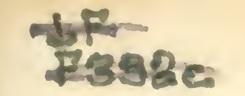


ŒUVRES
DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce.


LF
F332c

CORRESPONDANCE

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LA PLUPART INÉDITS.

TOME NEUVIÈME.

406490
16.10.42

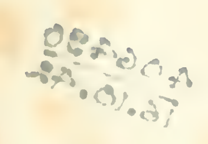
PARIS.

A. LE CLERE ET C[ie], IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1828.

PQ
1795
L5
1827
t.4



CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

\+ désigne les Lettres déjà publiées. On indique en note l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.

R. joint au signe précédent, marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. indique celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point le nom de la personne à qui elles étoient adressées, on a mis entre parenthèses, quand on a pu le connoître, celui que l'on a cru le plus vraisemblable. On en a agi de même pour les dates, à celles où elle étoit omise.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

383.

DE FÉNELON AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Il témoigne son horreur pour la doctrine des Quiétistes, et supplie le prince de ne pas se tourner contre lui dans l'affaire de son livre.

A Cambrai, 15 avril 1698.

L'EXTRÊME bonté de votre Altesse, et la solide piété dont elle édifie toute l'Église, me font prendre la liberté de lui écrire, quoique je n'aie point l'honneur d'être connu d'elle. Je sais qu'elle honore de son amitié et de sa protection M. l'évêque de Meaux, qui mérite une telle grâce par sa science, et par les grands services qu'il a rendus à l'Église. Mais j'ose espérer, monseigneur, que les bontés de votre Altesse pour M. de Meaux ne se tourneront pas contre moi dans l'affaire que j'ai avec lui à Rome sur mon livre intitulé : *Explication des maximes des saints*. Si votre Altesse daigne lire mes défenses, qui lui ont été présentées, elle verra clairement avec quelle horreur je condamne toutes les erreurs du quiétisme, et avec quelle sincérité je me suis servi des principes certains pour combattre cette monstrueuse hérésie. Je crois

avoir montré qu'on ne pourroit aller plus loin sans attaquer, au moins indirectement, les maximes, les expériences, et les expressions de tant de saints canonisés, dont les fidèles lisent les livres avec tant de fruit. Votre Altesse pourra voir par ses propres yeux, et elle pourra même apprendre par le témoignage des meilleurs théologiens, que mes défenses mettent la doctrine catholique dans une sûreté pleine et évidente. Je ne puis m'empêcher de défendre ma foi attaquée, de montrer mon innocence, et de lever le scandale qui a été excité par un zèle un peu amer. C'est une étrange chose, monseigneur, que de dénoncer à toute l'Église un archevêque comme un Quiétiste, et de montrer à un grand troupeau son pasteur comme un loup dévorant. Pour moi, je ne me suis servi que de termes doux, patiens et respectueux, en répondant à M. de Meaux. J'ai tâché de me défendre dans la simplicité évangélique : *est, est : non, non.* Je n'ai même écrit qu'à la dernière extrémité, et Dieu voit dans mon cœur avec quelle douleur j'ai été réduit à contredire ce prélat. Votre Altesse, qui a tant de droiture et de lumière, voit bien que je ne puis souffrir qu'on m'accuse d'avoir voulu enseigner le désespoir et plusieurs autres impiétés, puisque ma conscience me rend témoignage que je n'ai écrit que pour condamner avec détestation ces erreurs impies. Ma justification ne peut faire aucun tort à M. de Meaux : elle montrera seulement qu'il a eu un zèle contre l'erreur, qui a été un peu vif et précipité, tel que celui de plusieurs Pères de l'Église, et de plusieurs graves théologiens des derniers siècles contre des auteurs très-innocens. Pour ma condamnation, elle

ne pourroit, après des accusations si terribles, (j'ose dire même si outrées) que flétrir à jamais ma personne, que me rendre inutile et scandaleux à tout mon troupeau, enfin que persuader à toute l'Église que j'ai enseigné des impiétés dont la seule pensée me fait frémir, et qui ne sont pas moins contraires au texte de mon livre, qu'aux sentimens de mon cœur.

J'espère, monseigneur, que votre Altesse, qui est si équitable, et si touchée des véritables intérêts de l'Église, pèsera ces raisons au poids du sanctuaire; que, si elle ne juge pas à propos de protéger l'innocence d'un archevêque soumis sans réserve au saint siège, au moins elle ne voudra pas lui nuire [1]; qu'enfin elle ne souhaitera dans cette affaire que l'éclaircissement de la vérité, la paix et l'édification publique. Je prie Dieu qu'il comble votre Altesse, les princes ses enfans, et ses États, de toutes les bénédictions que sa sagesse et sa vertu doivent attirer du ciel; et je serai toute ma vie avec un profond respect, etc.

(1) Les représentations de Fénelon ne furent pas inutiles. Le Grand-duc rétracta bientôt toutes les recommandations qu'il avoit faites à Rome contre son livre. Voyez ci-après la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon du 22 novembre 1698.

384.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie sa lettre au Grand-duc, et une copie de celle qu'il vient de recevoir du nonce; il lui parle de ses *Lettres* contre le dernier écrit de Bossuet.

A Cambrai, 16 avril (1698)

Il faut avoir bon courage jusqu'au bout, mon très-cher abbé. Dieu aura soin de la vérité. Que voulons-nous, sinon l'accomplissement de ses desseins?

Je vous envoie une lettre pour le Grand-duc en cachet volant, afin que vous puissiez la faire voir avant que de l'envoyer. A moins qu'elle n'eût des défauts essentiels, il faut s'en servir, parce que les fautes médiocres pour la langue (1) et pour le cérémonial doivent être pardonnées à un Français éloigné de tout conseil sur cette matière.

On dit en ce pays que Mgr Le Drou tient bon pour moi, mais que le général des Carmes, qui m'avoit été favorable, est fort ébranlé. Ne pourriez-vous point fortifier ce bon père?

Le provincial des Augustins a reçu des lettres de son frère, qui lui fait entendre que le P. Seranus est pour moi (2), et que le cardinal Noris pense de même.

Un Jésuite écrit de Rome que j'en serai quitte pour imprimer le livre avec la Lettre pastorale et les notes.

Le P. Massoulié a écrit à une personne de ses amis, que mon affaire va bien, et qu'on doit être content

(1) Fénelon fit traduire sa lettre en italien, pour l'envoyer au Grand-duc. Nous ne donnons que le français.

(2) Voyez la lettre 375, tom. VIII, pag. 459.

de lui pour moi et pour mon livre. Que croire sur tout cela? Il faut attendre la fin.

Vous aurez reçu ma *première Lettre* à M. de Meaux, qui est maintenant publique en France.

Vous aurez aussi reçu la seconde, qui traite de l'amour naturel, et que je vais publier.

Dans la première, je démontre qu'il faut me renfermer, si j'ai entendu par intérêt le salut; et que, si on ne me renferme pas, il n'est point permis de douter que mon intérêt propre et ma propriété sont une affection naturelle et imparfaite.

Dans la seconde, je fais voir que l'amour mercenaire, selon M. de Meaux, est, 1° naturel, 2° délibéré, puisqu'il est vicieux selon lui; 3° qu'il doit prouver qu'il n'est jamais innocent; 4° que, quand il le prouveroit, le sacrifice absolu de cet amour ou mercenarité n'en seroit que plus incontestable.

J'ajoute que cette mercenarité, 1° ne peut, selon les Pères, regarder que les dons passagers de cette vie; 2° qu'elle ne peut regarder, dans des justes, les biens de l'autre vie distingués de la béatitude formelle; 3° qu'elle ne peut donc regarder que la béatitude formelle même; qu'ainsi toute notre contestation se réduit à savoir si cette mercenarité sur la béatitude formelle, est un attachement vicieux, ou innocent et imparfait; que c'est à M. de Meaux à le prouver contre les écoles, et que, s'il le prouve, mon système demeure encore entier, puisque cette mercenarité, ou intérêt propre, n'en doit être que plus absolument sacrifié par les parfaits, si c'est un vice; qu'enfin ma tradition demeure démonstrative, puisque M. de Meaux ne peut l'expliquer lui-même

que par un amour naturel et délibéré de la béatitude, qu'il soutient vicieux, (chose avancée sans preuve) et qui n'importe en rien au système prouvé par cette tradition. Voilà, mon cher abbé, sur quoi il faut parler ferme, et avec une confiance proportionnée à l'évidence de la chose, afin que le ton démonstratif de M. de Meaux ne puisse imposer à personne.

La *troisième Lettre* montre combien les raisons de M. de Meaux sur les motifs *primitif* et *secondaire* sont foibles et absurdes. Je finis en montrant combien il a défiguré ma doctrine sur la contemplation, afin que l'on ne se fie plus ni à ses sophismes ni à ses citations altérées. Cette *Lettre* frappe tous ceux qui l'ont lue, et rend les choses sensibles. Elle doit partir pour Rome avec la présente lettre.

La *quatrième Lettre* est un assemblage sans ordre de certaines principales choses qui restoient à glaner, *analecta*. Vous trouverez qu'elle est la plus pressante et la plus proportionnée au public. J'espère qu'elle partira aussi pour Rome aujourd'hui avec la troisième.

Je compte d'en faire une cinquième sur saint François de Sales, qu'on m'accuse d'avoir falsifié. M. de Meaux traite indignement ce grand saint comme un Pélagien, un ignorant qui a parlé *avec plus de bonne intention que de science*. Il pose même des règles pour condamner les expériences et les expressions des saints canonisés, que Rome doit trouver bien hardies, et qu'il importe de relever fortement. Il va jusqu'à soutenir que sainte Catherine de Gênes a avancé, sur les indulgences, les mêmes erreurs que Molinos. Molinos a fait un dogme général de ce qui n'est, dans

cette sainte, qu'un mouvement extraordinaire pour sa seule personne en un certain temps. Mais M. de Meaux ne ménage rien pour décréditer les saints mystiques, et pour faire censurer leur véritable doctrine.

Vous aurez, par le prochain courrier, une lettre du théologien de Louvain (3) sur l'*Addition* de M. de Paris, qu'il faudra répandre chez les examinateurs et chez les cardinaux, sans qu'il paroisse que cela vient de votre part. Comment la première a-t-elle été reçue?

On s'imagine peut-être à Rome que l'affaire s'adoucira en France en se prolongeant. Tout au contraire, M. de Meaux n'en sera que plus forcené. Le goût du public pour mes *Lettres* va lui faire écrire tout ce que la fureur et l'artifice peuvent inspirer. Il faut même y préparer les esprits. On peut tout attendre d'un homme qui a fait ce dernier gros livre. J'espère que mes quatre *Lettres* en réponse suffiront, et qu'elles arriveront à temps, puisque les examinateurs devoient employer tout le mois d'avril et au-delà pour donner leur *votum*. Je ne laisserai pas d'envoyer la cinquième sur saint François de Sales.

Ne manquez pas de remontrer fortement, dans le besoin, aux principales têtes, qu'une édition de mon livre avec toutes les notes conformes à mes explications ne seroit rien de fâcheux pour moi; mais que le moindre changement dans le corps du texte seroit une aussi grande flétrissure pour moi qu'une condamnation, surtout mes parties ne cherchant, pour

(3) Voyez la note (1) de la lettre 378, tom. VIII, pag. 545.

leur justification, qu'à profiter des moindres choses pour me déshonorer à la cour et dans le public.

Je vous envoie la lettre que M. le nonce m'a écrite en réponse sur ce que je lui écrivois qu'il n'y avoit rien à craindre ni des évêques ni de la Sorbonne contre moi, et que j'étois assuré que la pluralité des voix me seroit favorable, si on osoit se déclarer. En effet, c'est un artifice que d'avoir voulu montrer à Rome cet épouvantail. Je ne doute pas qu'on ne l'ait représenté au Roi, et que Sa Majesté ne l'ait cru de bonne foi sur les discours de mes parties. Mais enfin vous verrez, par la lettre de M. le nonce, dont je vous envoie copie, qu'il ne craint pas ces vains fantômes, lui qui voit les choses de près, et qui ménage infiniment la cour.

Je souhaite fort que M. de La Templerie n'ait point eu le canonicat de Saint-Géry, et qu'il puisse avoir celui qui vaque dans la métropole. En cas que vous ne pussiez le procurer à M. de La Templerie, tâchez de le procurer à M. Mazile, curé de la Madeleine, ou à M. Piérart, qui gouverne sous M. de La Verdure son séminaire. Je propose ces deux derniers dans le cas où l'on voudroit un homme du pays, et où l'on excluroit M. de La Templerie.

Mais si M. de La Templerie avoit le canonicat de Notre-Dame, et qu'on pût encore avoir celui de Saint-Géry, je serois embarrassé entre M. Des Anges et M. Provenchères. Ils sont mieux ensemble qu'autrefois; mais l'émulation est vive. Il faut pourtant les pourvoir l'un après l'autre; car on ne peut trouver plusieurs canonicats à la fois. A tout prendre, il me paroît que M. Des Anges doit passer devant, comme

le plus vieux, comme le plus ancien prêtre, et comme mon secrétaire. L'autre n'est pas intéressé; mais il est vif et sensible sur le point d'honneur. Je le prendrois par la confiance et par l'amitié.

Nos rigoristes sont un peu peinés de mon système, où ils voient à regret la possibilité d'un état de pure nature. Mais quel moyen d'approfondir la matière, sans développer cette vérité, faute de laquelle les deux ordres de la nature et de la grâce se confondent, et on retombe dans le pélagianisme, à force de vouloir s'en éloigner?

M. le cardinal de Bouillon peut aisément vous faire savoir la véritable situation de nos affaires. C'est vers la fin qu'il faut être plus éveillé que jamais. Surtout point d'accommodement ambigu; c'est la pire de toutes les fins. Dieu surtout; sa très-sainte volonté soit faite. Tout à vous, mon très-cher abbé, avec tendresse, confiance, reconnoissance et vénération.

Si Rome veut finir tout court, il ne tient qu'à elle. Les prélats se tairont d'abord; leur honneur sera suffisamment sauvé par l'expédient de me faire réimprimer mon livre avec les notes marginales, en y retranchant tout ce qui est polémique. Après toutes mes explications, on ne doit pas être en peine des suites. Je ferai, comme un enfant, tout ce que le saint siége m'ordonera pour la suite, après ma justification.

385.

DU P. SÉRAPHIN, CAPUCIN, A FÉNELON.

Il le remercie de lui avoir envoyé ses ouvrages, et en approuve la doctrine.

A Meudon, ce 18 avril 1698.

Je n'aurois jamais espéré être un moment dans votre souvenir, pour penser à me faire la grâce de m'envoyer vos ouvrages. Je les ai reçus avec joie, et je les lis avec édification. Je faisois lire dans notre réfectoire votre *Instruction pastorale*, dans le temps qu'on me les a apportés. Priez le Seigneur que, dans le moment que vous me faites part de vos lumières, je sois échauffé pour aimer Dieu très-parfaitement. Je ne manque pas de le prier que les combats finissent pour l'édification de tous les fidèles, et que les oppositions qui sont entre les anges de l'Église n'aient pas d'autre motif que celles qui ont été entre saint Michel et l'ange des Perses, et qu'elles ne durent pas plus long-temps. Je suis, etc.

F. SÉRAPHIN, Capucin.

386.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sa conduite relativement aux diverses éditions de la *Réponse à la Déclaration*; effets que produisent les *Réponses* du prélat; partage des examinateurs; conversations de l'abbé avec plusieurs cardinaux.

A Rome, 19 avril 1698.

J'ai fait voir, monseigneur, la condamnation de Molinos [1] à la personne qu'on m'avoit témoigné plu-

(1) Voyez cette pièce à la suite de la lettre 372, tom. VIII, pag. 525.

sieurs fois la désirer beaucoup. Il a voulu même que je lui en donnasse une copie, et j'apprendrai par lui quel sera l'usage le plus utile que j'en puisse faire. C'est toujours beaucoup qu'il demeure bien convaincu lui-même de la vérité de vos sentimens; car on vouloit lui persuader, quoi qu'il pût dire, que tous vos amis ensemble ne sauroient jamais obtenir de vous cette condamnation. Il eut beaucoup de joie de voir le contraire écrit et signé de votre main.

Le passage de saint Clément Alexandrin est très-beau; mais je n'ai pas su que l'endroit de votre livre auquel il a rapport fût à présent fort disputé parmi vos examinateurs. Je le ferai voir néanmoins à ceux d'entre eux qui peuvent s'en servir, et je chercherai même cette édition de Paris, pour leur faire lire tout le texte.

Vous aurez déjà vu, par mes dernières lettres, que j'ai donné les *Réponses* de la bonne édition au Saint-Office et à nos cardinaux, quoique je leur en eusse déjà donné des premières; mais on n'a pas voulu me remettre celles de la première impression, parce qu'on dit que c'est contre le style du Saint-Office de rendre les actes d'un procès qui ont été déjà produits. Nos parties ont bien voulu faire valoir ce changement; mais je vois que cela tombe insensiblement, par la tranquillité que j'ai fait paroître là-dessus. J'ai répondu simplement, que j'avois fait de ces secondes *Réponses* comme j'avois fait du livre latin imprimé; qu'en le donnant au Saint-Office, j'avois demandé qu'on me remît les exemplaires manuscrits que j'y avois produits, comme étant moins corrects, et que j'avois prié qu'on n'y eût plus d'égard dans le

jugement de l'affaire ; mais qu'on n'avoit pas trouvé à propos de me rendre alors ces manuscrits, non plus que ces *Réponses* à présent, et que je demeurois également en repos dans ces deux rencontres : de même aussi pour votre Instruction pastorale, dont la première impression de Cambrai étoit beaucoup moins correcte que la seconde que j'avois donnée. Jusqu'ici je n'ai vu personne qui ait remarqué le changement de l'Article XLV ; oui bien cet endroit du commencement, où vous parliez des lettres qu'on vous avoit écrites de la part de M. de Chartres, dans le même temps que les trois prélats firent imprimer leur *Déclaration* ; et j'ai fait voir ces lettres à celui de nos examinateurs qui avoit fait cette remarque. Il en instruira tous les autres, lorsqu'ils feront la même réflexion.

Vous me dites, monseigneur, que vous m'envoyez votre *quatrième Lettre*. Nous l'avons bien reçue par l'ordinaire précédent, mais non pas par celui de votre lettre qui nous en donne l'avis. Nous aurions besoin d'en recevoir encore cinquante exemplaires des unes et des autres : je veux dire cinquante de françaises et cinquante de latines. Tout le monde les loue et les admire. La quatrième, qui ne paroît que depuis peu, fait encore plus d'impression ; et cette manière précise et exacte de disputer, où vous réduisez le système de M. de Paris et le vôtre à douze ou quinze propositions [2], débrouille nettement tout ce qu'on veut embarrasser, et fait voir clairement qu'on ne veut pas vous entendre, parce qu'on veut pouvoir vous atta-

(2) Voyez la *IVe Lettre à M. de Paris*, n. VII et VIII ; tom. V des *Œuvres*, pag. 348 et suiv.

quer. Nos cardinaux paroissent plus persuadés que jamais qu'il y a beaucoup de passion de la part de vos parties dans cette affaire, et s'ouvrent davantage là-dessus. Nous aurions besoin aussi de cinquante exemplaires du livre latin. M. de La Templerie l'avoit déjà écrit à M. Des Anges, et cette répétition n'est qu'en cas qu'il ne les ait pas déjà fait partir. Ces ports ruinent M. Deschamps; mais nous en avons besoin.

Nos examinateurs font toujours deux congrégations par semaine, et l'on dit qu'ils ont des ordres fort exprès du Pape de donner leur *votum* dans la fin de ce mois. Je sais pourtant que dimanche dernier ils n'étoient qu'au dix-septième article du livre, que chacun d'eux parle long-temps, et qu'ils représentent toujours que des matières si sublimes ne peuvent être ni étudiées ni expliquées qu'avec beaucoup de loisir. On assure plus que jamais que les cinq principaux d'entre eux sont entièrement déclarés pour votre livre; et l'on m'a dit qu'entre les cinq autres, il y en a quelqu'un encore chancelant pour revenir à nous, et d'autres qui, n'approuvant pas certaines expressions du livre, ne voudroient pas néanmoins le noter d'aucune censure; mais ils voudroient qu'on trouvât quelque *mezzo termine*.

J'ai eu aussi depuis trois jours une longue conversation avec M. le cardinal Ferrari, dont j'ai rendu compte à nos amis de France, parce qu'elle m'étoit fort présente lorsque je leur écrivois.

J'ai vu aussi M. le cardinal Casanate, et, quoique mon audience fût bien de trois bons quarts d'heure, lorsque je voulus lui en faire excuse, il me répondit

fort obligeamment qu'il avoit toujours plaisir dans ma conversation, etc. Lorsque je lui dis que l'ordre seroit qu'on attendît vos dernières réponses, il me dit que cela étoit juste, et me fit signe de la tête que je n'en doutasse pas, en me disant deux ou trois fois: *Dabunt tempus;* et que, quand l'affaire viendroit à eux, ils l'examineroient avec beaucoup de maturité; et, ce qui me paroît plus important à vous dire, il ajouta, avec un air de bonté, comme feroit un ami commun : « Mais ils devroient convenir ensemble, sans que cette affaire se décidât ici. » Je lui racontai alors tout ce que vous aviez fait en France pour cela, ce que j'avois dit moi-même à M. de Chartres, etc. et que vous aviez dit, en ma présence à M. de Paris, qu'il se rendît maître de l'affaire, et que vous n'eussiez point à compter avec M. de Meaux, ni lui à consulter l'oracle, etc. Toutes ses manières me persuadent qu'il connoît M. de Meaux comme nous le connoissons; mais il revenoit à me dire : Mais ils se sont bien accordés pour faire les Articles d'Issy; il faudroit qu'ils fissent de même à présent. Je lui dis que toute la querelle venoit de cet amour pur que M. de Meaux avoit avoué dans les Articles, et qu'il vouloit combattre à présent. Je lui exposai ses manières de parler là-dessus, que *toute la raison d'aimer Dieu est notre béatitude,* etc. Il témoigna tout le mépris possible pour ces expressions, et revint encore à me dire : *Il faudroit que le Roi les fît accorder entre eux.* Cela convient à ce qu'on m'a assuré que M. le nonce en avoit parlé à Sa Majesté, et qu'il avoit répondu qu'il y penseroit, etc. Il me paroîtroit que, quoiqu'on laisse travailler nos examinateurs, et que

le

le Pape même presse, pour faire plaisir à la cour; néanmoins tous les cardinaux, qui commencent à voir votre doctrine, seroient bien aises d'être débarrassés de cette affaire, qu'ils regardent comme une vraie querelle de Versailles, ou de courtisans qui se font ennui les uns aux autres; et même il commence à se répandre un petit bruit, qu'on ne jugera point cette affaire ici; que M. de Paris veut répondre à vos *Lettres*, que vous voulez aussi répondre à M. de Meaux, et qu'on voudra voir encore tout cela ici avant de rien décider.

M. le cardinal Panciatici me donna une longue audience dimanche, comme il me l'avoit promis. J'en ai rendu compte à nos amis de Paris. Je demandai le canonicat de la métropole, sans parler de celui de Saint-Géry, que je supposai donné, quoique l'on croie ici qu'il vous sera dévolu. Il me demanda d'un air obligeant si c'étoit pour moi. Je lui dis tout ce qui faisoit pour M. de La Templerie, d'une manière plus pressante encore que je n'avois fait l'autre fois. Il me sembla approuver les raisons que je lui proposois; il prit le mémorial, selon le style de cette cour, et un autre mémoire séparé, où les raisons étoient plus étendues, et me dit trois ou quatre fois : Cela me paroît fort; laissez-moi faire. Je sais que ce bénéfice lui est demandé par je ne sais combien de personnes considérables. M. le cardinal d'Estrées et M. le cardinal de Janson lui en ont écrit.

Vous me donnez une joie sensible, monseigneur, quand je sais que votre santé se maintient. Nous n'avons besoin que de cela; car il me semble que c'est par vous que notre Seigneur veut défendre la vérité;

et plus vous sacrifiez vos propres intérêts, plus il sera votre force et votre lumière. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous protège.

387.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Il lui rend compte de ses conversations avec plusieurs cardinaux.

A Rome, 22 avril 1698.

Ma lettre du dernier ordinaire, monsieur, accusoit la réception de la vôtre du 1er de ce mois, parce que je l'avois reçue quatre jours plus tôt que de coutume, à cause d'un courrier extraordinaire qu'un banquier de Paris avoit envoyé ici. Cette lettre si grande ne répondoit pourtant pas à tous les articles de celle de messieurs nos abbés. Ils paroissent peinés, comme si M. de Cambrai avoit fait quelque avance pour un accommodement qui flétriroit tant soit peu son livre. Je ne l'ai point su; au contraire, il m'a dit plusieurs fois de ne me laisser point entamer là-dessus, et de lui renvoyer toutes les propositions, etc. Vous pouvez donc être bien assuré que je m'en tiendrai là fort religieusement; et ce que M. le cardinal Spada m'avoit dit *pour la paix* n'avoit rapport sans doute qu'à ce qu'il avoit écrit à M. le nonce, et non point à quelque projet qui dût être exécuté en ce pays: du moins je n'en ai rien ouï dire.

Depuis ma dernière lettre, j'ai vu M. le cardinal Nerli, M. le cardinal Casanate, M. le cardinal Albano. Je leur donnai à tous les *Réponses à la Déclaration* corrigées, et ils me promettent de n'avoir égard qu'à

celles-là dans le jugement. Je leur ai fait faire à peu près les mêmes réflexions que je vous marquois dans mes autres conversations avec nos cardinaux, de la semaine passée, et tous me paroissent y être véritablement sensibles. Je ne vois rien en eux qui ne témoigne, ce me semble, qu'ils souhaitent sincèrement de pouvoir défendre en tout M. de Cambrai; mais il y en a très-peu qui sachent en quoi consiste la difficulté. Ils diffèrent à étudier ces matières lorsque les examinateurs auront donné leur *votum*, ou, s'il étoit permis de les pénétrer, il sembleroit qu'ils regardent cette affaire comme une dispute de scolastique, qui n'intéresse point la foi, et sur laquelle Rome ne voudra rien décider. Je vois même que cinq ou six personnes m'ont déjà dit depuis peu, que l'affaire enfin en reviendroit là; et je crois que le partage de nos examinateurs donne lieu à le penser ainsi, parce que s'ils demeurent divisés, comme ils le sont encore, tout se réduira à une probabilité de part et d'autre, qui ne décide rien ni pour ni contre; et c'est ce qu'on aime ici, car on ne craint rien tant que d'être obligé de juger.

Ma conversation avec M. le cardinal Nerli fut principalement pour le prévenir contre les sollicitations de M. Fede, ministre de M. le Grand-duc. Il m'assura beaucoup qu'il ne lui en avoit point parlé, et ajouta que je ne devois point craindre ces sortes de recommandations des princes, surtout dans une affaire de religion comme celle-ci; et, pour m'en bien persuader, il me dit avec assez de feu que pour lui, quand *le Pape en parleroit*, il agiroit toujours selon ses lumières pour défendre la vérité.

J'entrai dans tous les points de doctrine avec M. le

cardinal Casanate. Pour cet amour naturel qui n'est ni concupiscence vicieuse ni charité, il croit nécessaire de l'admettre; et ce seroit tomber dans les erreurs condamnées de Baïus, de ne vouloir pas le reconnoître comme le principe de ces actions qui sont bonnes dans les païens mêmes. L'imperfection aussi dans le juste ne vient point de la grâce, ni des vertus, ni des dons du Saint-Esprit : c'est sans doute de la nature. L'amour de la bonté de Dieu en lui-même et pour lui-même, sans rapport à nous et à notre béatitude, est sans doute la vraie charité, et le désir de notre béatitude appartient à l'espérance. L'affection intéressée ou mercenaire peut fort bien être distinguée de l'attente de la béatitude dans l'enfant : le sacrifice de cet intérêt propre, ou propre commodité, propre consolation, etc. n'est point un désespoir, etc. Après cela, nous vînmes sur divers faits historiques de notre affaire, les XXXIV Articles d'Issy, la fuite de lire le livre de M. de Meaux, par respect pourtant, croyant qu'il seroit plus honnête de ne le lire pas, que de refuser l'approbation après l'avoir lu; la raison de ne l'approuver pas, parce qu'il enseignoit une doctrine singulière sur la charité, qu'on croyoit nuisible à la religion; le chagrin de M. de Meaux de ce que M. de Cambrai, qui n'étoit que son élève et son disciple, eût entrepris de faire un livre sur une matière sur laquelle il savoit bien qu'il vouloit faire imprimer, comme si son livre n'eût pas été suffisant pour instruire toute l'Église; enfin, que la seule jalousie étoit la vraie cause de toute cette grande dispute. Je n'ose pas dire qu'il en demeura bien persuadé; mais, hors de le dire en termes exprès, on ne peut

pas le faire guère mieux entendre. J'oubliois cet endroit, où je lui fis remarquer que, contre le style de tous les tribunaux, on ne donnoit pas le temps à M. de Cambrai de répondre à ce gros livre de M. de Meaux, qu'il n'avoit produit que lorsque l'affaire étoit prête à juger. Il me dit qu'il étoit juste que M. de Cambrai répondît; et me faisant un signe de la tête et de la main, comme pour m'assurer que je ne devois rien craindre, il me répéta trois ou quatre fois: *Dabunt tempus, dabunt tempus.* Dans une autre conversation, il m'avoit dit que le Roi et le Pape pressoient fort qu'on jugeât cette affaire, mais que ces matières devoient être examinées avec beaucoup de maturité. S'il avoit parlé de personnes moins dignes d'un si profond respect, j'aurois cru qu'il me vouloit faire entendre que ni l'un ni l'autre n'entendoient guère ces sortes de questions.

M. le cardinal Albano me reçoit avec beaucoup d'honnêteté : cette dernière fois encore davantage. Il s'approchoit de moi pour me parler encore plus bas, et d'un ton de confiance, et me prenoit les mains entre les siennes d'une manière caressante et pleine de bonté. Il me disoit dans ce temps-là, que « le cour-» rier avant celui-ci, M. le nonce écrivoit encore de » la part du Roi pour presser le jugement de cette » affaire, et néanmoins que l'on donnoit tous les jours » de nouveaux écrits aux examinateurs; que pour » lui, si le Roi écrivoit plus là-dessus, il seroit d'avis » que le Pape répondît à Sa Majesté qu'il falloit donc » qu'il empêchât qu'on ne fît plus tant de nouveaux » écrits; qu'il n'étoit pas juste de permettre à l'un » d'écrire, et de ne donner pas la liberté à l'autre de

» répondre. » Je lui dis quelques endroits principaux du système, qu'il écouta avec attention. Il m'assura qu'il liroit les *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Paris, et s'avisa de lui-même de dire qu'il écriroit sur ces nouvelles réponses; que c'étoient les seules auxquelles il falloit avoir égard dans le jugement.

Je vous envoie un manuscrit qu'on répand en secret : je crois pourtant qu'il n'est pas nouveau; mais vous verrez que l'on espère toujours de nous faire hérétiques malgré nous.

M. de Cambrai me promet que dans quinze jours je recevrai trois *Lettres* à M. de Meaux, qui feront toute la réponse à son gros livre. Soyez toujours bien persuadé de mon respect, je vous en supplie.

588.

DE L'ABBÉ DE BRISACIER A FÉNELON.

Il le remercie de l'envoi de ses *Réponses,* et regrette cependant qu'il n'ait pas attendu en silence le jugement du saint siège.

A Paris, 23 avril 1698.

Il y a quelques jours qu'on nous apporta, à M. Tiberge et à moi, chacun un paquet cacheté à vos armes, où nous trouvâmes les *Lettres* et les écrits que vous avez jugé à propos de publier contre MM. de Paris et de Meaux.

Quoique je sois informé qu'on a porté partout de semblables paquets, nous ne vous sommes pas moins obligés, monseigneur, de l'honneur de votre souvenir, et il est de notre devoir de vous en rendre de très-humbles actions de grâces.

Mais après vous avoir donné cette marque de notre respect, je ne puis m'empêcher de vous dire, avec confiance, que j'ai eu une sensible douleur de voir qu'insensiblement vous prenez l'air de chaleur que vous condamnez dans les autres, et qu'ayant longtemps gardé une modération qui vous a tant fait d'honneur, et qui vous a concilié tant de gens, vous avez enfin changé de manière, et rabattu par là de l'idée avantageuse que vous aviez donnée de vous et de votre cause.

Il auroit été bien plus du goût de vos amis, et de votre propre intérêt, monseigneur, de ne rien changer dans votre style, et tout le monde vous auroit loué de ne rien écrire du tout, ou d'écrire toujours avec les mêmes ménagemens de sagesse et de charité.

La cause étant au suprême tribunal, il eût été beau d'en attendre le jugement en silence, et la prudence ne demandoit-elle point de ne pas pousser plus loin une dispute qui n'a déjà fait que trop d'éclat dans l'Église?

Il est difficile, même en voulant trop se défendre, qu'on n'écrive bien des choses qui donnent à nos adversaires de grandes prises contre nous, et d'ailleurs plus on soutient ses opinions, plus on s'expose à l'embarras où l'on seroit, si elles venoient à être censurées, et peut-être à la tentation de ne se soumettre qu'à demi à la censure.

Quelque chose qui arrive, monseigneur, il faut tout présumer de votre vertu. Personne ne l'a plus respectée en vous que moi, et n'est avec plus de vénération que je suis, etc.

389.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Effet que produisent ses *Lettres* à M. de Paris; principales erreurs de ses adversaires; il annonce ses dernières *Lettres* à Bossuet, et montre combien sa cause diffère de celle de Mme Guyon et du P. Lacombe.

A Cambrai, 25 avril (1698.)

Je viens de recevoir tout présentement, mon cher abbé, votre lettre datée du 5 avril; elle me fait un sensible plaisir. Ne parlez plus de cet article changé par un carton. Vous avez fait là-dessus tout ce que le zèle et la prudence peuvent inspirer; d'ailleurs j'aimerois mieux m'exposer à de grands inconvéniens, que de vous causer la moindre peine d'esprit. Mais voilà qui est fini, et à merveille.

Vous avez reçu ma *quatrième Lettre* à M. de Paris, qui propose les deux systèmes; elle a un grand succès à Paris, où tout le monde commence à voir le système excessif et dangereux de mes parties avec la solidité du mien. Vous ne sauriez vous imaginer quelle bonne impression ces lettres font partout. La Sorbonne presque toute entière, toutes les communautés, tous les honnêtes gens gémissent pour moi : il n'y a que l'autorité des prélats qui intimide. On vous aura mandé de Paris la disposition des docteurs, et leurs murmures qui éclatent à demi contre mes parties [1].

Il faut tâcher de faire valoir cette disposition publique. Je me suis laissé accabler; j'ai gardé le silence jusqu'à l'extrémité. On s'est prévalu de ma pa-

(1) Voyez la pièce 380, ci-dessus, tom. VIII, pag. 552.

tience, on m'a traité injurieusement par les imputations les plus horribles, et par les termes les plus atroces. Enfin j'ai répondu avec douceur, et mes réponses détrompent d'abord tout le monde. Il n'y a que paralogismes, altérations de passages, injures, dans les écrits qu'on fait contre moi. On emploie, comme vous me le mandez, vers les examinateurs les promesses et les menaces. Est-ce là l'esprit de Dieu, qui veut réprimer l'illusion, ou la hauteur de l'esprit de mensonge qui persécute la doctrine de la perfection? Mais le saint siège, qui est le refuge des évêques opprimés depuis l'origine de l'Église, souffrira-t-il que M. de Meaux m'ait si outrageusement calomnié pour me flétrir comme un Quiétiste? Souffrira-t-on qu'il ait si peu respecté le saint siège, que d'avoir voulu prévenir sa décision, et que de ne vouloir pas même se taire, après que le nonce du Pape l'y a exhorté? Le laissera-t-on impunément rabaisser la charité à la nature de l'espérance; confondre l'inclination naturelle pour un contentement passager, avec un désir délibéré de la béatitude surnaturelle; par là attacher la grâce à la nature, et confondre les deux ordres? Lui laissera-t-on traiter de chimériques les actes de parfaite contrition? Lui laissera-t-on détruire tout milieu entre sa charité confondue avec l'espérance, et la cupidité vicieuse? Un homme qui avance de tels dogmes, et dans des circonstances où il respecte si peu le saint siège, ne mérite-t-il pas quelque mortification pour réparer l'honneur d'un archevêque qu'il a voulu diffamer dans toute la chrétienté? Ne craignez pas de parler fortement et avec amertume. Élevez un peu votre voix, mon cher abbé,

et songez que voici le temps de l'élever pour faire une puissante impression sur les juges. Vous recevrez bientôt les dernières de mes quatre *Lettres* à M. de Meaux, qu'on trouve très-fortes, et qui vous serviront à parler plus fortement. Elles sont parties il y a huit jours. J'en fais une cinquième sur saint François de Sales, qu'il a traité indignement, et qu'il m'accuse d'avoir falsifié. Dès qu'elle sera faite, je vous l'enverrai.

On dit que mes parties veulent se jeter dans les faits. Ils se vantent d'avoir tiré du P. Lacombe une confession de ses erreurs et de ses crimes (2); mais je vous ai mandé que je n'ai jamais vu le P. Lacombe, que je ne lui ai jamais écrit, ni reçu de lettre de lui, ni eu aucun commerce même indirect avec cet homme. Pour Mme Guyon, je l'ai vue comme vous savez. Je n'y ai rien vu que de bon. J'ai cru qu'on pouvoit excuser une femme ignorante sur les expressions censurables de ses deux livres. Quand même elle ne seroit pas telle qu'elle m'a paru, quel tort aurois-je? Je ne l'ai point gardée, comme M. de Meaux, dans mon diocèse; je ne lui ai point donné des certificats, comme il l'a fait. J'ai cessé tout commerce dès qu'on a commencé à parler contre elle. Il y a cinq ans que je n'en ai aucune nouvelle. Quel beau prétexte pour m'attaquer! On dit que mes expressions sont conformes aux siennes. Pour moi, je ne connois d'elle que son *Moyen court*, et son *Explication du Cantique*. Mes expressions ne sont point prises de là; j'ai montré qu'elles sont tirées des plus saints auteurs. Peut-on montrer plus de foiblesse et de pas-

(2) Voyez la lettre 391, ci-après pag. 36.

sion, que de répondre à mes justifications précises et dogmatiques, par des faits étrangers? Je parle de la charité, de la gratuité des promesses, du milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse, etc.; on me répond que Mme Guyon se croit la *pierre angulaire,* et que le P. Lacombe, que je n'ai jamais vu, est un fanatique corrompu. Où en est-on, quand on a recours à de tels moyens? Quel scandale! Rome ne se doit-elle pas à elle-même de le réprimer? Son autorité ne souffre-t-elle pas de tout ceci? *Exalta vocem tuam.* Tendrement mille fois tout à mon cher abbé.

Je vous envoie la copie de la lettre que le P. de Lapierre, provincial des Augustins de Flandre, me mande qu'il a écrite au P. Seranus, qu'il dit être un des examinateurs de mon livre. Il a écrit cette lettre sans que je le susse. Tâchez d'en faire usage vers ce P. Seranus. J'oubliois de vous dire que, pour deux *Réponses à la Déclaration* que vous devez avoir reçues, il y en avoit une qui vient d'un auteur fort modéré, et qui raisonne sur le principe des Jésuites. Il ne faut pas la donner comme mienne; mais on peut laisser entendre que, sans l'adopter, je la trouve bonne, saine, et digne que j'en sache bon gré à l'auteur. Mandez-moi ce qu'on en pensera à Rome. Pour l'autre, elle est vive, âcre contre M. de Meaux, et hardie sur le dogme. Il n'est pas mauvais qu'elle se répande à Rome, mais sans qu'on puisse soupçonner que nous y prenions aucune part. En effet, je n'en ai rien su, et j'ignore absolument d'où elle vient.

Pour la doctrine que vous me déduisez dans votre dernière lettre, elle ne démêle rien, si je ne me trompe. L'attente des promesses doit être fondée sur un désir,

car ce n'est pas une attente telle que celle où je suis d'une éclipse de lune, ou d'une descente des Portugais dans l'île de Madagascar. C'est une attente affectionnée pour l'objet qu'on attend. Le terme même de promesse emporte l'idée d'un objet désiré. Cette attente est donc fondée sur un désir, et ce désir, sur quoi est-il fondé? Il l'est nécessairement sur un amour; il faut s'aimer pour se désirer quelque chose. Si je ne m'aimois pas plus que j'aime une pierre, je ne me désirerois pas plus de bien qu'à cette pierre. Si je me désire du bien, c'est que je m'aime. Quand je me le désire surnaturellement par l'impulsion du Saint-Esprit, je me le désire comme Dieu veut me le faire désirer. Cela peut-être a divers degrés de perfection; mais cela est pur. Quand je me désire un bien par cet amour naturel de moi-même, dont parlent saint Thomas, Estius, etc. c'est la propriété, le propre intérêt, la mercenarité, etc. Dès qu'on regarde mes cinq amours comme cinq états, et non comme cinq actes passagers, (ce qui est manifeste dans le livre) on n'a point de peine à entendre ces actes naturels concomitans. Ils lèvent sans peine toutes les difficultés sur les épreuves, que les autres ne sauroient lever d'une manière nette, simple et naturelle. Enfin on trouvera que c'est la véritable idée des saints contemplatifs. Albert le Grand et Denis le Chartreux l'expliquent aussi clairement que moi. M. de Meaux lui-même, qu'a-t-il voulu exclure, quand il a exclus les actes inquiets et empressés dans l'Article XII d'Issy? Cet empressement pour les dons de Dieu qui est repris par ces paroles de Jésus-Christ : *Martha, Martha, sollicita es*, etc. est un amour des vertus et des

biens éternels. Cet empressement est-il un péché, ou une simple imperfection? Rien n'est plus dur et plus excessif, que d'en faire un vrai péché. C'est bien assez d'en faire une imperfection. Cette imperfection, reprise par Jésus-Christ, est-elle dans l'acte surnaturel des vertus, ou bien est-elle seulement concomitante? Si elle est dans l'acte surnaturel, voilà une imperfection naturelle et volontaire dans l'acte surnaturel : c'est ce que personne n'admettra. Si, au contraire, elle n'est que concomitante, elle se trouve donc dans un acte naturel et joint au surnaturel. Voilà mon système.

Il seroit à souhaiter que quelque autre que vous reveillât les difficultés qu'on doit faire sur le livre de M. de Meaux. Je vous en enverrai une dissertation. La lettre que je vous envoie au P. Le Drou est de M. notre doyen de Franqueville.

390.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Impression produite par le nouveau livre de Bossuet; conversations de cet abbé avec plusieurs cardinaux et théologiens.

A Rome, 26 avril 1698.

Je réponds, monseigneur, à votre lettre du 5 de ce mois, où vous remarquez que toutes les miennes augmentent vos espérances. Il y en a eu quelques-unes depuis, où je vous ai bien fait part de mes craintes, parce que je veux être fidèle à vous rendre compte exactement de tout ce que j'aperçois de bon ou de mauvais dans l'état de nos affaires. J'ai reçu

cette semaine quelques avis d'une personne qui voit assez le monde, et qui connoît cette cour, mais qui n'entre point du tout dans ce qui regarde la doctrine. Il paroissoit effrayé de l'impression que le dernier livre de M. de Meaux avoit faite sur l'esprit de quelques-uns de ses amis, qui lui avoient toujours paru bien prévenus en faveur de votre doctrine, et il vouloit me faire appréhender que cela ne passât jusqu'à nos examinateurs et à nos cardinaux : mais je vous ai raconté en détail les conversations que j'avois eues avec ces Éminences, où je n'avois rien aperçu de semblable ; et je sais, par des voies plus sûres, et qui pénètrent davantage ces affaires de doctrine, que le livre de M. de Meaux déplaît au contraire à tous les savans, et que ses emportemens donnent de l'indignation à toutes les personnes de piété. Les uns et les autres sont choqués de cet air décisif qu'il prend avec une confiance insupportable, et les docteurs ultramontains pensent bien qu'il pourroit se dispenser d'une grande partie des soins qu'il se donne de les instruire. Je vous dirai là-dessus qu'un religieux, qui connoît cette cour depuis quinze ou seize ans, par une société secrète et familière de tous les cardinaux, m'assura, il y a peu de jours, que « cette affaire avoit » entièrement déshonoré M. de Meaux en ce pays ; » qu'il ne devoit plus en espérer aucune grâce, et que, » quand même il viendroit un autre Pape de l'esprit » d'Innocent XII, qui chercheroit à faire des cardi- » naux d'un mérite distingué, on n'auroit que de » l'éloignement pour lui. Je crois qu'on voudroit faire » plus d'attention pour ménager M. de Paris. Ce n'est » pas qu'on ne le croie un très-pauvre homme, et

» l'on est même persuadé que tout ce qui paroît en » son nom n'est pas de lui; mais sa faveur présente » demande qu'on garde plus de mesures. Voilà ce qui » est plus à craindre. » Cet avis m'a paru sincère, parce que je le vois conforme à tout ce que j'ai pu savoir d'ailleurs, ou par moi, ou par mes autres amis.

Mes dernières lettres vous faisoient le détail de la conversation que j'avois eue avec M. le cardinal Ferrari et M. le cardinal Noris. J'ai vu depuis M. le cardinal Casanate. Nous parlâmes beaucoup de l'amour naturel distingué de la charité et de la cupidité vicieuse. Il le croit absolument nécessaire, et me dit, sans hésiter, que de ne *l'admettre pas, ce seroit tomber dans l'erreur de Baïus, et dire que toutes les actions des païens étoient péché; ce qui a été condamné*. Lui-même prévint la réponse sur *l'intérêt pour l'éternité* ou *l'intérêt éternel* de votre livre, et dit que *l'objet de l'intérêt étoit bien éternel; mais que notre affection pour cet objet, qu'elle fût espérance surnaturelle ou amour naturel, étoit toujours temporelle et passagère*. Sur le sacrifice absolu de cet *intérêt éternel* dans les dernières épreuves, il en fit aussi d'abord l'application. Pour *l'imperfection dans les vertus*, il fit un signe de tête qui marquoit tout le mépris possible de ce sentiment; et, lorsque je lui apportai le passage de saint Bonaventure, il témoignoit goûter tout-à-fait cette explication. Je ne me souviens pas par où nous vînmes à parler des commencemens de cette affaire; mais il m'engagea à lui en raconter les principaux endroits, les Articles d'Issy, votre éloignement entier de Mme de Guyon, lors même que M. de Meaux la dirigeoit et la confessoit, etc.

donnoit de si grandes attestations de sa solide piété, qu'il la jugeoit digne d'approcher du sacrement de l'Eucharistie plus souvent que les, etc. Je m'arrêtai surtout au livre, que vous l'aviez porté à M. de Paris, qu'il l'avoit lu, qu'il avoit fait des notes dessus, etc.; que vous aviez corrigé comme il l'avoit voulu, etc.; que le refus que vous aviez fait de lire le livre de M. de Meaux venoit de ce que vous n'aviez pas cru devoir approuver sa doctrine sur la charité, etc. et que vous pensiez qu'il étoit plus honnête et plus respectueux pour lui de ne le lire pas, que de lui refuser votre approbation après l'avoir lu. Je lui fis remarquer que ce refus étoit la vraie cause de toute cette querelle, et que M. de Meaux ne croyoit point de faire un jugement téméraire en pensant et en disant que vous étiez hérétique, puisque vous refusiez d'approuver sa doctrine, etc. Il me dit qu'il faudroit vous accorder à présent comme vous vous étiez accordés sur les Articles d'Issy. Je lui répondis que votre livre et votre Instruction pastorale et vos réponses en soutenoient toujours la doctrine, et que M. de Meaux s'en éloignoit en quelques endroits, surtout dans son opinion de la charité, etc. Il revint jusqu'à deux ou trois fois à me dire qu'il faudroit voùs accorder sur vos sentimens d'à présent comme vous vous étiez accordés sur vos Articles d'Issy. Ensuite je lui exposai tout ce qui pouvoit regarder votre réputation dans cette affaire, et je me servis de l'exemple de saint Chrysostôme justifié par le saint siège, quoiqu'il eût été condamné par un concile où étoit saint Epiphane, etc. soutenu de l'autorité de l'Empereur, pour faire voir que c'étoit toujours au juge à veiller

sur

sur l'innocence et sur la réputation de l'accusé, sans penser à celle des accusateurs. En sortant, je lui voulus faire excuse d'une si longue audience; il s'arrêta fort honnêtement, et me dit qu'il avoit toujours plaisir de s'entretenir avec moi. Je ne doute pas pourtant qu'il n'ait beaucoup de liaison avec M. de Meaux, etc.; mais il est en réputation d'être ferme pour la vérité, et de ne connoître point d'amis lorsqu'il s'agit de l'intérêt ou de la gloire du saint siège. Je sais aussi que M. le cardinal Noris est en grand commerce de lettres avec M. l'archevêque de Reims; mais si ce qu'ils me disent sur les points de doctrine dont nous parlons est vrai, comment pourroient-ils condamner votre doctrine, qui est entièrement la même? et s'ils me parloient ainsi contre leurs propres sentimens, que pourroit-on dire ou penser de leur religion?

J'ai vu aussi M. le cardinal Marescotti, et je lui expliquai ces mêmes endroits de votre livre et de celui de M. de Meaux. Il témoignoit m'écouter avec beaucoup d'attention, et même sans ennui, durant une heure, mais sans se manifester que par certains airs d'approbation sur ce que je disois dans les endroits les plus importans, et surtout pour tout ce qui regardoit votre réputation, et l'importance qu'il y avoit que le saint siège prît la défense des évêques accusés qui avoient recours à l'Église de Rome. J'ai fait valoir, autant que j'en suis capable, tout ce que vous me dites dans vos lettres.

Ce matin, j'ai été long-temps avec un de nos examinateurs que l'on dit n'être pas pour nous. Il s'est d'abord expliqué sur l'amour naturel comme une doc-

trine de Scot et de toute son école, et m'a cité leurs derniers auteurs qui avoient écrit amplement sur cette matière. Sur *l'intérêt éternel*, il m'a apporté leur distinction : *Affectus terminativè æternus, quia etiamsi sit naturalis, et transitorius seu temporaneus, respicit objectum æternum.* Sur le sacrifice absolu, il m'a écouté, et me vouloit faire entendre que ce n'étoit que ce trop d'ardeur et d'attache à sa propre commodité dont parle saint Bonaventure; mais il s'excusoit de ne pouvoir pas s'expliquer à cause du secret. Il m'a parlé du Pape, que c'étoit un saint homme qui vouloit le bien, mais qui n'entendoit nullement ces matières; qu'il pressoit toujours pour une prompte décision, et qu'il n'en pénétroit pas l'importance, etc. Je lui ai dit que nos parties répandoient partout qu'il étoit contre nous, mais que je connoissois sa capacité et sa piété, et que je ne saurois jamais douter de son affection, etc. Il m'a répondu que je devois être assuré qu'il feroit en notre faveur tout ce qu'il pourroit faire sans manquer à sa conscience, et qu'il la formeroit devant Dieu, en lui demandant lumière pour connoître et pour défendre la vérité. Une autre fois, en le quittant, je lui ai témoigné que j'étois plus persuadé que jamais *de bono circa nos affectu*, et il m'a répondu : *Non tantùm de affectu, sed de effectu.* Il a ajouté que leur jugement devoit être théologique, et que celui des cardinaux seroit prudentiel, et qu'il étoit juste, et de l'esprit de l'Église et de la congrégation, qu'ils eussent égard à la réputation d'un si grand archevêque, qui venoit lui-même se soumettre au saint siége, dont l'estime étoit si nécessaire dans une province entourée de Protestans; que c'étoit un

auteur vivant qui s'expliquoit lui-même avec tant de science, de sincérité, de douceur; *in omnibus operibus ejus elucescit pietas.*

M. l'assesseur du Saint-Office croit que trois ou quatre conférences suffiront pour nos examinateurs, c'est-à-dire douze ou quinze jours tout au plus; après quoi ils donneront leur *votum* devant les cardinaux. Les cardinaux ne seront pas si long-temps, parce que le Pape presse, sur les instances du Roi; et cet ami dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre croit savoir bien certainement que le Pape a fait assurer le Roi que l'affaire seroit terminée à la fin du mois de mai au plus tard. Néanmoins le cardinal Albano et le cardinal Casanate sembloient me faire entendre que cela demandoit plus de temps.

J'ai vu aussi le cardinal Ottoboni, qui a toute sa confiance pour des gens qui ne sont pas nos ennemis; et son auditeur est un prélat de mérite, que j'ai vu plusieurs fois.

Notre congrégation se tient demain, qui est dimanche : c'est l'après-dînée; et je porterai auparavant votre *première Lettre* à M. de Meaux, que nos amis trouvent encore plus touchante, plus forte, plus nette, que tout ce qu'ils ont vu jusqu'ici; et ils m'ont conseillé de n'attendre point la seconde et la troisième, quoique je compte de les recevoir mercredi. Mais ce n'est pas assez de dix-neuf exemplaires que nous avons reçus, il en faut encore plus de cinquante pour en pouvoir donner à tous ceux à qui il est nécessaire. Envoyez-nous aussi pareil nombre des *Lettres* françaises et latines à M. de Paris. Nous avons reçu vingt des livres latins. Il est nécessaire que ces choses se ré-

pandent à Paris autant qu'ici, car on attend toujours ce qui se passe en ce pays-là.

Nos examinateurs tiennent ferme, et celui de ce matin me disoit que les cinq plus considérables étant entièrement pour nous, les cardinaux ne sauroient juger contre. Néanmoins nous voici bientôt dans les douleurs de l'enfantement. Dieu est notre force, et sera notre salut.

391 +.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Il fait l'aveu des fautes qu'ils ont pu commettre, et l'exhorte à imiter son repentir.

Ce 27 avril 1698.

Au seul Dieu soit honneur et gloire.

C'EST devant Dieu, madame, que je reconnois sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous, et que je rejette et déteste toute maxime et toute conduite qui s'écarte des commandemens de Dieu ou de ceux de l'Église; désavouant hautement tout ce que j'ai pu faire contre ces saintes et inviolables lois, et vous exhortant en notre Seigneur d'en faire de même, afin que vous et moi réparions, autant qu'il est en nous, le mal que

+ Cette lettre a été publiée par D. Déforis, dans les *Œuvres de Bossuet*, 1788, in-4°; tom. XIV, pag. 185. Nous n'avons pu nous dispenser de l'insérer dans cette Correspondance, parce qu'elle est nécessaire pour l'intelligence de plusieurs des pièces suivantes. Nous suivons, pour la date, une copie de la main de M. Dupuy.

peut avoir causé notre mauvais exemple, et tout ce que nous avons écrit, qui peut donner atteinte à la règle des mœurs que propose la sainte Église catholique, à l'autorité de laquelle doit être soumise, sous le jugement de ses prélats, toute doctrine et spiritualité, de quelque degré que l'on prétende qu'elle soit. Encore une fois, je vous conjure, dans l'amour de Jésus-Christ, que nous ayons recours à l'unique remède de la pénitence, et que, par une vie vraiment repentante et régulière en tout point, nous effacions les fâcheuses impressions causées dans l'Église par nos fausses démarches. Confessons, vous et moi, humblement nos péchés à la face du ciel et de la terre : ne rougissons que de les avoir commis, et non de les avouer. Ce que je vous déclare ici vient de ma pure franchise et liberté, et je prie Dieu de vous inspirer les mêmes sentimens qu'il me semble recevoir de sa grâce, et que je me tiens obligé d'avoir [1].

(1) M. le cardinal de Bausset rapporte que cette lettre du P. Lacombe fut portée par le cardinal de Noailles et M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, à Mme Guyon, détenue alors à Vaugirard; qu'après en avoir entendu lecture, Mme Guyon répondit tranquillement qu'il falloit *que le P. Lacombe fût devenu fou;* qu'on insista vainement pour obtenir de cette dame un aveu conforme à celui du P. Lacombe, et qu'on s'aperçut bientôt après que ce père avoit perdu totalement l'usage de la raison. On fut obligé de le transférer à Charenton, où il mourut l'année suivante, en état de démence absolue. (*Hist. de Fénelon,* liv. III, n. 50.) Voyez à ce sujet, les pièces 403 et 404 ci-après, et à la fin de cette *Correspondance,* la lettre de l'abbé de la Bletterie, du 10 janvier 1733, et la lettre de M. Dupuy au marquis de Fénelon, du 8 février de la même année.

392.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE BRISACIER.

Il se justifie d'avoir publié ses *Réponses* aux écrits de ses adversaires, et d'avoir mis à découvert leurs odieux procédés.

A Cambrai, 28 avril (1698.)

Je n'ai écrit, monsieur, qu'à regret et à l'extrémité, pour défendre ma foi violemment attaquée. J'ai retardé l'affaire à Rome pendant deux mois, refusant toujours de faire imprimer mes défenses, et me contentant de les avoir envoyées en manuscrit. Enfin on me manda qu'au tribunal du Saint-Office on imprimoit d'ordinaire les productions; que mes manuscrits ne pouvoient être ni assez lisibles ni assez corrects pour servir au jugement dans une matière si délicate et si importante; qu'ils seroient même entre les mains de beaucoup de gens, et communiqués à mes parties; qu'ainsi le secret étoit impossible; qu'enfin mes réponses devoient être aussi publiques que les accusations. Alors je cédai à la nécessité pour l'impression; mais j'eus tant de répugnance à donner cette scène au public, que mes écrits imprimés furent envoyés à Rome plus de six semaines avant que je pusse me résoudre à les publier en France. Quand ils furent publiés à Rome, et que je vis que mes parties faisoient afficher et répandre dans tout ce diocèse de Cambrai leurs ouvrages contre moi, je conclus qu'il n'y avoit point de réserve à garder sur mes défenses, et qu'il ne falloit pas me laisser diffamer au milieu de mon troupeau.

Pour la manière dont j'ai écrit, je puis me tromper, et j'en laisse juger le lecteur; mais comme je n'ai eu, ce me semble, en écrivant ni ressentiment ni aigreur, il me semble aussi que je n'en ai point marqué dans mes réponses. J'ai pris grand soin de supprimer tout ce qui ne m'a point paru essentiel à ma cause. J'ai ménagé les personnes qui me ménageoient le moins; mais je n'ai pu taire certaines choses qui retomboient malgré moi sur ces personnes, parce que ces choses étoient importantes, les unes pour la doctrine, et les autres pour le procédé. S'il y a quelque endroit qui soit inutile à ma cause, et qui blesse ou la vérité, ou la charité, ou le respect qui est dû à mes confrères, je leur en ferai une réparation publique, sans leur demander celle qu'ils me devroient manifestement pour tout ce qu'il y a d'injuste et d'outrageux dans leurs écrits.

On n'a qu'à comparer sans prévention leurs paroles aux miennes : tout est plein d'art, de hauteur et d'insulte dans leurs expressions. Leurs écrits mêmes qu'on a voulu faire passer pour plus modérés, sont pleins de tours ingénieux pour me noircir en paroissant m'épargner. Pour moi, je me suis borné à développer des sophismes, à rétablir le texte de mon livre altéré dans des citations, et à réfuter des dogmes qui anéantissent la charité, qui confondent l'ordre de la nature avec celui de la grâce, qui détruisent tout milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse. Tous ceux qui aiment la saine doctrine, et qui craignent les nouveautés, devroient me savoir bon gré d'avoir résisté à une si dangereuse conjuration contre toute l'École. Enfin j'ai montré que mes

parties ont entendu clairement que l'*intérêt propre* sur le salut est très-différent du salut même, et qu'ils ont approuvé dans d'autres auteurs ce qu'ils veulent rendre impie dans mon livre. Toutes ces choses, monsieur, ne sont-elles pas essentielles à ma défense? Devois-je les supprimer, de peur d'ouvrir les yeux du public sur le procédé de mes confrères? Falloit-il, pour cacher leur tort, me laisser diffamer comme un second Molinos, qui enseigne ouvertement des blasphèmes? N'avois-je pas souvent averti qu'on me contraindroit enfin de me justifier d'une manière qui retomberoit sur mes accusateurs? A-t-on daigné m'écouter? N'a-t-on pas affecté de chercher les plus étranges extrémités pour rendre tout accommodement impossible? N'a-t-on pas pris ma patience pour une foiblesse sans ressource? Ne m'a-t-on pas réduit à un état où je ne puis plus me justifier sur des impiétés horribles, et sur *un désespoir inexcusable*, qu'en montrant à toute l'Église l'injustice de cette accusation? Faut-il me jeter malgré moi dans ces extrémités, et puis se plaindre de ces extrémités, comme si on n'y avoit nulle part?

Un autre que moi, j'ose le dire, monsieur, demanderoit la censure des livres de M. de Meaux, et une réparation publique des accusations atroces faites contre moi sans fondement. Moins je demande cette réparation, plus mes confrères la doivent à l'Église. Pour moi, je me borne à justifier ma foi, et ils doivent s'en prendre à eux-mêmes de ce qu'ils m'ont réduit à ne pouvoir prouver que je ne suis pas impie, qu'en prouvant combien leur procédé est odieux. Si la vérité dite simplement dans sa force naturelle,

avec douleur, avec respect, et dans la plus pressante nécessité où un évêque fut jamais, blesse la délicatesse de ceux qui l'ont jeté dans cette nécessité évidente, que peut-on leur dire?

Quand ils voudront garder le silence, je le garderai aussi avec joie; car, au milieu de ces combats de paroles, je ne respire que la paix et la fin du scandale : mais plus ils écriront, plus ils me réduiront à prouver clairement leur tort, que je voudrois pouvoir cacher. Si, après avoir tout écrit, ils n'ont plus à faire que des redites, ils ne perdront rien pour leur cause en gardant le silence. Les règles sont, comme vous le savez, monsieur, que les accusateurs, ayant été les premiers à parler, doivent aussi être les premiers à se taire : si, au contraire, ils ont encore de nouvelles preuves, ou de nouveaux tours des anciennes preuves à publier, il est juste que j'aie le temps d'y répondre: l'accusé doit parler le dernier, surtout quand c'est un évêque qu'on veut convaincre d'impiété à la face de toute l'Église. On peut voir, par la promptitude avec laquelle j'ai déjà répondu aux principaux points du dernier volume de M. de Meaux, combien je suis éloigné ni d'embrouiller les questions, ni de prolonger la dispute. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, mes parties ne diront rien d'éblouissant, ni sur la doctrine ni sur les faits, que je ne détruise par de bonnes preuves. Pour moi, quoi qu'il arrive, je soumets de plus en plus tous mes ouvrages au saint siège avec une docilité sans réserve, et sans distinction de fait et de droit. Je souhaite que ceux qui m'ont attaqué soient aussi soumis et aussi dociles, pour les dogmes qu'ils ont avancés. Jugez,

monsieur, par la confiance avec laquelle je vous réponds, quels sont les sentimens avec lesquels je vous honore, et avec lesquels je reçois tout ce que vous me représentez sur la modération et sur la patience dont j'ai besoin. Demandez-les pour moi à Dieu, s'il vous plaît, vous et M. Tiberge que je salue, et ne doutez point de la sincère vénération avec laquelle je suis toujours, etc.

393.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Impression que produisent les écrits des deux parties; partage des examinateurs; conversations de l'abbé de Chanterac avec plusieurs prélats et théologiens.

A Rome, 29 avril 1698.

VOTRE lettre, monsieur, du 7 avril, et celles de MM. les abbés, m'ont été rendues à l'ordinaire. Elle est courte; mais il me semble néanmoins qu'elle me dit bien des choses qui doivent m'être agréables. Le bruit que les lettres de M. de Cambrai font à Paris se fait entendre jusqu'ici. Beaucoup de particuliers, qui en ont écrit à leurs amis, en parlent avec admiration, et disent : « Après cela, on ne doute point que nous » ne le voyions bientôt revenir sur l'eau, et ses enne- » mis seront coulés à fond. » C'est un particulier qui écrit avec beaucoup d'esprit; mais dont je ne connois ni le nom, ni la qualité, ni les intrigues. Les *Lettres* à M. de Paris sont lues ici avec beaucoup de plaisir, aussi bien qu'en France. Elles développent tout; elles

instruisent, elles persuadent. Je ne crois pas qu'elles laissent aucun doute sur la doctrine de M. de Cambrai, non pas même dans les esprits les plus prévenus contre son livre. Celui de M. de Meaux, au contraire, cette *Préface* et cet *Avertissement,* qui devoit convaincre tout le monde, choque toujours davantage les personnes de piété, et irrite tous les savans. Je sais que quelques-uns de nos examinateurs mêmes ont dit qu'il étoit surprenant que personne ne le déférât au Saint-Office, et qu'il n'étoit pas possible qu'il n'y fût condamné. Je ne sais pas encore précisément sur quelles propositions ils voudroient établir leur censure; mais je sais de plus, par de très-bons endroits, que nos parties sont tellement intimidées là-dessus, qu'ils n'osent plus faire voir ce livre qu'à leurs amis particuliers, mais ils ne le donnent à personne, et ne veulent plus le répandre. Le bruit des lettres de M. de Cambrai a fait cesser leurs cris de victoire. Je ne doute pas qu'ils ne soient encore plus étonnés quand ils verront la *première Lettre* à M. de Meaux. Je la donnai dimanche matin au Saint-Office, pour la distribuer l'après-dînée à nos examinateurs dans leur congrégation. Tous nos amis la jugent invincible. J'attends demain les deux autres, et je me hâterai de les donner et de les répandre, parce que tout le monde assure que la congrégation de demain sera la dernière de nos examinateurs; après quoi ils donneront leur *votum* de vive voix et par écrit devant les cardinaux. L'on ajoute même que les cardinaux seront obligés de diligenter beaucoup cette affaire, parce que le Pape, dans sa dernière réponse aux instances du Roi, lui a promis qu'elle seroit finie

dans tout le mois de mai. Il est vrai que les cardinaux ne font point de façon de témoigner leur peine sur cet empressement du Pape à vouloir qu'on décide si vite sur une affaire de religion, et quelques-uns disent familièrement qu'il n'est point théologien, et qu'il n'entend pas ces matières; mais c'est un saint homme, qui veut le bien en tout, et qui aime sincèrement la piété.

Nos cinq examinateurs paroissent toujours plus fermes que jamais à soutenir le livre de M. de Cambrai. J'en vis hier un de ceux que l'on dit être contre nous, et nous raisonnâmes sur les principaux endroits de notre système, et sur les principes de M. de Meaux qui les attaquent : mais l'on ne peut pas être plus prêt qu'il le paroissoit être sur toutes les réponses de M. de Cambrai; il les soutenoit même par divers endroits des auteurs de son école, et témoignoit assurément faire bien peu de cas des démonstrations de M. de Meaux. On ne peut pas marquer plus d'estime pour la beauté de l'esprit de M. de Cambrai, et pour sa grande doctrine, ni plus de vénération pour sa piété. Il m'assura plusieurs fois que je devois être assuré qu'il feroit en faveur de M. de Cambrai tout ce que sa conscience lui permettroit, et qu'il formeroit sa conscience devant Dieu par le seul amour de la vérité, sans qu'aucune promesse ni menace le pût obliger à la trahir. Je sais qu'on lui a fait et des promesses et des menaces. Cette après-dînée, on est venu me donner cet avis à la hâte, et en grand secret, qu'un de ses amis, auquel il parle en confiance, l'avoit trouvé tout changé, et entièrement favorable à M. de Cambrai. Je laisse à Dieu, qui est le maître

des cœurs, de les convertir à la vérité et à la justice. J'ai vu encore ce matin un autre examinateur qu'on dit être contre nous. Les manières emportées de M. de Meaux lui font de la peine; la modération de M. de Cambrai l'édifie. Il ne croit pas qu'il y ait personne qui puisse douter de sa bonne et saine doctrine après avoir vu toutes ses explications; mais il pourroit néanmoins y avoir quelques expressions dans son livre, qui en elles-mêmes seroient dangereuses. Je ne vous dis point ce que j'ai répondu là-dessus. Nous nous sommes séparés assez contens l'un de l'autre.

J'ai vu MM. les cardinaux Ottoboni, Marescotti et Carpegna. Le premier a toute sa confiance en des personnes qui sont nos amis. J'ai vu diverses fois son auditeur, qui est un prélat de beaucoup de mérite. M. Marescotti m'écouta avec beaucoup d'attention, et témoigna à diverses rencontres goûter les raisons de M. de Cambrai. Je lui expliquai tout le système, et ensuite je fis toutes ses réflexions de prudence sur la conduite que la cour de Rome doit tenir à l'égard d'un évêque qui, etc. Je lui parlai bien une heure. M. de Carpegna voulut lui-même que je lui fisse le rapport une seconde fois de toute l'affaire, depuis le commencement jusqu'à cette heure. Je la pris avant les Articles d'Issy, par où M. de Cambrai avoit vu Mme Guyon; la soumission de cette dame, son séjour à Meaux, les attestations qu'on lui avoit données, etc.; le livre de M. de Cambrai, l'examen et les notes de M. de Paris; M. Pirot, etc.; les corrections faites dans le cabinet, etc.; la peine de M. de Meaux sur le refus de M. de Cambrai de lire et d'approuver son livre; les raisons de ce refus; l'offre de

M. de Cambrai d'examiner une seconde fois son livre avec M. de Paris; pourquoi M. de Meaux n'avoit pas voulu donner ses difficultés; ses plaintes de ce que M. de Cambrai avoit écrit au Pape, et promettoit de se soumettre à son jugement, comme père commun, supérieur et juge, etc.; qu'on n'avoit pas voulu que M. de Cambrai expliquât son livre, parce qu'il paroîtroit d'une saine doctrine, mais que l'on diroit que ceux qui l'avoient blâmé, etc.; la permission de venir ici lui-même, refusée, etc.; la *Déclaration* des trois prélats envoyée en secret au Pape, et ensuite imprimée et affichée en français et en latin, sans attendre le jugement de Sa Sainteté; l'Instruction pastorale de M. de Cambrai pour empêcher que son diocèse ne fût scandalisé contre lui, s'il n'expliquoit pas la doctrine de son livre, etc.; le *Summa doctrinæ* de M. de Meaux; les *Réponses* de M. de Cambrai à la *Déclaration* et au *Summa;* l'examen du livre depuis huit ou neuf mois; le dernier livre de M. de Meaux; la Lettre pastorale de M. de Paris, qui, sans nommer le livre de M. de Cambrai, en prend les paroles, et les joint à celles de Molinos, etc. pour en faire un corps de doctrine très-impie, etc.; les *Lettres* de M. de Cambrai en réponse; le bruit que nos parties répandoient que les examinateurs étoient partagés; la conséquence qu'ils en tiroient, que, dans cette incertitude, il falloit avoir égard à la réputation de l'accusateur aussi bien qu'à celle de l'accusé. Voyez quelle longueur : mais il vouloit tout savoir, et me parut bien persuadé qu'il y avoit dans toute cette affaire beaucoup de querelles et d'intrigues de cour, et faisoit attention sur la déférence de M. de Cambrai

au saint siège; que Cambrai étoit un pays d'obédience, etc. Il n'est pas théologien, mais grand canouiste; et tout accusateur est odieux, selon le droit.

Il me vint hier un avis d'un religieux qui voit plusieurs cardinaux, et qui m'assura, avec beaucoup de joie et d'empressement, que notre affaire alloit mieux que jamais. Aujourd'hui on m'a dit que nos parties n'avoient plus cet air victorieux, et qu'au contraire elles paroissoient occupées et chagrines; d'un autre côté, on m'a dit que M. l'abbé Bossuet avoit vu un de nos prélats examinateurs, qu'il disputoit d'un ton de voix fort emporté avec lui, et qu'il l'avoit presque querellé en le quittant. Je vous raconte simplement tous ces faits. Vous jugerez quel fondement il y faut faire. Si les examinateurs finissent demain, tous nos soins seront pour les cardinaux et pour leurs auditeurs.

Je vous supplie d'être toujours bien persuadé de mon respect pour vous. Ma lettre suffira pour MM. les abbés que j'honore tendrement et respectueusement.

394.

DU P. THORENTIER, DE L'ORATOIRE, A FÉNELON.

Il le remercie des quatre *Lettres* qu'il lui a envoyées, et se déclare pour son livre.

(Avril 1698.)

Si l'empressement qu'on fait paroître de remercier son bienfaiteur est la marque d'une sincère reconnoissance, je crains de passer pour un ingrat auprès de votre Grandeur, après avoir différé si long-temps de lui rendre mes très-humbles actions de grâces pour les quatre *Lettres* qu'elle m'a fait l'honneur de me faire adresser. Cependant j'ose l'assurer que le défaut de reconnoissance n'a point eu de part à ce retardement. J'ai senti, autant que je devois, l'honneur que me faisoit votre Grandeur, de me distinguer de tant de personnes à qui vous ne faisiez pas la même grâce. J'ai cru que vous n'aviez pas tout-à-fait oublié l'avantage que j'avois eu de vous connoître, et de converser avec vous à La Rochelle, avant votre suprême élévation, lorsque vous y travailliez avec tant de zèle et de succès à la conversion des hérétiques, et que vous vous étiez souvenu qu'ayant été consulté par de saintes religieuses sur votre premier ouvrage, j'avois rendu un témoignage sincère à la vérité, malgré la persécution qui commençoit à s'élever. Je l'ai vu depuis, avec beaucoup de douleur, faire un triste progrès, et entraîner une partie des étoiles du ciel. Votre Grandeur m'a consolé par son Instruction pastorale, qui mettoit toute la tradition de son côté; et la consolation

lation a été jusques à la joie, lorsqu'elle a répondu à une autre Instruction pastorale, qui d'abord avoit été reçue favorablement du public, quoiqu'elle ne vous fît pas justice. Mais votre Grandeur a mis le comble à ma joie par ses quatre dernières *Lettres,* qui ont fait triompher la vérité avec autant d'éclat qu'elles ont fait paroître la solidité de votre doctrine, la force de votre éloquence, et la beauté de votre génie supérieur à tout autre. Je n'aurois pu dès-lors garder le silence et retenir ma plume, si j'avois trouvé des voies sûres pour avoir l'honneur de vous écrire, et marquer à votre Grandeur une juste reconnoissance. Attendant cette occasion, j'ai eu une nouvelle joie de voir l'effet de ces *Lettres* admirables. Combien de personnes ont ouvert les yeux à la vérité! combien d'autres, chancelans auparavant, ont été confirmés dans la véritable doctrine de la contemplation! combien y en a-t-il eu, qui, revenus de leurs préventions, ont été désabusés de ces démonstrations prétendues! Le reste du monde, pour la plupart, qui n'étoient pas instruits des voies intérieures, et qui n'étoient pas capables d'une si profonde théologie, consultant le bon sens, ont été persuadés que l'erreur ne pouvoit se rencontrer où il y avoit tant de vertu, et que la vérité étoit inséparable de l'humilité et de la charité victorieuses de tant d'injures. Après cela, il n'y a personne qui n'espère que l'approbation authentique du saint siège couronnera tant de combats et tant de victoires, et que le souverain juge de l'Église catholique justifiera pleinement l'*Explication des Maximes des saints,* etc. Je n'en doute pas, comme je supplie très-humblement votre Grandeur de ne point douter que

je ne sois toute ma vie, avec un très-profond respect et un très-parfait attachement, etc.

J. THORENTIER, Prêtre de l'Oratoire.

395.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il montre qu'il n'a point varié dans ses explications; il demande qu'on ne croie pas légèrement les faits odieux allégués en secret par ses adversaires, et désire une prompte décision.

A Cambrai, 2 mai (1698.)

Je crois, mon cher abbé, qu'on fait à Rome contre moi des travaux souterrains, pour les rendre plus dangereux et plus inévitables : mais il faut tâcher de contreminer. Ils disent que j'ai varié; que, dans mes réponses à M. de Chartres, je prenois l'intérêt propre pour l'objet de l'espérance; qu'ensuite je l'ai mis dans une cupidité soumise; et qu'enfin, ne sachant à quoi me tenir pour excuser mon livre, je l'ai mis dans un amour naturel, etc.

Mais ces trois choses ne renferment aucune réelle variation. 1° J'ai d'abord reconnu qu'en un sens le salut est le plus grand de nos intérêts. Cela étoit déjà de mon livre même. De plus, la chose est vraie, et je devois en convenir pour contenter M. de Chartres, qui croyoit ce mot fort essentiel. Il est vrai que je lui ai dit que le désintéressement de l'amour consistoit dans l'exercice des actes d'espérance commandés, élevés et perfectionnés, etc. et dans le retranchement ordinaire des actes non commandés. Je m'en tiens encore là; car si la perfection retranche d'ordinaire

les actes surnaturels non commandés, à plus forte raison retranche-t-elle les actes naturels d'amour de nous-mêmes. Qui dit le plus, y renferme le moins. M. de Meaux est enfin contraint de ne vouloir, dans l'état parfait, que des actes d'espérance *poussés à leur dernier période*. C'est, en me contredisant, m'accorder tout le système de mon livre. Alors les actes naturels sont, à plus forte raison, exclus. Je n'ai jamais dit à M. de Chartres, ni à personne, que j'avois entendu dans mon livre le salut par l'intérêt propre. Vous savez combien certains amis m'ont pressé pour ne me défendre point par cet amour naturel, assurant que mon livre n'auroit pas besoin de cette défense. J'ai toujours dit que je devois l'expliquer suivant les pensées que j'avois eues en le composant. 2° Pour la cupidité soumise, je n'ai point entendu cette sainte concupiscence que les théologiens mettent dans l'espérance; j'ai toujours dit qu'elle ne venoit point de la grâce, mais qu'elle lui étoit étrangère, puisque la grâce la soumettoit : ainsi cette cupidité est naturelle, et est le même amour naturel dont j'ai tant parlé. C'étoit la même chose que je voulois tirer de saint Bernard.

Pour tous les faits odieux ou suspects que mes parties peuvent alléguer, je demande qu'on n'en croie aucun sans me les communiquer, parce que je suis bien assuré de les réfuter par des faits dont j'ai de bons témoins. Des gens assez passionnés pour vouloir diffamer auprès du Pape leur confrère sur des faits qui ne font rien au dogme, et qui m'ont imputé sur mes ouvrages tant de choses fausses, contre l'évidence du texte, méritent-ils d'être crus sur leur simple té-

moignage dans des choses secrètes, où ils peuvent dire ce qu'il leur plaît? L'espèce de secret qu'ils font semblant de garder là-dessus n'est qu'un art pour se donner un air de modération, parce qu'un air contraire d'âcreté et de hauteur ne leur a pas réussi. Mais enfin, s'ils étoient sans passion, voudroient-ils me noircir auprès du Pape pour obtenir la flétrissure de mon livre, qui est celle de ma personne, en alléguant secrètement des faits secrets? Supposé même que ces prétendus faits fussent aussi vrais qu'ils sont faux, faudroit-il les dire au Pape, afin qu'ils contribuassent à me faire flétrir? Mes défenses étant une profession de foi si authentique, ils devroient (quand même je me serois égaré autrefois, ce qui n'est pas, Dieu merci) faire autant de choses pour m'excuser, qu'ils en font pour me confondre. La passion est donc manifeste, malgré leur affectation du secret; ils ne sont donc pas croyables sur leur seule parole. De plus, c'est un art pour insinuer des accusations qu'ils ne pourroient soutenir ouvertement, si elles m'étoient communiquées; car j'ai de bons témoins contre eux sur les faits à discuter. Voilà sur quoi il faut insister avec force et douceur.

La provision de M. Lagon n'est point arrivée dans les trois mois, et le droit du Pape est expiré le 29 avril, parce que M. de Marte mourut le 29 de février. J'ai fait une provision qui n'est pas encore publique; mais il n'en faut rien dire. Je voudrois bien que vous pussiez obtenir le canonicat vacant de la métropole pour M. de La Templerie : n'y perdez pas un moment. Il seroit bon de savoir si on trouve mauvais à Rome que nous usions du droit qui nous est dévolu, quand

le Pape laisse passer les trois mois. Le Concordat Germanique y est exprès. Il dit que nous pourrons conférer *librement*, ce qui marque que la réserve du Pape contre le droit commun est, en ce cas, anéantie, et que notre droit est pleinement libre. Ayez la bonté de savoir quel est l'esprit là-dessus, car je ne veux pas les blesser, et j'éviterai de publier ma provision jusqu'à ce que j'aie votre réponse là-dessus, s'il est possible.

Je sais que le Roi presse le Pape de juger (sans avoir égard à de nouvelles productions) sur mon livre et sur mes explications. C'est assez ce que nous devons demander. Les notes marginales du livre latin ne doivent pas être séparées du livre, puisqu'elles sont tirées du texte même fort naturellement, et que le livre ne peut avoir aucun autre sens suivi, aucun autre sens qui ne soit une extravagante contradiction dans toutes les pages. Si ces choses n'étoient pas jointes, il faudroit les joindre, loin de les séparer, pour justifier la foi d'un archevêque, et pour finir le scandale.

Je sais aussi que le nonce a écrit à Rome favorablement pour moi. Il voit combien tout Paris, les docteurs, les communautés, sont pour ma doctrine, et blâment celle de M. de Meaux.

Vous aurez reçu mes quatre *Lettres* à M. de Meaux. Je vous en enverrai, par le prochain courrier, une cinquième sur les passages de saint François de Sales, qui est, si je ne me trompe, très-importante.

Vous recevrez bientôt aussi des ouvrages de théologiens considérables, qu'on imprime actuellement, et qui sont très-forts pour réfuter les accusations du gros livre de M. de Meaux.

Je viens de recevoir dans ce moment, depuis tout ce dessus écrit, votre lettre datée du 12 d'avril. Comme je vous ai déjà envoyé une lettre pour le Grand-duc, je ne crois pas qu'il en faille une seconde pour lui parler de son agent qui sollicite contre moi. Celle que vous aurez reçue est assez forte, ce me semble.

Pour les provisions du Pape, elles doivent, suivant le Concordat Germanique, être notifiées au collateur, à compter du jour de la mort connue dans le lieu de la résidence. Le pape Grégoire XIII a voulu expliquer cela en sorte qu'il suffise que le Pape pourvoie dans les trois mois, et que la notification puisse se faire plus tard; mais la coutume de décider contre est constante à Malines et à Tournai, parce qu'un concordat est une transaction, et que le Pape à cet égard n'a point de plénitude de puissance, mais est un simple contractant assujéti aux termes de son contrat. Le capital est de presser pour obtenir le canonicat de la métropole.

Pour notre grande affaire, puisqu'elle est en bonne disposition, il ne faut pas la retarder d'un jour; il faut être et paroître dans le désir d'une prompte fin. Toutes mes quatre *Lettres* à M. de Meaux doivent arriver à Rome dès les premiers jours de ce mois. La cinquième partira la semaine prochaine, et n'est pas essentielle, quoiqu'elle soit très-importante. Les écrits de théologiens, quoique très-utiles, ne doivent point retarder la conclusion. Rien ne vous fera plus d'honneur dans le public, et à Rome, et en France, et même à Versailles, que de presser le jugement : la longueur n'ira qu'à attirer des redites, des injures,

des calomnies, et la continuation d'un grand scandale. Plus ils tarderont à juger, plus l'affaire s'envenimera. Ménagez votre santé, mon cher abbé; songez qu'elle sert à défendre la cause de la charité. Tout à vous tendrement et à jamais, *in Christo Jesu Domino nostro.*

Vous aurez contentement sur Molinos dans la cinquième *Lettre.*

396.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Il lui annonce trois écrits latins de Bossuet, l'approbation donnée aux écrits de Fénelon par plusieurs prélats, et la fin prochaine des congrégations.

Rome, 6 mai 1698.

J'AI reçu, monsieur, le gros paquet dont vous me donnez l'avis dans votre lettre du 15 avril. Ne vous avois-je pas mandé, il y a plus de trois semaines ou un mois, que M. de Paris écrivoit ici qu'il travailloit avec beaucoup d'application à une réponse aux *Lettres* de M. de Cambrai? Cette réponse, disoit-il, renfermeroit le fait et le droit. Le fait est sans doute l'histoire dont vous me parlez; et pour la doctrine, que peut-il dire de nouveau? Il y aura trois livres de la part de M. de Meaux sous ces titres magnifiques: 1° *Schola in tuto;* 2° *Patres in aperto;* 3° *Quietismus in.....* On a oublié ce dernier mot; et encore aujourd'hui leur correspondant m'a assuré qu'il les recevroit bientôt, et qu'il me les feroit voir d'abord qu'il auroit reçu quelque chose. M. l'abbé Bossuet les

promet aussi, au premier jour, aux cardinaux et aux examinateurs. Les uns et les autres m'ont demandé si ces réponses étoient déjà arrivées, et je juge par là qu'on leur en a parlé comme d'une chose qui ne pouvoit pas tarder beaucoup à venir.

Je répands la troisième et la quatrième *Lettre* latine à M. de Paris, et la seconde et la troisième à M. de Meaux. M. le cardinal Ferrari m'a dit ce matin qu'il attendoit ces deux dernières françaises avec impatience, après avoir vu la première; et, de tous côtés, il me revient que ces *Lettres* sont lues avec empressement, et que tout le monde les loue et les admire. Deux monseigneurs de cette cour, tous deux de la maison du Pape, dont je ne vous dis point les noms, pour garder religieusement le secret qu'ils m'ont fait promettre que je leur garderois de ne les nommer point dans mes lettres; ces deux monseigneurs m'ont dit séparément que M. de Cambrai démontroit évidemment et invinciblement, contre M. de Paris et contre M. de Meaux, que nous devions aimer Dieu de cet amour de charité indépendant de la béatitude que nous trouvons en lui, et que c'étoit confondre l'espérance avec la charité, que de parler comme ils avoient parlé.

Les congrégations de nos examinateurs sont finies, et demain, dans la congrégation des cardinaux du Saint-Office, on examinera *de quelle manière l'on doit procéder dans cette affaire*, c'est-à-dire, comment les examinateurs doivent donner leur *votum*. M. l'assesseur m'a toujours dit que l'usage du Saint-Office étoit que chacun des examinateurs dît son sentiment de vive voix dans la congrégation des cardi-

naux, et qu'ensuite il laissât son *votum* par écrit entre les mains de l'assesseur. Même dans les affaires considérables, il est du style que les examinateurs ou qualificateurs redisent une seconde fois leur sentiment en présence du Pape et des mêmes cardinaux du Saint-Office; et M. l'assesseur me dit, il y a quelque temps, que le saint Père l'avoit ainsi résolu pour notre affaire. Nous verrons cette semaine s'il y aura quelque changement là-dessus.

Nos cinq examinateurs paroissent plus fermes et plus zélés que jamais pour soutenir en tout le livre de M. de Cambrai. Les cinq qui le désapprouvent en quelque chose ne sont pas si unis de sentimens. J'ai su qu'ils tiennent de longues assemblées chez le maître du sacré Palais, pour convenir entre eux, et l'on croit qu'ils y auront de la peine. Leur embarras est principalement en ce que nos examinateurs leur opposent que les propositions qu'ils condamnent ne sont point du livre de M. de Cambrai; qu'ils se trompent dans le fait, et que, pour mettre les cardinaux en état d'en juger sans beaucoup de discussion, ils n'ont qu'à écrire, dans la première colonne d'une page, la proposition qu'ils condamnent dans le livre de M. de Cambrai, et qu'eux mettront à côté, dans la deuxième colonne, la proposition contradictoire tirée du texte et des propres termes du livre. Si l'on peut obtenir que l'on prenne cette voie pour décider, qui paroît la plus courte et la plus sûre, on me dit : *Secura sit vestra Dominatio de nostra victoria.*

J'ai vu encore cette semaine le cardinal Casanate, le cardinal Nerli, le cardinal Ferrari. La conversation des deux premiers n'ajoute rien à ce que je vous

mandai la dernière fois, si ce n'est peut-être un peu plus d'ouverture et de liberté. Mais Ferrari, qui prend un air plus gai, et qui semble vouloir faire durer la conversation, s'est fort étendu aujourd'hui sur les raisons que cette cour avoit de faire une attention particulière sur tous les intérêts de M. de Cambrai, un grand archevêque, d'un esprit si sublime, d'une piété si reconnue, si soumis au saint siège, qui avoit eu le premier recours à son autorité, et engagé ses confrères à la reconnoître; du reste, si sage dans son gouvernement, si paternel pour tous les religieux. Puisque je suis juge, a-t-il ajouté, je dois n'avoir aucun penchant pour aucune des parties; mais je vous avoue que je sens une affection et une considération toute particulière pour M. de Cambrai. Je ne me souviens pas à quel sujet nous avons parlé de la faveur et de la recommandation qu'on pouvoit avoir en cette cour, et il prenoit soin de m'assurer que toutes ces sollicitations ne seroient d'aucun effet *in curia Romana*. Je lui ai répondu en riant : *Judicium sedis apostolicæ expectamus, E. D. non curiæ Romanæ*. Il a extrêmement approuvé cette différence, et beaucoup loué cette expression : *Optimè; reverâ sedis apostolicæ debet esse, non curiæ*. Je lui demandai ensuite s'il croyoit que notre affaire pût être terminée dans ce mois, comme le bruit en couroit. Il m'a répondu qu'il y avoit bien des fêtes, mais néanmoins qu'il pourroit être qu'on auroit le temps de la finir. Les autres cardinaux sont encore peu instruits, et même j'ai su que M. l'abbé Bossuet demandoit beaucoup qu'on retardât, jusqu'à ce qu'il auroit les réponses de M. de Meaux et de M. de Paris.

On m'a dit ce matin que le Pape (il n'y avoit pas encore plus de vingt-quatre heures) s'étoit fait relire la seconde lettre du Roi qui demande un *prompt jugement*. Celui qui me le disoit étoit persuadé que le Roi (en demandant ce *prompt jugement*) vouloit favoriser les parties de M. de Cambrai; mais j'ai d'autres raisons de croire que le Pape, au contraire, ne s'est fait lire cette seconde lettre du Roi, que pour s'assurer encore davantage que Sa Majesté demande seulement un jugement, sans vouloir favoriser en cela aucune des parties; et M. le cardinal Ferrari me l'a dit encore ce matin, que le Roi s'étoit expliqué cent fois là-dessus: qu'il ne vouloit qu'un jugement sans aucune faveur.

Une personne considérable me demande avec instance un exemplaire imprimé du sermon ou discours de M. de Meaux à l'assemblée du clergé de 82. Il m'en parle comme d'une chose fort importante, et je vous le propose de même.

Nos amis, qui pénètrent plus que moi dans les maximes de cette cour, m'assurent qu'ils espèrent plus que jamais de notre affaire à mesure qu'ils voient que le jugement s'approche. Ils croient néanmoins que tous les retardemens nous sont avantageux. Plus de gens s'instruisent de la vérité; on s'accoutume à la doctrine de M. de Cambrai; on la comprend; on voit qu'elle est conforme à celle des saints. Je laisse à la Providence le soin de défendre la religion.

397.

DE L'ABBÉ FRADET A (L'ABBÉ DE BEAUMONT.)

Il se réjouit de la bénédiction que Dieu répand sur les ouvrages de Fénelon, et lui en demande quelques exemplaires.

A Riom, ce 6 mai 1698.

Après avoir combattu long-temps, je me rends; je ne puis plus garder le silence. Il faut que je manque au respect que je vous dois, pour vous demander de vos nouvelles, surtout après une tempête aussi furieuse, capable de faire périr tout autre que Mgr l'archevêque de Cambrai. Il faut bien que Dieu soit pour lui, pour le tirer d'affaire avec tant d'avantages. Je ne saurois vous exprimer la joie que je ressens de le voir victorieux à Rome et en France. Quel plaisir, pour un homme qui vous est autant dévoué, de voir que les esprits les plus prévenus commencent à ouvrir les yeux pour reconnoître la pureté d'une doctrine qu'on avoit voulu confondre avec des sentimens détestables! Je me réjouis donc avec vous, monsieur, de tout mon cœur, de la bénédiction qu'il a plu à Dieu de répandre sur les ouvrages que Mgr votre oncle a été obligé de faire pour sa justification. Pour moi, je publierai son triomphe avec autant de plaisir que j'en ai pris à lire ses ouvrages, qu'il a eu la bonté d'envoyer à M. d'Aubusson, doyen de notre église. J'en suis si charmé, que j'avois prié M. Chalmettes de me les envoyer; mais il me mande qu'on ne les vend point à Paris, et que ce sont seulement vos amis, à qui on les envoie, qui les communiquent. Oserai-

je, monsieur, me mettre au rang de ceux que vous avez favorisés. Si vous voulez me faire cette grâce, je vous prie de les adresser à Paris, à M. Chalmettes, qui loge chez M. le curé de Saint-Sulpice; il me les fera tenir avec quelques autres petits livres qu'il doit m'envoyer le 11 ou le 12 du présent mois. Que n'en ai-je un magasin pour les distribuer dans notre province et aux environs, afin de désabuser tout le monde, s'il se trouve encore des esprits entêtés et étourdis du grand bruit qui a frappé les oreilles d'une infinité de gens! Pardonnez, s'il vous plaît, la liberté que je prends. J'aime mieux passer pour indiscret, que de manquer l'occasion de me satisfaire dans un sujet si légitime, en vous assurant que je suis et serai toujours avec respect, etc.

FRADET, Prieur de Saint-Jean.

398.

DU NONCE A FÉNELON.

Il l'assure qu'il a mandé à Rome sa soumission au jugement qu'on attend du saint siège sur son livre, et il désire qu'on n'écrive plus sur cette matière.

Parigi, li 7 maggio 1698.

Accuso à V. S. ill^{ma} la ricevuta della lettera che si e compiacciuta di scrivermi in data de 29 del passato. In risposta della quale dirò che hò veduto quello,

J'ai l'honneur d'accuser à votre Grandeur réception de la lettre qu'elle s'est plu à m'écrire, en date du 29 du mois passé. Je lui répondrai que j'ai lu les ouvrages pu-

che sopra il suo libro è stato scritto, ed ella hà risposto : mà comeche il giudizio si deve attender di Nostro Signore, perciò, non ardendo io d'entrare ad esprimermi più avanti, mi fermo in commendare la sommissione che V. S. ill^{ma} pronta professa à tale giudizio, che per quanto credo, in breve si udirà; e l'assicuro, che oltre l'avere io mandate à Roma tutte le sue risposte, hò altresì più volte significati i sentimenti di quella pronta rassegnazione che ella mi ratifica anco in detta ultima sua. Io non cesso di procurare che più non si scriva in questa tanto delicata materia; e di cio supplico V. S. ill^{ma}, ai di cui comandi professandomi con ambizione disposto, le bacio riverentemente le mani.

bliés contre son livre, avec les réponses qu'elle y a faites; mais comme c'est de Sa Sainteté qu'on doit attendre le jugement, ne voulant pas entrer plus avant dans cette affaire, je me borne à féliciter votre Grandeur de la soumission qu'elle professe pour ce jugement, qui sera, je crois, bientôt rendu. Je puis l'assurer que j'ai envoyé à Rome toutes ses réponses, et en outre que j'ai fait connoître plusieurs fois les sentimens de résignation qu'elle me confirme encore dans sa dernière lettre. Je m'efforce de faire en sorte qu'on n'écrive plus sur une matière aussi délicate; et je prie instamment votre Grandeur, aux ordres de laquelle je mets mon ambition d'être docile, de recevoir mes très-humbles respects.

399.

DE FÉNELON AU NONCE.

Raisons qui l'obligent de répondre aux écrits de ses adversaires.

A Cambrai, 10 mai 1698.

Vous avez la bonté de me donner un conseil digne de votre sagesse, en m'exhortant à garder le silence; mais en me le donnant, faites que je le puisse suivre. Dois-je et puis-je en conscience me taire, lorsqu'on attaque si violemment ma foi? Par exemple, monseigneur, ai-je pu me dispenser de montrer que je n'ai point falsifié saint François de Sales, comme M. de Meaux m'en accuse? Une *Lettre* là-dessus, que je prends la liberté de vous envoyer, n'étoit-elle pas nécessaire pour empêcher mon entière diffamation? Voilà mes réponses finies. Je me suis borné aux points essentiels, pour finir plus promptement; et vous voyez bien, monseigneur, que j'ai usé, dans cette réponse, de toute la diligence que je vous avois promise. Mais je sais que mes parties vont recommencer par de nouveaux écrits : par là je serai contraint de recommencer aussi, malgré moi, pour repousser les plus horribles accusations. Ils m'accusent de retarder le jugement de Rome, et je sais qu'ils n'oublient rien pour le faire entendre au Roi. Mais qui est-ce qui recule, ou l'accusé, qui ne fait que répondre courtement et en diligence aux points essentiels, à mesure qu'on l'attaque sur sa foi; ou les accusateurs, qui font sans cesse des productions nouvelles, à la veille du jugement du procès? Vous savez, monsei-

gneur, qu'immédiatement après avoir répondu à l'*Instruction pastorale* de M. l'archevêque de Paris, j'eus l'honneur de vous écrire, pour vous assurer que je ne demandois qu'un prompt jugement, sans aucune défense nouvelle, si mes accusateurs vouloient bien laisser juger le saint siège sur les écrits déjà publiés par eux, et sur mes réponses. Au lieu d'en demeurer là, M. de Meaux a fait un gros livre plein de tout ce qu'on peut imaginer de plus atroce et de plus horrible. J'ai répondu, environ dans l'espace d'un mois, aux points principaux, par mes *Lettres;* et je suis prêt encore à renoncer à toute autre défense, si mes parties veulent bien garder enfin le silence, et attendre respectueusement en paix la décision du saint siège. S'ils sont aussi soumis qu'ils le disent, s'ils n'agissent que pour l'intérêt de la vérité, et sans passion, ils n'ont qu'à laisser juger le Père commun, qui ne favorisera pas le quiétisme. Qu'y a-t-il à craindre pour la vérité, après qu'ils ont tant critiqué mon livre, et tant écrit pour me confondre? La vérité sera-t-elle en péril, quand le saint siège l'examinera à fond, et décidera? Veulent-ils être plus éclairés ou plus zélés contre l'erreur que l'Église Romaine? Puisque vous souhaitez tant le silence, monseigneur, et qu'en effet il est si désirable, engagez-les à le garder. De ma part, vous n'aurez aucune peine à me retenir, et je serai docile comme un enfant à toutes les volontés du saint Père. Plus on écrira, plus cette dispute se tournera en aigreur. Mes réponses, quoique douces et patientes, pendant que les écrits de mes parties sont pleins de hauteur et d'âcreté, les irritent toujours de plus en plus. Des accusateurs animés ne peuvent souffrir

frir que l'accusé paroisse tranquille, et réponde clairement à de si horribles accusations. Un mot bien précis, que vous diriez au Roi de la part du Pape, finiroit cette scandaleuse scène, et nous attendrions avec soumission ce qui nous viendroit de Rome. Alors la plus prompte décision seroit la meilleure : elle ne sauroit venir trop tôt. Quelle qu'elle puisse être, je la recevrai d'un cœur sincère, soumis, et docile sans aucune réserve. Dieu veuille que les autres en fassent autant! Mais la piété du Roi vous doit assurer qu'il fera soumettre au jugement du Pape les esprits les plus hardis et les plus hautains. Ainsi, monseigneur, tout peut finir avec une extrême diligence, et vous pouvez facilement, par l'autorité du Roi, nous faire imposer maintenant le silence pour attendre la décision. Elle peut même venir bientôt, en cas qu'on ne produise rien de nouveau; car les examinateurs et les cardinaux ont eu le temps d'examiner l'affaire. Pour moi, je ne demande en ce cas qu'un prompt jugement; je presse avec la dernière instance, et vous pouvez même envoyer à Rome cette lettre, comme un engagement solennel par lequel je m'ôte tout prétexte de reculer. Que si vous ne pouvez, monseigneur, engager mes parties au silence, et s'ils veulent absolument, malgré toutes vos remontrances de la part du Pape, faire contre moi de nouvelles accusations à la veille du jugement, pour le retarder; souffrez que je vous prenne à témoin que ce n'est pas moi qui retarde, et que c'est eux au contraire qui font le retardement. Je vous supplie même d'avoir la bonté de le faire bien entendre au Roi; car je sais qu'on lui dit que je ne cherche qu'à reculer, lors

même que je presse pour attendre la décision, et pour supprimer toute nouvelle production qui pourroit la retarder. Enfin, monseigneur, si le Roi veut encore laisser écrire mes parties, n'est-il pas juste que le retardement leur soit imputé, et qu'on me laisse le temps de leur répondre sur les points essentiels avec la brièveté et la diligence dont j'ai déjà usé depuis peu? Je renoncerai même à toute réponse, si je ne trouve dans leurs nouveaux écrits rien d'essentiel. J'espère, monseigneur, que vous aurez la bonté de représenter tout ceci à Sa Majesté, et ensuite d'envoyer cette lettre à Rome, pour y montrer avec quelle sincérité je demande un prompt jugement. Je serai toute ma vie avec un singulier respect, etc.

400.

DU MÊME AU P. DE LA CHAISE.

Il se justifie sur les prétendus retards que ses adversaires l'accusent d'apporter à la conclusion de l'affaire.

A Cambrai, 12 mai 1698.

Je n'ai garde, mon révérend père, de vous demander des choses indiscrètes, et de souhaiter que vous fassiez aucun pas pour mon affaire; mais je crois devoir vous expliquer certaines choses principales, afin que vous soyez au fait, si on vous parle de moi.

Je sais que mes parties ne cessent de dire que j'alonge l'affaire, pour éviter le jugement de Rome. Pendant qu'ils parlent ainsi, ils demandent eux-mêmes à Rome actuellement qu'on ne juge point jusqu'à ce

qu'ils y aient envoyé ce qu'ils impriment contre moi. Ainsi ils reculent à Rome, et font semblant de presser en France. La règle de justice est que, comme les accusateurs parlent les premiers, ils doivent aussi être toujours les premiers à se taire, et l'accusé a toujours le droit de répondre le dernier.

D'abord ils ont fait leur *Déclaration*, le *Sommaire*, et puis l'*Instruction pastorale* de M. l'archevêque de Paris. J'ai répondu à tous ces écrits avec une extrême diligence. L'unique retardement qui soit sur mon compte regarde l'impression de mes défenses et leur publication, parce que j'aurois bien voulu ne produire ces défenses qu'à Rome, et ne les montrer jamais au public. Mais ce retardement n'a regardé que le public; car, pour mes défenses manuscrites, elles étoient à Rome six semaines après les écrits auxquels elles répondoient. Alors je mandai à Rome, et ensuite j'écrivis à M. le nonce, qu'après avoir répondu à tant d'écrits, j'étois prêt à me taire, et à renoncer à toute autre défense à l'avenir, pourvu que mes parties voulussent aussi garder le silence; qu'en ce cas, nous n'aurions plus qu'à attendre en paix et avec soumission la prompte décision du Pape. Mais en ce temps-là M. de Meaux pressoit à Rome pour obtenir du temps, afin qu'on attendît son dernier volume; et ce gros volume parut comme une nouvelle production, à la veille du jugement du procès. Cette multiplication d'écritures n'a fait qu'embrouiller et allonger. Je n'ai employé qu'environ un mois pour répondre, par mes *Lettres*, à tous les principaux points de ce long ouvrage. Ma *cinquième Lettre*, pour montrer que je n'ai pas falsifié saint François de Sales, comme M. de Meaux

m'en accuse, va paroître, et elle est déjà à Rome avec les quatre autres. Ce n'est pas avoir perdu du temps pour répondre; ce n'est pas fuir : au contraire, tout homme qui sait ce que c'est que de composer en matière si délicate, contre des gens si animés et si puissans; ce que c'est que de répondre à tant d'accusations entassées, de tours subtils et éblouissans, et de citations altérées; enfin ce que c'est que de faire imprimer en des lieux éloignés de soi, avec beaucoup d'embarras et de mécomptes, avouera que ma diligence a été extraordinaire. Dès que cela a été fini, j'ai réitéré à Rome et à M. le nonce les mêmes offres que j'avois faites la première fois. Veut-on imposer silence? je suis prêt à le garder. Quoique je sois l'accusé, et qu'il s'agisse de ce qui est le plus capital en ce monde, je suis prêt à renoncer à toute défense nouvelle, et je demande une prompte décision, si mes parties veulent bien en offrir autant. En faisant cette offre à M. le nonce, je le prie d'envoyer ma lettre à Rome, afin qu'elle y serve d'engagement solennel de ma part, pour presser avec les plus vives instances le jugement, si mes parties veulent bien ne plus le reculer par aucune production nouvelle. Est-ce là, mon révérend père, ce qu'on appelle fuir?

Je suis fort assuré que mes parties n'accepteront point ce parti. Je sais qu'ils veulent écrire, et retarder encore le jugement, afin qu'on puisse voir ce qu'ils préparent. Ils tâcheront même de le produire à la veille du jugement, pour m'ôter le temps d'y répondre, ou pour se plaindre de mes fuites, si je demande, selon les règles manifestes de la justice, un terme très-court pour y répondre. Mais enfin,

mon révérend père, s'ils demandent du temps pour m'accuser, n'est-il pas juste que j'en aie à mon tour pour réfuter leurs accusations? S'il n'étoit question que de quelque matière peu importante, ou de quelque point d'honneur, je prendrois avec joie le parti de me taire pour la paix, et de leur céder. Mais il s'agit de savoir si je suis, comme ils le soutiennent, un impie, un fanatique, et un hypocrite qui déguise ses impiétés. Ne serois-je pas l'horreur et le scandale de toute l'Église, si je me taisois sur de telles accusations, et si je voulois bien laisser entendre, par mon silence, que je suis convaincu? Je dois donc répondre jusqu'à la fin à tout ce qu'ils écriront d'éblouissant contre moi.

Ou ils n'ont rien de nouveau à dire, ou ils préparent des preuves nouvelles. Si, après plus d'un an de recherche, ils n'ont plus rien de nouveau à dire, pourquoi prolonger le scandale, et reculer la décision par des redites? Ne vaut-il pas mieux pour eux-mêmes qu'on leur impose silence? Si au contraire ils ont de nouvelles preuves à produire, doit-on vouloir me priver de la liberté d'y répondre? Il faut se souvenir que le retardement doit être imputé non à moi, qui ne demande dès aujourd'hui que le silence et le jugement, mais à mes parties qui recommencent à écrire, et qui me contraindront malgré moi de répondre. On ne doit pas croire que je craigne leurs nouveaux écrits; car j'ai intérêt de purger à fond cette affaire, et de montrer au public qu'ils ont épuisé toutes leurs accusations. D'ailleurs je ne demande point qu'on leur fasse supprimer les écrits qu'ils préparent. Je demande seulement qu'on prévoie les suites

de ces écrits. Ils retardent actuellement la décision, jusqu'à ce que ces écrits aient paru; et, quand ils seront envoyés à Rome, mes parties, qui ne manqueront pas de crier sur mes fuites, seront eux-mêmes la véritable cause du retardement nécessaire pour attendre que je leur réponde. D'ailleurs, plus ils écriront, plus ils s'animeront; car la gageure sera pour eux plus grosse tous les jours, et vous verrez qu'ils voudront toujours, jusqu'à l'infini, répondre à toutes mes réponses. Enfin, quoique je souhaite sincèrement et avec impatience le silence et la prompte décision, je ne demande pourtant pas qu'on supprime leurs nouveaux ouvrages; mais du moins qu'on leur impute tout le retardement, puisque c'est uniquement la multiplication de leurs écrits qui le cause et qui le causera.

Si on eût voulu imposer maintenant silence, l'affaire auroit pu être finie à la Pentecôte. Toutes mes défenses sont à Rome. Les examinateurs devoient finir leurs avis dès le commencement de ce mois, et les cardinaux, préparés de longue main, pouvoient en peu de jours donner leurs suffrages : ainsi le Pape auroit pu conclure avant la fête prochaine. Mais la passion de M. de Meaux pour écrire, et pour rapprocher de lui le public qui l'a presque abandonné, lui fait faire un dernier effort pour me noircir et pour se justifier. C'est ce qu'il demande à Rome qu'on attende, pendant qu'il se plaint à Versailles de mes artifices pour fuir. Jugez vous-même, par des faits si clairs, qui est-ce qui recule. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il pardonne à ceux qui me font l'injustice de m'accuser auprès du Roi là-dessus, et qui donnent à un

fait si faux les plus odieuses interprétations. Quand il n'y auroit que la juste peine que cette affaire fait au Roi, je donnerois mon sang et ma vie pour l'abréger.

Vous voilà, mon révérend père, informé de la vérité. Je ne vous demande d'en faire usage qu'au cas qu'on vous en parle. Je suis avec reconnoissance et vénération, etc.

Dès que j'aurai vu les écrits qu'on prépare contre moi, je prendrai mon parti, ou pour ne rien y répondre, s'il n'y a rien d'essentiel, ou du moins pour répondre très-courtement, et tout au plus tôt.

401.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Impression que produisent les écrits des deux parties; fin des congrégations; dispositions favorables des examinateurs.

A Rome, 13 mai 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 22 d'avril, et celle de M. votre cousin du 21, avec vingt exemplaires des quatre *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Paris. Elles sont toujours lues avec empressement et avec admiration. Les trois premières à M. de Meaux, que j'avois déjà données, et la quatrième que je commence à répandre, n'auront pas, j'espère, un succès moins heureux, ni moins utile pour la défense de la vérité. Elles donnent une grande idée de la supériorité du génie de M. de Cambrai à celui de ses parties, et le font paroître bien plus profond théologien

que M. de Meaux. Les variations de sa *Préface* et de son *Avertissement,* jointes à tant de fausses démonstrations et de méchans raisonnemens, ne lui font pas honneur en ce pays-ci, sans compter ses mécomptes sur les endroits qu'il cite du livre de M. de Cambrai, et les injures qu'il lui dit avec tant d'emportement. Ses meilleurs amis de Rome en sont affligés et humiliés, et ils ne font plus de façon d'avouer qu'il a gâté son affaire en trop écrivant. Je sais même qu'un cardinal de France, dont nous n'avons pas raison d'être trop contens pour tout le reste, a écrit ici que M. de Meaux a traité trop rudement M. de Cambrai, dès le commencement de cette affaire, et dans son dernier livre trop injurieusement. Mais c'est une grande confidence qu'on m'a faite, et sur laquelle il faut garder un secret inviolable; car ce seroit tout perdre que d'en dire mot. Surtout ne dites point que c'est un cardinal qui l'a écrit; car on le devineroit d'abord.

Je vous ai rendu compte de ma dernière conversation avec M. le cardinal Ferrari, depuis que les congrégations de nos examinateurs sont finies. Celle que j'ai eue avec le cardinal Noris est encore plus précise.

Il me dit d'abord, d'un air assez ouvert, que nos congrégations étoient finies; mais, comme il parloit italien, j'eus peur de ne pas pénétrer assez sa pensée, et je lui dis que je le priois pourtant de vouloir encore lire ces nouvelles *Lettres* que je lui portois. Il les prit d'un air obligeant, et me dit que l'affaire étoit présentement au Pape, et ajouta en latin : *Consentiunt examinatores;* et d'un air de tête et d'un geste de la main m'exprimoit que voilà qui étoit fini pour nous.

Je lui répondis que nos parties disoient pourtant qu'il y avoit quelques examinateurs contre nous; il secoua la tête, et me dit seulement : *Niente, niente.* Comme on ne sauroit trop craindre de se flatter en ce pays, je lui dis encore quelque chose qui marquoit mon doute, et je ne me souviens pas de mes paroles; mais oui bien que je lui fis excuse de la liberté que je prenois de faire cette demande à son Éminence. Il me répondit encore *niente*, pour me rassurer, et ajouta : *Modò cardinales sint sicut examinatores.* Cela me fit prendre un air de confiance avec lui, et il me semble qu'il en fit de même, et me dit d'un ton de secret : Jamais livre n'a été examiné si rigoureusement. On l'a examiné article par article, proposition par proposition. Il n'y pas un mot qu'on n'ait pesé; *ne verbum quidem quod non fuerit ponderatum.* En me reconduisant, il s'arrêta encore en causant dans la chambre des estafiers, contre leur coutume, et me disoit qu'il falloit que j'apprisse à bien parler italien, avant que de m'en retourner, et que pour cela il falloit s'enhardir à parler bien ou mal; que M. Lambert, notre chanoine de Cambrai, avoit fait ainsi, etc. Le *consentiunt examinatores* ne peut point dire que tous conviennent contre nous; car je suis certain que les cinq nôtres sont plus fermes et plus fiers que jamais : il faut donc que le *consentiunt* tombe sur la doctrine du livre, et que, si les cinq autres veulent en blâmer quelques expressions, ils leur répondent ce qu'il me dit dans une autre conversation : *Quid ad nos? hæc non pertinent ad fidem.* Il est vrai qu'un de nos examinateurs, que l'on assure être contre nous, me dit encore, il n'y a que trois

jours, en lui portant les *Lettres* à M. de Meaux, qu'il espéroit qu'en donnant son *votum, nec offendam Deum nec homines*, et cela d'un air à ne laisser point lieu de douter qu'il ne nous soit pas aussi contraire, comme on avoit voulu me le faire croire.

Un de nos amis, très-habile et fort estimé, alla voir M. le cardinal Albano, qui lui ouvrit le discours sur l'affaire de M. de Cambrai, et lui demanda sa pensée ou même son conseil. Cet ami lui expliqua la doctrine en peu de mots, et se servit du mot de *vexatio*, pour lui faire comprendre la conduite qu'on tenoit à l'égard de ce grand archevêque. Cette Éminence, après avoir tout écouté, lui dit *qu'il ne croyoit pas qu'on pût répondre autre chose en France, si ce n'est qu'après avoir bien examiné ce livre, on le trouvoit exempt de toute censure.* J'ai vu ce matin le cardinal Nerli, qui m'a dit qu'il n'avoit point encore examiné cette affaire, parce qu'on n'en avoit point encore parlé dans la congrégation; mais qu'il s'y vouloit appliquer tout de bon, quand on en parleroit. Il m'a laissé dire pendant une demi-heure sans me répondre; mais il a ri deux ou trois fois si à propos, que je ne puis pas m'empêcher d'en être content, et je comprends bien même, par toutes ses manières, qu'il veut que je le sois, et que je le fasse entendre à des gens qui s'intéressent pour nous. M. le cardinal Casanate, que j'ai vu aussi, en lui portant la *quatrième Lettre* à M. de Meaux, m'a demandé, avec assez d'empressement, si je ne l'avois pas donnée aux examinateurs. Pour mieux pénétrer sa pensée, je lui ai répondu simplement que M. l'assesseur, à qui je les avois portées, et qui avoit coutume de re-

cevoir tout ce que je voulois donner, et de l'envoyer lui-même à ces examinateurs, m'avoit dit que les congrégations étoient finies, et que ce n'étoit pas à lui de les donner. Son Éminence m'a répondu avec assez de feu : N'importe; il faut que vous les leur donniez toujours; car il est nécessaire que nous examinions cette affaire à fond, et même ils n'ont pas encore donné leur *votum*. Je me suis servi de cette occasion pour lui demander s'ils le donneroient de vive voix et par écrit, chacun en particulier, ou s'ils le donneroient ensemble, c'est-à-dire chacun des partis, comme il semble que nos parties le désiroient. Il m'a assuré que chacun le donneroit de vive voix en congrégation des cardinaux, et ensuite par écrit, et qu'il marqueroit toutes les raisons sur lesquelles il appuyoit son sentiment, et rejetoit le contraire. Je vous ai déjà dit, ce me semble, que nos amis souhaitoient que cela se fît de la sorte.

Vous ai-je dit qu'un des cardinaux, que j'ai plus de raison de croire bien persuadé de la piété et de la bonne doctrine de M. de Cambrai, que j'avois toujours vu fort incertain sur les suites de cette affaire, parut plus gai qu'à l'ordinaire, sortant de la congrégation des cardinaux, où l'on rapporta que celles des examinateurs étoient finies?

M. le cardinal Cavallerini me dit encore hier qu'il avoit vu plusieurs cardinaux qui lui avoient parlé de notre affaire, et qui témoignoient approuver la doctrine de M. de Cambrai, et ne douter point que son affaire n'eût un bon succès. J'eus une longue conversation avec lui, et quoique je me fie bien à vous, je ne veux pourtant pas vous dire tout ce que je lui dis

sur les vrais intérêts de la cour de Rome, et sur le bon usage qu'elle pourroit faire d'une si heureuse occasion pour faire sentir son autorité, étant sûre que le Roi l'appuieroit pour l'exécution de son jugement.

Nous ne pénétrons pas assez pourquoi, depuis quinze jours que les congrégations des examinateurs sont finies, on n'a point déterminé dans celles des cardinaux de quelle manière, ou plutôt quand est-ce qu'ils donneront leur *votum*. Chacun d'eux en est surpris, aussi bien que le public; car voilà cette affaire, qu'on pressoit tant de tous côtés, et le Roi et le Pape, qui demeure comme en suspens dans un profond silence. Je voulois fort, hier et aujourd'hui, voir le cardinal Spada et le cardinal Albano; mais ils ne donnoient point audience. Il est certain que M. l'abbé Bossuet a demandé qu'on attendît les réponses de M. de Paris et de M. de Meaux, et qu'il promet encore une grande histoire. J'en ai parlé ce matin au cardinal Casanate. Il m'a répondu qu'on vouloit bien voir cette affaire à fond, mais que je devois être assuré qu'on n'auroit aucun égard à tout ce que pourroient dire les parties; *tota quæstio est utrùm liber contineat errores : si non continet, liberabitur ab omni censura*. Il semble donc que toutes les réponses et toutes les histoires ne changent point le texte du livre, ne font plus rien au jugement, et nos parties mêmes soutenoient fortement cette maxime avant les *Lettres* de M. de Cambrai. On croit qu'il pourroit bien être qu'on attend quelque réponse de Paris sur le partage de nos examinateurs, ou plutôt sur leur sentiment unanime que la doctrine est bonne, etc. J'ai su que deux courriers, l'un nommé Potin, et l'autre

La Brosse, étoient partis extraordinairement, et je ne sais si cela pourroit avoir quelque rapport à notre affaire.

Le Père général de la congrégation de Saint-Maur a écrit ici à leur procureur-général, qu'il avoit su, par une personne *de visu,* que c'étoit chez lui que se faisoient toutes les assemblées pour l'affaire de M. de Meaux, et il lui fait remarquer de quelle importance il est de ne prendre point de parti entre de si grands prélats, et combien la prudence demande qu'on conserve toujours la neutralité, etc. Le P. Mabillon avertit ce même P. Estiennot, procureur-général, que leur P. général avoit eu de la peine de ce qu'on lui avoit rapporté, et que pour lui il avoit tâché de le disculper, en faisant voir les lettres qu'il lui écrivoit là-dessus, pour l'assurer qu'il étoit bon ami de toutes les parties, etc. Il ajoute : *On travaille ici à une réconciliation qui édifiera toute l'Église.* Je ne sais si c'est cette réconciliation édifiante que Rome attend, et qui l'engage à tenir notre affaire en suspens. Aidez-moi, monsieur, à pénétrer tout cela; car on me dit que le secret de la congrégation des cardinaux est encore bien plus grand et plus profond que celui des examinateurs, *et je m'en vais perdre terre,* me dit un de nos meilleurs amis.

Dominus illuminatio mea, et salus mea; quem timebo? Nous devons bien le remercier de donner si abondamment son esprit à M. de Cambrai, pour lui faire dire de si grandes et de si belles choses. Tous nos amis veulent que nous espérions plus que jamais. Soyez toujours bien persuadé de mon respect très-sincère.

402.

DU P. CAMPIONI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le prie de communiquer au cardinal Petrucci les défenses de Fénelon, et lui donne des détails sur l'examen du livre.

Hâc die 13 maii 1698.

Eminentissimus Petruccius nullum habet ex libris illustrissimi Cameracensis; et aliàs illos maximopere desiderat, qui tamen latinè erant, non qui gallicè scripti, cùm linguam gallicam non perfectè calleat: et præter eminentiam purpuræ, dignus est ut illi reddantur, ob ea quæ sedulò agit in favorem archiepiscopi. Ipse enim P. Philippo, Carmelitæ excalceato, commodavit complures libros ad tuendum D. archiepiscopum, firmavitque multimodis in revisione, adeo ut P. Philippi fervor debeatur etiam eidem cardinali. Nunc autem promisit se allocuturum cardinales Sancti-Officii sibi amicos, quo eorum propensionem expiscetur, mihique communicabit. Pariter allocutus fui D. archiepiscopum Theatinum, a quo didici urgere se, ut quamprimum communicetur examinatoribus folium propositionum notatarum per contrarios; promisitque cardinali, primariò se a tergo notaturum plurimas ex iis nullatenus tradi per D. Cameracensem, sed imò oppositas; adeo ut reus in illis dicatur D. Cameracensis ex mala earum intelligentia. Id autem, meo videri, maximè convincet DD. cardinales, apud quos ipse Theatinus acriter insistit, ut archiepiscopum piissimum, de Ecclesia, præsertim Romana, optimè meritum, non permittant examinari eâ subtilitate,

quâ nec opera Lutheri fuerunt examinata. Propediem se transferet ad Suam Sanctitatem, eidem communicaturus hæc sua sensa, quibus existimo Suam Sanctitatem inclinandam in favorem archiepiscopi; quod causæ erit maximo adjumento. Alios huc usque alloqui non potui.

403.

CONFÉRENCE *de Mgr l'archevêque de Paris avec Mme Guyon, sur la lettre du P. Lacombe* (1).

14 mai (1698.)

LE mercredi 14 mai, veille de l'Octave de l'Ascension, Mgr l'archevêque est venu, sur les deux heures après midi, à Vaugirard, dans la maison des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, où est Mme Guyon, au sujet de la lettre que le P. Lacombe écrivoit à cette dame, pour l'engager à revenir de ses erreurs, à confesser ses désordres, à avouer ses péchés, et à recourir à la pénitence. La conversation a bien duré deux heures et demie, entre Mgr l'archevêque, cette dame et moi, tous trois seuls. L'intention de Mgr l'archevêque étoit de la porter à rentrer en elle-même, et à l'obliger enfin à confesser la vérité, sans en venir d'abord à la lettre. Mais, quelque remontrance qu'il lui ait faite, quelque exhortation dont il se soit servi, quelque raison qu'il lui ait alléguée, avec douceur, avec charité, avec force, tout a été inutile. On

(1) Cette piece, copiée par le secrétaire de M. Tronson, fut rédigée par M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, qui accompagnoit le prélat dans cette conférence. On a vu la lettre du P. Lacombe, ci-dessus pag. 36.

lui a reproché ses fausses prophéties, l'histoire de sa vie, son interprétation sur l'Apocalypse, ses voyages peu édifians avec le P. Lacombe : rien n'étoit plus propre ni plus convaincant pour la confondre : cependant elle a tenu bon; elle a dit et affirmé ne s'être rien passé de mal entre elle et le P. Lacombe [2]; elle

(2) On a fait un grief à Mme Guyon, dans ses interrogatoires, de plusieurs expressions singulières des lettres du P. Lacombe, qui la concernoient, et dans lesquelles on croyoit voir des mystères d'iniquité. (Voyez les lettres du P. Lacombe des 10 octobre, 11 novembre et 7 décembre 1695; et celle de M. Pirot à Mme Guyon du 9 juin 1696 : (*OEuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 150 et suiv.) Mme Guyon en donne des explications qui paroissent naturelles. « Toutes mes interrogations, dit-elle, ont roulé sur deux » lettres du P. Lacombe, où il mettoit : *La petite église d'ici vous salue*. » Il n'est sorte de tourmens qu'on ne m'ait fait là-dessus : mais ce qui » incita à me tourmenter, c'est qu'il y avoit : *Les Jansénistes sont sur le* » *pinacle*, etc.... Il m'invitoit à aller aux eaux qui sont près de lui : en- » suite, après m'avoir témoigné la joie qu'il auroit de me voir, il ajoutoit » qu'il ne seroit pas fâché de voir *Famille*. Ce mot leur avoit paru un mys- » tère exécrable, et digne du feu : mais lorsqu'ils surent, par les preuves » que je leur en donnai, que c'étoit le nom de ma femme de chambre, ils » en furent étonnés; et c'est cela seul qui leur avoit fait dire, que c'étoient » des lettres effroyables... Il y avoit encore qu'une fille, nommée *Jeannette*, » *étoit toujours à l'extrémité, qu'elle avoit eu de moi une connoissance in-* » *time, selon ce qu'ils m'avoient mandé*. Sur cela, on veut m'obliger à dire » ce que c'est que cette connoissance, et ce qu'on m'avoit mandé. Je refusai » constamment de le dire. Mais M. de la Reynie me poussant à bout, je » lui dis que je ne refusois de le dire que parce qu'il m'étoit avantageux. » Il me dit : Mais on vous y force, et on vous l'ordonne. Alors je lui dis » qu'elle avoit connu que j'étois bien chère à Dieu. Quoique je ne disse que » par force, et la moindre des choses qu'elle disoit, M. Pirot m'en fit un » crime de Lucifer, et encore d'un songe rapporté dans ma *Vie*, de la chambre » de l'Époux trouvée sur la montagne. M. de la Reynie ne me fut contraire » que lorsqu'il eut vu cet endroit : *Les Jansénistes sont sur le pinacle*. » Ils ne gardent plus de mesures avec moi, et M. Pirot me fit entendre que » j'étois à leur discrétion; assurant que M. de la Reynie ne feroit paroître » que ce qu'ils voudroient..... Il m'insinua doucement, pour m'accuser en- » suite de rébellion, que les grandes ames se signaloient à ne rien signer.

l'a

l'a assuré, toujours innocente, toujours sainte, sa conscience ne lui reprochant rien. Elle avouoit n'être pas une grande sainte; mais elle n'a jamais voulu absolument passer ce mot, qu'elle étoit pécheresse. Enfin on en est venu à lui faire voir la lettre du P. Lacombe. D'abord elle a changé de couleur, elle a paru troublée; elle l'a examinée de près et avec soin: elle a hésité si on n'avoit pas contrefait l'écriture de ce père; elle a dit deux choses: l'une, que peut-être on avoit extorqué cette lettre de lui à force de tourmens; l'autre, que la tête lui avoit possible tourné (3). Elle a

» Je lui dis que je faisois gloire de marquer ma simplicité par ma soumis- » sion, et non ma grandeur d'ame par la révolte. Ensuite il ne m'épargna » plus, et me demanda des signatures que je ne pouvois faire ni en hon- » neur ni en conscience. Mais il n'y avoit pas la moindre chose qu'on pût » reprendre dans les lettres du P. Lacombe. S'il y avoit eu la moindre chose, » on ne m'auroit pas épargnée. » *Lettres à la duchesse de Beauvilliers*, mars 1697. Voyez aussi la lettre 102, de Fénelon à Mme de Maintenon; ci-dessus tom. VII, pag. 231.

(3) On avoit fait circuler la lettre du P. Lacombe, et Mme Guyon en eut connoissance avant que M. de Noailles la lui portât. Elle écrivoit à ce sujet à la duchesse de Beauvilliers dès le 3 mai : « Ce que vous me mandez » du P. Lacombe m'étonne beaucoup. Il faut que la prison lui ait tourné » la cervelle; car comment commettre de pareilles choses, et comment les » avouer par écrit, quand la chose seroit vraie? Je crois la lettre supposée; » il faut tout laisser à Dieu. Je n'ai jamais fait de voyage seule avec ce » père; j'en ai fait trois avec lui, où j'avois plusieurs témoins de probité, » outre mes filles..... Notre Seigneur ne veut pas laisser sa fête, qui est » aujourd'hui, sans croix. Mon cœur est préparé à tout. S'il a été mis au » rang des malfaiteurs, pourquoi ne passerions-nous pas pour coupables? » Je ne puis croire que la lettre soit du P. Lacombe, ni que les choses » soient comme on les dit..... On ne fait pas courir de telles lettres, lorsque » les crimes sont avérés; on se contente de leur vérification, qui les rend » incontestables. » Et au mois de mars et d'avril de la même année, quand on produisit la Déclaration du P. Lacombe à l'évêque de Tarbes, qu'on le disoit convaincu de dépravation, et qu'on parloit de le transférer à Vincennes pour le confronter à Mme Guyon, elle écrivoit à la même duchesse :

néanmoins paru déconcertée. Pressée de confesser la vérité, il lui est échappé de dire que, quand le P. Lacombe revenoit de voyage, il l'embrassoit. On a voulu tirer avantage de cet aveu, et l'engager d'achever le reste; mais elle s'est réservée tout-à-fait. Mgr l'archevêque lui disant que, puisqu'elle demeuroit dans l'endurcissement et l'obstination, après même que le P. Lacombe l'avoit exhortée, par sa lettre et par son exemple, à reconnoître et avouer leurs erreurs, leurs illusions et leur péché, et à ne rougir que de l'avoir commis, il en faudroit venir à lui confronter des témoins: elle répondit, 1° que la maison où elle étoit n'étoit pas une maison à cela; 2° qu'elle n'étoit pas diocésaine de Mgr de Paris, mais de Mgr de Sens; 3° qu'elle étoit résolue de ne plus parler devant aucun juge, et qu'elle seroit muette; 4° qu'elle voyoit bien à quoi cette visite devoit aboutir, c'est-à-dire à une procédure juridique; qu'elle s'y attendoit: mais que, quand on lui feroit souffrir toutes choses, elle ne diroit rien de plus; de sorte qu'elle se préparera sur ce que Mgr l'archevêque lui fit comprendre qu'elle n'étoit pas en état de recevoir les sacremens, si elle ne déclaroit avoir imposé au monde par une apparente piété, afin qu'on pût tirer de l'erreur ceux qui la croyoient une sainte extraordinaire, et qui, prévenus de cette fausse opinion, regardoient les

« Pour le P. Lacombe, je ne crains pas la confrontation, et j'abandonne » tout à Dieu : il sait ce qu'il veut faire de moi..... Les choses que vous » me mandez m'ont mise dans un étonnement que je ne puis exprimer. Seroit-il » possible que le P. Lacombe fût devenu assez méchant pour faire des choses » comme celle-là? Et quand il seroit assez mauvais, seroit-il assez fou pour » la faire sans précaution, en sorte qu'il pût être surpris? Et qu'est-ce que » cela a de particulier avec moi? » Voyez encore la lettre suivante.

traitemens qu'on lui faisoit comme des persécutions d'une martyre, et qui, sur ce principe, faisoient une division très-fâcheuse dans l'Église, dont elle étoit en partie la cause; d'où il s'ensuivoit qu'elle étoit obligée en conscience de les détromper, et de faire cesser, autant qu'il seroit en elle, le mal qu'elle avoit fait, et qui duroit, et même qui croissoit. Elle demeura ferme à refuser tout cela. Mgr l'archevêque ayant ajouté que le confesseur qu'il lui avoit donné, rebuté de son opiniâtreté, refusoit de se mêler plus long-temps de sa conscience, comme avoit fait ci-devant M. Pirot et autres qui ne l'avoient pas jugée en état de s'approcher des sacremens, à moins qu'elle n'avouât de bonne foi les désordres de sa conduite, qu'elle ne s'humiliât, qu'elle ne voulût réparer le mal qu'elle avoit causé; et ainsi quel confesseur elle vouloit donc prendre : elle lui répondit qu'il lui donnât un Jésuite. On ne la pressa pas d'en nommer aucun en particulier. On lui laissa la copie de la lettre du P. Lacombe, et on se retira sans pouvoir rien davantage obtenir d'elle. Elle ne témoigna pas avoir grand empressement pour retenir cette copie; mais elle confirma encore la signature de sa rétractation à Vincennes, assurant qu'elle avoit été sincère.

404.

DE Mme GUYON A LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS.

Raisons qui ne lui permettent pas de croire à l'authenticité de la lettre du P. Lacombe.

A Vaugirard, le 16 mai 1698.

Je prends la liberté de vous écrire dans l'extrémité où je suis réduite, pour vous dire une chose qui m'effraie à un point qui m'étonne. M. l'archevêque est venu m'apporter une lettre du P. Lacombe, à ce qu'il disoit, que je connus bien d'abord n'être pas de lui; et quand elle auroit été de lui, elle ne pouvoit être pour moi, puisque je ne lui ai donné aucun sujet de l'écrire. Que s'il l'avoit écrite, il ne pouvoit me l'avoir écrite, à moi qui ai vécu avec lui comme j'y ai vécu; en sorte qu'à moins d'être le plus scélérat des hommes, il ne pouvoit me l'avoir écrite. L'adresse même n'étoit pas pour moi; ils la cachèrent avec grand soin. Je vis tout cela; mais le respect que j'ai pour un archevêque m'empêcha de lui donner un démenti. Je lui dis: Cette lettre n'est pas de son écriture; il me dit qu'elle étoit de lui. Je n'eus ni confusion ni étonnement de cette lettre, parce que je découvris l'artifice, et que je la croyois fausse à n'en pas douter. Le respect que j'ai conservé pour un homme qui m'a confessée, et pour lequel j'avois tant d'estime, m'empêcha de dire que, si la lettre étoit de lui, c'étoit un fripon. Le mot est dur à dire d'un homme de qui l'on n'a pas connu de mal, et qu'on a estimé comme un saint. Je lui dis donc que, s'il

l'avoit écrite, il falloit qu'il fût fou, ou que la force et les tourmens lui eussent fait écrire une lettre comme celle-là. Il m'attesta devant Dieu, comme au jour du jugement, de dire si je n'avois jamais eu la moindre et légère liberté avec le P. Lacombe; de lui dire la vérité devant Dieu, comme si j'étois devant lui et à son dernier jugement. Je lui dis, avec ma franchise et ingénuité qui ne peut mentir, la vérité, qui étoit qu'il étoit vrai que, lorsqu'il arrivoit de la campagne, après bien du temps et des mois qu'on ne l'avoit vu, il m'embrassoit, me prenant la tête avec ses mains. Il le faisoit avec une extrême simplicité, et moi aussi. Il me demanda si je m'en étois confessée. Je lui dis que je n'y avois point cru de mal, et que, si j'en avois fait scrupule, je m'en serois confessée. Lorsqu'il arrivoit, il ne me saluoit pas seule, mais tous ceux qui étoient avec moi. Vous direz que je pouvois m'empêcher de dire cela; mais il n'y avoit aucun mal, du moins qui me parût : car, si je l'avois cru, je ne l'eusse jamais fait. M. Duhamel le faisoit continuellement; des gens de quatre-vingts ans et des plus austères le disent. Enfin si j'ai dit une sottise en le disant, je ne saurois qu'y faire; mais j'ai mieux aimé manquer par ingénuité, que de m'exposer à mentir. Vous savez que ce m'est une chose impossible. D'ailleurs, quand la conscience ne reproche rien, on dit des simplicités que les gens qui sont méchans savent éviter, parce qu'ils ont fait du mal. J'avois plus de peine à dire les raisons que j'avois pour convaincre cette lettre de fausseté : premièrement, le respect d'un archevêque, auquel je ne voulois pas donner un démenti en face; secondement,

la précaution pour ne leur pas dire à eux, qui sont juges et parties, que cette lettre étoit fausse. Elle l'étoit dans toutes ses circonstances : premièrement, elle n'étoit ni de son style, ni de son propre caractère, ni pour moi, mais pour un autre. Quoique la lettre fût pour un autre, je ne laissai pas de la trouver extrême, et je n'y comprenois rien; car je n'ai rien vu faire de mal en ma vie au P. Lacombe. Je suis ici en un lieu où je ne puis rien apprendre; mais la lettre est fausse à mon égard dans toutes ses circonstances : premièrement, il n'a pas pu me l'écrire sans être le plus scélérat de tous les hommes et le plus grand fripon, ce que je ne puis croire; de plus, la fausseté du caractère me frappa d'abord; je le connus bien, et je le lui dis; mais il me dit avec finesse : La lettre est de lui. Je lui répondis : Si cette lettre est de lui, il est fou, ou il faut que la violence des tourmens la lui ait fait écrire. C'est tout ce que je pouvois dire à un archevêque que je ne puis démentir en face sans rougir moi-même. Je n'avois garde de lui dire mes justifications, car il en auroit profité. Je ne voulus pas même me trop justifier, de peur qu'ils ne cherchassent quelque malice; mais je dis seulement qu'on me le confrontât. J'ai toujours reconnu que mon innocence a fait mon crime : en me justifiant moins, et ne disant mot, ils espèreront peut-être faire avouer quelque fausseté; ils voudront confronter, et c'est ce que je souhaite, car ils n'agissent qu'en faisant des libelles; et au moins une accusation en forme s'approfondit, et ce n'est que par là, en ces temps brouillés, qu'on peut connoître la vérité. Gardez bien ce papier; c'est l'original de la lettre qu'il a

fait écrire. Il y a un *r* à la douzième ligne, au commencement, qui en fait voir la fausseté. Gardez bien cette copie, ou plutôt cet original; car il pourra servir un jour. Gardez bien la lettre que j'écris aussi; car si on me renferme, comme on m'en a menacée, au moins cette lettre toute entière vous certifiera de la fausseté des accusations; car j'ai bien peur qu'ils n'en viennent pas par voie de confrontation avec le père: ils ne veulent rien faire en justice. Le curé doit amener ici des témoins, pour dire qu'on m'a convaincue. Pourquoi, si cela est, n'aller pas en justice? Qu'un curé, qui me confesse, m'amène des témoins en lieu où je suis enfermée par son ordre, entre les mains de filles dont ils font la fortune pour leurs calomnies! Je lui dis, à M. l'archevêque, que je ne leur dirois mot. Il dit qu'on me feroit bien parler: mais je lui dis qu'on pourroit me faire endurer ce qu'on voudroit, mais que rien ne seroit capable de me faire parler quand je ne le voudrois pas. Il me dit qu'il m'avoit fait sortir de Vincennes. Je lui répondis que j'avois pleuré en sortant de Vincennes, parce que je savois bien qu'on ne m'ôtoit de ce lieu que pour me mettre en un autre où l'on pourroit me supposer des crimes. Il dit qu'il savoit bien que j'avois pleuré au sortir de Vincennes: il me dit que c'étoient mes amis qui l'avoient prié de se charger de moi, et qu'on m'auroit envoyée bien loin. Je lui dis qu'on m'auroit fait grand plaisir. Alors il me dit qu'il étoit bien las de moi. Je lui dis: Monseigneur, vous pourriez vous en délivrer, si vous vouliez; et, si ce n'étoit le profond respect que j'ai pour vous, je vous dirois que j'ai mon pasteur à qui vous pouvez me remettre. Cela

l'interdit : il me dit qu'il ne savoit que faire, que M. le curé ne voulant plus me confesser, il ne se trouvoit personne qui le voulût faire. Je lui dis que je n'avois donné aucun sujet de cela à M. le curé; mais que, parmi tous les Jésuites de son diocèse, il s'en trouveroit peut-être quelqu'un qui voulût me confesser. Il dit d'abord, Qui voulez-vous? pour voir si j'en connoissois. Je lui dis qu'il n'importoit lequel. Sur cela, il fut dit aux filles qui me gardent, que M. le curé se mêleroit toujours de moi. Gardez, je vous prie, la lettre que je vous écris, et cet original de la fausse lettre qu'on attribue au P. Lacombe pour moi, qui ne fut jamais pour moi, puisqu'il n'a pu me l'écrire, ne lui en ayant donné aucun sujet, et ayant tant de lettres de lui qui prouvent le contraire. La même bouche peut-elle souffler le froid et le chaud? Ils se plaignent, d'un autre côté, qu'il me canonise. Comment peut-il me canoniser, et m'écrire cette lettre? Vous voyez que tout cela est faux; et elle est d'autant plus fausse, qu'elle ne peut être vraie. Il me dit assez bas : On vous perdra. Je répondis fort haut : Vous avez tout pouvoir, monseigneur; vous avez tout crédit : je suis entre vos mains, qu'on fasse tout ce qu'on voudra; je n'ai plus que la vie à perdre. On ne veut pas vous ôter la vie; vous vous croiriez martyre, et vos amis le croiroient aussi : il faut les détromper. Écrivez que vous les avez séduits, dit le curé, et avouez que vous étiez dans le désordre, lorsque vous faisiez tant d'écrits. Je me tournai vers le curé, et lui dis : Je mentirois au Saint-Esprit. Il dit, devant ou après : Je ne dis mot, car je garde ce que j'ai à dire devant les juges.

Si on m'y met, peut-être qu'on écrira ce que je dis; mais on ne fera ni l'un ni l'autre. Je vous prie d'avoir bon courage; ne vous abattez pas : il n'est pas possible, après de si grandes noirceurs, que Dieu ne prenne notre cause en main. Je l'espère d'autant plus, que les choses paroissent désespérées, envenimées, et pleines de malice. Oui, je l'espère, et l'attends de Dieu. Priez et faites prier; c'en est le temps. Je vous écris en présence de celui qui sait que je ne ments point; et ce que j'écris est véritable. Peut-être ne pourrai-je vous faire savoir le reste de ce qui se passera; cette lettre sera peut-être la dernière que je vous écrirai de ma vie : mais tenez ceci aussi vrai que si je l'écrivois au lit de la mort. Surtout ne perdez pas cet original de lettre écrite de la main de M. le curé. Cette pièce nous est très-importante. Si l'on ne vouloit que ma perte, je la supporterois avec joie; mais comme on ne me veut perdre que pour perdre des saints, j'ai cru être obligée en conscience de vous faire savoir ceci.

405.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce des lettres de recommandation sur son affaire, et témoigne ne rien craindre de ses adversaires touchant sa foi et ses mœurs.

Vendredi, 16 mai (1698.)

Depuis ma lettre écrite [1], j'ai fait écrire par M. Lambert deux lettres, l'une à M. le cardinal Noris,

(1) Ceci suppose une lettre plus ample, que nous avons point trouvée.

que je vous envoie, et qu'il faut lui faire rendre; l'autre est pour un secrétaire du Grand-duc, afin que ce secrétaire parle à son maître pour mes intérêts. Le Grand-duc aime fort M. Lambert, qui a été long-temps son domestique. Pour cette seconde lettre, nous l'envoyons en droiture à Florence, à cause qu'il paroît, selon vos lettres du 26, que la fin de l'affaire approche.

Pour la décision, je persiste à vous dire, mon cher abbé, qu'il faut parler fortement, et avec un courage qui ne laisse rien de douteux. Si mes parties, qui sont poussées à bout sur la doctrine, prennent le parti d'alléguer des faits personnels sur mes sentimens ou sur mes mœurs, il ne faut rien oublier pour avoir leur écrit, pour me l'envoyer, et pour faire attendre ma réponse. J'offre de me démettre de l'archevêché de Cambrai, pour me condamner à une pénitence publique dans une solitude, s'ils prouvent rien contre ma foi et contre mes mœurs. Mais aussi, ils doivent porter la même peine, s'ils succombent en me calomniant. C'est alors que je demanderai, avec plus d'instance que jamais, d'aller à Rome, pour être confronté ou avec mes accusateurs ou avec leurs témoins. Pour les *mezzo termine*, dites, avec une fermeté qui ôte toute espérance, que j'obéirai sans bornes aux ordres du Pape, mais que je n'admettrai jamais, sans ordre absolu, aucun expédient équivoque, lorsqu'il s'agit de ma foi et de mes mœurs.

406.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'effet que produisent les réponses du prélat, et sur plusieurs conversations qu'il a eues avec les cardinaux.

A Rome, 17 mai 1698.

Nous avons reçu, monseigneur, votre lettre du 25 avril, avec les deux paquets qui l'accompagnoient. Il nous manque dix ou douze exemplaires de la *quatrième Lettre* à M. de Meaux, pour égaler le nombre de ceux que nous avons déja reçus des trois premières. Il est bon de les assortir toutes quatre ensemble; et de même quelques exemplaires de la quatrième latine à M. de Paris, pour la joindre aux trois premières. M. Des Anges saura cela plus précisément que je ne vous le marque, parce que M. de La Templerie est sorti pour une affaire. Les quatre *Lettres* à M. de Meaux en latin feroient un bon effet auprès d'un grand nombre de personnes qui n'entendent pas le français. Je ne vous redis point combien elles sont lues et admirées en ce pays : il est certain qu'elles persuadent tout le monde. Les nouvelles qu'on reçoit de Paris leur donnent encore beaucoup d'autorité, parce qu'on apprend de tous côtés qu'elles ont le même succès en France. Une lettre du dernier ordinaire, écrite de Paris à une personne fort unie à nos parties, lui dit : « Elles font revenir tout le monde à M. de Cambrai; » et ensuite ce même religieux, fort distingué par son mérite et par ses charges, ajoute : « M. de Meaux a dit, en pleine » assemblée, que la doctrine de M. de Cambrai et la

» sienne ne différoient plus que de nom. » Il ne marquoit pas quelle étoit cette assemblée; mais par là l'on voit que M. de Meaux commence à revenir lui-même, ou du moins qu'il craint de n'être pas approuvé du public, s'il paroît d'un sentiment contraire au vôtre. Constamment tout le monde rejette son opinion sur la charité, comme contraire à toute la théologie; et votre système s'éclaircit si bien, et paroît si conforme aux principes de l'École, qu'on s'accoutume à soutenir qu'on a toujours pensé de même, quoique l'on ne se soit pas expliqué si précisément et si distinctement que vous le faites pour expliquer la mercenarité des justes, et l'imperfection des ames les plus saintes dans cette vie.

Depuis que les congrégations de nos examinateurs sont finies, celle des cardinaux, de laquelle ils attendent les ordres pour donner leur *votum*, ne leur a rien dit là-dessus, ni pour la manière, ni pour le temps. Eux-mêmes en sont surpris, et ne savent à quoi attribuer ce retardement. Néanmoins un des cinq examinateurs que l'on dit qui nous sont contraires (c'est celui qui me disoit, en me serrant la main, *non solùm affectu, sed etiam effectu*) nous a assuré ce matin qu'ils s'étoient assemblés mercredi dernier à la Minerve, qui est le lieu de leur congrégation, et qu'ils devoient encore s'assembler mercredi prochain pour notre affaire. Il a même ajouté : *Credo quod negotium finem accipiet cum satisfactione,* et l'a répété trois fois. Là-dessus, j'ai voulu savoir de nos autres examinateurs ce qui se passoit, et trois des plus considérables m'ont assuré qu'ils n'avoient point assisté à ces congrégations, et même qu'ils n'en avoient rien su. Cela fait juger que

les cinq qui sont regardés comme ne vous étant pas favorables, s'assemblent entre eux pour convenir des propositions ou des endroits du livre qui leur paroissent répréhensibles. On a inféré même de là qu'ils ont de la peine à les fixer, parce que les examinateurs qui sont pour nous leur soutiennent toujours que les propositions qu'ils blâment ne sont pas du texte du livre, et encore moins du dogme; et que, dès-lors qu'ils les leur mettront par écrit, ils leur feront voir, par le livre même, *qu'ils pèchent contre le fait et contre le droit :* 1° qu'elles sont contraires aux propres paroles du livre; 2° à la doctrine du livre. Voilà ce qu'un des principaux m'a dit cette après-dînée, et comme leur sentiment commun, et dont ils veulent se plaindre au Pape, si l'on propose quelque chose de contraire. Un autre examinateur, des cinq que l'on dit nous être contraires, m'assuroit encore qu'il espéroit de donner son *votum* d'une manière qui *n'offenseroit ni Dieu ni les hommes,* et cela d'un ton et d'un air à me faire entendre que je serois content de lui. Il se répand même que ces cinq conviennent que la doctrine est bonne, et qu'ils sont divisés sur les endroits qu'ils blâment comme *pouvant nuire aux esprits foibles*. On croit que cela n'aboutira à rien. J'ai vu M. le cardinal Albano, en lui donnant la *quatrième Lettre* à M. de Meaux. Il me dit en riant : Hé quoi, toujours des livres nouveaux ! Je lui répondis du même air : Toute nouvelle accusation demande une nouvelle réponse. M. de Meaux fait de gros livres, et M. de Cambrai ne fait que de petites lettres. Il est vrai, reprit-il, qu'il est de droit que l'accusé parle toujours le dernier, et le répéta deux ou trois

fois : mais le Roi, ajouta-t-il, devroit imposer silence. Nous entrâmes en matière, et je lui demandai la liberté de lui exposer une pensée qui me paroissoit importante. Ensuite je lui dis que c'étoit une occasion la plus heureuse que Rome pourroit jamais trouver, de faire sentir à M. de Meaux et aux évêques l'autorité légitime du saint siège, et les accoutumer un peu au joug suave de Jésus-Christ; que votre doctrine bien examinée étoit la doctrine des saints Pères; que celle de M. de Meaux étoit une nouvelle opinion sur la charité, qu'il vouloit introduire contre le sentiment de toute l'École; que son zèle contre vous ne pouvoit plus être regardé comme un zèle de religion; que l'amour de la vérité ne faisoit point parler avec tant d'emportement; que Rome ne pouvoit pas s'empêcher de voir combien il avoit manqué de respect pour le saint siège, en deux choses principalement : l'une, d'écrire tant de livres contre vous, comme si le saint Père et la congrégation et Rome toute entière ignoroient assez la foi catholique pour ne connoître pas les erreurs qui étoient dans un livre, sans qu'il se fût tant empressé pour les leur faire remarquer; qu'il sembloit, à l'entendre parler, qu'il étoit le seul dépositaire de la tradition, et que c'étoit à lui seul aussi à veiller sur toute l'Église, et à la prévenir contre les illusions qu'on lui veut faire. La seconde, que vous aviez protesté si hautement et si souvent que vous étiez parfaitement soumis au jugement du saint Père, et que vous condamniez par avance tout ce qu'il condamneroit; il devoit sans doute attendre en silence et avec respect que le saint Père prononçât sur votre livre, et ne pas prévenir son jugement, en condamnant votre livre

comme hérétique; qu'un zèle si immodéré, et de si mauvais exemple, devoit sans doute être réprimé; que, puisque le Roi promettoit d'employer son autorité pour faire exécuter le jugement du saint Père, il pourroit agir dans une occasion si favorable avec toute son autorité, l'établir, ou plutôt l'affermir en France, en la faisant sentir à des évêques inquiets et aussi agités que M. de Meaux, qui veulent décider sur toute la religion avec plus d'autorité qu'ils n'en veulent laisser au Pape. Il me répondit sans façon, *qu'il y avoit bien d'autres gens à Rome qui avoient fait les mêmes réflexions que je faisois, et qu'en effet elles étoient très-importantes.* J'ajoutai, pour confirmer ce que je venois de dire sur l'esprit et les maximes de M. de Meaux, un point d'histoire que je ne vous rapporte point ici. Il me dit avec feu : *Oh! je m'en souviens bien, et l'on ne l'oublie pas.* Après cela, il acheva d'exprimer toute sa pensée par tous ces gestes et ces manières dont nous nous servirions en France pour dire : Laissez-le venir; je vous promets que je le lui ferai sentir, et qu'il s'en souviendra. Les mains, la tête, les yeux, tout parloit. C'est lui qui est le secrétaire des Brefs, et il les fait lui-même. En attendant son audience, un de ses principaux officiers, qui m'entretenoit par honneur, m'avoit demandé si en France on avoit bien compris certains endroits de ce Bref que le Pape avoit envoyé aux évêques qui accusoient le cardinal Sfondrate [1], et il me faisoit remarquer que c'étoit avec dessein qu'on leur avoit répondu que cette affaire *ferebatur per*

(1) Voyez ce Bref dans les *Œuvres de Bossuet,* tom. XXXVIII, pag. 47.

Urbem, et qu'on la feroit examiner par des théologiens. Vous voyez quel est son esprit dans de semblables rencontres. J'ai vu aussi M. le cardinal Colloredo, qui n'est pas de nos juges; il me reçoit toujours avec bonté. Le cardinal Cavallerini me dit qu'il étoit fort bien disposé pour nous, et que je ferois bien de le cultiver. Il est en réputation de grande piété; mais il n'y eut rien de fort particulier dans cette dernière conversation, quoique honnête et obligeante.

Cette suspension de notre affaire, après tant d'empressement de la part du Roi et du Pape même, pour faire finir les congrégations des examinateurs, fait croire à bien des gens qu'on attend quelque réponse de France. On remarque même qu'il y a eu deux courriers extraordinaires qui sont partis, et l'on ne sait si cela ne regarde point notre affaire. On me donna même avis hier que le Pape avoit écrit au Roi pour lui faire connoître que les examinateurs ne trouvent pas votre livre digne de censure, etc. et l'on m'a promis d'avoir copie du Bref du Pape au Roi. Je ne suis pas encore certain que cet avis soit bon, quoiqu'il vienne d'une personne qui a beaucoup d'entrée dans toutes les affaires les plus secrètes de cette cour, et qu'il parle de ce Bref comme d'une chose certaine. Lui-même m'en promet la copie, qu'il doit avoir au premier jour, dit-il. Tout cela ne se pénètre qu'avec peine, parce que le secret du Saint-Office est gardé plus religieusement que jamais; mais néanmoins il en résulte une persuasion générale que notre affaire est en sûreté, et nos meilleurs amis le croient ainsi, et veulent que je vous le mande de la sorte.

M. l'abbé Bossuet ou M. Phelippeaux ont dit que M.

M. le chancelier s'étoit beaucoup intéressé pour empêcher que vos *Lettres* à M. de Meaux entrassent dans Paris, et y fussent répandues. Je vois bien que la chose n'a pas été exécutée; mais il seroit fâcheux qu'elle eût été ordonnée, et du moins il est bon que vous sachiez quelles seroient les vues et les maximes de ces messieurs pour vous ôter les moyens de vous défendre et de vous justifier. Ils sentent bien que vous ne pouvez pas le faire sans les rendre fort coupables.

La manière dont M. le cardinal Panciatici m'avoit parlé sur le canonicat vacant de la métropole, me faisoit beaucoup espérer qu'il le donneroit à M. de La Templerie. Néanmoins voilà les provisions en faveur de M. André Grumelière, chanoine de Saint-Géry, qui viennent d'être publiées. Il est vrai qu'elles ne peuvent pas être signées du Pape, et expédiées d'assez bonne heure aujourd'hui pour partir par ce courrier; et si on ne lui envoie point un courrier extraordinaire, et que ses provisions ne partent que samedi prochain par le courrier ordinaire, elles ne sauroient arriver à Cambrai pour vous être notifiées et au chapitre, qu'après que les trois mois du Pape seront expirés, c'est-à-dire après le 13 juin : car M. Fiévet, dernier possesseur, mourut le 13 de mars, et M. Bru et les autres banquiers assurent qu'il ne suffit pas que les provisions du Pape soient expédiées dans les trois mois après la mort; mais qu'il est nécessaire qu'elles aient touché l'oreille de l'évêque et du chapitre avant les trois mois expirés, et que le pourvu du Pape ait pris possession, ou du moins requis de la prendre, par lui-même ou par procureur. Cette

maxime paroît si certaine ici, selon l'usance ou possession de l'église de Cambrai, que l'expéditionnaire de M. Grumelière, nouveau pourvu du Pape, pour prévenir en quelque manière cette nullité de ses provisions, si elles ne sont pas notifiées à l'évêque avant les trois mois de vacance expirés, m'a fait faire un un acte en qualité de votre vicaire-général, comme s'il pouvoit suppléer, en me requérant ici, à cette notification qu'il est obligé de vous faire à Cambrai, si essentielle à son droit, que, faute de la pouvoir faire sur les lieux dans les trois mois, ses provisions demeurent nulles et sans effet. Par ce seul retardement, le bénéfice vous est dévolu, et vous avez le même droit d'y pourvoir, *pleno jure,* que s'il avoit vaqué dans votre mois.

M. Bru a jugé que je ne devois point répondre à cet acte, parce que je n'ai ici ni territoire, ni autorité, ni fonction; et même la seule qualité de vicaire-général ne donne point pouvoir *de droit* de pourvoir aux bénéfices, et surtout à ceux de la métropole, sans un mandement particulier. M. Bru croit aussi qu'il est à propos et même nécessaire, pour rendre votre droit encore plus incontestable, que votre pourvu soit en possession avant que le pourvu du Pape se puisse présenter à vous et au chapitre, et c'est pour cela que je vous envoie dès aujourd'hui une procuration de M. de La Templerie, laquelle étant générale, pour tous bénéfices et canonicats, suffira pour celui-ci en particulier. Le nom de M. de La Templerie est *Ludovicus Guezet, presbyter diœcesis Constantiensis.*

Nos amis m'assurent que votre santé est bonne,

et c'est une grande consolation pour moi. Je prie notre Seigneur d'être toujours votre force, et de me donner les lumières nécessaires pour me bien servir de tout ce que vous me marquez pour être représenté dans cette cour.

407.

DE FÉNELON AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Il lui envoie la cinquième *Lettre* à Bossuet, et lui explique la quatrième.

A Cambrai, 18 mai (1698.)

Vous recevrez, mon révérend père, ma *cinquième Lettre* à M. de Meaux, sur saint François de Sales, qu'il m'accuse d'avoir falsifié. Je tâche de montrer que j'ai rapporté presque toujours exactement ses paroles, et toujours sa pure doctrine. Je défends même le saint contre les mépris de M. de Meaux.

Pardonnez si je ne réponds pas régulièrement à vos lettres : elles m'ont fait un vrai plaisir. Mais vous comprenez bien que je suis hors d'état de suivre mon inclination, par l'embarras où je me trouve. Ce que j'ai mis dans ma *quatrième Lettre* à M. l'archevêque de Paris, pour l'explication de mon système, n'est point l'état de pure nature. L'état que l'École nomme tel, est un état de concupiscence sans grâce. Pour moi, je ne parle que d'un état où Dieu destineroit l'homme à l'aimer ici-bas, sans lui donner une vie éternelle avec la vision béatifique. Je ne pouvois éviter cette question, puisque M. de Paris vouloit, contre notre cinquième Article d'Issy, que le désir du salut conformément à la volonté de Dieu, ne fût

pas suffisant, et qu'il fallût le désirer absolument comme *essentiellement juste*. En vérité, on auroit tort de se scandaliser de mon système, qui, sans attaquer personne, et sans entrer dans les opinions douteuses, ne fait qu'établir que la vie éternelle est une grâce, et que Dieu a été libre en nous la promettant.

Il paroît que Rome veut finir cette affaire, et que mes parties la veulent recommencer par de nouveaux écrits à la veille du jugement. Les apparences sont que le Pape finira avant le commencement de juin, si mes parties ne l'obligent à retarder pour attendre leurs nouveaux ouvrages. Priez Dieu, mon cher père, qu'il me donne la fermeté, la patience, et l'humilité dont j'ai besoin. Recommandez-moi aux lumières des bonnes ames que vous connoissez. Tout à vous à jamais avec une cordiale vénération.

408.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Etat présent de l'affaire : ce qui la tient en suspens depuis quelque temps.

A Rome, 20 mai 1698.

VOTRE dernière lettre, monsieur, du 28 avril, me donne beaucoup de joie en m'apprenant votre bonne santé, celle de M. de Cambrai, et le grand succès qu'ont ses *Lettres* à Paris. Elles n'en ont pas un moindre ici, je vous assure; et, outre sa bonne doctrine qu'elles expliquent si nettement, et les erreurs dont on vouloit le rendre suspect, qu'elles rejettent si loin de lui, on ne peut assez admirer sa modération tou-

jours constante au milieu de tant d'injures, sa piété qui surnage dans toutes ses maximes, et cette supériorité de génie qui surprend encore davantage quand on la compare à la grande idée qu'on avoit ici de l'érudition de M. de Meaux. D'autres lettres écrites de Paris confirment ce que vous me dites là-dessus. J'en ai vu une aujourd'hui, écrite par un homme qui sait aussi bien le monde que le sentiment des savans: il demande ce qu'on pense à Rome de M. de Cambrai, et ajoute que, *s'il étoit jugé en France dans le tribunal public, il gagneroit hautement son affaire pour la défensive et pour l'offensive.* Il défend bien sa doctrine, et attaque fortement celle de M. de Meaux.

Nous voyons enfin la raison qui tenoit notre affaire comme en suspens depuis trois semaines. Les congrégations de nos examinateurs sont finies. Vous vous souvenez qu'ils sont partagés; les cinq qui sont pour nous soutiennent et justifient le livre en tout, pour la doctrine et pour les expressions. Les cinq que l'on dit nous être contraires ne convenoient pas pour les endroits du livre qui leur paroissent répréhensibles, ni pour les propositions qu'ils en vouloient extraire, ni pour la *qualification* qu'ils leur vouloient donner. Les suffrages, ainsi différens entre eux, n'auroient aucune force contre nous. On a voulu qu'ils se fixassent aux seules propositions dans lesquelles ils convenoient tous cinq. C'est pour cela qu'ils ont fait diverses assemblées, le plus souvent chez le P. Massoulié, Dominicain de la province de Toulouse, qui est regardé comme leur chef, et celui qui entraîne le maître du sacré Palais, aussi Dominicain, et tous les

autres. Nos parties se sont servies avec beaucoup d'habileté de ce long intervalle pour obtenir de nouvelles lettres de la cour, qui demande avec plus d'instance que jamais un prompt jugement. Ces lettres du nonce et du Roi étant arrivées par le dernier courrier de jeudi, ils allèrent au Pape avec beaucoup d'empressement, et lui dirent que les examinateurs étoient tout prêts à donner leur *votum*, et qu'il n'y avoit qu'à assembler les cardinaux, et à juger selon les intentions du Roi; et là-dessus ils faisoient leur compte, et publioient déjà, avec une entière confiance, que l'affaire seroit rapportée demain mercredi à la congrégation des cardinaux, et que jeudi on la jugeroit, sans manquer, devant le Pape. Heureusement ce n'étoit pas le Saint-Esprit qui leur avoit inspiré de tramer ce grand dessein, et nous voyons qu'il a donné d'autres pensées aux cardinaux et au saint Père. Sa Sainteté veut bien que l'on traite cette affaire avec toute l'application possible, et pour cela, elle a ordonné que l'on tiendroit trois congrégations par semaine; mais les examinateurs donneront chacun leur *votum* en présence des cardinaux, selon le style, etc. et sur chacune des propositions que les examinateurs contraires au livre lui attribuent, et blâment comme y étant contenues. Les examinateurs qui le soutiennent répondront sur le fait et sur le droit, parce qu'ils soutiennent que ces propositions prétendues du livre n'en sont point en effet, ou que, si certaines paroles en sont tirées, on a retranché celles qui les précèdent et celles qui les suivent, lesquelles toutes ensemble font une proposition toute différente de celle qu'on attribue au livre, et toute contraire au vrai sens.

Lorsque la vérité du fait sera bien établie, on passera au droit, pour examiner ce qui mérite ou ne mérite point de censure. Cette discussion, comme vous voyez, demande encore plusieurs congrégations, et l'on la juge plus que jamais absolument nécessaire, puisque le Roi demande que le saint Père donne un jugement précis et solennel. C'est une grande affaire pour Rome, qui ne veut jamais se tromper, surtout en matière de doctrine, et qui connoît assez la grande érudition de M. de Meaux pour ne rien vouloir prononcer devant lui, qui pût n'être pas conforme aux sentimens de la tradition. On doit craindre, comme il en avertit, *ces illusions qu'on veut faire à toute l'Église*. Voilà, monsieur, l'état présent de notre affaire. Vous savez que les enfans du siècle sont plus prudens que les enfans de la lumière. Qui auroit pu prévoir que cette bonace, dans laquelle on nous laissoit depuis trois semaines, dût être suivie d'une tempête si terrible; qu'on voulût combiner ces lettres pressantes de la cour avec le *votum* des examinateurs favorables, pour obtenir un jugement précipité, sans donner le temps aux examinateurs qui leur sont contraires de dire leurs raisons, et de rejeter des faits allégués sans fondement? Mais Dieu prend plaisir de confondre souvent, par des ordres secrets de sa providence, ces sortes de desseins de la sagesse humaine.

On vient de m'interrompre dans ce moment, pour parler à un envoyé du père commissaire du Saint-Office, qui me demande deux exemplaires du livre français de M. de Cambrai pour deux cardinaux de la congrégation, et cet envoyé m'a dit qu'ils étoient hier dix cardinaux du Saint-Office à la congrégation

de la Minerve. Marescotti étoit à la promenade, et Cibo, Altieri et d'Aguirre sont incommodés.

La lettre du nonce dit que le Roi lui a parlé longtemps en particulier, et qu'il l'a chargé de faire savoir au saint Père qu'il lui étoit revenu qu'on répandoit dans le monde qu'à présent il étoit fort indifférent sur cette affaire, et que ce bruit étoit très-faux, et qu'il désiroit toujours ardemment que Sa Sainteté donnât un prompt jugement là-dessus. Sur cette lettre du nonce et sur celle du Roi à M. le cardinal, que nos parties assurent être en conformité pour presser le jugement, j'ai su, par l'agent de M. de Paris, qu'elles font avec ce père Minime de grands commentaires, dont le moindre est que le Roi se plaignoit du peu de considération que la cour de Rome avoit pour lui, et que Sa Majesté menaçoit que, si le Pape avoit une conduite si choquante, elle en prendroit une aussi à son tour qui ne seroit pas plus agréable à la cour de Rome. Ces sortes d'histoires viennent du cœur plutôt que de l'esprit. Le père zéleur, ou autrement procureur-général des Minimes, qui fait gloire d'être l'agent de M. de Paris, lui mande souvent, si je ne me trompe, de très-fausses nouvelles, parce qu'il fait dire aux gens dont il parle tout ce qu'il lui plaît, quoiqu'ils n'y aient jamais pensé. Il veut garder quelques mesures avec moi, et m'apprend des choses qu'il est utile que je sache; mais je vois aussi le danger qu'il y a d'avoir la moindre société avec lui.

J'ai rendu compte à M. de Cambrai de ma dernière conversation avec M. le cardinal Albano. J'ai voulu deux ou trois fois voir le cardinal Spada; mais

les fêtes, ou les affaires, ou leurs promenades, m'ont empêché de trouver les momens heureux de l'audience : car pour lui, il me reçoit toujours fort honnêtement.

N'oubliez pas, je vous prie, ce discours de M. de Meaux à l'assemblée de 1682, que je vous ai déjà demandé. On veut persuader ici que la destitution de M. l'abbé Coadelet [1] est un grand soufflet donné au P. de La Chaise, et qu'on voit assez par là que les Jésuites n'ont pas grande faveur, et que celle de M. de Paris est beaucoup au-dessus.

L'état présent de notre affaire répond exactement, ce me semble, à la lettre de monsieur votre cousin. On prend le parti qu'il désiroit qu'on prît ici : un jugement solennel, et point de *mezzo termine*. Soyez persuadé, je vous supplie, de mon respect et de mon attachement pour vous deux.

M. de La Templerie est très-sensible à vos bontés pour lui, et vous honore comme il doit.

Le livre de M. de Meaux *Mystici in tuto* paroît ici. Je ne sais point quel en sera le sort. On m'a dit seulement qu'il commence par un air si décisif contre M. de Cambrai, qu'on ne croit pas que Rome puisse être fort contente qu'il se donne tant d'autorité pour

(1) Bossuet parle de cette affaire dans sa lettre à son neveu du 20 avril 1698, tom. XLI, pag. 179. Voici ce qu'en rapporte Dangeau dans son *Journal*, 18 avril 1698 : « Le P. de La Chaise apporta au Roi à signer la feuille » des bénéfices que Sa Majesté donna à Pâque..... Le Roi raya l'abbé de » Coadelet pour l'évêché de Poitiers, et choisit en sa place l'abbé Girard, » qui étoit nommé à l'évêché de Boulogne...... On ne sait point ce qui a » attiré le malheur de l'abbé de Coadelet; mais il est sûr que le Roi a eu » de bonnes raisons, et jamais pareille chose n'étoit arrivée de son règne. » Le vrai nom de cet abbé étoit *de Koetlez*. Voyez le *Gallia christiana*, tom. II, col. 1210.

décider dans une affaire dont il n'est que partie, et dont elle doit être le juge. Il en promet deux autres : *Schola in tuto; Quietismus redivivus*. Nous verrons.

Je ne dois pas oublier de vous dire que nos meilleurs amis espèrent plus que jamais, et que tout ce qui va à accélérer le jugement de notre affaire leur fait grand plaisir. Cette précipitation, dont nos parties se vantoient comme de leur ouvrage, me faisoit peur; mais ils jugent autrement de toutes les circonstances présentes.

409.

DU NONCE A FÉNELON.

Il lui annonce qu'il a envoyé à Rome sa dernière *Lettre* contre Bossuet, qu'il a de nouveau fait connoître sa résignation au jugement futur du saint siège, et qu'il parlera au Roi du désir qu'il lui témoigne qu'on n'écrive plus sur l'affaire.

Parigi, li 22 maggio 1698.

M'ONORO d'accusare à V. S. ill^ma^ la ricevuta della lettera, che ella s'è compiacciuta scrivermi in data de 10, e nel tempo stesso le accuso altresì la ricevuta della *quinta Lettera* stampata, che ella hà scritta à M^gre^ vescovo di *Meaux*. Col mio ultimo spaccio hò trasmesso al signore cardinale Spada uno di questi esemplari, ed hò parimente significato à sua Eminenza

J'AI l'honneur d'accuser à V. G. réception de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire, et en même temps de la *cinquième Lettre* imprimée qu'elle a adressée à Mgr l'évêque de Meaux. J'en ai fait passer un exemplaire au cardinal Spada avec mes dernières dépêches, et j'ai informé Son Éminence de tout ce que V. G. m'a mandé, en lui faisant connoître la soumission si digne d'éloges avec laquelle elle at-

il tenore di quanto V. S. ill^{ma} hà scritto à me, ratificando la commendabile sommissione colla quale stà attendendo la decisione di Sua Santità, per venerarla con quella rassegnazione che è dovuta. Quando averò l'onore di parlare al Rè, esprimerò à Sua Maestà quanto V. S. ill^{ma} brami che più non si scriva, sebbene posso accertarla, che avevo già fatta questa parte, anco avanti che uscisse l'ultimo libro di M^{gre} di *Meaux;* mà comecchè questo era allora già stampato, non fù trattenuto. La premura di Sua Maesta è che Nostro Signore giudichi quanto più presto per la verità, ed io in questi termini hò sempre scritto al signore cardinale Spada. Ah Dio! quanto meglio V. S. ill^{ma} avrebbe fatto à conformarsi al conseglio, che come suo buon servitore ed amico, presi la confidenza di darle, quando ella era in questa città! E quì con ratificarle il mio sommo rispetto, bacio à V. S. ill^{ma} riverentemente le mani.

tend la décision de Sa Sainteté, pour lui donner les preuves de respect et de résignation qui lui sont dues. Lorsque j'aurai l'honneur de parler au Roi, je dirai à Sa Majesté combien V. G. désire qu'on n'écrive plus sur cette matière, quoique je puisse l'assurer que je l'avois déjà fait avant que le dernier ouvrage de M. de Meaux parût : mais, comme il étoit déjà imprimé, on ne put en arrêter la publication. L'objet de la sollicitude du Roi est que notre saint Père juge le plus tôt possible en faveur de la vérité, et j'ai toujours écrit dans ce sens à M. le cardinal Spada. Ah Dieu! combien V. G. auroit mieux fait de suivre le conseil que mon dévoûment et mon amitié pour elle m'enhardirent à lui donner, lorsqu'elle étoit dans cette ville! En renouvelant ici à V. G. l'assurance de mon profond respect, etc.

410.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce plusieurs ouvrages d'anonymes pour sa défense. Sur l'expédient qu'on pourroit imaginer de louer sa doctrine et sa personne, en flétrissant son livre. Que sa cause ne doit point être confondue avec celle du P. Lacombe et de Mme Guyon.

A Cambrai, 23 mai (1698.)

Je viens, mon cher abbé, de recevoir votre lettre datée du 3 mai, avec celle du père général des Jésuites, qui est excellente, et qui entre dans la doctrine. Remerciez-le cordialement pour moi; et dites-lui que je suis, dans l'esprit évangélique, à lui et à sa compagnie *ad convivendum et commoriendum*.

Je vous envoie ma *quatrième Lettre* latine, qui est importante pour les systèmes. Je vous envoie aussi un petit ouvrage d'un théologien français qui ne veut pas être connu. Vous pouvez le prêter à des gens sûrs, qui vous le rendent après l'avoir lu; mais il faut être bien assuré, quoi qu'il arrive, d'en pouvoir retirer les exemplaires d'un jour à l'autre, en sorte qu'aucun ne puisse échapper, parce que je ne veux point le lâcher, jusqu'à ce que l'auteur l'ait vu imprimé, et approuve qu'on le publie en cet état. De plus, j'attends une approbation du censeur de Flandres pour cet écrit, afin qu'il paroisse dans toutes les formes. Vous pouvez donc le montrer et le prêter à des gens assurés; mais je vous supplie instamment de ne le livrer qu'après le courrier prochain, parce qu'alors j'aurai le consentement de l'auteur qui me l'a promis, et que j'y ajouterai, par un carton, l'ap-

probation du censeur. Il y aura aussi un *errata* que je vous enverrai.

Je crois que vous recevrez aussi de Bruxelles, par ce courrier, des exemplaires d'un autre ouvrage contre le gros volume de M. de Meaux, où un auteur belgique discute ses sophismes et ses citations avec rigueur. Ces ouvrages de divers auteurs sans intérêt doivent faire impression.

Je crains, mon cher abbé, qu'on ne se laisse éblouir de l'expédient de louer ma doctrine et ma personne, en flétrissant mon livre. Appuyez toujours très-fortement sur ce que mon livre (quand même il auroit besoin de quelque correction) la trouveroit pleine et entière dans mes notes marginales, sans altérer le texte, (ce qui seroit me déshonorer *gratis*) puisque la doctrine est assez en sûreté par les notes et par les défenses, etc.; qu'enfin, si le Pape juge absolument nécessaire d'ajouter aux notes, je suis prêt à le faire avec une soumission sans réserve. Ajoutez, que des additions aux notes ne doivent avoir lieu qu'en cas qu'elles soient essentielles à la sûreté de la doctrine, mais qu'il est capital de n'en accorder aucune pour contenter mes parties, puisqu'ils ne voudroient quelque changement dans le texte, ou du moins dans les notes, que pour pouvoir dire que le Pape m'a corrigé comme ils l'ont voulu, et que ces corrections changent en un sens catholique mes erreurs favorables au quiétisme.

Pour les louanges que le Pape donneroit à ma personne et à ma doctrine, pendant qu'il corrigeroit mon livre, elles seroient regardées comme une vaine apparence pour sauver mon honneur, à cause de mon

caractère et de ma soumission. On diroit : C'est le moins que le Pape pouvoit accorder à un archevêque si soumis; mais il faut que les autres aient bien eu raison, puisque, malgré tant de sujets de s'en plaindre, il n'a pu leur refuser la correction du livre, qui est tout l'effectif de l'affaire.

Pour le P. Lacombe, je suis prêt à me purger par serment que je n'ai jamais eu aucun commerce, même indirect, avec lui. Quelle foible et odieuse ressource, que de répondre à des preuves théologiques par les faits d'un homme qui n'a jamais eu rien de commun avec moi!

Pour Mme Guyon, vous avez tous les faits écrits de ma main. Faites-les bien valoir en cas de besoin; plaignez-vous hautement et amèrement de ces manières indirectes et malignes de me flétrir par des faits, quand on succombe pour le dogme. Quelle foi peut-on avoir en mes parties sur des faits secrets, puisqu'ils ont interprété si injustement mes paroles claires, et qu'ils en ont tronqué et altéré à la face de toute l'Église? Par quel esprit pourroient-ils publier ces faits, supposé même qu'ils fussent véritables? et ne doit-on pas les soupçonner de faux, puisqu'ils ne pourroient (même s'ils étoient véritables) les divulguer que par passion et par malignité? Enfin je dis comme saint Chrysostôme, moi indigne : S'ils prouvent que j'aie manqué contre la foi ou contre les mœurs, je veux que mon nom soit rayé du catalogue des évêques, je donnerai une démission; mais aussi, que leur fera-t-on, s'ils succombent comme des calomniateurs en accusant leur frère?

Parlez hautement sur l'intérêt de la doctrine, dont

je suis plus en peine que de celui de ma personne. J'aime mieux que le Pape ne me loue point, et qu'il loue la charité indépendante du motif de l'espérance. Qu'on ne dise rien pour moi, et qu'on justifie les sacrifices conditionnels des saints de tous les siècles, que M. de Meaux traite d'*amoureuses extravagances*; qu'on relève saint François de Sales, et tant d'autres saints méprisés; qu'on défende d'appeler Quiétistes tant de saints mystiques canonisés ou révérés de toute l'Église; qu'on décide que le salut nous est promis gratuitement, que Dieu pouvoit ne nous le donner pas, et que la perfection est de ne le désirer que par des désirs surnaturels fondés sur la volonté gratuite qui nous le promet, etc.

Pour Mme Guyon, je ne puis souffrir qu'on confonde ma cause avec la sienne, pour la rendre ridicule et odieuse. Les prélats voudroient se tirer d'intrigue en laissant entendre que je n'ai souffert que pour elle, et que dès le moment que je la condamne, ils veulent bien user d'indulgence pour moi. Je ne saurois trop séparer les deux causes : je reconnoîtrois de l'avoir défendue, (ce qui est très-faux) si je la condamnois maintenant. Ce seroit signer un formulaire, comme les défenseurs de Jansénius; ce seroit avouer l'entêtement qu'on me reproche, et en faire une espèce d'abjuration. Pourquoi ferois-je ce qu'on ne demande à aucun autre évêque, sur des livres et sur un auteur que je n'ai jamais ni défendu ni excusé, et dont j'ai dit d'abord au Pape, sans en être pressé, tout ce que j'en pense? Cet article est essentiel, et vous ne sauriez l'inculquer trop fortement, dès que l'occasion s'en présentera. C'est l'endroit le plus arti-

ficieux de mes parties, pour se tirer d'intrigue avec gloire, et pour me flétrir par une voie indirecte et spécieuse.

Prévalez-vous du retardement de mes parties : dites hautement ce qui est vrai, qui est qu'ils se plaignent tous les jours au Roi de mes fuites à Rome. Montrez combien la gageure grossit tous les jours pour eux; que l'affaire, en vieillissant, s'envenime toujours; et que les tempéramens, laissant les choses douteuses, ne feront que prolonger la guerre, et donner plus de hauteur à mes parties; qu'il faut une décision ferme et précise sur la doctrine, avec un ordre absolu pour le silence; qu'il s'agit de la doctrine, et non de moi; qu'après tout ce qu'on a écrit, la vérité est abattue, si le saint siège ne la relève; que j'aime mieux qu'on flétrisse ma personne, et qu'on décide pour les vérités attaquées par mes parties; que le Roi fera bien obéir, et que le saint siège ne retrouvera jamais une si heureuse occasion pour affermir tout ensemble la bonne doctrine et sa propre autorité. Si Rome sentoit sa force, surtout pendant le règne d'un Roi si soumis au saint siège, elle se donneroit bien plus d'autorité.

Préparez tout le monde ou à n'entrer point dans les nouvelles productions de mes parties, ou à me laisser le temps d'y répondre. Mais il faut donner des bornes aux accusateurs en tout procès criminel.

Ménagez votre santé. Quand il en sera temps, songez aux eaux de Baïes avant votre retour. Faites encore vos derniers efforts pour le canonicat de la métropole en faveur de notre M. de La Templerie, que j'aime de tout mon cœur. Sa présence n'opèrera-t-elle

rera-t-elle rien? Je tiens encore la nomination au canonicat de Saint-Géry secrète, jusqu'à ce que je sache ce qu'on aura fait de celui de Notre-Dame.

Tenez ferme contre les *mezzo termine* ou accommodemens. J'aimerois cent fois mieux une non-décision, avec un silence imposé aux parties, comme dans la dispute *de auxiliis,* qu'une demi-correction avec des éloges, sans réprimer les erreurs de mes parties.

Agissons, mon cher abbé, jusqu'au bout en esprit de prière et de pure foi. Ne comptons sur aucun homme, ni sur aucune industrie, mais sur Dieu seul, qui se doit à lui-même de soutenir sa cause. Tout à vous mille et mille fois.

411.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les traités latins de Bossuet et l'état présent de l'affaire. Conversations avec plusieurs cardinaux.

À Rome, 24 mai 1698.

VOTRE lettre du 2 de ce mois, monseigneur, étoit accompagnée de soixante exemplaires de la *première Lettre* latine à M. de Meaux. On attend les suivantes avec toute l'impatience possible. Je ne saurois vous dire le bon effet qu'elles ont eu en français. Ceux même qui étoient les plus attachés à M. de Meaux disent en face à M. l'abbé Bossuet et à M. Phelippeaux que ce prélat vous attaque sans savoir pourquoi; qu'il ne se soutient pas dans ses principes, et

qu'il a oublié sa théologie. Je n'ai point su qu'on vous opposât aucune variation depuis votre Instruction pastorale, et l'on ne parle point ici ni de vos réponses à M. de Chartres, ni des éclaircissemens que vous aviez donnés à M. de Paris. Il n'a point paru d'autres imprimés contre vous depuis la Lettre pastorale de M. de Paris, et le gros livre de M. de Meaux, auquel vos lettres répondent, que celui qu'on commence à répandre : *Mystici in tuto,* où il ne parle que de cette impuissance que sainte Thérèse et les autres mystiques ont reconnue pour les actes discursifs dans l'oraison de quiétude qu'il appelle contemplation, et par là il veut se justifier de ce que vous lui opposez, que son oraison passive détruit la liberté. Il se plaint de ce que vous le traitez de fanatique, et tous les saints aussi; et là-dessus il vous dit beaucoup d'injures à son ordinaire. Ce livre est déjà très-méprisé, et choque encore plus que le dernier par ses emportemens. On ne voit point quel en est le dessein, ni ce qu'il veut justifier dans ses écrits, ni ce qu'il veut condamner dans les vôtres. Je ne les ai pas lus; mais nos amis m'assurent qu'il ne sauroit vous nuire par la doctrine, et qu'il vous servira par les expressions : surtout il établit ce qu'il vous reprochoit comme un crime, l'impossibilité de faire des actes distincts des vertus et des prières vocales.

Les travaux souterrains de nos parties étoient d'avoir comme suspendu les congrégations des cardinaux sur notre affaire, afin que, dans cet intervalle de trois semaines, les examinateurs qui leur sont favorables pussent choisir certaines expressions détachées de votre livre qu'ils appeloient propositions, et qui,

prises ainsi seules, pouvoient avoir un mauvais sens; et cependant ils agissoient à la cour pour obtenir une lettre du Roi qui pressât tout de nouveau le jugement. Lorsque le choix de ces trente-sept propositions a été fait secrètement entre les examinateurs qui leur sont favorables, et que la lettre du Roi, et celle de M. le nonce, qui rendoit compte de l'audience qu'il avoit eue de Sa Majesté, ont été arrivées, M. l'abbé Bossuet est allé présenter le livre de monsieur son oncle, *Mystici in tuto*, au Pape, et lui a fait voir ces trente-sept propositions, l'assurant que tous les examinateurs en convenoient, et lui a demandé, avec beaucoup d'instance, que, conformément à la lettre du Roi et du nonce, Sa Sainteté jugeât promptement cette affaire. Sortant de cette audience, il publia, comme une chose infaillible, que tous les examinateurs parleroient le mercredi devant les cardinaux, et que le lendemain le Pape, dans la congrégation que les cardinaux tiennent en sa présence tous les jeudis, jugeroit absolument l'affaire. Nos examinateurs se plaignirent hautement de cette précipitation avec laquelle on prétendoit (disoit-on) les obliger à dire leur sentiment sur des propositions auxquelles les autres examinateurs s'étoient préparés durant trois semaines, et quelques-uns étoient résolus de dire des choses bien fortes là-dessus, pour défendre la vérité, contre l'injustice d'une conduite si nouvelle, et si contraire aux maximes du Saint-Office; mais ils n'eurent pas besoin d'employer tout leur zèle dans cette rencontre. Le Saint-Esprit donna d'autres lumières aux cardinaux, que celles dont M. l'abbé Bossuet s'étoit laissé éblouir. Il fut résolu que les trente-sept

..

propositions [1] extraites par les cinq examinateurs qui blâment le livre seroient communiquées aux cinq qui le soutiennent, afin qu'ils convinssent si elles étoient conformes au vrai sens du livre, à prendre non-seulement certaines paroles séparément, mais encore *antecedentia et consequentia*, qui enferment la doctrine et les principes; après quoi chacun donnera son *votum* sur chaque proposition ainsi arrêtée et convenue. Je sais déjà qu'il y en avoit dix-neuf évidemment tronquées, et très-fausses, sans parler des autres qu'on n'avoit pas encore examinées. Je sais de plus que nos cinq examinateurs avoient déjà réduit ces trente-sept propositions à trente-sept autres bien sincères, prises du texte et des propres paroles du livre, et qui renferment son vrai sens. Ils les présenteront à la congrégation des cardinaux, qui se tiendra extraordinairement demain qui est dimanche, ou lundi. Voilà l'état présent de notre affaire. Cette discussion demande du temps, et le zèle de nos cinq examinateurs augmente tous les jours, à mesure qu'ils remarquent davantage que ces cinq qui veulent combattre le livre sortent évidemment des voies que l'amour de la vérité doit toujours faire suivre, mais surtout dans les affaires de la religion. Ce n'est pas nous qui demandons ce retardement; les cardinaux le jugent absolument nécessaire : et quoique le Pape les presse avec toute l'ardeur possible, et pour le moins égale à celle du Roi, ils sont résolus de garder toutes les règles de la prudence du saint siège dans ses jugemens solennels, qui doivent toujours être infaillibles.

(1) On peut voir ces propositions, au nombre de trente-huit, dans le tom. XLI des *OEuvres de Bossuet*, pag. 271 et suiv.

J'ai vu M. le cardinal Spada, et je lui faisois faire les réflexions d'une de vos lettres dernières, et à peu près les mêmes que je proposai au cardinal Albano dans notre dernière conversation, dont je vous ai rendu compte. Nous étions bien en train; il m'écoutoit avec attention, et même avec plaisir, si j'en dois juger par tout son air; car il fallut que son maître de chambre le vînt avertir deux fois avec précipitation que l'ambassadeur de ....., à qui il avoit promis audience, étoit déjà entré; et comme il vouloit que j'achevasse, et qu'il s'étoit un peu trop amusé avec moi, il fallut qu'il courût de toute sa force pour réparer la longueur d'une antichambre qui manquoit au cérémonial. Je plaignis bien ce moment; car il alloit me parler à son tour. Il ne put que me dire deux ou trois mots en courant, pleins d'une considération particulière pour vous.

Pareille aventure chez M. le cardinal Panciatici. J'étois presque au bout de mon rôlet, lorsque le cardinal Imperiali arriva. C'est la réponse que j'ai perdue; car j'avois dit presque tout ce que je voulois dire, et du moins ils n'ignoreront pas les réflexions que vous jugez les plus importantes. Je m'attache à leur faire voir combien M. de Meaux a excédé dans la manière. Pourquoi n'attendre pas avec respect que le saint siège donnât son jugement? L'Église de Rome n'a-t-elle point assez de lumière et de science pour connoître les erreurs contenues dans un si petit livre, sans qu'un évêque particulier s'empresse avec tant d'ardeur à les marquer toutes au bout du doigt, et à prescrire le jugement qu'elle en doit faire? Est-ce l'honneur de l'Église et le bien de la religion, de faire

tant de livres pour prouver qu'un archevêque est hérétique, lors même qu'il condamne en particulier toutes les erreurs qu'on lui impute, et qu'il proteste si hautement qu'il veut se soumettre en tout au jugement du saint siége? Le père commun ne doit-il pas réprimer un enfant inquiet qui trouble la paix de la famille? et le juge n'est-il pas obligé de protéger l'innocent, et de faire sentir à l'accusateur son injustice et sa témérité? Tous ces cardinaux paroissent être sensibles à ces vérités, et bien persuadés que vous êtes dans la souffrance.

M. le cardinal Carpegna m'envoya demander un livre français; il me mena dans son cabinet, et compta avec moi s'il avoit tous les vôtres. Je vis de l'autre côté ceux de M. de Meaux, et nous les séparâmes les uns des autres, et je les lui rangeai dans l'ordre qu'ils doivent être lus. Il en étoit à la *Réponse à la Déclaration* des trois prélats, et il me dit que vous mettiez le texte de la *Déclaration* qui vous accusoit, et que, dans plusieurs endroits, vous répondiez que ces propositions qu'on vous impute n'étoient point de votre livre; que c'étoit pour cela qu'il vouloit voir le texte français, quoiqu'il ne l'entendît pas parfaitement: « qu'il étoit inouï qu'on voulût faire dire à un homme » ce qu'il n'avoit pas dit; qu'on n'avoit jamais vu » aussi accuser un homme d'hérésie, lorsqu'il con» damnoit toutes les erreurs qu'on lui imputoit en » particulier, et qu'en général il protestoit qu'il etoit » soumis en tout au jugement du saint siège; » et il revint deux ou trois fois à dire, moitié latin, moitié italien : *Quid volunt ampliùs?* Puisque vous expliquiez dans quel sens vous aviez parlé, et que vous

rejetiez toute erreur, on ne pouvoit pas vous demander rien de plus, et ajoutoit ensuite : Pourquoi donc veulent-ils tourmenter si long-temps un si digne archevêque? *dignissimum archiepiscopum*. Il disoit cela tout ému, et d'un air d'indignation; après quoi il ajouta : Le Roi et le Pape veulent que l'on juge promptement : voilà toute une bibliothèque, en montrant tous les livres de part et d'autre. Ils veulent que l'on coure : ho, pour nous, nous ne pouvons pas courir; qu'ils courent s'ils veulent; *non posso correre*, d'un air que nous disons avec chagrin : S'il est si pressé, qu'il marche devant. Il reprenoit encore : J'ai envie de lui porter tous ces livres un jour, et de lui dire : Saint Père, lisez-les tous, et jugez promptement.

J'ai vu aussi le cardinal Ottoboni, qui me reçoit toujours fort honnêtement, et qui parle de lui-même avec tant d'humilité, ne se croyant point capable de juger de ces matières, que j'en suis touché. Il ajoutoit que, puisqu'il se trouvoit, par la Providence, revêtu de la qualité de juge, il espéroit que Dieu lui donneroit lumière, et qu'assurément il parleroit en sa conscience, selon qu'il connoîtroit la vérité. Son auditeur est un prélat de mérite et de piété. Il est bien instruit, et prend toujours plaisir que je l'éclaircisse davantage.

Un cardinal, qui n'est pas de nos juges, et qui m'a fait promettre que je ne le nommerois pas, me disoit avec bonté, et comme s'intéressant véritablement à vous : M. de Cambrai a deux choses à défendre, sa doctrine et son livre. Les examinateurs sont partagés; voilà qui justifie sa doctrine : car du moins elle est probable, et cela suffit pour la mettre hors de toute censure. Mais ce même partage des examinateurs, qui justifie la

doctrine, semble accuser le livre, du moins comme un livre dangereux; car, puisque cinq docteurs le jugent dangereux, du moins il est probable qu'il l'est en effet, et dans le doute qu'un livre est dangereux, la piété veut qu'on le *prohibe*. Le danger est bien à craindre pour les ames foibles, dans un livre écrit en vulgaire, puisque des docteurs mêmes jugent qu'il peut porter à l'illusion. Dans ce doute, qui est fondé, me disoit-il, sur la manière dont j'ai entendu quelques-uns des cardinaux du Saint-Office raisonner là-dessus, ne seroit-il point de la prudence de M. de Cambrai, pour se tirer de cet embarras, de faire une seconde édition de son livre, dans laquelle il mettroit quelques mots nécessaires pour mieux expliquer son sens selon ses réponses, dont on approuve la doctrine; de le présenter ainsi corrigé à la congrégation; de le dédier même au Pape? On lui donneroit permission de l'imprimer à Rome, même avec des éloges pour sa personne, et par là tous ces bruits seroient assoupis. Cette nouvelle édition ainsi corrigée, faite par un jugement de la congrégation, pourroit avoir quelque apparence de petite flétrissure pour lui; mais s'il le faisoit de son propre mouvement, et avant que la congrégation eût prononcé, ses parties mêmes n'auroient rien à dire, et l'on verroit par là que son système et la doctrine de son premier livre étoit très-bonne, puisqu'il n'avoit rien changé dans les principes ni dans le dogme, et qu'il avoit seulement ôté quelques expressions équivoques, qui faisoient de la peine à des personnes habiles, et qui pouvoient être mal entendues par des esprits foibles ou peu instruits. Il me disoit cela avec une sincère affection, comme

un moyen qu'il croyoit le plus certain et le plus prompt pour vous tirer d'embarras. Je lui répondis dans votre esprit, et lui fis remarquer que cet expédient n'auroit point l'effet que Son Éminence se proposoit, et qu'il ne suffiroit pas pour faire taire vos parties; que leur point d'honneur à la cour étoit de faire voir que le livre étoit mauvais, parce qu'ils l'avoient ainsi dit au Roi; que nous l'avions proposé dès Paris; qu'après l'avoir accepté durant quelques jours, ils avoient ensuite manqué de parole; que, quand vous n'ôteriez qu'une virgule du texte du premier livre, ils diroient que c'étoit dans cette plus petite expression, changée dans la seconde édition, qu'étoient toutes les erreurs qu'ils avoient condamnées dans la première; leur accusation subsisteroit toujours, et ils ne cesseroient de vouloir vous rendre suspect par là; qu'ils voyoient assez, par vos réponses, que votre doctrine étoit bonne, et que le vrai sens de votre livre étoit celui que vous souteniez dans vos explications; que tout cela ne servoit qu'à les irriter, au lieu de les faire taire, et qu'ils ne persistoient à écrire contre vous, et à demander un jugement, que pour persuader toujours le public que votre intention avoit été d'insinuer l'erreur, et que vos réponses, postérieures à votre livre, n'étoient que pour en couvrir adroitement le venin, sans changer de maximes; que la crainte d'être déshonorés par leurs injustes accusations, les engageoit à soutenir la gageure jusques à la fin, espérant que Rome seroit effrayée de leur bruit et de leurs menaces. Cela le fit un peu revenir. Du moins il convint que je ne devois rien proposer là-dessus, sans avoir eu votre ré

ponse; et même, quand je répondis à son premier raisonnement, que le suffrage des cinq examinateurs suffisoit pour faire juger probablement que le livre étoit dangereux, il convint que ce principe pouvoit être poussé trop loin; qu'aucun livre ne seroit exempt de censure, ni l'Écriture, ni saint Augustin, ni saint Thomas; que tous avoient été accusés; et que, ni le Saint-Esprit parlant à la manière des hommes, ni les hommes les plus sages et les plus habiles ne pourroient s'exprimer que par des paroles dont le vrai sens pourroit toujours avoir quelque doute et quelque équivoque pour ceux qui vouloient y en trouver. Un homme, disoit-il, qui fait son testament, veut bien expliquer sa dernière volonté si clairement qu'il ne laisse aucun doute après sa mort; néanmoins tous les jours on plaide sur le vrai sens de ses paroles. Deux personnes passent un contrat avec toutes les précautions des meilleurs avocats; il n'est pas si tôt signé, qu'ils font naître des contestations sur chaque clause, etc. Je vous rends compte de tout ce détail, afin que vous ayez la bonté de m'en dire votre pensée, afin que je la suive, s'il se présentoit une semblable occasion.

M. le cardinal Panciatici me parla fort honnêtement sur le canonicat de la métropole; qu'il avoit eu de la douleur que le saint Père ne vous eût pas donné cette satisfaction; qu'il lui avoit exposé aussi fortement qu'il avoit pu toutes les raisons que je lui avois fait *l'honneur* de lui dire; (il parle un peu français, et se servit de cette expression, qui ne me convenoit pas) mais que le Pape lui avoit répondu *que, dans la circonstance des affaires, il n'oseroit vous donner*

le moindre signe de sa prédilection pour vous; que cette *affaire finie, je pouvois vous assurer qu'on auroit plaisir à vous contenter en tout, et à vous donner toutes sortes de marques de considération*. M. le cardinal de Bouillon avoit aussi demandé ce bénéfice, il n'est guère content qu'on le lui ait refusé. Les provisions de M. de Grumelière ne partent que par ce courrier ordinaire, et ne sauroient arriver qu'après les trois mois. Il est du Concordat, et de l'usage constant parmi tous les expéditionnaires, que la provision doit être notifiée sur les lieux au domicile de l'archevêque, faute de quoi elle est nulle, aux termes du Concordat que l'on ne conteste plus ici. M. Bru dit que ce seroit un grand tort à vous et à vos successeurs, que de ne vous servir pas librement de votre droit dans cette rencontre. La cour de Rome ne fait aucune sorte d'attention aux contestations qui arrivent sur la possession des bénéfices auxquels elle pourvoit, et ne veut jamais diminuer le droit des collateurs qui sont en possession. Ni le Pape ni le cardinal Dataire ne compteroient cela pour rien, et ne sauroient jamais si le pourvu du Pape possède ou ne possède pas le bénéfice qu'ils lui ont donné.

Tous les cardinaux du Saint-Office s'appliquent sérieusement à lire votre livre français et latin, et vos réponses; et tous nos amis sont persuadés qu'ils désirent très-sincèrement que vous n'ayez point de tort. Nous avons tous les jours de nouveaux sujets d'espérer. Le P. Dez est parti ce matin, et ne croit être à Paris que vers le 15 de juillet. Il ira à Cambrai, et vous dira de nos nouvelles. Notre santé est bonne, grâce à Dieu. J'ai bien demandé la plénitude

de son Esprit pour vous durant ces fêtes. Que j'ai de plaisir de voir qu'il vous donne tant de lumières et tant de force pour défendre ses grandes vérités!

412.

DU CARDINAL DE BOUILLON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui apprend les soupçons que l'on répand sur les liaisons de Fénelon avec Mme Guyon, et souhaite que le prélat condamne ouvertement les écrits de cette dame.

Ce 26 mai 1698.

Si je n'avois pas eu jusques à présent la plus haute idée qu'on puisse avoir de la vertu en général, et de la pureté en particulier de M. l'archevêque de Cambrai, j'avoue que je ne pourrois m'empêcher de croire, sur la copie d'une lettre écrite par lui à une personne de la première considération [1], qu'il ne se fût passé entre lui et Mme Guyon toutes les choses auxquelles la passion porte les hommes. Car je vis, dans la copie de cette lettre, qui me fut communiquée hier par M. l'abbé Bossuet, et qui la doit communiquer à tous les autres cardinaux du Saint-Office, aussi bien qu'au public, des preuves d'une liaison si étroite et si intime avec Mme Guyon, aussi bien que d'une estime, et, si je vous l'ose dire, d'un entêtement si étonnant, pour un homme du mérite et de l'élévation d'esprit et de cœur de M. de Cambrai, que ces sentimens, ou véri-

(1) Il parle de la lettre de Fénelon (voyez tom. VII, pag. 286 et suiv.) à Mme de Maintenon, pour lui exposer les raisons qui ne lui permettoient point d'approuver l'*Instruction* de Bossuet *sur les États d'oraison*. L'évêque de Meaux avoit envoyé une copie de cette lettre à son neveu. Voyez la lettre de l'abbé Bossuet du 27 mai; tom. XLI, pag. 253 et suiv.

tables ou feints, ne paroissent pas lui avoir pu être inspirés que par une violente passion pour cette femme.

Jugez, monsieur, quelle impression fera la lecture de cette lettre sur l'esprit des autres cardinaux du Saint-Office, qui, par l'expérience, reconnoissent tous les jours de plus en plus que tous ces grands termes du pur amour de Dieu, de la sainte indifférence, d'abandon à sa volonté, aboutissent, dans ceux qui s'en servent, à tout ce que la corruption de la nature humaine peut produire de plus abominable. Voilà quelle sera vraisemblablement l'opinion de la plupart des cardinaux qui liront cette lettre, dont l'original doit être produit à M. le nonce, en le priant d'en collationner une copie pour être envoyée au Pape.

Pour moi, qui ne peux soupçonner que M. de Cambrai soit tombé dans aucun désordre de cette nature, et qui me retranche à croire que M. de Cambrai a été, tout grand homme qu'il est, abusé par les artifices de cette malheureuse femme, avec laquelle je ne croyois pas qu'il eût eu tant de commerce qu'il en fait paroître par cette lettre, je le supplie par son honneur, sa réputation, sa conscience, en un mot, par tout ce qu'il a et doit avoir de plus cher, d'envoyer ici, sans perdre de temps, une déclaration, en termes qui seront plus clairs qu'on ne pourroit les lui dicter lorsqu'il voudra en employer de clairs, par laquelle il condamne en termes formels et précis la doctrine contenue dans les livres condamnés de Mme Guyon, en marquant en particulier ces livres condamnés et ces propositions.

Plût à Dieu (Mme Guyon en étant coupable) qu'il eût reconnu des choses, depuis que je suis parti de

France, qui lui eussent ouvert les yeux sur les mœurs de cette dame, qui pussent lui permettre de les condamner aussi, et d'envoyer ici aussi cette déclaration par écrit, dans un temps où il est libre de la donner!

Qu'il regarde tout ce que son intérêt, et celui de l'Église que je préfèrerai toujours au sien, m'oblige de vous écrire aujourd'hui, pour que vous le lui fassiez savoir, comme l'effet de la plus tendre et de la plus parfaite amitié qu'on puisse avoir pour lui; et, au nom de Dieu, qu'il accorde à cette amitié ce que je lui conseille d'envoyer sans perdre de temps, d'une manière qui lui fasse honneur aux yeux de Dieu et des hommes.

Tout homme peut être trompé; mais il n'est permis qu'à un grand homme d'avouer et de reconnoître qu'on l'a été; et cet aveu à l'occasion de Mme Guyon fera voir à tout le monde que la doctrine de M. de Cambrai n'est et n'a jamais été la doctrine de cette femme; et c'est en cela, préférablement à toutes choses, que lui et ses amis doivent mettre son honneur et sa gloire.

LE CARD. DE BOUILLON.

Ce qui suit est ajouté de la main du cardinal.

J'ai dit à M. l'abbé Bossuet, qui l'a agréé, que je vous ferois connoître de quelle nature étoit la lettre dont il me donna hier la lecture. Je lui communiquerai aussi de même les choses que vous me pourrez dire, dont je croirai que la connoissance, en lui disant sur cela mon sentiment, pourra servir à éclaircir la vérité, à maintenir la pureté du dogme, et à conserver l'honneur de l'Église et de ses ministres.

413.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur l'avis donné par le cardinal de Bouillon, et la manière dont il a satisfait aux difficultés de cette Éminence. État de l'affaire, et travaux de la congrégation chargée de l'examen du livre.

A Rome, 27 mai 1698.

Ce que votre lettre du 6 de ce mois, monsieur, et celle de monsieur votre cousin me disent de celles de M. de Cambrai à M. de Paris et à M. de Meaux, est confirmé par bien des endroits que l'on ne peut point soupçonner d'aucune préoccupation, ou d'intérêt particulier. Il ne me paroît point que le dernier livre de M. de Meaux, *Mystici in tuto* (1), en diminue l'estime et l'admiration. Je crois qu'il est beaucoup moins approuvé que sa *Préface,* dont on fut d'abord un peu ébloui. On y trouve encore moins de bonnes raisons, et plus d'injures grossières. Tout est *hérésie formelle et pur quiétisme;* il promet un autre volume, *Schola in tuto,* et le troisième *Quietismus redivivus;* mais je sais, par l'agent même de M. de Paris, que les cardinaux protestent qu'ils ne veulent plus lire tous ces livres; qu'il ne s'agit que de celui de M. de Cambrai, dont ils veulent juger indépendamment de toutes les instructions que M. de Meaux croit leur devoir donner là-dessus. Ils l'ont prié de

(1) Cet écrit arriva à Rome vers la mi-mai; voyez la lettre de l'abbé Bossuet du 10 mai. Le *Quietismus redivivus* fut retardé jusqu'au mois d'août par l'impression de la *Réponse aux quatre Lettres,* et de la *Relation sur le Quiétisme.* Lettre de l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet, du 19 mai; tom. XLI, pag. 223 et suiv.

l'écrire en France, afin qu'on ne les accablât plus de nouveaux livres; et cet agent m'a dit lui-même qu'il l'avoit ainsi mandé à M. de Paris. En me parlant de cette sorte, il vouloit bien me faire entendre qu'ils en pensoient de même des réponses de M. de Cambrai; mais je n'aperçois pas, dans leurs conversations, qu'il soit trop vrai; et en effet la bonne justice demande qu'on écoute bien plus l'accusé que l'accusateur.

Il en est à présent de même à peu près que lorsque M. de Meaux envoya son autre livre, *Préface*, etc. On reçut en même temps des lettres de la cour qui pressoient beaucoup le jugement de l'affaire, et là-dessus nos parties crioient *victoire :* je ne vois pas néanmoins qu'ils témoignent la même confiance en ce second livre que dans le premier. Il est vrai qu'ils s'appuient davantage sur une lettre que M. l'abbé Bossuet fait voir à tous les cardinaux, et dont il espère que la lecture fera de très-fâcheuses impressions contre M. de Cambrai. C'est une grande lettre de huit pages, écrite par M. de Cambrai à une personne *de la première considération,* dans laquelle il témoigne *une liaison si étroite et si intime avec Mme Guyon, et une estime et un entêtement si étonnant pour un homme du mérite et de l'élévation d'esprit et de cœur de M. de Cambrai,* qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait eu plus de commerce avec cette femme qu'on ne l'avoit cru jusques ici, et qu'il ne l'avoit dit à ses meilleurs amis. Voilà les mêmes termes du cardinal, qui m'a dit l'avoir lue, et qui juge là-dessus qu'il est absolument nécessaire que M. de Cambrai *envoie tout au plus tôt une déclaration en termes clairs, par laquelle il condamne, en termes formels et précis,*

la

la doctrine contenue dans les livres condamnés de Mme Guyon, en marquant en particulier ces livres condamnés et ces propositions. M. l'abbé Bossuet ne dit pas à tout le monde que c'est à Mme de Maintenon que M. de Cambrai a écrit cette lettre; mais il a le plaisir qu'on le devine, et cette lettre sera rendue publique. On en fera voir l'original à Paris à M. le nonce, qui en enverra une copie signée de lui au Pape, afin de la rendre authentique, et qu'elle puisse servir de preuve que M. de Cambrai a eu dessein, dans son livre, d'enseigner et de défendre la doctrine de cette femme. La date de cette lettre marque qu'elle a été écrite depuis le livre de M. de Cambrai, ou imprimé, ou du moins composé; et on ne peut point douter qu'elle ne soit de lui. Son style est si différent de tout le reste, que jamais personne ne pourroit l'imiter. Je parus si ferme sur cette nouvelle au cardinal qui me la disoit, que je le rassurai de la moitié, ce me semble. Je lui fis remarquer que M. de Cambrai parloit, dans cette lettre, de Mme Guyon selon l'idée qu'il en avoit, ou plutôt que M. de Meaux en avoit lui-même lors des XXXIV Articles d'Issy. Elle leur protestoit devant Dieu qu'elle n'avoit jamais cru ni voulu enseigner les erreurs que M. de Meaux remarquoit dans ses livres; et la preuve qu'elle leur donnoit de sa sincérité étoit de signer avec une docilité et une soumission parfaite tout ce que M. de Meaux condamneroit dans ses livres, ou ses livres mêmes. M. de Cambrai ne pouvoit pas l'estimer alors plus que M. de Meaux l'estimoit : du moins l'attestation en forme ecclésiastique qu'il lui donna de sa singulière piété, qui la rendoit très-digne d'approcher

plus fréquemment du saint Sacrement que le commun des fidèles, dit bien plus de choses en sa faveur que toute la grande lettre de M. de Cambrai. Que, depuis ce temps-là, elle ait paru ou hypocrite, ou fanatique, ou folle, M. de Cambrai la laisse juger à ceux qui la connoissent. Il ne l'a pas vue depuis ce temps-là, et n'a eu aucune sorte de société avec elle. Si on l'oblige à parler selon ses propres lumières, peut-il en donner d'autre idée que celle qu'il en avoit prise lorsque M. de Meaux en étoit si content? Tout au plus elle l'a trompé : M. de Meaux l'a été plus que lui; il n'est pourtant pas Quiétiste. Après cela, la lettre de M. de Cambrai au Pape ne condamne-t-elle pas précisément ses livres, en louant le zèle des prélats qui les ont condamnés? M. de Cambrai n'a-t-il pas offert à M. de Chartres et à M. de Paris de mettre, dans une seconde impression de son livre, cette lettre au Pape, et de nommer ces livres, *Moyen court*, etc. à la marge? Outre cela, j'ai fait voir diverses lettres que M. de Cambrai m'a écrites, où il me parle là-dessus si nettement, qu'on ne peut rien désirer de plus; qu'il a jugé ces *livres censurables, et qu'il ne croit pas qu'ils puissent être excusés, quoiqu'elle ait pu ignorer la valeur des termes dont elle s'est servie.* Cinq ou six autres disoient la même chose en d'autres termes, et je crois que ce cardinal est satisfait là-dessus. Mais, comme on ne peut pas entrer dans un si long détail avec tous les autres, il juge cette *déclaration* ci-dessus nécessaire pour décider tout d'un coup sur cette grande lettre, et prévenir les impressions dangereuses qu'elle pourroit faire sur l'esprit des cardinaux.

Je vous fais part de mes craintes, monsieur, à mesure qu'elles arrivent; mais ensuite je vous veux faire part aussi de mes consolations. Il me semble que je vous ai déjà mandé que les cinq examinateurs qui nous sont les moins favorables, avoient extrait trente-sept propositions qui leur paroissent en quelque sorte répréhensibles, et l'on m'a assuré que M. l'abbé Bossuet les avoit proposées au Pape, en lui présentant le livre *Mystici in tuto,* comme si elles étoient le sentiment commun de tous les examinateurs, et que là-dessus le Pape, rempli des instances du Roi, auroit voulu que les cardinaux eussent tout achevé le jeudi suivant. Il le répandit ainsi. Mais l'affaire a pris un meilleur tour : nos examinateurs se plaignirent, je vous l'ai déjà dit, et il fut réglé qu'on leur communiqueroit ces propositions, et qu'ils conviendroient du fait, c'est-à-dire si ces propositions étoient véritablement du livre, et si elles en rapportoient, non-seulement les paroles, mais bien plus le vrai sens et la doctrine selon ce qui précède et ce qui suit. Je sais que de ces trente-sept, il y en avoit du moins dix-neuf évidemment fausses et tronquées. Je sais, depuis, que nos examinateurs ont extrait les vraies propositions des endroits cités par leurs adversaires, dont le sens est entièrement catholique, et que leur zèle pour soutenir et toute la doctrine et toutes les paroles du livre dans le sens des réponses de M. de Cambrai augmente tous les jours; et la chose est si publique, qu'ils ne s'en cachent plus eux-mêmes, parce qu'ils ne se croient plus obligés au secret sur un fait que personne n'ignore. Ils doivent tous aussi parler sur chacune des propositions.

..

Les cardinaux font des congrégations extraordinaires pour diligenter le jugement, selon les instances du Roi et les ordres très-pressans du saint Père. Cette congrégation se tint lundi, et dura jusqu'à près d'une heure de nuit, c'est-à-dire nos neuf heures de France. Une personne qui en pénètre les secrets avec beaucoup de certitude et de zèle pour nous, ne m'a rien voulu dire en particulier; mais seulement, d'un air fort gai, et qui devoit augmenter toutes nos espérances, il m'assuroit *qu'il n'avoit point le cœur dolent.* Il est pourtant certain qu'il seroit pour le moins aussi touché que moi, s'il voyoit que nos affaires se tournassent en mal. Je sais encore qu'un de nos cinq examinateurs a prouvé, par des passages si clairs de saint Thomas, que la doctrine de M. de Cambrai étoit celle de ce grand docteur, et ensuite de tous les saints; qu'on ne pouvoit pas donner atteinte à son livre sans troubler toute l'Église, et que le saint siège se trouveroit accablé d'une foule de docteurs de toutes les nations qui viendroient lui demander avec respect de nouvelles explications sur la censure d'une doctrine qui leur avoit paru jusqu'ici être celle de l'Église. Les autres examinateurs veulent parler avec le même zèle, et ils paroissent très-contens de l'attention que les cardinaux leur donnent, et ne doutent pas qu'ils ne soient convaincus de leurs raisons. M. l'abbé Bossuet dit au contraire qu'il faut que ce soit le diable qui défende ce livre, et qu'il mériteroit d'être brûlé par main de bourreau. Tous nos cardinaux sont occupés présentement à lire le livre français; plusieurs l'entendent bien, et les autres assez pour juger de la différence que les exa-

minateurs remarquent dans les paroles et dans les propositions.

M. le cardinal Spada me demanda un livre à la fin de notre conversation. Elle avoit été assez semblable à celle que j'avois eue avec le cardinal Albano, dont je vous ai rendu compte. La doctrine de M. de Cambrai est certaine ; tout au plus il y a quelques expressions du livre qui peuvent avoir un autre sens que le sien. M. de Meaux a donc excédé, quand il a répandu dans le monde que c'étoit un livre tout plein d'erreurs. S'il n'avoit agi que par un vrai zèle de religion, il devoit donc accepter les offres que M. de Cambrai faisoit d'expliquer plus nettement son livre dans une seconde édition. Pourquoi se tant tourmenter à prouver qu'un archevêque est hérétique et de mauvaise foi, lorsqu'il condamne si précisément et si hautement toutes les erreurs qu'on lui impute? Est-ce l'honneur de l'Église de diffamer son confrère? Sera-t-il permis à deux ou trois évêques de s'attribuer cette autorité, de vouloir décider eux seuls de la foi de toute une nation? L'ordre hiérarchique n'est-il pas renversé par cette conduite? Le saint siège ne doit-il pas réprimer ces sortes d'entreprises? Lorsqu'un archevêque, dont la foi et les mœurs ont édifié, se soumet au jugement du Pape, n'est-ce pas un mépris public de son autorité, que deux ou trois de ses confrères le traitent hautement d'hérétique? Il m'alloit répondre sur tout cela, lorsqu'un ambassadeur vint à son audience. Son maître de chambre l'avertit deux fois ; il vouloit que je disse tout, et fut contraint, pour réparer ce qui manquoit au cérémonial, de courir de toute sa force afin d'être à l'endroit

de l'antichambre jusqu'où il devoit l'aller recevoir. Il ne put me répondre qu'en général, par des assurances de la grande estime et de la parfaite considération qu'on avoit pour M. de Cambrai. J'eus presque la même aventure chez M. le cardinal Panciatici. Il me demanda aussi un livre français. J'ai rendu compte de tout à M. de Cambrai.

Ma lettre cette fois ne vous paroîtra pas trop courte. Je vous supplie d'être toujours persuadé, etc.

414.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce la *Réponse* de l'archevêque de Paris à ses quatre *Lettres*, et la réfutation qu'il va y opposer. Contradictions de Bossuet. Il montre que lui-même n'a pas varié dans l'explication de l'intérêt propre.

A Cambrai, 30 mai (1698.)

Je suppose, mon cher abbé, que vous aurez déjà vu la *Réponse* que M. de Paris m'a faite. Elle avoue l'amour naturel, ne répond rien sur les systèmes, abandonne le champ de bataille pour la doctrine, et ne fait qu'escarmoucher sur des difficultés détachées. Son grand fort est le procédé, où il estropie tous les faits, raconte de petites histoires sans preuves, et qui ne concluent rien. Cet ouvrage n'est que venin et que foiblesse. Il n'est pas emporté comme M. de Meaux; mais il n'a pas moins de hauteur et de fiel. Je ne l'ai reçu que depuis trois jours, et la fête du saint Sacrement est survenue. Ainsi je n'ai pu travailler; mais je vais le faire avec une extrême diligence. L'unique chose qui me retardera, c'est que je ne veux rien

avancer sur les faits, qu'avec de bons témoins, et qu'il faut que je concerte avec eux ce que je dirai. Mais comptez et promettez d'un ton bien ferme que vous aurez dans peu de jours une pleine évidence. Si vous voyez clairement que cette lettre de M. de Paris, ni le nouvel ouvrage de M. de Meaux, qui répond à mes lettres, et que je n'ai pas encore vu, n'ébranle point les cardinaux et les examinateurs, ne retardez point le jugement; mais si les faits de M. de Paris ou les raisons de M. de Meaux rejettent les esprits dans de nouveaux doutes, appuyez fortement pour obtenir deux choses : la première est qu'on attende mes réponses, qui seront très-courtes et très-promptes; la seconde, qu'on donne des bornes précises aux accusations, afin que l'accusé parle le dernier, et que les accusateurs n'éternisent point le procès. Faites valoir le silence de M. de Paris sur le *salut essentiellement juste* que Dieu doit à toute créature intelligente, etc. sur le paradis profane, dont le désir fait, selon lui, la mercenarité des justes imparfaits. Un homme si poussé sur des points si essentiels, et qui ne répond rien dans un ouvrage où il déclare qu'il ne répondra plus, doit penser toutes les erreurs que je lui impute. Nos amis vous auront envoyé cette lettre, qu'on assuroit devoir être assommante [1]. Vous avez des mémoires plus que suffisans pour répondre à tout; mais répondez de vive voix, sans communiquer les mémoires. Vous aurez au plus tôt une réponse précise et convaincante sur tous les faits.

On m'a mandé de Paris qu'on vous avoit envoyé un

(1) On attribue cette *Réponse* à Racine; mais il n'a fait que prêter sa plume à M. de Noailles, et mettre en œuvre les matériaux qu'on lui a fournis.

extrait d'une vie de saint Louis, donnée en thèmes par M. de Meaux à Mgr le Dauphin (2). Vous y aurez vu cette femme, un flambeau et une cruche en main pour éteindre l'enfer et pour noyer le Paradis. La conclusion de M. de Meaux est très-forte. Montrez combien la passion le rend contraire à lui-même. Vous aurez vu aussi l'extrait de la *Vie de la mère de l'Incarnation* (3), si louée par ce prélat, et approuvée par M. Pirot. Tout ce qu'ils condamnent s'y trouve. Quand vous avez de ces choses-là, faites-les traduire exactement en latin, et répandez-les.

Vous aurez vu que M. de Paris se plaint des artifices et des calomnies dont nous nous servons à Rome contre lui. Sur quel prétexte peut-il parler ainsi? Il paroît bien animé contre M. le cardinal de Bouillon et contre les Jésuites. Vous aurez pu remarquer aussi qu'il se promet à Rome une pleine victoire. Sur quel fondement a-t-il de si belles espérances? Parle-t-il ainsi pour m'intimider? ou bien croit-il ce qu'il assure, étant flatté par ceux qui lui écrivent? Y a-t-il dans Rome quelque mine sourde et profonde pour nous faire sauter tout d'un coup?

L'examinateur qui disoit que, s'il manquoit à la vérité connue, il demandoit sa damnation, songeoit-il qu'il faisoit un acte du plus pur amour, et que c'étoit, pour le cas qu'il supposoit, un acquiescement simple, etc.?

(2) Ce passage curieux est cité par Fénelon dans sa *IIIe Lettre en réponse à celle de* Bossuet, n. XIII; tom. VI des *Œuvres*, pag. 364. Il est tiré de la vie de saint Louis, dans l'*Histoire de France*, à la suite des *Œuvres de Bossuet*, tom. I, pag. 165.

(3) Voyez l'*Instruction* de Bossuet *sur les États d'oraison*, liv. IX, n. 3; tom. XXVII, pag. 356.

Plus mes parties redoublent des accusations atroces contre ma personne, plus je serois noirci à jamais, si le Pape donnoit la moindre flétrissure à mon livre, ou s'il laissoit dans un accommodement la moindre ambiguité. Il faut tâcher de faire entendre que mes parties s'attendent de n'avoir pas de Rome la prétendue justice qu'ils y demandoient, puisqu'ils se hâtent de se la faire eux-mêmes d'une manière si terrible et si scandaleuse. Des gens qui attendroient une prompte décision en leur faveur voudroient-ils, à la veille du gain du procès, faire un fracas si odieux, quand même leurs faits seroient véritables? La passion seule fait dire de telles vérités : dès-lors elles doivent passer pour mensonges. D'ailleurs le nonce a fait bien des efforts auprès du Roi et auprès de mes parties pour les engager au silence. Malgré tout ce qu'il a pu dire de la part du Pape, on écrit à la veille du jugement avec plus de hauteur et de passion que jamais. Est-ce révérer le saint siège? est-ce agir par pur zèle pour la vérité? Des gens qui agissent avec tant d'irrévérence, de scandale et de passion, doivent-ils être crus sur leur parole pour diffamer leur confrère?

Je vous envoie les *Observations* dont vous avez déjà reçu des exemplaires. L'approbation du censeur y est ajoutée [(4)]. Cet ouvrage est bon et utile; mais comme j'ai promis à l'auteur qu'il ne seroit publié qu'après qu'il l'auroit lu imprimé, et que j'aurois sa réponse, je l'attends de moment à autre; et cependant je vous prie de le prêter, sans le laisser à aucune personne qui pût ne vous le rendre pas ponctuellement.

(4) Cet écrit a pour titre : *Observations d'un théologien sur un livre de M. de Meaux, intitulé :* Divers Écrits, etc. 95 pag. p. in-8°.

L'autre ouvrage du Flamand [5] est d'un style pesant, et il traite M. de Meaux assez durement; mais il raisonne en théologien, et prouve bien l'altération de mes passages. Il ne faut pas le donner de ma part; mais il faut le répandre par des voies détournées.

Pour les prétendues variations dont on veut m'accuser, il est facile d'y répondre. On n'a qu'à voir ce que j'ai voulu dire par *intérêt propre*. La preuve en est dans ma *première Lettre* à M. de Meaux, et dans la fin de ma *cinquième*. De plus, ai-je corrompu tous mes amis, qui ont toujours su toutes mes pensées? Ajoutez ma résistance à tant de théologiens, qui ont voulu justifier mon livre par la seule différence des actes d'espérance commandés et non commandés. J'ai toujours dit que l'*intérêt propre*, selon moi, avoit été un amour naturel. Il faut observer que mes réponses à M. de Chartres ne nient pas cette explication, mais qu'elles font un argument *ad hominem*, contre un homme qui vouloit absolument que le salut fût l'intérêt propre. Voici ce que je fais pour le contenter. Il y a effectivement deux choses dans mon système : 1° le retranchement de la mercenarité dont parlent les Pères, et qui est mon propre intérêt ou amour naturel, etc.; 2° le retranchement des actes d'espérance non commandés. Voilà deux choses, dont la seconde dit plus que la première; mais la première attire la seconde, car c'est l'amour naturel qui indispose la puissance pour les actes surnaturels les plus parfaits, je veux dire les commandés. Pour la

(5) Il est intitulé : *Lettre d'un ecclésiastique de Flandre à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'évêque de Meaux..... dans son livre qui a pour titre :* Divers Écrits, etc. Liège, 1698 : 163 pag. in-12.

seconde, je la tire de notre XIIIe Article d'Issy. A l'égard de M. de Chartres, je raisonne en m'accommodant à sa pensée, et je dis que, si les actes élicites d'espérance, selon lui, sont intéressés, du moins les commandés ne le seront pas.

Pour l'*Éclaircissement* que je donnai à Paris, où je parlois si souvent de la cupidité soumise, il ne contient aucune variation. Cette cupidité ne vient pas de la grâce; elle n'est que soumise. Vous verrez que M. de Paris la reconnoît pour un amour naturel dans sa lettre : son aveu est décisif.

A l'égard des faits sur Mme Guyon, promettez une histoire bien prouvée par des témoins qui sont révérés de tout le public, et qui éclairera tout ce que M. de Paris embrouille. Je vous réponds qu'ils trouveront encore moins leur compte sur les faits que sur les dogmes. Ils ne veulent (je le vois bien) que me flétrir par les faits de Mme Guyon, ne pouvant le faire par la doctrine, et qu'engager le Pape à me faire signer une espèce de formulaire pour condamner Mme Guyon, afin de pouvoir dire qu'ils ont enfin obtenu tout ce qu'ils vouloient, en m'arrachant cette souscription contre mes sentimens cachés; mais vous voyez l'art pour me flétrir. Ce seroit me flétrir pour contenter leur passion et leur point d'honneur. Après toutes mes explications, et surtout après ce que je vais dire à M. de Paris dans ma réponse aux faits, il sera évident que je ne pourrai jamais, en aucun cas, autoriser ni justifier les livres de Mme Guyon. On pourroit dire seulement que je pourrois dans la suite excuser sa personne et ses intentions, sur ce qu'elle n'a pas su la valeur des termes; mais pour les livres, je ne pour-

rois jamais disconvenir qu'ils ne fussent censurables, et à plus forte raison à supprimer.

Depuis cette lettre écrite, je viens de recevoir la vôtre du 10 de mai, qui me paroît excellente. Peut-être que cette suspension de Rome vient de ce qu'on y attendoit les productions nouvelles de MM. de Paris et de Meaux. Soyez toujours sous les armes jusqu'à la fin.

Vous remarquerez que M. de Paris m'envoie sa lettre manuscrite, disant qu'il ménage mon honneur, en l'adressant à moi, et point au public, etc. Quatre jours après, je la reçois imprimée. Ainsi elle étoit actuellement sous la presse, quand il m'assuroit qu'elle n'étoit pas pour le public, et qu'il étoit fâché de ne pouvoir refuser de la montrer *à un très-petit nombre d'amis distingués*. Quelle finesse! quelle passion! La hauteur de cet ouvrage doit apprendre à Rome ce qu'on y doit craindre du feu caché sous la cendre. Prenez toujours bien garde à un *mezzo termine* qui seroit plus flétrissant pour moi que jamais, après les dernières accusations. Préparez fortement les esprits là-dessus, et tenez ferme jusqu'au bout. Dieu sera avec vous. J'y suis intimement uni de cœur avec vous, et à jamais, mon très-cher abbé.

415.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'effet que produit à Rome la lettre du prélat à Mme de Maintenon ; ce qu'il doit écrire au Pape à ce sujet. État de l'affaire sur l'examen des propositions.

A Rome, 31 mai 1698.

Nous avons reçu, monseigneur, votre lettre du 9 mai avec les paquets de votre *cinquième Lettre*

à M. de Meaux, et celle *du théologien de Louvain au docteur de Sorbonne* (1). J'ai déjà fait voir cette *cinquième Lettre* à quelques amis choisis, après avoir corrigé les endroits marqués dans la lettre de M. Des Anges à M. de La Templerie; et, lorsque nous aurons reçu l'*errata* que vous nous promettez, je la donnerai aux cardinaux, et la répandrai partout.

Mes dernières lettres vous feront voir que j'ai déjà prévenu, en parlant aux cardinaux, les principaux articles de votre Mémoire, et, dans la suite, je tâcherai encore d'en faire un meilleur usage.

Vous verrez, par la lettre ci-jointe (2), tout ce que je vous pourrois dire d'une lettre que M. l'abbé Bossuet fait voir à tout le monde. Il l'a donnée au Pape; et je sais qu'elle a été lue en pleine congrégation, et qu'elle a fait grand bruit, et même grande impression sur des personnes bien disposées pour la doctrine de votre livre et pour vous, parce qu'elle leur paroît contraire en quelques endroits à ce que j'avois dit ici, que vous aviez vu rarement Mme Guyon avant les XXXIV Articles d'Issy, et que depuis vous n'aviez plus eu aucune société avec elle, ni directement ni indirectement. Les expressions de *bonne amie,* dont vous vous servez en parlant d'elle, et les louanges que vous lui donnez, jointes à l'application que vous avez à excuser ses sentimens, servent de prétexte à douter s'il est vrai que vous condamniez sérieusement ses livres, et si en effet vous n'avez point eu dessein de les excuser en faisant le vôtre. Pour dissiper cette frayeur dans l'esprit de M. le cardinal, je lui ai

(1) Voy. la lettre de l'abbé Phélippeaux à Bossuet du 24 juin 1698; t. LXI, p. 264.
(2) Celle du cardinal de Bouillon, qu'on a vue ci-dessus pag. 124.

fait voir l'article d'un grand Mémoire que vous m'envoyâtes le 9 de décembre, où vous dites : *Je ne dispute point du sens du livre : j'ai déjà déclaré qu'il est censurable, et qu'il ne peut être excusé.* Dans votre lettre au Pape, imprimée à la fin de votre *Instruction pastorale*, vous citez à la marge *Moyen court; Paraphrase,* etc. Quelques endroits de vos autres lettres disent aussi que vous condamnez ces livres, et semblent l'avoir un peu rassuré. L'article de votre dernier Mémoire ne parle pas si clairement là-dessus, et je n'ai pas osé le faire voir tout entier : oui bien le commencement, où vous dites : *Je suis prêt à condamner sans restriction tous les livres que le Pape voudra que je condamne,* etc. Mais enfin, après une longue discussion sur tous ces faits, et sur les endroits de la lettre qui font de la peine, le dernier sentiment de ce matin a été *qu'il est nécessaire que vous écriviez au Pape une lettre dans laquelle vous vous expliquiez si nettement là-dessus, et vous sépariez si bien votre doctrine d'avec celle de Mme Guyon, et votre livre des siens, que vos ennemis mêmes ne puissent plus les confondre, ni vous rendre suspect là-dessus.* J'ai dit qu'on avoit parlé à peu près de la sorte à Paris, lorsqu'on vouloit vous obliger à adhérer à la censure de M. de Meaux sur ces livres, ou de M. de Paris et de M. de Chartres, et que vous aviez opposé deux raisons : la première, que c'étoit renverser l'ordre de l'Église, qu'un évêque particulier, ou deux ou trois prétendissent que leur Ordonnance pour condamner un livre fût une règle de foi ou de conduite qui obligeât les autres évêques à la suivre ou à y *adhérer :* la seconde, que c'étoit à

vous seul qu'on demandoit d'adhérer à cette censure; qu'on ne l'avoit proposé à aucun autre évêque, et que cette singularité n'étoit que pour vous donner au public pour un Quiétiste converti bien plus par autorité que par raison. Ces deux réflexions ont paru très-solides. On juge que je les dois exposer aux cardinaux; mais pour leur ôter toutes les fâcheuses impressions de cette lettre à Mme de Maintenon, on juge toujours qu'il est nécessaire que vous écriviez au Pape, et sans perdre un moment.

J'ai su avec certitude, par deux endroits fidèles, que les cinq examinateurs opposés au livre en avoient extrait trente-sept propositions, qu'ils prétendoient en renfermer le vrai sens, et c'est à quoi ils avoient travaillé durant trois semaines que les congrégations avoient paru être suspendues; que, lorsqu'ils les présentèrent aux cardinaux, il fut résolu qu'elles seroient communiquées aux cinq examinateurs qui soutiennent le livre; que ces cinq en ont corrigé et réformé vingt-sept, qui étoient évidemment tronquées, et ont ajouté ce qui précédoit et ce qui suivoit, pour les rendre entières et conformes au vrai sens du livre; que les cinq premiers ont été obligés d'en convenir, et qu'ainsi toute la controverse entre eux sembloit se devoir réduire à dix propositions restantes, que nos cinq examinateurs soutiennent être très-orthodoxes et très-sûres, en sorte qu'ils parlent avec plus de confiance et d'autorité que jamais en faveur du livre. Chacun des dix examinateurs doit dire son sentiment de vive voix, devant les cardinaux, sur chacune de ces propositions, et le donner ensuite par écrit; et même, lorsque les cardinaux seront près d'en parler devant

le Pape, tous les examinateurs diront encore chacun son sentiment, en présence des cardinaux et du Pape, dans la congrégation. Voilà l'état présent de notre affaire, qui en fait mieux espérer que jamais, parce que cette méthode est la plus propre à bien examiner le livre, et à marquer en détail ce qu'il pourroit y avoir de répréhensible contre le sentiment des cinq examinateurs qui le soutiennent; et une personne d'autorité me disoit que, pourvu qu'on prît cette méthode, *secura sit D. V. de futura nostra victoria.*

M. l'abbé Bossuet a déjà reçu en manuscrit le récit que M. de Paris veut faire de tous les faits par lesquels il se propose de répondre à vos *Lettres*, et il doit le recevoir imprimé au premier jour.

On m'a promis une copie de cette lettre, qu'ils font voir comme étant de vous à Mme de Maintenon, et si je puis l'avoir, je vous l'enverrai.

Toutes les lettres de Paris marquent que les vôtres à M. de Paris et à M. de Meaux font revenir à vous toute la Sorbonne, tous les évêques et tout le public; et cela fait un très-bon effet en ce pays.

Je sais que M. l'abbé Bossuet s'unit tous les jours davantage avec ces messieurs de Pamiers et d'Alet, qui vivent ici réfugiés, et par eux avec M. Hennebel. J'ai une voie sûre pour pénétrer toute cette intrigue, et je sais déjà qu'un de ces messieurs, qui passe pour avoir le plus de piété, estime votre livre, et vouloit s'en servir dans une retraite spirituelle; mais les autres l'en empêchèrent.

Si cette lettre à Mme de Maintenon ne nous fait point de mal, ou que votre réponse y remédie bientôt, tous nos amis me font bien espérer, et paroissent plus zélés

zélés que jamais. Ma grande confiance est dans les prières d'une infinité de personnes de piété, qui prient avec ferveur, et bien persuadées que c'est défendre les plus grandes vérités de la religion, que de protéger votre doctrine. Dieu saura bien tirer sa gloire de toutes vos souffrances. Je ne vous dis point combien j'en suis touché : vous connoissez mon respect et mon attachement inviolable pour vous.

416.

DU P. GERBERON, BÉNÉDICTIN, A FÉNELON.

Sur les oppositions qu'il prétend trouver entre les écrits apologétiques de Fénelon et la doctrine de saint Augustin.

(1698.)

Un inconnu [1] prend la liberté de dire à votre Grandeur qu'il a lu avec plaisir ce qu'elle a écrit pour la défense du pur amour, et qu'il ne comprend pas comment M. de Meaux demeure entêté d'une maxime aussi peu vraie et aussi peu chrétienne qu'est celle qui veut qu'on ne puisse aimer Dieu pour Dieu seul. Mais je ne dissimulerai pas à votre Grandeur que j'ai été sensiblement touché de voir que, pour se défendre contre ce prélat, elle s'appuie sur quelques principes qui sont tout-à-fait opposés à ceux du grand saint Augustin. Ils embarrassent, je l'avoue, vos adversaires, parce qu'ils craignent peut-être qu'en se déclarant pour ce saint docteur, ils ne passent pour Jansénistes : mais ces principes n'en sont pas pour cela plus véritables, et votre Grandeur pouvoit bien

(1) Le P. Gerberon ne signa point sa lettre; mais on a su depuis qu'elle étoit de lui.

soutenir la vérité, sans s'appuyer sur des opinions si évidemment contraires à ce que saint Augustin a enseigné à l'Église. Je m'explique, monseigneur : 1° votre Grandeur a une idée de la liberté toute différente de celle que nous en donne ce saint docteur, lorsqu'il allie la grâce avec le franc arbitre, et qu'il répond à ce que les Pélagiens lui opposoient de ce côté-là; 2° elle suppose, comme une vérité, que Dieu peut, sans blesser sa sagesse, sa bonté et sa justice, créer une nature intelligente qui n'ait nul rapport ni à la grâce ni à la gloire. Rien n'est plus contraire au principe par lequel saint Augustin a poussé les Pélagiens, et par lequel il a prouvé contre eux la nécessité de la grâce pour fuir le mal et pour faire le bien dans tous les états. 3° Votre Grandeur semble donner pour certain qu'il y a des actions volontaires qui ne sont commandées ni par la charité ni par la cupidité; ce que saint Augustin a si fortement combattu dans l'évêque Julien, qui avoit pris le parti de Pélage. 4° Quand votre Grandeur se retranche dans la distinction du fait et du droit, elle semble vouloir abandonner celle dont on s'étoit servi si heureusement et si justement dans les disputes du Formulaire, et qu'elle reconnoît l'inséparabilité du droit et du fait de feu M. de Marca, laquelle n'a servi qu'à le rendre ridicule parmi tous les théologiens, et à entretenir le schisme et la guerre dans l'Église, jusqu'à ce que Dieu et le Roi lui aient rendu la paix en 1668.

Monseigneur, je suis convaincu, après une étude de plus de quarante années en ces matières, que votre Grandeur est, en tous ces points, fort éloignée des principes du docteur de la grâce; et l'estime que

je fais de votre Grandeur, me faisant souhaiter qu'elle fût plus unie de sentiment avec cette grande lumière de l'Église, me donne la hardiesse de la conjurer de dérober quelques heures à ses autres occupations, pour s'appliquer à la lecture et à l'étude de ce que ce saint a écrit contre les ennemis de la grâce, sans négliger le secours qu'on peut tirer de ceux qui ont soutenu sa doctrine.

Le rang que votre Grandeur tient dans l'Église ne lui permet pas de se dispenser de s'instruire à fond de ces matières, dans un temps où elles font le sujet de tant de disputes. Votre Grandeur pardonnera cette liberté à une personne qui l'honore et qui l'aime, et qui aura peut-être bientôt la joie de recevoir sa bénédiction, et de l'assurer de vive voix qu'il est aussi parfaitement à vous qu'un prêtre le doit être à son archevêque.

G. M.

447.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce la disgrâce des abbés de Beaumont et de Langeron, et sa réponse au dernier écrit de l'archevêque de Paris. Il insiste pour obtenir d'aller à Rome.

Cambrai, 6 juin (1698.)

Vous saurez, mon cher abbé, que MM. de Paris et de Meaux ont fait chasser d'auprès des princes nos deux abbés de Langeron et de Beaumont [(1)]. Ils ont

(1) Plusieurs lettres de Mme de Maintenon à l'archevêque de Paris montrent qu'elle avoit pressé vivement pour cela Louis XIV, mais que ce prince ne se prêtoit qu'à regret à ces mesures de rigueur. Le 29 mai, elle lui mandoit :

fait ce coup pour deux raisons : la première, pour montrer à Rome combien le Roi est déclaré contre moi, et pour changer par là les dispositions de cette cour, qui paroissoient m'être favorables; la seconde, pour m'ôter l'espérance de retourner à Versailles, si Rome même ne me condamne point, afin de me réduire à quelque bas accommodement avec mes parties pour y retourner. Mais plus ils augmentent le scandale, plus il faut parler et tenir ferme jusqu'au bout. Élevez modestement votre voix. Assurez que, quoique le Roi soit poussé par des gens prévenus, il respectera et fera respecter la décision de Rome. On fait un dernier effort pour entraîner le Pape par au-

« Les amis de Mme Guyon savent que vous l'avez vue, et que vous lui » avez porté la lettre du P. Lacombe : (celle qu'on a vue ci-dessus, pag. 36) » ainsi la nécessité de resserrer cette femme augmente. Cependant vous avez » oublié d'en parler au Roi, qui pense comme vous. Il faut lui ôter les deux » filles qu'elle a auprès d'elle. Si vous m'écrivez pour avoir son ordre, ne » répondez, s'il vous plait, qu'à ce premier article de ma lettre, et non à » celui qui suit. J'ai parlé au Roi pour ôter les Quiétistes qui environnent » les jeunes princes, et j'ai fini mon discours par dire que je ne pouvois » pardonner au duc de Beauvilliers d'avoir chez lui les amis de l'amie de » l'archevêque de Cambrai, les connoissant depuis long-temps pour opposés » à la Sorbonne... Le Roi me parut disposé à parler franchement au duc » de Beauvilliers. S'il ne le fait pas demain, ce sera une grande marque » du crédit de ce ministre. Poussez M. d'Argenson; faites-lui parvenir que » nous le croyons gagné par les amis de Mme Guyon. » Et peu de jours après : « J'eus hier au soir une conversation avec le Roi sur la grande affaire. » Il veut ôter l'archevêque de Cambrai et tout ce qui environne les petits » princes : mais il cherche des raisons de différer, et tout cela par la peine » d'en faire au duc de Beauvilliers. Je lui dis tout ce que je pus pour le » presser, sans pourtant lui montrer là-dessus un empressement qui pût le » scandaliser. Je n'en ai pas en effet, et je ne veux que ce que Dieu veut. » Je ne trouvai pas le Roi adouci sur le fond de la chose. » *Lettres*, tom. III, pag. 84 et 86. La Baumelle a placé mal à propos ces lettres parmi celles de 1697.

torité; mais Rome n'a qu'à sentir sa force, tout à coup vous verrez tomber l'orage. Pour la cour, je serois bien fâché d'y acheter jamais un retour par aucun expédient douteux; vous ne sauriez le dire trop fortement. Il faut même que cela se répande au plus tôt, et pénètre dans les bons lieux, afin qu'on ne s'imagine pas me servir en entrant dans des tempéramens sur l'espérance d'un rappel. Faites entendre surtout de bonne heure, aux têtes les plus clairvoyantes et les plus accréditées, combien je dois maintenant moins que jamais consentir à des corrections du texte, etc. Représentez aussi la hauteur et l'emportement de mes parties qui poussent le Roi.

On voit par le *Journal* manuscrit de Dangeau, 2 juin 1698, quels égards Louis XIV conserva dans cette affaire pour le duc de Beauvilliers. « Le » matin avant le conseil, le Roi fut assez long-temps enfermé avec M. de » Beauvilliers, et le soir on sut que Sa Majesté avoit chassé de sa cour » MM. les abbés de Langeron et de Beaumont, MM. Dupuy et de Leschelle... » On accuse ces messieurs d'être fort attachés aux nouvelles opinions. L'abbé » de Beaumont est neveu de M. l'archevêque de Cambrai. Le Roi, en même » temps, a cassé Fénelon, exempt des gardes, qui est frère de M. de Cambrai. M. de Beauvilliers a ordre du Roi de lui présenter un Mémoire des » sujets qu'il croira propres à remplir les quatre places qui vaquent par là » chez Mgrs les princes. »

Si l'on recherche les raisons pour lesquelles Mme de Maintenon passa de l'estime et de l'amitié, à une si vive opposition pour Mme Guyon, on peut présumer que l'indiscrétion de celle-ci eut à ce changement de conduite autant de part que sa spiritualité. Du moins, il est naturel de tirer cette induction du passage suivant : « Si Mme de Maintenon continue de me persécuter, je lui écrirai, quoi qu'il m'en puisse arriver, une lettre si forte, » que, si elle m'attire des malheurs, j'aurai la consolation de lui avoir dit » ses vérités que la lâcheté de tous les hommes lui cache, et que la justice de Dieu découvrira un jour, et peut-être plus tôt qu'elle ne pense. » Il y a un juge qui ne reçoit pas les mauvaises excuses, et qui la fera » payer pour elle-même, et pour le salut du Roi. » (Lettr. de Mme Guyon à la duchesse de Beauvilliers, août 1695.)

Ils ont voulu un coup d'éclat qui intimidât les théologiens soulevés ouvertement contre eux, et qui imposât silence au public indigné. Ils ont cru que ce coup accompagnant leurs nouvelles lettres, il changeroit la scène, et qu'on pourroit mander à Rome qu'elle est changée à la veille du jugement.

Je vous envoie la *Lettre* de M. de Paris avec mes notes marginales manuscrites, en attendant que je puisse vous les envoyer imprimées. Vous pouvez les prêter à des gens sûrs et choisis, en promettant que l'ouvrage imprimé suivra bientôt. Vous jugez bien que ce coup, qui a frappé nos amis de Paris, a retardé cette réponse. N'importe; Dieu soit loué. Portez-vous bien. Soutenez vigoureusement; parlez aux cardinaux avec confiance sur les faits : montrez combien il est odieux de m'avoir attaqué là-dessus, que la passion seule peut les pousser, que les autres faits n'excusent point M. de Paris sur le seul que j'avois avancé, et qu'il avoue; qu'enfin je dois être reçu, si ces faits font quelque impression contre mon livre, à demander la preuve de ceux que je nie, et à prouver par bons témoins ceux que j'avance.

Pour la *Lettre* de M. de Meaux, je ne puis y répondre qu'après avoir répondu à celle de M. de Paris : mais vous voyez bien vous-même, par avance, combien les réponses sont faciles. Si les dispositions ne sont pas changées, après avoir montré mes notes aux principales têtes en secret, pressez la décision. Plus on laissera les choses durer, plus mes parties seront emportées, et chercheront les extrémités. Ils sont furieux contre M. le cardinal de Bouillon et contre les Jésuites. Rome peut finir tout à coup, en imposant

silence; et le Roi ne hésitera pas à le faire garder, quelque bruit qu'il permette de faire avant la décision, et en quelque prévention qu'on l'ait mis contre moi.

A Cambrai, on prétend que, si la provision du canonicat arrive ici de Rome le 14, qui est le jour du courrier prochain, cela suffira : c'est ce que je tâcherai d'éclaircir.

Demandez instamment que le Pape demande pour moi la liberté d'aller à Rome, afin que je lui rende compte moi-même à fond de ma conduite et de mes sentimens. Je vous conjure de faire sur cela les dernières instances à l'occasion des accusations atroces sur les faits. Demandez cela pressamment, et que tout le monde sache que vous le demandez. Ne vous arrêtez point aux avis des amis politiques. Pressez sans les consulter. Pressez la décision, à moins qu'on ne veuille la faire dépendre des faits, auquel cas il faut demander, sans relâche et sans mesure, qu'il me soit permis d'aller sur les lieux éclaircir à fond toutes choses. Dieu soit avec vous.

Vous pouvez faire écrire à la main mes notes sur les marges de plusieurs exemplaires de la *Lettre* de M. de Paris, et prêter ces exemplaires à des gens très-assurés : mais ne lâchez encore rien, et pressez le jugement. Apparemment on attend à Rome des réponses de Versailles.

Je vous envoie une copie de la soumission de M[me] Guyon, avec l'attestation de M. de Meaux. C'est pour me justifier de l'avoir estimée, et non pour la justifier, que je me sers de ces pièces. Je vous envoie aussi un Mémoire de *vingt questions* que je

vérifiai à Saint-Cyr, entre M. de Paris, M. de Chevreuse et moi, en présence de Mme de Maintenon (2).

Vous verrez aussi la lettre que j'écrivis à M. de Meaux sur les faits (3), et que M. de Chevreuse lui lut, sans qu'il pût contredire aucun fait. Montrez, et ne lâchez rien. Tout à vous mille fois.

(2) Voyez ces *vingt questions* dans le tom. IV des *Œuvres*, pag. 155 et suiv.

(3) C'est la lettre 168, du 9 février 1697; ci-dessus tom. VII, pag. 359 et suiv.

418.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il lui envoie une copie de la lettre à Mme de Maintenon que l'on répand à Rome, et lui conseille de s'abstenir de justifier Mme Guyon. État de l'affaire par rapport aux propositions extraites du livre.

A Rome, 7 juin 1698.

Vos deux lettres, monseigneur, du 16 mai, m'ont été rendues avec le paquet des exemplaires de votre *cinquième Lettre* à M. de Meaux. Je la distribue le plus diligemment qu'il m'est possible, et j'espère qu'elle sera aussi bien reçue que les quatre qui l'ont précédée, dont j'entends tous les jours augmenter les louanges.

Je vous envoie une copie de la lettre que l'on répand ici, et que l'on assure que vous avez écrite à Mme de Maintenon. Elle m'a beaucoup consolé en la lisant, et je n'y vois point par où elle avoit pu tant effrayer la personne qui m'écrivit là-dessus (*le cardinal de Bouillon*), et dont je vous envoyai la lettre

par le dernier ordinaire. Outre ce que je lui avois déjà fait voir de quelques-unes de vos lettres, je lui ai encore montré votre second billet de ce dernier courrier, où vous me dites que vous êtes prêt à vous démettre de l'archevêché de Cambrai et de vous retirer dans une solitude, etc. si l'on peut rien prouver contre votre foi et contre vos mœurs. Il en fut si touché, qu'il en versa des larmes, mais les plus tendres, les plus cordiales, et qui marquent plus d'estime, plus de confiance en votre probité et en votre piété sincère. Ce n'est pas qu'il ne craigne encore que cette lettre ne laisse quelque idée désagréable de votre liaison particulière avec Mme Guyon, et qu'il ne juge nécessaire que vous vous appliquiez sérieusement à l'effacer de tous les esprits qui pourroient en avoir été trop prévenus, aussi bien que lui, par tout ce que vous écrirez au Pape là-dessus; et il souhaite que vous vous absteniez de donner des louanges à Mme Guyon. Vous êtes bien en droit de dire que, lorsque vous l'avez vue, elle vous a toujours paru si docile, si soumise, etc. que vous n'avez pas eu sujet de croire qu'elle fût engagée dans les erreurs et les abominations de Molinos, etc. Mais il faut vous borner à ce simple témoignage de la vérité, sans entreprendre, même indirectement, de la justifier, parce que les nouvelles accusations qu'on fait contre elle paroissent ici très-fortes, comme vous le verrez par la lettre que lui écrit le P. Lacombe, dont je vous envoie aussi la copie; et ce seroit augmenter inutilement les soupçons que M. de Meaux a voulu donner contre vous, lorsqu'il a publié que votre livre n'étoit que l'apologie ou de la personne ou de la doctrine

de cette femme. Je lui répondis, ce me semble, que, connoissant votre piété sincère comme je la connoissois, je ne pouvois point craindre que, dans une occasion aussi importante que celle-ci pour le bien de la religion, elle ne vous fît suivre, avec toute la simplicité des enfans de lumière, les règles les plus exactes de la prudence chrétienne; que si vous aviez craint de porter témoignage contre cette femme, lorsque vous ne l'aviez pas connue coupable des crimes dont M. de Meaux la vouloit rendre suspecte dans son livre, vous craindriez encore davantage de vouloir soutenir qu'elle est innocente, lorsque de nouvelles preuves la font paroître presque convaincue qu'elle est tombée dans les derniers désordres; en un mot, que vous étiez aussi détaché de sa personne, que vous étiez opposé à ses livres par la censure que vous en aviez déjà faite, et dans votre lettre au Pape, et dans l'impression de cette même lettre, où vous les avez nommés à la marge. Là-dessus on juge encore très-nécessaire que vous insériez, dans la lettre que vous écrirez présentement au Pape, une nouvelle condamnation de ces livres de Mme Guyon, d'autant mieux qu'on assure qu'ils ont été condamnés à Rome; et par là vous prévenez ce que vous témoignez craindre dans le sixième article de votre Mémoire, que vos parties ne veuillent obtenir du saint Père de vous obliger adroitement à signer un formulaire; etc. Cette lettre au Pape, que je pourrai rendre publique, dissipera tous ces nuages qu'on veut répandre sur votre livre, pour empêcher que la doctrine n'en soit éclaircie; et c'est ce qui fait tant souhaiter à vos amis, et, si j'ose le dire, encore plus aux amis de la vérité,

que vous m'envoyiez promptement cette lettre au Pape. Il est mieux qu'elle soit d'abord écrite de votre main comme à l'ordinaire, et dans la suite vous pourrez la faire imprimer. On répand ici la *Réponse de M. de Paris à* vos *quatre Lettres,* et l'on fait beaucoup valoir cette circonstance, qu'il vous l'a envoyée lui-même à Cambrai, avant de l'envoyer à Rome. M. de Chartres doit aussi publier quelque déclaration ou quelque ordonnance en conformité, et pour soutenir les mêmes faits et la même doctrine de M. de Paris. Tout cela, disent les amis de ces messieurs, va à prouver qu'il y a une secte de Quiétistes en France, dont les principes sont toujours les mêmes, quoique les désordres ne soient pas également infâmes dans tous les particuliers. Et quand je leur demande quel rapport toutes ces histoires peuvent avoir ou avec votre livre ou avec votre personne, ils n'osent pas manifester toute leur mauvaise intention contre vous; mais je la fais bien remarquer à nos juges, et je me propose d'avoir audience du Pape cette semaine là-dessus, où je vous promets que *j'exhausserai ma voix,* en attendant que vous lui parliez vous-même encore plus fortement, sans sortir de votre modération ordinaire. Je sais que deux personnes qui sont de sa plus intime confidence, quoique de deux partis fort opposés, lui ont parlé à peu près de même sur votre personne et sur votre livre, pour soutenir l'une et l'autre avec zèle, et pour lui faire remarquer la véhémence de vos parties, et l'importance de toute cette affaire pour le bien de la religion et pour la gloire de l'Église de Rome. Je sais même qu'il a paru touché et pénétré des choses qu'on lui a dites là-

dessus. Une de ces deux personnes m'a promis de le préparer à mon audience.

Je vous ai déjà dit que toutes les propositions qu'on avoit extraites de votre livre ont été réformées, et que de la manière qu'elles sont exprimées à présent, elles contiennent le vrai sens du livre. Les cinq examinateurs qui le soutiennent en sont contens, et les défendent comme très-orthodoxes. Ceux qui sont contraires au livre n'attaquent pas tant la doctrine que l'obscurité, et disent que, puisque l'auteur, qui parle, quand il veut, avec tant de netteté et de précision, a voulu parler avec tant d'obscurité ou de contradictions, lors même qu'il avoit promis de donner un dictionnaire et des définitions claires; on ne peut pas s'empêcher de craindre qu'il n'ait eu dessein de ne manifester pas tout le fond de sa doctrine, et que, pour le moins, ses expressions peu exactes ou douteuses rendent le livre suspect et très-dangereux, puisque les Quiétistes s'en servent dans leur mauvais sens, etc. Nos protecteurs répondent, avec force et avec zèle, que vos expressions sont les expressions mêmes des saints de tous les siècles, et de ceux que Rome a canonisés avec leur doctrine; que l'obscurité ne vient pas du livre, mais du mauvais sens qu'on s'opiniâtre à lui vouloir donner, contre la force des paroles les plus précises, etc. Et comme leur rang dans la congrégation se trouve si heureusement disposé, qu'un des nôtres parle le premier, ensuite un contraire, le troisième a puissamment réfuté ce que le second avoit opposé contre le livre, et Mgr le sacriste et Mgr l'archevêque de Chieti parleront les derniers, et satisferont pleinement à toutes les objec-

tions. Je crois que, dans la congrégation de lundi et de mercredi, ils acheveront de parler devant les cardinaux, et jeudi ils parleront devant le Pape. Il sembloit que tout devoit être fini par là; mais j'ai su qu'ils n'avoient traité jusqu'à présent que la première proposition, qui regarde la charité ou le pur amour. C'est là-dessus que tous nos gens veulent souffrir le martyre, et disent hautement que M. de Meaux se trompe, et renverse toute la doctrine des Pères et de l'École. On regarde cette grande maxime du pur amour comme le dogme essentiel de votre livre, dont toutes les autres propositions suivent par une conséquence naturelle et nécessaire; et c'est ce qui a fait dire que, l'examen de cette proposition étant fait, tout le reste étoit fini. J'ai su pourtant ce matin qu'on discuteroit après cela les autres propositions; mais on doute qu'ils donnent ainsi leur *votum* devant le Pape sur chacune des autres, et partout l'on me fait entendre que j'aurai bien le temps de recevoir votre réponse sur tous les faits, comme je l'ai eue sur les points de doctrine. Nos amis n'ont jamais tant espéré par rapport à la doctrine, parce qu'ils voient que les propositions sont réduites à des expressions qui ne peuvent avoir qu'un très-bon sens, et, de plus, que nos examinateurs paroissent en tout infiniment supérieurs à ceux qui leur sont opposés; mais ils craignent que tant d'histoires, soutenues par la faveur de la cour, fassent quelque impression sur les esprits, du moins par rapport au livre, et ne le fassent regarder comme dangereux, dans un temps où le Saint-Office se trouve accablé tous les jours de nouveaux procès sur ces abomina-

tions des Quiétistes. Nous disons, au contraire, que ce livre est plus propre qu'aucun autre pour réprimer ces désordres, en séparant les erreurs des faux mystiques d'avec les maximes des saints.

M. l'abbé de Barrière est de retour, et parle ici avec tout le zèle et tout l'attachement possible pour vos intérêts. Il m'a assuré que tout Paris étoit revenu pour votre doctrine, et il l'assure de même à tout le monde.

M. l'abbé de Montgaillard, neveu de M. de Saint-Pons, est ici pour les affaires de monsieur son oncle avec les Récollets. Il se déclare fort hautement pour vous, et ne perd point d'occasion de dire que monsieur son oncle soutient que votre livre est très-orthodoxe, très-pieux, très-savant.

Un ami de M. Hennebel m'a assuré que je devois être certain, et qu'il m'en donnoit sa parole, qu'il vous serviroit plutôt qu'il ne vous nuiroit dans cette affaire, et il n'approuve pas l'opinion de M. de Meaux sur la charité.

M. Bru assure toujours que vous ne devez faire aucune attention aux provisions que le Pape donne contre le droit établi dont vous êtes en possession dans votre diocèse; que vous vous feriez grand tort, et à vos successeurs, d'y avoir aucun égard; et que, outre le bon ordre et le choix des meilleurs sujets, que vous connoissez sans doute plus sûrement que le Pape, jamais ni lui ni le cardinal Dataire ne sauroient si c'est leur pourvu ou le vôtre qui possède le bénéfice, et que, quand même ils viendroient à le savoir, ils ne s'en mettent aucunement en peine.

Une personne, qu'il est à propos que vous obli-

giez en tout ce qui dépendra de vous, m'a fort prié d'agir, afin que vous puissiez avoir, dans quelqu'une des abbayes de votre diocèse, des reliques bien approuvées de saint Bernard. Si cela vous étoit possible, ayez la bonté de me le faire savoir.

J'oubliois de vous dire que nos amis de France m'ont envoyé une copie des deux attestations que M. de Meaux donna à Mme Guyon, où il dit qu'il ne l'a trouvée impliquée dans aucune erreur de Molinos ni autres, et qu'il n'a entendu la comprendre dans la mention qui en a été par lui faite dans son Ordonnance du 16 avril 1695. Cela fait voir qu'il en étoit très-content alors, et que vous étiez en droit de ne la croire pas plus coupable que lui dans ce temps-là. Si depuis on a eu d'autres preuves, ou de ses erreurs, ou de ses abominations, cela ne vous regarde en rien.

Je prie toujours notre Seigneur qu'il juge votre cause, et qu'il vous sépare de l'homme pécheur.

419.

DU DUC DE BEAUVILLIERS A M. TRONSON.

Il le consulte sur la conduite qu'il doit tenir par rapport à Mme Guyon.

Ce mardi (10 juin 1698.)

Celui, monsieur, qui vous rendra ce billet est le précepteur de mon fils : c'est un homme très-sûr, très-sage, d'une grande piété, et d'une fidélité éprouvée. Vous pouvez ajouter foi à ce qu'il vous dira, comme à ce que je vous dirois moi-même. Je vous

donne d'ailleurs ma parole que je vous garderai un secret inviolable, et que vous ne serez compromis en rien. Si vous avez répugnance à vous ouvrir à M. Quinot, (c'est le nom de celui qui vous rendra mon billet) ne vous contraignez point, et servez-vous de la main de M. Bourbon pour me répondre.

Je suis à la veille d'être éloigné de la cour, si je ne dis précisément que Mme Guyon est une folle ou une méchante. Je me remets entre vos mains sans volonté : mon obéissance vous est connue depuis longtemps; vous savez tout ce que je vous ai dit de Mme Guyon, et ce que j'ai lieu d'un juger. D'ailleurs je ne voudrois pas, de propos délibéré, lever une paille dans le seul dessein de me fixer en un état aussi périlleux qu'est le mien. Voyez donc, monsieur, devant Dieu ce que j'offre à Mme de Maintenon [1], et s'il faut ajouter ou diminuer quelque chose. N'écoutez que Dieu, et je vous écouterai. Il est vrai que Mme Guyon a dit ou écrit certaines choses qui paroissent extraordinaires : mais comme j'y ai vu donner des sens qui ne sont rien moins qu'extravagans, à des gens éclairés qui en parlèrent devant moi; il ne peut pas, ce me semble, m'être permis de dire positive-

(1) Le *Mémoire* que nous donnons à la suite de cette lettre paroît n'être qu'une courte *analyse* de l'écrit pour Mme de Maintenon, envoyé à M. Tronson par le duc de Beauvilliers. Cette analyse est écrite en partie par M. Tronson lui-même; la dernière moitié, ainsi que le titre et les *Avis sur le Mémoire*, sont de la main de son secrétaire. On voit, par cette pièce, combien étoit violent l'orage formé à cette époque contre les amis de l'archevêque de Cambrai. La lettre du duc de Beauvilliers à M. Tronson du 15 avril 1697, (voyez ci-dessus, tom. VII, pag. 399) et celle de M. Tronson au duc de Beauvilliers vers la fin de juin 1698, qu'on verra ci-après, montrent combien cet orage fut long, et difficile à calmer.

ment

ment qu'elle est folle, ni qu'elle a dit des folies. Je vous supplie, monsieur, sans me nommer, de prier et de faire bien prier Dieu pour moi. Mon salut éternel peut dépendre de ce qui va m'arriver. Je me jette avec confiance entre les bras du Père céleste, et je lui demande avec foi, au nom de Jésus-Christ, et comptant sur sa divine parole d'être exaucé, qu'il ne me permette point que je m'écarte de la bonne voie, et me mette hors d'état de correspondre à ses grâces.

Si vous pensez comme à notre dernière vue, mandez-moi le nom de la personne que vous m'avez proposée, et qui est de votre séminaire.

MÉMOIRE *de M. le duc de Beauvilliers contre Mme Guyon.*

M. le duc de Beauvilliers dit qu'il est très-éloigné de défendre les livres de Mme Guyon; qu'il a écrit de sa main à Mme de Maintenon qu'il les condamnoit pleinement, sans aucune restriction; qu'il l'a fait non-seulement par soumission à la condamnation qui en a été faite par M. l'archevêque, mais que lui-même est persuadé qu'ils contenoient des choses qui méritoient condamnation.

Qu'il les a brûlés.

A l'égard de la personne de Mme Guyon, de lui-même il a cessé, et Mme de Beauvilliers aussi, tout commerce avec elle, il y a bien quatre ans; cela dans un temps où il y avoit une entière liberté de la voir ou de ne la voir pas, personne n'ayant exigé de lui qu'il prît un parti semblable : ni depuis il n'en a eu aucun, ni directement ni indirectement.

Qu'il dira très-volontiers qu'elle peut être folle ou méchante, ou l'un et l'autre ensemble.

Qu'il promettra même par serment, s'il est nécessaire, de ne tenir jamais aucun discours contraire à celui-là.

† Mais pour dire affimativement que c'est une folle ou méchante, il ne croit pas que l'on puisse avec fondement exiger cela de lui. Si on ne veut que la sûreté que l'on paroît rechercher, elle se trouve suffisamment dans ce qu'il offre.

Avis donnés sur le Mémoire *ci-dessus.*

1° En retrancher le dernier article †.

2° Ajouter (*a*) les trois lignes qui sont à la fin, et qui étoient dans un autre Mémoire.

3° Ajouter à la fin : que, si on n'est pas content de la susdite déclaration qu'il fait, il prie M. l'archevêque de lui communiquer les preuves qu'il a contre Mme Guyon, afin de pouvoir assurer sa conscience.

(*a*) Il faut ajouter : Que j'ai connu Mme Guyon pour très-imprudente; qu'elle a dit ou écrit des choses qui, selon mes lumières, me paroissent extravagantes.

420.

DE FÉNELON AU PAPE INNOCENT XII.

Il expose au saint Père les tristes conjonctures où il se trouve, et témoigne le désir d'aller à Rome pour y être jugé en toute rigueur sur sa foi et sur ses mœurs.

Cameraci, 12 junii 1698.

Humillime et instantissimè oro Beatitudinem Vestram, ut pro sua paterna benignitate audire dignetur venerabilem virum D. abbatem de Chanterac, qui

meo nomine, Vestræ Beatitudinis pedibus provolutus, dicat quibus in angustiis crucem feram. Ubi senserunt adversarii mea responsa mihi conciliasse, et a se alienasse omnium theologorum animos; ut suæ famæ periclitanti consulerent, meæ insidias struxerunt : a dogmate ad mores, a libello ad auctorem tela convertunt. Præterea, Sanctissime Pater, ex iis quæ nuper infelicissimè acciderunt, jam nimis exploratum habui, quibus artibus piissimi et sapientissimi Regis aurem præoccupent, et mihi clam minitentur, ne responsa typis mandare adhuc audeam. Igitur singularis animi cultus, et studiosa observantia, quâ Regi ero æternùm addictus, vetat defensiones meas in posterum excudi. Hoc unum mihi restat solatium, ut dum per omnes Ecclesias vocem attollere non ampliùs licet, saltem voce demissâ in Ecclesiæ matris ac principalis sinu fidem integerrimam purgare possim.

Si Sanctitati Vestræ placeat de libello sine mora doctrinale judicium ferre, (seclusis quibuscumque de mea persona expostulationibus) huic judicio apostolico me totum permittam summa cum animi demissione et docilitate ingenua, absque ulla restrictione sive juris sive facti. Hoc unum in votis est. Hoc unum certè decet supremam sedem, ut doctrinæ auctor non officiat; et doctrina, si sana sit, auctore licèt indigno, suum omne decus servet : auctor verò, si quid peccaverit, det pœnas pro merito. De doctrina, quæ est controversiæ fons et caput, quamprimum decernat vox Petri, et fratres labantes confirmet. Postea in me, si quid peccavi, citissimè et acerrimè animadvertendum est. Quod ut diligentiùs et certiùs fiat, hoc impensissimè et per Christi Salvatoris sanguinem

oro, ut a Rege impetret Beatitudo Vestra, me Romam quàm maximis itineribus contendere posse. Tum severissimæ cuilibet quæstioni me totum tradam. Tum et litteris autographis, et testibus cum reo compositis, actores me erroris arguant. Si vicerint, archiepiscopatu Cameracensi libentissimè abdicato, ad desertum locum confugere est animus, ubi tantum scandalum ad mortem usque defleam. Sin minùs adversarii, uti par est, vice versâ, easdem pœnas dent, ne qui fratrem iniquè opprimunt impunè abeant; quod exitiosissimo exemplo foret in domo Dei, et supremæ sedis auctoritatem sensim infringeret.

O utinam, Sanctissime Pater, mihi liceret ad Beatitudinis Vestræ pedes humillimè advolvi, severissimumque judicium pro singulari beneficio poscere! Si de fide malè audiam ut quietismi fautor, ut quid terram occupo, pastor gregi inutilis, cujus vocem oves cunctæ refugerent? Si pœnam commerui, nihil unquam candidissimo pontificatui plus splendoris conferet, nihil erit magìs præsens ad confirmandam Ecclesiæ Romanæ auctoritatem, quàm de archiepiscopo gravissimas pœnas palàm sumere. Hoc volo, hoc peto, hoc a me jam ratum præmoneo. Si verò nihil peccavi, quid magìs Ecclesiæ Romanæ interest, quàm, pro antiquo more, episcopo oppresso in sinu matris præsidium tutum præbere, ne in causis de fide ad supremam sedem jam perlatis, episcopi judicium indirectum ambitiosè et irreverenter sibi arrogent? Si valeret quod ipsi affectant, actum esset de illa *principaliori potentia*, quæ cæteras, si fines prætergrediantur, temperat. Quis ad inviolatum huc usque præsidium in posterum confugeret? Absit ut unquam

sedi apostolicæ is honos, eaque potestas detrahatur!

Sempiterno animi cultu, intimâ gratitudine, et summâ observantiâ subscribor, etc.

421.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Raisons qui ne lui permettent pas de publier sa *Réponse* à M. de Paris. Il insiste pour aller à Rome justifier sa conduite personnelle. Il annonce quelques réponses manuscrites à MM. de Paris et de Meaux, et montre qu'on ne peut condamner un auteur vivant sur des propositions détachées qu'il explique dans un sens catholique.

A Cambrai, 13 juin (1698.)

Je viens, mon cher abbé, de recevoir votre lettre du 24 de mai, qui me console nonobstant les croix que j'ai en France, et les longueurs où l'on nous jette à Rome.

J'avois préparé ma Réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire imprimer; mais des amis très-sages, et qui n'ont rien de foible, m'ont mandé que, dans l'extrême prévention où l'on a mis le Roi, le reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus précieux au monde, *ne tenoient plus qu'à un cheveu:* c'est le terme dont on s'est servi, m'assurant que c'étoit les perdre que de continuer à écrire publiquement contre M. de Paris. Je vous envoie la lettre que M. Brisacier m'avoit écrite (sans doute de concert, puisqu'il est du secret intime) pour m'engager à ne plus répondre aux écrits qu'on préparoit contre moi. Je vous envoie aussi la lettre que M. le nonce m'écrivit pour me persuader la même chose. On a sacrifié quatre personnes pour punir mes lettres, et pour

m'imposer silence, sans vouloir me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public voit assez que je dois enfin me taire, par profond respect pour le Roi, et par ménagement pour mes amis.

Il est capital néanmoins de bien observer deux choses. 1° Les causes de mon silence sont si délicates, qu'il faut bien se garder de les divulguer. On me feroit un grand crime, si on pouvoit me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est pas l'intention du Roi, mais c'est celle de mes parties; et il faut que cela soit remarqué par le public sans que je le dise moi-même. 2° Si on explique mal à Rome mon silence, je suis prêt à hasarder tout, plutôt que de laisser aucun soupçon sur ma conduite et sur mes sentimens. C'est à eux à peser ce que je puis et dois faire dans l'extrémité où l'on me met. Je sens mon innocence; je ne crains rien du fond : mais je vois, par expérience, que plus je montre l'évidence de mes raisons, plus on s'aigrit pour perdre mes amis.

Je vous envoie une lettre pour le Pape. Je vous conjure de la lui rendre vous-même, et de lui parler dans les termes les plus touchans, pour obtenir du Roi la permission que j'aille à Rome éclaircir à fond tous les faits. Là on me confrontera les témoins, si on veut; là on me convaincra par les lettres originales, si on en a. Pour moi, je ne puis être qu'inutile à mon troupeau, et même scandaleux à toute l'Eglise, si je ne me justifie à fond sur les choses personnelles. Je ne le puis en France : Rome seule est ma ressource, et elle se feroit un tort infini de ne vouloir pas l'être, si je suis innocent.

Pour m'empêcher d'aller à Rome, on ne manquera pas d'alléguer les libertés de l'Église Gallicane. Mais voici de quoi répondre :

1° Cambrai n'a jamais été de l'Église Gallicane, mais de la Germanique. Je suis du royaume, et attaché plus qu'eux au Roi; mais je ne suis pas du clergé de France. Pourquoi Rome laisseroit-elle étendre audelà de leurs vraies bornes les coutumes Gallicanes?

2° Mon affaire est déjà liée à Rome. Si on veut juger promptement du livre seul, c'est ce que je demande avec les dernières instances : mais si on veut attaquer mon livre en attaquant la personne de l'auteur, l'accessoire doit suivre le principal devant le juge déjà saisi de la cause.

3° Il y a une extrême différence entre un évêque que le Pape voudroit contraindre d'aller à Rome pour le juger, et un évêque qui demande au Pape et au Roi la permission d'aller à Rome pour se justifier sur des soupçons formés contre lui. La seconde chose n'est pas même contraire aux maximes des gens les plus jaloux des libertés Gallicanes.

Ce que je demande, c'est qu'on juge d'abord sans retardement de mon livre, et que dès le lendemain on examine ma personne. Cet examen ne peut se faire exactement qu'en ma présence. C'est le seul moyen d'éclaircir le fond, ou d'arrêter les soupçons que mes parties veulent donner.

Je vous enverrai dans huit jours ma Réponse à M. de Paris manuscrite, dans l'état où elle doit demeurer et être donnée. En attendant, je vous envoie un projet français dont je changerai l'ordre et même quelques endroits. Il ne laissera pas de vous

servir pour le montrer en confiance aux principales personnes, pourvu que vous soyez bien assuré de le retirer toujours. Il ne faut le prêter qu'à très-peu de gens, et pour très-peu de temps, afin qu'on n'ait pas le loisir d'en faire des copies : autrement nous retomberions dans l'inconvénient de perdre mes amis par un écrit qui reviendroit en France par l'abbé Bossuet.

Je vous envoie aussi un petit Mémoire latin que j'ai fait sous l'apparence d'un tiers anonyme (1). Il est court; il est décisif, indépendamment de la discussion des faits. Peut-être frappera-t-il plus qu'une discussion ample et exacte. Comme il est court, montrez-le à beaucoup de gens, mais ne le laissez à personne; car il se répandroit bien vite, à cause de sa brièveté qui le rendroit facile à copier, et il exposeroit autant mes amis qu'une réponse imprimée. Vous ne sauriez trop avoir égard à ne pas perdre ce qu'il y a de plus précieux à la cour.

Je vous enverrai dans huit jours mes notes marginales sur la *Lettre* de M. de Meaux; puis, je vous enverrai une réponse dans les formes : mais je n'oserois plus imprimer, à moins que je ne voie plus de liberté, et moins d'inconvéniens à craindre pour ceux qui me sont plus chers que moi-même.

MM. de Paris et de Meaux ne répondent ni à mes questions, ni à mes plaintes pour tant de passages altérés. Cela n'est-il pas honteux? et ne montrent-ils pas leur foiblesse? M. de Meaux allègue un fait très-faux, qui est que j'ai donné les livres de Mme Guyon.

(1) Nous n'avons pas ce *Mémoire*, à moins que ce ne soit la même pièce que la lettre 426, ci-après, pag. 193.

Jamais je n'en ai donné en aucun temps, et après leurs censures je les ai ôtés à deux personnes.

Le bruit de Paris est que Rome ne veut pas me condamner, mais que mes parties sauront bien faire traîner l'affaire long-temps pour me lasser et pour me réduire à leur point. Convient-il au saint siège de me laisser ainsi vexer impunément? Ne voit-on pas mon innocence, et la passion de mes parties? Comptera-t-on pour rien ma soumission sans réserve? Souffrira-t-on leur hauteur toujours entreprenante? Ne voit-on pas combien mon système est catholique? Que peut-on penser d'eux sur les erreurs à l'égard desquelles ils évitent de s'expliquer, malgré mes questions pressantes? Plus on les ménagera, plus ils entreprendront. Une décision ferme et précise finiroit tout en un moment. On a des exemples récens de ce que la fermeté peut faire. Par là on ne hasarde rien. On se décrédite, et on mine insensiblement les fondemens de son autorité, en mollissant et en temporisant toujours. Si Rome n'est pas un asile inviolable, qui désormais y aura recours? Tous les évêques, perdant cet appui, n'en chercheront plus que de temporels, et on doit prévoir les suites de tout cela.

Pour les trente-sept propositions, on doit ouvrir les yeux sur les tours qu'on prend afin de nous surprendre. La piété, la sincérité, la modération, l'amour de la paix, la crainte du scandale sont-elles là? Y en voit-on aucune trace? Qu'on juge par là du procédé. Ces extraits de propositions ne sont bons qu'à rendre les innocens coupables, et qu'à les flétrir pour augmenter le scandale. Si ces propositions n'ont aucun vrai correctif dans ce qui les précède et les suit,

pourquoi les détacher? Si elles y ont des correctifs, pourquoi leur ôter ce qui les détermine au sens catholique contre le mauvais? De quelle conséquence n'est-il pas, pour tant de livres et d'auteurs vénérables, de n'introduire jamais de telles méthodes de procéder? Vous savez tout ce que je vous ai déjà amplement autrefois écrit là-dessus. Si on insiste, ne manquez pas de demander la condamnation des propositions de mes parties que je vous ai envoyées. Quand on a extrait des propositions de Jansénius, c'est qu'il étoit mort, et ne pouvoit plus s'expliquer. Pour moi, je m'explique par mon livre même. Pourquoi condamner des propositions extraites, puisque j'ai déjà condamné plus que personne ces propositions telles qu'ils les fabriquent dans leurs extraits? Ce ne peut être que pour flétrir mon livre, et par contrecoup ma personne, et non pour assurer la doctrine, qui est déjà en pleine sûreté. Doit-on entrer dans ce dessein passionné et scandaleux? Faites remarquer au cardinal qui vous parloit, que des notes marginales font pour la sûreté de la doctrine tout ce que feroient des changemens dans le texte. Ajoutez que l'édition latine avec ces notes étant déjà présentée au Pape et au Saint-Office, ce qu'il demande est déjà fait, et qu'il ne resteroit qu'à le faire imprimer, comme il dit, à Rome, avec une dédicace en cet état-là; mais c'est ce qui ne dépend pas de moi, et que je voudrois de tout mon cœur. Je le ferois bien vite, si j'en avois la permission : mais je n'ose, par respect pour le saint siège, rien commencer sans quelque signe qu'on le trouvera bon.

Si mes parties ne peuvent ni faire condamner des

propositions extraites, ni obtenir un *prohibitum donec corrigatur,* ils prendront le chemin de tirer en longueur, et de tenir les choses en suspens, en attendant la mort du Pape, pour recommencer, s'ils en ont quelque ouverture favorable, sous un autre pontificat. Faites voir tant que vous pourrez leur passion obstinée. Mon voyage à Rome finiroit tout : pressez fortement pour l'obtenir. Quand vous ne pourriez l'obtenir, il seroit toujours nécessaire de l'avoir fortement demandé.

Vous comprenez bien qu'après le coup qui a chassé quatre de mes amis, MM. de Leschelle, Dupuy, Langeron et Beaumont, je n'ai plus personne pour faire répandre mes réponses à Paris, supposé même qu'elles fussent imprimées. On trouve mauvais que j'imprime hors du royaume. Au dedans, je suis exposé à d'étranges inconvéniens. Je n'ose écrire à personne à Paris, de peur de commettre ceux à qui j'écrirois. Peut-être même ne pourrai-je plus vous écrire dans la pleine liberté d'un secret entièrement assuré. De votre part, prenez toutes sortes de précautions pour ne m'écrire que ce qui pourroit être surpris. Nous n'avons, Dieu merci, aucun secret qui ne soit très-innocent, et convenable à des gens qui sont très-bons catholiques et très-bons Français ; mais enfin vous savez qu'on a besoin souvent du secret dans les affaires. Écrivez-moi toujours d'un style que j'entende suffisamment, et qui ne dise rien de trop clair. Au reste, quoi qu'il arrive, plus vous verrez l'orage croître, plus il faut élever votre voix avec une fermeté douce et modeste, pour demander exacte et prompte justice avec protection dans une vexation si longue et si manifeste.

La provision du sieur Grumelière est arrivée ce matin, qui est le dernier jour du troisième mois. *Sufficit ut intra tres menses, id est, ante tertium mensem expletum Ordinarii aures pulsaverit.* On pourroit tout au plus dire que le mois de mai a trente-un jours : mais pour avoir un jour plus que les autres, il n'en est pas moins un mois en toute rigueur. Ferai-je un procès là-dessus contre le droit du Pape? Le sujet n'est point digne. Si on vouloit à Rome que je proposasse en secret les meilleurs, on les pourroit donner, sans que je parusse y avoir part.

Aidez-moi, mon cher abbé, à porter ma croix jusqu'au bout. Vous l'avez déjà portée avec tant de zèle et de bénédiction; ne vous rebutez pas de mes souffrances. Songez à l'œuvre de Dieu et à son plus pur amour si dangereusement attaqué. Ranimez les théologiens de Rome qui ont le goût de la piété et de la vie intérieure. Tout à vous à jamais. Je salue M. de La Templerie, que je ne perds point de vue.

422.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Manière dont il s'y prend pour justifier Fénelon dans ses rapports avec Mme Guyon. Combien les cardinaux font peu de cas des faits que l'on débite contre lui.

A Rome, 14 juin 1698.

Nous avons reçu, monseigneur, les divers écrits dont vous faites mention dans votre dernière lettre du 23 mai : celui d'un auteur belge, qui a son approbation, et le second qui la doit bientôt avoir avec

un *errata*. Votre *cinquième Lettre* à M. de Meaux et la quatrième latine se répandent tous les jours, et je les ai déjà données à nos cardinaux. J'en ai vu plusieurs cette semaine, Ferrari, Noris, Nerli, Casanate, Marescotti, Ottoboni, qui sont du Saint-Office, et Cavallerini, qui n'en est pas. C'est principalement pour les rassurer contre les faits que M. de Paris allègue dans sa *Lettre* en réponse des vôtres quatre, par lesquels il tâche de vous rendre suspect d'avoir eu trop d'attachement à la doctrine et à la défense de Mme Guyon. Cette lettre qu'ils ont produite ici, et que vous avez écrite, disent-ils, à Mme de Maintenon, par laquelle ils publioient d'abord que vous alliez être convaincu et accablé, vous justifie pleinement sur quelques-uns. Celui où il vous fait dire *que vous ne signeriez point par persuasion, mais simplement par déférence*, est évidemment détruit par cent endroits, où vous exposez que M. de Meaux vouloit insérer des choses, dans les XXXIV Articles d'Issy, que vous ne pouviez pas approuver; que c'étoit la seule raison qui vous avoit empêché durant quelque temps de les signer, mais que, dès-lors qu'il les avoit retranchées à la prière de M. de Paris, vous les aviez signés *de bon cœur*, et dit que vous les *signeriez de votre propre sang*. Il paroît ensuite que vous n'avez pas voulu approuver le livre de M. de Meaux, parce qu'il y attaquoit personnellement Mme Guyon, en l'accusant de toutes les abominations de Molinos, et que votre conscience ne vous permettoit pas de rendre témoignage qu'elle vous eût paru convaincue de ces erreurs et de ces crimes. Je confirme cet endroit-là par l'attestation que M. de Meaux lui donna,

et dont nos amis m'avoient déjà heureusement envoyé une copie. Il paroît que M. de Meaux fut content d'elle lors de la signature des Articles, et plus encore après les six mois qu'elle a demeuré à Meaux. Alors il déclare qu'il ne l'a trouvée en aucune sorte impliquée dans les abominations de Molinos, ni autres condamnées ailleurs, et qu'il n'a voulu en faire mention dans son Ordonnance du 16 avril 1695. Il l'a laissée dans l'usage des sacremens, où il l'a trouvée, etc. Il ne la jugeoit donc pas si criminelle ni si abominable, après un si long et si sérieux examen. Elle avoit pourtant écrit tous ses livres longtemps auparavant; elle avoit fait tous ses voyages avec le P. Lacombe. Tous ses crimes précédoient cette attestation. Elle ne peut pas en avoir commis de plus énormes depuis ce temps-là, puisqu'elle a toujours été en prison. Quand ce sera une malheureuse hypocrite qui vous aura trompé, M. de Meaux n'en doit pas être surpris ni scandalisé, puisqu'elle l'a trompé lui-même encore plus grossièrement. Du moins vous vous êtes tenu dans une retenue plus prudente à son égard, puisque vous ne lui avez point donné d'attestation dont elle pût abuser en trompant le public. Au contraire, vous aviez déjà rompu toute sorte de société avec elle, et vous *êtes prêt de brûler cette bonne amie de votre propre main, lorsque l'intérêt de l'Église*, etc. Un troisième endroit est encore important, où vous dites que vous ferez un livre, et que vous ne le donnerez au public que selon la correction de M. de Paris et de M. Tronson. Ce n'est donc pas pour faire l'apologie de Mme Guyon, que vous l'avez fait, ce livre que M. de Paris a vu et

corrigé, etc. Il dit, dans sa *Lettre*, qu'il vouloit que celui de M. de Meaux parût le premier. Il ne s'agissoit donc plus de la doctrine du vôtre, lorsqu'il désiroit qu'on en retardât l'impression. Je me sers de ces réflexions pour soutenir un peu les esprits en attendant que vous puissiez faire une réponse exacte. Elle sera écrite dans le même esprit de vos *Lettres* à ces prélats, avec cette modération qui édifie toute l'Église, et qui donne toujours plus de force et plus d'autorité à tout ce que vous dites. De la manière que j'entends parler, nous aurons le temps de la recevoir avant que l'affaire soit jugée. Je me suis présenté deux fois à l'audience du Pape. Le premier jour, il n'en donna à personne après celle du cardinal Spada, parce qu'il vouloit s'aller promener. Hier, il voulut aller à la fête de saint Antoine, dont il porte le nom. Ce retardement ne nuira point à notre affaire dans la disposition où je vois les cardinaux, et où je sais que le Pape lui-même est à présent.

M. le cardinal Ferrari me raconta fort agréablement l'histoire de la religieuse que Louis de Grenade croyoit une sainte, qui avoit prédit la victoire de la flotte de Philippe II contre l'Angleterre; le Roi lui-même ayant voulu qu'elle donnât sa bénédiction publiquement à cette armée, déjà victorieuse suivant la prophétie : et me dit ensuite d'un ton fort sérieux, que tous ces faits n'avoient nulle liaison avec la doctrine de votre livre, dont ils étoient les juges, et nullement de votre conduite et de votre personne, dont ils connoissoient la piété sincère; que tout au plus vous auriez été trompé par cette femme, qui faisoit alors la dévote : mais lorsque je lui eus raconté l'at-

testation de M. de Meaux, il en rit de tout son cœur. Sur ce mot de *bonne amie,* dont il vouloit donner une idée italienne, il me dit qu'on savoit bien ici dans quel sens on le prenoit en France, et ajouta que les reines de Portugal et de Pologne écrivoient à tous les cardinaux *caro amico mio;* que, quand même il s'agiroit de juger de votre conduite et de votre personne, ce seroit toujours dans l'esprit d'un concile Romain, qui demande soixante-douze témoins non suspects contre un évêque. Vous voyez qu'il cherchoit, par tous ces endroits, à me rassurer.

M. le cardinal Noris me parut encore plus ouvert qu'à l'ordinaire, et, lorsque je voulus lui parler sur ces faits, il renvoya toutes ces histoires comme une chose qui ne le regarde point, et à laquelle il étoit inutile que je leur fisse faire attention. Il ne s'agit que du livre, me dit-il, ou plutôt ce n'est plus du livre, mais seulement des propositions qu'on a choisies. Si elles ne doivent pas être censurées, le livre *liberabitur.* La première proposition est de l'amour pur. Il convint que le principal acte de la charité regarde la bonté de Dieu en elle-même, et sans rapport à nous; mais ensuite, me dit-il en riant, nous l'aimons aussi par rapport à nous; et là, d'un air vif et enjoué, il me disoit toutes lés raisons de M. de Meaux, sans vouloir écouter mes réponses. Je disois pourtant quelques mots; mais il ne faisoit pas semblant de les entendre. Quand il reprit son sérieux, il me dit ce qu'il m'avoit dit autrefois, que ces disputes n'étoient que de mots, et que l'amour de charité donnoit toutes les autres vertus. En sortant, il s'arrêta tout court dans la chambre même des estafiers, et, s'approchant de

de moi, il me dit assez bas : *Protrahetur in longum hoc negotium; non turbetur D. Cameracensis;* et, reprenant son air enjoué, il ajouta : *Habeat jam tantam spem quantam habuit charitatem;* et revint deux à trois fois à cette antithèse d'espérance et de charité, pour me faire entendre que vous deviez avoir plus d'espérance que jamais.

M. le cardinal Casanate me témoigna aussi ne faire point de cas de toutes ces histoires, et réduisoit toute l'affaire à l'examen des propositions. Je lui parlai de l'autorité avec laquelle M. de Meaux vouloit vous obliger d'adhérer à sa censure, et des raisons qui vous avoient empêché de le faire, qu'il approuva. Il me dit là-dessus qu'il avoit écrit quelquefois à M. de Meaux, mais que je devois être assuré qu'aucune considération humaine n'auroit de part dans cette affaire.

M. le cardinal Nerli me laisse beaucoup parler sans dire mot; mais je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'il rit quelquefois si à propos dans les endroits où je voudrois qu'il fût plus sensible, que je ne laisse pas d'en être content. Il ne put pas néanmoins s'empêcher de me faire quelques questions sur cette attestation de M. de Meaux; si elle avoit écrit ses livres auparavant, et fait ses voyages avec le P. Lacombe, et pourquoi il étoit surpris qu'elle vous eût trompé, si elle l'avoit trompé lui-même après six mois d'examen.

M. le cardinal Ottoboni me parut touché qu'on voulût vous mêler dans l'histoire de cette femme, après tout ce qu'on disoit d'elle et du P. Lacombe, et prit plaisir que je l'informasse bien au long de la vérité de tous ces faits.

M. le cardinal Marescotti a ri plus librement qu'aucun, de l'attestation de M. de Meaux, et trouve plaisant qu'il vous veuille rendre suspect de quiétisme, pour avoir été trompé par une dévote de laquelle il a rendu de si bons témoignages.

M. le cardinal Cavallerini, à qui je parle français, et qui connoît mieux la cour de France que moi, entre parfaitement dans tout ce détail, et voit du premier coup d'œil les desseins et les manèges de M. de Meaux. Il est charmé de son attestation, et en remarque tous les bons endroits. Il m'a dit à la fin de la conversation : Mais le Roi ne voit-il pas bien qu'il faut nécessairement que le livre ne soit pas si mauvais, puisque l'on est si long-temps à l'examiner? Du moins ils verront en France que les jugemens de Rome ne sont pas trop précipités.

Après vous avoir rendu compte en détail de toutes ces conversations, afin que vous puissiez pénétrer plus avant que moi dans la disposition présente des esprits, je dois ajouter que nos meilleurs amis, et surtout celui qui m'écrivoit la lettre que je vous ai envoyée (1), et dont vous connoissez le caractère, continuent à paroître touchés et effrayés des fâcheuses impressions que donnent toutes ces histoires, soutenues de la lettre que vous écrivez à Mme de Maintenon, et de celle de M. de Paris en réponse des vôtres, et croient qu'il est essentiel et au jugement de votre livre et à votre réputation, que vous paroissiez en tout véritablement dégagé de cette Mme Guyon, et qu'on n'aperçoive dans vos réponses aucune attention et aucun

(1) Le cardinal de Bouillon. Voyez la lettre 412, ci-dessus pag. 124.

désir de la justifier. Il approuve que vous vous en teniez à ce que vous aviez dit dans votre lettre à Mme de Maintenon, que vous ne pouviez pas rendre témoignage contre elle, puisque vous ne l'aviez pas reconnue méchante, parce que l'attestation que M. de Meaux lui a donnée vous justifie pleinement là-dessus : mais aussi soutenez parfaitement ce que nous avons dit ici, que, depuis les Articles d'Issy, vous n'aviez eu ni directement ni indirectement aucune liaison avec elle; et faites voir qu'en effet vous n'avez pris depuis ce temps-là aucune part à sa conduite, et moins encore à présent, où elle paroît plus convaincue de fautes grossières. Il revient toujours à dire que c'est vous perdre entièrement, vous et votre doctrine, que de témoigner vous intéresser tant soit peu en cette femme. Un prélat Italien, qui est assurément bien intentionné pour vous, m'a donné ce même avis.

Nos examinateurs donnent leurs suffrages dans la congrégation des cardinaux, et ensuite devant le Pape. Mgr Le Drou parla deux heures dans la dernière congrégation, et se fait admirer de tout le monde. Le zèle des cinq déclarés pour le livre augmente tous les jours, aussi bien que leur espérance, depuis que toute la doctrine est réduite à des propositions qui leur paroissent si orthodoxes, qu'ils ne croient pas qu'on puisse les contredire. Si l'on discute ainsi toutes les autres propositions, comme on a fait cette première, l'affaire ira loin, et il semble que c'est le sentiment commun. Néanmoins il peut être aussi que cette première étant la plus importante, et celle dont dépendent toutes les autres, on passera dessus plus légèrement et plus promptement. Nos parties et tous leurs

amis paroissent toujours si assurés que le livre sera condamné, que toutes ces espérances, qui semblent si contraires à une infinité d'autres personnes qui entrent bien avant dans le secret du saint-Office, ne sauroient tout-à-fait me rassurer; mais ma pleine confiance est toujours que jamais la prudence humaine ne détruira les vérités de la religion. Elle peut bien les obscurcir pour certains momens; mais le Saint-Esprit les manifestera toujours à ceux qui les doivent défendre; et c'est ce qui m'unit toujours à vous d'un cœur sincère et respectueux.

423.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Combien il est nécessaire que Fénelon sépare entièrement sa cause de celle de Mme Guyon. Travail des congrégations. Effet de la dernière *Lettre* de Bossuet.

A Rome, 17 juin 1698.

VOTRE lettre, monsieur, du 27 mai, et celles de MM. nos abbés m'ont donné une grande joie, et je dois même vous dire qu'elles m'ont été d'un grand secours dans les circonstances présentes de nos affaires, où il semble qu'on cherche à occuper tous les esprits sur les faits que M. de Paris raconte dans sa *Lettre*, et les détourner ainsi doucement de leur application plus sérieuse sur les points essentiels de la doctrine. Elles ont rassuré quelques-uns de nos principaux amis, que je voyois étonnés de l'impression que pouvoient faire toutes ces histoires, et qui craignoient que l'on ne vînt enfin à douter que M. de

Cambrai n'eût eu trop en vue, lorsqu'il a fait son livre, de défendre ou d'expliquer ceux de Mme Guyon; et ce seul doute suffiroit en ce pays pour le perdre entièrement, et pour attirer la censure la plus rigoureuse contre son livre. Il est donc essentiel que, dans les réponses que M. de Cambrai fera aux *Lettres* de M. de Paris et de M. de Meaux, il s'observe si exactement, qu'on ne puisse point interpréter aucune de ses paroles comme s'il cherchoit encore à justifier Mme Guyon. Dans cette grande lettre que je vous ai envoyée, et qu'il écrivoit, dit-on, à Mme de Maintenon, (car c'est ainsi que M. l'abbé Bossuet le répand, pour persuader Rome que toute la faveur de France est pour lui) il dit qu'il n'a pas cru que Mme Guyon fût coupable de toutes les abominations et de toutes les erreurs que M. de Meaux lui impute dans son livre; et il avoit raison de le dire alors, puisque l'attestation que ce prélat lui a donnée, après un séjour de six mois à Meaux, l'assure en termes si précis. Mais comme on prétend que depuis ce temps-là on a découvert dans la conduite de cette femme beaucoup de désordres qu'on ignoroit alors, et que ces désordres sont une suite des mauvais principes de ses livres, il est capital qu'il ne paroisse en aucune manière s'intéresser tant soit peu pour sa personne, puisqu'il assure qu'il condamne sincèrement sa doctrine : car il n'est pas possible présentement de séparer l'une de l'autre, comme il le disoit dans sa lettre pour s'excuser d'approuver le livre de M. de Meaux. Une équivoque gâteroit tout, et d'une manière irréparable. Cette grande lettre à Mme de Maintenon commence à paroître très-belle à ceux qui la lisent sans

prévention, et justifie pleinement M. de Cambrai sur divers endroits de la *Lettre* de M. de Paris. J'en ai fait remarquer quelques-uns à nos cardinaux.

Les congrégations continuent le lundi et le mercredi devant les cardinaux, et le jeudi devant le Pape. On agite à présent la seconde proposition et les suivantes, et l'on remarque que les examinateurs qui nous sont contraires parlent avec des emportemens que le seul zèle de la vérité n'inspire point. Cela persuade bien des gens que la prévention et l'esprit de cabale a beaucoup de part dans tous leurs discours. Les examinateurs qui soutiennent le livre leur répondent avec plus de tranquillité et beaucoup plus de force, et ils s'attirent beaucoup davantage l'applaudissement des cardinaux et du Pape même, en sorte que leur zèle s'augmente par ce bon succès, et l'on ne peut pas témoigner plus de confiance qu'ils en témoignent que leur sentiment prévaudra à celui de leurs adversaires; car à présent ils sont si déclarés, qu'ils ne se ménagent plus, et l'on dit qu'ils disputent plus fortement que jamais, avec cette différence néanmoins, que ceux qui nous sont opposés s'attachent principalement aux faits, qu'ils exagèrent à leur façon, et dont ils veulent tirer toutes les plus fâcheuses conséquences, comme si le livre de M. de Cambrai n'étoit que l'apologie de Mme Guyon. On rapporta hier le fait allégué par M. de Paris sur la signature des XXXIV Articles, et l'on répondit que je n'en convenois pas, et que la lettre de M. de Cambrai à Mme de Maintenon, produite par M. de Paris même, étoit une preuve littérale du contraire.

On est fort choqué ici de ce que M. de Paris dit

de l'application de M. de Cambrai pour gagner les docteurs. Un des nôtres répondit fort sérieusement là-dessus : Du moins je puis rendre témoignage qu'on ne m'a jamais offert, de la part de M. de Cambrai, ce que ses parties m'ont fait offrir.

Vous verrez, dans le billet ci-joint (1), la conversation qu'un cardinal, dont je vous dirai une autre fois le nom, a eue depuis trois jours avec le Pape; mais elle fut bien plus forte, et plus propre à persuader qu'elle ne paroît dans ce récit. Vous en verrez le fond. La *Lettre* de M. de Meaux à M. de Cambrai est beaucoup moins estimée que celle de M. de Paris; et un homme qui l'a lue, et qui a de l'esprit,

(1) M. le cardinal ..... étant allé à l'audience du Pape, après plusieurs autres choses, vint à lui parler du livre de Mgr de Cambrai. Voici le sommaire de son discours. Il dit qu'il n'entroit point dans l'examen de la doctrine du livre, mais qu'il faisoit seulement les réflexions suivantes, et qu'il osoit représenter à Sa Sainteté :

1° Que les cinq théologiens qui défendoient le livre de Mgr de Cambrai, et le déclaroient très-bon, étoient tous cinq créatures de Sa Sainteté, et qu'ils avoient très-à cœur l'honneur de sa très-sainte personne; par où il étoit clair qu'en défendant le livre, ils voyoient bien qu'ils accroissoient encore la gloire de son pontificat, et que cela devoit les faire plus considérer.

2° Que l'archevêque de Cambrai étoit un prélat de très-bonnes mœurs, tout-à-fait ecclésiastique, très-docte, toujours respectueux envers le saint siège; de plus, qu'il étoit jeune, précepteur des enfans de France, et qu'avec ces qualités et ces appuis, il pouvoit rendre de grands et longs services à l'Eglise.

3° Que si le Roi Très-Chrétien sollicitoit le jugement de ce livre, il ne demandoit pas pour cela qu'il fût condamné; que le Roi étoit plein de religion, de piété, d'un respect filial envers le saint siège, d'une prudence exquise, et qu'il n'étoit pas possible qu'il agît avec partialité dans une matière qui concerne le dogme de la foi; que les Jésuites de France et d'Italie ne se seroient pas déclarés si ouvertement pour Mgr de Cambrai, et ne seroient pas si constans dans ce parti, s'ils savoient que le Roi Très-Chrétien, leur si grand bienfaiteur et protecteur, fût d'un sentiment contraire.

me disoit ce matin qu'elle n'avoit ni beauté, ni ordre, ni force; qu'il étoit toujours véhément, mais qu'en tout le reste, il sembloit qu'il diminuoit beaucoup; que ses derniers ouvrages étoient toujours les moindres.

Le sentiment commun est, à présent, que notre affaire ne sera pas sitôt terminée. M. l'abbé Bossuet dit que ce sera dans deux mois, et chacun augmente selon ce qu'il en juge. Nos parties parlent ici comme vous me dites qu'ils parlent à Paris : Que le livre est condamné, et qu'il ne s'agit que du plus ou du moins. Ce n'est pas peut-être la même expression, mais c'est la même confiance que le livre sera condamné, et je ne saurois pénétrer sur quoi elle est fondée. Nos amis s'en moquent, et en effet le partage des examinateurs devroit pour le moins les faire un peu douter; mais leur assurance est telle, que, quand j'aurois un décret dans ma poche, je n'oserois parler si hardiment. Un grand nombre de personnes de piété s'intéressent pour notre cause, et, si Dieu est pour nous, quelle prudence humaine pourroit opprimer la vérité? Soyez bien persuadé de mon respect.

M. Bernini, assesseur du Saint-Office, mourut assez subitement; Mgr Sperelli, vice-gérent, est nommé à sa place : c'est une personne de grande piété, et l'on croit qu'il ne nous sera pas opposé.

424.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie diverses pièces pour sa défense, et lui expose les faits relativement à Mme Guyon.

A Cambrai, 20 juin (1698.)

Je reçois, mon cher abbé, dans ce moment, votre lettre, et je viens d'écrire à la hâte une lettre au Pape, telle que vous me la proposez. Je n'ai pas le temps de la transcrire; mais vous saurez bien dire que ce n'est point par défaut de respect, mais faute de temps, étant pressé par le courrier. On verra que c'est mon original avec ses ratures : cela est encore plus simple et plus naturel.

Je vous envoie aussi trois autres choses. 1° Ma *Réponse à M. de Paris* toute changée. Je vous ai mandé les tristes raisons qui font que je n'ose la faire imprimer. Elle explique tout dans la plus exacte vérité. Montrez-la, mais ne la livrez point, à moins qu'on ne le veuille absolument, et en ce cas représentez secrètement le danger des suites. 2° Je vous envoie une lettre d'un tiers anonyme (1), qui raisonne sur cette dispute des faits où l'on se rejette après avoir si mal répondu sur la doctrine. Il est bon qu'elle soit vue, sans paroître venir de moi. Consultez là-dessus les gens habiles. 3° Je vous envoie une lettre de moi (2),

(1) C'est la pièce 426, ci-après pag. 193.

(2) Nous omettons cette lettre, qui n'est presque qu'une répétition de la lettre au Pape qui suit celle-ci; et d'ailleurs Fénelon a traité plus au long cette matière dans le chap. I de sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, (voyez tom. VI des *Œuvres*, pag. 377 et suiv.) qu'il n'avoit point encore composée quand il écrivoit ces lettres.

que vous pouvez montrer et répandre comme mienne sur les faits. Celle-là ne réfute, ni ne dispute, ni ne contredit. Je l'envoie à Paris, où elle sera répandue en manuscrit, si mes amis le jugent à propos.

Je vous envoie aussi la lettre de moi à Mme de Maintenon, dont vous me mandez qu'on a fait tant de bruit. Inculquez fortement que j'ai toujours dit que les livres étoient censurables, et que je n'excusois que les intentions de la personne, qui m'avoit paru simple, sincère, et me parler avec une pleine confiance. Pour Mme Guyon, vous verrez que je ne l'ai connue qu'en 1689, peu avant que d'aller à la cour. Je n'allois presque jamais à Paris, et elle venoit à Versailles en trois mois une fois, en allant voir une cousine à Saint-Cyr : ainsi je ne pouvois la voir souvent; mais elle m'écrivoit, et je lui écrivois aussi. Le bruit commença dans l'automne de 1693, et je cessai de la voir. Elle a été presque toujours depuis ce temps-là ou à Meaux, ou cachée je ne sais où, ou bien prisonnière; ainsi je ne l'ai vue, ni n'ai pu la voir. La lettre dont il est question est de 1696, près d'un an avant la publication de mon livre. Je l'appelle mon amie, par rapport aux temps où l'on savoit qu'elle l'avoit été, pour montrer qu'on ne devoit pas exiger de moi que je reconnusse qu'elle avoit écrit des impiétés évidentes et dignes du feu, dans des livres publics que je ne pouvois pas ignorer, lorsqu'elle avoit été de mes amies. Prenez garde au sens d'*amica* en latin, qui est bien contraire à la pieuse amitié dont je parle. Si on doute des choses que j'avance, et si elles paroissent suspectes, à cause que je n'ose les faire imprimer, on n'a qu'à le dire. Il n'y a aucune peine à laquelle

je ne m'expose pour justifier ma foi. Surtout demandez mon voyage à Rome, où l'on vérifiera les originaux, et où l'on confrontera les témoins. J'offre ma démission de l'archevêché, si je suis convaincu. Je la mettrai entre les mains du Pape, avec la permission du Roi; mais il est juste que mes accusateurs ne m'accusent pas impunément, s'ils succombent. Si on veut juger de la doctrine du livre seul, pressez sans relâche le jugement. Si on veut avoir égard aux faits, pressez, avec les plus vives instances, mon voyage, que je ferai très-diligemment. Au pis aller, tirez bien parti de ce que mes parties l'ont empêché.

Représentez fortement deux choses sur ma lettre à Mme de Maintenon. 1° Pour la grande estime qui y paroît de Mme Guyon, elle est naïve, et d'une confiance, en parlant à Mme de Maintenon, qui ne peut jamais avoir aucun mauvais sens. Aussi y dis-je que j'aurois horreur de cette personne, si elle n'étoit pas telle qu'elle m'a paru. On me disoit d'elle des visions et des révélations dont je n'avois jamais ouï parler. Sans discuter ces faits inconnus, je disois ce qu'on peut dire des ames qui sont ou qui croient être dans ces états, et j'y mettois les règles les plus sures contre l'illusion; mais on ne trouvera point que j'aie approuvé jamais ni connu par moi-même aucune de ces visions. Je posois toujours le fondement de la parfaite pureté de vie de cette personne. Alors elle paroissoit reconnue par M. de Meaux même.

La seconde chose est que je paroissois déférer entièrement à M. de Meaux, et vouloir m'accommoder à toutes les expressions qui pouvoient nous approcher davantage. En effet, après les XXXIV Articles

signés, je n'eusse jamais cru qu'il eût pu vouloir revenir indirectement contre les Articles v, xiii, xxxii et xxxiii, pour renverser l'amour de pure bienveillance. Sur ce fondement, je ne cherchois que les termes qui pouvoient le contenter mieux, et nous unir parfaitement. Ma déférence pour un homme que je révérois encore comme son disciple, étoit sincère, et si forte qu'il en a abusé.

Ne craignez rien. Parlez avec plus de confiance que jamais. Dieu voit tout ce qu'on me fait souffrir, et les artifices dont on se sert. On me force au silence par autorité. On publie, pour me noircir, des lettres écrites innocemment, et avec une confiance sans réserve, dans un profond secret. On attaque ma personne pour la rendre infâme, de peur qu'ils ne paroissent avoir mal entendu mon livre.

Je vous envoie aussi le *Mémoire* que je fis pour montrer que je ne devois pas approuver le livre de M. de Meaux (3). C'est sur sa lecture que M. de Paris fit à Mme de Maintenon, qu'elle approuva que je n'approuvasse point le livre de M. de Meaux, et que je fisse le mien. M. de Chartres l'avoit approuvé aussi. Comme ce Mémoire est plein de choses très-fortes, gardez-vous bien de le publier; mais montrez-le en grande confiance à certaines personnes principales et bien sûres. Si mes parties le publient, ce ne sera pas moi qui aurai manqué de respect et de discrétion; mais je tirerai de cette pièce, et de ma lettre à Mme de Maintenon, de grandes preuves de mon innocence. Gardez-vous bien de les publier, ni confier pour les per-

(3) Voyez ce *Mémoire*; tom. IV des *Œuvres*, pag. 89 et suiv.

dre de vue. Il faut les faire lire en votre présence à peu de gens bien choisis, et les retirer sur-le-champ.

J'ai dit tant de fois que je signerois le premier, et ferois signer dans mon diocèse un formulaire contre les livres de Mme Guyon, sans restriction de fait non plus que de droit, dès que le Pape le proposeroit; mais je ne veux pas que mes parties me fassent la loi pour un formulaire indirect, qui, me regardant moi seul, me flétriroit à jamais. Ils voudroient bien me rendre odieux par là, pour se disculper sur la doctrine : appuyez vigoureusement là-dessus. Ma lettre au Pape, que je vous envoie, est même la déclaration la plus ample et la plus solennelle qu'on puisse souhaiter de moi. Craint-on que j'aille contre?

Dieu soit avec vous, et forme dans votre cœur et dans votre bouche toutes vos paroles.

Ma lettre latine à un ami est encore une grande déclaration. Je consens, si on veut, qu'on l'imprime.

Tout à vous à jamais, mon très-cher abbé.

425.

DU MÊME AU PAPE INNOCENT XII.

Il expose au saint Père sa conduite par rapport à Mme Guyon et à ses livres.

Cameraci, 20 junii 1698.

AUDIO ad Beatitudinem Vestram pervenisse Epistolam quâ scripsi me magni facere dominam Guyon, eamque ut piâ amicitiâ dignam a me haberi. Attendere dignetur, quæso, de quibus temporibus id dictum sit. Clarissimorum Episcoporum litteras legeram, quorum alter eam *virtute ornatam supra hominum*

conceptum prædicabat [1], alter *virtutem, pietatem, et intentionis rectitudinem sibi notam* affirmabat [2]. Post ea tempora D. Meldensis episcopus huic feminæ litteras testimoniales dedit, quibus *eam implicari se nolle declararit, in ea mentione quam de Molinoso, ac cæteris fanaticis in sua pastorali Epistola fecerat.* Hæc inter nonne innocentissimè potui hanc mulierem ut piissimam et vitæ interioris peritissimam magni facere? Epistolas hasce autographas præ manibus etiamnum habeo, quas, si jubeat Beatitudo Vestra, quamprimum ad ejus pedes sisti curabo. Utinam et ipsemet humillimè provolvi possem. Simul atque de hac femina timor animos incessit, superiorum examini ac judicio eam penitus reliqui; de ea tuenda aut purganda nullàm operam dedi. Intentionem quidem illius excusatam tantùm volui, quemadmodum et Meldensis episcopus habuit in litteris testimonialibus. Sed semper et palàm dixi duos libros, quos solos novi, nempe *Moyen court,* etc. et *le Cantique,* etc. censurâ dignos esse in sensu obvio et naturali. *Sensus* autem *obvius et naturalis* (jam dixi in *Responso ad* præsulum *Declarationem*) is est, ut mihi videtur, qui verus et genuinus habetur, toto operis contextu diligentissimè perlecto. Unde constat me nunquam neque ullâ ratione libros excusasse, imò censurâ dignos dixisse. De feminæ ignaræ intentione, quæ mihi pia videbatur, clam scripsi. De cætero, Sanctissime

(1) M. d'Aranthon, évêque de Genève. Fénelon rapporte la lettre entière dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme,* chap. 1; tom. VI des *Œuvres,* pag. 378.

(2) Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. Voyez sa lettre du 28 janvier 1687, ci-dessus tom. VII, pag. 4.

Pater, libros nunquam ulli hominum dedi, aut suasi legendos; nunquam feminam ulli hominum aut admirandam, aut videndam proposui. Si illusione decepta sit, aut sit plana et hypocrita, quid peccavi? Nonne perspicaciores et peritiores episcopi eam piam existimaverunt? Nonne complures sancti olim ita decepti sunt? Hæc me nihil attinent. Non meum est ea singula disquirere. Hoc præstent præpositi, quibus hæc provincia mandatur. Quidquid in eam decernant, nullatenus refragari unquam erit animus. Si ipsa me deluserit fictâ pietate, eam plus cæteris omnibus exhorresco. Si qua fraus aut mala fides detegatur, ipsius intentionem plus cæteris exsecror. Ita semper affectus fui. Ita mentem candidissimè aperui in ea epistola quam crimini vertunt. Si liceat per innumeras et gravissimas, ad universæ Ecclesiæ regimen, curas, legere *Responsum ad Epistolam archiepiscopi Parisiensis,* rem omnem facilè perspiciet ab origine deductam Beatitudo Vestra. Hoc unum fuit discordiæ semen, quòd Meldensis episcopus omnibus nervis contenderet ut adhærerem ejus libro, qui feminam ut manifestæ impietatis ream arguebat. Ego verò libros ut censurâ dignos in sensu obvio et naturali judicabam, sed ignaræ mulieris intentionem non fuisse docendi horrenda dogmata arbitratus sum. Hoc unum mihi curæ fuit, ut coepiscopi mihi uni et immerenti singularem ignominiæ notam non inurerent, exigentes subscriptionem illorum censuræ. Hanc potestatem sibi temerè arrogant. Hoc probrum nullatenus commerui. Hoc intendunt, ut apud me sit ex confesso, me manifestas feminæ blasphemias comprobasse, et palinodiam nunc decantare. Hoc conscientia non minùs

quàm Ecclesiæ decus fateri vetat. Hàc confessione Spiritui sancto et Beatitudini Vestræ mentirer. Hàc tamen confessione indirectâ, quæque in me iniquè gesserint, purganda et laudi ducenda sperant. Sed Beatitudo Vestra quæstionem gravissimam sensim detorqueri ad gesta a me alienissima non patietur. De mea doctrina, non de feminæ, quam superioribus omnimodè relinquo judicandam, dictis aut scriptis agitur. Quæstio est gravissima de charitate, quam sine beatitudinis motivo, ut ineptam et illusioni Quietistarum proximam apertè explodunt, et quam cum scholis omnibus propugno. Quæstio est de justis mercenariis a Patribus toties commemoratis, qui beatitudinem formalem quodam affectu sollicito, mercenario et naturali adhuc expectant, dum perfecti hanc ipsam spe supernaturali magìs ac magìs purissimè optant. Pro hac sanctorum et scholarum doctrina libentissimè patior coepiscoporum improperia. Hanc ad extremum usque spiritum pro modulo defensurus, ad præcelsissimum et tutissimum præsidium confugio. Errores quos mihi imputant adversarii, in libello meo passim et apertè damnatos invenient. Illi verò, quæ in eorum scriptis arguo, minimè damnant, imò apertè adstruunt, et in dies magìs magìsque vocem attollunt. Hæc omnia perpendat benignissimus et æquissimus Pater, oro impensissimè. Devotissimo animo omnimodam obedientiam ac docilitatem polliceor. Inter tot ærumnas, hoc unum mihi cordi est, ut neque veritati tuendæ, neque paci amplectendæ ulla in parte desim. Utrumque abunde præstabit filialis obtemperantia, et animi demissio singularis quâ æternùm ero, etc.

426.

426.

DE FÉNELON, SOUS LE NOM D'UN TIERS [1].

Combien ses adversaires sont blâmables de se jeter dans des personnalités; que l'archevêque de Paris en accusant son confrère se condamne lui-même.

PERLECTA archiepiscopi Parisiensis Epistolâ, illustrissime Domine, quid super gestis responderet archiepiscopus Cameracensis, immensa legendi cupido animum incessit. Verùm a quodam illius familiari certior factus sum, ipsum Epistolam apologeticam manuscriptam Romam jam transmisisse. Qua de causa vocem subitò demittat, ubi eam attollere maximè decuit, vehementer miratus sum. Sed quod nuper accidit, ut aiunt, Epistolam typis excudi vetat. Ex infelici eventu satìs constat alias epistolas in lucem editas Regi displicuisse. Probris autem lacessi, quàm Regis animum offendere mavult. Itaque non hoc rei sibi malè conscii, sed subditi Dominum beneficentissimum summè reverentis, silentium est. De gestis, quemadmodum et de doctrina, summo Pontifici rationem amplissimam reddet. Ego verò, illustrissime Domine, sepositis quæ me latent gestis, pauca annotanda duxi, quæ tuæ sagacitati permitto.

1. A dogmate ad gesta fit ex improviso transitus. Gestum hoc unum affirmaverat archiepiscopus Cameracensis, nimirum quod libellum legerit Parisiensis archiepiscopus. Hoc fatetur Parisiensis. Gestum hoc planè verum est : a cæteris, quæ ipse profert, mi-

(1) Voyez les lettres 421 et 424, ci-dessus pag. 168 et 185.

nimè pendet hoc gestum. Quidquid erraverit Cameracensis, hoc perinde est. Legit, legit libellum Parisiensis. Quare igitur gestum simplex et constans tot aliis involvere studet? Nempe ut adversarium deludat, ut acerrimè certantem novâ et gravissimâ accusatione remoretur, ut ipse iniquo loco pugnans faciliùs sese expediat. Antistites certè nihil reponunt tot quæstionibus præcisis ac peremptoriis. Adversarii systema nequidem directè impugnant. Systema quod adversarius illis imputat, neque condemnare volunt, neque propugnare audent. Quid ad tot argumenta, quibus rem acriter secat? Quid ad justas querelas ob verba quæ malè ab illis detruncata, et a suis temperamentis avulsa in alienissimum sensum frequenter et manifestò detorquent? Ad hæc objiciunt Cameracensem archiepiscopum feminam fanaticam olim maximi fecisse.

2. Dato quod domina Guyon hypocrisi vel sophisticâ perfectionis adumbratione credulum et imprudentem deluserit; quare id coepiscopo non facilè condonabitur? Nonne Meldensis episcopus, diligenti ac severo examine per sex menses inter Moniales probatam, litteris testimonialibus donavit? Atqui id factum est multò post tempora quibus Cameracensis eam magni fecit. Meldensis errorum condemnationem, non confessionem exegit. Femina declaravit se nunquam his erroribus deceptam fuisse : super hac declaratione accepta, ipse litteris testimonialibus edixit non fuisse animum hanc suis censuris cum fanaticorum grege involvere. Quid ad hæc? Nonne licuit Cameracensi, piam, et in vita interiore peritam reputare, quam postea Meldensis, quæstione diligenter factâ, insontem judicavit? Quidquid dixerit, delusus deluso

indulgeat. Est-ne immane facinus, malesanam ac subdolam feminam, sanctam existimasse, et piæ amicitiæ titulo coluisse? Nonne charitas omnia credit? Nonne vir ille egregius Ludovicus a Granada ita olim deceptus est [2]?

3. Si adversarii archiepiscopi Cameracensis nequidem reveriti sunt lectorem in detruncandis libelli verbis, et sophisticè impugnandis illius sententiis; si adeo iniquè et acerbè palàm et passim invecti sunt, quid censendum est eos fecisse in gestis arcanis, quorum erant soli arbitri? Credis-ne eos palàm ita impotentes, clam sibi temperantes æqui bonique semper consuluisse?

4. Etiamsi hæc omnia gesta, quæ exprobrant, vera essent, illa a coepiscopis alto silentio sepeliri oportuit. Expressissimâ errorum omnium, quos illi imputant, condemnatione ab archiepiscopo Cameracensi toties factâ, hæc invidiosa gesta æternùm obliteranda erant. Accusatio acerbissima, et ad fidem inutilis, malevolentiam apertè indicat. Malevolentia verò fidem omnem derogat accusatori.

5. Archiepiscopus Parisiensis, collegam impietatis arguens, ei gratìs nocet, sibi minimùm consulit. Se bis librum legisse, et secundâ vice per tres septimanas domi habuisse fatetur. Si Cameracensem noverat ab anno 1694 impiæ feminæ deliriis præoccupatum, quantò cautiùs libellum legere, quantò faciliùs errores impios primo intuitu agnoscere debuit? Ergo accusatio accusatorem ipsum obruit. Si ipsum Parisiensem audias, libelli propositum erat *arduum*, auctor

(2) Voyez la lettre 422, ci-dessus pag. 175.

erat jamdudum errore deceptus, tempora periculosissima; ipse Parisiensis librum a Meldense in lucem jamjam edendum actu pervolvebat. Ita alterum alteri conferre debuit. Quis crederet illum per tres septimanas semel tantùm et raptim legisse libellum? Hoc certè neque verisimile, neque ipsi narranti decorum. Brevissimum opusculum procul dubio sæpe perlegit. In gravissimo negotio summâ attentione usus est. Verùm, dato quod semel tantùm legerit, quare primo intuitu blasphemias sexcenties repetitas non exhorruit? Meldensem si audias, *mediocri attentione* opus est ad nefandum dogma perspiciendum. Nec mirum. Si proprium interesse salutem apertè sonat, ut contendunt, opusculum quid est, nisi horrenda a capite ad calcem operis blasphemiarum catena? Quânam incantatione Parisiensis singulis paginis non infremuit? Illius famæ meliùs quàm ipse consulit adversarius. Se bis legisse et comprobasse tot blasphemias apertas, totque antichristi locutiones necesse est ut fateatur. At contrà adversarius ait Parisiensem maturum et expressissimum de libello judicium tulisse, sed postea nimium sibi diffidentem, et aliorum judicio modestiùs obsequentem a prima sententia declinasse. Ultimam interpretationem longè mitiorem esse nemo non videt.

6. Quid de illa super gestis clandestinis malè olenti controversia erui tandem sperant? His artibus evadetne hæreticus ille liber, si hæreses absint? Si verò pullulent hæreses, ut aiunt, singulis paginis, quare a doctrina ad gesta transvolant? Quare in impugnando solo libelli textu non omnes nervos intendunt? Quid ad nos, si archiepiscopus Cameracensis olim illusioni faverit, et ipse clam impegerit in quosdam errores,

modò ejus doctrina nunc sana, et coepiscoporum dogmate sanior eluceat? Nulla jam æquivocatio objici potest. Fides in tuto posita est; pax fovenda : quare bellum recrudescit? Quid malè trepidant? Suæ laudis, non fidei, causam orant. Ne videantur præcipiti et asperiori zelo excanduisse, collegam fanatismi obstinatè arguunt. Verùm, quidquid inclamitent, salva res est. Amorem naturalem tandem, etiamsi reluctans, agnoscit Parisiensis archiepiscopus. Præterea quis dubitet spem a charitate imperatam in perfectis, spem esse verissimam? Libros feminæ in sensu obvio et naturali, hoc est in genuino librorum sensu, meritò damnandos, tum voce tum scripto semper declaravit Cameracensis. Ipsam feminam, quam olim, ante datas a Meldensi litteras testimoniales, piissimam crediderat, superiorum examini et judicio jamdudum reliquit; ei nullatenus patrocinatur.

7. O utinam nihil esset plus metuendum ab adversariis! Judicium apostolicum irreverenter antevertunt, et ad se trahere moliuntur. Charitatem spe majorem cum spe permiscent. Benevolentiæ amorem ineptum et chimæricum judicant. Sanctos cujusque ætatis, Apostolum ipsum ac Moysen piè delirantes faciunt. In purissima charitatis definitione, scholis omnibus celebrata, quietismi fontem virulentum assignant. Beatitudinem supernaturalem esse *essentialiter justam* dicunt, neque apertè fatentur Deum fuisse liberum creandi hominem in eo statu in quo visione intuitivà et beatitudine supernaturali donatus non fuisset : quasi verò hæc beatitudo supernaturalis non esset gratia, sed quid naturæ intelligenti debitum. An rectè sentiam, necne, judex esto. Vale.

427.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Ce qu'on pense à Rome de la disgrâce de ses amis; peu de cas que l'on y fait des accusations sur sa conduite personnelle. Il le presse de s'expliquer nettement sur Mme Guyon et ses livres.

A Rome, ce 21 juin 1698.

Nous avons reçu, monseigneur, les paquets qui accompagnoient votre lettre du 30 mai, et nous n'attendons que l'approbation du dernier écrit, pour le répandre. Le dernier courrier apporta ici la nouvelle de l'éloignement de M. l'abbé de Langeron et de M. l'abbé de Beaumont. M. l'archevêque de Paris la mandoit lui-même avec beaucoup d'empressement, et le procureur-général des Minimes, son agent en cette cour, la publioit comme un triomphe complet pour lui, quoiqu'il fasse bien entendre néanmoins que ce n'est encore qu'un commencement de toutes les menaces qu'il a faites ici de l'autorité de la cour. Je ne sais pourtant pas si elle produira ici tout l'effet qu'ils espèrent. Déjà un prélat italien, qui l'avoit sue, et qui me demanda si elle étoit certaine, quoique je lui répondisse simplement qu'on me l'avoit écrite de même, il ajouta d'un ton vif et plus ému qu'il n'a coutume de l'être : *Non est ira super iram mulieris.* Je ne fis pas semblant de pénétrer sa pensée; mais il m'a paru, en d'autres rencontres, que c'est la première et la plus commune réflexion qu'on fasse là-dessus. Ils paroissent étonnés de ce que l'on n'a pas du moins attendu le jugement du Pape, puisque

M. de Paris est si assuré, dans sa lettre, qu'il lui sera avantageux; et cette manière de le prévenir ne donne pas une grande idée de la soumission qu'on veut rendre au saint siège. Je ne vois point que nos amis en soient étonnés, et encore moins intimidés. Ils croient que les vérités de la religion seront toujours indépendantes, dans le tribunal de l'Église de Rome, de tous ces changemens de fortune et de faveur parmi les hommes.

Je n'ai eu aucune audience du Pape, quoique je m'y sois présenté trois fois; mais il y a toujours eu des empêchemens généraux, qui l'ont fait refuser à tout le monde sans exception; et M. le maître de chambre a eu même l'honnêteté de me témoigner en particulier qu'il en avoit de la peine. Mais le saint Père a déjà su, par deux canaux secrets et fidèles, tout ce que je devois lui dire, ou sur les histoires qu'on répand, ou sur vos dispositions, lorsqu'on prouvera quelque chose contre votre foi, ou contre vos mœurs. J'ai déjà parlé à tous nos cardinaux avec la même confiance, et je vois qu'ils en ont fait part à leurs amis, parce que cette après-dînée, étant allé voir Mgr Sperelli, notre nouvel assesseur, je l'ai déjà trouvé prévenu là-dessus, et il m'a dit le premier que vous offriez de vous démettre de l'archevêché de Cambrai, et de vous condamner à une pénitence publique dans une solitude, si l'on prouvoit quelque chose contre votre foi ou contre vos mœurs. Il paroissoit infiniment édifié de cette disposition, et bien persuadé qu'il n'y a que la vraie innocence qui puisse inspirer des sentimens si pleins de religion.

Tous nos cardinaux m'ont paru très-éloignés de

vouloir faire aucune attention sur ces sortes de faits, et conviennent à dire qu'ils ne sont point juges des personnes, et qu'il ne s'agit ici que de juger de la doctrine du livre; et que, puisque vos parties ne veulent pas que votre bonne intention puisse excuser vos paroles, si elles portent un mauvais sens, il ne faut pas aussi que l'intention qu'ils vous attribuent, d'avoir voulu favoriser Mme Guyon, les fasse condamner, si elles en ont un bon. Je me suis servi, dans toutes ces dernières audiences, des instructions que nos amis me donnoient dans leurs dernières lettres, et je n'ai rien vu qui ait fait plus d'impression sur les esprits, que de leur faire remarquer que tous les livres de Mme Guyon, tous ses voyages avec le P. Lacombe, et généralement tout ce qu'on lui peut imputer de mauvais, étoit tout antérieur à son séjour de six mois dans un couvent de Meaux, et à l'attestation que M. de Meaux lui donne, *qu'il ne l'a trouvée impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos, ni autres condamnées ailleurs, et qu'il n'a entendu en faire mention dans son Ordonnance du* 16 *avril* 1695. Ils tirent tous naturellement cette conséquence, que, puisqu'elle l'a trompé alors, elle avoit bien pu vous tromper auparavant, vous qui ne l'aviez pas examinée avec cette application de six mois, ni avec cette autorité. Je vois néanmoins qu'ils témoignent de la joie, lorsque je leur promets de votre part une prompte réponse, où vous exposerez nettement tous les faits, et les prouverez par des témoignages certains; et je sais qu'ils l'attendent avec impatience. Je me sers aussi de votre lettre à Mme de Maintenon, pour faire voir les raisons que vous avez

eues de n'approuver pas le livre de M. de Meaux, puisque, par cette approbation, vous rendiez un témoignage public des désordres de Mme Guyon, que vous aviez ignorés, et que M. de Meaux ignoroit alors aussi bien que vous. Ce que vous dites de votre signature des Articles d'Issy détruit ce que M. de Paris vous en fait dire dans sa lettre. On voit encore, dans cette lettre, la nécessité où vous vous êtes trouvé de faire votre livre, le dessein de ne le donner au public que selon les corrections de M. de Paris; et cet archevêque avoue, dans sa lettre, qu'il l'a examiné trois semaines. Il n'est donc pas vrai que vous n'ayez cherché, dans ce livre, qu'à faire l'apologie de Mme Guyon; et quand M. de Paris dit qu'il vouloit que celui de M. de Meaux parût plus tôt que le vôtre, cette préférence de l'un à l'autre ne fait rien à la doctrine, et l'on voit assez par là qu'il en étoit content.

Je dois vous dire, après tout cela néanmoins, que nos amis les plus sincères, et qui peuvent davantage pénétrer dans cette affaire, jugent qu'il vous est absolument impossible de la soutenir, qu'en suivant les avis déjà marqués dans mes dernières lettres, et qu'il est essentiel que *vous m'envoyiez au plus tôt une déclaration si nette et si précise, qu'elle ne puisse plus laisser le moindre soupçon que vous ne condamniez sincèrement la doctrine et les écrits de Mme Guyon, et que vous ne prenez aucun intérêt, ni à excuser, ni à défendre sa conduite ou sa personne.* Vous pouvez bien dire que, dans le temps que vous l'avez vue, vous n'avez connu ni ses désordres, ni ses abominables maximes; mais il ne faut plus ni la louer, ni

l'estimer, ni l'excuser, parce que le P. Lacombe dépose qu'il a malversé avec elle; et elle-même avoue dès à présent qu'il y a eu entre eux des choses déshonnêtes, pour le moins des baisers et des embrassemens, et l'on ne doute point que bientôt elle n'avoue tout le reste. Il n'est donc plus permis, dit-on, de la croire innocente, ni de chercher à l'excuser. De plus, ses livres sont condamnés ici, non-seulement à l'*Indice*, mais encore au Saint-Office; et cette déclaration, dans l'esprit et dans les termes que je viens de vous l'exposer, paroît si nécessaire et pour votre livre et pour votre personne, qu'on vouloit que je vous envoyasse un courrier exprès, afin que vous pussiez l'envoyer, et que je pusse la recevoir plus tôt. Là-dessus, j'ai fait remarquer qu'il y avoit déjà trois semaines que j'avois envoyé en original la lettre qu'on m'avoit écrite [1], que j'étois assuré que vous n'auriez pas perdu un moment à exécuter ce qu'on vous conseilloit dans cette lettre, et qu'ainsi je devois recevoir votre réponse là-dessus, avant que mon courrier fût arrivé. On n'a cédé néanmoins à mes réflexions là-dessus, qu'à *condition que si, lorsque vous recevrez cette lettre, vous ne m'avez pas déjà envoyé celle qu'on vous proposoit d'écrire au Pape là-dessus, ou bien cette déclaration ci-dessus dans une autre forme que vous aurez jugée à propos, vous ne perdiez pas un moment à me l'envoyer, même par un courrier exprès; et l'on ne se lasse point de me dire que votre salut dépend de là.*

Nos congrégations continuent à se tenir le lundi et

(1) Celle du cardinal de Bouillon. Voyez ci-dessus, pag. 124.

le mercredi à la Minerve devant les cardinaux, et le jeudi devant le Pape, c'est-à-dire que les examinateurs disent tous, chacun à son tour, leur sentiment sur les propositions extraites du livre, et l'on croit qu'ils ont besoin d'un temps assez considérable pour pouvoir ainsi les parcourir toutes l'une après l'autre. Par là ils vous donneront le loisir de répondre à M. de Paris et à M. de Meaux.

J'ai une copie de l'écrit qui a pour titre : *De Quietismo in Galliis refutato* (2) ; et c'est une histoire de toute l'affaire, à la commencer par les instantes prières que M. le duc de Chevreuse fit à M. de Meaux, de vouloir bien examiner la doctrine et la conduite de Mme Guyon. On ne m'a prêté cette copie qu'aujourd'hui, et je n'ai pas eu le temps d'en faire faire une autre là-dessus pour vous l'envoyer. Je n'ai point su que cet écrit fût imprimé, quoiqu'on ait assuré, il y a long-temps, qu'il le devoit être; c'est cet écrit qu'on faisoit voir il y a long-temps, et dont on ne donnoit point de copies. Peut-être est-ce la réponse que M. de Meaux promet de vous faire sur le procédé.

Nos examinateurs, je veux dire ceux qui soutiennent le livre, paroissent plus contens que jamais, et je vois que cette joie se répand sur tous nos amis; et la faveur de nos parties à la cour ne les étonne point, quoiqu'ils soient affligés de la disgrâce de M. l'abbé de Langeron et de M. l'abbé de Beaumont. Je crois qu'il est auprès de vous, et par là je le trouve heureux. Mais que je suis occupé des suites qu'aura cette affaire par rapport à vous! Permettez-moi, je

(2) Voyez la note (2) de la lettre 295, ci-dessus tom. VIII, pag. 212.

vous supplie, monseigneur, de vous faire faire attention que je suis titulaire de Carenac et d'un canonicat de Cambrai; il mériteroit assurément mieux que moi de posséder ces bénéfices. O que de bon cœur je l'en rendrois le maître, si vous le jugiez à propos! et je vous supplie de vouloir y penser devant notre Seigneur. J'espère toujours qu'il vous protègera jusqu'à la fin, lui qui est *la vérité et la vie*. Il n'y a que lui seul qui vous puisse soutenir au milieu de tant de combats et de si rudes épreuves. Que j'ai de consolation de pouvoir prendre quelque part à vos peines, et de m'attacher toujours plus fortement à vous pour le temps et pour l'éternité! car il me semble que c'est ainsi qu'on doit être uni devant Dieu.

428.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur la disgrâce des amis de Fénelon, et la peine que le saint Père en a témoignée. Issue qu'il entrevoit pour l'affaire.

A Rome, 24 juin 1698.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 3 juin, avec les deux autres et toutes les autres choses qui l'accompagnoient. Les nouvelles de Versailles m'ont surpris, parce qu'il sembloit que plus la doctrine de M. de Cambrai seroit examinée ici et plus il y auroit de personnes d'érudition et de piété qui la jugeroient bonne, plus l'on devoit être content de sa foi, et par conséquent de sa conduite. Il faut toujours se soumettre à ce que Dieu ordonne de nous, et savoir supporter les peines et les humiliations qu'il

nous envoie, dans la douceur de la charité. Possédons nos ames dans la patience.

Depuis cette nouvelle de l'éloignement de ces messieurs, j'ai vu M. le cardinal Spada. Il la savoit déjà, et néanmoins il me demandoit si elle étoit véritable, comme une personne qui en est si surpris, qu'il ne peut pas la croire. Je puis vous dire même qu'il en paroissoit touché, et même embarrassé.

J'eus aussi audience du Pape, qui me reçut avec toute l'humanité possible, jusqu'à me témoigner de la joie et de l'empressement de me voir. Un ami particulier n'auroit point pu paroître ni plus touché ni plus affligé qu'il le parut de cette nouvelle. Je lui dis ce que M. de Cambrai m'avoit marqué expressément, qu'il offroit de se démettre de son archevêché, et de se soumettre à une pénitence publique dans une profonde solitude toute sa vie, si l'on pouvoit prouver quelque chose contre sa foi ou contre ses mœurs. Il étoit préparé là-dessus, parce qu'une personne fidèle le lui avoit déjà dit en secret; et d'abord que je commençai, il me fit signe avec les deux mains, comme une personne qui a horreur d'entendre quelque chose, ne voulant pas que j'achevasse, tant il étoit persuadé que la conduite de M. de Cambrai étoit éloignée de tout soupçon. Ensuite il m'assura d'un ton ferme, et avec toutes ces marques extérieures d'une personne qui parle devant Dieu, que l'on n'agiroit dans cette affaire que suivant les lumières du Saint-Esprit. Tout cela me consoloit, et m'auroit même donné plus d'espérance que jamais, parce que je savois d'ailleurs que nos examinateurs étoient très-contens de leurs congrégations, et qu'ils

ne doutoient plus que leur sentiment ne prévalût, dans l'esprit des cardinaux, sur celui des cinq qui leur sont opposés; et même cette disgrâce de Versailles, bien loin de les décourager, ou d'intimider nos amis, semble au contraire n'avoir servi qu'à renouveler et à ranimer leur zèle. Mais voici ce que j'ai appris depuis. Nos parties répandent, comme une chose certaine, que le Roi ne se tient plus à demander un *jugement*, mais qu'il demande avec de grandes instances une condamnation, et qu'il pousse la chose jusqu'à un point, que Rome auroit sujet de craindre de l'irriter, si l'on ne défendoit pas le livre. Un courrier extraordinaire a même apporté de nouvelles lettres, qui disent que M. l'abbé Fleury est nommé précepteur [1] à la place de M. de Cambrai, et qui marquent toujours davantage l'indignation de Sa Majesté contre lui. Outre cela, un des principaux cardinaux de la congrégation, et qui a depuis long-temps des liaisons particulières avec M. de Meaux, a dit hautement que le Roi avoit eu grande raison de chasser d'auprès des princes des gens d'une si horrible doctrine. Tout cela ensemble fait croire à quelques-uns de nos meilleurs amis, qu'il n'est pas possible que Rome résiste à de si terribles impressions; et quand même ils voudront sauver la doctrine de M. de Cambrai, étant bien persuadés qu'elle est orthodoxe, ils ne

(1) L'abbé Fleury fut conservé sous-précepteur, parce que Bossuet en *répondit*. A la place des abbés de Beaumont et de Langeron, on nomma deuxième sous-précepteur l'abbé Nicolas Lefèvre, et lecteur l'abbé Villemont, recteur de l'Université, qui devint en 1715 sous-précepteur de Louis XV. Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 8 et 30 juin; tom. XLI, pag. 246 et 282. Fénelon ne fut définitivement rayé de l'état de la maison des princes qu'au mois de janvier suivant.

pourront pas s'empêcher de défendre et prohiber le livre, quand ce ne seroit, dit-on, que pour le bien de la paix, et pour apaiser une si grande émotion dans le royaume. Voilà, monsieur, la situation présente où nous nous trouvons, qui est assurément douloureuse, comme vous voyez. Il est vrai que cette grande terreur n'est point encore répandue parmi nos examinateurs, et qu'ils parlent toujours avec la même confiance que leur sentiment prévaudra; mais les cardinaux, dit-on, éviteront plutôt de prononcer sur la doctrine, et ne donneront qu'un jugement prudential qui flétrira le livre pour contenter le Roi.

Dieu seul peut détourner ce coup, et parmi toutes ces terreurs, je ne laisse pas d'espérer, parce qu'il y a une infinité de personnes de piété qui s'intéressent pour notre défense. Il y en a même en qui le Pape a confiance, qui lui parlent fortement en notre faveur; et d'autre part, des gens très-savans, et même consulteurs du Saint-Office, se déclarent hautement pour le livre, et sont résolus d'écrire pour le soutenir, de donner eux-mêmes leurs écrits aux cardinaux, et ensuite de dire au Pape que ce seroit détruire la religion, que de flétrir ce livre. Peut-être donc que, si nous recevons bientôt les réponses de M. de Cambrai sur les faits, qui effaceront les idées désagréables qu'on a voulu donner ici de sa conduite, il pourroit être que la cour de Rome ouvriroit les yeux sur ses véritables intérêts et sur ceux de la religion. Je tiendrai ferme jusqu'au bout, et je ne me lasserai point de défendre la vérité. Dieu seul peut empêcher qu'elle ne soit opprimée. Il ne faut point vous exprimer ma douleur sur l'état de tant de personnes que j'honore

si parfaitement. Je voudrois que chacun d'eux pût voir mon cœur, mon respect, ma tendresse, mon attachement inviolable jusqu'au dernier soupir.

429.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui expose les faits relatifs à Mme Guyon, et les funestes effets que pourroit avoir la prohibition du livre.

A Cambrai, 27 juin (1698.)

Je viens, mon cher abbé, de recevoir votre lettre du 7 de juin, et je rends grâces à Dieu de tout ce qu'il vous donne pour moi. L'unique chose qui m'afflige et me perce le cœur, c'est de n'oser publier ma *Réponse à M. de Paris* sur les faits, de peur de perdre mes précieux amis; mais il faut mourir à tout, même à la consolation de justifier son innocence sur la foi. J'attends humblement les momens de Dieu. Cependant je dois vous dire que la lettre que vous m'avez envoyée [1], et qu'on produit contre moi, est ma justification, si elle est bien entendue. Elle prouve les faits de ma réponse; elle fait voir que je n'ai point défendu les livres de Mme Guyon, mais seulement excusé ses intentions, et encore ses intentions sur des erreurs dignes du feu, et sans excuser ses expressions; au contraire, les abandonnant comme exagérées et sans mesure, faute de savoir la valeur des termes. Ne montrez point le *Mémoire* que je vous ai envoyé, où j'avois expliqué autrefois mes raisons

(1) La lettre à Mme de Maintenon du mois de septembre 1696.

pour

pour n'approuver pas le livre de M. de Meaux. Pour la personne de Mme Guyon, je n'en ai parlé avec estime qu'en secret à ses examinateurs, et ayant alors sujet de la croire bonne, par le certificat même de M. de Meaux. Si l'estime de ces temps-là faisoit maintenant condamner mon livre après les accusations de mes parties sur les faits, ma personne seroit bien plus flétrie que mon livre, puisque ce seroit ma personne suspecte qui feroit expliquer sinistrement mon livre. En ce cas, il faudroit me faire quitter l'épiscopat, et m'ensevelir dans une solitude perpétuelle. Plus ils attaquent ma personne sur des choses si odieuses, moins il est permis de condamner mon livre sans preuves juridiques des faits : c'est me diffamer sans ressource. C'est là-dessus qu'il faut parler hautement et sans relâche, pour demander mon voyage à Rome. Un *prohibitum, donec corrigatur*, seroit une flétrissure qui confirmeroit tout ce qui est personnel dans les accusations. Ainsi Rome, par timidité, pour ménager mes parties, ou par une vaine terreur du quiétisme, que tous mes ouvrages condamnent sans équivoque, me sacrifieroit sans ressource après tant de zèle et de soumission. Quel exemple pour les évêques opprimés qui recourent au saint siège! Rome ne hasardera rien pour la doctrine, puisque mon livre, avec les notes, est plus propre que celui de M. de Meaux, qui est outré sur la charité, à ramener toutes les ames droites qui pencheroient à l'illusion. De plus, qu'on examine de près avec quelle hauteur M. de Meaux décide souverainement dans sa *Réponse à* mes *Lettres*, pour rendre toujours la charité intéressée sur la béatitude. Il dit que mon er-

reur est précisément de le nier. Si on me condamne, ils écraseront par autorité, surtout en France, tous ceux qui tiendront pour la vraie définition de cette vertu. Tous les bons mystiques seront décriés, et les écoles seront changées. On dit que M. de Paris ne veut plus souffrir ni thèses ni cahiers de professeurs, etc, où le dogme de la charité désintéressée se trouve; il veut même faire une espèce de formulaire pour le sentiment opposé. Plus Rome les ménagera et temporisera, plus ils seront entreprenans, et engageront la cour dans leurs entreprises. Si Rome décidoit d'abord, ou imposoit silence, tout finiroit en huit jours. Ils n'ont qu'à sentir leur force : mais la lenteur est très-dangereuse, à cause des engagemens qu'on fait prendre insensiblement au Roi contre moi.

Je vous envoie deux exemplaires manuscrits de ma *Réponse à M. de Paris*, afin que vous en ayez plusieurs à prêter. La lettre que mes parties produisent en confirme tous les principaux faits. J'ai parlé d'une amie par rapport à des temps passés, mais c'est une amie que je suis prêt à brûler de mes propres mains, si elle m'a trompé, etc. Un commentaire sur toutes les paroles seroit bon. On voit ce qui est dans l'*Avertissement* de mon livre, pour Mme Guyon, sur ceux qui se sont trompés ou mal expliqués.

Pressez vivement, afin qu'on juge indépendamment des faits allégués après coup et odieusement, quand on est piqué de succomber pour la doctrine. On m'oppose l'*intérêt éternel*, la *persuasion réfléchie*, etc.; paroles que tout le texte explique clairement, et dont je désavoue avec horreur les fausses conséquences. Pour moi, je leur reproche une doc-

trine contraire à toutes les écoles, qui dégrade la charité, qui condamne d'extravagance presque tous les saints, et qui suppose que la béatitude surnaturelle étoit due à l'homme : (car ce sans quoi la créature ne peut avoir aucune raison d'aimer le Créateur, est dû sans doute à la créature;) tout cela soutenu ouvertement prévaudra-t-il à Rome? Combien d'églises rejeteroient cette étrange nouveauté! quel danger de schisme! Ce seroit commencer le trouble, au lieu de le finir. Quel triomphe pour les Quiétistes, qu'il faille renverser la règle de toutes les écoles, pour les attaquer, parce que cette règle des écoles est la source de leur fanatisme désespéré! Au contraire, qu'y a-t-il de plus efficace contre le quiétisme, que de montrer, comme je le fais, à tous les bons mystiques les véritables et sûres bornes du plus pur amour et de la plus haute contemplation, sans décrier les maximes des vrais spirituels?

Préparez Rome à n'être point scandalisée de l'impression que doivent faire inévitablement à Paris les libelles de mes parties sur les faits, et mon silence. Qu'on se mette en ma place : la chose ne parle que trop d'elle-même; le coup est assez éclatant pour faire entendre ce qui me réduit à me taire. Mais si on doute de ma réponse appuyée de la lettre même qu'on produit contre moi, je demande qu'on me fasse aller à Rome, et qu'on me fasse un procès juridique, où j'offre ma démission, si mon innocence n'est pas démontrée.

Je vais traduire en latin ma *Réponse à M. de Paris*, et si je puis le hasarder, je la ferai imprimer promptement en latin, pour vous l'envoyer.

Je vous envoie aussi ma *Réponse* à M. de Meaux, par des notes marginales. Mes réponses sont un peu vives; mais la brièveté des notes dans un manuscrit leur a donné cette vivacité : je les adoucirai en les retouchant. En attendant, lisez-les, faites-les examiner, et produisez-les. Tout est sophisme, venin et piège dans l'ouvrage de M. de Meaux. Ne voit-on point à Rome ce qui est clair comme le jour, qui est que ces gens-là ne respectent le saint siège qu'en apparence, et seulement dans l'espérance de le mener à leur but? Ils veulent faire par avance, et indépendamment du parti que Rome prendra, tout ce que leur passion leur inspire contre moi. Rome a donc la vérité sur la charité à défendre, son autorité méprisée à relever, des esprits entreprenans à réprimer, l'innocence d'un archevêque soumis et implorant son secours à protéger. L'occasion est heureuse, et peut-être unique. Le Roi tiendra tout soumis au saint siège; il l'a promis souvent : sa piété ne permet pas d'en douter. Trois paroles décisives, dites par M. le nonce, finiroient tout.

Tout à mon très-cher abbé. Mille remercîmens à celui dont vous me dépeignez les larmes (2).

Je salue M. de La Templerie, que j'ai fait chanoine de notre métropole sans procès; nous avons besoin de son extrait baptistaire et de ses lettres de tonsure, etc.

(2) Le cardinal de Bouillon. Voyez la lettre 418, ci-dessus pag. 153.

430.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Peu de cas que l'on fait à Rome des imputations de ses adversaires sur sa conduite; effet qu'y produit la disgrâce de ses amis; peine qu'en a ressentie le Pape. Nouvelles des congrégations et des examinateurs.

A Rome, 28 juin 1698.

Nous avons reçu, monseigneur, avec votre lettre du 6 de ce mois, le paquet qui l'accompagnoit bien entier, les exemplaires latins de la *quatrième Lettre* à M. de Meaux, celle de M. de Paris avec vos notes marginales en réponse, les vingt Articles lus en présence de M. de Chevreuse, les trente Propositions d'Issy, la lettre à M. de Meaux dont il ne put pas contester les faits, la soumission de Mme Guyon, l'attestation que M. de Meaux lui donna; mais il y en a une autre dont nos amis m'ont envoyé copie, qui est bien plus précise et plus forte, où il dit : « Déclarons ne l'avoir trouvée en aucune sorte impliquée dans les abominations de Molinos, ni autres condamnées ailleurs, et n'avoir voulu faire mention d'elle dans notre Ordonnance du 16 avril 1695. » Il est nécessaire que vous la voyiez, afin de vous en servir dans vos réponses : car je vois qu'elle fait une grande impression sur tous ceux à qui j'en ai parlé, et ce seul endroit leur paroît suffisant pour vous justifier dans le public de toute l'estime qu'ils vous accusent d'avoir eue pour cette femme, puisqu'on voit par là que M. de Meaux a eu encore plus de confiance en sa sincérité que vous, et qu'il en a été plus trompé.

La lettre de M. de Paris, qui avoit été lue ici avec assez de curiosité, parce qu'elle parloit des faits, commence à être examinée avec plus d'attention, depuis qu'on a fait remarquer qu'elle étoit contraire en bien des endroits à votre lettre à Mme de Maintenon, qu'ils avoient répandue ici trois semaines auparavant, et qu'ils savent que vous devez donner au plus tôt une réponse bien précise à tous ces faits, et soutenue par des témoignages et des circonstances si certaines, que vos parties mêmes seront obligées d'en convenir, comme M. de Paris convient d'avoir eu trois semaines votre livre. Ce qu'il ajoute pour se justifier, qu'il auroit désiré que le livre de M. de Meaux parût plus tôt que le vôtre, a un effet tout différent; car cette raison ne regarde pas la doctrine du livre, il auroit été le même un mois après celui de M. de Meaux. Mais l'on voit par là qu'il craignoit ce prélat. Cette lettre à Mme de Maintenon, qui devoit, selon eux, vous accabler, paroît n'être plus rien aux esprits mêmes qui en avoient d'abord été le plus effrayés; elle vous justifie auprès de ceux qui la lisent sans préoccupation, et pour le moins elle les prépare tous à croire plus facilement ce que vous devez rendre public, que c'est par le conseil de M. de Paris que vous n'avez pas voulu approuver le livre de M. de Meaux, et que vous avez fait le vôtre simplement pour vous mettre à couvert des soupçons qu'il vouloit donner contre vous, et non point pour faire l'apologie de Mme Guyon, comme ils ont cherché à le persuader dès le commencement de cette affaire. Il me semble que bien des gens aperçoivent déjà que c'est la vérité; et cette liaison des choses que vous promettiez

dans cette lettre, avec celles que vous avez exécutées depuis, ne permettent guère d'en douter, même aux plus obstinés.

La conduite qu'on a tenue à l'égard de MM. nos abbés et des deux gentilshommes de la manche, auxquels on joint M. le comte de Fénelon, exempt des gardes, a fait depuis quelques jours ici le principal sujet des conversations; et depuis que l'on a su que vous étiez aussi rayé de dessus l'état, on en paroît encore bien plus surpris, parce que le jugement qu'on semble faire par là de votre doctrine paroît au public prévenir celui que le Pape en doit faire, quoique trois congrégations des cardinaux par semaine, dont celle du jeudi est en sa présence, marquent assez qu'il travaille autant qu'il peut à l'accélerer. Vous promettez de vous y soumettre, et le Roi avoit promis de le faire exécuter. Les Italiens ne voient pas assez la nécessité où la cour de France s'est trouvée de faire un si grand éclat, même contre des séculiers qui ne dogmatisent pas.

Depuis cette nouvelle, j'ai vu M. le cardinal Spada, qui m'a paru touché et surpris. Il sembloit qu'il en doutoit encore, comme s'il n'avoit pas osé s'en assurer sur les lettres du nonce, et sur celles de M. le cardinal de Bouillon. Je lui dis simplement que les miennes le marquoient de même, et ensuite je lui parlai suivant les instructions de vos dernières lettres. On ne peut guère paroître plus occupé d'une nouvelle, qu'il le paroissoit de celle-là. Il interrompit deux ou trois fois la conversation pour dire : Mais comment n'ont-ils pas attendu le jugement? Ensuite il me demanda en confiance la source de l'opposition

de M. de Meaux pour vous. Je la lui dis. Nous parlâmes ensuite de la lettre de M. de Paris. Je lui fis faire les réflexions sur les endroits de la signature des Articles d'Issy, si contraires à ce que vous en dites dans votre lettre à Mme de Maintenon. Je lui expliquai les raisons qui vous avoient empêché d'approuver le livre de M. de Meaux; que c'étoit par le conseil même de cet archevêque que vous l'aviez refusé, et toutes les autres choses qui ont rapport à cela, ou à l'examen qu'il avoit fait de votre livre en grand durant six mois, et durant trois semaines en petit, avec M. Pirot, M. Tronson, etc. Il me parla ensuite de Mme de Maintenon, et je lui répondis, si je l'ose dire, très-sagement là-dessus, et même en lui parlant du Roi, je me souviens des propres termes dont je me servis, (car il entend et parle français) que l'esprit et le cœur des Français étoient de dire toujours que Sa Majesté avoit raison de faire tout ce qu'elle faisoit, et j'ajoutai en riant : Quand on nous feroit pendre et rouer, nous dirions toujours que cela étoit bien. Il parut surpris que Mme de Maintenon eût voulu donner à vos parties et rendre publique une lettre que vous lui aviez écrite en secret et en confiance. Je lui répondis que c'étoit sans doute par le conseil de personnes qu'elle croyoit pieuses. Toutes les manières de ce cardinal ne me donnent point lieu de croire que cette cour prenne une autre idée de cette affaire, que celle qu'elle en avoit avant tous ces changemens, et même avant qu'on voulût vous embrouiller dans tous ces faits; il m'assura qu'on n'y auroit aucun égard.

J'ai eu aussi audience du Pape depuis cette conversation, et Sa Sainteté me parut dans les mêmes sen-

timens que son premier ministre; mais elle les manifestoit encore davantage : car je puis dire, sans exagérer, qu'un bon et ancien ami ne sauroit paroître plus touché ni plus affligé de cette nouvelle. Il me demanda tout de même si elle étoit certaine, et redit deux ou trois fois, comme un homme qui se parle à lui-même dans sa douleur : *Expulerunt nepotem.* Une autre fois, il ajoutoit *consanguineum*, et après cela encore *amicos*. Je lui exposai tous les faits dans lesquels on veut vous mêler; le P. Lacombe, que vous n'avez jamais vu; Mme Guyon, à qui M. de Meaux a donné cette belle attestation après six mois de séjour et d'examen dans un monastère, quoique tous ses livres et tous ses voyages avec le P. Lacombe fussent déjà faits. Ensuite je lui dis que j'avois cet ordre exprès de vous par écrit, d'exposer à Sa Sainteté, de votre part et en votre nom, que vous étiez prêt de vous démettre de l'archevêché de Cambrai, et de vous confiner dans une solitude pour y faire pénitence tout le reste de votre vie, si l'on pouvoit prouver quelque chose contre votre foi ou contre vos mœurs. Ce bon saint Père ne pouvoit souffrir de m'entendre servir de ces expressions, et me faisoit signe avec ses deux mains, d'un air tout affligé, que c'étoit assez, ne pouvant proférer que cette aspiration de douleur : *Ha, ha, ha!* Il me promit ensuite d'un ton ferme et fort sérieux qu'assurément on ne jugeroit dans cette affaire que par les lumières du Saint-Esprit. Je vous avois déjà rendu compte qu'il devoit être préparé à cette audience par deux endroits fort secrets et fort puissans auprès de lui, et je remarquai bien, en effet, qu'il y étoit préparé, et qu'il savoit déjà ce que

je lui devois dire sur votre abdication de l'archevêché, etc. Un prélat, qui lui a parlé encore depuis, et qui l'avoit trouvé, il y a quelque temps, dans une situation désagréable, m'a assuré, en grand secret, qu'il étoit tout autre à présent, et tout changé en votre faveur. Dieu se sert, dans cette affaire, de certaines voies où je n'ai point de part, ni toute la prudence humaine, et qui marquent encore une providence si particulière, qu'elle doit augmenter notre foi.

Deux ou trois autres prélats italiens, qui m'ont parlé de toutes ces histoires, à quoi ils sont indignés qu'on vous veuille donner quelque part, et ensuite de ces changemens de la cour, rapportent tout à la faveur et au zèle de Mme de Maintenon. *Non est ira super iram mulieris*, me disent-ils, lors même que je ne veux pas les entendre; et cela me fait comprendre que c'est la réflexion la plus générale de cette cour sur votre disgrâce, et même sur la vivacité de vos parties contre votre livre, aussi bien que contre votre personne. Le zèle de la vérité et l'amour de la religion n'inspirent point cette conduite contre un archevêque si soumis au saint siège.

J'en trouvai un hier au soir dans le jardin d'une maison religieuse : nous ne nous connoissions point; il voulut m'aborder pour savoir votre doctrine sur le pur amour, si vous le proposiez comme une règle générale et nécessaire à tous les chrétiens, ou bien seulement comme un degré de perfection où quelques saints particuliers étoient arrivés. Après que je lui eus expliqué votre sentiment, il me raconta que, se promenant, lorsqu'il étoit encore fort jeune, avec le cardinal Pallavicini, si savant et si pieux, il l'enten-

dit un jour raisonner avec des docteurs de l'Université de Salamanque, sur cet amour pur, et qu'ils en parloient tout comme vous; que Mgr Favoriti se trouva présent, qui ne pouvoit comprendre qu'on n'agît plus par le motif de la crainte de l'enfer ou de l'espérance du paradis : et comme M. le cardinal Pallavicini le pressoit pour lui faire avouer que Dieu, étant infiniment bon en lui-même, devoit aussi être aimé pour lui seul indépendamment du châtiment ou de la récompense; ce M. Favoriti, qui avoit plus d'esprit que de religion, lui répondit que, si Dieu n'avoit ni paradis ni enfer, les hommes se passeroient aisément de lui; ce bon cardinal entra en zèle, et lui dit que, s'il étoit Pape, il lui feroit couper la tête pour avoir dit cette parole : et depuis, la doctrine de l'amour pur lui a toujours demeuré fortement dans l'esprit. Il me dit de vous mander cette histoire, et répéta plusieurs fois que, pourvu que vous n'en fissiez pas une règle générale et nécessaire pour tous les chrétiens, on ne pouvoit que louer et approuver votre doctrine. J'ai été ce matin pour lui porter votre livre et tout le reste; mais il étoit sorti : je le lui donnerai demain.

Les congrégations se font toujours le lundi et le mercredi, à la Minerve, devant les cardinaux, et le jeudi devant le Pape. Les cinq qui soutiennent le livre paroissent toujours plus contens de l'attention des cardinaux et du Pape même, quand quelqu'un d'entre eux parle, et croient avoir une supériorité entière sur les cinq qui combattent le livre : par là ils veulent que nous espérions plus que jamais; et bien loin que ces disgrâces de la cour les étonnent, elles ne servent qu'à augmenter leur zèle pour la défense de

la vérité, et même ils croient que les suites en seront utiles à la bonne doctrine.

Je vous envoie une copie des trente-huit propositions extraites de votre livre [1]. Elle m'a été communiquée par un docteur italien, à qui un cardinal de même nation l'avoit donnée ou laissé prendre sur l'original, disoit-il, qu'on lui avoit envoyé du Saint-Office. Je saurai encore plus sûrement, par une autre voie, si elle est bien sincère, du moins autant que je pourrai me fier à des étrangers : car nos Français, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour nous, n'oseroient s'exposer à me rendre ces sortes de services.

Voilà aussi une copie *de Quietismo refutato,* etc. C'est ce Mémoire historique que vos parties faisoient voir il y a deux ou trois mois, et dont ils ne vouloient pas alors donner de copies [2]. C'est peut-être aussi la réponse que M. de Meaux vous promet au procédé [3].

Nos amis ne m'ont point parlé de la lettre du P. Lacombe à M. de Tarbes [4]. J'ai cru qu'il étoit à propos que vous vissiez ce qu'il dit des consentemens que Dieu exigeoit de lui pour ce terrible abandon.

(1) Ces propositions sont rapportées tout au long dans la Correspondance de Bossuet, tom. XLI, pag. 271 et suiv.

(2) Voyez la note (2) de la lettre 295, ci-dessus tom. VIII, pag. 212.

(3) Ceci fait allusion à la phrase qui termine la *Réponse* de Bossuet *à quatre Lettres de M. de Cambrai :* « Divertissez la ville et la cour ; faites » admirer votre esprit et votre éloquence, et ramenez les grâces des *Pro-* » *vinciales :* je ne veux plus avoir de part au spectacle que vous semblez » vouloir donner au public, et je ne vois plus que les PROCÉDÉS sur quoi » je sois obligé de vous satisfaire. » (tom. XXIX, pag. 88.) Bossuet annonçoit par là sa *Relation sur le Quiétisme,* qui parut peu de temps après.

(4) Cette lettre du P. Lacombe se trouve au tom. XLI des *Œuvres de Bossuet,* pag. 107.

Tous ces faits particuliers, que je vous mande en détail, vous feront voir le jugement que l'on peut faire de la situation présente de votre affaire. Nos parties paroissent toujours pleinement assurées d'une prompte victoire, et nos amis au contraire veulent que nous espérions plus que jamais. Il semble que le Pape paroît plus content que jamais de quelques-uns de nos examinateurs, qu'on croit les plus déclarés pour nous.

M[gr] l'archevêque de Chieti vient d'être fait secrétaire de la congrégation des Évêques et des Réguliers, qui est une des plus grandes charges de cette cour, et que l'usage rend presque inséparable du cardinalat. J'en ai été faire mes complimens à ce digne prélat, et il m'a chargé de vous faire les siens avec toute l'affection et l'honnêteté possible. Dans la conversation, il m'a dit que, quand il étoit jeune, il demandoit des charges avec empressement, et qu'on le renvoyoit toujours avec de belles paroles, et qu'à présent qu'il ne désiroit plus les charges, on les lui donnoit, sans qu'il les demandât. Nous avons fait l'application du retranchement des désirs de l'amour naturel qui fait la perfection, et il m'a chargé de vous mander qu'il voudroit faire usage de votre doctrine. Dès-lors que le jugement de votre affaire lui laissera la liberté de vous écrire, il le fera de tout son cœur. Nos parties disoient hautement que son zèle pour votre livre le faisoit mépriser du Pape, et il m'a dit là-dessus fort agréablement : Jusqu'ici je n'ai pas lieu de me repentir d'avoir soutenu la vérité; je ne crois pas que le saint Père m'en estime moins. Cette charge lui donnera occasion d'avoir beau-

coup d'audiences particulières, où il parlera selon son cœur.

Je prie notre Seigneur de remplir toujours le vôtre de ses plus grandes grâces; qu'il soit votre force et votre lumière dans toutes les épreuves où il vous met. Notre santé est bonne, grâce à Dieu, et je tâche, autant qu'il m'est possible, de parler et d'agir suivant les instructions que vous me donnez dans vos lettres.

431.

DE M. TRONSON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Avis sur la conduite qu'il doit tenir relativement à la personne de Mme Guyon.

Fin de juin 1698.

Le 26 juin, le précepteur des frères de M. le duc de Beauvilliers est venu ici de sa part avec Mgr l'archevêque d'Albi [1], pour savoir ce que je croyois que dût faire M. le duc de Beauvilliers dans la conjoncture embarrassante où il se trouve. J'ai dicté au précepteur la réponse qui suit. Je ne sais s'il ne l'a point écrite dans de différens billets.

1° Je crois que, si Mgr l'archevêque de Paris assure M. le duc de Beauvilliers que Mme Guyon a été dans le vice et déréglée dans ses mœurs, M. le duc a assez de fondement pour soumettre son jugement, et sans entrer dans aucune autre discussion et examen, il *peut* dire et écrire qu'elle a été dans le vice et déréglée dans ses mœurs.

(1) Charles Le Goux de La Berchère, archevêque d'Albi en 1687, fut transféré à Narbonne en 1703. Il mourut en 1719.

2° Quoique vous n'ayez aucun empressement de votre part, je crois que vous êtes obligé de faire toutes choses possibles, *salvâ conscientiâ,* pour vous maintenir dans le poste où la Providence vous a mis, eu égard aux circonstances particulières, et au bien de la religion et de l'État, etc.

3° J'estime qu'il ne doit communiquer à qui que ce soit, excepté à Mme de Beauvilliers, la résolution qu'il prendra sur le présent avis, jusqu'à ce qu'il soit exécuté.

Le 28 du même mois, j'ai fait la réponse qui suit à un autre de ses billets.

Si l'on vous questionne sur le livre de M. de Meaux, vous n'aurez qu'à faire la réponse que vous me marquez, et dire que vous vous êtes proposé de déférer en tout, et vous conformer à l'examen que M. l'archevêque en aura fait, et au jugement qu'il en portera.

Le mot *peut* (sous-rayé dans le billet de l'autre part) signifie *doit.*

432.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur la disgrâce des amis de Fénelon, et l'influence qu'elle peut avoir sur le jugement de l'affaire. Marche qu'on suit dans les congrégations.

A Rome, 1er juillet (1698.)

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 10 juin, où vous me confirmez la nouvelle de la disgrâce de M. de Cambrai et de ses amis. On avoit eu soin de la man-

der ici par un courrier extraordinaire, et l'agent de M. de Paris la répandoit avec autant d'empressement pour le moins que M. l'abbé Bossuet. Elle fait le principal sujet des conversations, et occupe beaucoup d'esprits qui veulent pénétrer les motifs secrets de cette conduite. Nos parties veulent bien persuader que la mauvaise doctrine, pour laquelle Sa Majesté a tant d'aversion, en est la seule cause, et tout le monde veut honorer son zèle à détruire l'erreur. Mais comme Rome croit en être le juge infaillible, et qu'elle étoit toute occupée à cet examen, pour en faire un juste discernement, les plus sages ne peuvent pas s'empêcher de paroître surpris de ce qu'il semble qu'on a voulu, en quelque sorte, prévenir son jugement, et la mettre par là dans la nécessité ou de témoigner la même indignation contre M. de Cambrai, ou de faire remarquer au public qu'elle a moins de zèle pour la défense de la religion, qui se trouve si violemment attaquée dans le livre de ce prélat, si Rome étoit obligée d'en croire ses parties. On n'ignore point que ce sont elles seules qui ont la liberté de parler au Roi sur cette affaire, et qu'elles ont un canal secret et assuré, pour lui donner toutes les impressions les plus favorables à leur cause, lors même qu'elles jugent nécessaire de paroître les plus modérées, pour lui mieux persuader qu'elles n'agissent que par le zèle de la vérité; et je me suis aperçu qu'on fait une grande attention sur cette circonstance si particulière. Mais, après tout, l'embarras de cette cour n'en est pas moindre. Elle sent plus que jamais l'autorité de la France, et depuis plusieurs siècles, elle n'a point été si attentive à ne rien faire qui puisse

être

être désagréable à nos rois qu'à présent, où la mort d'une seule personne [1] expose toute l'Europe, et principalement l'Italie, à de si grands changemens. Il n'est guère possible qu'on puisse s'empêcher de plier pour le moins un peu sous le poids d'un si grand fardeau, quand même on voudroit employer toutes ses forces pour le soutenir. Je remarque même déjà que nos amis en sont intimidés et presque découragés. Comment résister à une si grande autorité, quand elle-même rend un témoignage si public du terrible scandale que cause un livre seul dans tout un royaume? comment n'en craindre pas les suites? Pour la bonne doctrine, il est vrai qu'il n'est jamais permis de l'abandonner, il faut même la défendre; mais si la flétrissure ou la prohibition d'un livre est nécessaire pour apaiser de si grands troubles, le bien de l'Église et la sagesse de son gouvernement veulent sans doute qu'on l'accorde à un prince si pieux, qui la demande pour la paix de tout son royaume. Joignez à cela les liaisons anciennes et fort étroites de M. de Meaux, de M. de Reims, de M. de Paris avec plusieurs des cardinaux du Saint-Office, et ceux qui s'y sont acquis plus d'autorité par leur doctrine; il semble qu'il ne nous est guère plus permis d'espérer. Néanmoins je vois beaucoup de gens qui raisonnent sur d'autres principes, et qui disent au contraire que Rome ne pourra pas s'empêcher de sentir la hauteur des parties de M. de Cambrai, qui veulent que le jugement qu'ils font de son livre soit le jugement de l'Église; qui préviennent, ou plutôt qui ne comptent pour rien celui du

(1) Charles II, roi d'Espagne, dont la santé débile faisoit prévoir la fin prochaine. Ce prince ne mourut que le 1er novembre 1700.

Pape; et qui surprennent la religion du Roi, afin qu'un archevêque, qu'ils condamnent sans autorité, ne puisse pas trouver un asile assuré contre leurs violentes poursuites entre les bras et dans le sein même du souverain pontife, où il s'est venu réfugier. Je sais qu'il y a des cardinaux qui disent librement que c'est déshonorer l'Église de Rome, de croire qu'elle soit capable de céder ainsi à la faveur des princes dans une affaire de religion. Un d'eux n'a point trouvé mauvais que je lui aie répondu là-dessus que Rome en effet ne pouvoit pas céder à la faveur des princes dans toutes les choses essentielles à la foi et à la doctrine, mais que, dans les choses qu'elle penseroit n'intéresser que la réputation d'un livre, ou de la personne d'un évêque particulier, on pourroit peut-être bien craindre qu'elle n'entrât quelquefois dans ces voies de jugement prudential et de *mezzo termine*, pour se mettre à couvert des plaintes et de la véhémence de certains esprits que la faveur des princes, dont ils étoient soutenus, rendoit encore plus hautains. Celui-là croit que Rome n'a point de plus grand intérêt que de conserver son ancienne réputation, son intégrité dans ses décisions, sa primauté dans toute l'Église.

Les congrégations continuent trois fois la semaine, le lundi et le mercredi à la Minerve devant les cardinaux, et le jeudi devant le Pape. Les examinateurs qui favorisent, ou plutôt qui soutiennent tout le livre, continuent avec la même force, et plus de zèle et plus d'autorité que jamais. J'ai envoyé les trente-huit propositions extraites du livre à M. de Cambrai. Tous ceux qui les voient assurent qu'il n'est pas pos-

sible d'en flétrir aucune, et je sais des consulteurs du Saint-Office qui ne sont point de nos examinateurs, qui veulent écrire pour les soutenir, et donneront eux-mêmes leurs écrits aux cardinaux et au saint Père. Il sembleroit par là que la doctrine seroit en toute sûreté.

Les cardinaux ont commencé à parler seuls devant le Pape, et à dire leur sentiment sur les deux premières propositions, qui regardent le pur amour, non pas tout-à-fait pour donner leur *votum*, mais seulement pour commencer à discuter. On croit qu'ils pourront être divisés comme les examinateurs; mais je pense qu'on le juge ainsi par avance, sur ce fondement que les cardinaux Casanate, Noris, d'Aguirre, etc. ont depuis long-temps de grandes liaisons avec M. de Meaux, etc. et de plus, qu'on les croit fort opposés en tout aux Jésuites, que l'on veut toujours faire passer ici pour nos amis particuliers.

Je dois vous dire aussi que les cardinaux qui ne paroissent pas nous être favorables, pressent beaucoup le jugement; les mêmes qui m'avoient dit que l'affaire tireroit en longueur, et qui se plaignent que les discours des examinateurs sont trop diffus. Ils sont plus indulgens pour ceux qui parlent contre nous. M. l'archevêque de Chieti, qui est un de nos examinateurs, a été fait secrétaire de la congrégation des Évêques et des Réguliers, qui est la première charge de cette cour, et qui touche de plus près le cardinalat. M. l'abbé Bossuet disoit qu'il étoit disgracié auprès du Pape, à cause de son entêtement à soutenir le livre de M. de Cambrai; mais le public sera persuadé du contraire.

M. le cardinal Altieri, doyen du sacré collège [2], et camerlingue, mourut hier au soir subitement.

Je ne me donne point l'honneur d'écrire en particulier à monsieur votre cousin, parce que j'espère qu'il sera bien persuadé que je prends toute la part que je dois à tout ce qui l'intéresse, et je ne crois point exagérer en disant que je suis plus touché que lui-même de son état présent, parce que j'ai des réflexions bien différentes des siennes sur ce que l'Église peut souffrir en cela. Son absence me prive d'un secours considérable, que je trouvois dans les avis et dans les instructions qu'il me donnoit dans ses lettres. Un autre bon ami, dont je connois le caractère, pourroit-il suppléer à cela? Soyez toujours bien persuadé, monsieur, de mon vrai respect pour vous: que j'aime, que j'estime, que j'honore la générosité d'un bon ami, comme vous l'êtes!

(2) Ce cardinal n'étoit que sous-doyen et évêque de Porto : le cardinal Cibo étoit doyen.

433.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie sa *Réponse* latine à M. de Paris, et lui recommande de ne la point divulguer. Précautions qu'on pourroit prendre pour assoupir l'affaire.

A Cambrai, 5 juillet (1698.)

Je viens, mon cher abbé, de recevoir dans ce moment votre lettre du 14 juin, où je vois que vous répondez puissamment et décisivement à la lettre qu'on m'objecte; elle seule suffit pour justifier les faits de ma réponse. L'abbé de Beaumont ne laisse pas de vous en-

voyer son petit commentaire marginal sur cette lettre, quoique vous l'ayez par avance commenté avec une perfection qui ne laisse rien à désirer. Comptez que tout le reste sera de même. Il n'y a que la nécessité de ménager des amis très-précieux, qui me gêne et qui me perce le cœur. Je vous envoie ma *Réponse* imprimée à la hâte, et en latin; je n'ai osé l'imprimer en français. Il y a quelques fautes; vous en trouverez un exemplaire corrigé de ma main, qui vous servira à corriger les autres. Je vous en envoie vingt-cinq en tout. Je me borne à ce petit nombre, de peur que, si vous en receviez un plus grand, quelque exemplaire n'échappât. Je vous conjure de n'en donner jamais aucun à personne, et de les prêter seulement à toutes les personnes bien discrètes et sûres qu'il faut instruire des faits. Si le Pape veut juger des faits personnels, il faudra en remettre un exemplaire pour être produit au procès; mais si le Pape n'entre point dans le vrai jugement de ma personne pour les faits, il suffit de prêter et de retirer soigneusement l'ouvrage. Ils peuvent bien voir ce que je crains; et, s'ils se défient de la vérité des faits que j'avance, il faudra produire un seul exemplaire, dès qu'ils l'auront ordonné.

Je vous envoie aussi un Mémoire latin sur toutes les raisons de condamner et de ne condamner pas mon livre. Examinez-le; consultez les gens qui connoissent à fond la cour de Rome, et qui n'ont aucun intérêt de me rapprocher de mes parties. Prenez garde que ce Mémoire ne dise trop, et retranchez-en, s'il le faut, tout ce qui pourroit trop offrir, et dont mes parties, qui sont si avantageuses, pourroient se prévaloir.

Je vois, par tout ce que vous me mandez, que la fin, qui paroissoit si proche, s'éloigne maintenant de plus en plus. Je conçois que, si mes parties peuvent me faire condamner, cela ira assez vite pour contenter le Roi; mais que, si Rome croit ne devoir pas me condamner, on temporisera, au hasard de prolonger mes souffrances, et qu'on voudra faire finir l'affaire par insensible transpiration, 1° pour ménager le Roi, 2° pour laisser apaiser les esprits, 3° pour donner le loisir de négocier des accommodemens, 4° pour sauver l'honneur de mes parties.

En ce cas, je demande trois choses, 1° qu'on sache que je ne recule point, et qu'au contraire je presse; 2° qu'on engage le Roi à imposer silence aux parties : autrement la guerre seroit sans fin, et s'envenimeroit de plus en plus tous les jours; 3° que, si on ne veut pas me condamner, on le fasse entendre en secret au Roi le plus tôt qu'on pourra, afin qu'il résiste aux insinuations de mes parties pour entreprendre des formulaires, des assemblées du clergé, des lettres circulaires et autres choses semblables, par lesquelles on voudroit embarquer contre moi le Roi et le clergé. Cette précaution n'est pas moins du véritable intérêt de Rome, que du mien. Enfin il seroit bien juste, en ce cas, qu'on nous fît entendre en grand secret, à vous et à moi, que nous pouvons respirer avec quelque paix. Je n'aurois garde de gâter mes affaires, en laissant voir à personne ce qui me mettroit en paix; mais au moins je respirerois, j'irois visiter ce diocèse, qui en a un besoin infini, et je ferois mes fonctions. Pour vous, il ne faudroit pas partir de Rome que quand on vous laisseroit entendre

que vous le pourriez; mais, en attendant, vous auriez un peu plus de calme, et vous pourriez peut-être aller aux bains de Baïes. Si, au contraire, on est ébranlé par les faits, demandez sans relâche mon voyage de Rome. Si cette cour, après avoir montré tant de penchant à me justifier et à approuver ma doctrine, paroissoit changer sur ce que la cour a fait contre les personnes qui me touchoient, elle perdroit beaucoup de son autorité; nul évêque ne pourroit plus, au besoin, espérer en elle : tout seroit dévoué à jamais à la puissance à laquelle elle-même sacrifieroit tout. Ce point est essentiel pour conserver cette doctrine vierge et ce centre d'unité qui font sa grandeur. Autrement le schisme viendra un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Aidez-moi, mon cher abbé, jusqu'au bout, à porter ma croix. Faites-leur entendre qu'ils peuvent, s'ils le jugent nécessaire, être aussi lents qu'il leur plaira, pourvu qu'il y ait suspension d'armes sur les écrits, afin qu'on puisse mettre une borne aux choses dont il faut juger, et qu'ils fassent connoître en secret la vérité au Roi. Quelque prévention qu'il ait, il s'arrêtera dès que le saint siège lui fera entendre décisivement quelle vue il a. La piété sincère du Roi, son profond respect pour le chef de l'Église, et sa parole tant de fois donnée, ne permettent pas d'en douter.

Je vais faire imprimer la *Lettre* de M. de Meaux avec mes réponses à la marge, qui seront encore plus précises que celles que je vous ai envoyées.

On me mande qu'il y a un écrit de M. de Chartres contre moi, où il entreprend de prouver que j'ai varié sur l'intérêt propre : je ne l'ai pas encore reçu.

Dès que j'aurai fini la *Réponse* à M. de Meaux, je répondrai à M. de Chartres. Il seroit bien temps qu'on nous mît tous dans la nécessité de finir une dispute de plus en plus scandaleuse, et inutile au dogme, pour nous rendre à nos diocèses, qui souffrent de nos immenses écritures.

Je prie Dieu qu'il vous conserve dans les chaleurs, qui commencent à être grandes ici, et je conjure M. de La Templerie de redoubler ses soins pour votre santé. Nous avons besoin de son extrait baptistaire et de ses lettres, etc. Tout à vous à jamais en celui pour qui je souffre, et pour qui vous me défendez si courageusement.

434.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Influence que la disgrâce de ses amis peut avoir sur la décision de Rome; projet de terminer l'affaire par des canons doctrinaux, sans parler du livre. Nécessité d'envoyer au plus tôt des réponses sur les faits, et à la lettre de M. de Paris.

A Rome, 5 juillet (1698.)

Votre lettre du 15 juin, monseigneur, ranime tout mon zèle pour la défense de la vérité. Elle me paroît plus aimable que jamais, et le bon usage que vous faites des souffrances où elle vous expose, me fait voir que je serois trop heureux d'y pouvoir prendre quelque part.

La disgrâce de vos amis faisoit beaucoup de bruit ici, et l'on en parloit avec assez de liberté; mais quand on a su que vous aussi avez été rayé de dessus

l'état, on en a été encore plus surpris, et l'on comprend par là que vos parties poussent leur faveur aussi loin qu'elle peut aller, et qu'elles ne veulent pas seulement vous ôter toute espérance de retour, mais encore plus persuader au public qu'il n'y en peut plus avoir pour vous auprès du Roi, et qu'ainsi vos meilleurs amis soient obligés de s'éloigner de vous et de ne vous regarder que comme un vase brisé.

Je vois partout qu'on connoît beaucoup mieux ici la cour de France que je ne la connois. On entre dans tous les détails des intrigues et de la faveur; on sait exactement par quel canal vos parties donnent de si fâcheuses impressions au Roi contre vous, et l'on pénètre même les motifs secrets qui font désirer votre éloignement. Votre présence, et la considération que vous vous étiez acquise, paroissoient un obstacle qu'il falloit ôter à ceux que l'on veut avancer, et que l'on soutient de toutes ses forces, afin qu'ils fassent bientôt leur chemin.

Cette faveur de la cour paroît ici comme un torrent qui doit tout entraîner après soi. M. l'abbé Bossuet dit hautement que le Roi demande avec instance votre condamnation, et que Rome ne sauroit la lui refuser sans s'attirer de fâcheux embarras. Il est presque impossible qu'on résiste en tout à une si grande autorité; et si la religion ne peut pas être ébranlée dans les vérités de sa doctrine, du moins on voudra avoir quelque complaisance dans les choses qui sembleront n'intéresser que l'approbation d'un livre dont l'Église peut se passer. Ce n'est pas qu'on ne fasse des réflexions fort différentes là-dessus. Il y a des gens qui pensent, au contraire, que Rome ne pourra pas s'em-

pêcher d'être plus attentive que jamais pour rendre un jugement juste et équitable en tout. Quoique la conduite qu'on tient sur vous paroisse assez pour faire croire que la France est persuadée qu'il ne peut être que rigoureux contre vous, cela ne change rien à la doctrine de votre livre ni à votre soumission pour le saint siège; et le saint Père, qui est votre juge, ne peut suivre que les lumières et les impressions du Saint-Esprit, dans l'usage qu'il fait de son autorité lorsqu'il décide de la doctrine.

Nos congrégations se tiennent toujours trois fois la semaine, et nos examinateurs, qui parlent dans les deux premières devant les cardinaux, donnent leur *votum* le jeudi devant le Pape. Je sais qu'ils soutiennent toujours leurs sentimens avec le même zèle. Ceux qui favorisent le livre parlent, ce semble, avec beaucoup plus de confiance depuis que les propositions ont été corrigées. Vous avez vu les dernières, qui sont les véritables, et qui leur paroissent si orthodoxes, qu'ils ne pensent pas qu'on puisse leur donner aucune atteinte sans blesser la religion. On m'a assuré qu'ils ont tous ordre, après avoir donné leur *votum* de vive voix, de le rédiger ensuite par écrit; et l'on ajoute que c'est une marque assurée que la congrégation approuve les sentimens de ceux qui soutiennent le livre, et qu'elle les regarde du moins comme des approbations de docteurs qui font une grande probabilité, ou plutôt une sûreté dans la foi. Je sais même que la doctrine de l'amour pur et désintéressé est regardée comme certaine; et l'opinion opposée, qui paroît pernicieuse à plusieurs, ne peut être tout au plus que permise, si les esprits demeurent fermes dans

leur situation présente. On m'a dit que le cardinal Noris, sortant de la congrégation où l'on avoit répondu à toutes les objections qu'on fait contre votre doctrine sur l'espérance, avoit dit agréablement : *Jam in tuto est spes D. Cameracensis; securè potest sperare.* Vous voyez que cela a beaucoup de rapport à certaines paroles qui étoient dans une de mes dernières lettres.

Je parlai hier deux heures à Mgr Sperelli, notre nouvel assesseur. C'est un homme de grande réputation pour la science, mais plus encore pour la piété, et pour la droiture et la parfaite intégrité. J'étois si plein de votre dernière lettre, que je n'en oubliai pas une circonstance, et j'ai sujet de croire qu'il fera une attention particulière à ce qui vous paroît le plus essentiel.

Il s'est répandu un bruit qui continue encore : on dit que Rome veut consulter les Universités de l'Europe. D'abord on n'a parlé que de Louvain, et à présent on ajoute Salamanque et Conimbre.

Un cardinal me dit qu'un religieux d'un mérite particulier, et très-estimé pour son bon jugement, lui avoit assuré qu'on proposoit un expédient pour ôter au Pape tout embarras à l'égard des personnes : c'est de faire certaines propositions sur la science des bons mystiques, qui renfermassent le dogme catholique contraire aux erreurs des Quiétistes; que ces propositions fussent toutes *affirmatives*, et aucune *négative* : ce sont ses propres termes; et de cette sorte, comme elles ne condamneroient aucune doctrine, on ne pourroit pas dire qu'elles eussent rapport à aucun livre, et toutes les parties en seroient

contentes, et se feroient même honneur de dire que cette doctrine du saint Père étoit la leur, et qu'ils n'en avoient point d'autre. Par là on finiroit toutes les disputes, et on réuniroit tous les esprits. Je n'ai point aperçu ailleurs aucun vestige de ce projet, et ce cardinal n'est pas de la congrégation.

Il ajouta encore une histoire dont il faut vous faire part. M. le cardinal Noris lui avoit raconté que M. l'abbé Bossuet, lui parlant de l'éloignement de vos amis, faisoit beaucoup d'attention sur cette circonstance, que M. l'abbé de Beaumont étoit votre neveu. M. le cardinal Noris, qui est un grand homme froid, et même un peu sombre, lui demanda d'un air sérieux en quelle paroisse étoit Versailles; ils confondent ici diocèse et paroisse. M. l'abbé Bossuet lui répondit que Versailles étoit de Paris. Je ne m'étonne donc plus, répondit le cardinal, si le neveu de M. de Cambrai a été chassé. C'est que le Roi, comme bon paroissien, suit l'instinct de M. de Paris, qui condamne M. de Cambrai et ses amis comme hérétiques; mais si par malheur Versailles avoit été de la paroisse de Cambrai, le Roi, comme bon paroissien, vous auroit chassé de même comme neveu de M. de Meaux, dont M. de Cambrai n'approuve pas la doctrine. Il vouloit lui faire sentir par là, que le Roi suivoit le jugement des évêques, sans attendre celui du Pape.

Nos parties assurent que M. de Chartres doit envoyer au premier jour une déclaration ou un récit exact de tous les faits qui se sont passés avec vous, principalement pour vous retirer de vos engagemens avec Mme Guyon, et ils parlent toujours avec la même

confiance que le livre sera condamné, et même les propositions que l'on examine présentement comme en ayant été extraites. Il semble que leur confiance est plus fondée sur les cardinaux que sur les examinateurs, car ils publient depuis long-temps que les cardinaux ni le Pape n'auront aucun égard à leur *votum*. Néanmoins l'usage est bien contraire.

Je tâcherai d'avoir cette semaine, et peut-être même demain audience du Pape, et je ferai exactement ce que vous me marquez touchant la lettre et tout le reste.

Il est nécessaire de vous répéter encore par cet ordinaire, que l'on croit essentiel à la défense de votre cause que vous m'envoyiez, sans perdre un moment, la condamnation que je vous ai demandée, bien expresse et bien précise, des livres et de la doctrine de Mme Guyon. On me pressa encore hier là-dessus aussi vivement qu'on me pressoit pour avoir la condamnation de Molinos, jusques à me dire : Quand ce ne seroit que pour moi seul, pour la sûreté de ma conscience, pour m'ôter toute crainte, et jusques aux moindres soupçons, il faudroit me l'envoyer sans perdre un moment. Mais je sais l'impression que toutes ces histoires ont faite sur d'autres esprits, et qu'il n'y a que ce seul moyen de les rassurer et de se les rendre favorables. Je ne saurois assez vous exprimer combien on croit cette condamnation nécessaire. Vous trouverez, dans le livre des *États d'oraison*, l'extrait de la censure qui a été faite au Saint-Office des livres de Mme Guyon; elle étoit plus tôt que vos Articles d'Issy.

Je réserve pour le dernier article celui de votre

réponse à M. de Paris. Ce que vous me dites de la disposition de la cour à l'égard de vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus chers que les vôtres propres, me touche et me pénètre tout comme vous : mais je ne sais s'il n'y a pas encore davantage à craindre pour eux, dans un silence qui vous condamne sans ressource à la face de toute l'Église, que dans une réponse douce et honnête, qui justifiera en même temps votre conduite, votre doctrine et votre personne.

Plus l'on veut les rendre responsables de toutes vos démarches, plus il est certain que vous les entraînerez avec vous dans votre chute, lorsque vous vous laisserez convaincre, par votre silence, de tous les égaremens dont on veut vous rendre suspect. La honte et la confusion d'une mauvaise conduite, à laquelle on persuadera le public qu'ils ont eu part, n'est-ce pas une disgrâce certaine et sans ressource dans l'esprit du Roi, qui pourroit davantage les affliger? Afin que vous puissiez vous déterminer là-dessus, il faut que vous soyez informé des faits particuliers que je m'en vais vous exposer.

1° Dès-lors que l'on a commencé à parler de tous ces faits, et à publier les lettres ou déclarations du P. Lacombe, celle qui devoit vous accabler, où vous appelez Mme Guyon votre *amie,* et ensuite celle de M. de Paris en réponse des quatre que vous lui avez adressées; j'ai dit fort hautement, et avec une pleine confiance, que vous répondriez à tout cela bien plus aisément qu'à ce qu'on vous opposoit sur la doctrine. Je l'ai dit de votre part; je l'ai dit, comme en ayant un ordre exprès; j'ai même fait voir aux cardinaux

les endroits de vos lettres, où vous me le marquiez expressément. Que pourront-ils juger de votre silence, si même il ne vous est pas permis d'en dire la véritable cause? Est-ce une matière sur laquelle il soit permis à un chrétien, à un évêque, de ne se pas justifier?

2° Dans ma dernière audience, je promis de même au saint Père que vous vous justifieriez pleinement sur tous les soupçons qu'on vouloit lui donner contre vous. Il en témoigna de la joie; il s'attend, au premier jour, à cette réponse que je lui ai promise de votre part. Quelle cause lui apporter à présent? S'il n'est pas seulement permis d'apporter la véritable cause de votre silence, des juges, qui doivent juger en rigueur, peuvent-ils s'empêcher de regarder votre silence comme un aveu des fautes qu'on vous impute? N'est-ce pas la règle du droit? *Qui tacet, consentire videtur.*

3° Vous savez que, depuis trois mois, on répand tout ce qu'il y a de plus honteux dans la conduite du P. Lacombe et ensuite de Mme Guyon; qu'on lui fait avouer les crimes les plus horribles; qu'on lui fait écrire des lettres à Mme Guyon, pour l'exhorter devant Dieu à les avouer aussi humblement. Après cela, on produit une lettre où vous apppelez cette femme, *mon amie.* Ce mot est odieux en Italie; et l'on ajoute, pour donner plus de force à tous ces faits extérieurs et publics, qu'on en découvre tous les jours de nouveaux encore plus étonnans et plus décisifs. Vous savez, dis-je, combien tous ces faits ont fait d'impression sur les esprits. J'en ai vu verser des larmes à ceux de vos amis qui m'ont toujours paru les plus

remplis de votre droiture et de votre piété. Votre livre, disent vos parties, n'est qu'une apologie de cette femme, dont vous dépeignez l'*intérieur*. Comment pouvez-vous vous taire là-dessus? Quelle considération humaine et temporelle vous peut empêcher de parler? N'est-ce pas diffamer vos amis autant que vous-même? Quand il vous seroit permis de sacrifier par humilité votre propre réputation, pouvez-vous sacrifier la leur si injustement?

4° Votre justification sur tous ces faits a une liaison nécessaire avec votre doctrine. Si votre conduite est innocente, on doit croire que vous avez eu les sentimens des saints, en vous exprimant comme eux; mais si votre conduite n'est pas sincère, vous avez voulu tromper le public, en vous servant des expressions des saints dans le sens des faux mystiques. Nos parties ne manquent pas de remonter jusques à l'exemple de Molinos, dont la doctrine n'auroit jamais été condamnée, si ses mœurs avoient été trouvées aussi innocentes que ses expressions le paroissoient à une infinité de personnes éclairées et pieuses.

5° Tous nos amis jugent vos réponses à tous ces faits si nécessaires, que je les vois déjà tous alarmés et tous affligés de ce qu'elles retardent si long-temps; et vous voyez bien que nos parties ne manqueront pas d'en tirer tous les plus cruels avantages qu'ils pourront. Vous vous êtes soutenu dans la doctrine, mais vous succombez dans les faits. Ils ont déjà dit ces propres termes : Nous le verrons ce grand archevêque, ce grand prélat si pieux; on va découvrir sa conduite; son bel esprit ne le tirera pas de cet embarras.

Voilà

Voilà l'état des choses, que je vous expose simplement. Vous en pénètrerez mieux que moi toutes les conséquences, et vos amis mêmes s'en laisseront persuader. Que j'aurois souhaité vous pouvoir cacher un détail si injuste et si affligeant; mais, dans une occasion où il y va du tout pour vous, ne dois-je pas vous être fidèle jusques à la mort?

435.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Nécessité pour Fénelon de justifier hautement sa conduite par rapport à Mme Guyon et à ses écrits.

A Rome, 8 juillet 1698.

Je n'ai point reçu, monsieur, de vos nouvelles par ce dernier ordinaire : seront-elles perdues ou retardées, ou n'aurez-vous pas eu le temps de m'écrire? Vous voyez bien que je ne puis pas être sans inquiétude là-dessus : on craint tout dans un temps où l'on ne voit que trop combien tout est à craindre. Ce que nos parties disent ici de leur grande faveur et de leur pleine autorité devroit encore nous jeter dans l'épouvante; mais il est juste que les chrétiens s'accoutument à regarder tous les évènemens encore plus dans l'ordre de la Providence, que dans les desseins d'une prudence humaine. Je voudrois bien être fidèle à ne chercher notre force et notre salut qu'en Dieu. C'est lui qui est le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. Il nous donne à présent celle de voir qu'on examine la doctrine de M. de Cambrai avec toute la diligence et toute l'application imaginable;

et plus on la pénètre, plus on voit que les principes en sont certains, plus on admire la pénétration et l'étendue de son esprit dans des matières si vastes et si sublimes, plus on remarque la liaison ou plutôt l'unité de son système; et par là on voit clairement et évidemment qu'il a parlé dans la simplicité de son cœur et la droiture de ses pensées, bien loin de vouloir adroitement excuser des sentimens contraires à la vérité, comme l'on ose l'en accuser. Il est vrai néanmoins que toutes les histoires que l'on fait ici du P. Lacombe et de Mme Guyon, et tous les faits que M. de Paris rapporte dans sa lettre, pour le rendre suspect d'avoir eu trop d'estime ou pour la personne ou pour la doctrine de cette femme, le mettent dans une nécessité indispensable d'expliquer nettement ces mêmes faits, et d'exposer au public la sincérité de sa conduite dans toute cette affaire, à la prendre dès les disputes qu'il eut avec M. de Meaux sur quelques points de doctrine, lorsqu'ils travailloient ensemble aux XXXIV Articles d'Issy; les raisons qu'il a eues de n'approuver pas le livre de M. de Meaux; les conseils que M. de Paris lui a donnés là-dessus; que c'est lui qui l'a engagé à écrire son livre; les circonstances de divers examens que ce prélat, son ami, en a fait; comme quoi il pouvoit, en disant un seul mot, en empêcher l'impression et la publication : en un mot, toutes ces vérités qui servent de preuves évidentes qu'il n'a point fait son livre pour expliquer ceux de Mme Guyon, ou pour excuser sa conduite; car c'est à présent ce qui fait tout l'embarras de nos juges. On ne travaille, depuis six mois ici, qu'à le mêler ou à le confondre avec cette femme, dont il faisoit profes-

sion d'être le disciple; et les soins qu'on prend de publier ici son mauvais commerce avec le P. Lacombe, ne vont qu'à faire craindre que les maximes du livre de M. de Cambrai favorisant celles des livres de Mme Guyon, on doit appréhender qu'il ne l'ait imitée aussi dans sa conduite, quand même jusques ici on n'auroit pu en pénétrer aucun détail qui en fût une preuve. Ils allèguent sans façon l'exemple de Molinos là-dessus, dont la réputation a été si grande durant plus de vingt ans, et dont les désordres, quoique tous renfermés dans les maximes de son livre, n'ont pourtant été connus que dans l'extrémité. On attend donc cette réponse *comme ce qui doit décider dans le jugement du livre;* et les juges mêmes, qui soutiennent que les faits ne changent rien à la doctrine, et qui sont persuadés qu'elle est bonne et sainte, et la même des saints Pères dans ses expressions, seront pourtant obligés de céder à cette seule réflexion, qu'un livre qui est accusé avec tant d'éclat par trois prélats, et avec tant de protection de la cour, comme s'il n'étoit qu'une apologie de Mme Guyon, doit être défendu, si l'auteur ne prouve pas, du moins en se justifiant sur les faits que ses accusateurs lui opposent, qu'il a eu d'autres motifs et d'autres engagemens de l'écrire que le dessein ou l'inclination à justifier cette femme et à faire l'apologie de ses livres. Ainsi, monsieur, je ne dois plus vous taire que cette prompte réponse est absolument nécessaire pour sauver le livre, et même la réputation et la personne de M. de Cambrai. Ses amis doivent le presser là-dessus. Il me semble qu'ils n'y ont pas moins d'intérêt que lui; car infailliblement, s'il succombe dans

la doctrine, il les entraînera dans sa chute, et sans espérance de se relever. Mais si sa doctrine est approuvée à Rome, la vérité dissipera bientôt les nuages dont on veut l'obscurcir à présent, et le Roi, toujours plein de religion, l'honorera de sa première bienveillance. Je vous parle ainsi, parce que nos examinateurs ont toujours plus de confiance à mesure qu'ils pénètrent plus avant dans la doctrine, pourvu que l'histoire de tous ces faits ne rende pas l'intention et les paroles de l'auteur suspectes.

L'affaire va toujours son même train, et l'on assure qu'avant la fin de septembre, pour le plus tard, les examinateurs auront achevé de donner leur *votum* devant les cardinaux et devant le Pape. Après quoi l'on pense que le jugement sera bientôt donné: mais il est difficile d'en marquer le terme si précisément.

Je ne vous dis point, monsieur, quel est mon ennui lorsque je ne reçois point de vos nouvelles. Parmi tant d'aventures désagréables, ne seroit-il pas bien raisonnable que vous pussiez me donner plus souvent cette consolation? Je ne la demande néanmoins qu'autant que vos affaires le permettent. Je veux être content de ne point manquer de ma part à cultiver une amitié qui m'est aussi chère et aussi précieuse que la vôtre. C'est d'un cœur très-sincère que je suis toujours respectueusement tout à vous.

436.

DE FÉNELON AU PAPE INNOCENT XII.

Il rend compte au saint Père de sa conduite relativement à la personne et aux écrits de Mme Guyon.

Cameraci, 10 julii 1698.

Mihi renuntiatum est adversarios meos, a controversia dogmatica ad gesta declinantes, me suspectum haberi velle, ut Quietismi fautorem, eo quod dominam Guyon olim ut piissimam æstimaverim. Verùm, Sanctissime Pater, nonne mihi licuit mulierem ut piissimam tum habere, siquidem D. Meldensis episcopus, longo post tempore, eam gravissimis accusationibus petitam, insontem et Quietismi errorum expertem declaravit? Nonnullos alios antistites clarissimos, qui eam epistolis apud me asservatis laudaverunt, et ipsum D. episcopum Meldensem potuit quidem subdola mulier fictâ pietate decipere. Quæ verò priùs hos antistites sagacissimos, ac posteriùs ipsum D. episcopum Meldensem fortè delusit, me longè minùs acutum ac peritum delusisse quid mirum est? Hanc feminam, ut evidentissimè constat ex ipsa mea epistola quam proferunt adversarii, neque unquam defendi, neque excusatam ullatenus volui. Duos illius libros typis excusos, quos solos novi, semper judicavi *meritò damnandos in sensu obvio et naturali.* Hoc apertè dictum fuit, Sanctissime Pater, in ea epistola quam ab exordio controversiæ ad Beatitudinem Vestram scripseram. Hoc jam antea passim dictitabam, prout occasio sinebat. Ita loquebar, ita sentiebam, etiam antequam

rescivissem hos libros a Sancto Officio fuisse damnatos. Itaque libros quos censurâ dignos judicaveram, etiam dum Sancti Officii censura me lateret, magìs ac magìs ubi tanta auctoritas accessit, *in sensu obvio et naturali damnandos censui.* Sensum autem *obvium ac naturalem* dixi eum esse qui, perspecto totius contextùs tenore, verus ac genuinus libri sensus habendus est. Ita in responsione ad quartum *Declarationis* articulum locutus fui : unde liquet me utrumque feminæ librum censurâ dignum judicasse absque ulla restrictione in vero, genuino ac proprio illorum sensu.

Quid amplius dici possit certè non video, Sanctissime Pater, nisi fortè et ipsa ignaræ mulieris mens et intentio interior damnanda sit. Illius intentionem mihi visam fuisse rectam affirmavi quidem, sed in epistola arcana quam adversarii palàm ostentant. Atqui de ipsa mulieris intentione, quam apud me tantùm clam excusatam habui, ipsi superiores, quibus hæc provincia mandatur, viderint. Si eam doli aut turpitudinis evincant, plus ego quàm cæteri omnes dolum et hypocrisim scelestissimam indignè laturus sum. Tum etiam sensum ab auctore intentum, ut impium condemnabo. Hæc duo tamen hac in re mihi cordi fuerunt, Sanctissime Pater : primum hoc est, ne mulieris intentionem ut impiam et obscenam condemnarem, dum ipse D. Meldensis episcopus ipsam feminam ita loquentem inducebat : *Nunquam adhæsi ulli errorum quos pastoralis Epistola explicat,* etc. Hæc est vera causa, quâ impulsus hujus antistitis librum approbare recusavi. Secundum hoc est, ne hujus libri approbatio videretur a me uno extorta, dum

a cæteris episcopis minimè peteretur, ut indirecta erroris retractatio aut mulieris ejuratio, quasi hac in parte adversùs sanæ doctrinæ depositum quid peccassem. Decuit-ne coepiscopum, tantâ auctoritate sibi arrogatâ, me compellere ut suæ censuræ, veluti cuidam formulario, adhærerem? Hinc omnia tumultûs semina; hinc factum est ut quæ in libello meo Quietismum acerrimè confutant, apud adversarios nihili fiant : ea verò quæ ex sanctorum mysticorum experimentis ac locutionibus, vera, innocua, et pia existimanda sunt, ab illis in sensum impium et alienissimum detorqueantur. Igitur, Sanctissime Pater, in eo maximè libellum impugnant, quod dominæ Guyon apologia sit. Unde sequitur totam fere omnis controversiæ machinam corruere, sublato fundamento prorsus inani. Ea tela in me torquent, ut gravissima de amore benevolentiæ quæstio, in qua Patres, Ascetas et Scholæ doctores, imò ipsum Moysen, ipsumque Paulum piè delirasse dicunt, de medio sensim tollatur. Hoc autem attendere dignetur Beatitudo Vestra : ipsi apertè, ingenuè, præcisè negent et condemnent dogma quod illis imputavi, quemadmodum ego ultrò et expressissimè condemnavi, et sexcenties condemnabo singula dogmata quæ ipsi mihi imputant, et libros quos me defendere inclamitant. Iterum atque iterum hos absque ulla restrictione damnatos volo, in quantum a Sancto Officio jamdudum damnati sunt, et in quantum Beatitudini Vestræ damnandi etiamnum videbuntur. Quid superest, Sanctissime Pater, ut fidem integerrimam, sanæ doctrinæ studium, odium erroris, illusionis metum, erga Christi Vicarium absolutam animi demissionem et docilitatem ingenuam si-

gnificem? Videat, obsecro, æquissimus et benignissimus Pater quid patiar, quid fratres sibi arrogent, quid domum Dei deceat, ut archiepiscopus, tot probris totque ærumnis confectus, tandem purgetur, et gregem utiliter pascat. Æternùm ero summo cum animi cultu et singulari observantia, etc.

437.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie une lettre au Pape sur Mme Guyon, et des notes marginales sur la *Relation du Quiétisme*. Observations sur l'écrit de l'évêque de Chartres, auquel il doit répondre.

A Cambrai, 11 juillet (1698.)

Je viens, mon très-cher abbé, de recevoir votre lettre du 21 juin : elle roule toute sur la condamnation de Mme Guyon. Je vous ai déjà envoyé là-dessus une lettre très-forte pour le Pape. Celle que vous trouverez ci-jointe est encore plus expresse. Montrez combien il est odieux qu'on cherche ces prétextes pour diffamer un confrère, et pour empoisonner son livre, en donnant le change sur la question essentielle de la définition de la charité, et de sa différence d'avec l'espérance. Vous avez vu, dans la Lettre pastorale de M. de Chartres, qu'il se déclare, sur ce point de doctrine, pour moi contre les deux autres.

Pour M. de Chartres, je ferai au plus tôt une réponse à son ouvrage. En attendant, faites remarquer 1° que la lettre qu'il produit de moi n'est qu'un argument *ad hominem* : je ne dis pas que j'aie entendu par l'*intérêt propre,* dans mon livre, l'objet de l'es-

pérance surnaturelle; au contraire, je dis seulement que je n'empêche pas que les autres ne le prennent ainsi : 2° qu'il avoue que je lui ai donné un autre écrit où j'explique mon vrai sentiment sur le propre intérêt. Vous l'avez cet écrit, qui est une réponse à ses objections. Je me souviens que nous vous l'avons donné, et que vous m'avez mandé l'avoir. Servez-vous-en, pour montrer que M. de Chartres fait de mon argument *ad hominem* mon unique explication, et qu'il auroit dû ne s'attacher qu'à l'autre.

Pour M. de Paris, je vous ai envoyé ma *Réponse* imprimée en latin. Vous y trouverez divers solécismes dont la précipitation est cause. Je n'avois pu la relire quand je vous l'envoyai. Vous verrez, par les exemplaires ci-joints, ce qu'il faut corriger à la main dans les autres.

Je vous envoyai la lettre doctrinale de M. de Meaux avec mes notes marginales, en attendant une réponse en forme. Il est impossible de faire tant de choses à la fois. On doit bien voir qu'il est juste de m'attendre, si peu qu'on veuille avoir d'égard à ce nuage d'écrits atroces.

Je vous envoie mes notes marginales sur la *Relation du Quiétisme* faite par M. de Meaux (1). Il n'y a

(1) Il est surprenant que Fénelon ait eu si tard connoissance de cette *Relation*; car on voit par le *Journal* de Dangeau, 26 *juin* 1698, *à Marli*, qu'elle fut publiée ce jour-là. « M. l'évêque de Meaux, dit-il, qui est de » ce voyage, présenta au Roi le matin un livre, dans lequel il explique la » conduite qu'il a eue avec M. de Cambrai, et où il fait le détail des opi- » nions de Mme Guyon. Ce livre est une sorte de condamnation de tout le » procédé de l'archevêque de Cambrai dans cette affaire. M. de Meaux donna » l'après-dinée ce livre à beaucoup de courtisans. Le Roi en parla à sa pro- » menade, et dit qu'il n'y avoit pas un mot dans ce livre qui ne fût vrai. » Et le 29, Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles. « Le livre de M. de

que trois jours que j'ai reçu cet ouvrage. Vous verrez que mes notes seules suffisent, à gens équitables et attentifs, pour le détruire. Mais je me propose de faire cet ouvrage avec un soin qui le pousse à la dernière évidence, parce que le public, ignorant les faits, ne peut résister à tous ceux qu'il avance. Je ne vous envoie mes notes que jusqu'à la page 80; mais je vais continuer en diligence, pour vous envoyer le reste des notes la semaine prochaine, et pour tâcher de vous envoyer l'imprimé dans quinze jours.

Si Rome veut apaiser la querelle en temporisant, il faut commencer par imposer silence aux parties. Pour moi, je ne recule point, pourvu qu'on juge sur la doctrine, sans avoir égard aux faits, si on ne me donne pas le temps de les réfuter à fond.

Parlez ferme; élevez votre voix avec confiance. *Hi in curribus, et hi in equis; nos autem in nomine Domini.*

Ce n'est que pour entraîner Rome, et pour soutenir l'honneur de mes parties que le public commençoit à regarder avec indignation, qu'on a sacrifié nos deux abbés très-innocens. Votre zèle pour m'aider à porter

» Meaux fait un grand fracas ici. On ne parle d'autre chose. Les faits sont » à la portée de tout le monde. Les folies de Mme Guyon divertissent. Le » livre est court, vif et bien fait. On se le prête, on se l'arrache, on le » dévore. Je ne doute point que le duc de Beauvilliers ne soit fâché de me » perdre. Mon amitié pour lui étoit très-sincère. Je crois qu'il en avoit pour » moi..... Le livre de M. de Meaux réveille la colère du Roi, sur ce que » nous l'avons laissé faire un tel archevêque. Il m'en fait de grands repro- » ches. Il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi. » Le 3 juillet, elle ajoutoit : « Nos Quiétistes de la cour abjurent Mme Guyon, » presque aussi mal à propos qu'ils l'avoient soutenue. Le livre de M. de » Meaux, disent-ils, leur ouvre les yeux, et il n'y a rien dans le livre de » M. de Meaux qui ne vienne d'eux. » *Lettres*, tom. III, pag. 110, 112.

ma croix me l'adoucit beaucoup. Carenac est en bonne main[2]. Je ne souhaite rien tant que votre conservation; je voudrois que vous eussiez Cambrai au lieu de Carenac. Pour ma démission, promettez-la, si on peut me convaincre. Pressez pour mon voyage; c'est le moyen de tout finir. J'enverrois ma démission, si je devois le faire avant que le Pape l'eût fait agréer au Roi. Je prie Dieu qu'il soit avec vous, et toutes choses en vous. Je salue M. de La Templerie. Tout à mon très-cher abbé, mille et mille fois à jamais.

(2) Voyez la fin de la lettre 427, ci-dessus pag. 204.

438.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il le presse de se justifier hautement sur ses rapports avez Mme Guyon.

A Rome, 12 juillet (1698.)

J'AI reçu, monseigneur, votre lettre du 20 juin, avec celle où vous parlez au Pape de Mme Guyon; les deux petits écrits, soixante exemplaires de la *cinquième Lettre* latine à M. de Meaux, et votre *Réponse* à M. de Paris. Je n'ai pas encore pu avoir audience du Pape, quoique je m'y sois présenté plusieurs fois; mais il y a toujours eu quelque empêchement dont je ne dois pas me faire un sujet de peine, parce qu'il m'étoit commun avec des personnes de distinction, qui attendoient aussi bien que moi; et Mgr le maître de chambre a toujours eu l'honnêteté de venir à moi en particulier, pour me dire ce qui empêchoit le Pape de donner audience.

L'on répand ici la *Lettre pastorale de M. de Chartres à son clergé*, touchant le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc. qui entre, à ce qu'on m'a dit, dans un très-grand détail de tout ce qui s'est passé entre vous. L'on voit aussi une partie de la réponse que M. de Meaux vous promettoit dans sa lettre touchant le procédé, et l'autre partie viendra par le prochain courrier (1).

On a joint à cela tous les jours de nouvelles histoires du P. Lacombe et de Mme Guyon. Il avoue d'avoir commis avec elle les derniers crimes, et déjà elle en confesse une partie, même des plus grossiers contre la pureté.

Enfin on tâche de persuader, par les endroits de vos lettres, où vous l'appelez votre amie, et où vous dites que vous la connoissez à fond, et qu'elle vous a parlé avec la dernière confiance ; on tâche, dis-je, de faire croire que vous avez eu une société fort étroite avec cette femme, et qu'il y a du moins un grand sujet de craindre que votre spiritualité et vos maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien que dans ses erreurs. Pour faire des impressions plus fortes sur les esprits, on promet, tous les ordinaires, de nouvelles confessions de cette femme, et de nouvelles découvertes de ses abominations ; et en même temps on publie qu'on a ici beaucoup de lettres originales, que vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer que dans l'extrémité, pour sauver, autant qu'on peut, votre réputation. Jugez quelle est ma

(1) Dès le 16 juin, Bossuet envoyoit à son neveu cinquante exemplaires des premières feuilles de sa *Relation*; voyez sa lettre, tom. XLI, pag. 253. L'ouvrage complet n'arriva à Rome que le 16 juillet.

douleur de vous voir exposé à une conduite si injuste, et même quelle est ma peine, d'être obligé à vous apprendre moi-même des choses si affligeantes. Je ne vous les dis aussi que pour vous faire voir la nécessité absolue et indispensable où vous vous trouvez de répondre promptement et publiquement sur tous les faits, de les éclaircir si nettement qu'on ne puisse plus vous confondre avec Mme Guyon, et qu'on voie même l'injustice de vos parties, d'avoir voulu rendre votre réputation suspecte pour fortifier leurs fausses accusations contre votre doctrine. Tous nos amis, ou plutôt toutes les personnes de piété, sont dans l'affliction du retardement que vous avez apporté à faire imprimer vos réponses. Il s'agit du tout pour vous et pour la bonne doctrine, de votre foi, de votre réputation, de l'honneur de votre ministère. Le jugement de votre livre dépend absolument de la vérité ou de la fausseté des faits qu'on vous oppose. Si vos mœurs sont suspectes, on ne doit plus douter que vous n'ayez abusé des expressions des saints et des bons mystiques, et que vous n'ayez cherché à cacher sous leurs paroles un sens tout contraire au leur, pour autoriser les plus damnables maximes des Quiétistes. Mais dès lors qu'en vous justifiant pleinement sur tous ces faits, vous ôterez tout sujet de douter ou de votre piété sincère, ou de votre bonne intention en faisant votre livre, on ne pourra plus l'entendre que dans le sens que les saints ont entendu ce que vous leur faites dire, ou que vous dites après eux; et vous ne pouvez point espérer que l'on veuille se persuader ici que c'est votre respect pour la cour de France ou pour les personnes qui en ont la faveur, qui vous empêche de répondre publiquement

et d'imprimer. Non; car on dit déjà fort hautement que c'est la seule crainte qui vous retient, que vous voulez ménager Mme Guyon, de peur qu'elle ne parle de vous, et qu'elle ne découvre tous vos secrets, comme le P. Lacombe a découvert ceux qu'il avoit eus avec elle, et qu'ils avoient tenus cachés si longtemps. Il ne peut point y avoir, disent-ils, de considérations humaines qui vous retiennent dans une occasion si essentielle, et où il y va du tout pour vous; il n'y a que cette seule raison de n'irriter pas une personne qui peut achever de vous perdre en parlant mal de vous, si vous osiez la condamner ou même seulement l'abandonner. Voilà l'extrémité où votre silence vous réduit; et je dois avoir cette fidélité de vous dire, quoi qu'il m'en coûte, que votre perte est infaillible et pour le livre et pour la réputation, et peut-être même pour la doctrine, si l'on ne vous voit parler hautement et avec la même liberté et la même assurance que vous avez fait jusqu'ici. Souffrez, monseigneur, que je vous le dise, vous le devez encore plus sur les faits que sur la doctrine. Le juge peut suppléer le droit d'une partie qui ne sait pas l'expliquer ou le défendre; mais il ne peut jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, suppléer les faits. Et ce n'est point assez que vous les proposiez en particulier et en secret; il faut les rendre publics, afin qu'ils puissent servir de preuve : le juge n'y doit avoir égard que quand ils sont certains; et ils ne sont certains et avérés que lorsqu'ils ont été communiqués à la partie, et qu'elle n'a pas pu les convaincre de faux. Tout ce que je dirois dans des conversations particulières, ou même tous les écrits que je ferois lire en

secret seroient inutiles et ne prouveroient rien. Il faut que ce soit vous même qui parliez, et qui parliez à vos parties en exposant la vérité des faits dans des circonstances si exactes, qu'eux-mêmes soient obligés d'en convenir de bonne foi, ou du moins qu'ils ne puissent pas les contredire. C'est à vous à les faire taire, et à leur fermer la bouche. Encore une fois, votre silence, dans cette occasion, seroit regardé ici comme une pleine et entière conviction de tout ce qu'on vous impute, ou de tout ce qu'on veut faire entendre contre vous. Ne pensez pas, je vous supplie, que, quand je parle ainsi, je suive en cela mes seules lumières; c'est le sentiment universel, non-seulement de nos amis, mais même des cardinaux. Ils s'en sont expliqués; et ceux mêmes qui voudroient vous être les plus favorables ne pourroient plus s'empêcher de regarder votre livre comme très-dangereux, lorsqu'ils pourroient douter que vous ne l'eussiez fait, comme vos parties le disent, que pour favoriser Mme Guyon ou ses écrits.

Je vous envoie un Mémoire que j'ai écrit si à la hâte, que vous aurez sans doute peine à le lire; mais je n'ai pas le temps de le copier, et vous en connoîtrez assez le style, sans que je vous parle davantage de l'auteur.

Voici deux ordinaires que je n'ai eu aucune nouvelle de nos amis de France, quoique leurs dernières lettres me marquassent de leur écrire toujours de même. J'ai vu des lettres de quelques particuliers, qui parlent toutes fort ouvertement d'une personne que vous honorez, et qui est plus déclarée contre votre livre et contre votre doctrine, qu'aucune autre ne

le sauroit être [2]. Le zèle n'est pas toujours selon la science.

On fait toujours trois congrégations par semaine, et nos examinateurs soutiennent leur premier jugement, ou pour, ou contre; mais nos parties sont bien persuadées que ce n'est pas ce qui décidera, et ne doutent point que les grandes instances de la cour, et le grand éclat qu'on y a fait pour persuader que tout le Royaume est plein du quiétisme, et que votre livre fait sa plus grande autorité, n'oblige Rome à le flétrir en quelque sorte, quand même la doctrine pourroit en être justifiée. En effet, il n'y a que Dieu seul qui puisse empêcher que cette cour, qui se voit sur le point d'avoir un si grand besoin de celle de France, pour se défendre des menaces de l'Empereur, ne veuille avoir une extrême complaisance pour elle et pour les personnes qui peuvent davantage lui attirer sa protection. Je ne laisserai pas d'agir avec la même confiance, et si vous envoyez vos réponses imprimées, je ne doute pas qu'elles ne dissipent bien des ténèbres, et qu'elles ne changent la disposition des esprits, qui me paroissent à présent effrayés par une infinité d'exemples de personnes qui passoient pour des saints, et qui vivoient néanmoins dans l'abomination. Avec la grâce de Notre Seigneur, je ne me lasserai point de défendre sa vérité, et d'être fidèle au respect et à l'attachement inviolable que j'ai pour vous.

(2) Bossuet écrivoit à son neveu le 30 juin : « Le P. de La Chaise, » depuis la *Relation*, se déclare si hautement contre le livre, qu'il ne s'y » peut rien ajouter. » Tom. XLI, pag. 283. C'est sans doute le personnage que l'abbé de Chanterac désigne ici.

439.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie la suite de ses notes sur la *Relation*. Raisons décisives pour obtenir le temps de répondre aux faits avancés contre lui. Détails sur sa conduite par rapport à Mme Guyon.

A Cambrai, 18 juillet 1698.

Je viens, mon très-cher abbé, de recevoir votre lettre datée du 28 juin, et vous me consolez toujours. Vous ne me mandez point si la décision ira vite ou non; cependant il m'importeroit beaucoup de le savoir.

Je vous envoie le reste de mes notes marginales sur la *Relation du Quiétisme*. Ne les montrez, s'il vous plaît, qu'en secret à des gens fidèles qui vous les rendent, et qu'elles ne vous échappent pas. Ce n'est qu'une ébauche de la réponse que je prépare. J'espère que vous y verrez une pleine évidence contre mes parties. Mais cet ouvrage, quelque diligence que je fasse, ne peut être si tôt prêt; car il est d'une si extrême importance, et a besoin d'être si fort, que je ne puis me dispenser de le mesurer bien à loisir, pour éviter les pièges qu'on veut me tendre. Il est capital d'appuyer sur plusieurs choses.

1° Voilà quatre gros ouvrages de mes parties produits coup sur coup. Je ne puis répondre à tous à la fois. Si on veut avoir égard contre moi à ces ouvrages, il est juste qu'on me donne un temps raisonnable pour y répondre, surtout à ceux qui regardent les faits. Les accusateurs pressent le jugement, et voudroient qu'on m'étranglât le lendemain qu'ils ont fait

de nouvelles accusations. Je réponds de faire une réponse à M. de Meaux sur sa *Relation*, qui sera claire et décisive. Je la ferai imprimer en français, et publier partout, quoi qu'il puisse arriver : mais, en la promettant, représentez qu'elle demande un peu de temps. Vous verrez que je n'ai jamais voulu excuser que les intentions de Mme Guyon, sans excuser ses livres ni les visions qu'on lui impute. J'ai fait moins en secret que les prélats dans leur procédé public et juridique; mais ils vouloient me faire adhérer à leur formulaire sous le nom d'approbation du livre de M. de Meaux, pour me donner à Mme de Maintenon comme un homme qu'ils avoient enfin ramené de l'illusion : et voilà ce qui les a tant animés. Ils ont cru que je voulois attaquer leurs censures, à moins que je n'adhérasse à tout. M. de Paris d'abord ne vouloit pas me pousser; mais M. de Meaux le lui a fait vouloir [1]. Vous avez grande raison de remarquer que le récit de M. de Paris ne cadre pas juste avec mon Mémoire qu'on m'objecte. Vous verrez la *Relation* de M. de Meaux bien fausse dans les points essentiels que je discuterai. Tous ces sophismes vont à conclure que je défendois les livres, puisque j'excusois en moi-même, sans le publier, les intentions de l'auteur; et que j'étois coupable, puisque j'étois soumis sur la doctrine : au lieu que ma soumission venoit de confiance en ma simplicité, en la droiture de mes sentimens, et en la persuasion que M. de Meaux ne voudroit pas condamner le pur amour de bienveillance autorisé dans toutes les écoles. N'est-il

(1) Voyez la fin de la note (2) de la lettre 224, ci-dessus tom. VII, pag. 494.

pas odieux qu'on viole le secret des lettres de confiance, pour diffamer l'ami qui s'est confié, et pour rendre publique son excuse sur les intentions de l'auteur? Qui sauroit que je l'ai excusée, s'ils n'avoient pas violé mon secret? Faites valoir une chose si touchante pour moi, et si odieuse contre eux.

2° Supposé même qu'on prît le parti de laisser mon livre exempt de censure, et d'imposer silence, il faut toujours (si on ne veut me laisser diffamé sans ressource) me donner, avant ou après la décision, la liberté de répondre à la *Relation* de M. de Meaux. Ce sont des faits personnels détachés des dogmes. Si on impose silence, ce doit être pour les écrits à venir; mais ma réponse sur ce qui m'est personnel est de droit naturel, et il faut insister sans relâche pour l'obtenir, si la décision prévient ma réponse, quand même la décision me seroit favorable.

3° Quoi qu'on puisse vous dire, ne cessez d'insister pour demander mon voyage à Rome sur les faits personnels. Je promets de plus en plus ma démission de l'archevêché, si on prouve, etc.

4° Si peu qu'on retarde le jugement, l'aigreur, le scandale et les partis d'extrémité ne feront que croître tous les jours, à moins qu'on n'impose silence pour l'avenir, mais en me laissant la liberté de publier au plus tôt ma réponse sur les faits. Supposé même une prompte fin, elle ne peut être véritable qu'en imposant silence aux parties : autrement tout iroit de mal en pis.

5° Pour la condamnation de Mme Guyon, observez et appuyez fortement, je vous conjure, les choses suivantes. 1° J'ai condamné les livres *in sensu obvio*

et naturali; il n'y a rien au-dessus que le *sensus ab auctore intentus*. 2° Le *sensus ab auctore intentus* est l'intention de l'auteur. Vous verrez, par les actes de soumission, que MM. de Paris et de Meaux ont reconnu qu'*elle n'a eu aucune des erreurs*, etc.; par conséquent, ils n'ont point condamné le *sensus ab auctore intentus*. 3° En excusant l'intention d'un auteur, on n'excuse point le livre, car le livre doit être jugé sur le sens de son propre texte, et non sur l'intention de l'auteur, qui n'est pas le sens du livre. 4° Le *sensus obvius*, comme je l'ai dit dans la *Réponse à la Déclaration*, est, selon moi, le vrai et propre sens du livre bien pris et bien entendu dans toute la suite du texte : donc j'ai condamné les livres sans restriction dans le sens vrai, propre et naturel des livres mêmes. 5° La distinction du droit et du fait n'a rien de commun avec ce que je fais. Ceux qui font cette distinction veulent, par exemple, défendre le livre de Jansénius, en condamnant les cinq Propositions. Ils disent que la doctrine des cinq Propositions n'est point le sens du livre bien entendu, mais seulement le sens du livre mal entendu sur une première vue. Pour moi, tout au contraire, je dis que le sens que je condamne est celui des livres de Mme Guyon, pris comme il faut le prendre, dans toute la suite du texte bien approfondi, quoique d'ailleurs j'excuse, après les prélats, les intentions de la personne ignorante qui a pu s'expliquer mal, et dire, contre sa pensée, ce qu'elle ne vouloit pas dire. Ces prélats ne distinguent-ils pas eux-mêmes la pensée de l'auteur qu'ils ont justifiée, d'avec les livres qu'ils ont condamnés? Je n'ai résisté qu'à l'imputation d'un système

évidemment impie, dont nulle villageoise n'auroit pu ignorer l'impiété. Ainsi il n'étoit question que de cette évidence de système qui retomboit sur l'intention de la personne. 6° Pour la personne, je l'ai toujours laissée, et la laisse plus que jamais au jugement de ses supérieurs. Dira-t-on *anathema Guyoniæ* comme *anathema Nestorio?* Parle-t-on ainsi contre une personne soumise? Exigera-t-on cette démarche de moi seul pour me flétrir, et pour contenter la hauteur de mes parties? 7° J'ai déclaré (2) que je ferois sans bornes, à cet égard, tout ce que le Pape, mon supérieur, m'ordonneroit. Peut-on être plus soumis, et plus éloigné de tout entêtement? 8° Je vous ai envoyé par deux courriers consécutifs deux lettres pour le Pape, où j'adhère à la censure du Saint-Office contre les livres de Mme Guyon. Je n'ai connu cette censure que par le livre de M. de Meaux. 9° Si, par hasard, on demandoit quelque chose de plus, que je ne puis ni croire ni prévoir, il faudroit répondre qu'il n'y a qu'à me le mander, et que j'enverrai certainement au Pape tout ce qu'il m'ordonnera, puisque j'ai dit, dans la *Réponse à la Déclaration*, qu'*en ce point, comme en tous les autres, ce qu'il jugera à propos sera ma règle inviolable.* 10° Rien n'est donc plus absurde et de plus mauvaise foi, que de me reprocher que je veux *pousser jusqu'au bout un profond silence sur les livres de Mme Guyon,* comme M. de Meaux le veut conclure de mon Mémoire. Il est au contraire évident, 1° que j'ai condamné sans restriction les livres; 2° que je n'avois voulu me taire, par rapport au livre

(2) *Réponse à la Déclar.* art. XLIV; *Œuvres,* tom. IV, pag. 140.

de M. de Meaux, que pour ne condamner pas les intentions de la personne, en lui imputant l'évidence du système impie.

Pour les faits dont on peut me charger, si vous en découvrez quelque autre, demandez toujours qu'il me soit communiqué, afin que j'y puisse répondre, et inculquez toujours mon voyage à Rome, pour nettoyer l'affaire à fond.

Tâchez de savoir si les dix examinateurs, quoique partagés sur le livre, n'ont point fait ensemble quelque résultat qui les réunisse pour quelque tempérament. Vous vous souvenez bien que le cardinal Noris vous dit un jour qu'ils étoient d'accord. D'autres vous l'ont encore dit, ce me semble. De plus, diverses lettres, écrites de bon lieu à des religieux des Pays-Bas, le font entendre d'une manière favorable pour nous.

Faites bien remarquer qu'après tant d'assurances de la part de Sa Majesté pour demeurer neutre, pour faire attendre la décision, et pour la faire exécuter, quelle qu'elle puisse être, il n'y a rien qu'on ne l'engage à faire contre moi, dès qu'on craint de ne pouvoir obtenir de Rome tout ce qu'on veut en arracher. Mais quelques pas qu'on fasse faire au Roi avant la décision du Pape, il sera ferme à faire obéir, dès que la décision lui sera déclarée. Il a trop de bonne foi et de piété pour y manquer.

Faites remarquer aussi qu'il faut se défier des douceurs artificieuses de M. de Meaux, après tant d'altérations de mon texte, et tant d'emportemens qui lui avoient d'abord échappé.

Je ne perds pas un moment pour ma réponse;

mais quelque intérêt capital que j'aie de la faire au plus tôt, je ne dois pas la précipiter. Elle s'avance beaucoup, et je vous en enverrai des feuilles imprimées par le prochain courrier.

Dieu soit avec vous, et vous soutienne, mon cher abbé, dans les travaux par lesquels vous m'aidez à porter ma croix. Je viens de voir les pères Carmes déchaussés, qui m'ont dit de vos nouvelles, et m'ont fait grand plaisir. Je salue M. de La Templerie, et suis à vous sans réserve à jamais.

Je vous envoie en original le projet que j'avois dressé des Articles, quand on m'en proposa seulement trente [(3)], et avant qu'on y en eût ajouté quatre. Ce projet ne doit pas être produit au Saint-Office, ni publié; car on chicaneroit sur quelques endroits, et il faut bien se garder de multiplier les questions : c'est ce que mes parties voudroient. Mais vous pouvez les montrer en confiance aux principales têtes, pour leur faire voir cet écrit, par lequel on doit juger de tous ces manuscrits que M. de Meaux veut dépeindre comme pleins du quiétisme. Tous ces manuscrits ne pouvoient être que conformes à celui-là.

Il y a aussi la lettre dont je l'accompagnai pour les prélats : elle explique encore les Articles et mes vrais sentimens.

(3) Voyez l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres*, pag. ix et suiv

440.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il le presse de se justifier sur les faits; audience qu'il a eue du Pape; zèle qu'il a pour suivre l'affaire.

A Rome, 19 juillet 1698.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 27 juin avec le paquet qui l'accompagnoit, en bon état. Les notes marginales auront leur effet; mais elles ne peuvent être lues que de peu de personnes, puisque je n'en ai qu'un exemplaire. Je les donnerai successivement à ceux qui en peuvent faire un meilleur usage. La *Relation* de M. de Meaux *sur le Quiétisme* paroît ici toute entière. On en avoit d'abord envoyé la moitié seulement, et je l'avois fait copier en diligence, croyant qu'on ne la publieroit pas si tôt en France; mais j'en ai reçu un exemplaire entier, et je juge par là que vous aurez pu en avoir un semblable, et que ma copie vous seroit inutile. On publie aussi la *Lettre pastorale* de M. de Chartres, qui ne vous sera pas inconnue.

Il n'est pas possible que tous ces écrits ne fassent une terrible impression sur les personnes mêmes qui étoient les mieux disposées pour vous. Dès-lors qu'on pourra douter de votre sincérité et de votre piété, votre doctrine, qui étoit regardée comme la doctrine des saints, se trouvant enveloppée dans certaines expressions que vos parties accusent d'être trop favorables aux maximes des Quiétistes, deviendra insensiblement ou suspecte ou douteuse, et votre livre ne

trouvera qu'un petit nombre de foibles défenseurs. Mais si, par des réponses précises et exactes, comme celles que vous avez données sur les points de doctrine, vous vous sépariez entièrement de cette Mme Guyon, et que vous fissiez voir publiquement que vous n'en avez jamais été ni l'apologiste ni le défenseur, comme il a plu à M. de Meaux de se l'imaginer et de le dire; que *vous ne paroissiez point trop appliqué à adoucir toujours les endroits qui la dépriment;* et qu'on soit bien persuadé que *vous condamnez sincèrement ses livres et sa doctrine, comme Rome les a condamnés :* alors toute cette ancienne estime, que vous avouez de bonne foi avoir eue autrefois pour elle, ne sera d'aucun préjudice ni à votre livre, ni à votre doctrine, ni à votre personne. Je vois déjà que les attestations que M. de Meaux lui a données, et l'usage des sacremens dans lequel il l'a laissée, *sans aucune difficulté,* après un examen de six mois, lui qui se confioit pleinement en cette obéissance particulière qu'elle lui avoit promise, outre l'autorité d'*évêque diocésain* et de supérieur qu'il avoit à son égard; je vois, dis-je, que toutes ces circonstances vous justifient de la préoccupation qu'il vous accuse d'avoir eue pour elle. Plus il la rend ridicule aux yeux du public par les endroits de sa *Vie* qu'il rapporte, pour prouver sa folie ou son fanatisme, plus il rend le *trop d'indulgence* qu'il a eu pour elle inexcusable. La religion ne souffre point qu'on admette à l'usage des sacremens une personne dans des dispositions si contraires à leur sainteté : *Nolite dare sanctum canibus;* et quand vous *écoutiez froidement* tous ces endroits de sa *Vie* qu'il vous en rapportoit, et que

vous lui répondiez simplement qu'il falloit examiner toutes ces choses, l'honnêteté, ou le respect que vous lui deviez comme à un si digne et si ancien évêque, ne vous permettoit pas de lui dire plus clairement, que, s'il croyoit cette femme ou folle ou fanatique, sa conduite à son égard sortoit des règles de l'Église. Et lorsqu'après ces réflexions, vous l'avez vu continuer à lui donner les sacremens, vous avez été en droit de la croire, sur son témoignage et sur son examen, une bonne et pieuse personne. Voilà à peu près les réflexions que je fais faire sur cet endroit de la *Relation* de M. de Meaux. Mais la suite peut vous nuire davantage, parce qu'elle fait voir que vous avez toujours été attaché aux maximes et aux livres de cette femme, et que vous n'avez fait le vôtre que pour les excuser et pour les défendre. C'est là-dessus qu'il paroît essentiel à tous vos amis, et absolument nécessaire, que vous exposiez les raisons que vous avez eues de n'approuver pas le livre de M. de Meaux, et d'en faire un sur ces mêmes matières, *d'ailleurs si peu nécessaire* pour faire connoître vos véritables sentimens et la sincérité de votre foi. Que puis-je dire moi seul ici de votre part? M'en croira-t-on sur ma parole contre des faits attestés par trois évêques, et dont les relations ont l'applaudissement général et l'approbation de toute la France? Vous avez parlé si hautement sur la doctrine, et vous n'osez dire mot sur des faits qui rendent votre foi suspecte, encore plus sans comparaison que vos écrits! Vous n'avez rien craint pour votre fortune ni pour celle de vos amis, et à présent vous paroissez tout craindre ou pour vous ou pour eux, lorsqu'il ne paroît pas qu'il

y ait plus rien à ménager! Voilà ce que des personnes, qui sembleroient même avoir un égal intérêt à votre silence, m'en disent tous les jours, pour me faire prévoir qu'il va ruiner votre affaire. Et de l'autre côté, vos parties publient que vous n'osez dire mot, de peur d'abandonner Mme Guyon, et de l'irriter contre vous. Vous appréhendez qu'elle ne parle de vous, comme le P. Lacombe a parlé d'elle, et je les vois à présent tous appliqués à rendre vos mœurs suspectes. Dans cette *Relation* de M. de Meaux qu'on m'avoit prêtée, je voyois des coups de crayon marqués à tous les endroits qui parloient d'elle, et lorsque vous dites, dans votre lettre à Mme de Maintenon : « Si j'étois » entêté, je le serois bien plus du fond de la doc- » trine de Mme Guyon, que de sa personne; » il étoit écrit en crayon à la marge : *Que sait-on?* avec un renvoi sur le mot de personne. On voit par là leur esprit et leur dessein contre vous; et plus leurs accusations sont extrêmes, plus il est nécessaire, disent vos amis, que vous n'oubliiez rien pour vous justifier. Votre silence sera regardé comme une pleine conviction, et l'on ne croira point que l'intérêt de vos amis vous empêche de défendre votre innocence, puisque ceux mêmes qui se trouvent les plus exposés aux disgrâces que vous craignez pour eux, assurent que vous ne devez rien ménager, plutôt que de laisser votre réputation douteuse sur votre foi ou sur vos mœurs. Je ne sais point s'il y auroit quelque différence à faire entre vos réponses à M. de Paris et vos réponses à M. de Meaux; cela me paroît si mêlé, que je ne vois point comment vous pourriez les séparer : car l'essentiel est de justifier que vous avez

eu de bonnes raisons, et des raisons même approuvées par ceux qui vous blâment à présent, de n'approuver pas le livre de M. de Meaux, et de faire le vôtre d'une manière tout-à-fait indépendante de Mme Guyon. J'oubliois même de vous dire que la différence de vos sentimens d'avec ceux de M. de Meaux, sur la charité et sur l'oraison passive, ne paroît pas une excuse suffisante, parce que tous les jours les docteurs et les censeurs mêmes des livres en approuvent qui enseignent des opinions contraires aux leurs. Je laisse à votre prudence à faire les réflexions que vous jugerez nécessaires sur tous ces faits, pour régler votre conduite par rapport à une infinité d'autres que je ne connois pas. Il me paroît nécessaire que vous sachiez ce qui se passe ici, comme vous savez ce qui se passe en France. Je comprends fort bien votre embarras, et je suis touché de vos peines et de vos doutes; je sens ce que peuvent l'amitié et la générosité dans un bon cœur comme le vôtre. On donneroit volontiers sa vie pour ses amis, et même sa réputation. S'il ne s'agissoit que d'un crime particulier, il vaudroit mieux souffrir l'injustice de cette accusation, que de ruiner leur fortune. Mais je ne sais si un archevêque, qui doit être irrépréhensible dans son ministère pour l'honneur de toute l'Église, peut ne répondre point, lorsqu'il est accusé ou sur la sincérité de sa foi, ou sur des maximes qui corrompent toutes les mœurs sous un prétexte de piété.

J'ai eu audience du Pape; je lui ai rendu vos deux lettres. Il voulut que je lui expliquasse la teneur de l'une et de l'autre. Je lui dis tout ce que vous me marquiez de lui dire : j'insistai sur cette alternative,

ou qu'on juge de la doctrine sans faire aucune attention aux faits, ou qu'on vous permette de venir justifier votre innocence devant votre juge. J'exposai le fait de Mme Guyon; comme quoi vous l'aviez vue avant les XXXIV Articles, et même estimée dans le temps que M. de Meaux lui donnoit de si grandes attestations, et la laissoit sans difficulté dans l'usage des sacremens; comme vous aviez toujours condamné ses livres, de même que Rome les condamne, et que, dès-lors qu'elle s'étoit rendue suspecte, vous aviez rompu toute société avec elle; que même il étoit public que vous ne pouviez pas en avoir eu avec elle depuis ce temps-là, puisqu'elle avoit toujours été prisonnière, etc. Sa Sainteté m'écouta toujours avec sa même bonté, et me fit les mêmes signes que je vous ai déjà dit, lorsque je lui parlois de votre disposition pour vous démettre de l'archevêché, et vous condamner à une pénitence publique. Lorsque je le pressois aussi que vous pussiez venir ici répondre vous-même de votre innocence, il me faisoit entendre que cela n'étoit point nécessaire; et sur Mme Guyon, je ne remarquai rien dans tout son air qui me donnât lieu de croire qu'il fût occupé de cette histoire, et même il me montra la *Relation* de M. de Meaux, qui étoit sur sa table, avec un certain geste qui marquoit assez qu'une si longue dispute le fatiguoit. Je lui donnai aussi l'écrit qui étoit marqué dans votre lettre, et je ne doute pas qu'il n'envoie tout cela à la congrégation.

J'ai vu aussi un cardinal, qui est de nos juges, auquel je fis faire les réflexions que je vous ai marquées sur la *Relation* de M. de Meaux. Il m'assura

qu'on ne faisoit présentement aucune attention sur tous ces faits; qu'il ne s'agissoit que d'examiner les propositions, et *si non sunt erroneæ, absolventur*. Je lui fis remarquer que ce n'étoit point en vain que nos parties remplissoient le monde de ces déclarations du P. Lacombe, et de l'aveu qu'il faisoit de ses crimes et de ceux de Mme Guyon, ensuite de votre société particulière avec elle; qu'ils vouloient insinuer par là que votre livre défendoit *ingeniosissimis verbis*, comme dit M. de Meaux, les maximes de cette femme, et que, de ses maximes, ils passoient à ses mœurs. Il convint que c'étoit leur pensée, mais qu'à présent il ne s'agissoit point de toutes ces histoires, qu'il ne les avoit pas même voulu lire; et comme je lui parlois avec assez d'ardeur, et tout pénétré d'une si dure conduite à votre égard, il me répéta deux ou trois fois : *D. V. quieto sit animo super istud negotium*, m'assurant encore qu'il ne s'agissoit pas de tout cela, et même il ajouta que je vous écrivisse la même chose : *Non turbetur D. Cameracensis super istud negotium*. Et enfin, comme il me voyoit touché de ce qu'on osoit rendre vos mœurs suspectes aussi bien que votre foi, il me dit que, lorsqu'on auroit jugé sur la doctrine, alors le Pape pourroit écrire en France, *ut componatur ista controversia, et restituatur in omnibus D. Cameracensis* : c'est le même qui me disoit une autre fois : *Tota quæstio est, utrùm liber contineat errores, vel non. Si non continet, liberabitur ab omni censura*. Vous trouverez son nom dans mes lettres précédentes [(1)]. C'est celui pourtant

(1) C'étoit le cardinal Casanate. Voyez la lettre 401, ci-dessus pag. 76.

que nos parties et nos amis assurent également qui nous doit être le plus contraire.

Nos examinateurs paroissent toujours plus fermes à soutenir leurs premiers sentimens. Je sais que les cinq nôtres espèrent toujours mieux; et même un ami, qui prend part au secret de leur dispute, me dit hier qu'il ne pouvoit me rien dire en détail, mais que je devois être assuré que tout alloit mieux que jamais. Il paroît en effet que nos parties mollissent un peu sur le fait des examinateurs; mais ils assurent hautement que les cardinaux ne compteront leurs sentimens pour rien, et que le livre sera infailliblement condamné. Cette Mme Guyon nous fait là-dessus un tort infini, et je vous dois cette fidélité, de ne me lasser point de vous dire que vous devez vous séparer si entièrement d'elle dans toutes vos réponses, qu'il ne puisse pas rester le moindre soupçon à nos juges que votre livre a voulu faire l'apologie de sa doctrine ou de sa personne. Ce cardinal me dit qu'elle confesse déjà *amplexus* et *oscula*.

Vous me parlez des propositions que vous aviez extraites des livres de M. de Meaux, ou de l'Instruction pastorale de M. de Paris, comme si je devois les produire au Saint-Office, en dénonçant ces livres. Je crois qu'il seroit bon que vous revissiez encore ces propositions, pour les mettre dans la dernière exactitude, afin de ne se commettre pas mal à propos, et en personne que le dépit fait agir. Marquez-moi plus précisément ce que je dois faire là-dessus, et envoyez-moi tout par écrit séparé, que je puisse faire voir en particulier.

Marquez-moi aussi, je vous supplie, ce que je

dois faire touchant vos *Réponses* à M. de Chartres; (je vois qu'il les cite souvent dans sa *Lettre pastorale;* je ne les ai point produites au Saint-Office, parce qu'il n'en étoit pas question jusqu'ici) et si vous répondez à cette *Lettre*. Je crois même qu'il ne sera pas nécessaire, car il ne paroît pas qu'on fasse à présent grande attention à cette *Lettre* pour la doctrine. Peut-être y en fera-t-on davantage pour l'autorité qu'elle se donne de condamner le livre dans le même temps que le Pape l'examine.

Lisez, s'il vous plaît, l'apologie du bienheureux Jean de la Croix, faite par Nicolas de Jésus Maria, Carme déchaussé; elle se trouve ordinairement à la fin des OEuvres du bienheureux Jean de la Croix. Cet auteur explique tout votre système exactement, à ce qu'on m'a assuré, et dans vos expressions.

L'on m'a averti ce matin que M. de la Grumelière avoit bien reçu le *testimonium notarii publici* pour ses provisions du canonicat de la métropole, mais qu'il n'avoit pas reçu dans les trois mois la Bulle ou le *converso* qu'ils appellent; et c'est cette Bulle ou cet autre acte en forme, qui est nécessaire pour empêcher, aux termes du Concordat Germanique, que le bénéfice ne soit pas dévolu à l'archevêque. On m'a fort assuré que la chose étoit ainsi, et pour le fait et pour le droit, et que vous étiez encore en droit de revenir, quand même on vous auroit assuré du contraire, si vous n'aviez pas vu les actes en forme.

M. de La Templerie se donne l'honneur de vous écrire, pour vous remercier lui-même de la grâce que vous venez de lui faire; mais je veux prendre part avec lui à cette marque de votre bonté, et vous en témoigner

témoigner une très-sincère reconnoissance. J'espère qu'il remplira dignement cet emploi. Son zèle pour tous vos intérêts ne sauroit être plus ardent.

Au milieu de toutes nos craintes, et de ces profondes ténèbres dans lesquelles nous marchons depuis quelque temps, nous voulons toujours être fermes et constans à résister à la tempête. On nous avertit de toutes parts que notre affaire est désespérée, et je dis avec confiance à notre Seigneur : *Domine, salva nos, perimus;* et j'espère pourtant. Le juste peut être opprimé, mais la vérité ne sauroit l'être. La bonne doctrine sera défendue, et pourvu qu'on la soutienne, on ne sauroit vous faire tomber. Plus je vous vois en danger, plus je me hâte de vous secourir, et je sens réveiller dans mon cœur tout mon zèle et toute ma tendresse. Du moins, je veux prendre part à votre affliction; *allons, et mourons avec lui.* Nos amis de France m'ont écrit, et ont reçu toutes mes lettres; celui à qui je les adresse me mande qu'il a ordre de n'avoir plus aucun commerce avec vous, et qu'il obéit exactement. Il me marque que cette histoire de Mme Guyon vous fait un tort infini, et que ceux mêmes qui soutiennent votre doctrine abandonnent votre personne.

Je voulois répondre à M. l'abbé de Beaumont, et je le prie de continuer à m'écrire; car les avis qu'il me donne, et les réflexions qu'il me fait faire, sont très-utiles. J'aurai plus de loisir au premier ordinaire, et il m'excusera aujourd'hui.

441.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Que la *Relation* de Bossuet peut être tournée en preuve contre lui-même. Nécessité d'y répondre, ainsi qu'à la *Lettre* de M. de Paris.

A Rome, 22 juillet 1698.

VOTRE lettre, monsieur, du 1er juillet, m'a retiré d'une longue et pénible inquiétude, et je puis vous assurer qu'elle m'a donné beaucoup de joie, quoiqu'elle m'apprenne des choses très-affligeantes. Il est vrai que j'ignorois, comme vous me le dites, tout ce détail que M. de Meaux raconte de Mme Guyon dans sa *Relation du Quiétisme*. Il la représente bien folle et bien fanatique; on ne sauroit trop condamner une hypocrite, qui a trompé de si grands prélats. M. de Cambrai l'a-t-il été plus que lui? A-t-il eu plus d'indulgence pour cette femme que M. de Meaux? On voit, dans la *Relation* de M. de Meaux, que M. de Cambrai lui répondoit froidement, lorsqu'il lui rapportoit ces endroits ridicules de sa *Vie*, qu'il falloit examiner ces choses; et cette froideur lui paroît une preuve certaine que M. de Cambrai étoit infatué de cette fausse dévote. Mais si M. de Meaux connoissoit alors sa folie et son fanatisme, comment la laissoit-il approcher tous les jours des sacremens? La seule folie suffisoit pour les lui refuser; mais le fanatisme demandoit indispensablement qu'elle en fût exclue. Il étoit son évêque diocésain, comme il le remarque lui-même; outre cela, elle lui avoit promis une obéissance particulière; quelle raison pouvoit l'obli-

ger à *pécher par trop d'indulgence* pour cette malheureuse, à la *laisser sans aucune difficulté dans l'usage des sacremens où il l'avoit trouvée?* La religion ne souffre point ces sortes d'adoucissemens dans le sacré ministère. La froideur de M. de Cambrai, quelque répréhensible qu'elle puisse être, trouvera peut-être plus d'excuse dans beaucoup d'esprits, que l'indulgence de M. de Meaux pour une personne si abominable; lui qui connoissoit toutes ses erreurs; lui qui voyoit, dans le récit de sa *Vie*, ses folies et son fanatisme; lui qui étoit chargé de l'examen de ses écrits, de sa doctrine, de sa conduite; lui qui avoit toute autorité et d'évêque et de directeur. Est-ce assez, pour remplir les devoirs de la religion à son égard, qu'il se contente de lui commander de faire certains actes de quelques vertus particulières? Falloit-il admettre à la sainte table, durant six mois, une personne en qui il voyoit tant d'abominations? Ou s'il s'excuse en disant qu'il ne les voyoit pas en ce temps-là, pourquoi M. de Cambrai est-il si coupable à présent de ne les avoir pas vues non plus que lui dans ce même temps-là? et s'il les a découvertes depuis, a-t-il informé M. de Cambrai des preuves qu'il en a eues, et des raisons qui l'ont fait changer de sentimens pour cette femme? Toute la mauvaise doctrine de ses écrits, tout le fanatisme de sa *Vie*, tout le scandale de ses voyages avec le P. Lacombe, lui étoient connus dans le temps qu'il lui donnoit des attestations si avantageuses à Meaux. Si M. de Cambrai avoit fait quelque chose de semblable, pensez-vous qu'il en fût quitte auprès de M. de Meaux, en disant que, s'il a péché, ce n'est que par trop d'indul-

gence? Non, sans doute. Aussi voit-on qu'il agit dans un esprit bien différent. On voit ici dans une lettre qu'il a écrite à un de ses amis en latin, écrite et signée de sa main, et plus encore dans une lettre qu'il a écrite au Pape [1], qu'il a toujours condamné les livres de cette femme, comme Rome les condamne, dans leur vrai sens, *in sensu obvio et naturali*, qu'il l'a estimée à la vérité aussi long-temps que M. de Meaux l'estimoit lui-même, et qu'il lui donnoit des témoignages publics qu'il *étoit content de sa conduite*, etc.; que, dès-lors qu'elle lui est devenue suspecte, il a rompu toute sorte de société avec elle; qu'il n'a jamais dit un mot pour défendre ses livres; qu'il a même conseillé à des personnes qui lui en demandoient sa pensée, de les brûler, dès-lors même qu'ils eurent été condamnés par feu M. de Paris; qu'il l'a toujours laissée au jugement de ses supérieurs, sans s'intéresser pour elle en aucune manière; et que, si l'on voit à présent qu'elle est une trompeuse et une hypocrite, il en a plus d'horreur que personne; *plus omnibus exhorresco.* Cette manière simple et sincère, dont il s'explique sur le sujet de cette femme, ne laissera pas lieu de douter qu'en effet il n'a aucun entêtement pour elle; et la *Relation* de M. de Meaux, au contraire, fait assez voir que cet évêque a toujours prétendu que M. de Cambrai condamnât cette femme, en adhérant à la condamnation qu'il en faisoit lui-même : comme s'il falloit être nécessairement et fanatique et hérétique, d'abord que l'on ne se soumettoit pas à tous ses sentimens. Et l'on remarque déjà le raisonnement qu'il

(1) Voyez la note (2) de la lettre 424, ci-dessus pag. 185; et la lettre 425, pag. 189.

fait sur la soumission que M. de Cambrai lui promettoit dans les lettres qu'il rapporte pour preuve, et la conséquence qu'il en tire, que, puisqu'après les protestations qu'il lui avoit faites de ne s'éloigner jamais de sa doctrine, il en a pourtant voulu enseigner une différente; la docilité qu'il promet d'avoir pour le jugement du saint Père ne doit pas être regardée comme un engagement qui l'empêche de soutenir ses erreurs, après qu'elles auront été condamnées par le saint siège.

Je ne puis point prévoir le tort que toutes ces histoires feront à M. de Cambrai : mais l'on peut bien assurer dès à présent qu'elles passeront pour des convictions pleines et entières contre lui, s'il n'y répond pas. Un accusé qui ne dit mot devant son juge avoue son crime par son silence. Le moins qu'il doive à son innocence, est de faire voir que les faits qu'on allègue contre lui ne sont pas vrais; et quelques raisons qu'on puisse apporter pour l'obliger à se taire dans une occasion aussi essentielle que celle-ci, je ne sais s'il est permis à un évêque de garder cette sorte de silence, qui, tout seul, peut servir de preuve juridique contre sa foi et contre ses mœurs. On ne verra point ici, quand même il seroit permis de le faire remarquer, que l'intérêt des amis de M. de Cambrai, qu'il honore si particulièrement, et qu'il préfère à lui-même, soit la véritable raison qui l'empêche de répondre à M. de Paris, et ensuite à M. de Meaux et à M. de Chartres. Dans cette lettre qu'il écrivoit à une personne de considération, et que M. de Meaux rapporte, il disoit dès-lors : *Qu'on me chasse,* etc. Il prévoyoit donc bien ce qu'on a exécuté depuis.

L'intérêt de ses amis ne l'a pas empêché de répondre sur la doctrine, pourquoi l'empêchera-t-il de répondre sur des faits personnels qui regardent ses intentions secrètes en faisant son livre, et son attachement particulier pour une femme dont on prouve que les mœurs corrompues ne sont qu'une suite de ses illusions et des mauvaises maximes que M. de Cambrai veut défendre dans son livre? On se fera tout une autre idée du silence de M. de Cambrai. Ses parties publient déjà hautement qu'il a de fortes raisons de se taire; ce n'est point seulement parce que les faits qu'on lui oppose sont si certains qu'il n'oseroit les contredire, mais plutôt parce qu'il n'ose rien dire de Mme Guyon, de peur de l'irriter, et qu'elle ne parle à son tour contre lui; et dès-lors qu'il l'abandonnera, en faisant voir qu'il n'a point écrit son livre pour faire son apologie, il s'attirera toute son indignation. Qu'il la condamne comme folle ou comme fanatique, ce n'est rien dire; mais qu'il n'ait pas écrit son livre pour soutenir les maximes qu'elle avoit mal expliquées, voilà ce qui est essentiel : et par là vous voyez que la réponse à M. de Paris est encore plus importante dans ce sens-là que celle à M. de Meaux. Il faut que M. de Cambrai fasse voir qu'il a eu de bonnes raisons de n'approuver pas le livre de M. de Meaux, et des raisons si fortes, qu'elles ont persuadé les personnes les plus judicieuses qu'il ne le pouvoit ni en honneur ni en conscience. Voilà ce qu'il faut prouver par des faits bien certains. Ensuite qu'il a eu des raisons qui le regardoient lui seul, et des raisons approuvées par les mêmes personnes, de faire son livre pour se mettre à couvert des soupçons que

M. de Meaux vouloit donner contre lui. Ces deux faits ou ces deux vérités bien établies, toute la *Réponse* de M. de Paris tombe, et n'a de force que contre lui; et toute la *Relation* de M. de Meaux devient un roman dont lui-même ignore la clef, puisque M. de Paris, qui agit présentement de concert avec lui, étoit alors dans le secret de M. de Cambrai contre l'approbation de son livre. Et ce refus d'approbation, qui fait toute la preuve des erreurs èt de l'illusion de M. de Cambrai, paroîtra tout d'un coup, et au public et aux juges, une conduite sage, prudente; et le livre, un livre nécessaire pour sa propre réputation, et point du tout pour celle de Mme Guyon.

S'il ne prend pas ce parti de se défendre sur les faits, comme il a fait sur la doctrine, on ne doit espérer dans cette affaire que confusion pour lui et pour ses amis; et dès-lors que le jugement de Rome ne lui sera pas favorable, n'aura-t-on pas plus de fondement que jamais d'employer alors, sans aucun ménagement, toute la faveur et toute l'autorité contre les mêmes personnes pour lesquelles on craint tout, parce qu'on balance encore à les attaquer ouvertement?

J'ai eu audience du Pape, et j'ai vu plusieurs cardinaux. Je voudrois pouvoir vous dire toutes mes nouvelles en détail, mais il est trop tard aujourd'hui, et je pourrai dans la suite en choisir les endroits qui peuvent vous être les plus agréables. Je suppose que cette réponse suffira pour monsieur votre cousin et pour vous. Je vous honore l'un et l'autre avec tout le respect et tout l'attachement possible.

442.

DE M. TRONSON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Sur une lettre du P. Le Valois à Mme de Maintenon.

Ce 22 juillet 1698.

Le R. P. Valois, monseigneur, m'a montré le projet d'une lettre qu'il a dessein d'écrire à Mme de Maintenon [(1)], pour ôter le reste des soupçons que l'on peut avoir formés contre lui. Il y dit bien naturellement ce qu'il pense, et y parle avec sa franchise ordinaire. Cela me paroît conforme à son attrait, à sa grâce, et à ce que Dieu demande de lui dans les conjonctures où il se trouve. Comme il doit vous en donner communication, vous en pourrez juger par vous-même. J'espère que Dieu bénira la pureté de

(1) Les lettres de Mme de Maintenon à M. de Noailles montrent qu'il fut fortement question d'éloigner ce religieux, qui étoit, comme on l'a vu, confesseur du Duc de Bourgogne et des princes ses frères. Elle écrivoit le *jeudi au soir* (5 juin 1698, et non 1697 selon La Beaumelle) : « Le P. de » La Chaise a rendu compte (au Roi) d'une conversation qu'il a eue avec » le P. Valois, qu'il prétend avoir fort grondé sur ce qu'il soutient le livre » de M. de Cambrai. Le bon pere a loué ce qu'on vient de faire dans la » maison du Duc de Bourgogne. Il a donné sur Mme Guyon; enfin il a » parlé en courtisan, ou, si vous aimez mieux, en Jésuite, sauf à soutenir » le livre à Rome. Mais ce que je vois de plus important en tout ceci, c'est » de vous tenir sur vos gardes par rapport au jansénisme; car vous allez » être examiné et épié là-dessus avec bien plus de soin que nous ne veillons » sur le quiétisme. J'ai tant de raisons de céder au penchant qui m'attache » à vous, que je ne puis ne pas vous donner cet avis. » Le 12 juillet, elle ajoutoit : « Le P. de La Chaise pourra bien donner le dernier coup au » P. Valois à ce voyage-ci; il est déjà bien ébranlé. » (*Lettres,* tom. III, pag. 85 et 89.) M. de Noailles auroit dû profiter de l'avis sur le jansénisme; Mme de Maintenon le lui réitéra souvent. Voyez encore sa lettre du 13 octobre, pag. 108.

ses intentions, comme il a béni la sincérité des vôtres. Je suis encore, monseigneur, avec tout le respect que je dois, entièrement à vous.

443.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie sa *Réponse à la Relation*, lui expose ses sentimens sur Mme Guyon, et approuve le projet de terminer l'affaire par des canons dogmatiques.

A Cambrai, 26 juillet (1698.)

J'AI reçu, mon très-cher abbé, votre lettre du 5 de ce mois : j'y vois plusieurs choses.

1° Vous assurez que pour les dogmes tout va bien : Dieu soit loué. Mais tout cela est inutile, si on me condamne sur les écrits de mes parties, qui soutiennent que c'est dans la définition de la charité *qu'est mon erreur, et que je me perds*. Tout au moins en France l'École sera renversée, si je succombe. M. de Chartres soutient mon sentiment, et demeure uni, pour des variations très-mal prouvées, avec ceux qui combattent le fond de sa doctrine. Une condamnation ou prohibition respective accableroit l'École en France, et feroit un schisme avec les autres pays.

2° Vous me paroissez alarmé de ce que je ne voulois plus imprimer mes défenses. Faut-il s'étonner que je craigne de sacrifier mes plus chers amis? Mais enfin j'ai pris la résolution de tout hasarder. Je vous ai envoyé mes réponses marginales en attendant : il est impossible de faire tant de choses à la fois. Je vous ai envoyé aussi ma *Réponse* latine à M. de Paris,

où l'on voit assez de faits pour demeurer en suspens, et pour attendre une réponse plus ample sur la *Relation* de M. de Meaux. Je vous envoie aujourd'hui cette *Réponse* déjà imprimée : mais comme je n'ai pas eu le loisir de la revoir, je vous conjure de ne la montrer que par prêt, en attendant que je vous l'envoie, la semaine prochaine, avec des cartons. Jusque-là ne lâchez rien qu'à la plus pressante extrémité. Il faut faire de même de la *Réponse* latine à M. de Paris. Je veux adoucir ces pièces pour le public, afin de ne scandaliser pas trop en me justifiant. Il est bon que les juges voient la chose en secret dans toute sa force contre mes parties : mais, pour le public, je veux, sans diminuer aucun fait, les expliquer dans un sens qui excuse mes parties en me justifiant, au lieu que je me justifie en les reprenant dans l'ouvrage tel que je vous l'envoie. Ne craignez donc pas que j'abandonne les faits ; mais faites sonner bien haut qu'on passe des dogmes, qu'on a renversés, à des faits odieux qui ne prouvent rien.

3° Vous craignez que je veuille défendre Mme Guyon. Vous verrez, par les lettres que je vous ai envoyées pour le Pape, et par mes réponses imprimées, comment je parle sur Mme Guyon. Je ne puis éviter de dire d'elle ce qui me justifie de l'avoir estimée ; mais j'avertis sans cesse que je ne donne point ces choses comme des preuves de son innocence. A l'égard de ses livres, je montre que je les ai toujours condamnés dans le sens propre des livres mêmes, et sans restriction, et que je n'ai excusé que ses intentions personnelles, comme les prélats eux-mêmes l'ont fait ; ce qui est très-différent du sens des livres. Pourquoi

donc n'ai-je pas voulu approuver le livre de M. de Meaux ? C'est qu'outre qu'il condamnoit les livres dans leur propre sens, il alloit encore jusqu'à condamner le sens de l'auteur, en lui imputant un dessein évident d'établir un système évidemment abominable. En cela, il se contredisoit, et vouloit se contredire pour me faire signer un formulaire à sa mode.

Plus la tempête augmente, plus je vous conjure de redoubler votre patience, votre foi, et votre zèle pour la bonne cause. Pressez afin que j'aille à Rome éclaircir et finir tout.

Mes réponses ne feront qu'attirer de nouveaux écrits plus horribles, si Rome ne marque aucunes bornes aux accusateurs. On ne peut leur imposer silence qu'avant mes réponses; car après mes réponses, ils seront encore plus forcenés, et plus obstinés à écrire.

Le Pape pourroit leur défendre de plus écrire sur les faits, et demander qu'ils lui envoyassent toutes les pièces originales, et toutes les dépositions de témoins par lesquelles ils peuvent encore m'attaquer sur les faits, supposé qu'il leur reste quelque chose à produire là-dessus. Par là on éviteroit les scènes affreuses, et le scandale de l'Église. Pour moi, j'offre au Pape de répondre nettement à tout, et de me démettre de l'archevêché de Cambrai, s'il juge que je sois convaincu. Pour cette discussion, ma présence à Rome feroit des merveilles. Que si on ne peut l'obtenir, au moins qu'on me communique tout ce que mes parties voudront produire, et je ne crains pas d'en être embarrassé.

Le projet des *propositions toutes affirmatives* dont

vous me parlez seroit excellent pour la vérité du dogme et pour la paix : mais peut-on l'espérer? Si on prenoit ce parti en imposant silence aux parties, ce seroit une merveille. Rome se feroit par là un honneur infini. Chacun s'empresseroit de dire qu'il est content, et la règle commune rapprocheroit tous les esprits.

Je crains extrêmement pour votre santé parmi tant de peines d'esprit et de corps. La mienne ne succombe point, malgré tant d'horribles secousses, et c'est une protection de Dieu bien sensible.

Mes parties ne comptent que sur l'autorité de la cour. Rome se feroit un tort irréparable de se laisser entraîner par là. Ce tribunal seroit à jamais décrédité, s'il condamnoit, pour plaire à la cour, un livre soutenu si catholique par la plus estimable moitié des examinateurs. La faveur seroit trop évidente; elle seroit même à pure perte. Le Roi a déclaré souvent, même en public, qu'il ne vouloit qu'une décision, et qu'il la feroit suivre. Le Pape même peut compter, malgré tous les écrits de mes parties, que tout sera soumis et en silence dès qu'il aura parlé, ou dit qu'il ne parlera pas. Si on veut avoir peur à Rome, nos gens les mèneront bien loin pied à pied. Le vrai moyen d'apaiser le Roi pour moi, est de justifier ma foi, et de rétablir son estime pour ma personne : alors il est trop juste pour vouloir m'accabler.

Les propositions extraites de mon livre auroient pu, ce me semble, être extraites plus favorablement, et plus conformément au texte. Mille et mille fois tout à vous.

444.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Effet de la *Relation*; observations que l'abbé de Chanterac oppose pour en affoiblir l'impression; nécessité d'y répondre. Le cardinal de Bouillon exhorte l'abbé de Chanterac et l'abbé Bossuet à ne point entraver l'affaire.

A Rome, 26 juillet 1698.

J'AI reçu, monseigneur, votre lettre du 5 juillet avec les vingt-cinq exemplaires et les autres choses que l'abbé de Beaumont me marque dans sa lettre. Nous avons déjà trouvé quelques exemplaires du cardinal de Richelieu [1], que j'avois fait voir aux personnes les mieux intentionnées. Je suivrai le commentaire marginal sur la lettre qu'on vous objecte, qui me paroîtroit suffire seule pour vous justifier, si elle étoit bien entendue. Elle fait impression contre vous, par ces endroits où vous paroissez être touché de compassion pour Mme Guyon, et la plaindre sur ses souffrances et sur son délaissement. Cela prépare les esprits à croire ce que M. de Meaux dit dans sa *Relation du Quiétisme*, que vous n'avez écrit votre livre que pour la justifier, et pour soutenir ces grandes maximes de spiritualité que vous aviez apprises d'elle, et que vous témoignez encore estimer. Un cardinal m'a fait cette objection, après avoir paru satisfait sur beaucoup d'autres faits dont je lui avois rendu compte. Comment, me disoit-il, peut-il en parler

(1) Il s'agit ici du *Traité de la perfection du chrétien*, composé par ce cardinal, et que Fénelon a opposé plusieurs fois à ses adversaires dans le cours de la controverse.

avec tant d'estime et de sensibilité sur son état, lorsqu'il écrivoit cette lettre, puisqu'elle étoit déjà en prison? A la bonne heure qu'il l'eût estimée et excusée jusques au temps que M. de Meaux lui a donné ses attestations. Il paroît que, s'il a été trompé, M. de Meaux l'a été aussi, lui qui étoit son juge, son directeur et son évêque diocésain, comme il le dit lui-même. Mais quand cette femme fut arrêtée par ordre du Roi, et mise en prison, alors, si M. de Cambrai n'eût point été trop prévenu en faveur de cette femme, il auroit cru, comme les autres, qu'elle étoit coupable; et puisque M. de Meaux changeoit de sentimens pour elle, et tous ces évêques aussi, il en auroit changé de même. J'ai répondu que, depuis les Articles d'Issy, où elle vous avoit paru assez docile pour mériter qu'on excusât son intention, vous n'aviez eu ni directement ni indirectement aucune sorte de société avec cette femme; que vous l'aviez toujours laissée au jugement de ses supérieurs, sans prendre aucun intérêt particulier à elle, et sans dire un seul mot pour justifier ou sa doctrine ou sa personne; que vous aviez toujours condamné ses livres comme Rome les condamne, et que vous n'aviez jamais su que M. de Meaux eût aucune nouvelle raison de condamner sa personne ou ses écrits, que celles qu'il avoit lorsqu'il l'examina dans le couvent, si ce n'est tout au plus qu'elle n'étoit pas retournée sous sa conduite à Meaux, comme il prétend qu'elle le lui avoit promis, et que jamais il ne vous en avoit communiqué aucun nouveau sujet de plainte; que tout ce qu'il en rapportoit de fou ou de fanatique, étoit avant ses lettres testimoniales; et *que, pour sa prison, vous n'en étiez*

point trop surpris, parce que vous-même aviez donné ce conseil, que, pour ôter tout sujet de crainte, on la mît dans quelque lieu séparé du monde où elle ne pût ni enseigner ni dogmatiser. Cette dernière raison l'a touché, et il me l'a fait redire deux ou trois fois. Elle n'est pas dans votre lettre à Mme de Maintenon, comme je l'avois cru d'abord; mais elle est dans votre petit écrit latin, et dans votre *Réponse* à M. de Paris. J'ai su, par ce même cardinal, que le Pape lui a fait voir les deux lettres que je lui ai rendues de votre part, et je crois que c'est ce qui l'avoit un peu mieux disposé qu'un autre cardinal que j'avois vu hier matin, lequel me parut si occupé de cette *Relation* de M. de Meaux, et si persuadé que votre livre n'étoit qu'une apologie de la personne et de la doctrine de Mme Guyon, que tout ce que je pouvois lui dire au contraire, ne faisoit aucune impression sur lui; et j'en étois d'autant plus effrayé, que je savois bien que jusqu'ici il nous avoit été assez favorable. Je voulus même entrer dans quelques-uns des adoucissemens de votre Mémoire; mais il rejetoit tout cela, en me disant, en son italien et d'un air grave, que ce n'étoit point la coutume de *la Chiesa.* Ensuite il revenoit toujours à me dire que, non-seulement vous défendiez la personne de Mme Guyon, mais même que votre livre rapportoit les maximes et les mêmes expressions de son livre, quoiqu'elles fussent déjà condamnées à Rome. Je lui soutins fortement que, quoique M. de Meaux l'avançât de la sorte dans sa *Relation,* aussi bien que dans ses autres écrits, il étoit pourtant certain qu'il n'avoit aucun fondement légitime de le faire, et que la preuve en étoit évidente, puisqu'il n'avoit jamais pu en rap-

porter aucune proposition particulière, ou aucune maxime condamnée. Mais cela fait toujours voir les terribles impressions que font toutes ces histoires contre vous, et combien il est nécessaire que vous y répondiez promptement. Je m'applique beaucoup à leur faire remarquer que les deux grandes raisons dont M. de Meaux se sert pour persuader que vous êtes occupé de la doctrine et de la personne de Mme Guyon retombent sur lui. On voit qu'il s'empresse à la représenter la plus insensée personne du monde ou la plus fanatique, et tous les endroits qu'il rapporte de sa *Vie* écrite par elle-même, ne sont que pour vous rendre responsable au public de tout ce ridicule; d'où il conclut que votre entêtement est extrême. Je me garde bien de dire un mot pour la justifier sur tout ce que M. de Meaux lui fait dire d'elle-même; au contraire, je conviens qu'il faut qu'elle soit aussi folle ou aussi fanatique qu'il nous la dépeint, puisqu'il la connoît mieux que personne, lui à qui elle avoit donné tous ses manuscrits; lui à qui elle avoit promis une obéissance particulière; lui qui étoit son directeur, son juge, son évêque. Mais je demande si tous ces songes, toutes ces illusions, toutes ces fausses prophéties, et ces folles idées qu'elle avoit d'elle-même, n'étoient pas exactement et parfaitement connus à M. de Meaux, lorsqu'il l'examinoit durant six mois à Meaux, lorsqu'il l'admettoit tous les jours à la sainte table, lors même qu'il proposoit toutes ces choses à M. de Cambrai, et avant qu'il lui donnât des attestations si avantageuses. Après tout cela, il en faut revenir à ce point : si elle étoit folle, elle ne devoit pas être admise aux sacremens, et si elle

elle étoit fanatique, elle en devoit être exclue; *nolite dare sanctum canibus.* Ce n'est point assez que M. de Meaux dise que, s'il a péché, ce n'est que par trop d'indulgence : non, la religion ne souffre point qu'un directeur, qu'un juge, qu'un évêque ne fasse pas un discernement plus exact de ceux qui doivent être admis ou rejetés des saints mystères. Sa seconde raison est votre grande soumission pour tous ses sentimens sur les vérités de la foi, que vous lui exprimez d'une manière si touchante dans vos lettres, et dont vous vous êtes tant éloigné d'abord que vous avez été archevêque. On voit par là qu'il vouloit dès-lors vous rendre suspect d'une mauvaise doctrine, et que vous, au contraire, aviez un zèle et une impatience extrême de vous éloigner promptement de toute erreur. Vous le priez, vous le pressez de vous instruire, et lui ne vous dit mot, quelque instance que vous lui puissiez faire de vous marquer en quoi vous vous trompez. Pourquoi dès-lors ne vous a-t-il pas marqué vos erreurs? Où est-ce que vous avez manqué de docilité pour lui, et que vous vous êtes éloigné de cette soumission que vous lui aviez promise comme à un évêque, lorsque vous étiez simple prêtre? Lorsqu'il a réduit toute la doctrine catholique contre les erreurs des Quiétistes et de M[me] Guyon, ou dans ses manuscrits ou dans ses livres, aux XXXIV Articles d'Issy, ne les avez-vous pas signés de tout votre cœur, et n'offrez-vous pas de les signer de votre sang? Quand ensuite M. de Meaux a voulu s'éloigner, selon vous, de la doctrine de ces Articles sur la charité, et condamner votre livre, n'avez-vous pas paru toujours également attaché à la doctrine de l'Église, et soumis à son autorité? M. de

Meaux n'étoit plus alors votre supérieur, comme il l'étoit quand vous étiez simple prêtre; mais le Pape avoit cette autorité sur vous de juge de la doctrine, et c'est à lui que vous vous êtes soumis depuis que vous êtes archevêque; et vous aurez la même soumission pour son jugement, et sans doute encore une plus grande que celle que vous promettiez à M. de Meaux, lorsqu'il étoit votre supérieur dans la hiérarchie. Ce n'étoit point à lui, *comme un grand docteur,* que vous promettiez cette déférence, etc. Pour sa troisième raison, qui est tirée du refus que vous avez fait de lui donner votre approbation sur son livre, je fais remarquer qu'il veut trop pénétrer votre intention, et qu'il en juge très-mal, parce qu'il ignore la véritable cause de ce refus. Il ne sait pas qu'il étoit fondé sur le conseil de vos amis, qui approuvoient alors, et qui faisoient approuver à d'autres les raisons que vous aviez de n'approuver pas son livre; et j'emploie, quoique sourdement, tout ce que vous dites dans votre *Réponse* à M. de Paris.

Je vous rends compte de tout ce détail, pour vous faire voir que j'emploie, sans me lasser, tout ce que notre Seigneur me donne de lumière et d'esprit pour vous défendre; mais en même temps je dois vous dire qu'un si foible secours devient absolument inutile contre des impressions aussi violentes que celles que donne la *Relation* de M. de Meaux. Elle persuade, ou plutôt elle convainc tout le monde. Il n'est plus permis de douter de tous ces faits; il faut être opiniâtre et entêté, pour ne se rendre pas sur des choses connues et attestées de toute la France. On me plaint de ce que je les ai ignorées, et l'on me veut consoler

en m'assurant que tout le monde est bien persuadé que vous m'en avez fait mystère, et que j'ai toujours parlé de bonne foi. J'ai beau me tourmenter pour soutenir qu'on se trompe; on croit me faire grâce et honneur de me mettre à la question, pour me faire avouer que je n'avois jamais su toutes les illusions de cette malheureuse femme, qui cause à présent tous nos embarras. On sait que je n'étois auprès de vous que depuis que vous êtes à Cambrai, et que tout ce que M. de Meaux raconte étoit long-temps auparavant. Il ne s'agit plus de points de doctrine, ni de raisonnemens théologiques; ce sont des faits qui vous sont personnels : vous seul pouvez répondre là-dessus, parce que vous seul connoissez la vérité. Ce sont des faits qu'on vous oppose dans des *Relations* imprimées et publiques; c'est en vain que vous espéreriez qu'on pourroit les détruire par des conversations particulières, ou par des réponses manuscrites qu'on ne pourroit faire voir qu'à peu de personnes, et comme en secret : il faut que vos réponses soient connues de vos parties, et qu'elles puissent les contredire avant que des juges puissent y avoir aucun égard pour votre justification.

Je vous ai déjà mandé que plusieurs cardinaux m'avoient assuré qu'on n'auroit aucun égard aux faits dans ce jugement, et ceux mêmes qu'on croit nous être les plus contraires parlent ainsi. Mais ce n'est rien dire : il est vrai qu'on n'entrera point dans un procès criminel contre vous, sur des faits allégués par vos parties; mais néanmoins ces faits, n'étant point détruits, entreront dans le jugement d'une autre manière, en persuadant que votre livre n'a été écrit

que pour défendre la doctrine et la personne de Mme Guyon, que pour insinuer ses maximes plus adroitement qu'elle, pour radoucir un peu ses expressions et les rendre plus supportables, mais sans rien perdre néanmoins de son sens et de son esprit: et c'est sur ce principe que ceux mêmes qui vous étoient les plus favorables au commencement, semblent convenir, et en être même persuadés dans leur cœur, que votre livre peut et doit être condamné, quoiqu'il contienne plusieurs grandes maximes très-saintes et très-orthodoxes, parce que la condamnation d'un livre ne blesse jamais les vérités qui s'y trouvent renfermées.

Il faut vous dire encore qu'on ne croira point ici, ni peut-être dans le public, que l'intérêt de vos amis vous empêche de répondre sur les faits. Il ne vous a point empêché de répondre sur la doctrine. Vous disiez hardiment dans vos *Lettres* à M. de Meaux : Qu'on n'ait point d'égard à ma place; qu'on me chasse si l'on veut, etc. N'y avoit-il pas alors le même danger pour vos amis? Vous ne le craigniez pas dans ce temps-là. Je vous ai déjà dit ce qu'on vouloit faire deviner dans votre silence. Je n'ai point reçu de lettres d'aucun de nos amis qui avoient accoutumé de m'écrire de Paris; mais toutes celles que plusieurs particuliers ont reçues ces deux derniers ordinaires marquent que le déchaînement contre vous est si universel et si terrible, qu'on ne peut rien imaginer de semblable. Le P. de La Chaise condamne autant votre livre à présent, comme il avoit soutenu autrefois qu'il étoit bon. M. le duc de Beauvilliers, mande-t-on, et M. et Mme de Chevreuse ont fait aussi leur déclaration fort

publique là-dessus à M. l'archevêque de Paris. On n'ose pas seulement proférer votre nom. Le P. Magnan, ce me semble, qui est auprès du P. de La Chaise, marque : « L'on craint fort ici qu'on ne con» damne le livre de M. de Cambrai; ceux qui voient » ce qui se passe ici ont tout sujet de l'appréhen» der. Je ne connois ici aucun Jésuite qui l'ait ap» prouvé; cependant l'on veut se persuader que nous » sollicitons nos amis à Rome pour empêcher la con» damnation. Ce n'est pas la première accusation fausse » qu'on a faite contre nous; il faut toujours bien » faire, et laisser dire. » Je vois qu'ici l'épouvante n'est guère moindre, et bien des gens craignent de paroître avoir quelque liaison avec moi.

M. le cardinal de Bouillon m'a envoyé prier à dîner ce matin; il avoit aussi prié M. l'abbé Bossuet et M. de La Trémoille. Avant le repas, il nous a voulu parler à tous deux ensemble, et même en présence de M. de La Trémoille, afin qu'il fût témoin de tout ce qu'il nous diroit. Son commencement a été de nous faire remarquer qu'il avoit deux qualités dans cette affaire, la première comme chargé des affaires du Roi, et la seconde comme juge et cardinal du Saint-Office; qu'en la première il devoit nous dire que Sa Majesté désiroit ardemment que cette affaire fût bientôt jugée ici; qu'on ne pouvoit pas être plus persuadé qu'elle l'étoit, que la doctrine du livre de M. de Cambrai étoit très-pernicieuse, et que le bien de son État demandoit qu'elle fût bientôt censurée; que ce n'étoit point par ses propres lumières qu'il étoit entré dans ces sentimens, puisqu'il ne se rendoit point le juge des matières de religion, mais sur

le rapport que des personnes dignes de sa confiance lui en faisoient, et sur les bruits qui lui en revenoient de toutes parts; qu'il nous parloit ainsi à M. l'abbé Bossuet et à moi comme aux deux procureurs de M. de Cambrai et de M. de Meaux, afin que l'un et l'autre, suivant les intentions de Sa Majesté, contribuassent, autant qu'ils le pourroient, à accélérer ce jugement, et que chacun évitât avec soin toutes les chicanes qu'on pourroit employer quelquefois pour retarder le jugement d'une affaire; et qu'ainsi il nous prioit de parler chacun aux examinateurs que nous savions être de nos amis, afin de les engager à être plus courts dans le rapport qu'ils faisoient à la congrégation; que, si le Pape avoit voulu suivre son avis, il avoit proposé un expédient qui auroit mis l'affaire en état d'être jugée à la mi-août; mais qu'à présent il n'y voyoit pas d'apparence; que néanmoins il agiroit encore pour la diligenter autant qu'il pourroit; que le principal étoit fait, puisqu'on avoit traité ces deux principales questions de l'amour pur et de l'indifférence, et que les autres propositions se réduisoient presque toutes à ces deux-là; qu'en qualité de juge il nous avouoit qu'il ne seroit point trop fâché de ne se trouver pas dans la nécessité de dire son sentiment entre des personnes pour lesquelles il avoit toujours eu et auroit encore beaucoup d'estime et de considération; qu'il avoit demandé la liberté à la cour d'aller à Frescati, et de ne venir ici que pour les audiences, comme les ministres faisoient de Paris à Versailles; que, si on lui accordoit cette liberté, il pourroit bien n'être pas au jugement; encore une fois, qu'il n'en seroit pas fâché; mais que, s'il s'y trouvoit,

il donneroit son suffrage en conscience, selon ses lumières, sans avoir égard à l'amitié, etc. En nous parlant ainsi, il nous avertit deux ou trois fois de ne lui répondre point. Ainsi chacun de nous l'a écouté dans un profond silence, et à la fin personne n'a dit mot. Cela fini, on a parlé de toute autre chose, et après dîner, M. l'abbé Bossuet et moi l'avons laissé avec M. de La Trémoille jouer au trictrac pour s'empêcher de dormir.

Je vous envoie un Mémoire (2) dont vous connoîtrez le style et l'auteur. Afin que vous en puissiez mieux pénétrer l'importance, je dois vous dire qu'il

(2) Voici ce *Mémoire*, qui nous semble venir du cardinal de Bouillon, par ce qui en est dit encore dans les lettres du 2 et du 30 août, ci-après.

« Il n'y a, selon moi, par toutes les connoissances intimes que j'ai, de salut pour M. de Cambrai, qu'en faisant une chose prudente, pleine de piété, et qui, bien loin de lui être déshonorable, et d'être regardée comme une rétractation, lui sera très-honorable, et regardée comme l'effet d'un homme prudent, qui sait prendre son parti selon les règles de la prudence et de la piété dans le temps de l'orage et de la tempête.

» Ce seroit d'écrire au Pape et aux cardinaux du Saint-Office, que, voyant le scandale que cause, contre son dessein, son livre, par les sens contraires aux siens que les trois évêques qui l'ont d'abord condamné continuent à lui donner, nonobstant toutes ses explications contraires; et apprenant que le sentiment de ces trois évêques est appuyé par un grand nombre de personnes savantes et pieuses, et entr'autres par les suffrages mêmes de cinq des qualificateurs entre les dix nommés par le Pape pour l'examen de son livre; que toutes ces considérations le portent, loin de s'opposer à la prohibition de ce livre, qui a donné occasion à ce scandale excité dans l'Église, non plus qu'à la condamnation des propositions extraites de ce livre, dans le sens que ces personnes qui les condamnent leur donnent, quoique très-contraire au sien, puisqu'il a lui-même condamné ces sens, tant par son livre même, que plus clairement encore par les explications données depuis: il prie instamment Sa Sainteté, pour procurer promptement la paix et le repos à l'Église troublée à l'occasion de son livre, d'en défendre la lecture, et de condamner les propositions qui en sont extraites, dans les sens scandaleux et hérétiques que plusieurs personnes leur veulent attribuer. »

témoigna impatience de me parler là-dessus; qu'il me prévint, par des protestations qui paroissoient très-sincères, que je ne saurois avoir plus d'affection et d'attachement pour vous qu'il en avoit; que je ne pusse point craindre qu'il fût capable de changer pour vous; que son cœur ne pourroit point changer pour vous, quoique l'esprit changeât à la vue de certaines vérités nouvelles et jusqu'alors inconnues. Il me marqua certains endroits de la *Relation* de M. de Meaux qui le persuadoient beaucoup. Il étoit touché de ces grandes protestations de docilité que vous faisiez à M. de Meaux, et ne pouvoit comprendre que vous eussiez à présent une autre doctrine que la sienne. Je lui répondis à peu près ce que je vous ai raconté. Après cela, il me dit, comme une chose inévitable, que votre livre seroit condamné. Si j'ai quelque connoissance, me disoit-il, si j'ai quelque esprit, vous devez être assuré qu'il n'est pas possible que ce livre ne soit condamné, et les propositions aussi, au moins quelques-unes; et tout ce qu'on peut espérer de plus avantageux pour M. de Cambrai, c'est qu'ayant égard à ses explications et à sa grande soumission, on ajoute qu'on ne les condamne pas dans son sens; mais elles seront condamnées dans le sens que ses parties les attaquent, et son livre aussi. Il ne lui reste donc que ce parti à prendre, et me dit à peu près ce qui est dans le Mémoire. Je voulus lui faire faire quelques réflexions sur ce que quelques cardinaux m'avoient dit, mais il les rejeta comme des choses dont je devois me défier; que ceux qui me parloient ainsi nous étoient les plus opposés; que c'étoient des manières italiennes, qui adoucissoient

tout par des paroles obligeantes; que, si j'étois aux congrégations, il étoit assuré que je penserois et parlerois tout comme lui. Alors je le priai, pour être plus certain que je ne diminuerois rien de la force de ses raisons, de vouloir lui-même les mettre par écrit; il le fit : il les écrivit de sa main, et ensuite il me les dicta. Il vouloit même que je vous envoyasse un courrier, et m'offrit de l'argent pour cela, si j'en avois besoin. Je le fis ressouvenir que, l'ordinaire passé, je vous avois envoyé un autre Mémoire à peu près semblable, et que le jour du courrier étoit proche; il ne me pressa plus là-dessus.

Nos examinateurs ne prévoient rien de semblable, et il semble qu'ils ont plus de confiance que jamais que leur sentiment prévaudra. Mais il est vrai que le public et les cardinaux sont tous pénétrés de la *Relation* de M. de Meaux, et que l'on confond tellement votre livre avec cette Mme Guyon, que tout ce qu'on dit contre elle retombe sur vous, et chaque ordinaire on promet toujours qu'elle fera une nouvelle confession. Il me paroît néanmoins qu'on ne parle plus du même ton sur vos mœurs, et je comprends bien qu'ils n'espèrent plus trouver quelque endroit désagréable pour vous. Quand je vous regarde livré de cette sorte à l'injustice des hommes, cette conformité avec Jésus-Christ me console. Si Dieu leur a commandé de vous maudire, ce n'est point à moi à les faire taire. Je vous suivrai seulement avec fidélité, bien prêt, ce me semble, à donner ma vie pour votre défense.

J'avois bien résolu d'écrire à M. l'abbé de Beaumont; mais je me suis trouvé engagé à vous raconter

tant de choses, que mon temps a été tout rempli. Il aura la bonté de m'excuser.

M. de La Templerie écrit pour ses lettres de tonsure, qui sont à Cambrai.

J'oubliois de vous dire un mot du cardinal Noris. Il me dit que l'affaire étoit dans le même état, que quelques-uns des examinateurs blâmoient les propositions, et que les autres soutenoient qu'elles étoient très-catholiques; *sustinent illas esse catholicissimas.*

445.

DU MÊME A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il attend avec impatience la *Réponse à la Relation*, et désire pouvoir répandre librement la *Réponse* latine à M. de Paris.

(Juillet 1698.)

Vos lettres me font toujours grand plaisir, monsieur, et je profite, autant que je le puis, de vos réflexions, qui me paroissent très-solides. Il est vrai qu'à présent les faits et les histoires de M. de Meaux occupent presque toutes nos audiences ou nos conversations. Je ne puis vous exprimer avec quelle impatience j'attends les réponses de M. de Cambrai; et si vous voyiez comme moi le tort que son trop long silence fait à sa cause, vous rejeteriez encore plus fortement que vous ne faites, toutes les raisons qu'on lui a voulu opposer pour l'obliger à se taire. La Providence, qui ne nous abandonne point, nous donnera, j'espère, le temps de recevoir ses réponses à la *Relation*; mais sa dernière lettre ne me donne point la liberté de faire voir ouvertement sa *Réponse*

à M. de Paris. Elle doit pourtant servir de fondement à toute l'histoire des faits, et c'est comme la clef de la réponse à la *Relation*. Je vous dirai même que nos parties ne l'ignorent plus; car je l'avois prêtée à M. le cardinal de Bouillon, (je parle de la latine) et M. l'abbé Bossuet l'étant allé voir, j'ai su qu'il la lui avoit prêtée, du moins pour une nuit, à ce que dit M. l'abbé. Ce temps lui a bien suffi pour en faire faire une copie, s'il l'a voulu. Depuis, il a employé diverses personnes pour en avoir un autre exemplaire, du moins pour le lire, disoit-il, mais sans doute pour l'envoyer en France. La contrainte où je me trouve encore pour la faire voir aux cardinaux mêmes, qui pourroient peut-être la lui donner, empêche que je n'en tire pas tout le secours que je pourrois; et même un écrit qu'on ne donne que sous le manteau, et qu'on n'ose pas exposer à la censure ou la réplique de ses parties, ne peut jamais s'acquérir une pleine créance sur les esprits. On doute de la vérité des faits qui ne sont pas soutenus d'une notoriété publique, et surtout quand il faut en détruire d'autres, que nos parties publient si hardiment. Répondez-moi, je vous prie, sur cet article, que j'ai oublié de proposer à M. de Cambrai. Nous nous servons des livres que vous nous avez envoyés, et nous ne voulons rien oublier pour la défense de la vérité. Jamais elle n'a été en plus grand danger d'être opprimée que dans cette occasion, où M. de Paris et M. de Meaux la déguisent si parfaitement, qu'on aura bien de la peine à la reconnoître. On ne sauroit vous dire jusqu'où va la terreur qui a saisi tous les esprits. A peine nos plus intimes amis osent-ils nous donner

quelques marques d'une civilité commune. On les observe et on les dénonce comme gens qu'il faut proscrire. L'attente des réponses commence pourtant d'en faire sortir quelques-uns des cavernes où ils s'étoient cachés. Dieu, qui peut sauver son peuple avec peu aussi bien qu'avec plusieurs, sera toujours notre force et notre salut. J'attends avec tranquillité qu'il nous fasse connoître son bon plaisir, et nous devons toujours l'aimer. Soyez persuadé que je vous honore d'un cœur sincère.

446.

DE FÉNELON A M. ***.

Il n'a jamais prétendu défendre les livres de Mme Guyon, quoiqu'il ait cru devoir excuser ses intentions.

(Août 1698.)

Si je ne vous ai pas répondu plus tôt, monsieur, ce retardement n'a rien de mystérieux. Un homme qui a les affaires que j'ai, ne peut être ponctuel, et en est bien fâché.

La visite que vous voulez me faire, seroit, en un autre temps, une grâce et un plaisir pour moi : dans la conjoncture présente, elle ne conviendroit pas; elle seroit même très-inutile pour les choses que vous voudriez me persuader. Je n'ai besoin d'aucune persuasion de mes amis, pour ne soutenir pas Mme Guyon. J'aurois seulement besoin qu'on détrompât ceux qui veulent toujours croire que c'est pour elle que je souffre. Je n'ai jamais ni défendu, ni approuvé, ni conseillé à personne ses livres. Ceux qui avancent ce

fait ne le prouveront jamais, et devroient avouer qu'ils ont été mal informés. J'ai toujours cru ces livres censurables dans le vrai, propre et unique sens du texte. C'est ce qui est marqué dans ma lettre au Pape, et dans ma *Réponse à la Déclaration* des prélats. Parler ainsi, c'est condamner le texte des livres, en excluant toute restriction tant de fait que de droit. Il n'y a que la seule intention de la personne que j'ai excusée : encore même ne l'ai-je fait que dans un mémoire secret, et personne ne l'auroit su, si on n'eût publié mon secret, pour le tourner en scandale, en imprimant mon Mémoire. Cette excuse des seules intentions de la personne est-elle un crime? Je la laisse absolument au jugement de ses supérieurs, sans y prendre aucune part. Si elle m'a trompé, je ne veux avoir pour elle que de l'indignation. Mais enfin, si j'ai été trompé, faut-il s'étonner qu'un homme foible ne pénètre pas le fond des cœurs? J'ai cru voir en elle de la droiture; s'il n'y en a pas, c'est une erreur de fait dans laquelle je suis tombé, et qui n'importe en rien à l'Église. Encore une fois, je la déteste plus que personne, si elle est trompeuse, et loin de l'excuser, je suspens mon jugement, en la laissant à celui de ses supérieurs.

Si elle donne sérieusement les visions et les prédictions qu'on lui attribue, elle est folle, la tête lui a tourné; je ne reconnois en tout cela aucune trace de ce que j'ai cru voir en elle : mais qu'elle soit au comble de l'extravagance, ou un démon incarné, tout cela ne me fait rien. Il ne s'agit pour moi ni de sa personne dont je ne juge point, et que je laisse juger à ses supérieurs; ni de ses livres imprimés, que

j'ai toujours crus censurables dans le vrai, propre, naturel et unique sens du texte; ni de ses manuscrits, que je n'ai pas lus; ni des visions monstrueuses qu'on lui attribue, et qu'on ne trouvera jamais que j'aie approuvées. Je ne défends que mon livre, et je le soumets encore plus que je ne le défends. Si le Pape le condamne, je le condamnerai précisément comme lui, sans distinction de fait et de droit. J'espère que le public connoîtra tôt ou tard mon innocence et ma droiture. Peut-être même que ceux qui ont été si alarmés des visions folles qu'on impute à Mme Guyon, se reprocheront d'avoir cru qu'on pouvoit, sur ces rêveries, autoriser la *Relation* par laquelle M. de Meaux me diffame dans toute l'Église. On est alarmé de ces visions folles, qu'il n'est pas permis de traiter sérieusement, et on n'est point alarmé d'une doctrine sur la charité, dont j'ai montré les dangereux excès.

Vous voyez bien, mon cher monsieur, que vous n'avez pas besoin de me persuader de ne défendre point Mme Guyon. Tout ce que vous pourriez, par amitié, désirer de faire sur moi, se trouve déjà fait il y a long-temps. Si je résiste, ce n'est pas pour défendre Mme Guyon, mais seulement pour montrer que je ne l'ai point défendue. Ce qui m'importe capitalement en tout ceci, c'est de ne me laisser point flétrir comme un homme suspect, de qui on exige une signature d'une espèce de formulaire. Je ne l'ai jamais mérité, et mes confrères n'ont aucun droit de le prétendre. Je ne saurois vous expliquer à quel point je ressens le zèle pour l'Église et l'amitié pour moi, qui vous font agir si cordialement. Priez Dieu pour moi;

aimez-moi toujours; faites-moi justice, quoique les autres ne me la fassent pas; et ne doutez jamais, mon cher monsieur, des sentimens avec lesquels je vous honorerai toute ma vie.

447.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il insiste pour avoir promptement une réponse publique sur les faits. Entrevue avec plusieurs cardinaux. Bruit de Rome que le P. La Chaise s'est déclaré contre son livre.

A Rome, 2 août 1698.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 11 juillet, celle que vous écrivez au Pape, et les latines corrigées à M. de Paris, avec les notes marginales sur la *Relation du Quiétisme*. Ce commencement me donne une consolation infinie, et j'espère que vous manifesterez si clairement la vérité, que ceux mêmes qui l'aiment moins que les ténèbres ne pourront pas s'empêcher de la voir et de la reconnoître. Je ne saurois vous exprimer les fâcheuses impressions que donnoit votre trop long silence, et vous devez bien excuser mon zèle sur une infinité de choses désagréables que je vous ai mandées, mais que je ne vous pouvois pas taire, sans manquer de fidélité à vos intérêts. Tout alloit périr par cette seule persuasion, que vous n'aviez fait votre livre que pour excuser ou pour défendre adroitement ceux de Mme Guyon, aussi bien que sa personne. Depuis vos deux lettres que j'ai données au Pape, et l'écrit français, il semble que les esprits commencent un peu à revenir, et la seule

attente des réponses à M. de Meaux, que je promets de donner bientôt, tient tout en suspens; et déjà ce que j'ai, sur quelques faits de la *Relation*, la fait regarder comme douteuse. Dans la suite, je ne doute point que chacun n'ait honte d'y avoir donné trop de créance; mais il est vrai que c'étoit un torrent si rapide, qu'il emportoit tout.

Je suis tous nos cardinaux l'un après l'autre, autant que je puis trouver les momens favorables d'avoir audience, et je remarque qu'ils m'assurent tous, presque dans les mêmes termes, que l'on n'aura point égard aux faits, et qu'on ne s'attachera qu'à juger de la doctrine. Il est vrai que je m'aperçois bien qu'ils sont ravis que je leur fasse voir que vous êtes infiniment éloigné de cette prévention dont vos parties vous accusent pour Mme Guyon; et quand j'entre dans ce détail, que vous aviez été choqué plus que nul autre de ses voyages; que vous l'avez estimée sur le témoignage que des évêques rendoient de sa piété; que vous avez toujours condamné ses deux livres imprimés, comme Rome les condamne; que vous n'avez jamais lu les autres; que vous lui avez conseillé de se soumettre à l'examen et au jugement de M. de Meaux sur sa conduite intérieure; que c'est sur les témoignages publics que ce prélat lui avoit donnés, après son séjour de six mois dans un monastère de Meaux, que vous avez cru et que vous avez dit qu'on pouvoit excuser son intention en faisant ses livres, quoiqu'ils fussent censurables dans leur sens naturel; que, depuis ce temps-là néanmoins vous n'avez eu nulle société avec elle, et que, sur les nouvelles plaintes qu'on a formées contre elle, vous l'avez absolument abandonnée

abandonuée au jugement de ses supérieurs, sans dire jamais une seule parole ni pour la défendre, ni même pour diminuer ses peines, etc. Ils ont plaisir d'être assurés par là que vous n'avez aucune préoccupation pour cette femme. Vos lettres au Pape leur ont été communiquées, et eux-mêmes m'en ont rapporté les endroits les plus importans. Ils entrent même dans les raisons que vous avez eues de n'approuver pas le livre de M. de Meaux, et de ne vous assujétir pas à adhérer à ses censures. En un mot, ils commencent à connoître la vérité que votre silence laissoit cachée dans des ténèbres si profondes, qu'il n'en paroissoit pas la moindre lueur, et vos réponses à la *Relation* acheveront de les éclairer. J'ai fait voir à quelques-uns votre *Réponse* latine, mais en secret, et ils ont eu la fidélité de me la renvoyer, après l'avoir lue. Vos précédentes lettres me marquoient de ne la faire voir qu'à ces conditions, et votre dernière ne me donne point la liberté de ne la tenir plus si secrète. Il est pourtant nécessaire de la rendre publique, puisqu'elle sert de fondement à votre *Réponse à la Relation du Quiétisme*, et qu'il faut indispensablement que vous ayez prouvé à M. de Paris qu'il a trouvé vos raisons, pour refuser votre approbation au livre de M. de Meaux, légitimes, avant que vous puissiez prouver à M. de Meaux même que c'est de concert avec vos amis, et non point par préoccupation pour les livres de Mme Guyon, que vous lui avez refusé d'approuver le sien.

Un de ces premiers cardinaux me disoit : « Vous » voyez bien que nous ne nous laissons point entraî- » ner aux mouvemens de la cour de France. Soyez

» assuré que nous aurons soin de M. de Cambrai. » Un autre me disoit encore : « On mande que tous les » amis de ce pauvre Mgr de Cambrai l'abandonnent ; » mais l'on voit bien que tout son crime est d'avoir » demandé le jugement de Rome, et de ne s'être pas » soumis à celui des prélats. » D'autres m'ont dit des choses à peu près semblables; mais je ne me souviens pas de leurs propres termes. Après cela, il faut vous dire néanmoins que la personne qui m'a donné les deux Mémoires que je vous ai envoyés me parut, il n'y a que deux jours (1), plus persuadée que jamais que tout votre salut dépend uniquement de la diligence que vous apporterez à suivre le conseil qu'il vous donne de condamner votre livre, etc. Je vois toujours davantage, me disoit-il, qu'il est impossible que ce livre ne soit pas flétri; qu'il n'y peut avoir de doute que pour savoir si les propositions seront condamnées dans le sens de l'auteur, ou si l'on ajoutera quelques termes dans la censure qui sauvent la personne. Mais comment un livre contre lequel toute la France se soulève, que des évêques si honorés jugent d'une doctrine si pernicieuse, et que le Roi même croit si mauvais, peut-il sortir intact? Rome, par un jugement favorable à M. de Cambrai, renverra-t-elle ces trois prélats honteusement à coups de pied par le derrière? On parle d'assembler un concile national. Voyez à quelle extrémité on va pousser les choses. Rome doit-elle se commettre à tous ces embarras pour un seul livre écrit sur une matière si inutile, etc.? Il reprenoit ensuite : Ne croyez point que

(1) Voyez la note (2) de la lettre 444, ci-dessus pag. 295.

je vous parle ainsi comme si j'avois changé de sentimens pour M. de Cambrai. Je l'aime pour le moins autant que vous pourriez l'aimer, et je l'estime plus que je n'ai jamais estimé personne dans l'Église; mais puisque, étant si prévenu en sa faveur, je ne puis pas me défendre contre cette persuasion qu'il n'a écrit son livre que pour défendre Mme Guyon, que sera-ce des cardinaux qui ne le connoissent pas? Ne croyez point encore que je vous parle ainsi pour vous faire peur, et engager par là M. de Cambrai à suivre mon conseil; je suis assuré que vous-même, si vous étiez de la congrégation, vous seriez de mon sentiment. Ne vous laissez pas éblouir à ce que les cardinaux vous disent, qu'on n'aura point égard aux faits. Il est vrai qu'on n'en parlera pas dans le jugement; mais ils jugeront pourtant du livre et des propositions, comme de la doctrine et des expressions d'un auteur qui a voulu soutenir, avec plus d'esprit et d'habileté que tous les autres, les mêmes maximes de Mme Guyon, et de Molinos par conséquent. J'opposai à tout cela deux choses principales : Mais si les examinateurs soutiennent jusques au bout, comme ils paroissent y être plus déterminés que jamais, que les propositions sont orthodoxes, pourquoi les condamnera-t-on? Et ensuite, si les réponses de M. de Cambrai font voir évidemment que la *Relation* de M. de Meaux n'est pas sincère, et qu'il a eu d'autres raisons de lui refuser son approbation pour son livre, que le dessein caché de favoriser la doctrine de Mme Guyon, comment pourra-t-on prendre des soupçons si injustes contre lui? C'est là-dessus, me répondit-on, qu'on pourra avoir quelque égard pour la personne

..

et pour le sens de ses explications, et voilà pourquoi j'ai toujours dit qu'il est nécessaire qu'il réponde fortement : mais on ne sauroit s'empêcher de flétrir le livre. Il croit que cette affaire, qu'on croyoit devoir durer plus long-temps, ne passera pas la fin de septembre, et j'ai su, par un autre endroit, qu'on presse les examinateurs d'être fort courts; eux-mêmes disent à présent qu'ils auront plus tôt fini qu'ils ne l'avoient cru jusqu'ici.

Les examinateurs qui nous sont favorables assurent plus que jamais que les propositions seront justifiées et approuvées. J'ai su encore qu'une personne en qui le Pape a beaucoup de confiance, et à qui il a donné à lire et à lui rapporter votre *Réponse* manuscrite à M. de Paris, a paru si rempli de vos raisons, qu'elle ne peut pas s'empêcher de parler hautement de la persécution qu'on vous fait, et elle donna une grande idée de la bonté de votre cause à une personne qui la croyoit perdue sans ressource.

Je vois que nos parties veulent fort insinuer le conseil que M. de Meaux vous donne à la fin de sa *Relation*, que vous préveniez la condamnation de Rome en condamnant vous-même votre livre.

Un religieux, que j'ai connu à Sarlat, me dit, l'autre jour, que, dans une audience qu'il avoit eue du Pape, Sa Sainteté lui avoit dit : Vous savez bien que le P. La Chaise a fait abjuration du livre de M. de Cambrai; et ensuite elle ajouta : Ils disent que cet archevêque enseigne que, pour plaire à Dieu, il faut être son ennemi. — Non, saint Père, lui répondit-il, ce prélat enseigne que de grands saints ont aimé Dieu si purement pour l'amour de lui-même, que, quand

il n'auroit pas voulu leur donner son paradis, ils l'auroient servi pour sa seule gloire avec la même fidélité; et moi, qui ne suis pas saint, j'entre dans ces mêmes sentimens, et je le dis ainsi tous les jours dans mes prières. — Cela est donc bien de cette sorte, ajouta le saint Père.

Cette nouvelle de l'abjuration du P. La Chaise est ici très-publique, et nos parties en triomphent beaucoup. Une personne, qui le sait, dit-il, d'original, m'a assuré que M. de Beauvilliers, et plus encore M. de Chevreuse, avoient déclaré *que vous les aviez trompés*. Et tout cela n'est que pour faire voir quel scandale cause votre livre, et combien la *Relation* de M. de Meaux est reconnue sincère en France, et combien de gens elle a désabusés des erreurs de votre livre.

Nos parties s'empressent à dire ici que M. de Meaux a supplié le Roi de vous permettre de répondre à sa *Relation*. Le courrier auparavant, ils disoient que M. de Meaux assuroit que, si vous osiez répondre à sa *Relation*, il feroit une réplique qui seroit autant au-dessus de sa *Relation*, que la *Relation* paroissoit au-dessus de ses autres ouvrages. M. le comte d'Ayen [2] a dit qu'il vous avoit vu à Cambrai en allant visiter son régiment, et qu'il vous avoit trouvé si défait, qu'il ne croyoit pas que vous pussiez vivre deux mois.

J'oubliois de vous dire que les cardinaux à qui je parle de votre désir de venir à Rome, si l'on parle des faits, me répondent que le Roi ne le veut pas, et que le Pape ne veut rien demander au Roi qui ne

(2) Neveu du cardinal de Noailles, et qui avoit épousé la nièce de Mme de Maintenon.

lui soit pas agréable. J'attends avec confiance que le bon plaisir de Dieu soit accompli sur vous, et sur tout ce qui vous appartient. Vous savez ce qu'il me fait être pour vous.

Une autre personne de mérite, dont vous honorez beaucoup la sœur (3), me disoit, il y a peu de jours, que sa pensée seroit que vous devriez écrire au Roi, pour l'informer de la vérité des faits de cette affaire qui justifient votre conduite. Et comme je lui opposois que personne n'oseroit se charger de rendre cette lettre à Sa Majesté, il croyoit que vous la pourriez adresser au secrétaire d'État de votre province, et lui écrire à lui-même que non-seulement vous le priez de rendre cette lettre, mais même que vous le rendez responsable de ce que Sa Majesté, ignorant les faits dont vous lui rendez compte, prendroit des résolutions différentes de celles qu'elle prendroit, si elle en étoit bien informée. Et dans cette lettre au Roi, vous promettriez de n'écrire plus pour vous justifier, si Sa Majesté le désiroit ainsi. Vous verrez quelle attention vous devez faire à cet avis, qui paroissoit être donné de bonne foi.

(3) Ceci paroît désigner l'abbé de La Trémoille.

448.

DU MÊME A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il le console dans sa disgrâce, et se réjouit dans l'attente de la *Réponse à la Relation*.

A Rome, 2 août 1698.

VOTRE lettre du 11 juillet, monsieur, me console beaucoup. J'ai plaisir de vous voir libre parmi les

morts. Il est vrai qu'un cœur dégagé, et indépendant de tout ce qui peut nous assujétir aux hommes, marche sans peine dans les voies du solide bonheur. Je n'aime point cet amour de nous-mêmes qui nous occupe si fortement des choses qui nous touchent, que ni toutes les grandeurs de Dieu, ni ses bontés infinies sur nous, ni les soins de sa providence ne puissent en désappliquer notre raison ou notre prudence. Il me semble qu'il est plus judicieux à l'homme, et même essentiel au chrétien, de bannir cette sollicitude rejetée de l'Évangile sur les besoins les plus apparens et les plus sensibles, et que le seul souvenir que c'est Dieu qui nous a faits pour lui-même devroit établir une profonde tranquillité dans notre ame. C'est une vraie consolation pour moi, de vous entendre dire, avec tout le courage d'un apôtre : *Scio abundare et penuriam pati.* Vous devez bien me le pardonner, quand j'aurois eu quelques premiers sentimens de crainte pour vous là-dessus.

Je vois votre pensée sur le silence que M. de Cambrai gardoit par considération pour ses amis. Mes lettres précédentes vous auront déjà fait remarquer combien j'entre dans vos sentimens là-dessus, et je ne pouvois comprendre que ce ne fût pas perdre entièrement ses amis, que de se perdre soi-même, en se laissant condamner très-justement et très-juridiquement, faute seulement de répondre un mot pour désavouer les crimes dont on étoit accusé. C'est ce qui m'a obligé d'écrire quelquefois des choses si fortes, et qui me pénétroient de douleur à les souffrir un seul moment dans mon imagination pour les pouvoir mettre sur le papier. Je ne saurois vous faire

comprendre l'état de souffrance où je me suis vu là-dessus; mais vous me redonnez la vie, en m'assurant que M. de Cambrai va répondre avec toute sa force et toute sa douceur. Je vois bien qu'il ne sortira point de ce caractère de modération qu'il a si bien soutenu jusqu'ici, et qui donne une si grande idée de sa piété sincère. Je ne vois rien qui le fasse plus admirer, ni qui le rende plus aimable en ce pays. Ses lettres au Pape, et les écrits que je fais voir en secret, commencent à faire un bruit sourd qui inquiète déjà nos parties, et ce torrent impétueux de la *Relation du Quiétisme,* qui sembloit entraîner le monde, perd insensiblement sa rapidité; et les promesses que je fais, de donner bientôt une réponse, consolent un grand nombre de personnes de piété véritablement affligées, et suspend les esprits de ceux mêmes qui paroissoient les plus persuadés de la vérité de toute cette histoire si éblouissante.

Il sera utile que vous nous envoyiez ce recueil dont vous me parlez de plusieurs passages d'auteurs modernes ou anciens qui ont parlé comme M. de Cambrai; mais ne comptez pas sur la lecture que je puis faire, car je n'en ai point le temps.

Vos lettres et vos réflexions me sont utiles. J'en fais usage lors même que je n'ai pas le loisir de vous en rendre compte; mais souvent ce que j'écris à M. de Cambrai répond à ce que vous avez eu la bonté de me dire, et je sais que vous ne comptez pour rien ni la formalité ni le compliment. Je vous honore de tout mon cœur.

M. de La Templerie n'ose pas, par respect, vous écrire, quoiqu'il en ait grand désir.

449.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce la prompte expédition de sa *Réponse à la Relation*, le prie de supprimer la *Réponse* latine à M. de Paris, et demande instamment d'aller à Rome pour se justifier.

A Cambrai, 2 août 1698.

Je ne vous écris aujourd'hui que deux mots, mon très-cher abbé, pour vous conjurer de prendre courage sur les faits. Il m'a été impossible de mettre encore cette semaine ma *Réponse à la Relation* de M. de Meaux en état. Le travail en est très-long; je n'ai pu avoir les ouvriers; il m'a fallu ramasser des pièces, et transcrire exactement mot pour mot, de peur des chicanes. J'attends encore un éclaircissement important de Paris. Mais je vous enverrai dans peu de jours un courrier exprès, qui arrivera apparemment à Rome plus tôt que l'ordinaire, et qui vous portera ma *Réponse* complète. En attendant, je vous conjure de supprimer entièrement ma *Réponse* latine à M. de Paris. Je n'en aurai plus de besoin par la *Réponse* à M. de Meaux, et mes amis de Paris me pressent vivement de supprimer cette *Réponse*, et de ménager en cela cet archevêque. Je suppose que vous n'aurez fait que prêter les exemplaires, et que, s'il y en a de prêtés actuellement, vous les retirerez sans peine. Pour les exemplaires de ma *Réponse à la Relation* de M. de Meaux, que je vous ai envoyés, ce ne sont que des épreuves informes que vous pouvez prêter à des gens très-sûrs, en attendant l'édition fixée et cor-

rigée. Vous la recevrez, s'il plaît à Dieu, aussitôt que cette lettre. Vous verrez combien elle répondra à tout. Vous verrez aussi qu'elle ne laissera rien à désirer sur les livres de Mme Guyon. Pour le mien, je n'ai garde de demander qu'on le condamne dans le mauvais sens; ce seroit en supposer un mauvais : à Dieu ne plaise! J'ai assez condamné tous les mauvais sens; mais je ne conviens pas qu'on puisse de bonne foi les donner au texte de mon livre. Me demander cette démarche, c'est me tendre un piége, et me vouloir faire donner un aveu qui me perdroit. Je prie Dieu qu'il vous donne la santé et la patience infinie dont vous avez besoin pour me secourir parmi tant d'épreuves.

Il y a un canonicat vacant à Saint-Géry. Si vous pouvez l'obtenir pour M. Provenchères, cela me feroit un grand plaisir; mais mesurez-vous sur nos forces présentes.

Je ne saurois croire qu'on ne veuille pas attendre mes réponses, qui ne peuvent pas être aussi promptes sur des détails de faits, où il faut mesurer jusqu'aux virgules, pour éviter les apparentes contradictions avec des gens qui ne s'étudient qu'à des antilogies.

Dieu soit avec vous, mon très-cher abbé. Vous aurez aussitôt que cette lettre ma réponse aux faits, et puis vous aurez les autres chaque courrier. Il ne faut pas s'étonner des lettres qui viendront de Paris. On ne peut que me condamner, quand on allègue une suite de faits atroces rendus vraisemblables par des lettres de moi, et que je ne réponds rien. Mais attendez encore un peu.

Ce qui seroit capital, seroit que le Pape fît deux

choses : 1° qu'il donnât une borne précise aux productions des parties; autrement nous irons à l'infini, et le scandale avec l'aigreur seront sans mesure ; 2° que, sans éclat scandaleux, il se fît donner toutes les preuves d'écrits ou de témoins, et qu'il me les fît communiquer, en cas qu'il ne veuille point me procurer la liberté d'aller à Rome. Je m'engage de répondre clairement sur cette communication, sans laisser aucune ombre de soupçon; ou bien, si je suis convaincu de quelque tort, j'en ferai de bonne foi réparation publique : mais le principal seroit que j'allasse à Rome. N'écoutez point tous ceux qui pensent autrement : pressez, pressez, pressez.

Tout à vous mille et mille fois, en celui pour qui seul vous pouvez supporter ma croix, qui retombe toute sur vous.

450.

DU MÊME A L'ÉVÊQUE DE ***.

Il expose ses sentimens sur Mme Guyon et ses livres, et se soumet sans réserve au jugement du saint siège.

A Cambrai, 4 août (1698.)

Je suis sensiblement touché, monseigneur, de la bonté avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire, et je reçois, avec une sincère reconnoissance, les avis qu'une ancienne et cordiale amitié vous engage à me donner. Mais je ne puis m'empêcher de prendre la liberté de vous dire qu'on vous a mal instruit des faits. Je n'ai jamais défendu les livres de Mme Guyon, et je ferai voir clairement, s'il plaît à

Dieu, que je les ai condamnés en termes très-forts et très-précis. J'espère, monseigneur, que le public sera détrompé là-dessus, s'il veut bien m'écouter. Pour la personne de Mme Guyon, il est vrai que je l'ai estimée sur de bons témoignages de sa vertu. Elle m'a toujours protesté qu'elle n'avoit que de l'horreur pour la doctrine qu'on lui impute. Elle a pu dissimuler, et me tromper. Il s'en faut beaucoup que je ne sache pénétrer le fond des cœurs. Je ne me suis jamais mêlé de la justifier; je l'abandonne, comme je l'ai fait, il y a déjà long-temps, au jugement de ses supérieurs. Personne n'a plus de zèle que moi contre les erreurs qu'on lui attribue, et personne n'aura plus d'indignation contre elle, dès qu'il sera vérifié qu'elle m'a trompé.

Pour l'affaire qui est à Rome, elle ne regarde que mon livre seul, qui n'a aucun rapport à ceux de Mme Guyon. Je n'ai prétendu, dans ce livre, (Dieu le sait) qu'établir l'amour indépendant du motif de la béatitude qui est enseigné dans toutes les écoles. D'un autre côté, on l'attaque ouvertement, et on dit que c'est là *le point décisif qui renferme la décision de tout.* J'ai défendu cette doctrine dans mes lettres. On passe des dogmes aux faits, pour rendre mes sentimens odieux. On me dépeint comme le martyr d'une femme visionnaire. Non, monseigneur, je ne l'ai jamais été, et je ne souffrirai jamais qu'on me donne pour tel à toute l'Église. J'ai condamné, et je ne cesse de condamner les livres de cette personne dans le sens propre, naturel, véritable et unique du texte bien pris dans toute sa suite. Est-ce être le martyr de l'auteur? En condamnant si expressément les li-

vres, je laisse la personne au jugement de ses supérieurs, et je ne l'excuse en rien. Voilà, monseigneur, ce qu'il paroîtra que j'ai fait dès l'année passée.

Il n'y a qu'une seule chose à laquelle j'ai résisté, qui est que mes confrères vouloient exiger de moi, comme si je m'étois rendu suspect, et comme s'ils en avoient l'autorité, ma souscription à une espèce de formulaire. Mon livre est donc la seule chose dont il s'agit réellement, et il ne s'agit, dans mon livre, que de l'amour indépendant du motif de la béatitude, lequel commande les actes de toutes les autres vertus dans les parfaits, et en exclut la mercenarité que les Pères reconnoissent dans les imparfaits, comme un reste d'imperfection à retrancher. C'est cette doctrine de mon livre que j'ai soumise avec le livre même au saint siège sans restriction, tant pour le fait que pour le droit. Peut-on dire que je trouble la paix de l'Église, pendant que je suis si soumis au Père commun? J'attends avec impatience sa décision. Il n'a pas tenu à moi que je ne l'aie attendue en paix et en silence. Ce n'est pas moi qui multiplie les écrits, puisque je ne fais que répondre courtement et promptement aux accusations dont on veut m'accabler. Priez Dieu pour moi, monseigneur, dans un temps où j'en ai un si grand besoin. J'ai confiance aux prières d'un saint prélat qui aime l'Église, et qui la sert avec zèle depuis tant d'années. Conservez-moi, s'il vous plaît, l'honneur de votre amitié. Personne n'est avec un respect plus sincère que moi, monseigneur, etc.

451.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il promet sa *Réponse à la Relation*, exige la suppression de sa *Réponse* à M. de Paris, et demande que le Pape mette des bornes à cette guerre d'écrits.

A Cambrai, 7 août (1698.)

Je viens, mon très-cher abbé, de recevoir votre lettre datée du 19 juillet : quelques endroits tristes qu'elle contienne, elle me console en me montrant toute la bonté de votre cœur. Je remercie Dieu de tout ce qu'il vous donne pour moi. Je le prie de continuer à vous donner la plénitude de son esprit de force, de discernement, de patience et de zèle pour la vérité. Vous aurez déjà reçu ma *Réponse à la Relation* de M. de Meaux. J'espère que vous la trouverez claire, précise et concluante : mais je l'ai beaucoup retouchée, et j'y ai fait des additions très-importantes. Ainsi il ne faut regarder ce que vous en avez reçu que comme des épreuves qu'on prête en confiance à quelques amis très-sûrs, et qu'on retire toutes exactement en attendant qu'on puisse publier l'édition. Ainsi, je vous conjure de ne laisser rien échapper. Pour l'ouvrage complet, je le ferai partir par un courrier exprès dans très-peu de jours. Il est presque fait; mais il m'a fallu rassembler des pièces, m'assurer de la vérification de certains faits, et consulter loin de moi des personnes qui y avoient part. Tout cela, malgré moi, est très-long. Vous jugez bien qu'en matière de faits, un mot peut faire de grands mécomptes, et à plus forte raison causer

des chicanes infinies. Mais vous verrez bientôt, s'il plaît à Dieu, une réponse bien précise. Vous verrez aussi comment je m'explique sur les livres de Mme Guyon. Pour sa personne, n'ayant vu aucune information, je ne puis que la laisser absolument au jugement de ses supérieurs, sans m'intéresser à ce qui la touche.

Pour ma *Réponse* latine à M. de Paris, je vous conjure de n'en laisser à personne aucun exemplaire. Ma *Réponse* à M. de Meaux rend l'autre inutile. On me presse de Paris de ne répondre rien à M. de Paris, et de tourner tous mes traits contre M. de Meaux tout seul, parce que M. de Paris témoigne blâmer ses emportemens, et se rapprocher de mes amis. Je ne me fie point à ces douceurs : mais je puis me contenter de ma *Réponse* à M. de Meaux, qui dira tout l'essentiel. Retirez donc, je vous conjure, tout ce que vous pourrez avoir prêté d'exemplaires de la *Réponse* latine à M. de Paris.

Je crains beaucoup pour votre santé dans l'extrême peine d'esprit où vous devez être : mais j'espère que Dieu vous soutiendra. Les grands bruits ne doivent pas vous étonner. Pourvu qu'on attende mes réponses, on verra si clair sur les faits, que j'espérerai justice. Si on veut juger du livre seul, on doit prendre garde que, si on alloit le défendre après tout ce qu'on a publié sur les faits, la simple défense du livre me diffameroit à jamais.

Pour les faits comme pour le droit, il faudroit que le Pape donnât des bornes certaines aux écrits de part et d'autre : autrement nous ne finirons jamais. Qu'il demande qu'on lui envoie toutes les preuves

qu'on peut avoir contre moi, qu'on me les communique, que je réponde, et qu'on décide : mais si on laisse répandre sans fin des libelles diffamatoires, c'est prolonger le scandale, et autoriser l'oppression d'un innocent. Voilà sur quoi il faut appuyer sans relâche. Vous verrez, par la lettre de M. Clément, qui est le grand ami et le confident de M. de Chartres, que ma doctrine sera catholique ou hérétique suivant que je parlerai sur M[me] Guyon. Jugez par là si on croit de bonne foi le texte de mon livre aussi mauvais qu'on le dépeint. Dieu voit et jugera tout. C'est en lui que vous trouverez la récompense de tout ce qu'il vous inspire de faire pour moi. Tout à mon très-cher abbé sans fin et sans mesure.

Sur ce que vous me mandez qu'on vous dit : Si le livre n'est point erroné *liberabitur*, etc. quand il aura été jugé, le Pape demandera le *rétablissement*, etc. faites entendre que nul rétablissement ne remédieroit à ma diffamation, si le livre étoit ou condamné ou défendu, après les accusations horribles sur les faits. De plus, le rétablissement seroit trop indécent pour être proposé ni accepté. Enfin, quand même il seroit accepté, il ne le seroit que pour la forme, et par une vaine cérémonie qui n'iroit à rien.

452.

452.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Urgente nécessité de répondre à la *Relation*. Détails sur l'état présent de l'affaire.

A Rome, 9 août 1698.

Votre paquet, monseigneur, du 18 juillet, nous a été rendu. J'ai lu le reste des notes marginales, et j'espère plus que jamais qu'elles forceront enfin les plus obstinés à reconnoître la vérité : car je vois toujours davantage, dans les visites que je rends aux cardinaux, quelles profondes impressions avoient faites sur les esprits la *Réponse* de M. de Paris, et la *Relation* de M. de Meaux, soutenues par ce terrible éclat qu'on vient de faire contre vous, et ce semble même, attestées par mille choses qu'on fait dire au Roi là-dessus, et par ces abjurations qu'on publie du P. La Chaise, et de MM. les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Je comprends par là que l'auteur des Mémoires que je vous ai envoyés, qui avoit pénétré ces dispositions plus tôt qu'il ne m'étoit possible de les remarquer, avoit raison de tout craindre et de m'ôter toute espérance. Je ne vois pas même encore à présent qu'il change de pensée ; mais je sais néanmoins que vos lettres au Pape ont été lues avec beaucoup d'attention, aussi bien que le manuscrit que je lui remis de votre part. Et dès-lors qu'il s'est répandu dans le public que vous faisiez des réponses, il semble que l'on veuille un peu suspendre son jugement ; et même je vois déjà qu'il

y a des séculiers qui savent toutes les circonstances et tous les faits de votre *Réponse* à M. de Paris. Et là-dessus un maître de chambre d'un cardinal, qui m'entretenoit en attendant que je pusse avoir audience, me parut entrer en zèle pour votre défense; et lorsqu'il vit que je me tenois réservé à entrer dans ce détail, il me le raconta exactement d'un bout à l'autre, et ajouta tout indigné : Quoi, les Français, après cela, oseront dire que les Italiens sont fourbes! Voit-on ici des exemples où l'on se serve de ces sortes de voies pour perdre un archevêque, et pour le chasser de la cour? Il est vrai que ce bon monsieur italien est un homme d'oraison, qui ne peut souffrir qu'on combatte le pur amour, et qui m'assure toujours que Dieu le soutiendra.

Ce qu'un cardinal me disoit là-dessus vous fera encore mieux voir la nécessité de vos réponses. Il avoit vu vos lettres au Pape, et vos *Réponses* à M. de Paris. Je les lui prêtai en latin, car le français, quoiqu'il l'entende un peu, l'embarrasse toujours davantage; et je lui promettois bientôt celle à la *Relation* de M. de Meaux, et même je lui en rapportai les faits les plus essentiels, pour marquer votre dégagement pour Mme Guyon. Cela est vrai, me dit-il; mais l'on voit néanmoins que M. de Cambrai est toujours en sollicitude pour excuser l'intention de cette femme. Il condamne bien ses livres, mais *in sensu obvio;* et ce sens, selon lui, est un sens de rigueur. Je m'en vais vous dire en confiance, ajouta-t-il, ce que l'on peut penser là-dessus, et ce que j'ai cru moi-même; car il faut vous l'avouer de bonne foi. J'ai cru qu'il estimoit cette dame, qu'il la croyoit pieuse et véri-

tablement spirituelle, qu'il voyoit qu'elle s'étoit mal expliquée en plusieurs endroits de ses livres, et que par là ils étoient dignes de censure; mais néanmoins que ses maximes étoient bonnes en elles-mêmes, de la manière qu'elle les lui avoit expliquées de vive voix, et que là-dessus il avoit voulu exposer cette même doctrine et ces mêmes maximes sous des expressions plus correctes. Je lui répondis qu'il n'y avoit aucun endroit de votre livre qui eût rapport à cette femme, que ce seul de l'*Avertissement,* où vous dites que ceux qui ont été dans l'erreur, etc. Pardonnez-moi, me dit-il, cet autre, où il dit : *Les bons mystiques m'entendront bien,* etc. semble encore être pour elle; mais en cela même il ne seroit pas blâmable, car il croit la doctrine bonne, et corrige beaucoup de mauvaises expressions de cette femme. Je voulois lui répondre, et il reprit la parole, pour me dire vivement : Si M. de Cambrai étoit ici, je crois qu'il m'avoueroit de bonne foi qu'il a fait son livre dans cette intention. Non, monseigneur, repris-je; il est certain qu'il n'a fait son livre que pour se mettre à couvert des soupçons que M. de Meaux vouloit donner contre lui, et pour défendre sa propre réputation, et nullement celle de Mme Guyon. Votre Éminence le verra clairement dans sa *Réponse à la Relation* de M. de Meaux, et vous ne pourrez plus douter que le conseil de ses amis ne l'ait déterminé là-dessus par des raisons qui leur paroissoient indispensables. Ils l'assuroient qu'il ne pouvoit ni en honneur ni en conscience approuver le livre de M. de Meaux, et qu'il devoit en faire un pour expliquer ses propres sentimens par lui-même,

et non pas par la plume de M. de Meaux. — Mais comment lui disoient-ils qu'il ne pouvoit pas approuver le livre de M. de Meaux, puisqu'ils l'approuvoient eux-mêmes? — C'est parce que M. de Meaux n'avoit pas dit de ces messieurs, ce qu'il avoit dit trop publiquement de M. de Cambrai, qu'il *étoit infatué* de Mme Guyon, et qu'il la lui feroit abjurer. C'est qu'il n'exigeoit pas d'eux cette approbation, comme une preuve de leur foi; au lieu qu'il la demandoit à M. de Cambrai comme une signature de formulaire, faute de laquelle il l'alloit dénoncer hautement pour Quiétiste. Et c'est à cette supériorité injuste que M. de Meaux s'attribue dans l'Église, que M. de Cambrai n'a pas voulu se soumettre. C'est à cette confusion, qui déshonoroit son ministère en sa personne, à laquelle il n'a pas cru pouvoir s'exposer en conscience, s'il avoit cédé à M. de Meaux, qui vouloit, par cette approbation, le présenter au public comme un homme prévenu de toutes les abominations du système qu'il imputoit à Mme Guyon, et dont enfin il étoit contraint de rétracter et de condamner les erreurs. Il avoit encore la raison de la doctrine du pur amour, que M. de Meaux vouloit combattre, et que M. de Cambrai étoit résolu de soutenir, ou du moins alors ne la pas condamner. Il me parut touché de ces réflexions; et lorsqu'il verra votre *Réponse à la Relation*, j'espère qu'il sera encore plus convaincu de la vérité.

Un Français, que je crois sincère, et qui a des liaisons fort étroites avec nos Régalistes ou Jansénistes fugitifs de France, me donnoit l'autre jour le même conseil que celui du Mémoire que je vous ai

envoyé, persuadé, sur le rapport de ces messieurs, que c'étoit le meilleur parti que vous pussiez prendre; et comme il est persuadé que ces messieurs pénètrent plus qu'aucun autre dans le secret de cette cour, il étoit en peine de me voir si déterminé à ne faire aucune démarche de ce côté-là. Il convenoit pourtant ensuite que je ne le devois pas sans un ordre bien exprès.

Dans le temps que j'étois en conversation avec un prélat de cette cour, M. l'abbé Valloni [1], qui est un Français, mais qui veut passer pour Flamand, parce qu'il est député de M. de Sébaste, vicaire apostolique dans toute cette Hollande, autrefois disciple de M. Arnauld, à ce qu'on m'a dit, aborda M. de La Templerie dans l'antichambre, et lui demanda si j'étois l'abbé Bossuet, et ensuite qui j'étois. Lorsqu'il eut su mon nom, il n'ignoroit pas que j'étois ici pour vos affaires, et il lui dit qu'il vous honoroit beaucoup, mais que le seul parti que vous eussiez à prendre, dans l'état où étoient les choses, pour votre consolation et pour votre gloire, seroit d'écrire au Pape pour lui dire que vous abandonnez votre livre, et que vous le condamnez même, puisque vous ne pouvez plus douter qu'il ne soit pour le moins très-dangereux, voyant tout l'éclat qu'il cause en France, et tant de si dignes prélats qui le censurent. Sur la première réponse de M. de La Templerie, il le quitta brusquement. Quand il fut sorti, il demanda son nom, et lorsque je parlois à ce prélat, et que le valet de chambre vint lui dire que cet abbé deman

(1) Son vrai nom étoit du Vaucel. Voyez la *Notice des personnages*

doit audience, il me dit tout doucement que c'étoit là un de nos plus grands ennemis; et je le connoissois déjà par son nom, quoique je ne connusse pas son visage.

M. l'abbé d'Abissi, que vous avez peut-être vu au séminaire de Saint-Sulpice, vint me voir, il y a peu de jours, et me donnoit aussi ce même conseil pour vous, d'abandonner ou de condamner votre livre, parce qu'il vous seroit bien plus glorieux de prévenir le jugement de Rome, que de vous y soumettre simplement.

Il semble que tout cela est fondé sur le conseil que M. de Meaux lui-même vous en donne à la fin de sa *Relation*.

Il est vrai que ce prélat, dont je vous ai parlé, qui m'avoit fait cette histoire du cardinal ..... [2], si zélé pour le pur amour, me dit l'autre jour, qu'il avoit parlé à deux ou trois cardinaux qui lui avoient paru assez mal disposés pour votre livre, à cause de toutes ces histoires de Mme Guyon.

Nos examinateurs demeurent toujours fermes dans leurs mêmes sentimens, les uns pour soutenir, et les autres pour combattre les propositions. Ceux qui nous sont favorables augmentent toujours en confiance, et hier et avant-hier je vis les confidens de deux des principaux, qui me dirent *d'avoir toujours bonne espérance;* et l'un des deux ajouta qu'il me parloit ainsi, fondé sur la connoissance qu'il avoit de certaines choses qu'il ne pouvoit pas me dire présentement, mais qui lui donnoient droit de me parler

(2) Voyez la lettre 430, ci-dessus pag. 219.

ainsi. Vous vous souvenez bien que le *Mémoire* répond à cela, que les examinateurs parlent selon leurs vues particulières, mais qu'ils ne savent pas le secret des cardinaux (3).

Tout ce que j'ai pu pénétrer, depuis ce que M. le cardinal de Bouillon nous dit à M. l'abbé Bossuet et à moi, me donne bien lieu de croire que les examinateurs auront achevé leurs disputes et donneront leur *votum* à la mi-septembre. Il ne paroît pas que les cardinaux puissent être long-temps, après cette discussion finie, à décider l'affaire entre eux et avec le Pape.

J'ai reçu, par ce dernier ordinaire, des nouvelles de nos amis de France. L'un me fait part de ses réflexions sur la *Relation* de M. de Meaux, qu'il vous a envoyées, me dit-il; et l'autre, que tous vos amis souhaitent en France que votre livre soit condamné à Rome, afin que votre soumission à ce jugement du Pape finisse cette malheureuse affaire. Mais il m'assure que le Roi n'a point nommé à votre place, que votre pension de précepteur n'est point rayée de dessus l'État, que votre logement de Versailles n'est point donné, ni vos meubles déplacés.

Je me sers des raisons que vous me dites, autant qu'il m'est possible, dans les occasions; mais j'espère bien plus de vos réponses. L'ordre de Dieu sur vous est ce qui m'occupe davantage; je le respecte, et je voudrois l'aimer.

(3) Voyez les lettres 444 et 447, ci-dessus pag. 295, etc. 306 et suiv.

453.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Détails sur les travaux des examinateurs. Nécessité que l'archevêque de Cambrai se justifie sur les faits.

A Rome, 12 août 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 15 juillet, qui m'a donné beaucoup de joie, en m'ôtant de l'inquiétude où j'étois de ne recevoir plus de vos nouvelles, et de n'oser presque plus vous en donner des miennes. Vous verrez pourtant que je n'ai pas manqué d'écrire tous les ordinaires. J'ai reçu par le même courrier un paquet de monsieur votre cousin, dont je fais l'usage qu'il désire; mais je ne sais si je dois lui faire une réponse séparée de la vôtre, ou si je dois en user à l'ordinaire. Vous conviendrez là-dessus avec lui, s'il vous plaît, et vous aurez la bonté de me dire à quoi je m'en dois tenir.

On travaille toujours avec beaucoup d'application à l'affaire de M. de Cambrai. Les congrégations se tiennent trois fois la semaine, et les examinateurs avancent dans la discussion des propositions extraites du livre. On les voit toujours fermes dans leurs premiers sentimens, les uns pour et les autres contre. Il est vrai que ceux qui favorisent le livre prennent un air de supériorité pour la doctrine, en faisant voir qu'elle est en elle-même celle de tous les saints et de tous les docteurs, et qu'elle ne peut être attaquée que par des conséquences mal tirées, qui rendroient également suspects tous les écrits des Pères de l'Église,

et même l'Écriture sainte. Les autres, au contraire, cherchent à rendre ce livre odieux par la conformité de quelques-unes de ses expressions avec celles dont les faux mystiques ont tâché de changer le vrai sens, pour insinuer leurs erreurs; et l'on dit que leurs plus solides raisonnemens sont fondés sur des réflexions de prudence, qu'ils soutiennent par les faits qu'on a publiés dès le commencement de cette affaire, pour rendre M. de Cambrai suspect d'être le défenseur ou l'apologiste de Mme Guyon. De cette sorte, à ne regarder l'affaire que par rapport au sentiment ou au *votum* des qualificateurs, on pourroit espérer plus que jamais que le livre ne seroit point censuré; mais comme le jugement des cardinaux doit être, à ce qu'on assure, bien plus *prudential* que *dogmatique*, les parties de M. de Cambrai disent toujours, avec une pleine confiance, que ce livre sera condamné. Néanmoins on voit ici beaucoup de docteurs particuliers, qui, n'étant point qualificateurs, peuvent dire leur pensée avec liberté, dans un sentiment bien contraire. Je puis vous assurer avec vérité que j'en ai vu trois depuis quelques jours, avec lesquels j'ai voulu entrer en conversation là-dessus, parce qu'on m'en avoit parlé comme de personnes très-distinguées par leur piété et par leur doctrine. Ils m'ont dit qu'ils avoient lu avec beaucoup d'attention les livres de M. de Cambrai, et ensuite ceux de M. de Meaux et autres qui les combattent, et qu'ils ne pouvoient pas s'empêcher d'être fortement persuadés qu'on ne pouvoit point condamner le livre de M. de Cambrai, *sans condamner saint Thomas, saint Bonaventure, sainte Thérèse et surtout saint François de Sales.*

Vous voyez donc qu'on ne peut guère pénétrer jusqu'à présent ce qui sera jugé dans cette affaire, si l'on prononce sur la doctrine. Il est vrai que la lettre de M. de Paris, l'attente de la *Relation du Quiétisme* de M. de Meaux, précédée par ce grand éclat de la cour de France, avoient donné de terribles impressions contre M. de Cambrai. On faisoit entrevoir et l'on promettoit de terribles choses contre lui, et l'on n'oublioit rien pour confondre tellement son livre, sa doctrine, sa conduite, avec Mme Guyon, que ce ne fût plus qu'une même et seule affaire; mais l'on voit déjà que M. de Cambrai, dans les lettres qu'il a écrites au Pape, condamne sans hésiter, comme il les a toujours condamnés, les livres de Mme Guyon, qu'il n'excusoit ses intentions en secret, dans le temps qu'il l'a vue, que comme M. de Meaux les a excusées par les attestations publiques qu'il lui a données après six mois d'examen; qu'il n'a jamais pris aucune part en sa conduite; que tous les faits que M. de Meaux allègue n'ont aucune liaison avec ces maximes abominables qui corrompent les mœurs; que celles de M. de Cambrai ne sont pas attaquées par le moindre soupçon qui ait seulement une ombre d'apparence. L'on ne voit donc pas par où le fanatisme de Mme Guyon, bien prouvé et bien avéré, pourroit influer dans la doctrine du livre de M. de Cambrai, et l'on commence à séparer beaucoup ces deux choses, que ses parties travaillent depuis long-temps à unir si étroitement ensemble, qu'elles ne fassent plus qu'une même affaire. Mme Guyon sera folle, fanatique, prostituée tant que l'on voudra, M. de Cambrai ni son livre n'y prennent aucune part. Toutes ces histoires ne servi-

ront donc qu'à prouver que M. de Meaux a donné, six mois durant, la communion à cette malheureuse femme, qui enseignoit évidemment un système abominable, après lui avoir fait protester devant Dieu, et jurer sur les saints Évangiles, qu'elle n'avoit jamais cru ni pensé toutes les erreurs qu'on lui imputoit; et pour M. de Cambrai, que, dans le temps qu'il lui étoit le plus suspect, et qu'il le croyoit engagé dans de plus grandes erreurs, il s'est empressé à lui imposer les mains, ou à le consacrer, sans lui vouloir faire connoître en quoi il s'éloignoit des vérités de la religion, de peur d'aigrir son esprit, se réservant de lui faire rétracter toutes ses hérésies, après qu'il seroit archevêque de Cambrai. On ne voit pas que la religion permette de traiter ainsi les plus saints mystères, et l'on attend avec impatience que M. de Cambrai se justifie sur tous ces faits. L'on croit même qu'il lui sera aisé, car on aperçoit du faux dans plusieurs endroits de la *Relation*. Je pourrai vous dire quelque chose de plus sur cet article par le premier ordinaire. Soyez toujours persuadé de mon respect pour vous.

454.

DE FÉNELON AU PAPE INNOCENT XII.

En offrant au saint Père sa *Réponse à la Relation*, il lui exprime sa peine de se voir engagé dans une discussion scandaleuse; il consent à être puni, s'il est trouvé coupable, et souhaite que l'on impose silence aux deux parties.

Cameraci, 13 augusti 1698.

QUÆ de gestis D. episcopus Meldensis in me nuper acerbissimè scripsit, in opusculo a venerabili abbate

de Chanterac ad pedes Beatitudinis Vestræ deponendo, refellere conatus sum. O utinam hoc ipsum propriis manibus offerre, et in tantis ærumnis paternâ benedictione donari possem!

Infelicissimum quidem est, Sanctissime Pater, et inauditum hoc controversiæ genus. Non jam de dogmate discutiendo, et de traditione elucidanda, ad veram perfectionem fidelibus proponendam, agitur. Episcopi nunc manus conserunt in mutuam perniciem. Ne quidem vocula profertur quæ non vertatur scandalo. Vincere ac vinci æquè luctuosum est. Væ mihi! quidquid dixero, in ministrorum Christi despectum, in Ecclesiæ catholicæ dedecus et dominici gregis damnum apertè redundabit. Dum ita indecorè confligimus, numerosi greges pastorali sollicitudine destituti languent. Jam ferè a biennio summi Patrisfamilias ager, pro segete ampla, vepribus ac spinis inhorruit. Lugent viæ Sion; ipsa oppressa est amaritudine; gaudent et gloriantur impii et hæretici. O Sanctissime Pater, quod nunquam moveri oportuit, civile bellum, brevi finem accipiat, per Christi sanguinem oro.

Hæc verò ne dicta putet Beatitudo Vestra eo consilio, ut quæ gesta D. episcopus Meldensis mihi exprobrat, diligentissimo examini subducantur. Ea singula quamprimum severissimè discuti rogo. Lis nostra in supremo Beatitudinis Vestræ tribunali jam pendet; hoc unum peto, ut gesta nonnisi postquam comprobata fuerint, libello vel indirectè officiant. Id singulari gratiæ apponam, si de fide mea et moribus asperrima quæstio fiat, et res tota ex strictissimis juris formulis dirimatur. Pauca tantùm mihi videntur, quæ

datâ veniâ, summa cum animi demissione hìc proferre ausim.

1° Si quid peccaverim, Beatitudo Vestra pro merito pœnas sumat. Jubeat igitur ad se quamprimum mitti singula, quibus fortè D. episcopus Meldensis argumenta jam allata confirmari sperat. Hæc si per libellos famosos in vulgus spargeret, iram et malevolum animum saperent : at contrà si judici jure tradantur, quo decentiùs ac modestiùs, eo certiùs et efficaciùs me peccati evincent.

2° Ea singula mecum citissimè communicari peto. Si ea omnia abundè refellam, hoc unum in votis habeo, ut pace concessâ gregi invigilem. Si verò evincat D. episcopus Meldensis aut in fide aut in moribus me errasse, sententiæ etiam severissimæ me totum libentissimè jam permitto. Tum abdicato archiepiscopatu, deserta petere, et errores ad extremum usque spiritum deflere certum est. Si verò in aliqua leviore materia me peccasse ex ipsis gestis constet, hoc mihi condonari et celari nolo. Quidquid hoc sit, palàm confiteri et corrigere est animus. Si promissis haud stetero, judicis oculos non effugiam. Hæc polliceor mihi conscius omnem hac in parte culpam a me esse procul.

3° Hoc unum mihi metuo, ne D. episcopus Meldensis dictitet se multa celare, ut meæ famæ parcat, et eâ indulgentiæ specie majorem infamiæ notam inurat, quàm si in forensi strepitu palàm argueret. Quæ oratorio more scripta sparguntur, fucum faciunt, lædunt, mordent, maligni vulgi derisionem concitant; verùm ex his gesta nunquam eliquari possunt. Igitur aut gestis nulla sit fides in libelli doctrina discutienda,

aut si fides tantilla adhibenda sit, saltem argumentis mecum communicatis, causa ex juris formulis tractetur, humillimè peto.

4° Beatitudinem Vestram supplex oro, ut hydram in immensum repullulantem certo ictu tandem conficiat. Scriptis modus finisque statuatur. Si ad responsa quæ jam appropero D. episcopus Meldensis adhuc reponat, ea ipsa quæ reponet refellere denuo cogar : hoc jubet lex inter reum et actorem. Ecquis igitur erit finis tumultùs et conviciorum? Si verò sileant partes, et me Romæ audito, aut saltem argumentis omnibus mecum citissimè communicatis, Beatitudo Vestra sententiam ferat, pax erit certa et constans. Decet-ne fratrem a fratre libellis infamari? Nullus-ne est in Ecclesia constitutus judex et pater communis, apud quem, si frater peccaverit, a fratre juxta canones arguatur?

5° A libelli defensione jamdudum destitissem ad tempestatem sedandam; verùm ne id fieret, multa me moverunt, ni fallor, gravissima. 1° Abdicato libello, amor puræ benevolentiæ a beatitudinis motivo suis in actibus independens per Gallias passim exsibilaretur. Adversarii præpotentes illum apertè et vehementissimè impugnant. *Punctum est decretorium*, ut ait D. Meldensis episcopus, *quo totum dirimitur*; is ille est *error*, ut ipse ait, in quo allucinatus *memet eo perditum*. Præterea Ascetarum a sancta sede toties laudatorum locutionibus a me usurpatis detraheretur suus honos; imò sempiterna infamiæ nota inureretur. 2° Nullatenus timui, ne falsi mystici libellum in suum sensum impium periculosè traherent. Libellus eorum dogmata singula directè et passim

refellit. Etiamsi libellus id per se omnino non præstaret, notis adjunctis et explicationibus fusè allatis abundè constat, Quietistas vel Mysticos illusioni studentes, nullum ex eo suffugium verisimile unquam sibi comparare posse. Verum quidem est, Sanctissime Pater, fanaticos in suas partes obstinato animo trahere velle quotquot sunt libri de vita ascetica scripti; ac dementes beatum Joannem a Cruce, Catharinam Genuensem, Theresiam, D. Franciscum Salesium, cardinalem denique Bonam, ac cæteros id genus, perinde ac libellum meum sibi vindicare. Nunquam stultissimo et impudentissimo gregi amputabitur illa absurda de his auctoribus gloriatio. Æquum-ne est ut sanctorum locutiones purissimæ amandentur, ne vesani homines eas ad suam perditionem detorqueant? Nonne is foret luctuosissimus Quietistarum triumphus? Num consulendum est piissimorum mysticorum paci ac solatio, qui, si hujusmodi locutiones condemnentur, in viis interioribus damnosè angentur, et ut Quietistæ patientur persecutionem iniquissimam? 3° Quo magìs errores a D. episcopo Meldensi mihi imputati, impii et horrendi sunt, eo magìs probandum duxi hos omnes a libelli contextu alienissimos esse. Si de levi aliquo errore ageretur, ita ut inadvertentiæ tantùm, aut etiam ignorantiæ venialis arguerer, ad pacem inquirendam et persequendam, omnia silentio tolerassem; sed in quietismi criminatione acerbissima et probrosissima, libelli abdicatio haberetur aperta nefandæ impietatis confessio; tum gregi totique Ecclesiæ catholicæ, non pastor, sed lupus viderer in perpetuum. 4° Aiunt libellum esse subdolam feminæ fanaticæ apologiam. Vetat certè

mens recti conscia, ne unquam id credi sinam. Feminam nusquam defendi, imò libellos ipsius *in sensu obvio et naturali*, id est genuino, proprio, et unico contextûs sensu meritò damnandos semper censui. Quis unquam auctorem ullum ita defendit? Siccine errorem fovere solent apologistæ? siccine intimum peccatoris sensum aperiunt, qui hæresim celant? Nonne singulis erroribus objectis directè occurri, ad illos efficacissimè refellendos? Superest-ne suffugium quo vel errori Quietistarum, vel feminæ libris indulgeam? Potest-ne fieri (nisi desipiam penitus, ac dementiæ minimè pudeat) ut libros tantopere condemnatos unquam purgari velim?

Quibus positis, hæc subjungi mihi liceat, Sanctissime Pater. Jam non quæritur utrùm libellus damnandus sit, salvâ auctoris famâ; quæstio est, an auctor de fide, ac fortè de moribus acerbissimè expostulatus, commeruerit ut sanctorum locutiones in illius ore sordescant, et in Quietistarum flagitiosum sensum trahantur. Quæ si ita sint, longè plus ego quàm ipse libellus æternùm malè audiam. Libellus enim sanctorum voces imitatus, et visus catholicissimus tot gravissimis Ecclesiæ Romanæ theologis; ideo tantùm proscribetur, quod auctor meritò suspectus, hunc edidisse videatur ut fanatismo patrocinaretur. Quo probro indelebili ea censura me afficeret, judicet, quæso, Beatitudo Vestra.

Libelli contextus perspicacissimis et quietismo infensissimis theologis catholicissimus videtur. Auctor archiepiscopus sanctæ sedi et Beatitudini Vestræ singulari reverentiâ ac studio devinctus est ac submissus; singula quæque illi objecta in sensum catholicissimum solvit.

solvit. Contrà, adversarii judicium apostolicum irreverenter præoccupaverunt. His in circumstantiis, si libellus, explosis interpretationibus, damnetur aut prohibeatur, quis unquam gentium non credet, me erroris impii et nefandi evictum fuisse, neque apud benignissimum Patrem tanto in flagitio ullum indulgentiæ locum fuisse?

Neque enim ex blandis vocibus quibus paterna charitas vulnus inflictum lenire posset, sed ex intimis, ut ita dicam, rei visceribus, de hoc censuræ genere omnes judicarent. Ita certè secum dicerent singuli, Sanctissime Pater : Dum de solo dogmate disceptatum fuit, libellus apud optimos Ecclesiæ Romanæ theologos catholicissimus habitus est; explicationes, et defensiones peremptoriæ illis visæ sunt : sed gesta doctrinæ turpitudinem clandestinam revelarunt. Auctor evictus libellum damnari in causa fuit; Ecclesia Romana archiepiscopum ad se tantâ fiduciâ confugientem purgare erubuit; interpretationes dogmaticas, gestis non cohærentibus, repudiare tandem coacta est. Quo dedecore ac probro nihil certè acerbius excogitari potest.

Si verò me feminæ libros ingenuè ac simpliciter condemnasse constet; si illusioni grassanti nusquam faverim; si gesta nulla sint, quæ mecum communicata me errasse evincant; si ex meis defensionibus me per omnia de fide optimè sentire pateat; si loca quæ ut ambigua in libri contextu quidam ægrè ferunt, liquidissimè et securissimè in notis et aliis explicationibus illustrentur; si ea singularis quà in sanctam sedem et Beatitudinem Vestram affectus sum, observantia et animi demissio, omnem ambiguitatis

prætextum tollat; cur gratis archiepiscopus impiis ludibrio, piis scandalo foret? Hæc, ut minùs sapiens, dixi coram judice, qui, si minùs rectè dixerim, summa cum benignitate emendabit. En erit unquam illa dies faustissima et candidissima, quâ Pontifex piissimus et sapientissimus pro pace domûs Dei compositâ, æternis laudibus et votis cumulabitur! Perpetuum ero, singulari animi cultu, summâ gratitudine et observantiâ, etc.

455.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Heureux effets de la *Réponse* à M. de Paris; il espère que la *Réponse à la Relation* n'aura pas moins de succès. Sur le projet de *canons*. Raisons d'espérer une heureuse conclusion.

A Rome, 16 août 1698.

VOTRE lettre, monseigneur, du 26 juillet, et les vingt-quatre exemplaires de votre *Réponse à la Relation du Quiétisme* de M. de Meaux nous ont été remis fidèlement. Ma joie a été grande en lisant cette *Réponse*. Il me semble qu'elle expose la vérité d'une manière si claire et si convaincante, qu'on ne peut plus en douter ni la méconnoître, quelque soin que M. de Meaux ait pris de la déguiser. Je n'ai voulu la prêter qu'à deux ou trois de nos amis les plus fidèles, qui en sont ravis; mais comme je la dois recevoir bientôt dans la dernière perfection où vous voulez qu'elle demeure, j'ai mieux aimé différer jusque-là à la communiquer à plus de gens, de peur que quel-

qu'on ne la montrât à nos parties (1), comme il est arrivé de la *Réponse* latine à M. de Paris. J'ai su que M. le cardinal de Bouillon, sans faire réflexion, comme je pense, à tout ce que je lui avois dit là-dessus, prêta cette *Réponse* pour une nuit à M. l'abbé Bossuet, et là-dessus on m'a averti que le père Minime, qui fait ici l'agent de M. de Paris, lui en avoit envoyé une copie. Si elle ne fait pas de plus mauvais effets en France qu'elle fait ici, nous pouvons aisément nous consoler de ce petit mécompte. Toute ma crainte à présent est que les changemens que vous y voulez faire ne diminuent quelque chose de leur force et de leur beauté. Je n'avois pas encore osé la donner, cette latine, au cardinal Casanate. Un de mes amis, qui le voit familièrement, me vint avertir qu'il en avoit de la peine, parce qu'il savoit que je l'avois prêtée à d'autres cardinaux. Je me déterminai donc à la lui porter. Il la reçut avec joie, et avec un certain empressement fort honnête. Je le prévins comme les autres, en le priant de ne la point faire voir, et de trouver bon que je la lui redemandasse, quand il l'auroit lue : il me le promit, et me demanda pourquoi vous ne la vouliez pas rendre publique comme vos autres écrits nécessaires à votre défense. Je lui apportai deux raisons, l'une qui pouvoit regarder vos intérêts particuliers ou ceux de vos amis à la cour; mais la principale étoit que vous y vouliez changer quelque chose, non pas sur les faits, qui demeureroient toujours les mêmes, mais que, dans la

(1) Bossuet, dès le 17 août, avoit déjà la *Reponse à la Relation*, et connoissoit les deux éditions. Voyez ses lettres des 17 et 24 août, tom. XLI, pag. 384, 399, 401.

manière de les exposer, vous vouliez, en vous justifiant, tâcher, autant qu'il dépendroit de vous, d'excuser aussi vos parties. Il se récria là-dessus, touché de votre piété et de la grandeur de ce sentiment, et me dit dans son premier mouvement : *Hélas! que ses parties n'en font-elles de même?* Je lui dis que bientôt je lui porterois un autre exemplaire corrigé, et la *Réponse à la Relation du Quiétisme*. Il me fit promettre deux ou trois fois avec empressement que je la lui porterois d'abord que je l'aurois reçue, parce qu'il gardoit toutes ces pièces avec soin dans sa bibliothèque : mais il ajouta qu'il faudroit aussi que j'en donnasse aux autres cardinaux, et que je la répandisse à Rome; *nam hoc utile erit causæ D. archiepiscopi Cameracensis*, parce que l'histoire de ces faits, quoiqu'on n'y voulût pas avoir égard, laissoit toujours quelque fâcheuse impression de votre conduite, lors même qu'on étoit bien persuadé que vous êtes *un très-savant et très-pieux archevêque.*

Je vois que vos lettres au Pape et votre *Réponse* à M. de Paris ont eu l'effet que vous espériez qu'elles dussent avoir, de suspendre pour le moins un peu les esprits. Mais il y a encore plus : j'ai su qu'un de nos examinateurs avoit eu une audience particulière du Pape sur notre affaire; que Sa Sainteté lui avoit témoigné quelque peine de ce que vous enseigniez, lui disoit-on, qu'il falloit avoir une entière indifférence pour son salut. Cet examinateur, qui a un accès particulier auprès du Pape, lui fit voir avec beaucoup de zèle quelle étoit l'injustice de cette accusation, lui cita même vos propres paroles prises de l'article XIV faux : « Parler ainsi, c'est détruire la loi et

» les prophètes; c'est parler le langage du démon : » et lui expliqua si clairement la sainte indifférence que vous enseignez, qui n'est que celle de saint François de Sales, que Sa Sainteté en parut elle-même sensiblement touchée. Depuis cette audience et quelques autres dont je vous ai rendu compte dans mes dernières lettres, j'ai su par une voie bien sûre, et qui ne peut point être suspecte d'aucune prévention, que le Pape paroît *plus favorablement disposé pour vous* que jamais, *plus dégagé de toutes les préoccupations* qu'on lui a voulu donner contre votre livre, et plus *persuadé de vos bonnes intentions et de la violence* ou de la hauteur de vos parties. Il s'en est expliqué ainsi bien nettement; mais on n'a pas pu me dire tout le détail de cette conversation, et on s'est contenté de la réduire à ces trois mots soulignés.

Je sais encore avec certitude que tous nos cardinaux commencent à faire de sérieuses réflexions sur la conduite de vos parties. Ils voient avec quelle ardeur et quelle véhémence elles cherchent à vous rendre suspect; le dessein qu'elles ont eu de joindre l'affaire de Mme Guyon avec la vôtre, afin de rendre vos mœurs douteuses, lors même qu'ils n'osent pas les attaquer ouvertement; leur soin de répandre la déclaration ou confession du P. Lacombe, ses lettres à Mme Guyon pour l'exhorter à confesser les crimes qu'ils avoient faits ensemble; leurs empressemens à promettre tous les ordinaires quelque nouvelle découverte sur leurs abominations passées, et sur celles des fauteurs de leurs mauvaises maximes. Ils voient que toutes ces accusations ou tous ces soupçons tombent, faute de preuves contre cette femme, et de la

moindre apparence contre vous. De là ils infèrent qu'il faut nécessairement qu'une secrète jalousie et un dessein prémédité de vous chasser de la cour soient l'ame et le motif caché de toute cette grande affaire, qu'on vous a suscitée sous l'apparence spécieuse de quiétisme. C'est ce que l'auteur du Mémoire (*le card. de Bouillon*) a remarqué et avoué, ou plutôt confié à celui qui me l'a dit. Et cela me rappelle que le cardinal Casanate me demanda encore, dans notre dernière conversation, quelle étoit la vraie cause de votre division avec M. de Meaux. Il m'avoit déjà demandé d'autres fois la même chose. M. de Cambrai, me dit-il, en parle toujours comme de son maître, de son père; il l'honore encore, et autrefois ils étoient si bons amis. Je lui dis bien précisément la vérité, sans sortir du respect qui est dû à un grand évêque.

Une personne qui a beaucoup de liaison avec celui de nos Jansénistes français ou Régalistes, qui a le plus d'accès auprès du Pape, m'a dit, comme une chose que son ami savoit en grand secret, que l'on travailloit à faire des propositions sur les matières de mystique qui sont traitées dans votre livre. Il appela même ces propositions des *canons*. Et je compris que c'étoit à peu près la même chose que *ce religieux de bon esprit avoit proposée à ce cardinal* que je vous nommai dans une de mes lettres. Je lui dis toutes les raisons qui pourroient rendre cet expédient utile à la religion, et débarrassant pour le Pape. Il me promit que son ami les insinueroit à Sa Sainteté dans une de ses audiences secrètes qu'il a souvent avec elle.

Les examinateurs travaillent toujours sur les pro-

positions extraites du livre, et leur *votum* se bornera à cela. Ils ne seront point présens, et n'auront point de part au jugement des cardinaux, ou plutôt du Pape, sur le livre en lui-même : mais ceux qui nous sont favorables ne croient pas qu'on puisse le censurer, selon le style du Saint-Office, lorsque les propositions qu'on en a extraites seront trouvées orthodoxes. On a choisi celles que les adversaires du livre ont données comme le fondement de leur censure. Si on les justifie, tout le livre demeure justifié. Les cardinaux qu'on croit nous être le moins favorables m'ont toujours parlé de même. Le jugement prudential des cardinaux ou de la congrégation ne va, pour l'ordinaire, qu'à trouver des expédiens pour adoucir la rigueur de ce jugement dogmatique que les théologiens donnent dans leur *votum;* et si les impressions de la cour de France ne changent point cette ancienne méthode, la doctrine sauvée sauveroit tout le reste. Mais, sur votre dernière lettre, j'ai voulu m'informer encore si ce qu'on m'avoit assuré, que *tout alloit bien pour le dogme*, nous pouvoit laisser quelque doute ou quelque crainte sur la *définition de la charité* et la doctrine du pur amour. Une personne très-savante, très-sage, très-sincère, qui sait le secret des disputes et des *votum* des examinateurs, me dit encore hier que je ne devois pas seulement avoir plus d'espérance que jamais là-dessus, mais plutôt une entière confiance que la doctrine du pur amour seroit soutenue comme étant la doctrine des saints. Et pour la plus grande espérance que jamais, il veut qu'elle s'étende jusque sur tout le livre. Je sais encore la même chose par une autre personne

aussi sûre que la première. C'est le sentiment de nos cinq examinateurs.

Je dois vous dire encore que j'ai tâché de pénétrer quels étoient les théologiens en qui nos cardinaux du Saint-Office ont plus de confiance, et auxquels chacun d'eux pourroit demander sa pensée, lorsqu'après avoir écouté le *votum* des examinateurs, eux-mêmes seroient obligés de donner le leur devant le Pape. J'en ai découvert deux en qui Casanate et d'autres cardinaux ont confiance, et je les ai vus en particulier. Ils m'ont paru parfaitement instruits de la doctrine, et m'ont assuré qu'ils avoient lu exactement tous les livres de M. de Meaux, et les vôtres aussi. Sans hésiter, ils m'ont assuré que votre doctrine leur paroissoit être la vraie doctrine des saints et des bons mystiques, et qu'ils *ne croyoient pas qu'on pût condamner votre livre, sans condamner saint Thomas, saint Bonaventure, sainte Thérèse, et surtout saint François de Sales, dont il sembloit que vous eussiez pris tout l'esprit et les expressions.* Le second ajouta qu'il avoit eu quelque difficulté sur le sujet du *sacrifice* dans les dernières épreuves; mais qu'ayant examiné la chose, il avoit trouvé dans tous les bons mystiques des expressions encore bien plus fortes *que les vôtres, et que ce seroit les condamner tous que de vous condamner.* Un troisième entre en zèle pour vous, qui est un consulteur du Saint-Office, et fait un savant écrit pour soutenir les propositions et le livre, qu'il veut donner aux cardinaux. Tous ceux-là ne sont ni Français, ni Jésuites, comme M. de Meaux le veut faire entendre. On m'a assuré la même chose de deux autres très-célèbres

théologiens : l'un d'eux dit qu'il lui suffit d'avoir lu votre livre pour oser assurer qu'il n'y a point de vrai théologien qui en puisse attaquer la doctrine dans son vrai sens, et qu'on ne peut le combattre qu'en lui faisant dire tout le contraire de ce qu'il dit.

Les congrégations vont toujours de même, et je vois que l'on convient assez que les examinateurs auront achevé dans le milieu ou du moins dans la fin de septembre.

La *Réponse à la Relation du Quiétisme* seroit nécessaire en latin aussi bien qu'en français. Une infinité de savans entendent l'un qui n'entendent pas l'autre. Nous voudrions aussi grand nombre d'exemplaires, car tout le monde l'attend avec une terrible impatience. Les *Avis* de Paris, qu'on lit ici publiquement au bureau de la poste de France, marquent que M. de Meaux et M. de Chartres ont été à Marli, pour traiter l'accommodement de l'affaire de M. de Cambrai avec une personne qui est chargée de sa procuration. Ce sont les mêmes mots, et cette nouvelle d'accommodement est venue encore par d'autres lettres de Paris. Diverses personnes ont remarqué que M. l'abbé Bossuet paroît triste et rêveur depuis quelques jours; mais je sais pourtant que lui et M. Phelippeaux parlent toujours avec la même hauteur et la même confiance, que vous allez être écrasé, et qu'il ne vous reste plus d'autre ressource que celle que M. de Meaux vous propose, de condamner votre livre avant la condamnation du Pape.

J'oubliois de vous dire qu'une personne fidèle m'a assuré qu'un de ses amis lui a rapporté que, se trouvant en conversation avec le cardinal Noris sur le

sujet de votre livre, cette Éminence lui avoit dit : Pour moi, je ne vois point qu'on puisse jamais condamner ce livre, quelque instance qu'on puisse nous faire là-dessus, et je ne trouve point d'expédient dans cette affaire.

Je ne perds point d'occasion de faire valoir, autant qu'il m'est possible, ces raisons des vrais intérêts de la cour de Rome, qui doit être cette colonne de vérité, assez affermie sur les anciennes maximes pour ne se laisser point ébranler par la faveur ou par l'autorité des cours étrangères. Les théologiens dont je vous ai parlé me parurent extrêmement occupés de ces sortes de réflexions, et que, si l'on ne soutenoit pas vos intérêts, jamais aucun évêque de France n'auroit plus recours au saint siège. Ils me dirent là-dessus tout ce que nous avons pensé et tout ce que je voudrois leur rendre le plus sensible, et ajoutèrent même que les cardinaux y faisoient une grande attention; et me promirent qu'ils le leur feroient même davantage remarquer, en se servant de tout ce que je leur avois dit là-dessus.

Puisque notre Seigneur vous conserve la force et la santé, nous devons tout espérer de sa miséricorde. *Si transieris per ignem, flamma non nocebit tibi, et odor ignis non erit in te.* Ces dernières paroles me consolent. Après avoir passé par le feu de tant de cruelles épreuves, il n'en restera pas la moindre trace : vous serez plus que jamais la bonne odeur de Jésus-Christ. Que j'ai de joie que son bon plaisir s'accomplisse en vous! Notre santé est bonne, et notre respect pour vous toujours le même. M. l'abbé de Beaumont m'excusera pour cet ordinaire.

456.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Raisons qui ont fait retarder sa *Réponse à la Relation*; il ne peut consentir à abandonner son livre comme dangereux.

A Cambrai, 16 août (1698.)

Vos nouvelles, quoique très-affligeantes, mon très-cher abbé, me donnent la consolation de sentir toute la tendresse de votre cœur pour moi; mais plus vous m'aimez, plus je crains que la peine d'esprit et de corps, dans une si violente situation, ne vous fasse tomber malade.

A Dieu ne plaise que je vous aie jeté dans une mauvaise affaire en vous cachant le fond! Vous savez que je vous ai montré le livre en manuscrit avant qu'il parût. Vous savez que je vous ai dit que M. de Meaux vouloit me faire condamner les intentions de la personne dont j'avois été édifié, et que je ne croyois pas le devoir faire. Je l'ai estimée, la croyant bonne : s'ils ont des preuves concluantes, je n'aurai qu'horreur pour elle. Ce n'est pas vous avoir trompé que de vous avoir parlé comme j'ai fait.

Vous verrez ma *Réponse*, qui, si je ne me trompe, vous paroîtra claire. Vous ne pouvez la répandre trop promptement. Le courrier que je vous envoie exprès fera toute la diligence possible. Vous pouvez faire entendre, 1° que, si j'ai répondu tard, c'est que j'ai d'abord craint pour mes amis, et que beaucoup de gens me pressoient de ne point répondre, pour ne perdre pas ce que j'avois de plus précieux à

la cour; 2° que j'ai voulu ne faire qu'une seule réponse sur les faits, et laisser M. de Paris en repos; 3° qu'ensuite il m'a fallu du temps pour ramasser des lettres qui n'étoient pas ici, et pour m'assurer précisément de certains faits; 4° qu'on peut voir que je ne ménage point Mme Guyon, et que je ne crains rien d'elle; 5° que j'épargne encore moins ses livres. Si j'ai dit seulement *quædam loca,* c'est pour ceux qui sont *in sensu obvio et naturali.* Ceux-là influent sur d'autres, qui seuls ne seroient pas mauvais. Mais je ne crois pas que le tout contienne un système suivi et impie. De plus, je ne connois, à bien prendre les choses, qu'un sens unique dans le texte d'un livre. Le sens apparent, qui n'est pas vrai quand on l'approfondit par ce qui suit et ce qui précède, n'est point un vrai sens du livre. Supposer que l'Église condamne des livres dans un tel sens, ce seroit supposer qu'elle les condamneroit sur une lecture superficielle, et dans un sens qui ne seroit pas le leur. Le *sensus obvius et naturalis* est le vrai et unique sens du texte bien approfondi. Voilà la plus absolue condamnation sans restriction, ni distinction de fait et de droit. Si on en veut davantage, je ne tiens à rien, ni pour la personne, ni pour les livres; je ne veux qu'obéir au Pape : mais plus je suis docile, plus j'ose dire qu'il doit être attentif pour ne me demander pas ce qui iroit insensiblement à me flétrir pour contenter mes parties, qui se croient déshonorées, si elles ne triomphent pas aux dépens de ma réputation sur la foi.

Pourvu qu'on approfondisse les faits, je ne crains rien, malgré tout l'orage dont je parois accablé. Je

vous enverrai dans peu de jours mes réponses à la *Lettre* de M. de Chartres, et à celle de M. de Meaux qui répond aux miennes quatre. N'oubliez rien pour retirer et supprimer la *Réponse* latine à M. de Paris.

L'avis qu'on vous a donné pour l'abandon de mon livre, après les accusations sur les faits, est le parti le plus foible, le plus honteux, et le plus pernicieux que je pusse prendre. J'aime cent fois mieux souffrir patiemment une condamnation, et y souscrire, si elle vient. Au moins j'aurai tenu jusqu'au bout une conduite droite, égale et ferme. J'espère que, si on attend à Rome des nouvelles de Paris, on apprendra que les gens sensés auront fait attention à mes réponses précises sur les faits. Elles sont presque toutes indépendantes de mes allégations, et tirées de la *Relation* de M. de Meaux.

Quoi qu'il arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai mille et mille fois de m'avoir donné en vous un ami selon son cœur, qui console le mien de toutes ses croix. Je vous reverrai avec le même attendrissement que si vous reveniez victorieux.

Je ne crois point devoir encore remuer l'affaire de M. de Grumelière pour le canonicat : j'ai encore du temps. S'il est chanoine de la métropole, son canonicat de Saint-Géry vaquera : ainsi il y en aura deux de vacans. Souvenez-vous de M. Provenchères, si vous le pouvez. Dieu vous rende tout ce que vous faites pour moi, mon cher abbé.

457.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Etat de l'affaire; effets de la *Relation* de Bossuet.

A Rome, 19 août 1698.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles, monsieur, par ce courrier; mais monsieur votre cousin m'a fait l'honneur de m'écrire, et dans sa lettre il fait mention d'une précédente qu'il m'écrivit l'ordinaire dernier, que je n'ai point reçue. Il me marquoit, dit-il, les raisons que M. de Cambrai pouvoit avoir de supprimer entièrement sa *Réponse* à M. de Paris. Je n'ai pas vu cela. La dernière des siennes étoit un assez grand mémoire sur la *Relation* de M. de Meaux. Je ne saurois lui faire réponse en droiture, parce que je n'ai point son adresse, et j'attendrai que vous ayez la bonté de me dire de quelle manière je dois agir en cela.

On travaille toujours avec la même application à l'examen du livre de M. de Cambrai. Les trois congrégations par semaine se continuent, deux devant les cardinaux, et le jeudi devant le Pape, les cardinaux aussi présens. Il semble qu'on convient de tous côtés que cet examen sera fini du moins dans tout le mois de septembre. On croit aussi que les examinateurs demeureront fermes chacun dans son premier sentiment, les uns pour soutenir le livre comme bon en lui-même et très-orthodoxe, et les autres pour l'attaquer sur certaines expressions dangereuses. Il paroît néanmoins que les premiers croient avoir quel-

que avantage dans leurs disputes ou leurs congrégations, et prouver plus solidement que leur *votum* est fondé sur le sentiment unanime des Pères et des saints mystiques, et plus encore sur la doctrine des scolastiques.

On m'a assuré, comme une chose assez certaine, et dont M. l'abbé Bossuet commence même à s'apercevoir, que les cardinaux à qui l'on promettoit des faits bien certains ou des preuves constantes du quiétisme de M. de Cambrai, et de sa parfaite conformité de maximes et même de conduite avec Mme Guyon, sont surpris que ces nouvelles découvertes touchant les mœurs, qu'on faisoit espérer depuis long-temps d'un ordinaire à l'autre, ne manifestent rien de près de tout ce qu'on leur faisoit entrevoir de loin; et là-dessus ils font de sérieuses réflexions sur l'empressement qu'on a eu de publier ici la déclaration du P. Lacombe, et sa lettre à Mme Guyon pour l'exhorter à confesser humblement les fautes qu'ils avoient commises contre les préceptes, comme si la mauvaise conduite de cette femme avoit une liaison particulière avec le livre de M. de Cambrai; et ils ne voient pas les bonnes raisons qu'on peut avoir eues de vouloir rendre cet archevêque suspect. Cela les touche et les afflige. En même temps, il a écrit des lettres au Pape, qui le séparent infiniment des livres, de la doctrine, des folies et des dérèglemens de cette femme. Tout cela ensemble ne donne pas, à ce qu'on dit, une idée avantageuse du zèle de ses parties.

Avez-vous une *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation du Quiétisme* de M. de Meaux? Elle n'est pas encore publiée ici; mais on la fait bientôt espérer,

et l'on en rapporte même certains endroits principaux qui renversent tous les fondemens de cette histoire, qui avoit d'abord été reçue du public avec tant d'applaudissement. Surtout il y a des faits essentiels que l'on prouve évidemment n'être pas véritables, et l'on voit une suite de dessein et de conduite sur M. de Cambrai, que le zèle de la religion n'a pas coutume d'inspirer à ceux qui travaillent au salut des ames. Lorsque cette *Réponse* aura paru, on saura plus précisément ce que le public en juge.

Je ne me plains point, monsieur, de votre silence, parce que je suis persuadé que vous avez toujours raison de faire ce que vous faites; mais si je le souffre si patiemment, il est juste du moins que vous remarquiez que c'est par un pur respect pour vous, et par cet attachement inviolable qui me fait être du fond du cœur tout ce que vous voulez que je sois pour vous.

458.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur l'effet qu'il espère de sa *Réponse à la Relation*, et sur la nécessité d'imposer silence aux deux parties. Il ne croit pas pouvoir en conscience condamner son livre.

A Cambrai, 21 août (1698.)

Je viens de recevoir, mon très-cher abbé, votre lettre datée du 2 août. Malgré toutes les tribulations où Dieu me met, je souffre en paix, et je vous conjure, par notre union intime en lui, de faire de même. Vos lettres et votre secours adoucissent mes peines: mais

mais je crains toujours que vous ne succombiez pour la santé, parmi tant de peines d'esprit et de corps.

Samedi 16 de ce mois, je fis partir Dubreuil en poste, pour vous porter ma *Réponse à la Relation* de M. de Meaux. Vous en aurez reçu cent exemplaires, quatre-vingt-dix par lui, et dix par l'ordinaire de Bruxelles. J'en ai envoyé cinq cents à Paris. Vous saurez bientôt, par ce côté-là, si cet ouvrage y fait quelque bonne impression. J'espère que les gens qui aiment la vérité, et qui ne décident point par l'autorité des personnes en faveur, verront mon innocence. Ce qui est capital, c'est qu'on voie à Rome que, si on s'y laisse ébranler par des raisons de cour, le suprême tribunal de la doctrine se dégradera lui-même. Il n'a plus d'autre autorité effective que la doctrinale : il la perdra sans ressource, il s'avilira à jamais, s'il cède à toute autre raison qu'à la pure vérité, et s'il condamne ce qui est soutenu par les plus habiles théologiens de Rome. On verra un évêque innocent et opprimé, que Rome n'ose recevoir dans son asile. On verra que Rome n'ose imposer silence pour finir le scandale, ni réprimer les entreprises. S'il paroît qu'ils aient peur d'un concile national, ou des assemblées d'évêques dévoués, on les mènera pied à pied bien loin. Les gens auxquels ils ont affaire oseront tout dès qu'ils sentiront qu'on les craint. Si au contraire Rome impose silence, et décide après avoir examiné à fond, tout lui cèdera d'abord. Elle aura la gloire d'avoir tout mis en paix, sans affoiblir la doctrine des saints. Ne seroit-il pas étonnant que la doctrine de M. de Meaux, si contraire à la leur sur la béatitude, prévalût, comme elle semble déjà

prévaloir en France, parce que les imprimés volent de toutes parts, et que Rome se tait là-dessus?

Vous aurez lu ma lettre au Pape et à la congrégation, dont l'une n'est qu'un *duplicata* de l'autre. Appuyez fortement pour faire imposer silence, et pour faire examiner les faits en toute rigueur juridique : jamais nous n'aurons la paix autrement. Toutes les fois que j'aurai répondu, mes parties voudront encore répondre; et moi, comme il est bien juste, je demanderai encore à répondre, toutes les fois qu'ils auront fait quelque nouvel écrit pour me diffamer. Il faut que cela finisse par quelque côté. La règle est qu'ils se taisent les premiers, et que je sois écouté jusqu'au bout pour empêcher ma diffamation. Rome, je l'ose dire, se fait tort en n'imposant pas silence, ou du moins en n'engageant pas le Roi à l'imposer. Le fond de tous les faits seroit infiniment mieux éclairci par un examen dans les formes sur les pièces communiquées. Ne cessez point d'appuyer là-dessus.

Je vous conjure de plus en plus de supprimer ma *Réponse* latine à M. de Paris, et le premier projet de *Réponse à la Relation*. Pour M. de Paris, tout le nécessaire se trouve dans ma *Réponse à la Relation*. Pour le premier projet de *Réponse à la Relation*, tout ce qui y est est vrai : mais il y a plusieurs choses sur lesquelles je n'ai pu refuser de suivre le conseil d'autrui. Le second ouvrage, quoiqu'il retranche quelques petits morceaux, est néanmoins, dans son tout, beaucoup plus fort que l'autre.

Je vous envoie une lettre séparée sur ce que vous me mandez touchant MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, et touchant le P. de La Chaise. Vous en ferez

l'usage que vous croirez convenable. Je crois qu'il ne faut point lâcher le papier, de peur qu'il ne s'en répandît des copies qui reviendroient en France, et qui commettroient ces gens-là : mais vous pouvez la faire lire, en votre présence, à tous ceux que vous croirez qu'il faut la faire voir, et y ajouter un bon commentaire.

On vous parle d'une décision à la fin de septembre. Mes parties la voudront alors, pourvu qu'ils soient assurés qu'on fasse tout ce qu'ils voudront; mais dès qu'ils auront vu ma *Réponse*, ils voudront encore répondre, et ce sera à recommencer. Rome veut-elle que ceci dure sans fin avec tant de scandale?

Vous recevrez par le prochain courrier une *Lettre* imprimée sur celle où M. de Meaux a répondu à quatre des miennes.

Pour la proposition de condamner moi-même mon livre, je suis persuadé qu'elle vient d'un cœur plein de bonté, et d'une lumière supérieure à la mienne : mais j'avoue que je ne puis la comprendre. Dans ce conseil, tout roule sur la supposition d'un fait sans preuve et très-faux, qui est que mon livre n'est qu'une apologie subtile et déguisée des livres de Mme Guyon condamnés à Rome. Encore une fois, rien n'est plus faux. De plus, ma déclaration, dans ma *Réponse*, est si claire et si précise là-dessus, qu'elle n'y laisse pas même une ombre de difficulté. Cette condamnation de mon livre seroit un aveu faux, et contraire à ma conscience, d'y avoir voulu défendre les livres de Mme Guyon. Je m'y reconnoîtrois coupable, je m'y diffamerois, j'y mentirois pour me perdre. Pour moi, je ne puis que soutenir mon texte jusqu'au bout, en

montrant son sens innocent, qui est l'unique par la suite même du texte. Si le Pape me condamne, j'adorerai Dieu, et je porterai ma croix le reste de mes jours.

Si Rome ne cherche qu'à mettre la vérité en sûreté, et qu'à établir une paix édifianté, comme le saint siège ne peut y manquer sans se faire un grand tort, on autorisera l'amour indépendant de la béatitude, que M. de Meaux combat si ouvertement, et qu'on ne peut ébranler sans ébranler les écoles, et faire mépriser les livres des saints. D'un autre côté, on condamnera toute illusion, et on me demandera tout ce qu'on croira nécessaire contre elle, sans flétrir ni moi ni mon livre.

Si au contraire on cède à la faveur et aux menaces, on me sacrifiera, on me diffamera. La vérité de la doctrine des saints en souffrira beaucoup; des esprits hardis iront bien loin, et Rome même s'avilira jusqu'à s'en repentir.

Tout à vous sans mesure, *in Christo Jesu Domino nostro*. Je salue M. de La Templerie.

Faites, s'il le faut, traduire en latin le *Mémoire* ci-joint, pour le faire voir aux principales têtes; mais il faut toujours le retirer d'abord, et n'en laisser faire aucune copie qu'à la dernière extrémité.

459.

DU MÊME AU MÊME.

Justification des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et du P. de La Chaise, relativement à l'affaire présente.

A Cambrai, 21 août 1698.

On peut juger, mon cher abbé, de beaucoup d'autres faits par celui que vous me mandez qu'on répand à Rome sur MM. les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Rien n'est plus faux que ce qu'on allègue, et rien n'est si odieux qu'un tel procédé. Voici le fait précisément tel qu'il est. Ces deux ducs savent bien que je ne les ai jamais trompés en rien; personne ne connoît plus à fond qu'eux la pureté de mes sentimens, mon horreur pour l'illusion, tout ce que j'ai fait pour la paix, combien j'ai été éloigné des entêtemens qu'on m'impute, avec quelle droiture j'ai toujours dit ce que je dis sans variation, et j'ai toujours entendu mon livre comme je l'explique maintenant; enfin ils ont vu de plus près que personne ma simplicité excessive dans ma conduite à l'égard de M. de Meaux. Il est vrai seulement que ces deux ducs ont déclaré que, pour toutes ces matières de doctrine, ils demeuroient dociles et soumis à M. l'archevêque de Paris, qui est leur pasteur. C'est ce que doivent faire des laïques aussi pieux qu'ils le sont. Ils n'ont qu'à se taire sur les contestations dogmatiques des évêques. Ils n'ont garde d'entrer dans l'examen de mon livre; ils écoutent avec soumission la voix de

leur pasteur particulier, et n'ont qu'à garder le silence. Si je n'étois pas évêque, et si je me trouvois encore simple prêtre dans le diocèse de Paris, comme j'y étois quand j'écrivis à M. de Meaux des lettres si pleines de docilité et de soumission, je ferois comme ces deux ducs; au lieu que, dans la place où je suis, il ne me convient d'avoir cette soumission que pour le Pape. Mais, encore une fois, je suis bien assuré que ces deux personnes, loin de reconnoître que je les ai trompées, diront toujours que je leur ai toujours parlé avec candeur, qu'ils ont trouvé ma conduite conforme à mes paroles, et que je ne leur ai jamais rien dit qui ne fût opposé à l'illusion.

Pour le P. de La Chaise, je ne saurois dire ce qu'il pense; mais supposé qu'il ait cru autrefois que mon livre fût bon, pourquoi auroit-il changé de sentiment? Le texte du livre n'est point changé par la *Relation* de M. de Meaux : ce qui étoit catholique avant cette *Relation* ne l'est pas moins aujourd'hui. On pourroit dire tout au plus qu'il a connu, par cette *Relation*, mes mauvaises intentions, qu'il ne connoissoit pas auparavant : mais mes intentions, quelque mauvaises qu'elles fussent, ne rendroient pas mon livre hérétique. De plus, pour mes intentions, il n'a lu que la *Relation* de mon accusateur, et je le crois trop équitable pour me condamner sans avoir vu mes défenses. S'il est vrai que mon livre soit l'apologie déguisée de Mme Guyon, je consens qu'il le prenne dans un sens désavantageux : mais si mon livre n'est pas tel, j'espère que le P. de La Chaise, et tout autre lecteur sans prévention, me fera justice sur le texte de mon livre.

MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE TERMINER L'AFFAIRE.

Je vous envoyai l'année passée, mon cher abbé, la lettre qu'un ami commun m'écrivit de la part de M. l'évêque de Chartres après mon départ de Paris. Je vous envoyai aussi ma réponse [1]. Il vouloit que je fisse une Lettre pastorale qui condamnât les erreurs du quiétisme, et qui promît une nouvelle édition de mon livre, etc. Dans ma réponse, j'acquiesçois à tout, excepté que, pour l'édition de mon livre, je déclarois que je ne pouvois plus la régler que par les ordres du Pape, déjà saisi de la cause. Ce fait étant bien prouvé par les deux lettres, voici mes réflexions, que je vous conjure de bien peser.

1° Mon livre étoit donc alors assez bon pour pouvoir être réimprimé avec quelques additions ou éclaircissemens. Il ne s'agissoit point de l'apologie déguisée des impiétés de Mme Guyon. Ce livre n'étoit point plein de contradictions et d'impiétés extravagantes. Il falloit bien qu'il fût capable de signifier facilement une très-saine doctrine, puisqu'on vouloit que j'en promisse, et que j'en fisse au plus tôt une nouvelle édition. Qui dit édition nouvelle d'un livre, dit le même livre à peu de chose près; tout au plus, on y auroit fait quelques additions ou corrections. Mais quand on veut tellement changer un livre, que c'est un livre nouveau qui contredit et rétracte le premier, jamais on n'a appelé l'impression de ce nou-

(1) Ce sont les lettres 246 et 251, tom. VIII, pag. 6 et 18.

veau livre une seconde édition du premier. Alors on croyoit donc que mon livre étoit susceptible, sans le changer notablement, de la plus pure et de la plus précautionnée doctrine. Vous avez encore une lettre originale de M. l'évêque de Chartres, qui dit que, si j'expliquois mon livre, il paroîtroit bon, utile, correct, etc. Ce livre n'étoit donc pas alors si méchant qu'il l'est devenu, depuis que le point d'honneur a échauffé la dispute. Alors l'Église n'étoit point en péril par ce livre, pourvu que certaines équivoques fussent levées. Alors il n'y avoit point à craindre que ce livre, dans la nouvelle édition, établît les impiétés de Mme Guyon. Alors une nouvelle édition un peu plus précautionnée faisoit la paix. Qu'est-ce qui empêcha un accommodement si désirable? C'est que je voulois que la nouvelle édition fût réglée à Rome, et que mes confrères ne la vouloient souffrir qu'en cas qu'ils la réglassent eux-mêmes. Je n'aurois jamais été le *Montan de la nouvelle Priscille* [(2)], ni l'apologiste de Mme Guyon, si j'eusse voulu me livrer à eux pour cette édition qu'ils souhaitoient que je promisse.

2° Qu'est-il arrivé, depuis ce temps-là, qui rende ce projet d'une nouvelle édition impossible? Il est arrivé seulement deux choses. 1° On m'a attaqué violemment sur le dogme par rapport au texte de mon livre. Je me suis bien défendu; j'ai justifié mon texte par mon texte même, et j'ai prouvé qu'on l'altéroit souvent. J'ai fait voir un système clair, qui donne une clef précise des livres des saints mystiques, sans

(2) Expressions de Bossuet, *Relation sur le Quiétisme*, XIe sect. n. 8; tom. XXIX, pag. 649.

favoriser en rien le quiétisme. J'ai fait plus, car j'ai montré les excès où M. de Meaux est tombé pour vouloir me combattre. Tant d'éclaircissemens de ma doctrine, qui mettent la foi en si parfaite sûreté, et qui sont de ma part des engagemens si irrévocables pour toute ma vie, me doivent-ils faire exclure de cette nouvelle édition que mes parties vouloient que je fisse l'année passée, avant que d'avoir donné tant de preuves de la pureté de ma foi et de l'exactitude de mon texte? Au contraire, ne suis-je pas bien plus en droit de demander cette nouvelle édition, après que j'ai tant éclairci mon système, montré mon horreur contre le quiétisme, et justifié mon texte, en sorte que les principaux théologiens de Rome soutiennent qu'il est très-catholique? 2° Il est arrivé, depuis l'année passée, que mes confrères n'ont épargné ni lettres secrètes, ni autres moyens odieux pour diffamer ma personne sur le quiétisme, afin que la diffamation de ma personne puisse arracher au saint siège la censure de mon livre, qu'on ne pouvoit en obtenir par la discussion dogmatique. Dois-je être exclu de cette nouvelle édition, qu'ils désiroient eux-mêmes l'année dernière, parce qu'ils m'ont attaqué depuis ce temps-là personnellement d'une manière si outrageuse? Ce que j'ai souffert (je l'ose dire) avec tant de patience, et que j'ai réfuté si clairement, me doit-il mettre, pour mon livre, dans une pire condition que celle qui me fut offerte par mes parties avant qu'ils m'eussent outragé? Il n'y a de nouveau, depuis ce temps-là, que leurs outrages. Sont-ils des raisons pour m'ôter aujourd'hui ce qu'ils croyoient devoir m'offrir il y a un an? Alors on n'auroit point

été en peine de la pureté de ma foi; on n'auroit point craint mon entêtement pour Mme Guyon. Il ne s'agissoit que de deux choses : l'une est l'Instruction pastorale que j'ai faite; l'autre est la nouvelle édition de mon livre que je voulois faire régler à Rome, et que mes confrères vouloient régler eux-mêmes. Les outrages que j'ai soufferts d'eux depuis ce temps-là, loin de m'exclure de cette nouvelle édition, sont au contraire ce qui demande le plus qu'elle soit faite, afin qu'après tant d'horribles accusations, je ne demeure point l'horreur de mon troupeau.

3° Convient-il au saint siège, que je ne trouve pas dans sa protection ce que j'aurois trouvé dans mes parties, si j'avois voulu me livrer à elles? Il est évident que c'est pour n'avoir pas voulu laisser régler l'édition par mes confrères, et pour avoir voulu qu'elle fût réglée à Rome, qu'ils m'ont dénoncé, et que M. de Meaux ne cherche que les plus violentes extrémités. Est-il juste que ma soumission au saint siège se tourne ainsi contre moi, et le saint siège doit-il entrer dans la passion de mes confrères, pour me faire repentir d'avoir eu recours au Père commun? Qui osera désormais chercher ce refuge, s'il m'en coûte tant pour avoir osé le chercher, et si le refuge est encore plus rigoureux que les mains mêmes des parties qu'on veut éviter? Que pensera-t-on, si on voit que le saint siège me refuse ce que mes confrères m'offroient, en cas que je n'eusse point recours au saint siège? Que dira-t-on, s'il paroît que le saint siège cède au point d'honneur de mes parties, qui ne peuvent se résoudre à me pardonner les injures qu'ils m'ont faites depuis l'année passée? Plus ils font de

pas contre moi, plus ils se croient engagés d'honneur à me perdre; ce qui étoit bon l'année passée ne l'est plus, parce qu'ils se croiroient désormais déshonorés, si je ne l'étois pas. Le saint siège me sacrifiera-t-il à ce point d'honneur de ceux-là mêmes qui me poussent, parce que j'ai eu recours à lui?

4° On tournera les choses comme on voudra : mais que j'aie tort ou non, que j'aie favorisé l'illusion, (ce qui n'est pas, et qu'on ne prouvera jamais) et que mon livre même soit équivoque, (ce qui est encore faux;) ce qui est certain, c'est que des explications opèrent la même sûreté pour le dogme, et la même paix pour l'Église, que toutes les censures les plus rigoureuses. Si on ne veut que la pleine sûreté du dogme, et la paix profonde de l'Église, il n'y a qu'à régler à Rome l'édition nouvelle du livre, comme M. l'évêque de Chartres vouloit qu'on la réglât en France, il y a un an. J'ai parlé si hautement sur le sens propre, naturel et unique des livres de Mme Guyon, qu'il ne reste rien à désirer à cet égard. Craint-on que je m'élève un jour contre mes propres ouvrages imprimés et répandus dans toute l'Église, pour soutenir ces livres? Craint-on sérieusement, après tout ce que j'ai dit, que je veuille jamais soutenir ni tolérer les folles et impies visions qu'on lui impute dans ses manuscrits que je n'ai jamais lus? Peut-on croire que je veuille même excuser sa personne, puisque j'ai tant déclaré que je la laisse au jugement de ses supérieurs, sans y prendre d'autre part que celle de la vouloir détester plus qu'un autre, si elle m'a trompé? Peut-on craindre que je soutiendrai un jour mon livre dans un sens hérétique, puisque je vais si

franchement au-devant de tout pour expliquer les choses à fond, et pour lever jusqu'à l'ombre de l'équivoque? Serois-je assez insensé et assez imprudent pour aller combattre un jour les explications les plus évidentes de mon texte? Enfin, si on veut pousser la terreur panique jusque-là, qu'est-ce qui peut jamais rassurer les hommes?

Il ne peut donc y avoir qu'un point d'honneur et une passion manifeste qui fassent rejeter aujourd'hui le projet d'une nouvelle édition revue et retouchée, qu'on me proposoit il y a un an. Ce point d'honneur et cette passion sont-ils préférables à la paix de l'Église, à la fin du scandale, à l'intérêt de l'Église même, pour ne couvrir pas d'un éternel opprobre un archevêque si soumis au saint siège, qui se trouve voisin de tant de nations protestantes?

Quelle comparaison y a-t-il entre le point d'honneur de mes confrères, et ce qui intéresse ma réputation dans cette affaire? Le pis-aller pour eux, c'est qu'on croie que MM. de Paris et de Meaux ont cru que l'amour indépendant du motif de la béatitude est la source du quiétisme; que, dans cette prévention, ils ont jugé un peu trop rigoureusement de mes expressions, et que M. de Chartres étant joint à eux, ils ont cru tous ensemble voir dans mon livre des équivoques qui devoient alarmer l'Église, à cause de l'estime que j'avois pour Mme Guyon, femme fanatique qui m'avoit trompé.

De plus, les moindres additions qu'on fera à mon livre même, par des notes marginales, suffiront pour les disculper. Ils pourront dire, tant qu'il leur plaira, que ce n'est plus le même livre, ou du moins qu'il

est corrigé dans tout ce qui les avoit alarmés pour l'Église. Une preuve évidente de ce que je dis, est ce qu'on lit dans la *Relation* de M. de Meaux. Il dit déjà que mon livre n'est plus le même, depuis qu'on y a ajouté au terme de *commodum,* ceux de *mercenariè expetitum.* Voilà ma version latine avec les notes marginales, sans rien changer au texte, qui est déjà, selon lui, un livre nouveau qu'il n'ose attaquer. Il n'y auroit pas manqué, s'il l'eût pu. Si le saint siège ne trouve pas ces notes avec ce texte une précaution suffisante, il peut m'ordonner toutes les additions qu'il croira convenables. Il est manifeste que les notes fixeront le vrai sens, et excluront à jamais le faux qu'on veut craindre. Je déclarerai, dans la nouvelle édition, que ma première édition de Paris, et les autres qu'on a faites ailleurs à mon insu, doivent être dépendantes des additions de la nouvelle. Une censure infamante pour moi, ou une prohibition du livre qui ne le seroit pas moins, (dans les circonstances présentes, après tant d'accusations horribles sur les faits) opèreroient-elles quelque chose de plus fort et de plus précis pour empêcher que le lecteur ne prenne le simple texte de mon livre dans un mauvais sens? Une édition nouvelle, où je parlerai aussi précisément que le saint siège le souhaitera, et par l'ordre du saint siège même, n'aura-t-elle pas toute la force des censures mêmes contre l'erreur?

D'un autre côté, mes confrères ne paroîtront-ils pas avoir les principales choses qu'ils ont désirées? 1° Ils diront que la plus dangereuse équivoque est levée, dès que j'adhère aux censures de Rome contre les livres de Mme Guyon, et que je les condamne sans

restriction. Ce livre ne sera plus suspect d'être l'apologie de ceux de cette femme. 2° Ils diront que le livre, tel qu'il sera dans la nouvelle édition, est corrigé dans tout ce qui a excité leur zèle. Ils ajouteront même, s'ils le veulent, que, par ces changemens, c'est un livre nouveau. N'est-ce pas leur donner beaucoup pour la paix, et pour les traiter avec honneur jusque dans leurs accusations les plus odieuses? Ne sera-ce pas prendre encore beaucoup sur moi? Peut-on prendre davantage sur un archevêque innocent et soumis, sans le diffamer à jamais?

Pour ce qui est d'un accommodement qu'il semble que le saint siège a eu la bonté d'attendre, il faut remarquer qu'il ne peut jamais s'en faire aucun en France. Mes parties n'en veulent aucun que par une rétractation. Est-ce un accommodement? Ils ont toujours rejeté tout ce qui n'est point une rétractation au moins indirecte : toute explication leur a été insupportable, depuis que je n'ai voulu en faire aucune qui ne fût réglée par le saint siège. D'ailleurs, quand on croira à Rome que je dois entrer dans des voies de paix, je ne puis y entrer ni avec bienséance, ni avec sûreté que par les ordres du Pape. Après tant d'accusations sur ma foi, je ne puis mettre ma réputation sur la doctrine en accommodement. Tout ce que je puis faire est d'accepter avec une docilité sans bornes tout ce que le Père commun jugera que je puis faire sans trahir ma conscience, et sans abandonner la doctrine de tant de saints canonisés. Ainsi, s'il y a quelque accommodement praticable, il faut qu'il vienne de Rome. Je souhaite que le saint Père trouve autant de docilité et de soumission de la part

de mes confrères que de la mienne; mais plus on laissera écrire, plus on se jetera dans des extrémités affreuses. Il faudroit imposer ou faire imposer silence par le Roi, approfondir les faits pour voir si je suis coupable, et ensuite prendre un projet pour la paix. Ceux qui le refuseroient seroient inexcusables.

Si on prenoit celui de dresser des propositions affirmatives, on feroit ce qui seroit le plus utile à la doctrine, et le plus glorieux pour l'Église Romaine. Ce coup, qui est très-facile, la mettroit au comble de l'autorité, et tiendroit tous les théologiens de l'Église en respect; chose dont le besoin augmente tous les jours à l'infini.

Pour l'avis qu'on vous donne, je ne puis le suivre, quelque zèle et quelque reconnoissance que j'aie pour celui qui l'a donné. Ferai-je une rétractation contre l'innocence de ma personne et la pureté de mon texte, pour céder *à des prélats si honorés* (3)? Est-ce par leur faveur ou par le dogme qu'il faut décider pour la diffamation d'un archevêque innocent? A l'égard du Roi, il ne juge de rien par lui-même sur la doctrine de mon livre. Quand trois évêques accrédités lui parlent, il présume qu'ils ont raison : mais quand le saint siège lui fera savoir qu'on ne peut condamner le livre d'un archevêque dont le texte est soutenu depuis si long-temps par les plus graves théologiens choisis pour l'examiner, je suis très-assuré que le Roi aura encore plus de respect et de soumission pour le saint siège que de confiance aux lumières des trois prélats. Quoi qu'il en arrive, j'aime cent fois mieux

(3) Voyez la lettre 447, ci-dessus pag. 306.

souffrir l'opprobre qui me viendra d'autrui, que de me le faire à moi-même. Ni ma conscience, ni l'honneur de mon ministère ne me permettent de reconnoître ce qui n'est pas. Si le saint siège en juge autrement, je trouverai une différence infinie entre porter la croix qu'on m'imposera, et me l'imposer moi-même contre ma conscience. Alors je soumettrai mon esprit à une autorité que je regarde comme celle de Dieu.

Les deux premières feuilles de ce Mémoire peuvent être montrées, mais seulement à la dernière extrémité. Il faut bien prendre garde qu'on ne croie que je veuille relâcher pour quelque correction du corps de mon texte. Pour de telles corrections, il faut les accepter, si le Pape les ordonne, mais non pas les offrir.

460.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Qu'il est urgent de publier la *Réponse à la Relation*; inconvénient de supprimer la *Réponse* à M. de Paris; nécessité de répondre à l'évêque de Chartres.

A Rome, 23 août 1698.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 2 de ce mois; mais je n'ai eu aucune nouvelle du courrier extraordinaire qui devoit m'apporter de votre part la *Réponse à la Relation* de M. de Meaux. Ce retardement est pénible en toute manière. Il peut être causé par quelque accident fâcheux; mais quand ce ne seroit qu'un pur mécompte de quelques jours, c'est toujours

toujours un vrai sujet d'ennui et d'inquiétude dans les circonstances où nous nous trouvons. Je ne saurois vous dire dans quelle impatience sont nos amis, et plus encore, si je l'ose dire, nos examinateurs et nos cardinaux, de voir ces réponses. Vous savez combien il y a que je les leur promets, et qu'ils les attendent. Celle à la lettre de M. de Paris, que j'avois fait entrevoir à quelques-uns, faisoit déjà un grand bruit et des effets admirables. Tout paroissoit suspendu par là, et les personnes les plus prévenues et nos parties mêmes en paroissoient effrayées et tout abattues. Cela me donnoit le courage de hausser modestement ma voix, comme vous me l'ordonniez, et je promettois avec confiance, et d'un air déterminé, tout propre à persuader nos juges, que vous exposeriez bientôt ces mêmes faits allégués par M. de Paris, dans leur vrai jour, et que vous vous en serviriez même pour manifester clairement toute la vérité, que M. de Meaux tâche d'obscurcir dans sa *Relation*. Mais voilà que le conseil de vos amis de Paris, et l'ordre que vous me donnez en conséquence, de retirer et de supprimer cette *Réponse*, me replonge dans un trouble plus grand que le premier, et m'ôteroit, je vous l'avoue, toute espérance, si je ne me rappelois souvent que c'est à Dieu seul, et non point à l'homme, qu'il faut se confier. Jamais on n'a pris, ce me semble, un moyen plus propre pour confondre toute prudence humaine, que dans cette rencontre. Nous avions été dans un accablement étrange, après tout le fracas de la cour de France, et cet air victorieux que se donne M. de Paris dans sa *Lettre*. La *Relation* de M. de Meaux achevoit votre défaite en-

tière; et l'abjuration du P. La Chaise, aussi bien que celle de vos premiers amis, faisoit tellement éclater son triomphe, et le rendoit si redoutable en ce pays, que nos amis les plus fidèles n'osoient plus ni me voir ni me visiter. Jamais le camp d'Israël n'a été plus dispersé. Néanmoins, à la seule nouvelle de vos réponses, nous commencions un peu à sortir de nos cavernes. Je rassurois nos amis, et dès que j'en pus faire voir quelques exemplaires à nos cardinaux, on remarqua bientôt que notre affaire n'étoit pas si désespérée que nos parties l'avoient publié. Elles-mêmes s'en aperçurent et en parurent tristes. Mais depuis qu'elles ont été informées du conseil qu'on vous donne à Paris, car elles l'ont su de deux ordinaires avant que vous ne me l'ayez mandé; depuis cela, dis-je, elles reprennent leur première confiance, et disent hardiment ici qu'il est vrai que vous aviez voulu faire quelque réponse à M. de Paris, et que même l'on en avoit répandu quelques exemplaires; *mais que, comme tout cela n'étoit que des faussetés, vous aviez été contraint de les désavouer et de les supprimer*. La *Lettre* de M. de Chartres vient à leur secours. Ce prélat vous accuse de variation dans la doctrine, et ils ajoutent que vous serez encore plus inconstant dans la conduite, et plus incertain sur les faits que vous voudriez rapporter pour votre justification. Il faut que j'entende cela de mille endroits; et ce n'est point assez que je réponde que bientôt je recevrai la *Réponse à la Relation* de M. de Meaux : le capital, dit-on, est de savoir si M. de Cambrai a refusé son approbation au livre de M. de Meaux par entêtement pour Mme Guyon, et s'il a fait le sien pour éclaircir

et pour soutenir les maximes condamnées dans le *Moyen court*, etc. ou bien si c'est seulement pour défendre sa propre réputation, et cela par le conseil de ses amis, comme il le dit. Ce n'est qu'avec M. de Paris qu'il peut discuter ce fait. M. de Meaux l'a ignoré, et il sera toujours en droit de le rejeter comme faux, jusqu'à ce que M. de Cambrai aura obligé M. de Paris d'avouer que c'est de concert avec lui que les choses se sont passées de la sorte. Je veux pourtant n'agir que dans votre esprit, et je m'en vais faire tout de mon mieux pour retirer tous les exemplaires de la *Lettre* latine. Il est certain que je n'en ai prêté aucun à nos cardinaux mêmes, qu'à ces deux conditions, de ne la faire point voir, et de me la rendre. Je leur promettois bien de leur en donner une autre plus correcte, et c'est pour cela que j'attends d'avoir la *Réponse à la Relation*, afin de pouvoir leur dire que tout est compris là dedans, et qu'ainsi cette première leur deviendroit inutile. Quelques-uns m'opposeront sans doute qu'ils n'entendent pas assez le français pour se passer du latin; mais enfin je ferai tout de mon mieux pour empêcher qu'ils ne s'aperçoivent de ce changement : car il me semble que, s'ils le remarquent, il ne peut faire qu'un très-fâcheux effet sur leur esprit. La vérité et l'innocence marchent plus simplement. Ces réflexions d'une prudence humaine ne leur conviennent guère. Si vous avez de vraies raisons pour vous justifier, il ne vous est pas permis de les taire; et si vous les avez déjà proposées à vos juges, il ne vous est plus permis de les supprimer. Quelle confiance peuvent prendre des juges à des faits que vous n'osez avancer qu'en secret?

..

et comment ne leur deviendront-ils pas très-suspects, ou plutôt comment ne les rejeteront-ils pas comme faux, dès-lors qu'ils voient que vous n'osez pas les soutenir en présence de vos parties, qui les combattent? Si vous dites dans la *Réponse à la Relation du Quiétisme* les mêmes faits que vous disiez dans la *Réponse à la Lettre de M. de Paris,* ce n'est pas ménager davantage ce prélat; et si vous ne les dites pas, vous ne prouvez rien contre M. de Meaux: au lieu que votre seule *Réponse à la Lettre de M. de Paris* suffit pour faire voir que toute la *Relation* de M. de Meaux n'est fondée que sur une fausse idée, dont son imagination trop vive lui a fait un monstre. C'est là véritablement le château de verre, que votre seul Mémoire, approuvé et lu par M. de Paris à des personnes de considération, renverse et met en poudre. Il faut aussi vous souvenir que M. le cardinal de Bouillon prêta, sans y faire trop d'attention, à M. l'abbé Bossuet, l'exemplaire de la *Lettre* latine que je l'avois prié de lire. Je sais avec certitude qu'on en fit une copie toute la nuit, et qu'on l'a envoyée à M. de Paris. Il n'est donc plus possible de brûler tout, comme votre ami de Paris me le mande. Ce n'est plus même un secret pour M. de Paris, et le ménagement que vous voulez avoir pour lui dans cette rencontre ne servira peut-être qu'à lui donner lieu de dire avec les autres, que votre conduite est aussi incertaine ou aussi mystérieuse que votre doctrine. Soyez pourtant assuré, monseigneur, qu'après vous avoir exposé simplement toutes ces réflexions, parce qu'elles me paroissent utiles à votre affaire, je ferai néanmoins, avec la même simplicité et toute la fidé-

lité possible, ce qui dépendra de moi pour retirer les exemplaires que j'ai prêtés, et pour les supprimer.

On m'avoit donné avis, il n'y a que deux jours, que nos examinateurs auroient achevé de donner leur *votum* dès les premiers jours de septembre, et aujourd'hui je suis averti du même endroit, et d'un autre encore, qu'ils n'acheveront, selon les apparences, que vers la fin de septembre. Cela nous fait voir que l'on ne peut guère rien dire d'assuré là-dessus, et que mille circonstances imprévues peuvent faire avancer ou reculer cet examen.

N'espérons point que le Pape défende jamais, ni à vos parties ni à vous, d'écrire sur vos disputes. Du moins les cardinaux m'ont assuré plusieurs fois que ce n'étoit ni à lui, ni à la congrégation du Saint-Office, à faire de ces sortes de défenses, et qu'il n'y avoit que le Roi qui pût les faire, pour éviter le trouble dans son État, puisque l'affaire étoit déjà sous le jugement du Pape. On ne voit point aussi que vos parties proposent ni preuves ni témoins sur aucun des faits qu'ils allèguent contre vous. Tout se réduit à faire croire que vous êtes entêté de Mme Guyon, et que vous avez fait votre livre pour favoriser sa doctrine; mais ils n'osent plus dire mot sur ces soupçons contre les mœurs, qu'ils tâchoient d'insinuer adroitement. Au contraire, ils savent que les cardinaux ont fait cette réflexion, que, puisqu'ils n'avoient aucune sorte de preuve contre vous, il faut que ce soit la seule passion qui les ait poussés à tâcher de vous rendre suspect, et cela retombe assez rudement sur eux. Je parlerai encore de votre voyage à Rome; mais ne vous ai-je pas déjà mandé qu'on m'avoit répondu que

le Roi ne le vouloit pas, et que le Pape ne lui vouloit rien demander qui ne lui fût agréable?

M. de Monaco est nommé pour venir ambassadeur extraordinaire à Rome. Nos parties disent que c'est parce que le Roi est mécontent de M. le cardinal de Bouillon, parce qu'il n'a pas agi assez fortement et suivant ses intentions pour la condamnation de votre livre. M. Phelippeaux ajoutoit l'autre jour, dans une promenade publique à la place Saint-Marc, *que le Roi avoit plus à cœur l'affaire de M. de Cambrai que toute la succession du royaume d'Espagne*. Quand il parle ainsi, il faut bien que ce soit sur le récit de gens qui ont plus de part que lui dans les affaires du cabinet. Je ne sais si on l'en croira sur sa parole.

La Lettre pastorale de M. de Chartres est à présent le sujet des conversations, et l'on désire fort que vous y répondiez. Votre lettre, qu'il met à la fin [1], me paroît admirable, et ses notes marginales très-indignes. Je crois qu'il seroit bon que vous la fissiez imprimer; car c'est un abrégé très-exact de toute la doctrine de la charité et de l'espérance.

Ménagez votre santé, monseigneur, et donnez, selon vos forces, les secours à la vérité, dont elle a besoin. Il est nécessaire que votre *Réponse à la Relation* soit au plus tôt mise en latin, car bien des gens ne l'entendent pas en français. Je rends grâces à notre Seigneur de la fermeté et des lumières qu'il vous donne. Ne craignez point que je me lasse d'attendre avec vous, qu'il accomplisse sa sainte volonté. *Expectans expectavi Dominum, et intendit mihi.*

(1) Cette *Réponse* de Fénelon est imprimée, tom. IV des *OEuvres*, pag. 119 et suiv. Voyez l'*Avertissement* du même volume, n. VI, pag. xviij.

Vous ne voulez que sa gloire; il ne la donnera pas à un autre.

Les congrégations vont toujours de même. Nos parties chantent toujours victoire, et nos examinateurs soutiennent leur premier sentiment avec la même confiance.

461.

DU NONCE A FÉNELON.

Il lui accuse la réception de sa *Réponse à la Relation*, et lui annonce la publication des trois traités latins de Bossuet.

Parigi, li 27 agosto 1698.

M'ONORO d'accusare a V. S. ill^{ma} nel tempo stesso la ricevuta dell' umanissima sua, e delli esemplari che si è compiacciuta inviarmi della sua *Risposta alla Relazione* di M^{gre} di Meaux, e di ringraziarnela infinitamente. La leggerò con quella attenzione ch' è dovuta al merito insigne di V. S. ill^{ma}, e che esige la mia venerazione allo stesso, ed alla sua grande virtù. Bench' io sia certo che V. S. ill^{ma} l'avrà mandata à Roma, e fatta presentare à Nostro Signore, ed al signore cardinale Spada, non hò tuttavia mancato an-

J'AI l'honneur d'accuser à V. G. réception de sa lettre si obligeante, et en même temps des exemplaires qu'elle a bien voulu m'envoyer de sa *Réponse à la Relation* de Mgr de Meaux. Je l'en remercie infiniment, et je la lirai avec toute l'attention qui est due à son insigne mérite, et avec le respect que m'inspirent ses grandes vertus. Quoique je sois assuré que V. G. l'aura envoyée à Rome, et fait présenter au saint Père et au cardinal Spada, je n'ai pas laissé pour cela d'en envoyer dans mes dernières dépê-

cor io di rassegnarne coll' ultimo spaccio alcuni esemplari a sua Eminenza, dalla quale sara umiliato à Sua Santità. Anzi affinche constino alla Santità Sua le istanze di V. S. ill^{ma}, ho mandata al predetto signore cardinale la stessa lettera che à me ella hà scritta.

M^{gre} di Meaux ha dato fuori un altro libro in latino intitolato : *De nova Quæstione Tractatus tres.* 1° *Mystici in tuto;* 2° *Schola in tuto;* 3° *Quietismus redivivus.* Io non l'hò ancora letto. Frà tanto non hò potuto contenermi di non dire à questo prelato, che questa non è la forma di finire. Io hò pregato che più non si scriva; e volesse Dio che non si fosse da esse mai scritto in questi materie : pagherei del mio sangue. E questa la sola cosa che m'è rincresciuta e vivamente nel mio ministerio. Aspiro ai commandi di V. S. ill^{ma} con quel rispetto col quale mi contrasegno, etc.

ches quelques exemplaires à son Eminence, pour qu'elle les présentât à Sa Sainteté; et afin que notre saint Père connoisse aussi les instances de V. G. j'ai envoyé au cardinal Spada la lettre qu'elle m'a adressée.

Mgr de Meaux a publié un nouvel ouvrage en latin, intitulé : *De nova Quæstione Tractatus tres.* 1° *Mystici in tuto;* 2° *Schola in tuto;* 3° *Quietismus redivivus.* Je ne l'ai pas encore lu; mais je n'ai pu m'empêcher de dire à ce prélat, que ce n'étoit pas le moyen de terminer l'affaire. J'ai prié qu'on n'écrivît plus, et plût à Dieu qu'on n'eût jamais écrit sur de pareilles matières! je donnerois pour cela mon sang. C'est la seule chose qui m'afflige, et bien vivement, dans mon ministère. Je professerai toujours pour les ordres de V. G. la soumission et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

462.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie une lettre contre la *Réponse* de Bossuet, et lui expose les raisons qui ne lui permettent point de condamner son livre.

A Cambrai, 29 août (1698.)

J'AI reçu, mon très-cher abbé, votre lettre du 9 août. Elle me console, malgré les angoisses où elle me met. Vous aurez reçu, depuis ce temps-là, ma *Réponse* à M. de Meaux par un courrier extraordinaire, qui est Dubreuil. Dieu veuille qu'il soit arrivé, et que cette *Réponse* puisse toucher les cœurs. J'ai tâché de la faire avec sincérité, et vous aurez pu remarquer que je tire mes principales preuves de la *Relation* même de M. de Meaux. Tout ce que vous me mandez que vous dites pour me défendre est excellent. Je remercie Dieu de tout ce qu'il met dans votre cœur et dans votre bouche pour moi. S'il veut que je succombe, il faut adorer ses desseins crucifians. Une de mes plus sensibles douleurs, c'est de penser à l'état violent et amer où votre amitié pour moi vous a mis.

Je vous envoie une *Lettre* imprimée pour servir de réponse à une partie de celle de M. de Meaux. Vous continuerez à y voir combien il a manqué d'exactitude et d'équité sur les points de doctrine. On peut juger par là comment il m'a traité sur les faits. Vous aurez encore deux autres lettres pour achever de répondre à la sienne.

Voici les principales choses auxquelles je vous conjure d'être attentif.

1° Pour l'avis qu'on vous a donné (1), (en quelque péril que je sois) j'aime mieux me laisser flétrir que de me flétrir moi-même. Je ne suis pas responsable de ce que mon supérieur, qui est le Pape, fera. S'il me condamne, je regarderai Dieu en lui, et je porterai ma croix. Mais qu'après avoir défendu clairement (si je ne me trompe) mon livre contre les sens impies qu'on y veut trouver, je l'abandonne enfin à cause de ces mêmes sens; c'est reconnoître qu'ils y sont du moins d'une manière équivoque, et c'est ce que je ne pourrois avouer, même indirectement, que contre ma conscience. Après les accusations sur les faits, cet abandonnement du livre seroit un aveu diffamant. Dieu, qui me jugera, sait avec quelle droiture et quelle horreur de ces mauvais sens j'ai composé mon livre. Le coup que je me porterois à moi-même seroit cent fois pire que celui que je puis recevoir d'une puissance supérieure. De plus, cette puissance, si elle veut agir avec bonté paternelle, peut me faire entendre par vous tout ce qu'elle croira convenable. Au moindre signal, je ferai tout ce qu'elle attendra de moi, et je n'aurai d'autre volonté que la sienne. En ce cas-là, renvoyez-moi Dubreuil avec la plus extrême diligence.

2° Que veut-on? La doctrine est en sûreté par mes réponses et explications. Il ne s'agit plus des livres de Mme Guyon, sur lesquels je n'ai laissé aucun prétexte : le reste ne peut plus être que point d'honneur

(1) Voyez la lettre 444 et la note (2), ci-dessus pag. 295; et la lettre 447, pag. 306, 307.

et animosité. Pour ce point d'honneur de prélats entreprenans et peu affectionnés au saint siège, est-il juste de condamner un livre, qui, dans la rigueur du texte, paroît très-catholique aux plus éclairés examinateurs, et de rejeter toutes les explications les plus précautionnées qu'on y peut ajouter aux marges? Quand même j'aurois tort, quand même je serois allé trop loin pour excuser Mme Guyon, faudroit-il rejeter un parti si sûr pour la doctrine, si décisif contre les livres de Mme Guyon même, enfin si convenable pour sauver l'honneur de mes accusateurs? Faut-il, pour les contenter, couvrir d'un éternel opprobre un archevêque si soumis?

3° Si le saint siège ne veut pas nous donner la paix par ce tempérament, ou par une indécision, en imposant silence aux parties, du moins, mon cher abbé, tâchez de préparer fortement les esprits à tout ce que mes parties pourront écrire contre moi. Apparemment M. de Meaux ne manquera pas de faire quelque nouvel écrit contre ma *Réponse*. Cet écrit pourra éblouir, imposer, entraîner, surtout étant appuyé du témoignage des deux autres prélats et de toute l'autorité de la cour. Il peut même produire des choses qui paroîtront différentes de ce qu'elles sont. Alors il ne sera pas temps d'arrêter les esprits. Vous savez combien l'impression est violente dans ces temps-là : c'est avant que le coup arrive, qu'il faut y préparer de loin les esprits, et leur inculquer sans relâche la nécessité de ne conclure rien sur les preuves de M. de Meaux, quelque évidentes qu'elles paroissent, sans avoir entendu mes réponses. Il est capital même de les préparer sur un très-fâcheux mécompte : c'est que

les ouvrages de M. de Meaux sont toujours à Rome plus d'un mois avant que je les reçoive ici; il a soin de les faire partir de manière qu'ils aient pu faire jouer la bombe avant que j'en aie rien su. Prévenez donc cet inconvénient; demandez du temps par avance, et promettez des réponses précises. Jusqu'ici ma santé ne succombe point; mais je souffre des peines inconcevables. Les vôtres, mon cher abbé, redoublent les miennes, et je ne me console point de vous faire tant souffrir.

463.

DU MÊME AU MÊME.

Il insiste sur les avis qu'il lui a donnés dans sa lettre précédente. Divers expédiens pour terminer l'affaire. Nouveau livre latin de Bossuet. Variations de ce prélat sur les motifs propres de la charité.

A Cambrai, 30 août 1698.

J'AJOUTE, mon cher abbé, à ma dépêche déjà faite hier, les choses suivantes, que je vous conjure de bien peser.

1° Ne vous arrêtez point à l'avis qu'on vous a donné. Quelque respect et quelque reconnoissance que j'aie pour celui de qui il vient, je ne puis le regarder (supposant même la plus affreuse extrémité) que comme un parti foible d'un homme qui se livre pour pouvoir retourner à la cour. Quelque zèle que j'aie pour le Roi et pour les princes, j'aime infiniment mieux être chassé sans ressource, que de paroître jamais devant Sa Majesté, après m'être rendu indigne de son estime et de ses bontés. Ainsi nulle place ne m'est plus rien, quand il s'agit de faire une

lâcheté contre ma conscience et contre l'honneur de mon ministère. Cette personne suppose que je n'ai point de bonne défense sur les faits, et que je suis convaincu d'avoir fait mon livre pour soutenir ceux de Mme Guyon, condamnés à Rome. C'est ce qui n'a aucun vrai fondement; c'est la plus injuste de toutes les raisons pour condamner mon livre. Jusqu'au dernier soupir, je dois en conscience soutenir que ce fait est faux. Peut-être que ma *Réponse* en détrompera les gens équitables; il me revient même déjà de Paris qu'on commence à ouvrir les yeux. Quoi qu'il en soit, après tant d'accusations horribles, surtout pour les faits, je ne pourrois demander tout à coup la défense et la condamnation de mon livre que j'ai si long-temps soutenu par de bonnes raisons, sans que le public crût aussitôt que je me sens hors d'état de justifier ma personne dès qu'on m'attaque sur les faits; ce qui emporteroit avec soi une éternelle flétrissure. Il est inoui dans l'Église, qu'un archevêque soumis, zélé pour le saint siège, sans tache, Dieu merci, jusqu'à présent, qui a recours au Père commun avec tant de confiance et de docilité, ne soit pas reçu tout au moins à expliquer son livre, lorsqu'il l'a déjà expliqué si sainement, et d'une manière qui se tourne en si grande force pour l'Église contre le quiétisme. Ajoutez que cet archevêque s'est déclaré si hautement, non-seulement contre toutes les erreurs, mais encore contre les livres et sur la personne qu'on lui imputoit de soutenir. Ce désaveu si solennel de soutenir les livres, avec cette condamnation si absolue des livres mêmes, n'est-elle pas la plus parfaite sûreté? Pourquoi donc rejeteroit-on les ex-

plications saines d'un archevêque, qui, faute de ce tempérament, demeurera à jamais inutile, odieux, scandaleux à son troupeau et à toute l'Église? Usera-t-on contre lui de cette rigueur inouie pour contenter le Roi, qui, tout éclairé et tout pieux qu'il est, n'entend rien en cette matière, et qui, malgré la prévention que lui donne sa confiance en mes parties, sera toujours tout prêt à recevoir et à faire suivre religieusement les décisions du saint siège? Le fera-t-on pour contenter trois prélats en crédit, parce qu'ils ont déjà condamné mon livre, et que leur honneur y est engagé? Oseroit-on dire que leurs écrits soient des condamnations de mon livre? Leur appartient-il de le condamner? et supposé qu'ils aient entrepris de le faire, une si dangereuse entreprise contre l'autorité du saint siège, déjà saisi de l'affaire avec le consentement du Roi, ne presse-t-elle pas le saint siège de réprimer des évêques qui passent ainsi leurs bornes, sans garder de mesures? Faut-il, pour les contenter, après une entreprise si indécente, et si contraire à l'Église Romaine, leur sacrifier un archevêque innocent, et rejeter, par une rigueur sans exemple, ses plus saines explications? Faut-il, pour les contenter sur un point d'honneur, flétrir un livre dont la flétrissure diffame à jamais l'auteur archevêque, et rejeter ses explications, quoique son texte soit soutenu comme très-catholique par les principaux examinateurs choisis par le Pape? Leur doit-on cette complaisance, de condamner comme le quiétisme ce qui est approuvé par ces examinateurs du saint siège? Ce déshonneur ne retombe-t-il pas sur les théologiens de l'Église Romaine, que mes parties

méprisent déjà comme des moines scolastiques sans vraie science? Enfin fera-t-on quelque tort à ces prélats, d'admettre des explications du texte, puisqu'il y a deux faits très-constans que je vous conjure de bien inculquer aux cardinaux en toute occasion : l'un, que M. de Chartres vouloit, il y a un an, que je promisse par une Lettre pastorale, et que je fisse ensuite une nouvelle édition de mon livre; l'autre, que M. de Meaux n'ose accuser d'aucune erreur le texte latin, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il en eût trouvé le moindre prétexte. Ce texte est donc correct : il l'est sans doute encore plus avec les notes marginales. Voilà donc déjà une seconde édition toute faite qui redresseroit la première, si elle en avoit besoin. Cette seconde édition n'est pas, il est vrai, répandue dans le public : mais pourquoi ne l'est-elle pas? C'est que je m'en suis abstenu par pur respect et par pure soumission pour le saint siège, ne voulant point répandre cet ouvrage jusqu'à ce qu'il en eût décidé. Voilà donc M. de Chartres, qui vouloit lui-même, il y a un an, une édition toute nouvelle; en voilà une toute faite, contre laquelle M. de Meaux, si prompt à m'accuser d'erreur, n'a osé s'élever : il dit seulement que c'est un livre changé. Qu'ai-je fait qui ait mérité qu'on rejette une nouvelle édition que M. de Chartres jugeoit qu'il falloit faire, et que M. de Meaux n'ose attaquer après qu'elle est faite? Je ne puis avoir de tort depuis ce temps-là, qu'en ce que j'ai voulu que cette nouvelle édition fût réglée, non par mes confrères, qui vouloient s'en rendre les maîtres, mais par les examinateurs du saint siège. Doit-ce être un crime pour moi à Rome? Suis-je déchu par là de la

protection du saint siège auquel j'ai eu recours? Mes confrères, en rejetant cet expédient si naturel, et en prévenant le Pape par leurs censures ambitieuses, ont-ils mérité du Pape qu'on me refuse ce qui n'a jamais été refusé à aucun évêque pour éviter sa diffamation, et ce que M. de Chartres désiroit lui-même, il y a un an?

Qu'est-il arrivé depuis ce temps-là? On m'a attaqué par mille imputations visiblement contraires à mon texte, et qui ont besoin d'être réparées pour l'honneur de mon ministère, faute de quoi le public les croiroit toutes véritables. J'ai répondu avec patience, et je n'ai laissé rien à désirer pour confondre toutes les erreurs qu'on m'accuse de favoriser. Ma cause est donc, en tout sens, incomparablement plus favorable que l'année passée. Mes parties ont plus de tort; j'ai souffert plus d'injustices; ma réputation a beaucoup plus besoin d'être rétablie pour l'utilité de mon ministère; ils ont fait plus d'entreprises dangereuses contre le saint siège. J'ai donné non-seulement des défenses suffisantes pour justifier ma foi, pour lever jusqu'à l'ombre de toute équivoque sur mon livre, et pour montrer combien je condamne ceux de Mme Guyon, mais encore des explications utiles pour montrer que les plus fortes expressions des saints ne favorisent en rien le quiétisme. Pourquoi donc refuseroit-on de recevoir mes explications, supposé même que mon livre fût équivoque? (ce que je ne crois pas, et que j'ai montré, si je ne me trompe, être très-faux :) Ce ne pourroit être que pour flatter des esprits entreprenans, et leur donner par là le courage d'entreprendre de plus en plus; ce ne pourroit

roit être que pour les contenter sur un petit point d'honneur peu important pour eux, et qui emporteroit ma perpétuelle diffamation. Encore même ce point d'honneur seroit plus que suffisamment sauvé pour eux, dès qu'il paroîtroit qu'on n'admettroit mon livre qu'avec des additions ou gloses par notes marginales. Ils diroient alors, comme M. de Meaux le dit déjà, que ce n'est plus le même livre (2). Enfin ce ne pourroit être que pour contenter le Roi. Or est-il qu'on ne doit jamais le vouloir contenter en matière de doctrine, qu'en lui expliquant la pure vérité : rien ne seroit plus dangereux au saint siège que d'agir autrement. On auroit plus de tort d'avoir des complaisances excessives sur la doctrine, pour ce prince, que pour tout autre; car on doit être assuré qu'il n'y a qu'à décider, sans égard humain pour lui, et qu'il sera non-seulement paisible et soumis, mais encore zélé pour tenir tout le monde dans la soumission.

Il est inutile de dire que l'Église de France ne sera jamais en paix, si mon livre n'est flétri; que les évêques ne reculeront jamais, qu'ils se flétriroient eux-mêmes en reculant après un si grand éclat; et que je ne puis jamais sans cela me réunir avec eux pour le bien public. 1° Je ne demande point d'autre réunion avec eux, que celle de travailler en paix dans mon diocèse, les honorant de loin, et leur laissant avec joie et sans jalousie tous les biens que leur zèle leur inspirera d'entreprendre. 2° Que deviendra l'autorité du saint siège, si on sent qu'il n'y a qu'à prévenir ses jugemens, qu'à parler haut, qu'à menacer,

(2) *Relation,* VIIe section, n. 5 et suiv. *Œuvres de Bossuet,* tom. XXIX, pag. 625, 626.

qu'à dire qu'on ne reculera jamais, qu'on se flétriroit soi-même, et qu'enfin à faire craindre une division éternelle? Ceux qui parlent ainsi découvrent leur esprit indocile et dangereux; mais, malgré ce bruit, ils n'oseront parler dès que Rome prendra un parti, et que le Roi le recevra avec respect. 3° Ils auront un avantage très-spécieux, qui est de dire : Ce n'est plus le livre que nous avons combattu, c'en est un autre tout différent. Par là le saint siège les ménagera beaucoup, et ils ne songeront qu'à triompher, ce que je leur laisserai faire sans peine.

Il y auroit encore deux autres expédiens; mais il ne faut les laisser entamer qu'avec de grands assaisonnemens et à la dernière extrémité.

Le premier seroit le pire : c'est que le Pape imposât silence aux parties, et qu'ensuite il m'écrivît un Bref, où, après avoir parlé avantageusement de la pureté de ma doctrine et du sens très-catholique dans lequel j'ai fait mon livre, il ajoutât que ce livre ayant été, sur quelques termes équivoques, pris par de grands prélats dans un sens très-contraire au mien, qui pourroit embarrasser les lecteurs, et troubler la paix fraternelle, il souhaite que je supprime cet ouvrage, et que je n'en souffre aucune nouvelle édition. Je pourrois faire imprimer ce Bref dans une Lettre pastorale, où, après avoir répété mes protestations sur le sens naturel de mon livre, et sur les explications sincères que j'en ai données, je défendrois, pour la paix et pour obéir au saint Père, à tout imprimeur du diocèse de l'imprimer, à tout libraire de le vendre, et à tout fidèle de le lire.

Le second expédient, que j'aimerois infiniment

mieux, seroit que le Pape fît une bulle ou décret pour condamner en détail le faux sens des propositions que les évêques imputent à mon livre, et que cinq examinateurs reprennent aussi, et qu'en même temps il approuvât en détail le vrai sens des mêmes propositions que les cinq autres examinateurs soutiennent comme très-catholiques. Le Pape déclareroit qu'il pose ce fondement pour la doctrine, en attendant qu'on achève d'examiner le texte de mon livre, et il déclareroit en même temps que le vrai sens est celui de l'auteur, dont il pourroit louer la foi et la pureté des sentimens.

Ce fondement certain étant posé pour assurer la doctrine, par rapport à la charité indépendante du motif de la béatitude, et d'un état où elle commande les autres vertus distinctes, le Pape pourroit suspendre un peu la décision sur le livre. Alors je lui écrirois une lettre qu'on pourroit faire imprimer, où je le prierois de défendre la lecture de mon livre pour finir les contestations. Je lui dirois que je n'étois en peine que de la doctrine; que, puisqu'elle étoit en pleine sûreté par la décision, et qu'il m'avoit honoré d'un témoignage public sur la pureté de ma foi et de mes intentions, qui assure l'honneur de mon ministère, je ne voulois pas retarder d'un moment la paix et la fin d'un si grand trouble; que la paix est nécessaire à l'Église, et que mon livre ne l'est pas; qu'ainsi je le supplie d'agréer que je le supprime autant qu'il est en moi, et que j'en défende la lecture dans mon diocèse. Le Pape pourroit m'écrire un Bref honnête pour me louer de cette conduite, et je ferois imprimer, dans une Lettre pastorale, ma lettre et sa

réponse avec son décret sur les deux sens des propositions. Il m'exhorteroit, pour le bien de la paix, à ne réimprimer point mon livre sans ces notes. S'il vouloit achever une œuvre digne de l'Église Romaine, il mettroit dans une bulle tout ce qu'il y a de certain dans la doctrine. Cette doctrine positive réuniroit tout, feroit que chacun paroîtroit content, et que la vérité ne seroit plus en aucun péril. Rien n'augmenteroit tant l'autorité du saint siège, dans un temps où il en a un besoin infini; il ne risqueroit rien par cette conduite forte.

Pour une prohibition de mon livre, elle est cent fois pire à présent qu'elle n'eût été l'année passée. Les accusations atroces sur la doctrine et la relation des faits rendent toute prohibition (quelque éloge qu'on y mît de ma personne) une diffamation sans ressource. Il faudroit quitter ma place, et m'enfoncer dans un désert. Pourquoi préfèreroit-on ce qui me diffame, à ce qui assure encore mieux la doctrine que la prohibition du livre, sans me diffamer? Ma diffamation est-elle nécessaire à l'Église? Doit-on me diffamer pour le point d'honneur de mes parties? On ne doit pas craindre que je revienne contre une explication faite par moi-même, et reçue du saint siège si solennellement; au lieu qu'on pourroit craindre que je ne regardasse pas toujours avec la même docilité une simple prohibition. Mes parties auront assez de quoi se consoler, et de quoi se disculper dans le public, quand on verra que mon livre n'a point passé sans des additions marginales, qui lèvent ce qu'ils ont nommé *le chiffre*.

Pendant que je m'en souviens, il faut que je vous

dise un raisonnement décisif qui m'a échappé dans ma réponse à M. de Chartres, et que vous pouvez faire de vive voix. Il dit que tout mon livre roule sur une double entente, sur un double sens d'*intérêt* et d'*intéressé*. Je veux mon *intérêt*, mais non par un motif *intéressé* : voilà, dit-il, tout le livre. En effet, ces paroles font tout le système. M. de Chartres se réduit à dire que ce langage est inoui. Voyons s'il l'est. Je prétends qu'il est naturel et ordinaire. Pour le prouver, je n'ai besoin que de saint François de Sales, et de ce saint cité par M. de Chartres dans son écrit même. D'un côté, il assure que, dans saint François de Sales, *intérêt* signifie l'objet de l'espérance vertu théologale [(a)]; d'un autre côté, il assure [(e)] *que l'intérêt propre, au sens de saint François de Sales, est un motif vicieux*. Le saint, en admettant l'*intérêt*, exclut donc l'*intérêt propre*. Or est-il qu'il est évident, par mon livre, que j'ai mis le motif *intéressé*, non dans l'*intérêt*, mais dans l'*intérêt* en tant que *propre*. J'ai dit, pag. 155, que *ce motif... est ce que les mystiques ont appelé la propriété*. Cela posé, formons un langage sur les paroles de saint François de Sales. Je veux ce qui est mon intérêt; mais je ne le veux point par le motif du propre intérêt, qui est la propriété; je ne le veux point par ce motif intéressé, mercenaire et propriétaire. Voilà, de l'aveu de M. de Chartres, tout le livre. En vérité, est-ce là un chiffre? Et quand même (ce qui n'est pas) c'en seroit un, à qui est-ce qu'à moi à le déchiffrer?

Faites penser à Rome que mes parties, en faisant

(a) *Lettre pastorale*, n. x; *OEuvres*, tom. VII, pag. 149. — (e) Ibid. n. XXVI, pag. 202.

toujours semblant de presser, reculeront toutes les fois qu'ils craindront de n'être pas les maîtres de me faire condamner, et qu'ainsi insensiblement ils pousseront l'affaire jusqu'à un nouveau Pape. Par là ils espèreront de me fatiguer, de m'accabler, ou d'arracher à ce nouveau Pape, qu'ils s'imagineront pouvoir choisir, une décision à leur gré. Rome doit voir clairement qu'ils n'ont aucune sincère soumission, et qu'ils prétendent la forcer à faire ce qu'ils veulent. Récompensera-t-on avec foiblesse, et en diffamant un archevêque innocent et si soumis au saint siège, la hauteur et la passion manifeste de mes parties?

Je n'ai reçu qu'avant hier l'ouvrage intitulé : *De nova Quæstione Tractatus tres.* Vous pouvez juger par là que mon commerce avec Paris n'est guère libre, et ne se fait que par de longs détours. Avertissez doucement, et sans affectation, qu'on ne doit pas être surpris, si je réponds un peu tard quelquefois. De plus, la multitude des écrits faits par trois prélats a fait qu'un homme seul n'a pu répondre que lentement. Pour cet ouvrage latin, il faut le lire, et voir au plus tôt ce qui méritera une réponse. Mais si M. de Meaux publie bientôt, comme on l'assure, quelque écrit contre ma *Réponse* à sa *Relation*, je serai plus pressé de répondre à cet écrit sur les faits, qu'à son traité latin sur la doctrine. Préparez-y les esprits, et faites-leur voir combien il importe de nous donner des bornes après l'éclaircissement des faits. Je prie Dieu qu'il vous conserve, qu'il soit lui seul toutes choses en vous, et que j'aie la consolation, après tant de peines, de vivre et mourir avec vous, mon très-cher abbé.

Je vous conjure de voir le père général des Jésuites, et de lui dire que je suis plus que jamais content de ses pères, et ami de sa compagnie. Témoignez-lui même combien je souhaiterois que les Jésuites de cette province pussent avoir à Douai, où sont leurs études, un certain nombre de leurs religieux uniquement dévoués aux langues savantes, à la critique, à la recherche de la tradition, et à une théologie bien approfondie. Cela seroit capital : ils ne peuvent jamais que par cette voie prévaloir sur bien des gens qui ont du savoir, et qui se rendent maîtres non-seulement de tout le clergé du pays, mais encore de presque tous les réguliers. Ceci doit être d'un très-profond secret. Vous pouvez juger quels ménagemens j'ai à garder dans ma situation présente. Je voudrois bien que ce bon père général, le P. Alfaro, et les autres pussent envoyer en Espagne des exemplaires de mon livre latin, qui attirassent des lettres favorables ou des Universités, ou du moins des bons théologiens de cette nation. Pour cette traduction latine, je n'en ai envoyé des exemplaires qu'à vous à Rome; et quelque avantage que j'eusse pu en tirer, je m'en suis abstenu par respect, en attendant la décision du Pape.

J'oubliois de vous dire une chose que j'ai oublié de mettre dans mes réponses : c'est que M. de Meaux ne fait que reculer sur le motif de la béatitude dans la charité, mais qu'il ne recule qu'en paroles. D'abord la béatitude communiquée étoit la seule *raison d'aimer, qui ne s'explique pas d'une autre sorte.* Puis il paroît la réduire à être un motif secondaire, mais essentiel et inséparable. Enfin ce n'est plus la raison

formelle d'aimer; ce n'est qu'un motif virtuel et implicite : c'est-à-dire que ce n'est plus un motif, car un motif est une raison formelle, et non virtuelle. Mais qu'entend-il par ce nouveau langage de motif virtuel? Il veut dire que la béatitude est toujours ce qu'on a intention en tout acte de chercher, et qu'elle est la seule raison d'aimer, mais qu'on peut quelquefois n'avoir qu'une intention virtuelle d'atteindre cet unique but. C'est ne rien relâcher de réel.

464.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Merveilleux effets de la *Réponse à la Relation*; quelques motifs d'espérer une heureuse conclusion.

A Rome, 30 août 1698.

Dubreuil est arrivé, monseigneur, en très-bonne santé, et nous a apporté votre lettre du 16 août et le paquet de vos *Réponses à la Relation*. Nous avions déjà reçu votre lettre du courrier ordinaire le mercredi matin, et nous étions assez étonnés de n'avoir que cela. Il falloit pourtant se soumettre à la Providence; nous n'en eûmes pas plus tôt fait le sacrifice, qu'un moment après on me vint avertir que Dubreuil étoit là, et nous eûmes la consolation d'apprendre de vos nouvelles, et de recevoir notre gros paquet si désiré. Je fais relier promptement une *Réponse* pour la présenter au Pape, et j'espère que j'aurai demain l'audience pour lui remettre en même temps votre lettre, qui me paroît assurément très-belle, très-forte, très-propre à lui faire faire de sérieuses réflexions sur

tout ce que vous lui proposez; et c'est une grande consolation pour moi, de voir qu'il ne pourra plus ignorer des choses si importantes à la religion et à la gloire de l'Église, que je craignois toujours de ne lui avoir pas assez représentées. Je donnerai aussi à M. l'assesseur du Saint-Office la lettre pour les cardinaux, afin qu'il la leur présente à la première congrégation. On m'a bien assuré que celle du Pape leur sera envoyée, et je doutois s'il n'y auroit point quelque inconvénient qu'ils pussent remarquer que ce n'est qu'un *duplicata;* mais une personne très-habile et très-judicieuse, qui connoît bien l'esprit de cette cour, m'a répondu que cela même auroit un bon effet auprès des cardinaux, que vous eussiez voulu leur proposer les mêmes choses que vous proposiez à Sa Sainteté.

Nous avons déjà donné plus de quarante exemplaires de cette *Réponse*, et je ne sais combien de gens nous en demandent avec un empressement incroyable. C'est un fracas terrible; tout Rome en retentit, et ceux qui l'ont lue en paroissent si pénétrés et si persuadés, qu'ils ne peuvent assez la louer et l'admirer. Ce qui me console le plus, est de voir la joie que les particuliers et le public même témoignent que votre innocence soit reconnue, et que vous effaciez pleinement par cette *Réponse* tous les soupçons qu'on avoit voulu donner contre vous. Un des plus savans évêques de Rome m'a dit à moi-même, et l'a dit encore assez hautement à d'autres personnes, *qu'on ne pouvoit rien désirer de plus pour votre justification, et que vous mettiez en poudre M. de Meaux.* Je sais aussi qu'il y a déjà quelques lettres de Paris qui en parlent

avec de grands éloges, et pour l'éloquence et pour la force des preuves et du raisonnement. Je saurai un plus grand détail là-dessus au premier ordinaire. M. l'abbé Bossuet est déjà si étonné du bruit de votre *Réponse*, qu'il est allé au Pape pour le supplier qu'il voulût bien faire retarder le jugement de l'affaire. Sans doute il demande le temps que M. de Meaux puisse répondre. Le Pape lui répondit qu'il étoit surpris de cette demande, et que son oncle ne l'approuveroit pas sans doute là-dessus; qu'il pressoit sans relâche à Paris, et qu'il employoit toute l'autorité du Roi pour faire bientôt terminer cette affaire; qu'il ne voyoit donc pas comment il pouvoit lui faire ici une demande toute opposée; qu'il falloit, avant toute autre chose, qu'ils s'accordassent tous deux là-dessus. Je sais cela par une de ces voies sûres et secrètes. On l'a entendu de la bouche même du Pape, dans une de ses heures de confiance ou de récréation. Je me servirai de cet avis auprès du Pape et auprès des cardinaux.

C'est par un canal à peu près semblable que j'ai su que plusieurs théologiens célèbres, qui ne sont point examinateurs, se déclarent assez hautement pour votre livre, quand ils parlent en particulier aux cardinaux. Un des plus estimés disoit *nudius tertius : Si damnetis hunc librum, scandalizabitis totam Ecclesiam Dei.* C'est au cardinal Noris qu'on m'a raconté qu'il parloit ainsi, et je vous redis les mêmes mots dont on s'est servi avec moi; car je ne sais pas si l'on parloit latin au cardinal. La chose est si certaine que les théologiens soutiennent votre livre, que l'on m'a même conseillé de le dire hardiment et avec une pleine as-

surance, quand je parlerois aux cardinaux, afin qu'ils fissent attention eux-mêmes combien il seroit dangereux pour Rome, si les impressions d'une cour étrangère l'engageoient à ne se déclarer pas assez hautement pour la bonne doctrine.

Une autre personne très-savante, et qui pénètre bien avant dans le secret des disputes et des sentimens des examinateurs, me disoit aussi l'autre jour : Je vous réponds de la doctrine, de toutes les propositions, et du jugement dogmatique; mais le jugement prudentiel dépend des cardinaux, et l'on ne voit point jusqu'ici qu'aucun se soit laissé trop deviner là-dessus.

Un ami de l'auteur du Mémoire que vous n'approuvez pas [1], me disoit pourtant l'autre jour avec douleur, qu'il ne doutoit point que le livre ne fût défendu, quoique l'on voulût néanmoins avoir de grands égards pour vous. Il avoit de la peine, à la vérité, de faire un décret qui accordât deux choses si incompatibles. Cela marque seulement qu'il craint en général, sans pouvoir dire le vrai sujet de sa crainte. Il est vrai qu'une personne, qui avoit lu avec lui votre *Réponse à la Relation*, m'a dit aujourd'hui qu'il en étoit si touché et si persuadé, qu'il peut bien être qu'il changera de sentimens là-dessus. Je fais ce que je puis pour retirer la *Réponse* latine à M. de Paris. M. le cardinal de Bouillon, à qui je l'avois prêtée, m'a d'abord avoué de bonne foi qu'il l'avoit prêtée à M. l'abbé Bossuet, parce qu'il n'avoit pas compris que je ne voulusse pas la rendre publique, puisqu'elle étoit imprimée. Quoique quelques endroits de notre

(1) C'est-à-dire, du cardinal de Bouillon

conversation, que je lui ai fait remarquer, l'aient engagé à me dire qu'il avoit tort, néanmoins il croit avoir de bonnes raisons pour ne me la rendre pas. Il m'a même permis de vous le dire, comme persuadé que vous l'agréeriez. Il est vrai qu'il m'a promis de la mettre dans sa cassette, et qu'il me donnoit sa parole que personne ne la verroit; mais que, puisqu'on en avoit envoyé copie en France, il étoit nécessaire qu'il la gardât. Je n'en ai pu obtenir que cela, quoiqu'il paroisse toujours très-honnête pour moi.

On suppose toujours comme certain que nos examinateurs auront achevé de donner leur *votum* dans le 15, ou du moins dans la fin de septembre. Ceux qui nous sont favorables paroissent toujours plus fermes et plus zélés pour le livre, et j'en vis encore hier deux des principaux qui me parurent plus gais et plus ouverts pour moi, qu'ils n'avoient fait juqu'ici. S'ils prévoyoient que notre affaire allât fort mal, je crois qu'ils en seroient assez touchés pour ne vouloir pas prendre cet air-là avec moi. On m'a dit encore hier qu'un cardinal qui s'intéresse pour vous en secret, et qui ne veut pas que je le voie, avoit dit : *Quidquid eveniat, omnia fient pro decore archiepiscopi Cameracensis.* J'ai encore découvert d'autres théologiens célèbres, qui ont la confiance particulière de quelques cardinaux, et je les verrai comme j'ai fait les autres dont je vous parlois dans mes précédentes lettres.

On attend avec impatience votre *Réponse à la Lettre pastorale* de M. de Chartres, afin d'ôter les moindres impressions contre vous.

Je vous supplie que nous ayons, le plus tôt qu'il se pourra, votre *Réponse à la Relation* en latin,

parce que bien des savans n'entendent pas le français.

On nous demande encore votre livre et toutes vos réponses, pour envoyer en Espagne, où bien des docteurs célèbres les louent et les estiment.

Vous me pardonnez, monseigneur, tout le mal que je vous ai dit. Je vous assure que j'en ai eu le cœur bien serré quelquefois, d'être obligé de vous mander des choses si injustes et si cruelles; mais il ne m'étoit pas permis de me taire, lorsque je voyois si clairement et si certainement que votre silence seul pouvoit vous faire périr. A présent je suis consolé; la vérité sera connue. Que peut-on juger contre vous? Condamnera-t-on le vrai amour de Dieu? vous imputera-t-on toutes les mauvaises conséquences que M. de Meaux vous attribue, et que vous rejetez si clairement? On m'a assuré encore aujourd'hui que Rome seroit inébranlable, et que je ne devois point craindre que tout ce grand éclat de la cour de France pût faire aucune impression sur le saint siège. Il faut donc attendre avec tranquillité un jugement où le Saint-Esprit doit décider; et votre soumission édifiera autant l'Église, que la véhémence des accusations qu'on a faites contre vous aura pu la scandaliser. *In pace in idipsum dormiam, et requiescam.* Ménagez votre santé, et soyez bien persuadé de mon attachement sincère et inviolable.

Les lettres de M. l'abbé de Beaumont me consolent, m'instruisent sur beaucoup de choses nécessaires, et me sont d'un vrai secours. Je ne saurois lui faire réponse aujourd'hui, parce que j'ai couru cette aprèsdînée pour donner vos *Réponses*, et que je me suis réservé peu de temps pour écrire.

465.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Effets de la *Réponse à la Relation*. Conduite peu mesurée de l'agent de l'archevêque de Paris à Rome.

A Rome, 2 septembre 1698.

Je ne sais point, monsieur, si vous recevez mes lettres. Vous ne m'en dites mot, ni monsieur votre cousin aussi, quoiqu'il soit exact à me donner de ses nouvelles : les dernières étoient du 9 d'août.

J'ai reçu par un exprès cent exemplaires de la *Réponse* de M. de Cambrai *à la Relation du Quiétisme* de M. de Meaux; mais quand j'en aurois deux fois autant, je n'aurois pas de quoi en donner à tous ceux qui m'en demandent. Jamais apologie n'a eu une approbation si générale. Ce n'est pas seulement son éloquence simple et naturelle qu'on admire, mais encore plus sa force, sa douceur, sa vérité qui persuade, qui convainc, qui efface entièrement toutes les impressions désagréables que la *Relation* de M. de Meaux avoit pu donner contre M. de Cambrai. Il semble que l'innocence de cet archevêque fasse à présent la joie de tout le public. M. l'abbé Bossuet en est lui-même si étonné, qu'il a demandé avec empressement une audience au Pape, et l'a supplié, avec toutes les instances possibles, qu'il voulût bien retarder le jugement de l'affaire jusqu'à ce que son oncle eût pu répondre à cette *Réponse* de M. de Cambrai. J'ai su que Sa Sainteté avoit paru d'abord fort surprise de cette demande, et qu'il lui avoit répondu :

Votre oncle presse à Paris le jugement de cette affaire, et emploie toute l'autorité du Roi pour le faire hâter, et vous en demandez ici le retardement! Comment accorder deux choses si opposées? Convenez plutôt avec votre oncle. M. Phelippeaux manifeste encore davantage son chagrin là-dessus; et bien des gens en ce pays, de ceux mêmes qui ne se mettent point en peine du fond de l'affaire, se font pourtant un plaisir de les voir dans cet embarras, et de leur faire remarquer à eux-mêmes qu'ils ne parlent plus avec la même hauteur et la même confiance qu'ils faisoient après la *Relation*. Leur ressource à présent est de dire que l'histoire des faits n'a point de liaison avec les points de doctrine; mais l'on voit assez que leur grand dessein avoit été de confondre ces deux choses, et que l'intérêt de M. de Cambrai étoit au contraire de les séparer.

Il est bon de vous informer d'une petite aventure de M. de La Templerie avec le père procureur-général des Minimes, qu'ils appellent le *zéleur;* son nom particulier est le P. Roslet. Vous savez qu'il est l'agent de M. l'archevêque de Paris. Ce bon père a été, durant plus de sept ou huit mois, notre ami particulier, et s'intéressoit avec beaucoup de zèle pour l'heureux succès de l'affaire de M. de Cambrai. Il nous disoit bien qu'il étoit connu de M. de Paris, parce qu'il avoit prêché autrefois dans son diocèse de Châlons; mais il ajoutoit toujours que, pour lui, il faisoit profession de soutenir toujours la justice et la vérité, et de n'agir jamais par aucun respect humain. Néanmoins toutes ces belles protestations furent bientôt dissipées par quelques lettres obligeantes que M. de Paris lui écri-

vit, dans lesquelles il le prioit de parler en son nom à quelques cardinaux, et ensuite au Pape, lorsqu'il lui adressa sa Lettre pastorale pour la répandre ici. Comme il avoit honte de rompre brusquement avec nous, il voulut, par ménagement, nous donner un exemplaire de cette Lettre pastorale, et ensuite de la *Réponse* de M. de Paris *aux quatre Lettres* de M. de Cambrai. Je voulus lui rendre la pareille, et lui donner une *Répónse* de M. de Cambrai *à la Relation*. Pour ne le manquer pas, M. de La Templerie prit son temps lorsque je disois la messe, parce qu'ils auroient été à table, s'il avoit différé plus tard. Lorsqu'il lui présenta cette *Réponse*, ce bon père se plaignit de ce qu'il ne lui avoit pas donné une *Réponse* de M. de Cambrai à M. de Paris. M. de La Templerie lui répondit simplement qu'on n'en avoit donné à personne. Je l'ai pourtant eue malgré vous, et je l'ai fait copier en deux heures, pour l'envoyer à M. de Paris. Peut-être auroit-il mieux été que vous ne l'eussiez pas envoyée, dit M. de La Templerie, puisque M. de Cambrai ne la publie pas : c'est sans doute qu'il veut avoir des égards particuliers pour M. de Paris; il se contente de répondre à la *Relation* de M. de Meaux. Comment, reprit ce bon père, oser contredire des faits dont le Roi s'est rendu garant! Mais cela d'un ton de hauteur et d'emportement terrible, jusqu'à lui dire je ne sais combien de grosses injures, qu'il étoit un étourdi et un indiscret, et le prenant brusquement par la manche, lui dit : Sortez de ma maison, le tirant vers la porte du cloître (1). M. de La Templerie,

(1) Le P. Roslet, dans sa lettre du même jour à M. de Noailles, avoue le fait. Et dans une autre lettre du 14 octobre suivant, il dit : « On pour-

voyant

voyant qu'il ne pouvoit point le radoucir, lui répondit simplement : Je m'en vais sortir par la porte de l'église, pour prier Dieu. Il y vint en effet me trouver, lorsque j'achevois mon action de grâces, et me dit en deux mots son aventure. Je crus devoir encore tâcher de radoucir l'esprit de ce bon père, et je rentrai seul dans le cloître pour le demander. Il vint, mais encore si ému, qu'il ne pouvoit se contenir, et me dit d'abord qu'il avoit dessein de me venir voir pour se plaindre de l'indiscrétion de M. de La Templerie; qu'il parloit toujours fort mal à propos, et qu'il lui avoit dit, *que M. de Cambrai répondroit bien aux impostures de M. de Paris; mais qu'il alloit dépêcher un courrier à M. de Noailles, qui commandoit les galères* [2], *pour l'en avertir, et qu'il ne manqueroit pas d'en informer M. de Paris.* Je lui répondis le plus honnêtement du monde, que je serois bien fâché qu'il parlât ainsi d'une personne si digne de respect, et que j'étois surpris qu'un homme aussi sage, et qui savoit vivre, eût pu se servir de cette expression. Il ajouta, presque sans m'écouter, que cela lui étoit revenu par plus de cinquante endroits, que *ce petit homme parloit tout de même ailleurs, et même aux cardinaux.* Pour aux cardinaux, lui dis-je, mon révérend père, je suis assuré qu'il ne leur a point parlé ainsi; car il n'a jamais parlé à aucun depuis que nous sommes à Rome, et je sais qu'il ne voit per-

» roit le faire sortir de Rome; mais on nous accuseroit d'user de violence : » il est mieux de dissimuler. »

(2) Jacques de Noailles, bailli de Malte, frère de l'archevêque de Paris, se trouvoit alors à Civita-Vecchia, avec les galères de France qu'il commandoit.

sonne. Il ne sort jamais qu'avec moi, et m'accompagne partout où je vais. *Je sais bien*, me dit-il alors, *qu'il n'oseroit parler ainsi devant vous, et que vous l'en empêcheriez. Aussi l'ai-je bien mandé à M. de Paris, que vous étiez un homme sage et admirable; mais il ne convient pas à un petit homme comme cela de manquer de respect à M. de Paris.* Non, sans doute, lui dis-je, mon révérend père; mais il en manqueroit encore davantage pour M. de Cambrai, de parler d'une manière si contraire à son esprit, et d'honnêteté pour moi aussi. Nous savons lui et moi la considération particulière que M. de Cambrai a toujours eue pour M. de Paris, et vous le voyez assez dans cette occasion. C'est assez qu'il se justifie en répondant à M. de Meaux : il veut se taire à l'égard de M. de Paris. Je vous raconte tout ce détail, monsieur, pour vous faire connoître jusqu'où alla l'emportement de ce bon père, quelque soin que je prisse de le radoucir; et je comprends par là que les plaintes que M. de Paris a faites dans sa lettre, qu'on avoit dit des choses fâcheuses contre lui à Rome, viennent assurément des avis particuliers que ce bon père a donnés, et toujours avec aussi peu de fondement et de vérité que cet mot d'*imposture* qu'il fait dire à M. de La Templerie. Il m'a assuré et juré devant Dieu qu'il n'avoit jamais rien dit d'approchant. Pourroit-on faire savoir à M. de Paris que les avis de ce bon père ne méritent pas assurément toute sa confiance? Je sais qu'en tout il est violent jusqu'à menacer un de ses religieux, qu'il demanderoit un lettre de cachet pour l'exiler, parce qu'il avoit répondu quelque chose en faveur de la doctrine de l'amour pur, lui qui vouloit

d'autres fois que leur professeur la soutînt publiquement dans des thèses. Ces sortes de gens se veulent rendre nécessaires, et disent tout ce qu'ils imaginent. Il va en carrosse aux dépens de M. de Paris, et c'est pitié de voir les airs qu'il se donne sur cette qualité d'agent de Mgr l'archevêque. Je sais qu'il dit des choses en son nom, et au Pape et aux cardinaux, dont il ne l'avoueroit pas assurément, et qui peuvent bien plus servir à M. de Cambrai que lui nuire. Son ambition est d'être général de son ordre, et il veut s'acquérir la faveur de la France pour cela. Je ne voudrois pas que M. de Paris fût trompé surtout par des faits qui peuvent l'aigrir contre M. de Cambrai, et qui sont assurément non-seulement contraires à la vérité, mais même sans aucune sorte de vraisemblance. Vous vous servirez de ce récit importun comme vous jugerez à propos. Je suis toujours avec le même respect et le même attachement, etc.

J'aurois grand plaisir que M. le duc de Chevreuse fût assuré que j'ai beaucoup de joie de le savoir gouverneur de Guyenne.

466.

DU MÊME A FÉNELON.

Heureux effets de sa *Réponse à la Relation*, et de l'audience dans laquelle il l'a présentée au Pape.

A Rome, 6 septembre (1698.)

Le dernier courrier ne nous porta point de vos lettres, monseigneur, parce que nous avions déjà reçu celle de cet ordinaire par Dubreuil; mais nous reçûmes un paquet de dix exemplaires de vos *Réponses à la Relation*, qu'il avoit laissé à la poste en partant.

Je crois qu'il nous en faudroit encore pour le moins une cinquantaine d'exemplaires, car tant de gens nous en demandent avec empressement, que nos cent exemplaires sont déjà presque épuisés, et nous savons bien des gens hors de Rome qui souhaitent beaucoup d'en avoir. Il y a beaucoup de savans ici qui attendent avec impatience que nous la recevions en latin, et même plusieurs cardinaux, qui n'entendent le français qu'à demi, m'ont avoué qu'ils n'en sauroient remarquer ni toute la beauté, ni toute la force dans cette langue, et qu'ils l'aimeroient beaucoup mieux en latin. Je sais que le Pape l'a fait traduire en italien, et dès jeudi dernier on lui en avoit déjà lu plus de la moitié. L'attestation de M. de Meaux à Mme Guyon le surprit; il se la fit relire une seconde fois, et paroissoit douter si l'on ne varioit point dans le vrai sens du texte français. Le traducteur lui en expliqua lui-même tous les termes en particulier l'un après l'autre, et lorsqu'il les eut bien compris, il paroissoit encore plus étonné. Si le traducteur peut en donner quelque copie, on m'en a promis une, et je vous l'enverrai; car il seroit très-bien de la faire imprimer. Peu de gens sont accoutumés en ce pays à la bonne latinité. Si vous les ôtez de leur usage de la Daterie ou de la Rote, ou tout au plus de l'École, ils se trouvent embarrassés, et ne lisent qu'avec peine.

J'eus audience du Pape pour lui rendre votre lettre, en lui présentant votre *Réponse*. Il me fit deux ou trois questions sur l'examen qui avoit été fait de votre livre avant qu'il fût imprimé, par où il est aisé de comprendre qu'il est informé de la vérité des faits, et je vois bien que mes réponses lui parurent conformes

aux idées qu'il en avoit prises. Cette audience me semble la plus consolante de toutes celles que j'avois eues jusqu'ici, parce que je vois qu'il étoit mieux informé que jamais, et qu'il paroissoit touché des endroits qui méritent son attention particulière. Sans doute il avoit déjà vu votre *Réponse*, parce qu'il avoit fallu trois jours pour la faire relier en maroquin; et comme Mgr le maître de chambre voulut que j'eusse une audience plus tranquille, il me remit au lundi matin. En effet, j'eus bien le loisir de dire ce que j'avois sur le cœur, et même les diverses questions que le Pape me fit me donnèrent lieu de parler sur les points les plus essentiels. Les dispositions du saint Père seroient admirables, si l'on pouvoit s'assurer qu'elles seroient constantes; mais je vois que l'on parle si ouvertement de sa grande vieillesse, et de son peu de mémoire, qu'on ne peut pas faire grand fonds sur ce qu'il répond quand on lui parle. Ce n'est pas qu'il ne me paroisse d'une vivacité et d'une présence d'esprit fort opposée à ce qu'on en dit assez communément, et ce que j'ai vu de lui m'en donneroit une idée toute contraire. Je croirois plutôt que, comme il a passé une grande partie de sa vie dans les nonciatures, et qu'il s'est plus appliqué aux affaires d'État qu'à une profonde théologie, il craindroit de se déterminer par ses propres lumières sur des questions de religion; mais sur toutes les choses qui ont rapport à ce qui a fait autrefois sa principale application, je crois qu'il les pénètre et qu'il en juge sainement.

Dans les visites que j'ai faites de nos cardinaux, pour leur donner votre *Réponse à la Relation*, plusieurs m'ont témoigné sans façon qu'ils en étoient

pleinement satisfaits; et ce qui me le persuade davantage, c'est qu'en même temps ils me témoignent une joie très-sensible, et qu'on ne peut pas douter qui ne soit sincère, de vous voir si parfaitement justifié des accusations qu'on avoit voulu faire contre vous, et même si exempt des soupçons qu'on avoit voulu donner. Ils me disoient bien qu'on n'auroit pas eu égard à tous ces faits dans le jugement; mais néanmoins ils étoient ravis que vous eussiez si exactement répondu et satisfait à tout. Quelques-uns n'ont pas pu s'empêcher, dans leur premier mouvement, d'ajouter qu'ils ne *voyoient point de charité dans tout ce qu'on avoit dit contre vous*, et même répétant trois ou quatre fois à-demi bas ce mot *amica, amica*, ils paroissoient indignés. Ils me parloient ainsi quand je leur portois votre *Réponse*, parce qu'ils l'avoient déjà vue; les premiers la prêtèrent aux autres. Je voulois la leur donner moi-même à chacun en particulier, et pour cela il falloit attendre l'heure commode où ils pussent me donner audience. On est surpris de voir des hommes, presque tous avancés en âge, se donner, avec tant de tranquillité, à des occupations si continuelles et si accablantes. Outre les trois congrégations par semaine au Saint-Office pour notre affaire, ils sont presque tous des autres, qui se tiennent les autres jours, de la *Propaganda*, du Concile, des Réguliers.

Je n'ai pas encore pu voir le cardinal Panciatici; mais il m'a marqué l'heure à demain après dîner, et c'est une grâce particulière. J'espère aussi voir Spada un peu à loisir. Ces deux-là sont ministres, et entendent et parlent bien français.

Il est certain, et deux cardinaux me l'ont dit, que

la dernière décision de l'affaire ne sera pas plus tôt que dans le mois de novembre. Les congrégations des examinateurs finiront bien dans ce mois, et même l'on m'avoit assuré qu'il n'y en auroit plus que deux le jeudi devant le Pape, c'est-à-dire jusqu'au 18 de ce mois; mais depuis, l'on doute si tout pourra être achevé dans ces deux seules. Après cela, les cardinaux veulent lire chacun en particulier les *votum* des examinateurs, qu'ils se sont fait donner par écrit dans cette vue; et comme le mois d'octobre est destiné pour aller prendre l'air à la campagne, ils se serviront de ce loisir pour se préparer sur ces matières, afin de pouvoir donner eux-mêmes leur *votum* devant le Pape, mais de vive voix seulement. De cette sorte, M. de Meaux aura le temps de faire encore quelque nouvelle *Relation*, et nos parties ne manquent pas de la promettre. Mais bien des gens les embarrassent; on leur répond pour vous déjà par avance, que du moins il ne détruira pas les principaux faits de votre *Réponse*, qui suffisent seuls pour votre justification [1] : les trente Articles que vous ne signez que par déférence, et les trente-quatre que vous signez de tout votre cœur et *sans dire mot;* les quatre ajoutés qui regardent l'amour pur et l'oraison passive; le refus de vous instruire, et de vous marquer vos erreurs, quoique Dieu vous conduisît *par la voie* de l'obéissance, et que vous lui donnassiez tant d'assurances de votre docilité pour lui; l'usage des sacremens sans aucune difficulté à Mme Guyon; son livre ne contenoit point alors évidemment un système abominable et suivi; elle

(1) Voyez la *Réponse à la Relation*, chap. I, II et III; tom. VI des *Œuvres*, pag. 379 et suiv.

n'étoit impliquée, etc. On entre dans ce détail avec eux, pour savoir lequel de tous ces faits M. de Meaux détruira. Mais pour empêcher tous les Français de parler là-dessus, ils menacent qu'on verra de terribles suites de cette affaire à la cour, etc. Je sais même qu'ils reprennent leur première confiance, en assurant toujours que le livre sera condamné, et pour le rendre plus odieux, ils publient un arrêt qui vient d'être rendu au Parlement de Dijon (2) contre un curé qui enseignoit des impiétés, et qui avoit des commerces abominables avec plusieurs de ses pénitentes. Ce curé connoissoit particulièrement Mme Guyon : ils veulent que le livre soit responsable de tous ces désordres, comme si, dans tous les temps, l'on n'en avoit pas vu de semblables.

Un prélat de cette cour, fameux pour sa doctrine, et qui a l'estime et la confiance de plusieurs cardinaux, auquel j'ai porté votre *Réponse,* m'a dit qu'elle avoit fait un grand changement dans les esprits ; que la dernière fois qu'il m'avoit vu, il craignoit pour l'affaire, parce qu'il avoit vu plusieurs cardinaux effrayés, comme si votre livre étoit l'apologie de Mme Guyon ; mais qu'à présent l'affaire *prenoit un bon chemin,* et nous nous verrons plus à loisir.

Un saint religieux, en qui beaucoup de cardinaux ont beaucoup de confiance, m'a dit, depuis quelques jours, qu'un de ces cardinaux l'avoit assuré qu'on cherchoit depuis long-temps un moyen de terminer cette affaire d'une manière qui n'offensât aucune des parties, et même que *ce moyen étoit déjà trouvé et*

(2) Voyez les pieces de ce proces dans les *Œuvres de Bossuet,* tom. XLI, pag. 451 et suiv.

arrêté; mais qu'il ne lui étoit pas permis de lui en confier le secret. Je voulus lui faire remarquer combien ce moyen étoit impossible, puisque, d'un côté, Rome ne pouvoit rien prononcer contre la vérité de la bonne doctrine, et que, de l'autre, si l'on ôtoit seulement une virgule de votre livre, vous seriez déshonoré, disois-je, parce que l'on ne pouvoit juger le livre que par rapport aux accusations. La plus petite censure feroit croire au public qu'il étoit Quiétiste, et M. de Meaux ne manqueroit pas de dire que toutes les erreurs de Molinos étoient renfermées dans les moindres paroles qu'on en voudroit retrancher, etc. Le bon père en convenoit, et je le trouvai très-bien instruit de toutes vos raisons, sur le rapport que ces cardinaux lui en avoient fait, et même de toutes les réflexions que Rome devoit faire sur l'esprit qui régnoit en France touchant l'infaillibilité et l'autorité du Pape, sur votre soumission au saint siège, sur l'exemple que cette affaire donneroit dans la suite aux autres évêques de s'adresser au saint Père dans leurs contestations, sur la parole que le Roi avoit donnée d'employer son autorité pour l'exécution du Bref du Pape. Il avoit même lu les écrits de M. de Meaux. En un mot, il n'ignoroit rien ni pour le fond, ni pour les circonstances de cette affaire, et il gémissoit devant Dieu de voir que la passion y eût pris tant de part.

J'attendrai votre réponse de mercredi, et Dubreuil partira ensuite. Ménagez votre santé, monseigneur, en attendant tranquillement que Dieu trouve sa gloire à donner la paix aux hommes de bonne volonté.

Permettez-moi que M. l'abbé de Beaumont voie ici que je l'honore de tout mon cœur.

467.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il désire que l'on mette des bornes aux écrits des deux parties, lui envoie ses réponses à une lettre de Bossuet, et deux écrits en faveur des opinions de ce prélat. Propositions que lui fait faire l'évêque de Chartres. Moyens de terminer l'affaire.

A Cambrai, 6 septembre (1698.)

J'AI reçu, mon très-cher abbé, votre lettre du 16 août : elle m'a infiniment consolé : mais il faut s'attendre encore à d'autres secousses, et y préparer les esprits, en leur faisant remarquer, sur les expériences passées, qu'il ne faut pas se laisser entraîner sans avoir vu mes réponses. Elles ne peuvent être que fort lentes, parce que M. de Meaux envoie ses écrits à Rome long-temps avant que je les puisse voir. De plus, j'ai mille mécomptes et embarras pour mes impressions, éloignées de moi.

Le grand point est que, si on veut lui laisser faire encore une réponse, au moins on lui donne une borne précise : autrement le scandale ira à l'infini, ou bien il faudra laisser parler l'accusateur le dernier, et m'étrangler sans m'entendre. Appuyez donc de toutes vos forces, afin qu'on impose silence après une certaine borne précise.

Pour Mme Guyon, ne craignez point de dire qu'en croyant toujours ses livres censurables, ne connoissant point ses visions, et ne doutant jamais de ses mœurs, je l'ai estimée, révérée comme une sainte, et cru très-expérimentée sur l'oraison. Si je me suis trompé dans ce fait, cette erreur ne doit rien faire

ni contre ma personne ni contre mon livre. Pour le P. Lacombe, je ne l'ai jamais connu, et n'ai eu aucun commerce avec lui.

Il faut laisser les prélats se justifier de leur déchaînement contre mon livre, par les soupçons qu'ils avoient eus contre ma personne; mais cette attaque si violente de ma personne doit empêcher de flétrir mon livre, à moins que le saint siège ne veuille confirmer leurs accusations, et me déposer.

Vous verrez, par les deux livres que nous vous envoyons, l'un imprimé à Paris, et composé par un ami de M. de Meaux; l'autre imprimé en Hollande, et fait à Paris par un homme du même parti, qu'on veut réduire tout amour au désir d'être heureux [1]. Par là il s'ensuivra que l'amour de nous-mêmes est l'amour nécessaire par lui-même, l'amour qui n'a point de raison hors de soi, l'amour qui est la raison d'aimer en tout autre amour, même dans celui de Dieu; enfin le premier amour pour lequel seul sont tous les autres. C'est supposer que le plus saint des bienheureux ne tient à Dieu que pour son plaisir, comme un voluptueux ne tient que par cette raison d'aimer aux objets de sa volupté. L'ouvrage imprimé à Paris suppose que le plaisir est une béatitude passagère, et que la parfaite béatitude n'est qu'un plaisir constant. Ainsi toute la vertu chrétienne se réduit à chercher le plaisir. Voilà l'épicurisme autorisé. Il n'y a qu'une chose de l'épicurisme qu'ils rejettent, et qu'ils me reprochent de suivre. C'est que les Épicuriens reconnoissoient au moins qu'il falloit honorer les dieux pour

(1) Fénelon parle encore de ces deux écrits dans sa lettre du 28 novembre suivant. Voyez cette lettre, et les notes 3 et 4.

l'excellence de leur nature, quoiqu'ils ne fissent ni bien ni mal. Vous voyez que ces gens-ci sont au-dessous des Épicuriens mêmes, pour l'attachement à la nature parfaite à cause de sa seule perfection. Il est très-important de faire sentir à Rome le dangereux progrès de cette doctrine de M. de Meaux qui s'autorise tous les jours.

Je vous envoyai, il y a huit jours, ma première *Lettre* pour répondre à celle de M. de Meaux. Vous en recevrez deux autres par ce courrier; elles serviront à montrer les altérations de mon texte, et à montrer avec quelle injustice on tourne tout à crime pour me perdre.

Il reste à répondre à M. de Chartres, et j'espère le faire clairement : mais on ne peut pas faire tout à la fois. Ils sont trois; ils ont des secours et des facilités à l'infini. Je suis seul, sans secours, avec une santé très-foible, et épuisée encore plus par la peine d'esprit que par le travail; enfin embarrassé même pour l'impression. Rome veut-elle laisser éterniser cet horrible scandale?

Vous verrez, par les lettres de M. Clément [2], que c'est lui qui m'a proposé une négociation. Je n'ai jamais refusé, et ne refuserai jamais aucune proposi-

(2) La lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 18 octobre suivant, nous apprend que M. Clément étoit *ami intime de M. de Chartres, et l'un des premiers qui s'étoient élevés contre Mme Guyon.* Il avouoit à Fénelon que ses adversaires *vouloient parler les derniers*; que la *négociation* étoit *retardée, parce qu'on vouloit répondre* avant de l'entamer; que M. de Chartres et Mme de Maintenon étoient *las du scandale, et désiroient la paix*. La lettre suivante donne le détail des propositions que l'on faisoit à Fénelon pour terminer l'affaire, et on peut conjecturer qu'elle étoit adressée à M. Clément.

tion de paix ; mais je tiendrai ferme pour ne rien conclure ni accepter que par l'autorité du saint siège, c'est-à-dire, que si on me propose d'expliquer mon livre par des notes ou autrement, je répondrai : Je veux tout ce que le Pape voudra là-dessus. Demeurons en paix et en silence de part et d'autre; attendons que le Pape règle ce que je dois faire sur mon livre, et je le ferai. Au reste, je crois que vous ne devez point hasarder de répandre que M. Clément m'a écrit; car, outre qu'une ouverture si incertaine ne mérite encore aucune croyance, de plus si M. Clément est chargé, comme il y a apparence, par M. de Chartres de me sonder, il ne faut pas que M. l'abbé Bossuet ni les autres puissent mander à M. de Meaux que M. de Chartres me fait parler : ce seroit éventer la mine, et en empêcher l'effet.

Pour les partis d'accommodement, ils ne sont point impossibles, si le Pape a la bonté de s'en mêler. Tout accommodement que je ferai seul sera suspect d'avoir voulu prendre des tempéramens douteux sur ma foi. Mais quand le Pape voudra ou imposer silence sans décider sur le livre, ou m'ordonner des notes marginales pour laisser à mes parties la consolation de dire que le texte avoit besoin de ces notes pour n'être pas faux et dangereux, ou faire une décision du vrai et du faux, après laquelle je ferai mes notes marginales sur le vrai et contre le faux; tous ces tempéramens assurent la vérité, sauvent ma réputation pour mon ministère, et épargnent celle de mes parties.

On me mande de Paris qu'ils ont mandé à Rome qu'ils seront contens, si mon livre est mis à l'*Index*. On

voit que ce n'est qu'un point d'honneur. Si mon livre étoit tel qu'ils l'ont dépeint, devroient-ils être contens, pourvu qu'il fût à l'*Index*? Mais encore l'*Index* fera-t-il plus contre l'erreur, que mes notes et explications précises? Tout au contraire, mes explications et notes, venant librement de moi, sont cent fois plus fortes que l'*Index*; mais on veut, pour le point d'honneur, flétrir moi et mon livre, et c'est précisément ce qu'on ne devroit pas vouloir, à cause de mon ministère.

Quoique M. de Paris ait ma *Réponse* à sa *Lettre*, je vous conjure de la supprimer avec des précautions infinies. S'il la publie, ce sera sa faute, et je soutiendrai l'ouvrage, qui est très-vrai. Mille fois tout à mon très-cher abbé.

468.

DU MÊME A M. (CLÉMENT.)

Raisons qui ne lui permettent pas de souscrire à un projet d'accommodement qu'on lui propose.

(Septembre 1698.)

Je vous suis très-obligé, monsieur, du zèle que vous me témoignez avoir pour contribuer à la paix entre mes confrères et moi. Toutes vos vues montrent la droiture de vos intentions. Mais, sans examiner si de telles propositions ne vous viennent pas de plus loin que vous ne croyez, je me retranche à vous représenter avec confiance les difficultés que je trouve dans votre projet.

Mettez-vous, s'il vous plaît, en ma place : on m'a accusé d'enseigner la doctrine la plus impie. Trois prélats puissans, accrédités, en réputation de science

et de piété, autrefois mes bons amis, m'ont dénoncé comme un fanatique et un Quiétiste à toute l'Église. Je ne puis plus me rendre facile pour les expédiens, comme je l'aurois pu faire avant cet horrible éclat. Dans l'extrémité où l'on m'a jeté, je ne puis plus admettre rien de douteux, sans laisser entendre à toute l'Église que je me reconnois coupable.

Ajoutez encore les accusations sur les faits. M. de Meaux soutient que je suis le défenseur de Molinos, et d'une femme qui se dit la pierre angulaire, la femme de l'Apocalypse, la prophétesse au-dessus de la sainte Vierge; il assure que je suis le *Montan de cette nouvelle Priscille*. Puis-je faire là-dessus un accommodement ambigu, de peur de mécontenter M. de Meaux, et dois-je laisser entendre qu'il a eu raison de parler ainsi? Je vous en fais juge.

On dira que, si je ne fais là-dessus quelque accommodement, mon livre pourra être condamné ou prohibé. A cela je réponds deux choses. 1° J'aimerois mieux souffrir une flétrissure que Dieu permettroit malgré mon innocence, après que je n'aurois manqué à rien pour tâcher de me justifier par de solides raisons, que de me flétrir lâchement moi-même, en laissant entendre qu'on a eu raison de m'accuser d'être Quiétiste et un nouveau *Montan*. 2° Je ne saurois croire que Dieu permette qu'un si saint Pape voulût me condamner pour des erreurs que mon livre rejette sans cesse clairement, et qui est approuvé par cinq grands théologiens choisis par lui pour l'examiner, pendant qu'il tolèreroit les erreurs que M. de Meaux soutient ouvertement et avec tant de hauteur contre toutes les écoles catholiques. 3° Quand même mon

livre ne seroit pas aussi correct que je le crois, s'il est vrai qu'il puisse éviter une censure par un accommodement avec mes confrères, on doit croire qu'il peut être regardé comme catholique. Ce fondement supposé, pourquoi rejeteroit-on mes explications, indépendamment de l'accommodement qu'on propose, puisque *la présomption*, de l'aveu même de M. de Meaux, *est pour un auteur, surtout quand c'est un évêque dont on honore la piété* (1)? Quoi! est-il juste qu'on censure un livre qui peut être innocent, à moins que l'auteur, qui est archevêque, ne veuille faire un accommodement douteux sur les accusations personnelles par lesquelles on a tâché de le diffamer? S'il veut s'accommoder sur une accusation de quiétisme, et admettre des expédiens ambigus, son livre deviendra catholique; mais s'il ne veut rien laisser de douteux sur sa foi et sur ses mœurs, son livre deviendra impie, pour contenter des prélats puissans qui ne veulent pas que le scandale qu'ils ont fait retombe sur eux. Qu'y auroit-il de plus odieux et de plus injuste? Ce seroit méconnoître l'Église Romaine, et lui faire outrage, que de la supposer capable d'une telle conduite.

Vous dites, monsieur, qu'on ne me demanderoit, dans une édition nouvelle de mon livre, qu'une répétition de ce que j'ai dit, dans mes défenses, sur ceux de Mme Guyon, et sur les visions folles qu'on lui impute. Il vous paroît que je devrois être tout prêt à déclarer, dans une lettre au Pape, qu'on mettroit à la tête du livre, que je condamne sans res-

(1) *Divers Ecrits*, 1er écrit, n. v; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, pag. 397.

triction

triction ni de droit ni de fait les livres de cette personne, et que je déteste les visions impies qu'on a trouvées dans ses manuscrits. Pourquoi, dites-vous, M. de Cambrai refuseroit-il, pour se procurer la paix, et pour finir un si horrible scandale, de redire ainsi ce qu'il a déjà dit tant de fois? Ce refus marqueroit quelque entêtement et quelque dissimulation, ou quelque ressentiment et quelque hauteur indigne d'un évêque. Voilà votre objection dans toute sa force. Écoutez, s'il vous plaît, patiemment, monsieur, la réponse, qui a besoin d'une discussion un peu longue.

Pourquoi demande-t-on que je redise à la tête de mon livre, dans une nouvelle édition, ce que j'ai déjà dit tant de fois par rapport à cette personne? Mes défenses, où j'ai dit si amplement et si précisément toutes ces choses, sont pour le moins aussi publiques que mon livre même. Qu'ajoutera, à une explication si forte et si précise, une pure répétition? Rien de réel, rien qui puisse jamais servir à l'Église, rien qui puisse me lier plus que mes écrits précédens. Peut-on craindre que je désavoue un jour mes défenses, et que je puisse jamais en détacher le livre qu'elles justifient? Rien de tout cela ne peut entrer dans l'esprit d'aucun homme, si ombrageux qu'on veuille l'imaginer. Si mon livre avoit des endroits défectueux, il faudroit les corriger. Mais qu'est-il nécessaire d'ajouter au texte du livre, qu'on doit supposer correct, quand on le réimprimera, une pure répétition de ce que j'ai déjà dit tant de fois sur Mme Guyon dans mes défenses imprimées? On ne peut alléguer aucun vrai besoin de cette répétition, et il est évident que l'Église n'a aucun intérêt de la désirer. D'où

vient donc qu'on me la propose avec tant d'instances et avec tant d'insinuations pour m'y ramener toujours? D'où vient qu'on la propose comme le point décisif pour finir cette grande affaire? Vous allez voir, monsieur, tout ce mystère développé.

C'est que M. de Meaux craint que, si mon livre n'est pas condamné ou prohibé à Rome, tout le scandale retombera sur lui. S'il ne peut obtenir la censure ou la prohibition du livre, il voudroit au moins qu'il parût deux choses : l'une, qu'il m'arrache enfin ce que j'avois d'abord refusé mal à propos de faire, et qu'il avoit eu raison de me demander pour la sûreté de l'Église; l'autre, que je me reconnois par là indirectement moi-même coupable d'avoir favorisé le quiétisme, et que je me soumets à une espèce de formulaire contre la *Priscille* dont j'ai été autrefois le *Montan*. Voilà son unique ressource, si celle d'une censure lui manque. En cas qu'il ne puisse me faire flétrir par le saint siège, il n'oubliera rien pour me réduire par lassitude à me flétrir indirectement moi-même par un tel acte.

Mais il est aisé maintenant de voir que les raisons qui doivent lui faire souhaiter avec tant d'ardeur cet expédient, sont décisives pour ne me permettre jamais de l'accepter.

1° Je ne puis parler contre les intentions personnelles ou sentimens de Mme Guyon, qu'en blessant ma conscience. Je n'ai rien vu de tout ce qu'on en dit. Ces choses peuvent être vraies, mais je ne les sais pas; et si je les disois, sans les savoir avec certitude, je parlerois témérairement. Que ses supérieurs les déclarent, s'ils les ont clairement vérifiées : pour

moi, il ne m'est pas permis de les déclarer sans les savoir, et il ne convient point à un évêque de les déclarer sur l'examen d'autrui, sans les avoir examinées par lui-même. Ainsi, supposé même que j'en parlasse, je n'en pourrois parler que conditionnellement, comme je l'ai toujours fait, en disant : Si ces faits sont vrais, si elle a cru sérieusement ces folles visions à la lettre, elle est folle et impie.

2° Cette hauteur et cette affectation avec laquelle on me veut faire déclarer ces choses, montrent le dessein captieux de M. de Meaux. On veut m'arracher un aveu que Mme Guyon est fanatique, impie, et sectatrice de Molinos. Pourquoi? Pour pouvoir dire que j'ai défendu l'impiété, et qu'on a eu raison de faire tout ce qu'on a fait contre moi. Voici le raisonnement qu'on ne manqueroit pas de faire, après qu'on auroit tiré de moi ce qu'on en veut tirer. Depuis environ cinq ans, M. de Cambrai n'a pu examiner la personne de Mme Guyon; il n'a rien vu de nouveau ni contre sa conduite ni contre ses sentimens : il déclare néanmoins qu'elle est fanatique et impie; sur quoi le déclare-t-il? Il ne l'avoue pas sans le savoir : il l'a donc reconnue telle pendant qu'il la voyoit. Sa déclaration n'est point fondée sur le simple témoignage de M. de Meaux, puisqu'il a rejeté ce témoignage comme contraire à la conduite de ce prélat, qui a donné à Mme Guyon les sacremens, qui a reçu ses soumissions, et qui lui a accordé une attestation. La déclaration de M. de Cambrai ne peut donc être fondée que sur les choses qu'il a vues autrefois de ses propres yeux. Ainsi on ne manqueroit pas de dire que le *Montan*, après avoir été si opiniâtrément ido-

lâtre de sa *Priscille* jusqu'à l'extrémité, avoit été enfin contraint d'avouer, malgré lui, que cette *Priscille* étoit détestable. Voilà le secret de M. de Meaux pour se justifier, et pour me flétrir par mon propre aveu, supposé même qu'il succombe à Rome pour le jugement de rigueur.

5° Voici une différence essentielle entre ce que j'ai dit dans mes défenses, et ce que je dirois dans une lettre au Pape, qu'on mettroit à la tête d'une nouvelle édition de mon livre. Quand mon confrère m'accuse de soutenir des livres censurables dans le sens unique du texte, et déjà censurés à Rome; quand il ajoute que j'approuve des visions folles et impies, il ne m'est pas permis de me taire. Aussitôt je déclare à toute l'Église que mon confrère me fait une injustice, et je publie ce que je pense, tant des livres censurés, que des visions extravagantes que je n'ai jamais lues. En écrivant ces choses, je repousse l'accusation, loin de l'autoriser. Voilà le cas où plus un homme est innocent, et plus il se presse de parler en termes décisifs. Mais à quel propos irois-je répéter encore au Pape, à la tête de mon livre, une chose déjà tant répétée? Qu'on parle ici sans déguisement; il faudra avouer qu'on ne veut exiger cette répétition, qu'afin de faire entendre que le Pape a cru avoir besoin de me demander cette déclaration pour la sûreté de l'Église. Hé! d'où vient que cette déclaration lui aura paru nécessaire? C'est, dira-t-on, qu'on soupçonne M. de Cambrai d'avoir approuvé ce fanatisme si impie, et qu'on craint qu'il ne veuille le relever dans des temps plus favorables, pour soutenir le *malheureux mystère, et le prodige de séduc-*

tion auquel on prétend qu'il a participé. Cette précaution marque donc la défiance la plus outrageante; cette précaution, après tant d'éclats, et dans la conclusion d'une affaire si solennelle, seroit la plus honteuse de toutes les flétrissures pour moi. Il paroîtroit qu'on m'a accusé d'être le *Montan* d'une nouvelle *Priscille;* et cette accusation, au lieu d'être effacée par une justification, seroit suivie d'une déclaration que le Pape exigeroit de moi contre les folles impiétés de cette *Priscille.* Ce formulaire, qui seroit si mal déguisé, et que M. de Meaux ne désire que pour s'en servir contre moi, me diffameroit encore plus que la censure de mon livre même. La censure du texte ne pourroit jamais m'imputer autant d'erreurs, que ce formulaire, extorqué pour condamner des visions extravagantes et monstrueuses, en feroit entendre, de mon propre aveu, à toute l'Église.

4° A quoi serviroit cette honteuse déclaration qu'on exigeroit de moi? Si on me suppose lâche et dissimulé, on pourroit encore craindre, après la déclaration, qu'un jour je pourrois dire que j'avois déclaré toutes ces choses contre Mme Guyon sans les avoir approfondies, et sur la parole des prélats prévenus contre elle. Voilà le prétexte pour relever l'idole prétendue. Ma déclaration, insérée dans mon livre, ne m'arrêteroit pas davantage que celle que j'ai faite si souvent dans mes autres écrits. Si, au contraire, on me suppose ferme et sincère, comme on peut le supposer, puisque je n'épargne point Mme Guyon, quand ma conscience me porte à condamner ouvertement ses livres sans restriction, et que, d'un autre côté, je sacrifie tout, lorsqu'on me demande de dire ce que

je ne sais pas; que faut-il conclure? qu'étant ferme et sincère, je mourrois mille fois plutôt que de vouloir jamais excuser en aucun sens des livres que j'ai si absolument condamnés dans leur sens unique, et que je suis incapable de vouloir jamais autoriser des visions folles et impies que j'ai si solennellement reconnues pour telles. Mes défenses imprimées, et répandues dans toute l'Europe, ne me lient pas moins que ce qui seroit inséré dans mon livre. On veut donc ce qu'on me demande, non pour la sûreté de l'Église, mais pour le triomphe de M. de Meaux, qui tire avantage des moindres choses, et qui en tireroit à plus forte raison d'un acte si décisif. Encore me consolerois-je sans peine, s'il ne s'agissoit que de son triomphe : mais son triomphe seroit l'opprobre de mon ministère, et la déclaration qu'on exigeroit ainsi de moi paroîtroit un aveu forcé et indirect de tout ce qu'il m'a imputé d'horrible : ce seroit par conséquent mettre le comble au scandale, au lieu de le finir.

Reprenons maintenant, monsieur, en peu de mots, les principales objections. Pourquoi M. de Cambrai ne veut-il pas répéter, à la tête de son livre, ce qu'il a déjà dit dans ses défenses? C'est que la même chose, qui est dans mes défenses une réponse décisive, et qui fait retomber l'objection sur mon accusateur, deviendroit, par un accommodement, dans une nouvelle édition de mon livre, un formulaire manifeste, que le Pape exigeroit de moi pour s'assurer contre les visions monstrueuses de la *Priscille* dont on craindroit que je ne fusse le *Montan*.

Pourquoi M. de Cambrai n'achète-t-il pas la paix par cette répétition? C'est qu'une telle paix ne seroit

pas une paix, mais un aveu indirect du fanatisme le plus pernicieux, dont on ne manqueroit pas de tirer avantage, et qui causeroit de nouveaux troubles pires que les premiers.

Pourquoi M. de Cambrai ne sacrifie-t-il pas un léger point d'honneur, pour apaiser un si grand scandale? C'est que le scandale ne peut être apaisé qu'en justifiant mon innocence, et que cet aveu indirect seroit plus scandaleux que tout le reste. Je ne ferois que prendre sur moi tout le scandale, et il dureroit autant que ma vie.

Pourquoi M. de Cambrai refuse-t-il d'expliquer un livre ambigu, par cette déclaration? C'est que le livre n'est point ambigu, et qu'il condamne formellement cent et cent fois toutes les erreurs qu'on m'accuse d'y avoir voulu soutenir. C'est qu'en supposant même que le livre fût ambigu, il faudroit encore me le laisser expliquer, sans vouloir m'extorquer d'ailleurs cet aveu indirect, qui est si scandaleux et si inutile.

Pourquoi M. de Cambrai refuse-t-il de se réunir avec ses confrères? Je ne me suis jamais désuni d'eux ni pour la doctrine de la foi, ni pour les sentimens de la charité fraternelle, ni pour l'horreur de l'illusion, ni pour la condamnation de toutes les erreurs du quiétisme. Je n'ai même jamais défendu ni excusé les livres ni la personne contre laquelle ils se sont élevés. Ce sont eux qui m'ont attaqué et dénoncé à toute l'Église. Je l'ai souffert patiemment; j'ai montré clairement mon innocence, et je ne demande pour toute réparation que la paix, pour pouvoir travailler dans le diocèse de Cambrai. En cet état, je demeure uni de cœur à eux, et prie Dieu de leur

donner autant de consolations qu'ils m'ont donné de croix.

Pourquoi M. de Cambrai rejette-t-il un tempérament qui sauveroit l'honneur des deux parties? Ne doit-on pas souhaiter que le scandale ne retombe point sur des prélats, qui, par leurs places et par leurs talens, sont si importans à l'Église? Tout cela seroit à souhaiter; mais tout cela est devenu impossible par les extrémités où M. de Meaux m'a jeté malgré moi, en s'y jetant lui-même. Il faut que le scandale retombe sur quelqu'un de nous deux. Je ne puis l'en décharger qu'en le prenant tout entier sur moi. Si je ne suis pas un impie, que peut-on penser de celui qui a employé tant d'art pour m'en convaincre? Si je n'ai jamais défendu Mme Guyon, dois-je laisser croire que je l'ai fait, et que j'ai troublé toute l'Église pour soutenir son fanatisme? Après tout, on n'a qu'à comparer ma situation avec celle de ce prélat. Si je suis justifié, on pourra encore croire qu'il y a eu dans son procédé plus de préoccupation et de hauteur, que de mauvaise intention. Si au contraire je succombe, ou si je finis par un acte ambigu sur mon prétendu fanatisme, je deviens par cette lâcheté, faite contre ma conscience et contre l'honneur de mon ministère, le plus indigne pasteur et l'homme le plus odieux de ce siècle.

Enfin pourquoi M. de Cambrai s'expose-t-il à être condamné à Rome, ou tout au moins à souffrir de longues traverses? Ce seroit faire injure au saint siège, que de le croire capable de me condamner, si je refuse de faire cet aveu indirect, qui seroit si faux et si scandaleux. Mais si Dieu permettoit que je fusse

condamné par cette raison, j'aimerois mieux souffrir d'être flétri par un ordre impénétrable de la Providence divine, qu'il faut toujours adorer comme juste, que de me flétrir moi-même par lâcheté contre ma conscience. Enfin j'aime mieux souffrir les plus longues traverses, que de finir mes peines par un accommodement ambigu, lorsqu'il s'agit de ma réputation sur la foi, principalement en matière d'impiété et de quiétisme.

Penseriez-vous encore que c'est par entêtement pour Mme Guyon que je suis si ferme contre cet expédient? Non, monsieur, ce n'est point Mme Guyon, c'est moi-même, ou plutôt c'est mon caractère que je ne veux pas couvrir d'opprobre. C'est toute l'Église dont je ne veux pas faire retomber le scandale sur moi. Quand il n'est question que de Mme Guyon, je dis et j'écris, en toute occasion naturelle et sans ménagement, que ses livres sont absolument censurables dans leur sens propre, naturel et unique. J'ajoute que, si les visions folles et impies qu'on lui impute sont ses véritables pensées, elle a perdu l'esprit, et est au comble de l'égarement. Rien n'est plus opposé que ce discours à l'entêtement. Si c'est pour des visions folles de Mme Guyon que je souffre depuis si long-temps, ma souffrance est ridicule, et je mérite de souffrir cent fois plus que je ne souffre. Si au contraire je souffre pour ne vouloir pas dire, contre ma conscience, ce que je ne sais point; si je souffre parce que je ne veux pas avouer indirectement que j'ai approuvé l'impiété et le fanatisme; si je souffre parce que je ne veux pas signer une espèce de formulaire pour abjurer une *Priscille* dont on dit avec

injustice que je suis le *Montan*, ma souffrance retombe sur mon confrère qui me fait souffrir. Il n'y a point de milieu entre ces deux choses. Quel parti puis-je prendre entre ces deux extrémités, indépendamment de tout égard pour Mme Guyon? La chose parle d'elle-même.

Bien plus, quand même je saurois certainement que Mme Guyon seroit un monstre ou un démon incarné, je devrois être aussi ferme que je le suis contre tout accommodement ambigu, malgré toute l'horreur que j'aurois pour elle. Je la détesterois dans mes défenses, pour repousser mon accusateur; j'en parlerois de même dans toute autre occasion naturelle : mais plus je la croirois abominable, moins je souffrirois que, dans un accommodement, on exigeât de moi une espèce d'abjuration de cette personne dans un formulaire.

Voilà, monsieur, ce que je crois devoir représenter au Pape comme une chose essentielle à l'honneur de mon ministère, et à l'intérêt de toute l'Église en ma personne. Il est mon supérieur. Outre le pouvoir que Dieu lui a donné sur moi, je lui en ai donné un sans bornes, que je ne rétracterai jamais. Tant qu'il me permettra de lui représenter ce que je dois à ma conscience, je ne puis que m'opposer avec un profond respect à un remède qui me paroît cent fois pire que le mal; mais quand il jugera à propos de me commander avec une autorité absolue, je ne saurai plus qu'obéir : ce sera à moi à me laisser patiemment déshonorer pour toute ma vie, et à sacrifier tout à l'obéissance.

Je suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

469.

DU MÊME A L'ABBÉ *** (1).

Il témoigne sa répugnance de négocier avec ses parties, à moins que le Pape ne l'exige absolument.

(Septembre 1698.)

Je voudrois bien, mon cher abbé, que vous tâchassiez de savoir par le P. de Valois, ou par son docteur, quelle est la situation de Rome. Je voudrois même savoir (examinez ceci à fond avec nos deux bons ducs) s'il ne faudroit point faire comprendre au nonce que je n'ai garde d'entrer en France dans aucune négociation d'accommodement. Après le scandale qu'on a fait, et ma soumission sans réserve au Pape, je ne puis plus vouloir autre chose que lui obéir. Toute décision doctrinale du Pape sera ma loi inviolable. Tout ordre qu'il me donnera pour la manière de finir cette affaire sera ma règle absolue : mais je ne puis par moi-même rien accepter ni rien refuser. Je ne puis mettre ma conscience en repos, qu'en ne faisant rien que par pure obéissance à mon supérieur. Ce n'est donc pas en France qu'il faut négocier avec moi, mais c'est à Rome qu'il faut faire régler par le Pape tout ce qu'il voudra que je fasse. Ce seroit un piège qu'on me tendroit, que de vouloir, après m'avoir poussé à Rome, me ramener à une négociation en France, dont je me suis trop mal trouvé. Si on a

(1) Fénelon a mis en tête, de sa main : *Extrait d'une lettre que je viens d'écrire à Paris,* probablement à l'abbé de Maulevrier. Il nous a paru qu'elle avoit rapport à la suivante.

quelque chose d'équitable et de solide à proposer, qu'on le propose au Pape qui en jugera, et au moindre signal duquel je ferai aveuglément toutes choses; mais je ne puis sortir de ses mains, et c'est là qu'il faut que l'affaire finisse. Ce n'est rien refuser, que d'être prêt à accepter tout, même les choses les plus dures, par ce canal. Le Roi a eu la bonté de me renvoyer au Pape; je m'y tiens, et ne veux plus qu'obéir. Il ne faut plus rien me proposer par voie de négociation. Je ne mets point ma réputation sur la foi en voie d'accommodement; je ne veux, en enfant docile, qu'obéir aux volontés du Pape.

Je vous dis tout ceci, parce que le nonce a fait entendre à M. Deschamps, depuis peu, que j'avois tort de ne finir pas l'affaire en France. Peut-être est-ce un discours jeté pour me préparer à renouer en France une négociation. Cela cadreroit assez juste avec les paroles du cardinal Spada à l'abbé de Chanterac : *Nous avons écrit en France pour la paix.* Ne seroit-il pas à propos que le nonce sût les choses dites ci-dessus, qui ne peuvent être désagréables à Rome? par où on le précautionneroit, afin qu'il ne prît point le change, et qu'il n'espérât point de se faire honneur, pendant sa nonciature, du succès d'un accommodement célèbre, et qui débarrasseroit fort le Pape en faisant plaisir au Roi.

470.

DU MÊME AU NONCE [1].

Il déclare ne vouloir entrer dans aucun accommodement qui laisse sa réputation douteuse sur l'article du quiétisme.

(Septembre 1698.)

Les nouvelles que je reçois de Rome me font comprendre qu'on a déjà écrit de cette cour en celle de France, pour préparer les choses à une prompte fin de mon affaire. Souffrez que je prenne la liberté de vous représenter, avec la pleine confiance que vos bontés m'inspirent, les réflexions que je fais là-dessus.

Vous pouvez juger, monseigneur, par ma situation présente, et par mon procédé toujours patient, combien je souhaite tout ce qui peut contribuer à finir le scandale public et mes peines. Mais voici mes difficultés.

1° Tout ce qui me viendra du Pape, comme une décision ou comme un ordre, sera pour moi une loi inviolable, fût-ce la condamnation la plus rigoureuse de mon livre et la plus honteuse pour ma personne. De ce côté-là, il n'y a rien que je n'accepte, non-seulement avec soumission, mais encore avec docilité sans bornes. Mais autant que je veux être soumis et docile pour les décisions doctrinales du Pape, autant

(1) En tête de la copie de cette lettre, Fénelon a écrit de sa main : *Copie de la lettre pour M. le Nonce, que je ne crois pas qu'on doive lui rendre, mais qui pourra servir de mémoire instructif à l'homme qui lui parlera.* Le projet d'accommodement dont il parle détermine la date que nous lui assignons.

dois-je, ce me semble, être ferme pour n'entrer en aucun accommodement, quand il s'agit de ma réputation sur la foi. Il ne s'agit pour mes parties, dans cette affaire, que de savoir s'ils ont eu un zèle excessif et précipité contre mon livre : il s'agit pour moi de savoir si je suis Quiétiste, et si j'ai enseigné le plus horrible fanatisme, avec un désespoir impie. Tout ce qu'on donneroit à mes parties pour les contenter, dans un accommodement, rendroit ma foi douteuse. On diroit qu'on me traite avec indulgence, pour couvrir ma honte et pour sauver l'honneur de mon caractère ; mais qu'il faut que ma cause soit bien insoutenable, puisque le saint siège, après tant d'horribles accusations, donne tant aux accusateurs, qui ont prévenu son jugement avec si peu de respect, et qu'il ne justifie qu'à demi l'accusé, qui lui a montré tant de soumission. Au contraire, tout ce qu'on accordera pour me justifier ne fera que montrer que mes parties ont eu un zèle un peu trop vif, et une prévention que tout le monde voit déjà assez dans leur conduite. Ils ne hasardent presque rien. Pour moi, le moindre expédient qui laissera la pureté de ma foi un peu douteuse, me flétrira à jamais sans ressource.

2° J'ai sujet de croire, monseigneur, sur les lettres que je reçois de Rome, qu'on y croit que ce qu'on peut faire de plus favorable pour moi, c'est de me procurer mon retour auprès des princes à Versailles. En effet, ceux qui pensent ainsi ne peuvent avoir que des sentimens obligeans pour moi. Mais permettez-moi de vous représenter quelque chose de très-important là-dessus. Rien ne m'est plus précieux en ce monde que l'honneur des bonnes grâces du Roi,

et celui de faire ma fonction auprès des princes. Dieu sait avec quel zèle et quelle reconnoissance je suis attaché à un si bon maître ; mais je serois le dernier des hommes, et le plus indigne de toutes les grâces dont Sa Majesté m'a comblé, si j'avois le désir de vouloir paroître devant lui avec une réputation douteuse sur le quiétisme. J'aimerois beaucoup mieux souffrir patiemment toute ma vie le malheur de ne le point voir, que de recevoir un si grand honneur, en relâchant quelque chose, dans un accommodement, aux dépens de ma réputation sur la foi catholique. L'honneur de mon ministère, ma conscience, et mon zèle pour ne me rendre jamais indigne des places où le Roi m'a mis, ne me permettent pas de faciliter jamais mon retour par des expédiens douteux.

3° Je vous supplie, monseigneur, de considérer que, si on tourne de la part du Pape l'affaire en négociation à la cour de France, mes parties en tireront un avantage infini contre moi. Ils seront de tout dans cette négociation ; ils ne manqueront pas de dire qu'il n'est plus question d'un jugement doctrinal du saint Père, puisque Sa Sainteté négocie par indulgence pour moi, au lieu de me juger. Le Roi, qui est engagé par sa parole, et plus encore par sa piété, à recevoir avec soumission le jugement du saint siège, sera tenté de croire qu'on peut avoir moins d'égard pour une simple négociation. Mes parties n'oublieront rien pour engager insensiblement les deux puissances dans quelque expédient qui soit une flétrissure indirecte contre moi. Si, au contraire, le saint siège prend une résolution sur l'examen qu'on a fait à Rome, et qu'on présente au Roi un jugement ou

un projet entièrement arrêté par Sa Sainteté, il est certain que le Roi le recevra en véritable et zélé fils de l'Église, et qu'il imposera silence à tout le monde, afin qu'il soit ponctuellement exécuté.

Quoi qu'il arrive, monseigneur, vous verrez jusqu'à la fin ma droiture, ma docilité, mon zèle pour le saint siège, mon amour pour la paix. Dieu veuille que vous trouviez M. de Meaux aussi docile pour l'Église Romaine, et aussi prêt à lui soumettre sa doctrine. J'espère que vous pardonnerez la liberté de mes réflexions, puisqu'elle vient de ma confiance en vos bontés déjà si solidement éprouvées. Je suis avec beaucoup de reconnoissance et de respect, etc.

471.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

État de l'affaire. Nouvel écrit latin de Bossuet.

A Rome, 9 septembre 1698.

Je n'ai reçu, monsieur, aucune nouvelle de France cette semaine, et j'en suis très-mortifié, parce qu'il seroit nécessaire, ce me semble, que je susse un peu ce qui s'y passe. Du moins je voudrois, pour m'ôter de crainte et d'inquiétude, que l'on me fît savoir si l'on reçoit mes lettres. Peut-être seroit-il mieux que je n'écrivisse plus. Je ne vous dirai aujourd'hui que deux choses sur l'affaire de M. de Cambrai, qui est toujours ici celle dont on parle davantage. 1° On assure, comme une chose très-certaine, que les congrégations des examinateurs devant les cardinaux et devant

devant le Pape finiront de jeudi en huit, ou tout au plus elles ne peuvent aller que jusqu'au jeudi suivant, qui sera le 25 de ce mois. La seconde nouvelle, qui est aussi publique et aussi certaine, est que M. l'abbé Bossuet a été si touché ou si effrayé de la *Réponse* de M. de Cambrai *à la Relation du Quiétisme* de M. de Meaux, qu'il a jugé à propos d'empêcher que l'affaire ne fût jugée dans un temps où les esprits étoient encore trop occupés des raisons qui justifient M. de Cambrai sur tous les faits que cette *Relation* lui oppose; et pour cela il est allé faire de grandes instances au Pape, pour le supplier que le jugement de cette grande affaire fût retardé de quelque temps. On ajoute que le saint Père a été surpris de cette demande, et même qu'il lui a répondu qu'elle lui paroissoit contraire aux grandes presses qu'on faisoit tous les courriers en France pour hâter la décision de cette affaire. Il assure néanmoins que le Pape lui a accordé un assez grand délai, pour pouvoir espérer que M. de Meaux aura encore le temps d'écrire contre cette *Réponse;* et de cette sorte, le jugement de l'affaire, qu'on croyoit certain pour la fin de ce mois, paroît devoir être différé jusqu'au mois de novembre. Le public ne manque pas de remarquer que, toutes les fois que ces messieurs ont envoyé ici quelque nouvel écrit contre M. de Cambrai, ils pressent le jugement de son livre avec beaucoup de véhémence, et que, dès-lors que ses réponses paroissent, ils veulent au contraire le retarder. Pour cette fois, il en coûtera quelques pistoles à M. l'abbé Bossuet; car il avoit parié que la constitution du Pape seroit expédiée et envoyée avant la fin d'octobre,

et néanmoins c'est lui-même qui à présent la fait retarder jusqu'en novembre. Ces sortes de pertes l'embarrassent peu. Il donne toute son application, depuis quelques jours, à répandre les premiers cahiers, à mesure qu'il les reçoit, d'un nouveau livre de M. de Meaux, écrit en latin, qui a pour titre : *De Quietismo in Galliis redivivo*. Je ne l'ai point encore vu ; je sais seulement qu'il y a plusieurs expressions qui paroissent encore plus fortes contre M. de Cambrai que tout ce qu'il a dit jusqu'ici. Bien des gens sont choqués de celle-ci, *sua Guyonia*, parce qu'en latin ce mot de *sua* exprime l'attachement et le commerce le plus criminel qu'on puisse imaginer entre un *Montan* et une *Priscille*. Ailleurs il l'appelle aussi *intima amica*. Ces sortes d'accusations ne font pas grand honneur à nos évêques de France. Si le zèle de la religion, qui fait verser tant de larmes à M. de Meaux aux yeux de Dieu sur M. de Cambrai, lui inspiroit d'autres moyens pour soutenir la vraie charité, qu'il prétend que cet archevêque détruit dans son livre, je pense que bien des gens en seroient plus animés à suivre l'exemple de ses grandes vertus. Si vous n'êtes pas tout-à-fait mort pour une personne qui vous honore toujours parfaitement, donnez-moi, je vous prie, quelque signe de vie.

472.

D'UN RELIGIEUX, PROVINCIAL DE SON ORDRE, A FÉNELON.

Sur l'heureux effet de la *Réponse à la Relation.* Quoiqu'il approuve la doctrine du livre des *Maximes,* il y trouve néanmoins quelques propositions équivoques.

Paris, 9 septembre 1698.

On voit à présent que Dieu veut être le protecteur de ceux qui espèrent en lui. Cette vérité se manifeste clairement en votre personne. Lorsqu'on persécute l'innocence, Dieu en est le défenseur; *humiliat et sublevat.* Depuis que votre Grandeur a mis en lumière la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme,* on change d'opinion. Ici tous les sages et savans l'admirent et la louent [1]. Tous les hommes de piété ne savent assez la goûter. On dit assez hardiment que cet ouvrage embarrasse bien l'auteur de la *Relation.* N'est-il pas à craindre que ces paroles se vérifient? *Lacum aperuit, et effodit eum; et incidit in foveam quam fecit: convertetur dolor ejus in caput ejus* [a]. Je prie, afin qu'il plaise à la bonté divine de pacifier le tout, avec la joie et le contentement des deux pasteurs. La gloire et le bien commun de l'Église le demandent. C'est une chose assez rare, quand la division n'apporte avec soi des mauvais effets. *Unio divina est, divisio dæmone nata.*

(1) D'autres lettres de la même époque, qui d'ailleurs ne contiennent rien d'intéressant, confirment celle-ci.

(a) *Ps.* VII. 16, 17.

Touchant cette proposition : L'ame, par le sacrifice absolu, acquiesce à sa juste condamnation, et c'est par ces dernières épreuves que l'amour se purifie; M. Du Val, *Tract. de Spe*, q. 4, a. 1, *de Desperatione*, et le P. Suffrent, Jésuite, au second tome de la *Préparation à la mort*, en l'acte de résignation, parlent conformément à la susdite proposition.

Sans doute que votre Grandeur s'étonne de celui qui prend la hardiesse d'écrire avec tant de liberté. La confiance, et l'obligation qu'il a, l'obligent à cet humble devoir. Il ne l'auroit pas fait, s'il n'avoit parlé, avant son départ pour Rome, à votre Grandeur sur cette matière. Vous lui avez demandé s'il avoit lu votre livre. Il répondit qu'il l'avoit eu souvent entre les mains à dessein de le lire; mais que les occupations de la visite de sa province ne lui avoient donné le temps de le lire à son loisir. De plus, il a dit qu'il n'y a rien trouvé digne de censure, sinon aucunes propositions où votre Grandeur ne s'est pas assez énoncée, et où les adversaires pourront donner un sens contraire au bon. Je pars à ce moment de Paris, et j'espère d'être bientôt à Cambrai pour recevoir l'honneur de votre très-sainte bénédiction. Je suis avec un très-profond respect, etc.

F. B. C. P. I.

473.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui recommande de supprimer sa *Réponse* latine à M. de Noailles, et son premier projet de *Réponse à la Relation*. Il ne croit pas pouvoir abandonner son livre sans se diffamer.

A Cambrai, 12 septembre 1698.

J'AI reçu votre dépêche datée du 23 du mois passé. Rien ne m'est si douloureux, mon cher abbé, parmi tant de peines, que de voir toutes celles que je vous fais souffrir. Si quelque chose étoit capable de me faire rendre dans cette longue et rude guerre, ce seroit l'envie de vous soulager, et de ne vous exposer point à mourir dans ce grand travail d'esprit et de corps. J'avoue que, quelque mauvais succès que nous pussions avoir, il ne m'empêcheroit point de sentir très-vivement la consolation de vous revoir en bonne santé, de vous embrasser tendrement, et de me voir soutenu dans le travail de ce diocèse par vos conseils, pour vivre et pour mourir ensemble. J'espère que vous aurez reçu par Dubreuil, le 24 ou au plus tard le 25 du mois passé, ma *Réponse* à M. de Meaux. Vous aurez vu qu'elle contient tout ce qu'il y avoit de plus considérable dans celle à M. de Paris. Je n'ai pu refuser aux instances de mes amis de Paris, de la supprimer, sur ce qu'ils ont cru (quoique sans fondement à mon avis) que M. de Paris ne cherchoit qu'à sortir d'intrigue [1],

(1) Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles, le 9 septembre : « J'ai » toujours souhaité vivement votre union avec M. de Meaux : mais je n'ai » point entendu qu'elle vous engageât à écrire autant que lui. » (*Lettres*, tom. III, pag. 120.) Ceci montre qu'il y avoit quelque fondement dans ce qu'on mandoit a Fénelon.

qu'il vouloit entrer dans des tempéramens, s'unir avec mes amis, et blâmer le procédé violent de M. de Meaux. Mettez-vous en ma place : peut-on refuser de chercher ces voies de paix? Je l'ai fait pour n'avoir rien à me reprocher; mais je n'espère point que M. de Paris résiste à M. de Meaux pour toutes les démarches où il entreprendra de l'entraîner. A l'égard de cette *Réponse*, retirez-la tant que vous pourrez, et n'oubliez rien pour y réussir. Si vous aperceviez clairement que cette conduite donnât du soupçon, vous pourriez dire que tous les faits essentiels sont dans l'autre, et que tous les faits en petit nombre qui sont particuliers à celle-là, j'offre de les soutenir, si M. de Paris, qui en a un exemplaire, le produit pour les contester. Enfin, supposé même que vous ne puissiez pas retirer tous les exemplaires, c'est au moins un ménagement à garder, que d'empêcher qu'ils ne soient répandus dans le public, et qu'ils ne soient pas envoyés en France.

Pour mon premier projet de réponse à M. de Meaux, il faut le supprimer, quoique je sache que M. de Meaux en a attrapé par surprise un exemplaire. S'il le produit, j'en soutiendrai bien tous les faits. Par exemple, en voici un que j'ai supprimé dans la seconde *Réponse*. J'avois dit dans la première que je ne pouvois pas être cet homme donné de Dieu à Mme Guyon dans sa prison, et plus uni à elle que le P. Lacombe, parce que je ne l'ai connue que quelque temps depuis sa prison; mais en examinant la chose de plus près, j'ai trouvé que, quoique le fait de ne l'avoir connue que depuis la prison fût vrai, on pourroit dire que la raison n'est pas concluante. Je

ne connois point cette *Vie* manuscrite de Mme Guyon, que M. de Meaux a citée; je n'en sais point la date; elle peut m'y avoir désigné, et je ne suis pas responsable des louanges qu'elle peut m'avoir données. Je n'ai point voulu réfuter ce que je ne connois pas assez, ni entamer un raisonnement mal assuré. En retranchant cet endroit, j'ai perdu l'occasion de parler naturellement sans affectation du P. Lacombe; mais vous pouvez vous assurer que je ne l'ai jamais vu, et que je n'ai jamais eu aucun commerce de lettres avec lui.

Il me revient de Paris que ma *Réponse* y est universellement approuvée; je viens d'y envoyer les trois *Lettres* nouvelles à M. de Meaux, que je vous ai envoyées par le dernier courrier.

Je vous envoie en manuscrit le projet d'une *première Lettre* à M. de Chartres, pour lui répondre sur le reproche de variation. Il y en aura une seconde très-importante sur l'amour naturel, sur la propriété, etc.

On me mande que M. de Meaux prépare promptement une réfutation de ma *Réponse*. Mais si Rome nous laisse faire sans rien dire, nous ne finirons jamais, et le scandale augmentera tous les jours. Je ne demande pas qu'on fasse taire M. de Meaux, s'il a des preuves pour me convaincre; mais je demande qu'on lui marque un temps borné pour produire tout, et qu'après cette borne je puisse parler le dernier, et que, sur ma réponse, le Pape décide sans recevoir de nouvelles écritures. C'est sur quoi il ne faut cesser d'insister.

Il est capital de faire fortement et fréquemment re-

marquer qu'il n'y a point de milieu entre me perdre par une diffamation sans ressource, ou finir d'une manière qui conserve l'honneur de mon ministère, pour rendre mes fonctions utiles. Dès qu'on ne prendra point le parti de faire le procès de ma personne, et de m'ôter de ma place, il faut me conserver en honneur. Une défense de mon livre me flétriroit sans ressource, et elle n'opèreroit pas plus qu'une simple explication. 1° L'explication, venant librement de moi, et conformément à tous mes écrits, sera un plus grand préservatif contre l'illusion qu'un *prohibitum* arraché par la cour. 2° Mon explication aura de quoi sauver l'honneur de mes parties et de quoi contenter la cour, qui sera très-soumise à la décision de Rome. 3° L'explication sera plus honorable pour Rome même, puisqu'il est notoire que les cinq principaux examinateurs soutiennent le livre comme bon. Pourquoi donc vouloir flétrir un archevêque, après tant d'accusations horribles que ce *prohibitum* confirmeroit? Pourquoi le faire pour contenter la passion de ses parties, dont le saint siège doit être si mécontent?

Si la réponse que M. de Meaux prépare, et qu'il enverra à Rome bien des jours avant que je la reçoive ici, frappe sur moi de grands coups, et fait un grand ébranlement, faites remarquer que j'ai toujours répondu précisément, et que, pourvu qu'on attende ma réponse, je la ferai en homme droit, et qui aimeroit mieux toutes sortes d'opprobres que de biaiser.

Dans notre situation présente, je ne demande pour M. Provenchères, sinon qu'on laisse, comme par oubli, couler les mois du Pape, afin que le droit me soit dévolu.

Je salue cordialement M. de La Templerie.

Mille et mille fois tendrement à mon très-cher et vénérable abbé. Je vous envoie deux lettres venues de Paris, qui vous marqueront ce qui s'y passe, et qui font voir le procédé de mes parties. Celui de M. de Meaux pour le P. de La Rue est horrible.

Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a un domestique qui a un commerce secret avec mes parties, et qui fait à la cour un très-grand mal à son maître. Je ne veux juger personne; mais toutes les apparences sont que c'est un docteur, nommé M. Langlois, qui certainement a écrit des lettres atroces contre moi, et très-insolentes contre le Saint-Office. Avertissez ou faites avertir M. le cardinal [2].

Quand le Pape voudra que j'abandonne mon livre, je le ferai sans hésiter, au moindre signal; mais après le scandale qu'on a fait, je ferois un aveu tacite des choses dont on m'accuse, si je l'abandonnois, et je dois jusqu'au bout soutenir un livre soutenu par tant d'habiles théologiens, et écrit de bonne foi contre l'illusion, sans vouloir favoriser la personne de Mme Guyon.

(2) On voit, par les lettres de l'abbé Bossuet, que le secrétaire d'ambassade du cardinal, nommé *Poussin*, desservoit son maître à la cour, et qu'il avoit de grandes liaisons avec cet abbé pour l'affaire du livre des *Maximes*.

474.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'effet de la *Réponse à la Relation*, et quelques bruits relatifs à l'affaire.

A Rome, 13 septembre 1698.

Je ne reçus point de vos nouvelles, monseigneur, par le dernier ordinaire, et cela me surprit, parce que vous promettiez, dans la lettre de Dubreuil, que vous m'enverriez toutes les semaines quelque chose de vos réponses à la *Lettre* de M. de Chartres. Les dernières lettres de nos amis me font comprendre que le libraire dont vous vous êtes servi pour vos derniers ouvrages ne vous a pas été toujours assez fidèle, et peut-être aurez-vous été contraint d'en changer. Ce contre-temps suffit bien pour vous avoir fait perdre le jour du courrier. Dans cette incertitude, nous avons cru qu'il ne seroit pas mal de retarder le départ de Dubreuil jusques à mercredi, afin de voir si vous nous donnerez avis des raisons particulières de ce retardement, et de pouvoir ensuite vous informer plus exactement sur tout ce que nous pourrons pénétrer de ce petit mécompte. Je n'avois pas aussi de choses plus pressées à vous faire savoir que ce que je marquois dans ma dernière lettre, et même on me fait espérer un exemplaire *de Quietismo in Galliis redivivo,* que je serois bien aise de vous pouvoir envoyer, si on le donne à la personne qui me l'a promis.

Tout ce que les cardinaux me disent, et tout ce que je puis pénétrer par d'autres endroits, fait voir

que votre *Réponse* a eu tout le bon effet que nous en espèrions. La vérité y paroît si clairement, qu'on ne peut s'empêcher d'en être convaincu, et même on y trouve une beauté et une force toute nouvelle, dit-on, et qui ravit tout le monde. Un cardinal, qui n'est point du Saint-Office, la reçut l'autre jour avec un épanchement de joie qui me fit grand plaisir; tout comme si, après vous avoir vu long-temps plongé et abîmé dans une mer profonde, il vous revoyoit ensuite tout d'un coup revenu heureusement à bord, et remonter en toute sûreté sur la terre ferme. Les nouvelles de Paris marquent que votre *Réponse* y paroît *victorieuse;* et pourvu qu'elle puisse pénétrer dans les mêmes lieux où la *Relation* a été vue, on ne doute point qu'elle n'y fasse connoître et aimer la vérité. Bien des gens le souhaitent, et les cardinaux mêmes demandent si le Roi ne la verra point.

Les partisans de M. de Meaux veulent que l'on fasse ici beaucoup d'attention à un arrêt du Parlement de Dijon contre un curé, qui, durant plusieurs années, a mené une vie abominable avec des filles qu'il séduisoit, et dont il a eu plusieurs enfans; et prétendent que cette malheureuse conduite suit naturellement de la doctrine du pur amour et des maximes des mystiques. On parle aussi d'un sermon que le P. de La Rue, Jésuite, a fait le jour de saint Bernard, où M. de Meaux étoit. Il avoit passé quelques jours avec ce prélat à Germigni, et ils étoient revenus ensemble pour le sermon, et s'en retournèrent de même. Dans ce discours si préparé, il fit plutôt l'éloge de M. de Meaux que celui de saint Bernard, et ajouta d'une manière qui parut si affectée, qu'on ne sauroit pas

douter que ce ne fût un dessein prémédité, l'histoire d'Abailard et d'Héloïse, et ensuite de Rufin et de Mélanie. Les amis mêmes du P. de La Rue en sont sensiblement affligés, et en parlent avec tout le mépris possible, comme d'un fou sans prudence et sans charité.

J'ai vu tous nos cardinaux du Saint-Office, en leur donnant votre *Réponse*; et même, depuis quelques jours, j'en ai vu d'autres qui n'en sont pas, et que nos amis m'avoient indiqués. Je les ai trouvés assez instruits sur bien des faits importans, et déjà tout occupés des principales réflexions que je me proposois de leur faire faire.

Le P. Massoulié, que le public a toujours regardé comme le chef des examinateurs qui nous sont contraires, me dit avant-hier qu'il avoit achevé de parler, et ajouta d'un air qui manifestoit beaucoup plus son cœur qu'il n'avoit dessein de le faire : Nous leur avons laissé le temps de dire à loisir tout ce qu'ils voudront. Je compris que c'étoit des examinateurs qui nous sont favorables qu'il entendoit parler. Cette égalité de suffrages les irrite beaucoup, parce que, selon le style du Saint-Office, elle *libère* entièrement le livre; et toute sa ressource fut de me dire, avec sa gaîté et confiance ordinaire, que les cardinaux n'auroient aucun égard aux sentimens des examinateurs, et qu'ils jugeroient par eux-mêmes avec leur prudence ordinaire. C'est ce jugement prudential qu'ils espèrent leur devoir être si favorable.

L'auteur du Mémoire que vous n'approuvez pas [1]

(1) Le cardinal de Bouillon. Voyez la note (2) de la lettre 144, ci-dessus pag. 295.

témoigne aussi craindre toujours beaucoup pour vous, et il regarde cet arrêt de Dijon comme une circonstance qui peut faire des impressions désagréables, parce que ce curé abominable a eu des liaisons particulières avec Mme Guyon. Je ne pus pas m'empêcher de lui en faire un peu sentir mon chagrin, en lui faisant remarquer vivement l'injustice que l'on vous faisoit, de ne vous regarder pas aussi séparé des erreurs et de la mauvaise conduite de cette femme, que M. de Meaux et M. de Paris le parurent être. Il en convient; mais un moment après il reprend son air de timidité qui me fait dépit, quoique je sois touché de son affection pour vous.

J'aurai encore occasion cette semaine de vous donner de nos nouvelles. Nous en attendons des vôtres avec impatience, et je souhaite plus que jamais que notre Seigneur vous conserve en bonne santé, afin que vous soyez en état de répondre aux nouveaux écrits qu'on prépare contre vous. Il me semble pourtant que, sur les faits, ils ne peuvent plus rien dire qui ait le moindre air de vraisemblance, et cela me console; car, la vérité étant connue, le Saint-Esprit ne permettra point que l'Église de Rome l'abandonne. Voilà ma grande confiance : *si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum :* que tout le monde se soulève contre nous; *Dominus fortitudo mea, et salus mea : quem timebo?*

475.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Succès de la *Réponse à la Relation*; fin prochaine des congrégations pour l'examen du livre.

A Rome, 16 septembre 1698.

J'AI reçu, monsieur, par cet ordinaire, deux lettres de vous en même temps, l'une du 23 août, à Paris, et l'autre du 27, à Nevers; et je vous assure qu'elles m'ont fait un grand plaisir en m'apprenant votre bonne santé, et en me faisant espérer que notre commerce, qui sembloit interrompu depuis quelque temps, va être dorénavant très-exact. Ne vous étonnez point si j'ai oublié d'accuser la réception de la *Lettre pastorale* de M. de Chartres, de la *Relation du Quiétisme* et du *Sermon* de M. de Meaux; la tête commençoit à me tourner d'être si long-temps sans avoir de vos nouvelles. J'ai pourtant toujours accusé les lettres que j'ai reçues de monsieur votre cousin ou de vous.

Il y avoit un essai imparfait de la *Réponse* de M. de Cambrai *à la Relation du Quiétisme*, que je n'ai point fait voir; mais j'ai remis au Saint-Office, j'ai donné au Pape et j'ai publié cette même *Réponse* bien complète, et je puis vous dire que jamais livre n'a été plus estimé, plus loué et plus admiré que cette *Réponse*, non pas seulement par sa beauté et par cette éloquence si aisée et si naturelle qui distingue M. de Cambrai de tout autre, mais encore plus par sa modération toujours égale au milieu des

plus terribles accusations, et par cette force victorieuse de la vérité qu'il expose si clairement, que les personnes mêmes le plus préoccupées ne peuvent pas s'empêcher de la voir, de la reconnoître et de l'aimer. Bien des gens, qui juroient sur la *Relation du Quiétisme,* avouent qu'ils ne savent plus que dire. L'espérance qu'on leur donne d'une nouvelle *Relation* de M. de Meaux peut encore en amuser quelques-uns; mais les autres leur demandent ce qu'on pourra dire de nouveau, puisqu'il est constant que M. de Cambrai a refusé son approbation au livre de M. de Meaux par le conseil de ses amis, et qu'il n'a jamais donné tant de marques d'estime à Mme Guyon qu'on en voit dans l'attestation de M. de Meaux. Ce seul fait, si constant et si public, les assomme et les désespère. M. le cardinal de Bouillon nous appela, M. l'abbé Bossuet et moi, et nous dit, en présence de M. de La Trémoille, que l'intention du Roi étoit que chacun de nous accélérât, autant qu'il pourroit, le jugement de cette affaire, etc. et ajouta, dans une conversation particulière, qu'il avoit demandé la liberté d'aller à la campagne, et peut-être par là seroit-il empêché de se trouver si assidument aux congrégations, et qu'après tout, il ne seroit point fâché que quelque bonne raison l'empêchât de se trouver au jugement d'une affaire qui pouvoit se tourner d'une manière peu agréable entre des personnes qu'il estimoit et honoroit depuis long-temps; néanmoins qu'il n'éviteroit pas exprès de se trouver au Saint-Office, et qu'étant obligé de dire son sentiment, il donneroit son suffrage devant Dieu et selon sa conscience, sans avoir aucun égard à toutes ces considé-

rations particulières, etc. Voilà tout ce qu'il dit, et ce qu'on a ajouté n'étoit pas de lui.

Je sais d'un bon lieu que M. de Paris a dit qu'il s'étoit engagé à ne répondre plus à M. de Cambrai, mais qu'il ne savoit pas si quelqu'un ne répondroit pas pour lui.

L'endroit que vous remarquez dans la *Réponse* de M. de Cambrai, ne porte point tout le sens désagréable que vous lui reprochez. On apprend, dit-il, en examinant la conduite des ignorans, et les personnes mêmes qui sont dans l'illusion pourroient instruire de cette manière. L'on voit encore que les personnes les plus trompées par le démon disent souvent des choses plus élevées que les ames les plus saintes que l'esprit de Dieu fait marcher dans des voies de simplicité. Reprenez donc vos injures, je vous prie; nous ne les méritons pas.

Les congrégations de nos examinateurs finiront sans manquer de jeudi en huit, 25 de ce mois, et le Pape dira aux cardinaux ses intentions pour procéder au jugement de l'affaire. On croit que les cardinaux demanderont du temps pour examiner l'affaire chacun en particulier, et pour lire les *votum* des examinateurs; mais l'on croit que le mois de novembre ne finira pas sans que le Pape prononce. Le partage des examinateurs suspend et fait un embarras. On ne conçoit point comment dix docteurs, qui disent leur sentiment sur trente-huit propositions, peuvent se retrouver toujours si unis ou si divisés; que les mêmes cinq qualifient des mêmes censures toutes les trente-huit propositions, et que les autres cinq les soutiennent très-catholiques, *catholicissimas*. Les cinq

cinq dont il y a un archevêque, un évêque ancien professeur de théologie à Louvain, un général d'ordre, un théologien du Pape, qui a professé quinze ou vingt ans, un procureur-général d'un ordre réformé; les cinq, dis-je, ignorent-ils si profondément la religion, qu'ils puissent admettre trente-huit erreurs grossières, comme des vérités très-saintes et très-orthodoxes? Cela fait juger qu'il y a du parti et de la cabale. Mais comment réunir les cinq qui favorisent le livre, eux qui ont été élevés dans des opinions et dans des écoles si contraires, et plus encore dans des intérêts si opposés? Il n'y a que la vérité toute seule et la religion qui pussent réunir dans un même sentiment un Augustin Lovaniste avec un Jésuite. Les Carmes sont encore plus Thomistes que les Jacobins mêmes, et à présent la grande querelle de Papebroc, sur la question d'Élie [1], les anime plus jamais les uns contre les autres. Un cardinal me fit ce raisonnement.

Nous voyons ici les trois traités du dernier livre latin de M. de Meaux, *Mystici in tuto, Schola in tuto, Quietismus redivivus,* imprimés à Paris, chez Anisson, rue de la Harpe. Vous ne nous en dites mot, ni M. de Cambrai ne témoigne pas les avoir lus : il seroit pourtant nécessaire.

Vous voyez, monsieur, que je commence à reprendre mes grandes lettres, dès-lors que je suis assuré qu'elles vous sont rendues. J'aurai toujours plaisir à vous donner des marques de mon respect pour vous, et de mon sincère attachement.

(1) Voyez les *Mémoires* du P. d'Avrigny *sur l'Histoire ecclés.* 14 novembre 1695; tom. IV, pag. 41 et suiv.

476.

DU MÊME A FÉNELON.

Sur le succès de ses *Réponses*. Fin prochaine des congrégations. Difficulté de s'ouvrir aux cardinaux sur les moyens de terminer l'affaire.

A Rome, 18 septembre 1698.

J'ai reçu, monseigneur, par cet ordinaire, deux paquets de votre réponse à la *Lettre* de M. de Meaux avec quelques manuscrits, et en même temps vos lettres du 21, du 29 et du 30 août. Cela me fait juger que le premier de ces paquets, ou du moins vos lettres du 21, que je pouvois recevoir la semaine passée, ont été retardées faute d'avoir été portées dans le temps au bureau de la poste; et c'est une chose à observer, à cause des embarras et des inquiétudes qui suivent ordinairement ces sortes de mécomptes. Ma dernière lettre vous fera assez voir combien j'étois en peine là-dessus.

J'ai parcouru votre *Mémoire*, et je m'en servirai suivant vos intentions. Il y a des endroits, qui, étant exposés dans le même temps que je donnerai aux cardinaux votre réponse à la Lettre pastorale de M. de Chartres, feront plus d'impression, ce me semble, qu'ils ne feroient à présent tous seuls.

La *Lettre* à M. de Meaux me touche vivement. Elle est exacte, précise, forte. Vous opposez en tant d'endroits ce prélat à lui-même, qu'il ne sauroit résister à sa propre vivacité, et il succombera sous le poids de cette prodigieuse autorité qu'il veut donner à toutes ses paroles. La question du *propre intérêt*

est des plus importantes, et le fondement de ces objections éblouissantes qu'il croyoit invincibles, et qu'il appelle démonstrations. On ne peut pas expliquer toutes ces difficultés d'une manière plus claire, plus autorisée du langage des saints, et de vos adversaires mêmes; en un mot, plus propre à instruire nos juges et à les persuader. Je loue Dieu de tout ce qu'il vous donne pour la défense de la vérité dans une occasion si pressante, où M. de Meaux fait de nouveaux efforts pour l'obscurcir dans son *Quietismus redivivus*. Je vous l'envoie, dans la crainte que vous ne l'ayez pas reçu de Paris.

Votre *Réponse à la Relation* ne sauroit avoir ni plus d'applaudissemens ni plus de succès qu'elle a eu ici. Les plus engagés dans le parti, et ceux mêmes qui paroissent les plus prévenus et de bonne foi, sont contraints d'avouer simplement que cette *Réponse* est invincible, pourvu que les faits que vous alléguez soient bien vrais, disent-ils; et quand on leur fait remarquer que ces faits sont presque tous pris de la *Relation* même de M. de Meaux, ils baissent les yeux. Je vous ai déjà mandé que cette *Réponse* est traduite en italien, et que le Pape se la fait lire fort sérieusement. Un cardinal me faisoit remarquer encore hier qu'il étoit surprenant que le saint Père, à son âge, s'appliquât avec tant de soin pour s'instruire par lui-même du fond de cette affaire. Je fais revoir cette traduction italienne à quelques-uns de nos amis, pour m'assurer si elle est bien fidèle, et l'on travaille aussi à la révision du livre de l'*Explication des Maximes des Saints*, qui a été traduit de même en italien par ordre du Pape.

..

On me mande aussi de Paris, et même de proche de Nevers, où M. de Harlai a une maison, que cette *Réponse* a été lue en bonne compagnie, et qu'elle a été jugée *victorieuse* par ceux mêmes qui *croyoient impossible que vous pussiez répondre* à M. de Meaux. Les lettres de Lyon et de Paris arriveront aujourd'hui, et j'en saurai peut-être quelque chose encore de plus particulier.

M. l'abbé Bossuet a mandé à monsieur son oncle que cette *Réponse* faisoit de *terribles impressions*, et qu'il étoit *nécessaire* qu'il y répondît *chaudement*. Il y travaille en effet, et dès l'ordinaire passé j'avois su qu'il dictoit cette *Réponse* avec des notes marginales. Sa manière est d'envoyer ici cahier par cahier ses ouvrages à mesure qu'ils sont imprimés, afin qu'on les voie plus tôt. C'est ainsi qu'ils viennent de donner le *Quietismus redivivus*, aussi bien que son recueil de *Divers Mémoires* et ses autres livres.

M. l'envoyé de Savoie à Rome disoit à un ami que, lorsque M. de Meaux présenta sa *Relation du Quiétisme* à Mme la Duchesse de Bourgogne, elle lui demanda avec un empressement qui fut remarqué : M. de Cambrai ne répondra-t-il pas à cela? et qu'il lui avoit dit : S'il répond, je le mettrai en poussière. On est pourtant bien persuadé qu'il s'engage trop, et qu'il ne sauroit en venir à bout.

J'ai vu quatre ou cinq cardinaux distingués par leur mérite personnel, quoiqu'ils ne doivent pas être de nos juges, puisqu'ils ne sont pas du Saint-Office. Cela leur donne plus de liberté de parler de votre affaire. Je les vois instruits sur bien des faits que je n'oserois me commettre à leur dire. Ils me prévien-

nent même sur les choses auxquelles je souhaiterois davantage que Rome fît attention. Leurs maximes et leurs raisonnemens sont à peu près tout ce qu'il semble que l'amour de la vérité bien connue leur devroit inspirer. Ils témoignent même un grand désir de lire en secret tous vos écrits; mais néanmoins on est si accoutumé, dit-on, en ce pays, de voir des gens qui parlent plutôt dans le sentiment de ceux à qui ils veulent faire plaisir, que selon leur propre pensée, qu'on n'oseroit s'assurer beaucoup sur ces sortes de conversations.

Les congrégations des examinateurs devant les cardinaux et devant le Pape finiront le 25 de ce mois, qui tombe de demain en huit; après quoi il n'y a *personne qui sache* le temps que les cardinaux et le Pape voudront prendre pour examiner entre eux seuls cette affaire et pour la décider. On croit que, pour le moins, cela ira jusqu'au mois de novembre. Nos examinateurs sont plus fermes que jamais sur la doctrine du livre et des propositions qui en ont été extraites, et assurent, avec plus de confiance, qu'elle est très-catholique, et non-seulement hors de toute censure, mais plutôt que c'est la vraie doctrine des saints; et lorsqu'on leur témoigne craindre que les cardinaux ne penchent trop à un jugement prudential qui se ménage entre la disposition de la cour de France et le zèle de la vérité, ils veulent qu'on espère mieux de l'Église de Rome, qui doit être la *Pierre* dans tous les siècles, et la colonne de la vérité. On voit bien aussi que le public pense autrement de votre affaire, qu'il n'en pensoit il y a un mois. L'expression ordinaire à présent est *qu'elle prend un*

bon chemin. M. l'abbé Bossuet dit pourtant, toujours avec la même certitude, que le livre sera condamné, et toutes les propositions, sans en excepter aucune. Il disoit même l'autre jour à une personne distinguée, et qui connoît parfaitement l'esprit de cette cour, qu'il y a long-temps que le Pape auroit condamné le livre, s'il l'avoit voulu; mais que M. de Meaux ne se contentoit pas de cela, et qu'il vouloit que toutes les propositions le fussent aussi chacune expressément. Je demandai à cette même personne qui me racontoit leur conversation, quel fondement ou quelle raison il pouvoit avoir de parler avec tant de certitude. *Aucun,* me répondit-il; *mais pensez-vous que M. l'abbé Bossuet puisse parler de son affaire avec la modération que vous en parlez? Il croit imposer par là au public, et même persuader ses juges.* Ses amis parlent sur son même ton. Il semble qu'ils aient un décret dans la poche, et ils font dire à chacun des cardinaux des choses de cette force; mais tout cela ne m'intimide point. Je vois bien le danger; assurément il est extrême. Toute la prudence humaine, et tout l'esprit du siècle est contre nous. Il est temps d'éveiller Jésus-Christ notre Seigneur qui dort dans la barque de saint Pierre, et de lui dire avec foi : *Sauvez-nous, nous périssons.* Mais enfin les vérités de la religion sont inébranlables, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre son Église.

J'ai toujours regardé comme un pas très-glissant de proposer à aucun de nos cardinaux, dans cette affaire, quelque expédient pour l'adoucir ou pour la terminer. Ce n'est pas que je n'eusse voulu les faire apercevoir des voies les plus courtes et les plus assu-

rées pour sortir de leur embarras; mais à qui s'ouvrir, puisqu'on ne sait à qui se fier? En accommodement, celui qui est le plus traitable, et qui commence à faire des offres, est toujours celui sur qui les arbitres prennent le plus. Vous êtes le plus sage, lui dit-on; en effet, il faut acheter la paix; et quoique une justice exacte ne permît point d'aller au-delà des offres raisonnables qu'il a faites, on ne laisse pas de revenir sur lui pour tout ce que l'opiniâtreté de sa partie ne veut pas céder, et l'on veut encore qu'il en ait obligation. Mais ici on trouve encore une autre difficulté plus invincible pour ces sortes de négociations. Avec qui traiter? à qui proposer ses expédiens? Personne n'est chargé de les écouter, et personne n'y répond. Un cardinal vous laissera parler, il est vrai; mais ensuite il ne vous dit mot. Pour une affaire de politique, ou de grâce à demander, on s'adresse aux ministres, et ils vous répondent ou de leur chef ou au nom du Pape; mais pour tout ce qui regarde le Saint-Office, on jure un secret inviolable. Il ne s'agit, disent-ils, que de juger. Chacun doit dire sa pensée devant Dieu dans la congrégation; mais aucun particulier n'oseroit se mettre à la tête d'une affaire, pour la conduire par d'autres voies que celles que le style du Saint-Office leur marque. C'est au Pape à décider. Il nous demande nos sentimens, il est vrai; mais il pèse nos voix, et n'est point obligé de les compter, et c'est lui seul enfin qui juge. Je vois même tous nos cardinaux, ceux que l'on croit qui nous peuvent être favorables, et ceux que l'on pense nous être contraires, tous également affermis sur cette maxime, qu'il faut s'attacher uniquement à

l'examen du livre, et juger de sa doctrine par lui-même. Les intentions de l'auteur, disent-ils, ou bonnes ou mauvaises, ne doivent ni l'excuser ni le justifier. De même aussi les accusations de ses parties, quelque atroces qu'elles puissent être, ne doivent faire aucune impression contre lui, qu'autant qu'elles se trouvent conformes à son vrai sens. Les termes et les expressions du livre ne doivent pas être prises séparément de ce qui les précède et de ce qui les suit; c'est la proposition toute entière, et la doctrine qu'elle contient, dans le sens naturel du texte pris tout ensemble, qu'il faut examiner : mais aussi les explications que l'auteur donne ensuite sur son livre ne changent point le vrai sens des paroles dont il s'est servi pour exprimer sa pensée. Elles peuvent bien excuser ses intentions, ou les faire voir plus criminelles, et justifier aussi ou excuser sa personne, et en quelque sorte sa vraie et propre doctrine; mais celle du livre *in sensu obvio* demeure toujours la même, et c'est sur celle-là que l'on demande le jugement de Rome, et que le Pape doit prononcer. Sur ce principe, ils ont dit depuis long-temps que les livres de M. de Meaux, etc. contre vous étoient inutiles, et vos réponses aussi dans le même sens. C'est là-dessus qu'ils ont dit encore qu'on ne jugeoit point sur les faits qu'on alléguoit contre vous, avant même qu'ils eussent vu vos réponses. Ils semblent tous convenir à réduire toute l'affaire à ces deux points essentiels : votre doctrine et votre réputation. La doctrine regarde la sincérité de la foi et la pureté de la religion, que l'Église de Rome ne sauroit jamais abandonner. Toutes les considérations humaines, toute la

faveur, toute la puissance du monde ne sauroient prévaloir, disent-ils, auprès d'elle contre la vérité, et c'est en vain qu'on voudroit employer ces sortes de moyens pour lui donner quelque penchant contraire. La réputation d'un archevêque dans un siège si considérable, et si exposé à l'attention des Protestans, que l'on a toujours vu si soumis au saint siège, si zélé pour son autorité, si religieux pour toutes ses décisions, si sage dans la conduite de son diocèse, si saint dans ses maximes, si édifiant dans ses mœurs, ne sauroit être conservée avec trop d'application. La justice, la charité, l'esprit de l'Église, la propre gloire du saint siège le demandent ainsi. C'est comme cela qu'ils me parlent tous, et c'est sur ces réflexions qu'ils semblent faire incessamment sur ces deux points essentiels de votre affaire, qu'elle leur paroît si importante à toute l'Église, si particulière au saint siège, si dangereuse pour eux. Il semble qu'ils n'ignorent rien de tout ce qu'on voudroit leur faire penser; et si leur cœur est aussi fidèle à suivre la vérité, comme leur esprit est appliqué à la connoître, on ne peut point douter que leur décision n'édifie toute l'Église. On suppose comme certain qu'ils feront un jugement dogmatique, qui séparera du moins les vérités de la foi d'avec les erreurs contraires, et qui conservera aussi leur ancien honneur aux plus saines opinions théologiques. Quels seront les autres moyens que leur prudence leur suggèrera pour terminer cette affaire, et pour rétablir la paix? C'est ce que personne ne sauroit pénétrer. Je sais pourtant qu'il commence à se répandre divers projets qui ont été proposés au Pape; et même un cardinal qui n'est point du Saint-

Office s'est laissé pénétrer sur un, que l'on croit être le plus secret dans le conseil du saint Père ; mais tout cela est incertain, et peut changer d'un moment à l'autre. Si la résolution du conclave, où les hommes ont sans doute plus de part, trompe toujours le public, que sera-ce d'une décision où la prudence chrétienne toute seule et le Saint-Esprit doivent présider? Mais je reviens à nos cardinaux : quoiqu'ils parlent comme je viens de vous le raconter, je sais pourtant qu'ils lisent avec beaucoup d'application tous vos écrits, qu'ils les font lire aussi à des théologiens de leur confiance pour en conférer ensuite avec eux en secret, qu'ils veulent avoir le *votum* de chacun des examinateurs par écrit, afin de pouvoir comparer à loisir le sentiment et les raisons de chacun d'eux. Enfin je sais que votre *Réponse à la Relation* a tout-à-fait changé la face de notre affaire, parce qu'elle a effacé toutes les impressions fâcheuses qu'on avoit données contre vous, et que les plus soupçonneux ou les plus préoccupés sont pleinement convaincus à présent de la sincérité de votre foi, de la pureté de vos mœurs, et de la véhémence de M. de Meaux, qui vous a mis dans la nécessité de faire votre livre pour vous mettre à l'abri des soupçons qu'il vouloit donner contre vous. Ce n'est plus l'apologie de Mme Guyon, c'est une juste et prudente défense. Cette dernière considération est très-puissante sur les esprits, et répond parfaitement à ce que les plus sages et les plus modérés mêmes opposoient contre votre livre : que pour le moins il étoit inutile, et que la religion ne perdroit rien, quand il seroit défendu. Le doute où l'on étoit de votre intention en le faisant

donnoit un grand penchant à croire, sans rien examiner, tout ce qu'il plaisoit à M. de Meaux de dire là-dessus. L'on voit à présent le secret de sa conduite et de la vôtre. Cet endroit seul vous justifie auprès de bien des gens, et l'accuse plus qu'aucun autre fait de votre *Réponse.* Quoique votre sacre et le dépôt de l'éducation des princes en bonnes mains soient des preuves invincibles contre lui, l'attestation donnée à Mme Guyon est aussi sans réplique. Ils disent ici qu'il y a quelque chose de changé dans la déclaration qu'elle fit entre les mains de M. de Meaux. C'est leur manière de désavouer tout ce qui les embarrasse.

Je ferai bien valoir, autant que je le pourrai, la demande que M. l'abbé Bossuet a faite au Pape, de retarder le jugement de l'affaire, afin de m'établir par avance en droit de demander à mon tour qu'on attende vos réponses aux nouveaux écrits qu'il prépare contre vous, sur les faits principalement. On ne croit pas ici qu'il puisse rien ajouter à sa *Relation;* et tout ce qu'il dira de plus, bien loin de faire quelque impression contre vous, ne servira au contraire qu'à faire mieux remarquer le vrai caractère de son esprit, et jusques où peut aller ou sa vivacité ou l'ardeur de son zèle.

M. l'abbé de Barrière m'a donné à dîner aujourd'hui, pour me faire faire connoissance avec un prélat de cette cour qui lui paroissoit extrêmement rempli des opinions de M. de Meaux. Nous avons eu une longue conversation là-dessus, et nous nous sommes séparés fort bons amis. Il veut voir tous vos écrits, et paroît bien persuadé qu'on a eu tort d'accuser d'erreur la doctrine de votre livre, puisque trois ou quatre

paroles d'ajoutées suffisoient bien pour ôter toutes les équivoques dont on se plaint. Une petite amitié à M. de Barrière, dans quelqu'une de vos lettres, lui fera grand plaisir, et je vous assure qu'il le mérite.

Nous travaillons à la chanoinie de Saint-Géry pour M. Provenchères. Je lui ai donné ici, comme votre vicaire-général, une attestation fort ample; mais après les exemples passés, on n'ose rien espérer. Ma dernière conversation avec le cardinal Panciatici, Dataire, fut pourtant fort longue et fort honnête.

Les lettres de Paris marquent que votre *Réponse à la Relation* y fait grand bruit; qu'elle est *très-belle, et qu'elle a l'applaudissement de tout le monde*; que M. de Meaux *néanmoins travaille assidument à y répondre, et qu'on dit là-dessus que l'accusé doit parler le dernier.*

Ne craignez point à présent que je sois ni lassé de nos embarras ni affligé de toutes nos peines. Lorsque je voyois votre innocence sur le point d'être accablée faute d'une réponse à tant d'accusations injustes, et que votre silence encore mettoit la bonne doctrine en danger d'être confondue avec les plus grossières erreurs, je vous avoue que je me trouvois quelquefois dans de terribles ennuis; et là, sous l'ombre du genièvre, je n'étois pas toujours bien le maître de mes inquiétudes. Mais à présent que la vérité est connue, et que vous avez fait ce qui dépend de vous pour l'éclaircir et pour la défendre, tout ce qui pourroit arriver me paroîtroit un ordre si particulier de la Providence sur nous, que je n'oserois ni m'en plaindre à Dieu, ni en être affligé : je me soumettrois

tranquillement à son bon plaisir. Votre bonne santé me console, et me fait espérer que nous recevrons toutes les semaines de nouveaux secours par vos réponses. Celle à la Lettre pastorale de M. de Chartres est la plus désirée, et semble la plus importante. Soyez persuadé de mon respect et de mon attachement inviolable.

Je me sers de la commodité de Dubreuil pour vous envoyer le livre du cardinal Sfondrate, que vous m'aviez demandé il y a déjà long-temps, et j'y ajoute un second livre qui a été fait pour sa défense. Il ne se publie point ici, parce que l'on garde un profond silence sur cette affaire à présent, sous prétexte que l'examen de votre livre occupe toutes les congrégations du Saint-Office; mais dans le fond on attend de voir si les évêques qui ont attaqué Sfondrate reviendront contre lui avec le même empressement, lorsque votre affaire n'occupera plus le Saint-Office, et alors on rendra public tout ce qui est déjà imprimé pour répondre à la lettre des évêques au Pape. Vous verrez qu'on se plaint beaucoup qu'ils altèrent le texte du livre dans les propositions qu'ils veulent rendre censurables, de même que quand ils disputent contre vous. Ce seroit une chose fort agréable à l'auteur de cette réponse, qu'on pût la faire imprimer quelque part, ou à Cologne, ou en Hollande, ou en Flandre. Je ne vous dis pas le nom de l'auteur [1]; mais c'est un homme de mérite, et à qui nous sommes obligés de prendre un intérêt tout particulier. La cour de Rome même auroit grand plaisir

(1) C'étoit le P. Gabrielli, un des examinateurs favorables à Fénelon.

que cette réponse s'imprimât et se publiât dans ces pays étrangers, afin de pouvoir ensuite parler là-dessus comme d'une chose à quoi elle n'auroit point de part; et l'on m'a dit, en termes exprès, que cette cour auroit beaucoup d'obligation aux personnes qui voudroient bien entrer dans ce dessein secret. Néanmoins je ne voudrois pas vous engager par là ni à aucun embarras ni à aucune dépense; mais il paroît assez facile de trouver en ces pays-là des imprimeurs qui fissent les avances pour l'impression d'un livre, qui, par lui-même, doit réveiller la curiosité du public, et qui sans doute aura beaucoup de débit.

J'ajoute ici que le P. Dez a ordre du Roi de ne vous voir point dans son voyage de Flandre, et que tous les Jésuites ici condamnent sans ménagement le sermon et la conduite du P. de La Rue (1). On écrit de Paris qu'il n'a pas fait toutes les histoires qu'on avoit dit dans les premières nouvelles, et que je vous avois mandées; mais celles dont on convient le rendent toujours également coupable.

(3) Voyez la lettre 474, ci-dessus pag. 443.

477.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie ses réponses à l'évêque de Chartres, et montre l'impossibilité d'un accommodement en France.

A Cambrai, 20 septembre (1698.)

L'ORDINATION m'empêche, mon cher abbé, de vous écrire amplement sur votre lettre du 30 août.

Votre consolation me console dans mes plus amères douleurs : je pense sans cesse à vous et à toutes vos tribulations. Le retardement du départ de Dubreuil fut inévitable par divers mécomptes sur l'impression. Vous le renverrez quand vous le jugerez à propos. Il me semble qu'il seroit bon de le garder pour le faire partir en grande diligence, ou dans le cas d'une décision, ou du moins dans celui de quelque proposition qu'on voudroit me faire.

1° Profitez du retardement que M. l'abbé Bossuet demande, pendant que M. de Meaux engage le Roi à presser si fortement.

2° Demandez l'alternative, ou qu'on décide sans attendre des productions à l'infini de l'accusateur, qui veut, contre la règle, parler le dernier; ou du moins qu'on borne un temps aux accusations, et qu'on n'en admette aucune sans me donner aussi un temps borné pour y répondre; après quoi on n'écoutera plus rien.

3° Soutenez les Jésuites contre la folie que le P. de La Rue a faite, et qui est condamnée de toute la compagnie.

4° Préparez le public contre un nouvel assaut qu'on assure que M. de Meaux prépare avec violence. Il est aisé de voir qu'il ne peut plus m'attaquer avec tant d'animosité que pour le seul point d'honneur.

Je vous envoie ma première *Lettre* en réponse à M. de Chartres, toute imprimée. Vous y verrez la vérité sur la variation. J'en prépare une seconde que je vous envoie en manuscrit par le courrier, et que vous recevrez imprimée par le courrier prochain. Vous y verrez beaucoup de choses éclaircies, et bien des altérations de passages découvertes, etc. La pré-

tendue variation est de votre connoissance. Vous n'aurez pas oublié que j'ai voulu de bonne foi soutenir l'amour naturel, malgré tous les Jésuites d'un côté, et M. Le Merre de l'autre.

Il ne faut pas que Rome espère d'éviter de décider en temporisant. Plus on y prendra une conduite hésitante, plus les prélats feront faire de vives instances, et parleront avec hauteur. Pour ce qui est d'un accommodement en France, il est impossible. Vous savez que je ne puis me fier aux paroles qu'on me donneroit : M. de Paris et M. de Chartres m'en ont manqué vingt fois. D'ailleurs il y auroit aussi peu de décence que de sûreté dans cette négociation. Dois-je laisser ma foi en doute, et paroître composer, de peur qu'on ne me convainque? Pour eux, ils ne chercheroient qu'à m'engager, sans s'embarrasser de ce qu'ils m'auroient promis. Ils veulent, par autorité, se justifier à mes dépens; il n'y a pour moi ni sûreté, ni honneur, qu'à demeurer jusqu'au bout dans les mains du Pape, et qu'à faire tout ce qu'il voudra, après avoir bien plaidé ma cause. Mes parties ne peuvent jamais rendre de bonne raison, pour ne vouloir pas que le Pape prenne le tempérament d'une édition avec des notes marginales. Cette hauteur montre une animosité bien odieuse; on peut juger par là de leur esprit. Rome se laissera-t-elle faire la loi? n'y a-t-il qu'à parler haut? sont-ils soumis comme moi? faut-il accabler les gens soumis, et augmenter la hauteur de ceux qui en ont déjà une si dangereuse? Je vous quitte pour nos ordinands. Tout à vous à jamais, *in Christo Jesu Domino nostro.*

478.

478.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur le *Quietismus redivivus* de Bossuet, le succès de la *Réponse à la Relation*, et la fin des congrégations.

A Rome, 20 septembre 1698.

Dubreuil partit hier matin, monseigneur, avec une grande lettre où je vous rends compte de ce qui me paroît le plus important à notre affaire. J'accusois la réception de vos lettres du 21, 29 et 30 du mois d'août, et de deux paquets de votre *première Lettre* en réponse à M. de Meaux, avec quelques manuscrits. J'oubliai de vous parler d'un manuscrit que je vous ai envoyé par Dubreuil. L'auteur ne veut point être connu, et c'est par un de ses amis qu'il m'a fait donner ce cahier sans se manifester. Il consent bien néanmoins que vous fassiez imprimer cet écrit, si vous le jugez à propos.

Le *Quietismus redivivus* de M. de Meaux commence à faire ici beaucoup de bruit par un bon endroit. Les examinateurs qui vous sont favorables s'y voient attaqués d'une manière fort injurieuse, disent-ils [1], et pour eux et pour toute la congrégation du Saint-Office, et même pour le saint Père. M. de Meaux les accuse, à la face de toute l'Église, de soutenir une doctrine de votre livre que vous n'y enseignez point en effet, et qu'ils ne défendent point aussi comme orthodoxe : que la charité supplée à toutes les autres ver-

(1) Voyez *Admon. prævia*, n. 16, etc. *Œuvres de Bossuet*, tom. XXIX, pag. 400, etc.

tus, en retranchant ou excluant leurs actes propres. Ce n'est point là votre doctrine, ni celle des examinateurs; au contraire, vous dites que, dans le cinquième état d'amour, la charité, pour l'ordinaire, commande, anime, perfectionne les actes et la pratique de toutes les autres vertus dont elle est la mère, qu'elle nourrit et qu'elle soutient. C'est en elle que toutes les vertus sont réunies selon votre XIIIe Article d'Issy : ce n'est donc pas elle qui les retranche pour suppléer à tous leurs actes. Son *argumentatio*, qu'il croit invincible, ne leur paroît pas concluante; mais sans s'attacher aux défauts qu'ils peuvent remarquer dans son raisonnement, ils se sont déjà plaints aux cardinaux de l'injustice, ou comme ils parlent, de la fausseté de cette accusation que M. de Meaux fait contre eux, et l'on ne sait pas encore l'attention que les cardinaux ou le Pape feront sur leur remontrance. Du reste, plusieurs personnes de différens caractères qui ont lu ce livre, m'ont assuré qu'il ne faisoit que répéter les mêmes choses qu'il avoit déjà dites contre vous; qu'il les proposoit même avec si peu d'ordre et de netteté, ou plutôt avec tant de confusion et même tant de véhémence, que la lecture n'en pouvoit être que très-fatigante. D'autres, pour dire davantage en moins de paroles, m'ont promis en souriant qu'il ne me feroit pas grand mal; et en effet, je ne vois point que les partisans de M. de Meaux en triomphent, comme ils faisoient de la *Relation*, ni même qu'ils en parlent beaucoup.

Diverses lettres de Paris, écrites même par des gens très-opposés jusqu'ici à votre livre, marquent que votre *Réponse à la Relation* ouvre les yeux au

public, qu'elle est admirée généralement de tout le monde, qu'elle persuade, qu'elle convainc, etc. Il y a des lettres fort spirituelles là-dessus, et qui ne peuvent point être suspectes en ce pays. Le sermon du P. de La Rue n'a servi qu'à lui faire donner des louanges plus hautement; une de ces lettres disoit que les amis de M. de Meaux avoient beaucoup triomphé de ce sermon, mais *que toutes les personnes raisonnables* ne pouvoient pas s'empêcher de dire *qu'il étoit téméraire et impudent*. Elle ajoutoit ensuite : Pour moi, qui jusqu'ici avois plus de penchant pour M. de Meaux, *après avoir entendu ce sermon et lu la* Réponse à la Relation, *je me déclare hautement Cambrésien*. D'autres expressions sont encore plus fortes.

Il me paroît toujours davantage que notre affaire prend une nouvelle face; nos amis reprennent cœur, et je les vois dans une plus grande confiance que jamais. Deux points essentiels, que la *Relation* vouloit rendre douteux, demeurent certains, évidens, inébranlables : l'innocence ou plutôt la sainteté de vos mœurs, d'une part; et de l'autre, la droiture de vos intentions en faisant votre livre pour détruire véritablement les erreurs des Quiétistes et des livres de Mme Guyon, bien loin d'en être l'apologiste. La nécessité où M. de Meaux vous a mis de faire ce livre, répond encore à ce qu'on opposoit sur les dangers ou sur l'inutilité de ces sortes d'ouvrages de mystique; et je sais que la personne qui vous a paru deux ou trois fois d'une timidité si excessive est à présent tout-à-fait rassurée.

Les congrégations devant les cardinaux et devant le Pape finiront jeudi sans manquer. On saura ce jour-

là plus précisément les intentions de Sa Sainteté sur le temps que les cardinaux doivent prendre, et sur la manière dont ils doivent procéder pour le jugement de cette affaire. On compte toujours que le mois d'octobre se passera dans l'examen que chacun d'eux veut faire en particulier du *votum* de tous les examinateurs, et des divers écrits sur cette matière, et qu'au mois de novembre on s'appliquera au jugement.

M. l'archevêque de Paris vient d'envoyer au procureur-général des Minimes, qui est ici son agent, tout ce qui s'est passé entre le P. Lacombe et Mme Guyon. Je suppose que c'est toutes les procédures qu'on a faites contre eux, les informations, leurs auditions, etc. On commence à demander à cet agent avec chagrin, Quel rapport cela a-t-il avec le livre de M. de Cambrai? On voit leurs intentions; elles scandalisent bien des gens, et plusieurs même de ceux qui, au commencement de cette affaire, étoient les plus persuadés que c'étoit le seul zèle de la religion qui les animoit contre vous.

Ceux qui ont vu la nouvelle *Lettre* à M. de Meaux, en sont aussi touchés que moi, et j'espère qu'elle sera d'un grand secours à nos cardinaux pour leur faire voir clairement ce que M. de Meaux cherche d'embrouiller contre ses propres sentimens et ses plus magnifiques expressions.

Je relirai encore tout à loisir vos derniers Mémoires pour les avoir bien présens à l'esprit dans mes audiences, et pour les suivre exactement. *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* Je prie notre Seigneur, qui est votre lumière, d'être aussi la mienne, et d'éclairer toutes mes démarches au milieu des pro-

fondes ténèbres où le secret de la congrégation nous va faire entrer présentement. On ne pourra rien pénétrer dans le sentiment des cardinaux : on ne verra goutte dans cet avenir de leur jugement prudential.

479.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui parle de ses réponses à la dernière *Lettre* de Bossuet, des dispositions des cardinaux, du retard demandé par l'abbé Bossuet, et des raisons qui font espérer une heureuse issue.

A Rome, 27 septembre 1698.

J'AI reçu, monseigneur, votre lettre du 6 de septembre, et les paquets de votre *seconde* et *troisième Lettres* contre la *Réponse* de M. de Meaux. La première est déjà fort louée, et même par les personnes qui m'ont toujours paru ici les plus attachées aux intérêts ou au parti de M. de Meaux. Ils la trouvent plus précise, plus forte, plus théologique que toutes vos autres réponses; et l'un d'eux, pour exprimer toute sa pensée, disoit qu'on voyoit bien que vous saviez mieux votre livre à présent, que vous ne le saviez lorsque vous le fîtes. Les deux autres ne cèdent en rien à cette première, et sembleroient plutôt la surpasser. Je n'ai pu les lire qu'en courant; mais cette dernière, qui finit par le pur amour, m'enlève. Il y a quelques cardinaux à qui j'avois déjà donné la première; mais j'ai commencé à les donner toutes trois à ceux que j'ai vus depuis deux jours. En les leur donnant, je les supplie de les lire avec attention, et je les assure qu'ils y trouveront tous les points essentiels de votre dispute avec M. de

Meaux, ramassés courtement, et traités d'une manière si claire et si nette, qu'il leur sera aisé de voir du premier coup-d'œil que votre doctrine est celle des docteurs et des saints de tous les siècles, infiniment éloignée de toutes les erreurs que M. de Meaux a voulu imputer à votre livre, contre le sens naturel de vos expressions. Un d'eux m'a promis ce matin que non-seulement il les liroit avec application, mais qu'il reliroit encore, durant ce mois d'octobre, tous vos autres écrits qu'il avoit déjà lus, et même il a ajouté, d'un ton et d'un air tout propre à donner d'agréables espérances : *Nous voyons tous assez de quelle conséquence il est d'avoir tous les égards possibles pour un aussi grand archevêque que M. de Cambrai.* Il parloit italien, et c'est un des trois ministres. Tout ce que je vois par moi et par nos amis, et même tout ce que j'entends dire des personnes indifférentes, ou bien des partisans de nos parties, me doit persuader que votre *Réponse à la Relation du Quiétisme* a pleinement effacé toutes les fâcheuses impressions que ce livre avoit pu donner contre vous, et même qu'elle a mis le public et nos juges aussi dans cette heureuse disposition de ne se laisser plus éblouir à tout ce que M. de Meaux pourra dire dans une réponse ou dans une seconde *Relation* contre vous. Chacun s'affermit sur cette réflexion, que les points essentiels à votre justification sont prouvés par les paroles mêmes de M. de Meaux, prises de ses écrits. J'ai fait cette remarque à tout ce que j'ai pu de gens; mais j'en trouve plusieurs qui la font par eux-mêmes, et qui me préviennent là-dessus. Je ne laisse pas néanmoins de me plaindre que M. de Meaux ne

se lasse point de vous accuser sans raison, et de dire qu'il promet bientôt un nouveau livre contre vous. Il semble que tout le monde est préparé à n'en faire pas grand cas, et l'on ne veut pas seulement me permettre que je fasse semblant de l'appréhender.

Quand je parle aux cardinaux, je leur expose ce que M. le cardinal de Bouillon nous avoit dit à M. l'abbé Bossuet et à moi, que l'intention de Sa Majesté étoit que chacun de nous évitât et prévînt même tout ce qui pourroit retarder le jugement de cette affaire, etc.; que j'avois obéi religieusement à cet ordre, lors même que je voyois bien les terribles impressions que la *Relation du Quiétisme* faisoit contre vous; et que M. l'abbé Bossuet, au contraire, n'avoit pas plus tôt vu votre *Réponse*, qu'il étoit allé demander instamment au Pape que Sa Sainteté retardât le jugement de cette affaire; qu'il ne demandoit ce retardement qu'afin de donner le loisir à monsieur son oncle de faire un nouveau livre, ce qui étoit contre tout ordre de justice, puisque c'est toujours l'accusé qui doit parler le dernier; que néanmoins, si ce livre qu'il doit envoyer ne regarde que la doctrine, je ne demanderai point de délai, parce qu'il ne fait que répéter toujours les mêmes objections auxquelles vous avez déjà satisfait pleinement, et de plus, les juges pouvant suppléer au droit en toute cause, les nôtres étoient si éclairés, qu'ils n'avoient pas besoin de vous pour connoître la vérité; mais que le juge ne pouvant jamais suppléer au fait en faveur de l'accusé, si M. de Meaux alloit faire de nouvelles histoires, alors je demanderois du temps, afin que vous y puissiez répondre. Ils me répondent que cela est juste, et qu'en

effet je serai en droit de demander le retardement nécessaire pour avoir vos réponses. Ils ajoutent néanmoins que tout ce que M. de Meaux pourra dire ne sera d'aucun effet contre vous. Un d'eux, qui paroissoit véritablement indigné des insultes qu'on vous a voulu faire par rapport à Mme Guyon, pensa dire plus qu'il ne vouloit. Il avoit commencé par ces paroles : *Quid ad nos? quid ad librum D. Cameracensis? Etiamsi quotidie cum illa com.....* Il répéta deux ou trois fois cette première syllabe, qui commence le mot latin, qui auroit trop dit; mais enfin il trouva heureusement *comedat,* et acheva de me dire que ces faits n'avoient aucune liaison avec votre livre, et qu'on n'y auroit aucun égard. M. l'abbé Bossuet, qui paroissoit si content de lui, d'avoir demandé et obtenu du Pape, disoit-il, que l'on ne précipitât point le jugement de cette affaire, tant que les esprits étoient encore trop occupés des endroits surprenans de votre *Réponse à la Relation*, ne veut pas à présent que l'on dise qu'il a demandé quelque retardement, et il donne à plusieurs de ses amis la copie d'un écrit qu'il laissa, daté et signé de sa main, dit-il, à M. le cardinal de Bouillon, où il marquoit exactement les mêmes choses qu'il avoit dites au Pape (1). Lui-même raconte que M. le cardinal lui faisoit quelque difficulté là-dessus, parce que les ordres de la cour lui marquoient de presser toujours le jugement, et qu'il voulut avoir cette sûreté de l'écrit de M. l'abbé Bossuet pour faire voir que c'étoit lui seul qui, pour le bien de la cause des trois prélats, suspendoit l'exécution de ces ordres

(1) Cet écrit de l'abbé Bossuet, sous le titre de *Mémoire,* est à la suite de sa lettre du 2 septembre; tom. XLI, pag. 436.

si souvent réitérés. Je ne sais si monsieur l'abbé appréhende que cette démarche si précipitée ne soit pas approuvée en France, et on le voit empressé à faire de grands manifestes là-dessus. Un cardinal, à qui il avoit raconté tout ce long détail, lorsque je lui faisois remarquer que, puisqu'il avoit demandé du retardement pour attendre un nouveau livre, j'en pourrois bien demander aussi pour attendre une réponse, me répondit que lui-même l'avoit assuré qu'il n'avoit point demandé de retardement au Pape, mais seulement qu'il lui avoit représenté que c'étoit une grande affaire d'une conséquence infinie, et qui ne devoit pas être jugée avec précipitation. Je lui répondis avec une vivacité qui ne lui déplut point : Est-ce donc que le saint Père avoit besoin des sages conseils de M. l'abbé Bossuet, pour ne faire point de fausses démarches dans une affaire de conséquence? Sa prudence est-elle si nécessaire au gouvernement de l'Église? Je vous assure que nous en rîmes tous deux de bon cœur, quoiqu'en parlant latin l'on soit moins libre que dans sa langue naturelle; et après y avoir fait attention, il trouvoit la défaite de M. l'abbé Bossuet plaisante, de dire qu'il n'avoit point demandé de retardement, mais seulement que le Pape ne précipitât pas les choses. Un autre cardinal me dit plus naturellement : *Petiit quidem, sed non obtinuit;* et un troisième encore plus clairement, en italien, qu'il l'avoit demandé, mais que cela n'avoit rien fait, parce que les cardinaux étoient déterminés, il y a long-temps, de prendre tout le mois d'octobre pour examiner l'affaire chacun en particulier.

Les congrégations de nos examinateurs finirent

jeudi dernier devant le Pape. Il ne leur reste qu'à donner leur *votum* par écrit bien au net; mais ils ne s'assembleront plus, et tout est consommé pour eux par rapport à cette affaire. Le dernier qui parla fut le procureur-général d'une réforme de saint Bernard, qui a commencé par nos Feuillans de France. Il dit que saint Bernard autrefois s'étoit trouvé obligé de prendre la défense d'un évêque de Cambrái, et qu'il se trouvoit heureux, en imitant la religion de son saint fondateur, de pouvoir aussi défendre la sainte doctrine dans un si grand archevêque de ce même siège. On parle aussi avec de grands éloges des discours du P. Alfaro, Jésuite; du P. Philippe, Carme déchaussé, et en particulier de Mgr le sacriste, et tout cela répand dans le public une grande assurance que nos affaires vont bien. Divers particuliers m'en donnent des avis qu'ils croient très-certains, parce qu'ils viennent de bons endroits.

Une personne, qui entre dans les conversations familières et de plus secrète confiance du Pape, me disoit qu'il avoit entrevu, dans l'esprit de quelques cardinaux, un projet sur cette affaire. Ce seroit de parler avec estime de votre personne et de votre doctrine, et d'approuver le livre latin; mais pour rétablir la paix, et pour prévenir tous les dangers que l'on craignoit de certaines expressions du livre français, de le supprimer, et en même temps défendre aussi la lecture de tous les écrits, tant latins que français, qui avoient été faits contre le livre ou contre vous. Il remarquoit de grands inconvéniens dans ce projet. Supprimer un livre français, et le permettre en latin, lui paroissoit une petitesse indigne de Rome,

puisque les livres de sainte Thérèse et de saint François de Sales, etc. attaqués à l'Inquisition, parce qu'ils étoient en langue vulgaire, avoient été néanmoins approuvés; mais il y avoit cela de bon, disoit-il, que l'on voit par là que la doctrine de M. de Cambrai est bonne, puisque l'on est bien plus choqué des livres qui l'attaquent que du sien même.

Le Pape, parlant en secret à une personne de sa confiance particulière, et à laquelle il vient de donner des marques publiques de son estime pour sa piété et pour sa doctrine, lui demanda s'il avoit vu votre *Réponse*. Cette personne lui répondit qu'elle l'avoit vue, et qu'elle lui paroissoit belle. Le Pape ajouta avec un air d'applaudissement : Il faut avouer que c'est un fort beau livre; il n'y a rien à répliquer à cela. Je vous ai déjà mandé qu'il avoit voulu qu'on la lui traduisît en italien. J'en ai déjà les premiers cahiers, et l'on travaille incessamment au reste. J'ai aussi tout le livre en italien, traduit de même par l'ordre du Pape, et donné à plusieurs cardinaux aussi par son ordre.

L'on m'a encore reparlé de l'impression du livre que je vous ai envoyé, comme d'une chose qui feroit grand plaisir à cette cour (2). Mais je ne voudrois pas que votre nom parût en cela, parce que tout le parti opposé au cardinal Sfondrate, qui est très-puissant ici, vous en sauroit mauvais gré, et ne vous le pardonneroit pas. Mais si, en prenant des voies si secrètes, que vous ne fussiez point commis en cela, on pouvoit procurer cette impression, elle seroit regar-

(2) Voyez la lettre 476, ci-dessus pag. 461.

dée ici comme un service très-considérable, et dont on vous tiendroit compte.

Je vous envoie une copie d'une lettre de M. l'archevêque de Reims [3], que M. l'abbé Bossuet rend fort publique ici. Elle a été envoyée au P. La Chaise, et l'on ne croit pas qu'elle vous fasse tort en ce pays, non plus que les procédures contre le P. Lacombe et contre Mme Guyon. Plus ils se trouveront coupables, plus l'on verra combien vous êtes séparé de leurs erreurs et de leurs personnes.

Vous verrez aussi quelques extraits de diverses lettres écrites de Paris, par des personnes qui n'ont aucun rapport ni à vous ni à vos amis. Une autre disoit que votre *Réponse à la Relation* étoit admirée de tout le monde, etc. et qu'*on n'avoit jamais vu tant d'invincibilité dans une pièce.*

La réponse à M. de Chartres fera grand plaisir à bien des gens en ce pays, et je la donnerai à tous nos cardinaux. La *Réponse* en latin *à la Relation* est aussi fort souhaitée. Le *Quietismus redivivus* ne fait bruit que par son titre. Ceux qui l'ont lu en sont choqués, et le méprisent : il n'y a ni principes ni raisonnement. Tous les ouvrages de M. de Meaux plaisent beaucoup moins en latin qu'en français. Ce prélat a écrit une lettre au cardinal Spada, où il proteste une soumission pleine et entière au saint siége.

Je rends grâces à notre Seigneur des forces et de la santé qu'il vous donne. Le mois d'octobre pourra vous laisser un peu de repos; car il se passera tout entier dans l'examen ou l'étude particulière des car-

(3) Cette lettre, datée du 1er septembre 1698, est imprimée au tom. XLI des *OEuvres de Bossuet*, pag. 426.

dinaux. Il semble que nous n'avons qu'à prier Dieu durant tout ce temps-là; mais néanmoins, quoique nous courions et matin et soir, nous n'aurons pas si tôt achevé notre tournée qu'il faudra la recommencer. On croit fort que tout sera décidé dans tout le mois de novembre. A présent que je suis assuré que la vérité est bien connue, et pour la doctrine et pour les faits, il me semble que tout ce qui nous pourroit arriver ne sauroit venir que de Dieu seul, et que nous devons l'aimer dans l'ordre de son bon plaisir. Mais je n'oserois pourtant pas me promettre d'être tranquille, si je croyois qu'on nous fît injustice. Pardonnez-moi cette sensibilité pour une personne que j'honore si tendrement.

480.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il insiste pour séparer sa cause de celle des Quiétistes. Précautions prises pour arrêter ses écrits à la poste. Impossibilité d'un accommodement en France.

A Cambrai, 27 septembre (1698.)

J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre du 6 septembre; elle me fait plaisir, en ce qu'elle me montre la lumière et la patience avec laquelle vous continuez à défendre ma cause. Elle a beaucoup changé de face en France, et surtout à Paris, par ma *Réponse à la Relation*. Il n'y a que les gens attachés au parti de mes accusateurs qui ne témoignent pas être contens de mes raisons. On assure que M. de Meaux fait encore un nouvel écrit, et ses amis pro-

mettent qu'il sera foudroyant. Tout ce que je demande, c'est que l'expérience fasse suspendre au lecteur son jugement, et qu'on attende toujours patiemment mes réponses. Pour le curé condamné à Dijon, je ne sais ce que c'est. Veut-on me rendre responsable de tous les amis de Mme Guyon? Je ne le suis pas de Mme Guyon même; elle a pu me tromper : elle a pu être très-pieuse, et estimer un curé hypocrite; j'en laisse l'examen à ses supérieurs. Pour moi, je ne prétends pas être responsable de toutes les personnes dont j'ai été édifié. J'ai cru Mme Guyon une très-sainte personne, qui avoit une lumière fort particulière par expérience sur la vie intérieure; mais je n'ai aucune connoissance du curé. En général, tout homme qui a aimé les personnes de piété et d'oraison, est exposé, comme je le suis, à avoir pris pour des saints et pour des saintes des gens trompeurs. Si on recherchoit de même pour d'autres, on trouveroit peut-être qu'ils ont estimé ce qui ne le mérite pas. Pour moi, je ne me rends pas caution de toutes les personnes dont j'ai été édifié. De plus, on fait en notre temps une grande injustice à la vie contemplative. C'est de la rendre suspecte à cause des hypocrites qui ont couvert leurs infamies de cette belle apparence. On veut chercher dans les principes des contemplatifs quelque chose de dangereux, qui mène au dérèglement. C'est par cette méthode que M. de Meaux se jette dans l'extrémité de n'admettre que l'amour d'espérance, de peur que celui de pure charité ne détache trop les hommes du désir du salut, et de la crainte des peines. C'est par cette méthode que beaucoup de gens rejettent toute oraison de quiétude, toute contemplation, tout ce

qui n'est pas l'oraison d'actes discursifs. S'ils osoient, ils supprimeroient tous les livres des saints mystiques. Enfin, je voudrois qu'on prît garde que la plupart de ces malheureux qui cachent des infamies sous une apparence d'oraison, sont plutôt des hypocrites qui veulent tromper les autres, et à qui la spiritualité ne sert que de prétexte, que des hommes trompés, et que la spiritualité ait jetés dans l'illusion. La mode est venue d'imputer au quiétisme toutes les infamies que des frippons font sous prétexte de dévotion. Les principes de la spiritualité ne les ont pas menés là; mais étant dans cette dépravation, ils l'ont couverte du prétexte de ces beaux principes de spiritualité : je crois qu'il est important de bien appuyer sur ces réflexions. Vous ne sauriez trop préparer les esprits aux petites histoires de Quiétistes découverts çà et là, par lesquelles on voudra augmenter les ombrages. Je n'ai connu ni le P. Lacombe, ni ce curé. Pour Mme Guyon, dites hautement partout que j'ai eu pour elle une estime singulière. Mais est-ce un crime?

On travaille à traduire en latin ma *Réponse à la Relation*, mais je ne puis faire toutes choses à la fois. Je vous envoie ma *seconde Lettre* en réponse à M. l'évêque de Chartres : vous verrez, si je ne me trompe, qu'il est clairement réfuté. Pour la version, je vous l'enverrai le plus tôt qu'il sera possible; je vous envoie un exemplaire de la *première Lettre* à M. de Chartres, sur lequel il faudroit corriger les autres que vous avez.

On fait arrêter à Paris à la poste tous les paquets où il y a de mes écrits. Vous voyez par-là deux choses : l'une est l'autorité absolue qu'on emploie; l'autre est

le ton fanfaron avec lequel M. de Meaux s'étoit vanté de prier qu'on ouvrît toutes les portes à mes réponses, parce qu'il étoit bien assuré que je n'avois rien à répondre.

Vous ne me mandez rien sur ma lettre au Pape et à la congrégation. Le principal est qu'on borne un temps précis pour les productions, et que l'on ne juge qu'après avoir reçu ma réponse au dernier écrit de mes accusateurs. On n'a qu'à nous marquer une borne précise aux uns et aux autres. Voilà sur quoi il me paroît que vous ne pouvez faire de trop grandes instances. Faites valoir le retardement que M. l'abbé Bossuet a demandé. Ces gens-là ne se pressent jamais que quand ils croient pouvoir m'étrangler avant que je puisse répondre. Dès que j'ai répondu, ils prolongent pour chercher quelque nouvelle manière d'éblouir. En France, ils se récrient sur mes fuites; à Rome, ils fuient eux-mêmes.

Pour l'expédient d'accommoder tout, il est impossible en France; mais il est facile à Rome, si le Pape et la congrégation veulent en prendre la peine. En France, je ne puis me rembarquer dans des négociations avec mes parties: il n'y a aucune sûreté avec eux. Ils ne chercheroient qu'à m'embarquer, qu'à tirer avantage de tout, qu'à me réduire à leur point par l'autorité de la cour. Je paroîtrois toujours avoir relâché, de peur d'être convaincu et condamné à Rome. Je ne dois même rien faire qu'avec dépendance du saint siège, qui est mon asile. Mais à Rome la chose seroit facile : on n'a qu'à marquer une borne courte aux productions, et à régler que la mienne sera la dernière selon la forme. Ce premier pas rendra mes parties

parties plus traitables. Ensuite, on n'a qu'à considérer que toutes les sûretés qu'on voudroit trouver contre l'illusion en prohibant mon livre, se trouvent tout au moins également et même beaucoup plus par mes explications marginales, telles qu'on les règleroit à Rome [1].

(1) Nous n'avons point trouvé la fin de cette lettre.

481.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Fin des congrégations. Solidité des réponses de Fénelon. Raisons d'espérer un heureux succès.

A Rome, 29 septembre 1698.

Votre lettre, monsieur, du 15 de ce mois, dissipe toutes mes craintes, et me redonne ma première liberté, pour vous mander sans contrainte toutes nos nouvelles.

Les congrégations de nos examinateurs sont finies devant le Pape même depuis jeudi : ils ont donné leur *votum* par écrit; voilà qui est consommé à leur égard. Leur partage a duré jusqu'à la fin. Si l'on écoute le sentiment d'un archevêque, d'un évêque, d'un général des Carmes déchaussés, un ancien théologien du Pape, un procureur-général d'un ordre réformé de saint Bernard, si attaché à la doctrine de ce grand saint, notre doctrine est celle de l'Eglise, et notre livre est bon en son entier, et dans chacune de ses propositions prises en particulier. Si on écoute au contraire quelques religieux sans dignité et sans caractère, accoutumés depuis long-temps à se distin-

guer par leur extrême opposition à tout ce qui paroît uni aux Jésuites, notre livre, quoique orthodoxe dans la doctrine, a quelques expressions trop peu exactes, et dont on peut tirer de mauvaises conséquences, et par là il mérite d'être censuré. Si ces examinateurs étoient juges, nous devrions être renvoyés libres sur toutes les accusations qu'on a faites contre nous, je veux dire contre notre livre; car, dans l'égalité des suffrages, il est inoui qu'au Saint-Office, on ait condamné ni aucune personne ni aucun livre : mais ces examinateurs n'ont que la voix consultative, et c'est aux cardinaux ou au Pape à juger et à décider. Cela n'empêche pas que le public ne croie plus que jamais que notre affaire commence à prendre un bon chemin. Il est vrai que la *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation du Quiétisme* efface si parfaitement les impressions qu'on avoit voulu donner contre sa foi et contre ses mœurs, qu'elle lui attire les vœux et les souhaits de ceux mêmes qui ne peuvent jamais prendre aucun intérêt en lui, que celui d'aimer la vérité et l'innocence. Outre cela, nous avons trois *Lettres* de M. de Cambrai sur la *Lettre* de M. de Meaux, pour servir de réponse aux quatre premières *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Meaux [1]. Ces *Lettres* sont de nouvelles explications sur la doctrine, et surpassent, par leur clarté et par leur solidité, tout ce que nous avions eu jusques ici pour la défense du livre. Leur grande force ne vient pas seulement des autorités et des principes de saint Thomas et des plus célèbres théologiens, dont on voit

(1) Ces lettres se trouvent tom. VI des *Œuvres*, pag. 235 et suiv.

bien qu'il pénètre profondément la vraie doctrine; mais encore par les divers endroits des livres de M. de Meaux lui-même, dont il lui rapporte les paroles tout du long, et desquels il tire des conséquences nécessaires et invincibles, pour défendre toutes les propositions et les expressions mêmes que M. de Meaux veut attaquer. Ce n'est point moi qui le dis; mais tout le monde convient qu'il n'a jamais paru plus supérieur à ses parties que dans ces trois derniers petits ouvrages. Nous recevrons encore bientôt un nouveau secours par la réponse à la Lettre pastorale de M. de Chartres, et cette réponse sera très-utile, parce qu'elle expliquera plus à fond son amour naturel innocent, et néanmoins imparfait en ce qu'il est simplement naturel, quoique délibéré. Je vois qu'on cherche plus que jamais à le bien comprendre. Un cardinal des plus fameux pour la théologie, avec lequel j'en raisonnai plus d'une heure, m'avoua simplement qu'il ne l'avoit pas bien entendu jusques ici comme je le lui proposois, et comme il avoit commencé à le remarquer dans cette première *Lettre* des trois que je viens de donner. De la manière que je lui expliquois cet amour naturel, qui est en effet la doctrine et toute la pensée de M. de Cambrai, il m'avoua que c'étoit le sentiment commun de l'Ecole; et c'est aussi la vérité. Cela me fait juger que plus ils examineront le système de M. de Cambrai, plus ils le trouveront orthodoxe, et même nécessaire pour expliquer clairement la doctrine des saints mystiques contre lesquels les scolastiques ne se soulèvent bien souvent, que parce qu'ils se servent d'autres termes que les leurs pour exprimer leurs propres pensées.

M. l'abbé Bossuet ne veut plus qu'on dise qu'il a demandé au Pape qu'il retardât le jugement de l'affaire. Il craint que cette démarche ne sera peut-être pas approuvée à la cour, ou du moins il a de la peine que cela me mette en droit de demander aussi du retardement à mon tour, quand il aura produit cette nouvelle *Relation* qu'il promet sur les faits.

Je pourrois vous dire encore d'autres faits particuliers, qui vous feroient plaisir; mais ceux-ci vous feront assez connoître l'état présent de notre affaire. Ne direz-vous pas un petit mot pour moi à monsieur votre cousin, et encore à M. le duc de Chevreuse? Que je prends part de bon cœur à tout ce qui le touche! Vous connoissez, monsieur, mon respect et mon attachement pour vous; il sera inviolable.

482.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur sa réponse à l'évêque de Chartres, et les trois traités latins de Bossuet. Danger qu'il y auroit à condamner les maximes des plus grands saints, sous prétexte de l'abus qu'on en fait; dispositions en sa faveur dans les Facultés de théologie.

A Cambrai, 3 octobre (1698.)

J'ai reçu, mon très-cher abbé, votre lettre du 18 septembre par Dubreuil, arrivé ici depuis quelques jours, et ensuite hier celle du 13 du même mois. Votre santé, votre courage, votre fidélité à l'esprit de Dieu, et le discernement qu'il vous donne, me consolent dans mes peines les plus accablantes. Je vous ai envoyé mes deux *Lettres* en réponse à M. de Chartres, dont j'espère que vous serez content.

Pour M. de Meaux, comptez qu'il prépare encore sur les faits un violent assaut; mais il est juste qu'on m'entende après lui. L'expérience de ma *Réponse à la Relation* montre qu'on ne devroit pas me condamner sans m'entendre.

Vous ne me mandez rien de ce qu'on pense de son livre latin des trois traités. Je trouve que tout ce qui est pour lui, dans cet ouvrage, se réduit presque à des répétitions. D'un autre côté, je trouve qu'il m'y donne des avantages infinis. Si j'ai encore quelques jours de loisir, je vous enverrai une lettre sur l'oraison passive, où il sera bien réfuté. J'en médite deux autres, l'une sur les suppositions impossibles, et l'autre sur son motif virtuel de la béatitude dans tout acte de charité.

Si les examinateurs ont donné, le 25 septembre, leur *votum,* comme vous me le mandiez, il seroit capital de tâcher de les avoir par écrit.

Voudroit-on violer la règle du Saint-Office pour libérer un livre quand la moitié des voix lui sont favorables, afin de flétrir à jamais un archevêque soumis et zélé pour le saint siège, afin de contenter la passion de ses parties, qui, en tant d'occasions, et même en celle-ci, ont agi avec le saint siège avec tant de hauteur et d'irrévérence? Pour la cour, quelque prévention qu'elle ait, elle fera obéir à la décision, sans se plaindre. Ce seroit perdre toute autorité que de vouloir, par crainte politique, la flatter dans ses préventions en matière de dogme.

Il n'y a que le danger d'abus et d'illusion qu'on peut alléguer d'une manière plausible sur un livre ambigu qui partage les examinateurs : mais, au pis-

aller, une explication sauve tout ensemble toutes choses. Elle sauve l'honneur de mes parties; elle sauve celui des examinateurs qui sont contre moi; elle sauve la politique pour contenter la cour; enfin elle sauve le lecteur contre le danger d'équivoque et d'illusion. Rejeter un parti si naturel, si doux, si édifiant, si sûr contre le quiétisme, c'est se livrer foiblement à la passion et aux entreprises d'un parti audacieux, pour sacrifier l'innocent avec un horrible scandale.

Prémunissez, tant que vous pourrez, Rome contre les exemples de corrupteurs qui ont paru mystiques. Suis-je responsable de gens que je n'ai jamais connus ni vus, comme le curé de Bourgogne? Je ne dois pas même être responsable des personnes que j'ai vues, et à qui je me suis confié, comme Mme Guyon. Je l'ai crue une sainte : si elle est hypocrite, je la déteste. Faudra-t-il foudroyer toutes les bonnes ames qui ont estimé des trompeurs et des trompeuses? faudra-t-il condamner toutes les maximes des plus grands saints, parce qu'on en abuse?

Ne pourriez-vous point pénétrer d'où vient que l'auteur du *Mémoire* (1) persiste à croire que mon livre sera flétri? Est-ce crainte vague, ou bien un raisonnement sur des apparences, ou bien la connoissance de quelque secret? Il est certain que Paris et la plupart des autres lieux sont si bien disposés, qu'ils seroient scandalisés, et croiroient que Rome m'auroit sacrifié à la cour, si on me condamnoit. Paris n'ose éclater autant qu'il le faudroit; on est retenu par

(1) Le cardinal de Bouillon. Voyez la note (2) de la lettre 444, ci-dessus pag. 295.

l'autorité. M. de Meaux y cherche des docteurs qui signent une qualification de quatre propositions qu'on dit qu'il a extraites de mon livre. Il ne lui sera pas difficile de trouver un certain nombre de docteurs ou de sa cabale, ou intimidés par sa faveur et par l'autorité qu'il a dans la Faculté avec MM. de Reims et de Paris; mais le gros des docteurs modérés est entièrement pour moi.

A Douai, la Faculté entière me donneroit des témoignages authentiques, si elle n'étoit retenue, parce qu'elle est sur les terres de France. Les Lovanistes mêmes paroissent m'être favorables sur le désintéressement de l'amour, quoiqu'ils soient blessés de ce que je dis de contraire à Baïus. Peut-être aurons-nous bientôt quelque approbation d'eux sur un ouvrage imprimé. On m'assure que la Faculté de Cologne est tout-à-fait pour mon livre. Vous pourriez ménager des témoignages des Facultés d'Espagne. Tous les religieux de ce pays-ci sont pour moi, et même la plupart de ceux de France.

Je vais tâcher de faire imprimer l'ouvrage que vous m'avez envoyé par Dubreuil (2); mais je ne dois pas y paroître en rien. On doit s'attendre qu'après mon affaire, mes parties entreprendront l'autre avec une étrange véhémence. Plus on leur cèdera, plus ils entreprendront.

Nous bâtissons un peu (3), et vous ne serez pas oublié dans nos petits logemens. Plût à Dieu que nous

(2) La défense du cardinal Sfondrate. Voyez la lettre 476, ci-dessus pag. 461.

(3) On a vu plus haut, que le palais de Fénelon avoit été brûlé, au mois de février 1697.

vous revissions bientôt en bonne santé! Dubreuil m'a fait un sensible plaisir en me racontant votre vie, et en m'assurant que vous vous portez à merveille. Il ajoute que vous êtes devenu un grand buveur de vin. Je me réjouis de savoir que M. de La Templerie est gros et gras. J'aurois besoin d'aller à Rome pour diminuer ma maigreur. Tout à vous, mon très-cher abbé, *in Christo Jesu Domino nostro.*

483.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'heureux effet des réponses de Fénelon à ses adversaires. Conversations de l'abbé de Chanterac avec des cardinaux.

A Rome, 4 octobre 1698.

J'AI reçu, monseigneur, votre lettre du 12 septembre avec le manuscrit de la première *Réponse* à M. de Chartres, que j'ai lue avec grand plaisir, et dont j'espère un succès semblable à celui de vos derniers écrits. Les trois *Lettres* à M. de Meaux sont toujours plus louées et plus approuvées de tous ceux qui les lisent, et donnent encore une nouvelle force à votre *Réponse au Quiétisme.* On ne sauroit vous dire assez tous les bons effets qu'elle a eus jusqu'ici. Elle me récompense abondamment de tous les ennuis que la suppression de votre *Réponse* à M. de Paris avoit pu me donner; mais les bontés que vous me témoignez là-dessus vont encore au-delà. Il est vrai que j'étois sensiblement affligé, parce que je voyois le besoin pressant où vous étiez de vous justifier dans l'esprit même de ceux qui vouloient juger de vous le plus

favorablement, et présentement je remarque bien que je ne voyois pas même alors le besoin aussi grand qu'il l'étoit. Il semble que, depuis qu'on a vu cette *Réponse*, les impressions fâcheuses qu'on vouloit donner contre vous se tournent contre vos accusateurs. Rien n'est plus propre à bien persuader vos juges de votre innocence, que de voir avec quelle véhémence M. de Meaux l'a attaquée sans aucun fondement. Ce n'est point l'amour de la vérité, ni le zèle de la religion qui l'engage à vouloir éblouir le public par un récit spécieux de certains faits, dont il sépare avec adresse les principales circonstances, qui seules vous justifient pleinement. Je sais qu'on fait ces réflexions, et l'on ne manque pas de les insinuer dans les rencontres où l'on peut espérer qu'elles seront écoutées.

M. de Meaux assure toujours qu'il enverra bientôt une nouvelle *Relation* contre votre *Réponse*. Il y aura, dit-on, beaucoup de faits nouveaux ; mais néanmoins leur grande confiance est fondée sur les réflexions que ce prélat fera sur ceux qu'il a déjà avancés pour les soutenir, et sur ceux que vous alléguez pour les détruire. Je réponds modestement à cela, s'il pourra désavouer ses propres allégations et ses propres paroles. Quand c'est lui-même qui vous justifie, ou du moins qui établit les fondemens certains de votre justification, rien n'est plus solide; qui est-ce qui peut les ébranler? Il faut l'en croire sur sa parole, lors même qu'on voudroit douter de tout ce que vous dites. Jamais M. l'abbé Bossuet n'a parlé avec plus de feu, pour ne dire pas plus d'emportement. Il ne veut plus qu'on dise qu'il a demandé au Pape qu'on retardât le jugement de cette affaire, mais seulement

qu'il l'a prié qu'on ne la jugeât pas avec *précipitation*. Je vous ai déjà dit que quelques cardinaux avoient trouvé plaisant lorsque je leur répondis là-dessus, si c'étoit donc qu'il eût cru nécessaire de donner ses sages conseils au saint Père, pour l'empêcher de faire quelque fausse démarche dans une affaire de si grande conséquence à toute l'Église, et si le saint siège avoit besoin d'être soutenu par sa prudence? J'ajoutois encore que, s'il avoit quelque avis à donner là-dessus, il auroit été bien plus à propos lorsqu'on publioit la *Relation du Quiétisme*, parce que ces faits éblouissans pouvoient surprendre ou la congrégation ou le Pape même, en qui *tout au plus* il ne reconnoît d'infaillibilité, avec monsieur son oncle, que pour le droit. Mais pourquoi craindre cette surprise, lorsque vous présentez votre *Réponse*, puisqu'elle est principalement fondée sur les faits que M. de Meaux allègue lui-même? Tous les autres à qui j'en ai parlé depuis en ont ri tout de même, et j'ai bien remarqué dans quelques-uns que cette réflexion ne leur étoit pas nouvelle. Je m'en sers principalement pour les préparer à me donner du temps, si cette nouvelle *Relation* mérite que vous y répondiez.

J'entrai l'autre jour en conversation avec l'auteur du *Mémoire* que vous n'approuvez pas (*le cardinal de Bouillon*), et je lui faisois remarquer combien vos réponses étoient précises et nettes sur toutes les erreurs qu'on avoit voulu vous imputer; qu'elles ne laissoient aucun doute, ni aucune équivoque. Cela est vrai, me dit-il; mais l'on n'aura aucun égard à toutes ces explications : il ne s'agit que du livre et du vrai sens du texte. Il peut être erroné; il peut

être seulement dangereux : l'un ou l'autre suffit pour la censure. Non, lui répondis-je, il n'est plus permis d'en juger ainsi présentement, pour tout ce qu'on appelle dangereux. Lorsque l'auteur d'un livre est mort, ou bien qu'il refuse d'expliquer sa pensée sur les endroits qui paroissent suspects, et dont les expressions peuvent être obscures et capables de deux sens, dont l'un seroit bon à la vérité, mais l'autre seroit ou mauvais ou dangereux, il est vrai qu'alors l'Église pourroit, sans entrer dans le fond de la doctrine, défendre la lecture de ce livre, seulement pour en prévenir les dangers; mais lorsque l'auteur du livre est vivant, qu'on l'accuse publiquement et juridiquement, qu'il se soumet sans hésiter à ce jugement de l'Église, qu'il répond nettement et précisément à toutes les accusations, qu'il condamne toutes les erreurs qu'on lui impute; qu'il fait voir par ses explications que les mauvaises conséquences qu'on veut tirer de son livre, il les fait voir rejetées et censurées en termes formels; qu'il prouve, par son texte même, que le *sensus obvius* du livre est tout contraire à celui que ses accusateurs lui veulent attribuer sans aucun fondement; qu'il rend ses explications et ses réponses publiques et juridiques, et même aussi publiques et aussi répandues que le livre même, et peut-être davantage : en ce cas, il n'est plus permis de dire que le livre est dangereux, quand même, à le regarder tout seul et séparé de ses explications, il pourroit y avoir des endroits obscurs que des esprits foibles pourroient prendre en mauvais sens; parce que ses explications et *son vrai* sens étant devenus notoires d'une notoriété publique, par l'examen qui en a été fait juridique-

ment par un tribunal suprême de la foi et de la doctrine catholique, il est censé *de droit* qu'aucun fidèle ne peut plus l'ignorer. Il me parut touché et même convaincu de ce raisonnement, et même il ajouta, après avoir fait une attention longue et sérieuse, qu'il ne voyoit rien de plus utile à notre cause, que de le rendre bien sensible et bien familier à nos juges. Je lui dis que je ne manquois point de le leur proposer dans les occasions. Ce n'est pas assez, me dit-il; ma pensée seroit que, dans le mois de novembre, lorsque les congrégations devant le Pape recommenceront, vous eussiez une *lettre imprimée, non pas sous le nom de M. de Cambrai*, mais sous le nom d'un ami inconnu qui écriroit à un autre inconnu, et qui lui exposeroit l'état de l'affaire; comme quoi les examinateurs choisis par le Pape ayant travaillé avec tant de soin et d'application à l'examen de ce livre, et la meilleure et la plus saine partie, les plus considérables par leur dignité épiscopale, par leur profonde doctrine, par leur piété, par leur expérience, etc. jugeant ce livre orthodoxe en son entier et dans toutes ses propositions, et digne d'être donné au public; on ne pouvoit pas douter que pour le moins il ne fût très-probable que ce livre étoit bon, et que par là seul il étoit, dans la plus grande sévérité du Saint-Office, exempt de toute censure, et que les explications que l'auteur a données à tous les lieux accusés étant devenues aussi publiques que le livre, il n'étoit plus permis de les séparer, ni même de craindre qu'on lui pût jamais donner un sens contraire au sien, etc.

J'eus une assez longue conversation avec M. le cardinal Ferrari, en lui donnant votre *seconde* et

troisième Lettres à M. de Meaux. Il avoit déjà la première, et avoit remarqué un endroit vers la fin, qui explique plus clairement que jamais, me dit-il, votre doctrine sur l'amour naturel. Il avoit compris que vous vouliez que la parfaite charité détruisît ou exclût pour l'ordinaire les actes naturels délibérés dans le cinquième état. Cela est vrai dans un sens; mais il appeloit actes surnaturels ceux qui le sont ou *quoad substantiam*, ou *quoad modum*; surnaturels *quoad substantiam*, quand ils sont produits par un principe surnaturel que nous appelons *habitus supernaturalis*, et qu'ils ont un objet surnaturel; et surnaturels *quoad modum*, quand ils sont causés par une grâce passagère : mais les actes des vertus morales lui paroissent purement naturels dans vos principes, puisque vous dites que les actes *specificantur ab objecto*. Or l'objet spécifique des vertus morales, la prudence, la justice, etc. sont naturels : pourquoi la charité parfaite détruit-elle ces sortes d'actes délibérés? Elle les relève, mais elle ne les détruit pas. Pour établir sa pensée, il établit tous vos principes. J'en fus charmé; après quoi je lui fis remarquer que vous ne vouliez point autre chose, si ce n'est que les actes délibérés de toutes les vertus, ou surnaturelles, ou morales, fussent élevés pour l'ordinaire par la charité qui les commande, dans le cinquième état. *Sive manducatis, sive bibitis, omnia in gloriam Dei*, etc. Les actes qui, par rapport à leur objet spécifique et à la vertu morale qui les produit, sont naturels, parce que nous les regardons dans ce premier ordre de la raison que nous appelons ordre naturel, passent néanmoins dans l'ordre sur-

naturel, lorsqu'ils sont commandés par la charité. Cela est vrai, car elle les élève, et l'on ne dit qu'elle les élève, que parce qu'elle les fait passer dans un ordre supérieur à leur nature, que nous appelons l'ordre surnaturel. La charité perfectionne donc ces actes, et les rend en quelque sorte surnaturels. Cela est vrai, mais elle ne les détruit pas, disoit-il, ni elle ne les exclut pas; mais puisqu'elle les perfectionne en les élevant, elle leur ôte une imperfection qu'ils avoient avant leur élevation. Cette imperfection n'est autre que de demeurer librement et délibérément dans cet ordre inférieur que nous appelons simplement naturel, *privatio supernaturalitatis debitæ;* parce que le chrétien doit donner cette dernière fin à tous ses actes; *in gloriam Dei facite,* etc. Donc la charité exclut de l'état de perfection tout acte qui délibérément veut demeurer dans cette privation de supernaturalité qui lui est due dans le chrétien. Tous les théologiens le disent ainsi. M. de Cambrai ne dit donc rien de nouveau; non, sans doute, il ne veut point avoir d'autre doctrine que celle de l'Église et des docteurs. Il m'avoua qu'il ne vous avoit jamais bien compris là-dessus, et nous nous séparâmes bien contens l'un de l'autre. Le P. Massoulié m'avoit fait cette même objection; mais il ne se rend pas de même à la vérité. Voilà donc toute leur difficulté, que vous éclaircirez en un mot, puisque vous appelez actes délibérés de l'amour naturel, ceux qui ne sont point élevés à l'ordre surnaturel par le motif ou le commandement de la charité, ou d'une vertu surnaturelle. Nous avons dit la messe aujourd'hui pour vous à Saint-François.

484.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur quelques sujets d'espérance, et sur la décision que la prudence semble exiger du saint siège. Saisie faite à Paris de sa réponse à l'évêque de Chartres. Sur la nomination faite à Rome d'un sujet indigne pour un canonicat.

A Cambrai, 10 octobre (1698.)

J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre du 20 septembre. Je remercie Dieu de plusieurs bonnes choses qu'elle contient : 1° l'homme si intimidé paroît craindre moins; 2° les examinateurs auront donné leurs *vota* le 25 septembre dans un bon temps où les esprits sont bien disposés; 3° les examinateurs ont raison de se plaindre qu'on m'impute, contre l'évidence du fait, de rejeter toutes les vertus, excepté la seule charité, dans le cinquième état, et qu'on leur impute de soutenir cette doctrine. Rome peut voir par là la hardiesse de M. de Meaux. S'il trouve à Rome de la timidité et de molles condescendances, il les mènera loin; plus ils lui donneront, plus il voudra leur arracher. Si les *vota* sont donnés, voilà le doctrinal à couvert selon les formes les plus rigoureuses du Saint-Office, où un livre est libéré quand il n'y a point contre lui la pluralité des voix. Il ne reste donc que le prudential pour le Pape et les cardinaux. 1° Lequel est le plus prudent pour l'honneur de l'Église Romaine, ou que l'on condamne comme Quiétiste un livre soutenu depuis un an par les plus célèbres théologiens du Pape, ou que l'on libère le livre avec les explications les plus précautionnées qu'on jugera à propos?

2° Lequel est le plus prudent pour l'édification de l'Église, ou qu'un archevêque d'une grande province voisine des hérétiques demeure diffamé sur le quiétisme, et par conséquent pernicieux à son troupeau le reste de ses jours, par une censure ou prohibition accordée sur les accusations atroces de ses parties, ou bien que l'on résiste à ces parties hautaines et entreprenantes, et qu'on libère le livre après avoir pris les précautions qu'on jugera convenables pour l'explication du texte? 3° Lequel est le plus prudent pour la paix, ou qu'on se laisse arracher une censure ou une prohibition diffamante, de peur de fâcher ces évêques, et de ne contenter pas la cour, et de rejeter par là les esprits dans des disputes sans fin sur l'amour de pure bienveillance, si violemment attaqué et déjà si ébranlé en France; ou bien que le saint siége tienne ferme, sachant que le Roi, quoi qu'il arrive, sera zélé pour faire obéir, dès que le Père commun imposera silence, comme dans la dispute *de auxiliis*? 4° Lequel est le plus prudent pour la doctrine même, ou que l'on flétrisse dans mon livre les expressions vulgaires de tant de saints, même canonisés, et qu'on donne ce triomphe aux Quiétistes; ou bien qu'on laisse hors d'atteinte ces expressions, et qu'on prenne toutes les précautions convenables pour empêcher que les Quiétistes n'en abusent?

Quand on condamnera dans mon livre le langage des saints, les Protestans, fort attentifs à cette dispute, se récrieront : L'Église Romaine varie; elle condamne ce qu'elle a si souvent approuvé; elle reconnoît que les saints qu'elle a canonisés étoient des Quiétistes, et que leurs écrits sont pernicieux. Les Quiétistes diront :

On

On n'a pu nous condamner sans flétrir les saints ; on est réduit à abandonner leurs expressions, tant elles sont décisives pour nous. Les critiques dédaigneux diront plus que jamais, qu'il faut respecter les noms et les intentions des saints mystiques, mais que leurs écrits sont visionnaires, dangereux, contraires à la saine doctrine, et pleins d'exagérations ignorantes. Enfin, M. de Meaux, qui est si passionné contre l'amour de pure bienveillance, et qui se flatte d'entraîner tout par la timidité de Rome, dira plus hautement que jamais, que cet amour indépendant du motif de la béatitude est la source du quiétisme. Tout le reste de l'Eglise lui cèdera-t-il? Les écoles d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, des Pays-Bas, si attachées à ce parfait amour, se tairont-elles? abandonneront-elles leur doctrine, comme le quiétisme dont on étoit ébloui depuis plusieurs siècles? Ne voit-on pas qu'une telle paix, malgré mon silence et ma soumission à la censure de mon livre, seroit un commencement de guerre universelle? peut-on comparer à de si extrêmes inconvéniens, celui de peiner un peu mes parties, qui, après bien du bruit, se soumettront à ce que le Pape fera? M. de Paris sera le plus facile à calmer, dès que Rome aura fini. Il a de grandes espérances en ce pays-là, avec un naturel incapable d'extrémités. M. de Chartres est nourri dans des sentimens de soumission au saint siège, connus de tout le monde ; de plus, il est très-scrupuleux, et il n'oseroit hésiter sur l'obéissance. M. de Meaux est le seul qui prendroit des partis violens par hauteur, par délicatesse sur sa réputation, par mépris pour les théologiens de Rome, et par ses maximes contre l'autorité des Ultramon-

tains : mais il seroit seul, et il n'oseroit s'embarquer sans un puissant secours; quand même on lui en promettroit, il craint d'être bientôt abandonné et de demeurer sans ressource. Autant il est hautain et véhément quand il a pour lui une absolue autorité, autant est-il mou et foible dès que l'autorité lui manque. S'il résistoit à Rome, le public, déjà mal disposé pour lui, et si préparé à recevoir avec une pleine soumission le jugement du Pape, le lapideroit. Le Roi, dont la conscience est si timorée pour la dépendance du saint siège, l'abandonneroit et se tourneroit contre lui. Ses deux confrères, par les raisons déjà expliquées, le désavoueroient. On peut compter que, quelque bruit qu'il fasse jusqu'au dernier jour, pour imposer, pour intimider, pour menacer, pour arracher ce qu'il demande, il seroit dès le lendemain soumis, silencieux, et souple comme un gant. Rien ne serviroit tant à relever l'autorité de Rome, si ébranlée en France, et à tenir en respect les esprits inquiets, qui veulent toujours entreprendre. Rome est donc pleinement maîtresse de cette affaire, pour prendre librement le parti qui convient le mieux à l'édification publique et à son autorité. Elle n'a qu'à sentir bien tout son pouvoir, et qu'à ne laisser pas échapper une si heureuse conjoncture, qui ne reviendra peut-être jamais.

Je vous envoie une lettre manuscrite sur *Mystici in tuto*, et je vais la faire imprimer pour vous en envoyer soixante exemplaires par le prochain courrier. On a arrêté à la poste de Paris les exemplaires que j'y envoyois de ma *Réponse* à M. de Chartres. Vous voyez que ces gens-là, qui demandoient avec

tant de hauteur qu'on ouvrît toutes les portes, parce que je n'oserois répondre, recourent à l'autorité pour me boucher tous les chemins, de peur que le public ne soit éclairci et indigné contre eux. Mais j'irai mon chemin autant que je serai libre de le faire. Si la cour me défend de répondre, Rome verra par là le fond des choses. Ce qui est certain, c'est que le public est mal édifié que Rome laisse durer le scandale. Pour vous, mon très-cher abbé, je vous conjure d'appuyer fortement les choses en parlant au Pape, aux plus accrédités cardinaux, et aux autres personnes capables de nous servir; mais gardez-vous bien d'écrire ni de publier rien dont on puisse nous faire malignement un crime à la cour.

Tâchez, par toutes sortes d'efforts, d'avoir les *vota* par écrit des examinateurs. Les gazettes et les mercures de Hollande publient depuis long-temps que les cinq plus habiles examinateurs sont pour le livre. Cette notoriété fait que Rome est encore plus engagée, pour son honneur et pour le mien, à ne déclarer point ce livre quiétiste.

Rappelez toujours fortement les choses suivantes:

1° Une prohibition ou la simple note de l'*Index* me flétriroit plus, après tant d'horribles accusations, qu'une censure ne m'eût flétri, si ces horribles accusations n'avoient pas précédé.

2° Plus les accusations sur les faits sont et seront atroces, plus on doit être ferme à ne faire aucune censure ni prohibition flétrissante; car on ne doit me diffamer qu'en me déposant, et tant qu'on ne prendra point le parti de me déposer, on doit éviter avec un soin infini ma diffamation.

..

3° Les éloges dont on assaisonneroit une censure ou prohition ne seroient qu'une vaine apparence. On diroit : Rome l'épargne par des paroles, et n'a pu dans le fond sauver un homme si coupable, qu'elle avoit tant d'envie et d'intérêt de sauver.

4° Mon retour à la cour seroit une chimère. Si on m'y faisoit retourner après une flétrissure, ce seroit pour la forme, par une honteuse apparition, pour montrer la clémence de mes parties, et pour leur donner un plus grand triomphe. Je ne puis revenir dans l'esprit du Roi que par l'estime. A Dieu ne plaise que j'accepte jamais cet indigne retour par une lâcheté contre ma conscience, contre la saine doctrine, contre l'honneur de mon ministère !

5° Si je suis justifié par la libération ou par l'explication de mon livre, le public, déjà assez disposé à me faire justice, sera hautement pour moi. Le Roi est trop bon et trop juste pour n'être pas touché de mon innocence, et de tout ce que j'ai souffert, quand l'affaire sera finie.

6° Ne perdez aucune occasion à préparer Rome aux vives et importunes instances qu'on fera pour lui arracher un jugement précipité, le lendemain que l'écrit que M. de Meaux prépare y sera arrivé. Accoutumez-les à juger d'une telle conduite, et demandez par avance avec force qu'on ne me condamne point sans m'entendre. L'expérience du passé doit les rendre précautionnés là-dessus. Il est juste même que cette guerre scandaleuse ait des bornes, et que Rome ne paroisse pas dans une timidité où elle laisse éterniser le scandale, faute d'autorité pour le finir.

7° Dites partout et hautement que j'ai cru Mme Guyon

une vraie sainte fort expérimentée sur les choses d'oraison et de vie intérieure; que, si elle est trompeuse comme on le dit, j'ai été fort trompé dans le fait par son hypocrisie. Comme M. de Meaux peut avoir quelque lettre que j'aie écrite avec une très-particulière confiance à cette personne, il faut préparer les esprits là-dessus, pour empêcher la surprise que font ces sortes de choses, quand elles ne sont pas attendues. Du reste, je n'ai tant estimé Mme Guyon qu'à force de la croire tout le contraire de ce qu'on dit qu'elle est. Dieu soit avec vous; il vous donne tant de bonnes vues, avec tant de zèle, qu'il ne me reste qu'à le prier de continuer en vous son œuvre.

On me presse de tous côtés, en ce pays, d'user de mon droit pour nommer au canonicat dont le sieur Grumelière a été pourvu à Rome. C'est un sujet méprisé, haï, souffert très-impatiemment par le chapitre. Il est bien fâcheux qu'on soit surpris à Rome par de tels sujets. D'ailleurs l'usage de ce pays, pour la pratique du Concordat Germanique, est de n'avoir égard qu'au *transsumptum*, à condition qu'il arrive au plus tard le dernier jour des trois mois, qu'on nomme le dernier jour utile. On n'a aucun égard aux certificats. Ne puis-je pas user de la rigueur du droit pour exclure un mauvais sujet qui a surpris Rome? Le Parlement sera favorable à ma provision, suivant l'usage du pays. Ne pourriez-vous pas en dire deux mots au cardinal Dataire, qui fait ces sortes d'affaires pour les bénéfices? Je propose cette précaution, parce que tout se tourne en piège pour moi dans ma situation présente. Mes parties ont en ce pays des espions qui leur mandent jusqu'aux moin-

dres bagatelles [1]. On tâchera d'empoisonner ce procès qu'il faudra que l'homme pourvu par moi soutienne à Tournai contre la provision du Pape. Encore une fois, voyez si vous pourriez en dire un mot par rapport à la surprise et à l'indignité du sujet.

Tout à mon très-cher abbé, avec une reconnoissance et une tendresse de cœur que je ne saurois exprimer.

(1) Voyez, en preuve, une lettre du P. Champy à Bossuet, du 4 août 1698; tom. XLI, pag. 369.

485.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur la conduite imprudente de l'abbé Bossuet; les réponses de Fénelon aux évêques de Meaux et de Chartres, et quelques difficultés du cardinal Noris touchant le motif propre de la charité.

A Rome, 11 octobre 1698.

Votre lettre, monseigneur, du 20 septembre, quoique moins longue que les autres, n'a pas laissé de me donner une fort grande joie. Je dois être sensible, et je le suis en effet, à tant de marques obligeantes de votre bonté pour moi; mais, outre cela, c'est une vraie consolation de vous savoir toujours si saintement appliqué à remplir votre ministère dans les fonctions les plus sacrées de l'épiscopat. Je ne doute point que le Saint-Esprit ne vous ait fait parler dans cette ordination avec le même zèle que je vous ai vu parler en plusieurs autres, et qu'il n'ait donné la même bénédiction et la même force à toutes vos paroles.

Notre affaire paroît comme sursise pour tout ce

mois-ci. Les cardinaux sont occupés à l'examiner chacun en particulier, et n'en doivent parler au Pape qu'au mois de novembre.

Je vous ai déjà rendu compte des réflexions que j'avois fait faire à nos cardinaux sur le retardement demandé par M. l'abbé Bossuet, contre ce que M. le cardinal de Bouillon nous avoit dit, à l'un et à l'autre, des intentions du Roi pour l'avancement de cette affaire, et ensuite aussi de celles que quelques-uns d'entre eux avoient faites assez gaîment avec moi sur le désaveu qu'il avoit fait d'avoir demandé ce retardement, comme si toute son audience n'avoit été que pour faire remarquer au Pape qu'il ne devoit pas juger cette affaire avec précipitation. Il leur paroissoit assez inutile de donner ces sortes de conseils au saint Père, et, quelque prudens qu'ils puissent être, le saint siège n'avoit pas besoin d'être soutenu par là.

Les Jésuites ont tous condamné ici fort hautement la conduite du P. de La Rue, sans le ménager ni sur son peu de science ni sur la légèreté de son esprit. Leurs ennemis vouloient faire croire que c'étoit un tour de leur prudence, comme ils parlent; mais je n'ai pas balancé à prendre le parti que vous me marquez là-dessus, et cela leur a fait plaisir.

Tous nos amis croient que c'est un avantage pour vous que M. de Meaux vous ait attaqué comme il l'a fait dans sa *Relation*. Après avoir vu votre *Réponse*, on ne peut pas qu'on ne sente quelque indignation d'une conduite si contraire au vrai zèle de la religion; et plus il continuera à vouloir vous nuire par ces endroits, plus il se fera tort à lui-même, et moins de gens seront persuadés de ce qu'il voudra faire croire.

Vos trois dernières *Lettres* sont extrêmement approuvées. On les trouve plus belles et plus fortes que tous vos autres ouvrages. *Elles font pour la doctrine ce que la* Réponse à la Relation *a fait pour les faits :* c'est l'expression d'un meilleur connoisseur que moi. Surtout la dernière fait grand plaisir, et le thème et les réflexions de M. de Meaux [1], qui assomment M. l'abbé Bossuet et M. Phelippeaux, réjouissent tout le reste du monde. Pour donner plus de loisir à nos cardinaux de les bien lire, et de les goûter davantage, j'attendrai la *seconde Lettre* à M. de Chartres, et je les donnerai toutes deux ensemble. Elles auront plus de force pour la doctrine étant lues toutes deux de suite, et je ne doute pas qu'elles n'aient un très-grand succès. Que la seconde explique bien l'amour naturel! Combien détruira-t-elle de faux raisonnemens du P. Massoulié! J'espère que M. le cardinal Ferrari en sera pleinement satisfait.

Je ne vois jusques ici aucune apparence qu'on songe à un accommodement. D'un côté, nos parties paroissent toujours dans la même confiance que le livre sera condamné, et de l'autre aucun des cardinaux n'en a jamais fait la moindre ouverture. Il semble, au contraire, que tout se prépare à un jugement fort décisif et fort solennel. Peut-être que les difficultés qu'ils y trouveront les feront revenir aux expédiens; car ceux qui pénètrent la doctrine ne croient pas qu'il soit possible que Rome prononce jamais rien de contraire, ou même qui puisse l'affoiblir.

(1) Voyez la lettre 414, ci-dessus pag. 136.

Dans ma dernière conversation avec M. le cardinal Noris, il voulut prendre le parti de soutenir l'amour de la béatitude inséparable de la charité. Sa manière néanmoins ne marquoit point qu'il en fût trop persuadé, et même je le lui fis remarquer en riant. Dans la dispute vive et empressée de sa part, et tranquille de la mienne, je le ramenai à la difficulté de la béatitude surnaturelle que Dieu étoit libre de nous promettre. Il auroit bien voulu d'abord nier la possibilité de cet état pour la créature intelligente; mais ensuite il abandonna cette réponse, et me dit seulement que cela ne faisoit rien à la question, et qu'alors nous aurions toujours trouvé une béatitude naturelle en Dieu; et, sans me donner le temps de répondre là-dessus, il ajouta que c'étoit une méchante raison de dire que Dieu avoit tout fait pour sa gloire; que cette gloire étoit quelque chose d'extérieur à Dieu, et qui dépendoit de la créature; que, dans le *Pater, Sanctificetur nomen tuum* étoit une gloire extérieure, etc. Je lui demandai si c'étoit notre béatitude, si c'étoient nos intérêts ou ceux de Dieu que nous cherchions dans ces demandes, etc. et enfin je lui dis : Dieu, qui est notre principe, est aussi notre dernière fin. — Oui. — Nous devons tendre à notre dernière fin; et notre perfection, dans l'intelligence et dans l'amour, se trouve dans la tendance ou dans l'union à notre dernière fin. — Oui. — La fin de la créature est la fin que le Créateur a eue en la créant hors de lui. La fin du Créateur ne peut être que lui-même; car il ne peut pas trouver sa fin dans la créature, qui est un être participé. Donc la fin de la créature ne peut pas être sa propre béatitude; mais

plutôt la gloire de Dieu ou son amour; et c'est dans cet amour qu'elle trouvera sa béatitude comme une chose qui résulte de son amour et de son union avec Dieu aimé pour sa gloire ou pour lui-même. Il parla d'un livre qui a bien traité cette question, dont le nom m'a échappé, et depuis j'ai su que ce cardinal a dit que toute notre doctrine étoit parfaitement expliquée et prouvée dans ce livre. Je lui demanderai à lui-même le nom de ce livre.

486.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur l'heureux effet des réponses de Fénelon, et les bonnes dispositions des juges.

A Rome, 11 octobre 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 20 septembre, dont vous souhaitez que j'accuse en particulier la réception. Toutes vos réflexions me paroissent très-vraies et très-solides, et je ne manque point de m'en servir dans les occasions qui s'en présentent, et que je tâche même de faire naître auprès de nos cardinaux. Ils me paroissent tous pleinement convaincus à présent de la sainteté des mœurs de M. de Cambrai. Sa *Réponse*, à juger par les apparences, n'a pas seulement effacé les impressions fâcheuses que la *Relation* leur avoit donné sur cet entêtement prétendu pour Mme Guyon; mais je crois encore qu'elle leur fait ouvrir les yeux, plus que toute autre chose, sur les motifs secrets qui font agir M. de Meaux, sur la nature de son zèle, et sur cette liberté inouie qu'il

se donne de juger tout et de condamner tout sur les moindres prétextes que son imagination lui présente, sans consulter ni sa propre raison, ni sa doctrine, ni les vraies maximes de la religion. Je les vois encore plus appliqués que jamais à bien comprendre tout le système de M. de Cambrai, sans se laisser trop prévenir à ces objections opiniâtres qu'on fait contre lui, toutes fondées sur quelques équivoques de certains termes qu'il s'est rendus particuliers, pour mieux exprimer ses sentimens. Ils se font grand honneur chacun en particulier, et à toute la cour de Rome ensemble, d'être incapables de se laisser aller ni à la faveur, ni aux impressions d'une cour étrangère, de quelque autorité qu'elle puisse être. Eux-mêmes nous préviennent pour nous faire remarquer combien cette fermeté est essentielle à leur gouvernement. Ils la doivent, disent-ils, d'abord à la religion et à la pureté de la foi; mais ensuite ils vous font observer les fâcheux inconvéniens où ils se trouveroient bientôt infailliblement exposés, si peu qu'ils se relâchassent là-dessus. Ils aperçoivent bien aussi que cette affaire de M. de Cambrai et des autres prélats leur donne une occasion heureuse et toute naturelle ou d'établir ou d'affermir cette autorité légitime du saint siége en France, qui sembloit y avoir été un peu ébranlée ou négligée sous Innocent XI. La lettre et les promesses du Roi pour l'exécution du jugement du Pape leur paroissent un fondement solide, sur lequel ils peuvent bâtir avec sûreté; et pour tout ce qui regarde la disposition présente de la cour de France, soyez assuré qu'ils la connoissent jusque dans le moindre détail, et qu'ils pénètrent plus qu'aucun de nous, et j'ose dire

plus que M. de Cambrai lui-même, la vraie cause de tout ce qu'il peut y avoir de pénible pour lui de ce côté-là. Il sembleroit encore qu'ils sont très-bien préparés contre toutes les nouvelles histoires ou tous les nouveaux faits que M. de Meaux pourroit alléguer. Ils assurent même qu'il ne leur est pas permis d'y avoir aucun égard dans le jugement qu'ils feront, puisqu'il ne s'agit que de la doctrine et du livre, et qu'ils ne sont point les juges de la personne, ni de ses intentions, ni de sa conduite, ni de ses mœurs. Voilà, monsieur, toute l'idée qu'ils donnent d'eux-mêmes, et ils ne se laissent voir que par cet endroit. Il n'y a que Dieu seul et M. l'abbé Bossuet qui puissent les pénétrer plus à fond, ou bien ils se manifestent plus à lui qu'ils ne font à moi et à nos amis les plus appliqués et les plus habiles. Mais que sera-ce donc que ces nouvelles accusations et ces nouveaux faits de M. de Meaux? Quelque bras d'Arsène coupé pour des opérations de magie, ou quelque femme qui se plaindra de la violence de saint Athanase sans le connoître [1]? Dieu ne manquera point à l'innocence dans ces rencontres les plus imprévues. La vérité sera reconnue par quelque endroit qui confondra toute prudence humaine. Pour moi, je ne crains point : *si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum.* Toute ma peine sera si ces terribles histoires viennent dans le temps que les cardinaux seront prêts à donner leurs suffrages, et que, sous prétexte qu'ils n'y doivent avoir aucun égard, ils veuillent procéder au jugement, sans attendre la réponse de M. de Cam-

(1) Voyez l'*Hist. ecclés.* par l'abbé Fleury, liv. XI, n. 4 et suiv.

brai. Ils m'ont néanmoins promis le contraire, et je les en ferai encore souvenir, en leur donnant la *Réponse* à la Lettre pastorale de M. de Chartres. Mais, après tout, je suis persuadé, et bien d'autres gens avec moi, que cette violence de M. de Meaux leur donne de l'indignation, et qu'elle est très-utile à la cause de M. de Cambrai. Voilà une trop longue lettre, monsieur, si elle ne sert pas à vous faire connoître mon respect et mon estime si particulière pour vous, combien je vous honore dans le fond de mon cœur, et pour tout dire, combien je vous aime chèrement. Nous avons reçu les paquets bien entiers avec vos lettres.

487.

DE M. *** A FÉNELON.

Il approuve l'opinion du prélat sur la nature de la charité.

Ce 14 octobre 1698.

Ceux qui considèrent sans prévention de quelle manière on attaque vos sentimens sur l'amour pur et désintéressé, gémissent devant Dieu de voir qu'on traite de chimère ou d'erreurs une doctrine si orthodoxe. Il est visible à toute personne attentive, qu'on combat les sentimens de plusieurs grands saints, en combattant les vôtres sur ce sujet. Avant cette dispute, on enseignoit l'amour pur aux fidèles dès leur enfance; la plupart des livres spirituels l'établissoient solidement, et on le supposoit dans tous les ouvrages où l'on avoit occasion d'en parler. Les évêques

mêmes s'exprimoient comme vous, et il seroit bon, ce me semble, d'en marquer encore d'autres, outre ceux que vous avez déjà cités. En voici un qui s'est expliqué de la même manière, et des paroles duquel vous pourrez peut-être faire quelque usage pour la défense de la vérité. C'est de M. Fléchier dont je parle. Voici ce qu'il dit dans le *Panégyrique de saint Augustin,* page 150 de ses *Panégyriques des Saints,* de l'édition de Paris, in-4°.

« Je sens que je vous aime, Seigneur, (disoit saint » Augustin) et je n'en puis douter. Mes craintes ne » sont pas serviles; mes espérances ne sont pas in- » téressées. Éteignez les feux de l'enfer; je ne crains » que parce que j'aime. Détruisez votre paradis; ma » joie, mon espérance et ma félicité ne consistent » qu'à vous aimer. »

Ce prélat ne marque pas l'endroit d'où il a tiré ce passage : mais en le citant, il l'approuve; ce qui suffit pour faire voir, que soit en prêchant, soit en faisant imprimer ce Panégyrique, il étoit bien éloigné de condamner l'amour désintéressé. D'ailleurs on peut dire que saint Augustin a fait l'abrégé de cette céleste doctrine dans ces paroles rapportées par le R. P. Lami: *Ipsum amemus propter ipsum; et nos in ipso, tamen propter ipsum.*

Agréez, monseigneur, que je ne signe point cette lettre, et que je change mon écriture. Je suis obligé de prendre ces précautions pour des raisons que j'aurai l'honneur de vous marquer dans la suite, et qui font voir, si je ne me trompe, que je suis plus à plaindre qu'à condamner. Cependant je vous supplie très-humblement d'être persuadé qu'on ne sauroit

avoir un amour plus respectueux et plus tendre que celui que j'ai pour vous.

Si vous écrivez au R. P. Lami, faites-moi la grâce, monseigneur, de lui marquer que vous avez reçu cette lettre, et que vous honorez toujours de votre bienveillance celui qui a pris la liberté de vous l'écrire [1]; c'est ce que j'ose espérer de votre bonté.

Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.

(1) Nous avons quelques lettres de cette même personne. La copie de la 199e des *Lettres diverses*, (tom. III, pag. 297) que le P. Lami communiqua à Fénelon, est de la même écriture; mais nos recherches ne nous ont procuré aucun autre éclaircissement.

488.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur une traduction italienne de la *Relation du Quiétisme*, et de la *Réponse*; état de l'affaire. Combien le Pape a été satisfait de sa dernière lettre.

A Rome, 18 octobre 1698.

VOTRE lettre du 27 septembre, monseigneur, et les paquets du livre latin et de votre *seconde Lettre* à M. de Chartres, sont arrivés en bon état. J'ai commencé à distribuer ces deux *Lettres*, et je continuerai cette semaine à les donner à tous nos cardinaux. Je ne doute point qu'elles n'achèvent d'éclaircir toutes les difficultés qu'on leur a voulu faire naître sur votre doctrine et sur votre livre. La seconde répond si exactement et si nettement à ce qui embarrassoit M. le cardinal Ferrari sur l'amour naturel, que je ne doute point qu'il n'en soit très-content. Je me servirai du raisonnement que vous avez oublié de mettre dans

la *Lettre* imprimée; mais il ne sauroit avoir la même force, séparé du reste de l'ouvrage.

Vos trois dernières *Lettres* à M. de Meaux sont toujours plus estimées, et j'apprends de tous côtés qu'elles instruisent et qu'elles persuadent autant sur la doctrine, que la *Réponse au Quiétisme* a persuadé sur les faits. On ne voit point encore le nouvel écrit que M. de Meaux promet là-dessus; mais on assure que M. l'abbé Bossuet en doit recevoir soixante exemplaires la semaine prochaine. Il répand à présent une *Relation du Quiétisme* traduite en italien. Il est vrai que le traducteur a affecté beaucoup de termes du vieux toscan, qui ne plaisent pas trop ici. Nous avons, pour repousser cette attaque, une traduction de votre *Réponse à* cette *Relation*, qu'un prélat de cette cour a faite pour le Pape et par son ordre, et que lui-même lui a lue; nous en faisons faire diverses copies. Un ami travaille tout aujourd'hui à trouver les moyens de la faire imprimer secrètement. Je pourrai vous en envoyer une copie, si ce dessein de l'impression ne réussit pas ici. Il y a eu là-dessus quelque retardement, parce que le traducteur a été obligé d'aller à la campagne pour une affaire de famille. Il m'a pourtant promis de m'envoyer les derniers cahiers, qui nous manquent, par la poste de chez lui; mais en tout cas un autre ami achevera la traduction.

J'eus une longue audience de M. le cardinal Panciatici en lui donnant vos *Lettres* à M. de Meaux. Je crus qu'il étoit à propos, à cause de la multitude de ses affaires, de lui rappeler une idée exacte et suivie de toute notre affaire, afin qu'il pût la voir clairement

rement d'une seule vue en lisant vos écrits par ordre (1).

Notre affaire est à peu près dans le même état que la semaine dernière. Nos cardinaux étudient, disent-ils, jusques en novembre. Tout le monde assure que votre *Réponse* et vos trois *Lettres* les contentent infiniment. Je sais, par des voies secrètes, que plusieurs d'entre eux, et le Pape même, sont plus persuadés que jamais de la pureté de votre foi et de vos mœurs. Le *votum* de nos examinateurs est fondé sur une infinité de passages des saints. Celui des examinateurs contraires n'a pas une seule autorité, et se réduit à quelques chicanes d'École. Nos amis se déclarent plus hautement que jamais, et veulent que nous espérions davantage. Je ne crois pas que les cardinaux ni le Pape se déterminent jamais à marquer un temps précis après lequel M. de Meaux ne pourra plus écrire contre vous. Ils me répondent toujours que ce n'est point à eux; que le Roi le pourroit faire. Si l'on peut pénétrer leur pensée, ce seroit plutôt d'aller leur chemin, comme ils disent, sans avoir aucun égard aux écrits qui se feront dans la suite. Je leur demande néanmoins qu'on vous donne le temps de répondre à ce nouvel écrit que M. de Meaux doit envoyer sur les faits. Ils me disent bien que cela est juste, et M. le cardinal Panciatici me l'a dit encore; mais il ajouta : Attendons à nous plaindre, que nous l'ayons vu. On ne voit point qu'ils soient persuadés que cet écrit puisse vous faire grand mal.

On m'a donné avis aujourd'hui qu'en revoyant nos

(1) Cette conversation n'étant qu'une longue répétition des lettres de Fénelon, nous la supprimons.

cardinaux, je les priasse instamment de revoir votre *Instruction pastorale*, puisque c'étoit là que vous expliquiez votre doctrine avant même que vous pussiez savoir le sentiment des examinateurs de votre livre, et qu'ainsi on ne pouvoit pas douter que vous n'eussiez exposé vos véritables sentimens, les mêmes que vous aviez en faisant votre livre. Cela me fait comprendre que la *Lettre* à M. de Chartres, sur l'amour naturel, leur fera grand plaisir. Ils commencent à comprendre que c'est par lui seul qu'on peut bien expliquer la mercenarité des saints Pères.

Je présentai votre lettre au Pape peu de jours après l'avoir reçue, et je donnai celle pour la congrégation à M. l'assesseur, selon l'usage. Je sus que l'une et l'autre avoient été lues à la congrégation, et fort estimées du Pape et des cardinaux. Ce n'est qu'un pur oubli d'avoir manqué de vous en rendre compte.

Toutes les lettres de Paris marquent que vos trois *Lettres* à M. de Meaux sont extrêmement approuvées. Je ne sais pas si cet ordinaire parlera de votre réponse à M. de Chartres. On m'a déjà dit qu'une lettre écrite du camp de Compiègne marquoit que M. de Meaux assuroit toujours avec plus de confiance que jamais, et comme s'il en avoit eu une nouvelle certitude, que le livre seroit condamné. Je sais pourtant, par des voies bien différentes entre elles, et bien secrètes, que bien des gens ne pensent pas comme lui. L'état présent de l'affaire n'est pas comme lorsqu'il parloit de la sorte.

Je demande toujours à notre Seigneur qu'il défende son Église. Il me semble que c'est à présent son affaire, et non pas la vôtre. Nous attendrons tran-

quillement qu'il daigne la finir à sa gloire; et l'impatience de nous revoir auprès de vous ne troublera point notre paix. Elle ne sera qu'une marque de notre vrai respect et de notre dévoûment pour vous.

489.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce les *Remarques* de Bossuet sur sa *Réponse à la Relation*, et la réponse au *Mystici in tuto*. Détails sur un projet d'accommodement proposé de la part de l'évêque de Chartres, et sur quelques expédiens pour terminer l'affaire.

A Cambrai, 18 octobre (1698.)

J'AI reçu, mon très-cher abbé, votre lettre datée du 27 septembre, qui me donne beaucoup de consolation. Comme vous trouvez que je défends de mieux en mieux mon livre, je trouve, de mon côté, que Dieu augmente tous les jours la lumière et l'esprit de grâce qu'il vous donne pour la conduite de notre affaire. Je ne sais point ce qu'il veut faire de tout ceci; mais quelquefois je crois voir des marques sensibles de sa protection dans la santé qu'il vous donne, dans la conduite qu'il vous inspire, et dans les forces qu'il me donne aussi au milieu de tant de violentes tribulations.

On n'a point voulu me rendre les sept cents exemplaires de mes *Réponses* à M. de Chartres, qu'on avoit arrêtés à la poste de Paris. M. d'Argenson avoit dit à Adenet qu'il retournât chez lui pour savoir les intentions du Roi. Adenet y est retourné. M. d'Argenson n'a voulu lui rien répondre, quelque instance que l'autre lui ait faite. On veut que mes parties me déchirent dans tout le public, et empêcher que le

public ne voie mes justifications. Tout Paris le sait, et on voit bien qu'il ne tient pas à moi que mes réponses ne soient répandues. Elles le sont au moins dans tout le Pays-Bas, et de là elles iront, mais un peu plus tard, à Paris, nonobstant le soin que mes parties ont de boucher les chemins par autorité. Cependant l'ouvrage de M. de Meaux contre ma *Réponse à la Relation* commence à paroître. On ne le donne encore qu'à des amis; mais dans deux ou trois jours il sera public. Les premiers jours sont employés à préparer les esprits, et à répandre des bruits qui disposent tous les lecteurs à l'admirer. *Hi in curribus et hi in equis; nos autem in nomine Domini.* Il faut s'attendre qu'il me portera les coups les plus violens dans ce dernier écrit. Sa conduite, ses tours malins, ses altérations de texte, etc. me font attendre tout ce que la fureur d'un homme désespéré peut produire de plus affreux; mais Dieu voit l'innocence, et peut seul la conserver. Plus cet ouvrage ébranlera peut-être les esprits, plus vous devez élever votre voix pour demander qu'on attende ma réponse. L'expérience du passé doit mettre tout le monde en garde contre ce torrent qui entraîne.

Vous aurez sans doute reçu mes deux *Lettres* à M. de Chartres. Je vous envoie aujourd'hui une lettre à M. de Meaux contre *Mystici in tuto,* sur l'oraison passive. Avant de la répandre, montrez-la, je vous supplie, à des théologiens, et surtout aux pères Carmes déchaussés, à cause de sainte Thérèse et du bienheureux Jean de la Croix. Je l'ai montrée au père Quentin, qui en a été fort content. Cette lettre est très-importante, et elle peut, si je ne me trompe,

montrer bien sensiblement que M. de Meaux est plus exposé que moi à l'illusion. Plus elle est importante, plus il faut prendre soin de la publier à propos. Si l'écrit de M. de Meaux prévenoit trop les esprits, il vaudroit mieux la réserver pour un autre temps plus favorable; mais vous jugerez par vos amis si cette lettre peut être favorablement reçue, et c'est ce qu'il faut pressentir.

Je vous envoie aussi des copies de deux lettres, l'une de M. Clément [1], qui est toujours grand ami de M. de Chartres; l'autre d'un inconnu qui paroît un grand rigoriste. Celle de M. Clément regarde une négociation. Il avoue que les autres veulent parler les derniers : c'est ce qu'il faut bien faire remarquer à Rome. Il me fait entendre que sa négociation est retardée, parce qu'on ne veut négocier qu'après m'avoir répondu. Il compte que M. de Chartres et Mme de Maintenon même sont las du scandale, et désirent la paix; mais M. de Meaux, qui les a entraînés jusqu'ici, les entraînera encore apparemment. On ne peut se fier à rien. Je ne reculerai jamais sur un accommodement; mais il ne peut être ni sûr ni honnête, qu'autant que le Père commun daignera le faire. Le doctrinal étant fini, il ne reste que le prudential. C'est là-dessus que le Pape peut juger devant Dieu, s'il convient, après que la doctrine est dans une sûreté si évidente, de me perdre, moi innocent, moi soumis, moi zélé pour le saint siège auquel j'ai eu recours, moi défenseur de tant de saints canonisés, pour contenter mes accusateurs, qui veulent faire la loi au

(1) Voyez la note (1) de la lettre 467, ci-dessus pag. 412

saint siège. Pour M. Clément, je lui répondrai toujours qu'il n'y a aucune paix que je n'accepte, pourvu qu'elle me vienne de Rome, et qu'en attendant je suis prêt à me taire, pourvu que mes accusateurs se taisent les premiers.

La seconde lettre est très-importante; elle est d'un homme vrai théologien, qui voit l'embarras de M. de Meaux, sur la supposition d'un homme que Dieu n'auroit pas destiné à la vision intuitive, et qui connoît que M. de Meaux n'ose s'en tirer en soutenant les principes de Baïus [2]. Je crois qu'il sera fort utile de la montrer en grand secret aux amis anti-jansénistes, et qu'elle ne puisse point aller jusqu'au parti contraire, qui est grand et puissant, et qu'il faut bien se garder d'irriter. Pour la lettre de M. Clément, il convient encore moins de la publier. Surtout que l'abbé Bossuet n'en puisse avoir aucune nouvelle; mais servez-vous-en fort secrètement, selon les conjonctures.

L'expédient dont on vous a parlé me paroît avoir de grands inconvéniens. 1° J'ai peine à croire qu'ils voulussent bien prohiber tous les écrits faits contre moi. 2° Une prohibition de mon livre français marqueroit que les accusations de mes parties avoient un solide fondement. 3° L'approbation du livre latin, pendant que le français seroit prohibé, feroit dire que le latin n'a pas été fait fidèlement sur le français.

(1) Cette lettre, signée *René Angevin,* et datée de *Beauregard, le* 10 *août* 1698, fut imprimée sous ce titre : *Lettre d'un théologien à Mgr l'évêque de Meaux, touchant ses sentimens et sa conduite à l'égard de Mgr l'archevêque de Cambrai;* avec l'excellent *Traité* de saint Bernard *de la Grâce et du Libre-Arbitre :* à Thoulouse, chez Denis de Saint-Saturnin, libraire, 1698. Voyez à ce sujet l'*Éclaircissement sur les sentimens de Bossuet,* que nous avons donné à la fin du tom. VIII, pag. 575.

Une nouvelle édition du français avec des notes leveroit bien plus naturellement toutes les difficultés, sans flétrir l'innocent, et sans confondre les accusateurs. Si Rome ne prend une entière autorité, on ne cessera de vouloir l'entraîner par crainte. La lettre soumise de M. de Meaux vient de ce qu'il craint qu'on ne le reprenne en tant de choses où il est si répréhensible. D'ailleurs il voit s'élever contre lui le public, qu'il avoit cru gagner indépendamment de Rome. De plus, il espère de gagner la cour de Rome par ses soumissions; mais on peut voir par là quelle est l'autorité du saint siége, et l'usage qu'il en peut faire, tant pour sa gloire que pour le maintien de la vérité.

Vous ne nous mandez plus rien des plaintes des examinateurs sur le livre latin de M. de Meaux. Cultivez ces plaintes, si vous le pouvez. On peut juger, par le caractère de M. de Meaux, si on peut se fier à lui. Il a été souvent confondu sur ses sophismes et sur ses falsifications de passages : il n'y peut rien répondre, et continue du ton le plus triomphant.

Je reviens à la lettre de M. Clément : elle est très-considérable en deux choses que je ne vous ai pas encore fait remarquer. 1° Il reconnoît que la vraie doctrine est maintenant en sûreté, et la fausse abattue sans ressource par mes écrits. 2° Il approuve que, nonobstant ses propositions d'accommodement, j'aie répondu à M. de Chartres sur la variation prétendue. En tout ceci, M. Clément est un acteur d'autant plus digne d'attention, qu'il est ami intime de M. de Chartres, qu'il a toujours été contre moi, et qu'il est un des premiers qui se sont élevés contre Mme Guyon.

Remarquez toujours que je n'ai fait aucune démarche vers lui, et que c'est lui qui revient toujours à la charge pour me parler d'accommodement. Il fait assez entendre qu'il sait les intentions de M. de Chartres et de Mme de Maintenon, qui veulent la paix; mais il m'a écrit qu'on fait d'ailleurs les derniers efforts pour la traverser. Ce ne peut être que M. de Meaux; car je sais que M. de Paris est las de cette affaire. Mais ils tiennent tous au point d'honneur. Ils voudroient avoir le dernier mot, et qu'il m'en coûtât quelque humiliation. En l'état où ils m'ont mis, la moindre humiliation seroit une flétrissure éternelle. Après tant d'opprobres injustes, j'ai besoin d'être relevé, et non pas humilié. Si Rome entre dans leur point d'honneur pour me flétrir, quoique les cinq principaux examinateurs soient pour mon livre, et que la pure doctrine soit en sûreté, elle me flétrira à jamais, et se fera un grand tort à elle-même. Toute la chrétienté est attentive pour voir si Rome agira ici par ménagement politique, ou comme enseignant ce que la chair et le sang ne lui ont point révélé. Il est visible que mes parties ont voulu se faire justice contre moi, indépendamment de Rome. Les soumissions de M. de Meaux ne viennent que quand il voit que le public est contre lui, et qu'une censure du Pape contre mon livre est sa seule ressource.

Enfin, Rome se trouve dans la situation la plus heureuse, pour protéger la vérité violemment attaquée, et pour affermir sa propre autorité ébranlée. S'ils veulent délivrer mon livre et imposer silence, ils seront d'abord pleinement obéis, et le Roi ne hésitera pas un moment à tenir tout le monde en si-

lence. Ils feront la loi et la leçon à tout notre clergé, où l'on a tant répandu qu'il n'y a à Rome qu'un peu de scolastique crasseuse et monacale. Ils montreront qu'ils sont de vrais théologiens; ils mettront la doctrine des saints canonisés en sûreté; ils réprimeront la nouveauté, qui confond la charité avec l'espérance; ils feront voir que Rome protège les évêques soumis, qui recourent à elle, contre les évêques trop entreprenans.

Si, au contraire, ils ne veulent qu'un accommodement, ils sont les maîtres de le faire comme il leur plaira. Ils n'ont qu'à faire entendre au Roi d'un ton décisif, qu'ils ne peuvent aller au-delà des règles les plus rigoureuses du Saint-Office, pour flétrir un archevêque soumis, et qui s'est tant de fois si clairement expliqué contre l'erreur. Le Roi ne peut les presser d'aller au-delà de cette règle rigoureuse, qui est de ne censurer jamais sans la pluralité des voix. Le Roi est trop juste pour leur demander qu'ils violent leurs propres règles. Toute l'Eglise approuvera cette conduite : la contraire seroit foible et odieuse. Dès que mes parties compteront là-dessus, et n'espèreront plus d'entraîner Rome, il n'y a point d'accommodement qu'elles n'acceptent et ne recherchent. Il ne seroit plus question alors que de ne prendre rien sur moi au préjudice de ma réputation.

Quoique *Mystici in tuto* soit en latin, je réponds en français, parce que je veux que toute la France voie combien M. de Meaux va plus loin que moi. D'ailleurs, je vous enverrai les mêmes lettres en latin. Mille et mille fois tout à vous en notre Seigneur Jésus-Christ.

490.

DE L'ABBÉ LA TEMPLERIE A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Peine qu'il a ressentie de la disgrâce de cet abbé; conduite vertueuse et prudente de l'abbé de Chanterac.

A Rome, 18 octobre 1698.

C'EST par respect pour vous que je me suis abstenu jusqu'ici de vous écrire, et c'est par reconnoissance que j'use de la liberté que vous m'en donnez, pour vous rendre mille actions de grâces des marques fréquentes de votre souvenir, dont vous m'honorez dans vos lettres à M. l'abbé de Chanterac, et particulièrement d'avoir bien voulu prendre plaisir à la grâce que j'ai reçue depuis peu de monseigneur [1]. Je reconnois qu'elle est infiniment au-dessus de mon mérite; mais je proteste qu'elle étoit beaucoup au-dessus de mon ambition. Je n'étois pas assez content de moi, pour oser espérer de finir ma vie dans un poste aussi honorable que celui-là. Dieu veuille, par sa grâce, diminuer cette disproportion, afin que je puisse à l'avenir donner quelque satisfaction à mon illustre bienfaiteur. Je vous supplie, monsieur, de me permettre de vous assurer que j'ai été très-vivement touché de votre disgrâce, pour beaucoup de raisons très-considérables; mais celles qui vous regardent personnellement me sont très-sensibles. Je cherche, tant que je peux, à me consoler dans la vue

(1) On a vu qu'il avoit été nommé à un canonicat de la métropole de Cambrai.

de cette grande égalité de cœur que vous avez montrée, qui vaut mieux que tout ce qu'on peut perdre dans ce monde; mais je regrette toujours infiniment les grands biens que cette disgrâce vous empêche de faire.

Je n'ai garde d'entreprendre de vous dire rien, monsieur, de ce qui se passe ici au sujet de l'affaire de monseigneur, dont M. l'abbé de Chanterac vous instruit à fond. Mais il y a une chose dont il ne vous dit rien, et qui vous fera plaisir, c'est qu'il s'est acquis l'estime générale de toute cette cour. Plusieurs cardinaux se sont expliqués sur son sujet, en beaucoup d'occasions, d'une manière fort honorable pour lui. On fait même ici certaines comparaisons, qui font encore plus remarquer son mérite. On y admire sa prudence, sa modération, son discernement à agir avec les cardinaux selon leur différent génie, la grande régularité de sa conduite, digne de la personne pour qui il agit, et de l'affaire qu'il traite. Un vieux routier me disoit dernièrement qu'on avoit remarqué, comme une chose très-rare, qu'il s'étoit trouvé profès en cette cour, sans y avoir fait de noviciat. Je ne veux pas omettre ici un témoignage qu'en rendit, il y a quelque temps, monsieur son antagoniste. Témoignant un jour sa mauvaise humeur de ce que les choses prenoient un train désagréable pour son oncle, un ami lui demanda d'où peut venir ce changement. Morbleu! dit-il, les écrits de l'archevêque de Cambrai donnent dans la vue à tout le monde, et d'un autre côté, l'abbé de Chanterac fait le diable. Pour moi, je désire de tout mon cœur qu'il fasse si bien le diable, que nous puissions bientôt vous le recon-

duire avec une entière satisfaction pour monseigneur. Je suis avec beaucoup de respect, etc.

LA TEMPLERIE.

491.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Heureux effets des réponses de Fénelon; raisons d'espérer un bon succès.

A Rome, 21 octobre 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 4 de ce mois, où vous ne me dites aucune nouvelle sur tout ce qui peut me donner de la curiosité. On en mande ici du camp même de Compiègne, et l'on assure que la présence si assidue de M. de Meaux n'empêche pas que bien des gens n'y parlent assez hautement en faveur de M. de Cambrai, depuis qu'on y a vu sa *Réponse à la Relation*. Les dernières lettres de Paris ajoutent encore que ces trois dernières *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Meaux, qui regardent la doctrine, ne plaisent pas moins que la *Réponse*, et qu'elles ont achevé de détromper le public sur les sentimens qu'on veut attribuer à M. de Cambrai malgré lui. Pour ici, j'ai su avec certitude qu'elles ont déjà fait dire à quelques cardinaux qu'à présent il ne pouvoit plus y avoir aucune difficulté sur la doctrine, et que tout se réduisoit à savoir si le livre convenoit aux explications. Depuis qu'ils parlent ainsi, on s'attache principalement à leur faire remarquer que le livre ne peut plus, sans injustice, être séparé des explications, ni qu'on ne peut plus soutenir qu'il soit dangereux en

lui-même, quand il seroit vrai, ce qui n'est pas, qu'il y auroit certaines expressions et certains endroits obscurs ou équivoques, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une seule proposition détachée; il s'agit du système entier et de la doctrine de tout le livre. L'auteur du livre est vivant; il explique lui-même ces endroits qu'on accuse d'être obscurs ou équivoques, par d'autres endroits du même livre plus clairs et plus précis. Tous ces endroits ensemble ne font qu'un même sens, et si l'on veut leur en donner un autre, différent de celui dè l'auteur, tout le système tombe par terre; il n'y a plus ni dogme ni doctrine : c'est non-seulement une contradiction et un délire continuel, mais plutôt un galimatias qui ne dit rien d'un bout à l'autre. Outre cela, quel est le danger de ces expressions qu'on prétend équivoques? Est-ce que le lecteur en peut tirer de mauvaises conséquences? Non, il ne le peut pas, puisque ces mêmes conséquences mauvaises sont condamnées en termes formels dans le livre même, et qu'il ne peut pas croire qu'elles soient la doctrine de l'auteur, qui les rejette expressément. Le lecteur ne peut donc pas se tromper sans le vouloir, et s'il le veut, c'est à lui et non pas au livre que son erreur doit être imputée. Du moins on ne pourroit jamais employer l'autorité du livre ni de l'auteur pour soutenir la mauvaise doctrine, puisqu'on lui fait voir du premier coup-d'œil que l'un et l'autre la condamnent. Ces explications ne sont pas étrangères au livre; c'est le texte même du livre qui s'explique et qui se défend. Mais, outre cela, ces explications sont aussi publiques et aussi répandues que le livre, et même beaucoup davantage; elles vont

donc au-devant de tous les dangers qu'on pourroit craindre du livre seul. Il ne reste plus donc aucun prétexte de le censurer, même simplement comme dangereux, puisqu'en effet il ne l'est plus; et les explications de l'auteur font bien une plus grande sûreté pour la religion, que toutes les censures ou les défenses de l'Église.

Il paroît encore que la doctrine de M. de Meaux sur la charité ou l'amour désintéressé commence beaucoup à embarrasser ses amis mêmes en ce pays. Aucun des dix examinateurs n'a osé la défendre : tous l'ont abandonnée sans hésiter. Les plus zélés du parti ont voulu trouver quelque différence entre les actes de charité et l'état de charité que M. de Cambrai appelle des parfaits; mais ce ne sont que des paroles en l'air. On regarde comme certain que la doctrine de l'amour pur sera approuvée comme étant celle des saints et de l'École. C'est pourtant *le point décisif*, dit M. de Meaux, et la source du quiétisme. Il aura de la peine à soutenir cette proposition, aussi bien que celle où il dit que *la seule raison d'aimer* Dieu *est la béatitude* que nous trouvons en lui. Bien des gens en paroissent choqués et indignés.

Le jugement de l'affaire est toujours remis au mois de novembre. Bien des gens disent qu'il ne sera pas tel que les parties de M. de Cambrai l'avoient publié, et parmi ces gens-là, il y en a plusieurs qui étoient autrefois bien persuadés que le livre seroit condamné.

Mes grandes lettres, monsieur, ne vous donneront-elles point envie de ne m'en plus écrire de si courtes? J'ai toujours plaisir à vous donner des marques de mon respect et de mon attachement.

492.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Raisons qui doivent le mettre à l'abri d'une flétrissure; précautions à prendre dans le cas où le Pape voudroit prohiber le livre. Procédé odieux dont on s'est servi pour extorquer de quelques docteurs une censure du livre des *Maximes*. Foiblesse et malignité des *Remarques* de Bossuet *sur la Réponse à la Relation*. D'une lettre qu'il écrivit autrefois à une Carmélite, et qui fut approuvée par l'évêque de Meaux.

A Cambrai, 25 octobre (1698.)

J'ai reçu, mon très-cher abbé, votre lettre datée du 4 octobre : elle me donne de la joie, en m'apprenant votre bonne santé, votre courage, votre patience, votre amitié efficace pour moi, votre confiance en Dieu et votre zèle pour la vérité. Les choses que vous avez expliquées à l'auteur du *Mémoire* (*au card. de Bouillon*) sont excellentes et décisives. Les explications si éclatantes donnent plus de sûreté que les censures les plus rigoureuses. On peut croire une censure faite avec prévention, ou par politique; mais quand un homme s'est expliqué de son propre mouvement avec autant d'étendue que je l'ai fait, et allant au-devant de toutes les difficultés, il ne peut plus rester aucune équivoque. Jamais l'Église n'a refusé l'explication d'un auteur vivant et soumis. Je suis vivant, soumis; de plus, je suis archevêque; c'est moi qui ai eu recours au saint siège contre les entreprises de mes confrères, aussi dangereuses contre le saint siège qu'injustes contre moi. Mes explications sont déjà faites; l'Europe entière les a vues; elles sont autant répandues, et dureront autant que mon

livre. Tout au plus, il ne resteroit qu'à les joindre au livre même par des notes : c'est ce que j'ai déjà fait dans le latin. Il ne s'agiroit, au pis-aller, qu'à les mettre de même dans une nouvelle édition du français. En d'autres éditions suivantes, après la fin du scandale, je pourrois, si le Pape le vouloit, faire des additions dans le corps du texte. Voilà ce qui peut finir promptement et avec édification un si horrible scandale, si Rome ne veut que mettre la saine doctrine en pleine sûreté, maintenir sa supériorité légitime, donner un exemple éclatant de parfaite intégrité, et éviter de flétrir un archevêque qui a donné un exemple édifiant de sa soumission et de son attachement au saint siège. Quelque bruit qu'on fasse jusqu'au dernier jour, le Roi tiendra tout en silence, et sera content, dès que le Pape aura pris un parti. Vous n'avez qu'à voir, dans l'histoire ecclésiastique, comment l'Église agissoit vers les évêques suspects sur la doctrine. On alloit au-devant d'eux, pour les prier de s'expliquer; on étoit ravi qu'ils voulussent le faire suffisamment. En vérité, (j'ose le dire) ma condition doit être meilleure, et je n'ai rien fait qui doive m'attirer une flétrissure. Si on doute de ce que j'avance sur les explications, il n'y a qu'à consulter M. de Meaux, qui n'est pas suspect. Voici comment il parle dans son *premier écrit* des *Divers Écrits*, n. V [1] : « Nous approuvons les explications dans les » expressions ambiguës; il y en peut avoir quelques- » unes de cette sorte dans le livre dont il s'agit, et » nous convenons que, dans celles de cette nature,

(1) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, pag. 397.

» la

» la présomption est pour l'auteur, surtout quand » cet auteur est un évêque dont nous honorons la » piété : mais ici, où le principal de ses sentimens » est si clair à ceux qui les examinent de près, il n'y » a qu'à le juger par ses paroles expresses, en lui » laissant à justifier ses intentions devant Dieu : toute » autre chose produiroit un mauvais effet, tant en- » vers le peuple qu'envers les savans. » Vous voyez, 1° qu'il *honore la piété*, etc. témoignage qu'il faut relever; 2° qu'il me laisse justifier devant Dieu, pourvu que je ne me justifie pas devant les hommes, auprès desquels il a voulu me perdre; 3° lisez la page suivante. Ce qu'il appelle le principal de mes sentimens, c'est le désespoir, l'oubli de Jésus-Christ, le mépris des vertus aussi bien que du salut. Voilà sur quoi tombent ces paroles : *Le principal de ses sentimens est si clair à ceux qui les examinent de près.* Cela posé, par les propres paroles de M. de Meaux, il ne reste plus qu'un dilemme évident à faire.

Si *le principal de mes sentimens* (savoir le désespoir, l'oubli de Jésus-Christ, le mépris des vertus) *est si clair,* mes sentimens sont donc *clairement* impies; on ne peut excuser mes intentions; je suis un monstre dans l'Église; il faut me déposer en me diffamant : car me diffamer, sans me déposer, seroit le comble du scandale, et le déshonneur de mon supérieur, qui souffriroit mon impiété *si claire.* Mais, en ce cas, ma flétrissure retombera sur l'Église Romaine. Il faudra que tous les hérétiques et les libertins sachent que les cinq principaux examinateurs choisis par le Pape, un archevêque, un évêque, un général d'ordre, deux autres savans théologiens, soutiennent

depuis un an ce livre si court, et qui répète sans cesse le même point de doctrine. Ne l'ont-ils point *examiné de près,* comme M. de Meaux? N'ont-ils pas lu ses objections innombrables, et si souvent répétées en tant de gros volumes? Ont-ils fermé les yeux pour ne voir pas *le principal de mes sentimens* impies, qui *est si clair?* Les ai-je subornés en faveur du quiétisme? Dira-t-on que des cabales les ont corrompus? On le dit à Paris, et je laisse à juger quel honneur on fait au choix du Pape et à l'intégrité du Saint-Office. Dira-t-on qu'ils sont ignorans, qu'on ne sait à Rome qu'un peu de scolastique monacale, et qu'on n'y connoît point l'antiquité? On le publie hautement, et on l'a dit aux puissances mêmes. Est-ce bien révérer le saint siège, et mériter qu'il passe audelà de toutes les règles les plus rigoureuses du Saint-Office pour contenter M. de Meaux? Pour moi, quand j'ai fait mon livre, je l'ai cru assez clair et assez précautionné contre le quiétisme, quand j'ai vu que M. de Paris, MM. Tronson et Pirot en étoient contens. Alors je n'avois vu aucune des objections subtiles qu'on m'a faites depuis. Mais les cinq examinateurs ont vu tant de gros livres faits contre le mien. Plus d'un an de lecture et de réflexion n'a pu leur faire trouver dans ce petit livre *le principal de mes sentimens* qui *est si clair,* savoir cet amas d'impiétés qui font dresser les cheveux à la tête. Si ce *principal de mes sentimens est si clair,* encore une fois, je suis un monstre d'impiété et d'hypocrisie. Mais les cinq examinateurs sont encore plus coupables que moi; ils ont dû *examiner de près,* voir ce qui est *si clair,* et n'autoriser point mes abominations. L'avoir

fait par lâcheté ou par cabale, est encore cent fois pire en eux, qu'en moi de l'avoir fait par pure illusion. En ce cas, je demeure à jamais diffamé par *le principal de mes sentimens* impies qui *est si clair :* mais les examinateurs le sont encore plus que moi. Quel opprobre pour le Saint-Office, pour le choix du Pape, pour toute l'Église Romaine! Rome doit-elle se couvrir elle-même d'un tel déshonneur à la vue de toutes les nations catholiques et hérétiques, qui attendent la décision, et le tout de peur de fâcher des gens, qui, d'un côté, ont commis toute sorte d'irrévérences contre le saint siège, et qui, de l'autre, ne peuvent oser dire un mot dès que le Pape aura décidé?

Si, au contraire, *le principal de mes sentimens* (savoir le désespoir, l'oubli de Jésus-Christ, le mépris des vertus) n'est pas *si clair* dans mon livre; si les examinateurs n'ont été ni aveugles pour ne voir pas la lumière du jour, ni corrompus pour trahir leur conscience sur les horreurs du quiétisme, M. de Meaux retombe dans le cas dont il a voulu sortir par tant de vains efforts : il s'est jugé lui-même. Le refus des explications n'est tolérable que dans le cas extrême où *le principal des sentimens* impies d'un auteur *est si clair*. Dès qu'il n'est pas *si clair*, dès qu'il est ambigu, M. de Meaux décide contre lui-même. *Nous approuvons*, dit-il, *les explications dans les expressions ambiguës*. Il ajoute : *Nous convenons que, dans celles de cette nature, la présomption est pour l'auteur, surtout quand cet auteur est un évêque dont nous honorons la piété*. Il n'y a donc que l'évidence de mon impiété qui puisse

justifier le refus d'une explication pour éviter un si horrible scandale, et la diffamation sans ressource d'un archevêque. Voici la conclusion évidente.

Si l'impiété de *mes sentimens* est *si claire*, je suis un démon; il faut chercher tous les moyens de me déposer, puisque ma diffamation est nécessaire à l'Église : mais il faut dégrader les cinq examinateurs comme des ignorans ou des scélérats.

Si l'impiété de *mes sentimens* n'est pas *claire*, si elle n'est qu'ambiguë, *la présomption est pour un archevêque* dont son adversaire le plus passionné avoue *la piété*. Un auteur vivant, qui s'est déjà expliqué si clairement, si fréquemment, à la face de toutes les nations chrétiennes, dans des écrits qui dureront autant que son livre, et qui a réuni toutes ses explications dans les notes de son livre latin; un auteur archevêque, sans tache, Dieu merci, dans tout le reste de sa vie; un auteur archevêque dans une frontière, entre diverses nations ennemies, et dans le voisinage des Protestans; un auteur archevêque, qui a eu recours au saint siège avec tant de soumission et de zèle, sera-t-il flétri, comme supposant que *le principal de ses sentimens* impies *est si clair?* Lui refusera-t-on la présomption, qui, de l'aveu de M. de Meaux, *est pour l'auteur, surtoût quand cet auteur est un évêque dont on honore la piété?* Que croiroit-on même, après tant de faits calomnieux pour me diffamer, si Rome, qui doit être si soigneuse de la réputation d'un archevêque si soumis, et si mécontente de l'irrévérence de ses parties, rejetoit toutes mes explications, contre l'usage, contre la coutume des jugemens du Saint-Office dans les partages, contre

l'édification publique? Tout le monde croiroit que je suis convaincu d'impiété et de corruption par des faits secrets.

Voilà, mon cher abbé, en abrégé le fond de l'écrit que vous pouvez faire et répandre sous le nom de quelque étranger, quand l'occasion en sera venue. Il faut qu'il soit latin ou italien, et écrit par quelque plume italienne. Il peut être d'une clarté et d'une force infinie. N'y perdez pas de temps; car il ne faut pas laisser prendre aux esprits une pente pour l'expédient d'une prohibition. Ils la prendroient en secret; ils s'y confirmeroient avant que vous pussiez le découvrir : alors ils ne reviendroient pas. Il faut prévenir cet inconvénient, et leur ouvrir de bonne heure les yeux sur le tort qu'ils se feroient à eux-mêmes. L'avis que l'auteur du *Mémoire* (*le card. de Bouillon*) vous a donné là-dessus est excellent; n'y perdez pas un moment, je vous en conjure; remerciez-le de ce bon avis.

Si, dans la crise de cette affaire, vous aperceviez clairement que le Pape fût déterminé à prohiber mon livre, il faudroit alors tâcher de faire en sorte que l'on prît la voie que je vais vous proposer. Ce seroit que le Pape m'écrivît un Bref où il m'honoreroit des marques de sa bonté et de son estime par rapport à ma foi et à mes mœurs, après quoi il m'exhorteroit à supprimer moi-même mon livre, dans un temps où cette suppression seroit très-édifiante pour rassurer les esprits alarmés, et pour rendre la paix au clergé de France. Je ferois un Mandement imprimé, où j'insérerois avec respect et éloge ce Bref du Pape, et où, pour lui obéir, je déclarerois que je recommande

à tous les fidèles de ce diocèse de s'abstenir de cette lecture, quoique j'aie tâché d'y mettre les plus grands préservatifs contre l'illusion que l'on craint. Mais, en ce cas, il faudroit en même temps aussi faire réimprimer et publier le livre latin avec des notes réglées à Rome, sans que mes parties y eussent aucune part. Il faudroit même tâcher d'obtenir que ces notes ne fussent que celles que j'ai déjà faites; on en ôteroit seulement les tours de réfutation. Si Rome prenoit ce parti, il ne lui feroit guère d'honneur; car on verroit ou ma diffamation sans ressource, ce qu'ils ne doivent pas vouloir, ou leur foiblesse pour contenter les plus forts au préjudice de la vérité et de l'innocence. La raison du danger de la langue vulgaire seroit pitoyable. Les exemples que vous avez remarqués de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix, de saint François de Sales, de cent autres, sont trop décisifs.

Au reste, pour les expédiens, surtout pour ce dernier qui seroit très-dur et terrible, ne vous ouvrez que dans le très-pressant besoin, et comptez qu'on vous fera donner par les gens même bien intentionnés, comme par l'auteur du *Mémoire,* toutes sortes de fausses alarmes, pour vous réduire à quelque mauvais expédient.

Je ne dois pas vous taire qu'on prétend que le P. Massoulié a écrit à Paris que de douze cardinaux qui doivent juger mon livre, il y en avoit six pour moi; que de ces six, trois se sont détachés et se déterminent à la condamnation, et qu'on espère que les trois autres les suivront bientôt. Il ne faut pas s'arrêter à ces discours de mes parties; car depuis plus

d'un an ils ne cessent de tenir les esprits en suspens par des nouvelles triomphantes, pour empêcher l'effet de mes réponses dans le public : mais il est bon d'approfondir, et de tâcher de pénétrer ce qui peut faire donner ces espérances aux trois prélats.

Je vous envoie une seconde *Lettre* sur le livre latin de M. de Meaux. Vous pouvez dire que je l'ai faite en français, parce que, dans la précipitation de cette fin, j'ai cru me devoir hâter de la donner au public de France. Elle ira ensuite à Rome en latin, si j'en ai le temps. J'espère qu'elle vous paroîtra pressante.

Je vous envoie aussi un carton qu'il faut mettre dans la *première Lettre* de l'oraison passive. Ce carton me paroît important. Ce n'est pas un changement, mais une simple addition.

Vous aurez trouvé dans ma *seconde Lettre* à M. de Chartres l'éclaircissement de la difficulté que le cardinal Ferrari vous a faite sur les actes de l'amour naturel.

J'ai mis en main sûre l'imprimé que vous m'avez envoyé [2]. On y travaille; mais vous savez que je ne dois pas m'en mêler.

Voici un nouvel évènement, par lequel on veut entraîner Rome malgré elle. Elle se fera un tort extrême, si elle se laisse aller par timidité politique, ou par déférence aux théologiens français, comme s'ils étoient supérieurs en science.

M. de Meaux a été de porte en porte lui-même, dans la plupart des communautés séculières et régu-

(2) Voyez la lettre 476, ci-dessus pag. 461.

lières de Paris, après quoi M. de Paris y a envoyé deux chanoines qui ont présenté huit propositions extraites de mon livre, de la part de ce dernier prélat, pour faire souscrire les théologiens de ces maisons à une espèce de censure toute dressée dans les termes les plus rigoureux. Quand quelqu'un répondoit qu'il demandoit du temps pour examiner en son particulier ces propositions, on lui répondoit que l'affaire étoit pressée, et que M. de Paris demandoit dès ce moment-là une réponse décisive, faute de quoi il auroit grand sujet de se plaindre. Les uns, intimidés, ont signé sur-le-champ, sans examiner, le tout, dit-on, dans l'espérance d'un *Miserere*. Pour les autres, qui ont persisté à demander un peu de temps, on les a laissés, sans oser attendre leur examen. On les a tous pris en un seul soir, à la hâte, chacun chez soi, et cependant on leur a fait dire très-faussement : *Donné en Sorbonne*. Par ces mots, on a voulu faire entendre que c'étoit une assemblée de docteurs ou de la Faculté, qui avoient délibéré ensemble dans la maison de Sorbonne. Je vous raconte tout ceci comme on me le mande de Paris, et vous verrez ce que m'en écrit un zélé religieux que je n'ai jamais vu, et qui, après avoir été prévenu par mes parties, a passé, en examinant les choses, jusqu'à l'indignation et au zèle contre leur conduite. Vous verrez même s'il y a quelque usage à faire de sa lettre pour quelque cardinal. Vous jugerez, par les lettres originales de ce Carme et de ce Cordelier, combien l'action a été irrégulière. Servez-vous de leurs lettres, mais sans publier leurs noms : vous les perdriez.

Il est capital de résister à ce premier torrent, qui

doit, disent-ils, entraîner Rome, et lui arracher ce qu'elle a refusé si long-temps. Ils font cette entreprise à la veille du jugement. Ils veulent éclairer l'Église Romaine, ou, pour mieux dire, ils veulent l'étonner et l'intimider; ils veulent lui faire craindre que toute l'Église de France ne s'élève contre mon livre, quand même Rome le délivreroit, et imposeroit silence aux parties. Ils veulent lui faire craindre qu'on prendra en Sorbonne les théologiens de Rome pour des ignorans, s'ils ne sont pas du même sentiment que ceux de Paris contre moi. Sur ce procédé, je n'ai qu'à rapporter ici les paroles de M. de Meaux, dans son nouvel ouvrage contre ma *Réponse à la Relation*, que je viens de recevoir dans ce moment, et qui ne paroît que d'avant-hier à Paris. « Il me fait pourtant ailleurs, » dit-il en parlant de moi [3], une belle offre, et c'est » d'assembler l'École, pour lui faire dire ce qu'elle a » cru depuis cinq cents ans. Que prétend-il? Quoi! » de mettre ensemble toutes les Écoles, ou d'en consulter quelques-unes sur une matière qui va être » jugée par le Pape!..... Il a fait ce qu'il a pu pour » émouvoir les Universités. » Il ajoute dans la page suivante : « Vain artifice pour introduire une nouvelle » question. » M. de Meaux trouve donc qu'on ne doit pas consulter *quelqu'une* des écoles sur *une matière qui va être jugée par le Pape*. Pourquoi donc fait-il assembler des docteurs d'une école, ou plutôt pourquoi fait-il semblant de les avoir assemblés en pleine liberté? Pourquoi les va-t-il prendre tous séparément chez eux pour les intimider, et pour leur arracher

(3) *Remarques sur la Réponse à la Relat. Conclus.* § III, n. 17; tom. XXX, pag. 214, 215.

à la hâte, sans examen, une aveugle souscription à une censure de huit propositions extraites à sa mode, qu'il donne à faux comme une délibération de la Faculté, ou de ses principales têtes? Vous voyez donc qu'il fait, par surprise et avec violence, ce qu'il trouve qu'il ne seroit pas permis de faire paisiblement de concert à la veille du jugement du Pape. Il est certain que tous les principaux docteurs, et autres théologiens séculiers et réguliers de Paris, sont indignés d'une action si artificieuse et si violente; que les docteurs mêmes qui ont souscrit par crainte sont honteux de l'avoir fait, et en savent mauvais gré à ceux qui ont extorqué leurs signatures; qu'enfin tous les honnêtes gens se récrient contre cette indignité. Ce coup, joint à celui de la saisie de mes *Réponses* à M. de Chartres, me fait plus de bien que toutes mes plus fortes raisons. Je ne doute point que plusieurs lettres de Paris écrites à Rome ne parlent du bruit public là-dessus : il ne fera que croître à chaque courrier. Le principal est d'empêcher la première impression, et de suspendre les esprits dans ce premier étonnement, auquel mes parties mettent leur confiance. De plus, il seroit fort à désirer qu'on pût avoir des avis des docteurs des célèbres Universités. Les gazettes de Hollande continuent de dire que celle de Salamanque a envoyé un avis favorable à Rome sur les propositions extraites. Ne pourroit-on point avoir de tels avis de Salamanque, supposé qu'il n'y en ait point de donné jusqu'à présent, par le P. général des Jésuites, ou par le P. Alfaro? Mgr le sacriste n'en pourroit-il pas avoir de Louvain, où il est en si grande autorité? Ces avis fermeroient la bouche à mes

parties, et donneroient à Rome plus de confiance pour libérer mon livre, et pour mander au Roi qu'on ne peut le condamner. Il faut se souvenir de ce que je sais que M. le nonce a mandé autrefois à Rome, de toutes les communautés religieuses qui le sollicitoient pour moi : alors elles ne croyoient donc pas mon livre pernicieux. Sur quoi ont-elles changé depuis? Mes réponses ont rendu ma cause bien plus claire, et ont augmenté la persuasion. Ce qu'on vient de faire ne vient donc que de crainte.

Enfin si nos prélats entreprenans, et fiers de leur crédit, font de telles entreprises à la veille d'un jugement si solennel du saint siége, et que le saint siége souffre de telles censures, et y défère; toutes les fois qu'ils voudront faire la loi à Rome, on verra de ces conventicules et de ces jugemens ambitieux pour la prévenir. On fera sans peine parler la Sorbonne, ou du moins la partie la plus nombreuse des docteurs, qui est toujours la plus timide, pour prévenir Rome, pour l'embarrasser, et enfin pour la contredire. Plus Rome cèdera, plus on entreprendra sur elle. En cédant, elle s'avilira, elle paroîtra foible, elle augmentera la hardiesse des autres. C'est le vrai chemin au schisme, dans la première occasion où une cabale sera appuyée d'un grand crédit. Quand on sentira cette foiblesse, qui est-ce qui voudra avoir recours à un asile si incapable de défendre l'innocence? Quels évêques ne se livreront pas sans réserve à ceux qui seront les maîtres, si Rome ne donne aucune protection solide?

Il sera très-utile de bien faire valoir l'endroit de la nouvelle réponse de M. de Meaux, qui se plaint

de trois écrits faits à Rome pour moi [4], où l'on me dépeint comme si attaché au saint siège, et si zélé contre le jansénisme, pendant que mes confrères sont Jansénistes et oppresseurs des Réguliers. Il se récrie que je me détache du clergé de France, que je parle contre la nation, etc. : objection maligne, pour me faire parler contre l'autorité de Rome, ou pour me rendre odieux à la cour, comme étant livré aux maximes des Ultramontains. Je m'expliquerai sans peine là-dessus, en ménageant Rome comme je le dois; mais en attendant, il faut faire valoir ce reproche, et découvrir le venin de M. de Meaux sur le zèle pour Rome. Faites-le néanmoins d'une manière qui ne commette ni vous ni moi. On vous loue à la cour de votre conduite sage à Rome; il faut continuer cette conduite mesurée, et ne donner aucune prise aux critiques.

Pendant qu'on alloit de porte en porte faire signer la censure des huit propositions, l'ouvrage de M. de Meaux a paru sous le nom de *Remarques sur* ma *Réponse*. Il se vantoit à Paris et à Rome qu'il avoit des preuves nouvelles, et il disoit à tous ses amis qu'il avoit des faits par lesquels il m'écraseroit, et que je ne pourrois jamais m'en relever; mais il ne produit aucun fait nouveau, ni aucune preuve nouvelle des premiers faits. Voici les principales choses.

1° Il nie les soumissions qu'il a dictées à Mme Guyon; mais vous verrez qu'il s'y trouvera embarrassé : rien n'est de si mauvaise foi, et j'espère qu'on sera content là-dessus.

(4) Voyez les *Remarques* de Bossuet, art. XI, § VI, n. 10; tom. XXX, pag. 186; et la *Réponse* de Fénelon, art. XV; *OEuvres*, tom. VII, pag. 95 et suiv.

2° Il nie que l'on me proposa d'abord seulement trente articles, et qu'ensuite on en ajouta quatre. Vous verrez ce que j'ai à dire. Il est horrible qu'un vieil évêque de ce savoir et de cette réputation nie ce fait contre sa conscience.

3° Il refuse de prouver beaucoup de faits qu'il a avancés, et il paie de pure hardiesse.

4° Il y en a d'autres sur lesquels il trouve le moyen de parler long-temps avec assurance, sans oser jamais dire ni oui ni non. Après ces tours de passe-passe, il dit qu'il est le plus simple de tous les hommes, et se récrie sur mes artifices.

5° Il assure que trois écrits ont été donnés à Rome en mon nom pour ma défense, et si répandus, qu'ils sont venus jusqu'à lui. Il prétend qu'ils sont contre la nation, contre l'État, contre l'Église Gallicane. Il veut que je les désavoue, ou que je renonce à la patrie. Vous voyez la malignité de ce discours. Pour moi, je n'ai qu'à répondre la pure vérité, qui est que je ne connois point ces écrits, que c'est lui qui m'en apprend la première nouvelle; que je ne puis ni les blâmer ni les excuser, n'en ayant aucune connoissance; que je suis assuré que vous n'aurez donné en mon nom que mes propres écrits; que nous ne devons répondre, vous et moi, que de ce que vous avez donné, et que je ne suis pas responsable d'autrui, s'il a écrit et agi de son pur mouvement. Ainsi je ne dirai rien qui ne marque mon attachement très-sincère au Roi, à l'État, à l'Église Gallicane, sans entrer en rien qui puisse déplaire à Rome.

6° En n'alléguant aucun fait nouveau, il déclare qu'il n'en a plus aucun, et il nie même qu'il soit

mon accusateur. Cet aveu de n'avoir plus aucun fait à produire, lorsque je le somme, à la face de toute l'Église, de n'en faire pas un demi-secret, et d'envoyer tout en diligence au Pape, est une pleine et authentique décharge.

7° On voit partout qu'au défaut de preuves, il emploie les injures les plus atroces, les traits les plus malins, et les tours les plus artificieux, pour éluder la force de mes raisonnemens.

8° Pour tous les faits que j'avance sur le compte de MM. de Paris et de Chartres, M. de Meaux veut faire entendre, et n'ose dire absolument qu'ils sont faux : mais ce seroit à eux à parler, et ils se taisent. M. de Paris a vu ma lettre latine contre lui; il sait qu'elle est publiée à Rome. Ce seroit à lui à nier les faits, s'ils étoient faux : son silence est un grand argument; mais il ne faut le trop faire éclater, afin qu'il continue à se taire. Il suffit de faire remarquer en secret aux principales têtes ce que cette réserve signifie.

9° Si par hasard M. de Meaux avoit envoyé à Rome quelque pièce pour m'accuser en secret sur de nouveaux faits, il faudroit faire remarquer que ce seroit un artifice, afin que, sous une apparente modération, il pût s'attirer plus de croyance, et me porter le coup mortel, qu'il lui seroit impossible de me donner par une procédure ouverte et juridique. Il est aisé de donner en secret de mauvaises preuves, lorsqu'on n'oseroit entreprendre une preuve régulière en public, et qu'on est contraint d'avouer dans un imprimé qu'on n'en a aucune. Si vous pouviez découvrir qu'il eût envoyé quelque pièce secrète, il faut

demander avec les dernières instances que les pièces me soient communiquées en original. Par exemple, on pourroit les envoyer à M. l'évêque d'Arras, le plus ancien suffragant de cette province, prélat vénérable par son savoir et par sa vertu, qui est ancien ami de mes parties. Les pièces seroient en pleine sûreté entre ses mains; je pourrois les y vérifier. J'ose dire avec assurance qu'il n'y aura rien de vrai qui ne soit très-innocent. Je vous dis tout ceci par précaution, afin que vous posiez toujours le fondement inébranlable de mon innocence, afin que l'on conclue combien il seroit odieux de me sacrifier au crédit de mes parties, et de rejeter mes sincères explications, pour me flétrir par une censure ou par une prohibition.

Pour ma réponse à l'ouvrage tout récent de M. de Meaux, elle ne tardera pas à partir. Je vais faire demain mon extrait; il me faudra trois jours pour le faire exactement et avec ordre; ensuite il me faudra six ou sept jours pour la composition; il en faudra quatre ou cinq à l'imprimeur tout au moins. Comptez donc sur quinze ou seize jours en tout. Ainsi vous aurez certainement ma réponse à Rome avant la fin de novembre. Vous pouvez même la promettre pour le premier courrier qui arrivera après le 20. Mais si vous pouvez disposer les choses de manière que le temps coule de lui-même, sans que vous ayez besoin de le demander, évitez de paroître reculer le jugement. *Tempus inane peto :* le temps que je demande n'est rien. A peine les cardinaux, revenus de la campagne, auront lu la réponse de M. de Meaux, et commenceront à s'assembler, que vous pourrez leur dire : La réponse de M. de Cambrai arrivera la semaine

prochaine. Il faut qu'ils observent, comme d'eux-mêmes, que plus je respecte le saint siège, moins je veux écrire après la décision; que le silence sur la doctrine me coûteroit peu après tant d'éclaircissemens, mais que le silence sur des accusations pour des faits pourroit me faire un tort irrémédiable; qu'ainsi quinze jours insensiblement écoulés suffiront pour faire arriver ma réponse avant le coup décisif. Quoiqu'ils disent qu'ils n'auront point d'égard aux faits, les faits peuvent, sans qu'ils s'en aperçoivent, les indisposer à mon égard dans la délibération du prudential. Il importe donc qu'ils aient vu auparavant ma réponse. Il faudra aussi dresser le Mémoire qu'on vous a conseillé de faire donner sous le nom d'un étranger. Il ne faut pas laisser prévenir les esprits, qui prendroient une pente pour un mauvais expédient qu'ils croiroient bon pour moi. La réponse de M. de Meaux entre fort mal dans le monde. Dieu soit votre lumière; mille fois tout à vous, mon très-cher abbé, en notre Seigneur.

Je vous envoie une copie de la lettre que j'écrivis à une Carmélite, et que je montrai à M. de Meaux avant que de l'envoyer [5]. Il la trouva toute entière très-bonne, excepté qu'il me dit que le terme d'enfance avoit besoin de quelque petite précaution, parce que les faux spirituels en abusoient. Je lui répondis que ce mot étoit de l'Évangile, mais que je ne laisserois de l'expliquer. Je le fis bien plus amplement qu'il ne l'avoit proposé. Il garda ensuite chez lui deux jours cet écrit, et me le rendit avec toutes les

(5) C'est la 13e des *Lettres spirituelles,* tom. V, pag. 363. Fénelon y renvoie souvent dans cette partie de la *Correspondance.*

marques

marques d'une pleine approbation. Comme je ne sais si vous l'avez, je vous l'envoie. Il me semble que vous en pouvez faire plusieurs usages très-utiles. 1° On y verra une sensible conformité de doctrine et d'expressions avec mon livre, qui n'est venu que plus de dix mois après. Ainsi j'avois sujet de croire que M. de Meaux seroit pour mon livre comme pour ma lettre. 2° Il y a des endroits de la lettre qui servent à montrer combien j'ai été éloigné, dans le livre, de tous les sentimens impies que M. de Meaux y veut trouver. Par exemple, on y voit clairement ce que j'entends par l'attrait de la grâce, qu'il faut suivre sans le prévenir, pour certains actes plutôt que pour d'autres. Alors M. de Meaux, de sang-froid, approuvoit ces choses; maintenant sa passion les lui fait regarder comme le fanatisme. On voit tout de même très-clairement ce que j'ai entendu par les vues distinctes et sensibles de Jésus-Christ qu'on perd en deux cas. M. de Meaux, quoiqu'il fût dès-lors entêté de son motif de la béatitude, et animé sur Mme Guyon, n'étoit pas encore piqué au vif comme il l'a été depuis. Alors il approuvoit ce que je disois sur la vue de Jésus-Christ.

Je vous envoie une lettre pour le Pape, avec un double pour les cardinaux. Je vous l'envoie afin que vous vous en serviez, selon le besoin, pour faire attendre ma réponse, et pour suspendre les esprits sur les signatures des docteurs de Paris. Voici le dernier coup, où il faut ramasser toutes vos armes. *Esto vir fortis, et prœliare bella Domini.* Faites entendre fortement qu'il s'agit pour moi d'une diffamation sans ressource, après laquelle je ne peux plus servir qu'à

scandaliser mon troupeau et toute l'Église. Il faut quitter ma place, et m'aller ensevelir dans un désert. Si on s'étoit contenté de demander d'abord la correction de quelques termes qui pourroient, contre mon intention, être un piège d'illusion pour les ames foibles, on ne m'auroit pas diffamé. Pour la paix, j'aurois fait les additions que mes confrères m'auroient proposées. Mais ce n'étoit pas là ce qu'on vouloit; le dessein étoit de me décréditer, et de me déshonorer ou par une rétractation expresse du quiétisme, ou par une controverse si violente, que je fusse condamné à Rome, et chassé de la cour. Mais après un si horrible éclat, et tant d'accusations tant sur les faits que sur les dogmes du quiétisme, la plus légère note seroit pour moi une flétrissure éternelle. On dira qu'il faut que *le principal de mes sentimens* impies soit bien *clair*, puisque *la présomption* n'a pas été *pour un auteur évêque* et vivant, que le saint siège avoit de puissantes raisons de ménager contre des parties si audacieuses. Des louanges vagues ne me guériront pas d'un coup si mortel. On dira toujours que, si mes *expressions* n'eussent été qu'*ambiguës* pour l'impiété, on auroit, suivant la règle de M. de Meaux, *approuvé mes explications*. On ajoutera : Il faut donc que le *principal de ses sentimens* impies ait été trouvé *si clair*. Vous ne sauriez trop appuyer là-dessus dans l'écrit qu'on vous a conseillé, et dans vos conversations. Remarquez encore que M. de Meaux continue à attribuer à toute l'École son sentiment sur la béatitude, et qu'il prétend me faire condamner là-dessus. Quel triomphe pour lui, si Rome flétrit mon livre! J'espère qu'il

vous sera donné une bouche et une sagesse pour défendre l'innocence.

Examinez s'il ne seroit point utile de proposer une chose que je ferois avec joie. Ce seroit de faire une réfutation des faux principes de Molinos, dans ses soixante-huit propositions, par les vrais principes des bons mystiques. J'enverrois cet ouvrage à Rome dès qu'il seroit en état. On l'examineroit, on le corrigeroit; je le ferois imprimer ou avec mon livre augmenté par les notes marginales, ou tout seul, comme on le jugeroit à propos. Pensez-y, et consultez là-dessus de bonnes têtes en secret, avant de vous en ouvrir à d'autres moins assurées.

493.

DU MÊME AU PAPE INNOCENT XII.

Il se plaint de la censure extorquée aux docteurs de Paris, et annonce sa *Réponse aux Remarques* de Bossuet sur sa *Réponse à la Relation.*

Cameraci, 25 octobris 1698.

QUAMQUAM, uti decet imprimis, metuo ne Beatitudini Vestræ sim oneri, et ita in Ecclesiæ universæ commodum peccem, silere tamen vetat gravissimum quod accepi nuntium, nempe quosdam Academiæ Parisiensis doctores abreptos fuisse metu, ut acerbissimæ censuræ octo propositionum, quas D. Meldensis episcopus libello meo suo more excerpsit, subscriberent. Si tantisper expectare dignetur Beatitudo Vestra, mox audiet quibus artibus, et quâ audaciâ has subscriptiones extorserint. Hinc facilè perspec-

tum erit, quanti faciendæ sint hæ adumbratiles censuræ, et quo animo adversarii hæc et similia moliantur.

Nihil intentatum fuit, ut hoc facinus peragi posset, antequam doctores æqui rectique tenaces id consilii rescirent: nec temerè. Namque quotquot sunt pii, cordati, pacifici, dissensionis turpis impatientes, supremæ sedis amantes et doctrinæ sanctorum, hoc maximè deflent quod adversarii nunquam non desinant Patris communis oraculum antevertere, ipsum lacessere, atque ostentare censuras jam ambitiosè prolatas ab iis, quos judicium Patris mox proferendum, verecundo in silentio et animi demissione, expectare decuisset. Per domos singulas itum est clam sub noctem. Unâ horâ tot in locis totum negotium tumultu confectum est. Formula jam ad arbitrium scripta singulis subscribenda proponitur; nequidem in vocula mutanda libertas elucet. Nulla mora datur, neque ut conveniant in locum quò antecessores convenire consueverant, neque ut maturè unà deliberent, neque ut suî compotes propositiones singulas secum perpendant, easque conferant cum locis integris unde depromptæ sunt, neque ut qualificationes pro merito in re tam gravi, in causa archiepiscopi, in negotio per annum integrum Romæ exagitato, discutiant. Incauti ex improviso et trepidè occupantur. Qui morulam petere audent, asperè admonentur, ne superiorum gratiâ excidant, et ut Quietistæ resecentur. Complures id veriti ægro animo tandem subscribunt; alii firmiores se subscripturos constantissimè pernegant; alii se excusatos haberi volunt, eo quod apostolicum judicium expectent, nec prævertere audeant; alii, petito ad

examen brevi temporis spatio, imminens jugum declinant.

Quod si hæc adeo perperam facta impunè abeant, et is mos invalescat, actum est de illa antiqua et ingenua doctorum in eliciendis votis libertate et constantia. Nullus erit neque modus, neque pudor, neque certus limes in dogmate definiendo. Homines meticulosi, id est, pars multò maxima, cujuslibet viri præpotentis factione ad prava quæque mox rapietur. Sic judicia dogmatica ab episcopis et Facultatibus assentatoriè sentientibus prærepta, frustra ad sedem apostolicam deferentur. Sic apostolica sedes eò sensim deveniet, ut episcoporum et Facultatum inclamitantium fiat tantùm veluti echo inanis; vel si contradicat, continuò hinc emerget imminens schismatis periculum. Sic Facultates, a summis Pontificibus olim institutæ, et munificentissimè adornatæ, utpote quæ unitati et subordinationi studiosè invigilarent, servili metu degeneres, paulatim in ipsam sedem apostolicam arma convertent. Absit ut hæc dicam de alma Facultate Parisiensi, prout nunc affecta est. Quod indignè factum fuit, ipsa passa est, non fecit : plus quàm trecenti sunt qui genu non flexerunt. Verùm si suprema sedes hujuscemodi inceptis faciliorem et indulgentiorem se præberet, nihil certè foret non timendum ab iis qui, quo plus illis indulgetur, eo plus sibi arrogant.

Quod autem in *Responsum ad Relationem Quietismi Animadversiones* in lucem ediderit D. episcopus Meldensis, hoc me invitum compellit, ut denuo reponam. Verùm, Sanctissime Pater, nulla erit in me mora. Si probrosissima de gestis expostulatio effica-

cissimâ confutatione vacaret, æternùm malè audirem de horrenda et flagitiosissima hæresi; æternùm forem scandalo gregi, et ludibrio impiis. Alia ex parte nihil plus cordi est, quàm ut fide purgatâ, antequam Beatitudo Vestra solemne judicium edicat, alto et perpetuo silentio me totum devoveam. Unde liquet quidquid agendum superest, agendum esse hisce diebus. Quapropter, ut spero, breve responsum brevissimè ad umbilicum adducetur. Sub finem proximi mensis Romam perveniet.

Animarum pastorem Christum Dominum singulis diebus enixè oro, ut qui illum benignis visceribus et insigni zelo repræsentat Pontifex, ad multos annos servetur incolumis, et sit in domo Dei ut bonus ipsius Christi odor latè diffusus. Nulla erit unquam observantia, quâ quisquam plus sedi apostolicæ devinciatur; nulla animi gratitudo, quâ plus quisquam flagret, quàm ea quâ subscribor, etc.

---

494 [+].

D'UN DOCTEUR DE SORBONNE A UN DE SES AMIS.

Sur l'avis doctrinal demandé aux docteurs touchant douze propositions extraites du livre des *Maximes*.

Je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'aurois même différé de satisfaire à votre demande, si vous ne m'aviez pas témoigné, par votre dernière, que vous souhaitiez absolument que je vous disse quelles sont les

+ Cette lettre fut publiée en 1698, sans nom de lieu ni d'imprimeur; 29 pages in-12.

raisons qui m'ont obligé à ne pas souscrire à tout ce que l'on demandoit de moi. Ne croyez pas que je m'y sois déterminé sans savoir ce que je faisois. J'ai même consulté plusieurs de messieurs nos très-sages maîtres, et c'est sur leur avis que j'ai refusé de signer cette espèce de censure [1], que M..... et M..... ont dressée, et font signer avec un grand empressement à tous nos maîtres qui ne peuvent leur résister.

Voici en peu de mots quelques-unes des raisons qui m'ont fait tenir cette conduite : les unes sont *ab extrinseco*, les autres *ab intrinseco*.

1° *Ab extrinseco*, j'ai remarqué que nos anciens, qui ne sont soupçonnés d'aucune cabale ni parti, et qui ne sont attachés à aucun grand seigneur, n'ont point signé, et en font gloire; quelques-uns même de ces vénérables, que j'ai consultés, m'ont assuré qu'on ne pouvoit pas signer en conscience sans péché mortel, de la manière que la plupart l'ont fait, sans examen, et après une simple lecture.

2° Le concile de Trente, dans la session XXIV, chap. V *de Reformatione*, défend expressément que les causes majeures des évêques soient décidées et même traitées par qui que ce soit, que par l'ordre du souverain pontife. Le chapitre est considérable; vous pourrez le lire. Par quel droit, moi particulier, irai-je décider contre un archevêque sans aucune commission du Pape, qui même ne doit être donnée qu'aux archevêques et évêques?

3° J'ai tâché de consulter des théologiens soit scolastiques, soit casuistes, et je n'ai rien trouvé qui

(1) Cette censure (*animadversio*) est imprimée tom. XLI des *Œuvres de Bossuet*, pag. 534 et suiv.

pût me persuader de signer la censure dont il s'agit. Au contraire, j'ai trouvé plusieurs principes qui m'ont confirmé dans ma résolution. Je n'en marquerai que deux. Le premier est de Suarez dans son *Traité de la foi*, que je crois des meilleurs en ce genre. Voici ses mots : *Unde existimo et moneo posse facilè peccari graviter in hac materia, exaggerando proprias opiniones, et contrarias conviciis vel censuris sine delectu afficiendo, quia illud facile esse potest perniciosum mendacium, cedens in aliorum infamiam vel injuriam;... et ideo in hoc negotio magna moderatio et prudentia servanda est, præsertim quia... contigit ut propositio, quæ simpliciter prolata vera est, ratione modi vel censuræ adjunctæ sit temeraria.*

Le second est d'un fameux Thomiste. Voici ses paroles : *Censura propositionum damnabilium potest esse peccatum contra charitatem proximo debitam;.... quia non semel contigit ut opinionem censurans, attingat etiam auctoris personam, ejusque famam aliqualiter insectando, illaque congerendo quæ magìs dictat livor, quàm vera ratio verusque ardor docendi.*

Vous pourrez faire sur ces passages des réflexions convenables à l'état de l'affaire présente, qu'il est inutile que je vous marque.

4° On m'a communiqué dans le dernier secret l'avis d'un des prélats les plus éclairés de l'Église de France : je vous prie de n'en pas abuser. Voici les mots fidèlement transcrits : Je crois que c'est une témérité et un manque de respect pour le saint siège, que de noter et de signer la condamnation d'un livre sur lequel le Pape n'a pas prononcé, surtout étant saisi de

la matière par le choix de M. de Cambrai et des prélats de la province de Paris; et il n'y a aucun docteur qui ait droit de prononcer, même en corps, par une censure doctrinale, sur un livre que Sa Sainteté examine, et qu'elle jugera au premier jour.

Ab intrinseco. 1° Selon la règle de droit, *in Sexto, cùm sunt partium jura obscura, reo favendum est potiùs quàm actori.* Or, dans le cas présent, M. de Cambrai justifie ses sentimens, et montre le bon sens de ses propositions. Quel droit ai-je de les condamner?

2° Je ne pouvois signer sans mensonge les propositions qu'on m'apportoit; car, pour ne rien dire de ces paroles : *Datum in Sorbona*, etc. vous savez que je n'ai pas droit d'y demeurer. Aurois-je pu, sans mentir, attester ces paroles de la censure : *Deinde spectasse se, et expendisse librum unum ut se habet, et excerptas propositiones prout sonant, ac in sensu obvio et naturali, qui, e lectione contextûs sive earum quæ antecedebant et sequebantur, visus est iis genuinus loci sensus* [(a)]? Je n'ai lu qu'une fois le livre en question, il y a plus d'un an, et en passant : je ne l'ai pas. Comment puis-je dire, sans mentir, que j'ai pesé les propositions avec ce qui précède et ce qui suit? Comment pourrois-je encore dire ces paroles qui sont aussi dans la censure : *Errata propè omnia quæ hic arguuntur non semel haberi in libro, sed ubique sparsa esse* [(e)]? N'étoit-il pas nécessaire, pour assurer une chose pareille, d'avoir lu exactement tout le livre, et d'y avoir trouvé un grand nombre de

(a) *Censure*, pag. 566. — (e) Ibid.

propositions semblables *in terminis* à celles que l'on fait condamner.

3° Puis-je en conscience porter une censure ou un avis doctrinal sur une matière que je n'ai pas étudiée à fond? Lorsque l'on présente quelques propositions à examiner à la Faculté, on entend les raisons des députés qui prouvent leur sentiment; on étudie la matière sur laquelle on doit opiner, on consulte ses amis, on s'éclaire les uns les autres, et alors on peut porter son sentiment avec quelque fondement. Mais, dans cette affaire, il s'agit de propositions en matière mystique, dans laquelle je ne suis point versé, que je n'ai jamais étudiée, et que je n'ai point envie d'étudier. Souvenez-vous du mépris que la plupart d'entre nous avoient, lorsque nous étions en licence, pour cette espèce d'auteurs auxquels plusieurs n'ajoutoient pas beaucoup de foi, ne les croyant pas savans. On ne s'occupoit qu'à la critique, qui est bien opposée au mystique.

Il est vrai qu'on avoit tort d'avoir ces sentimens. Je vous dirai même que, depuis qu'on a commencé à agiter ces questions, je me suis avisé de lire sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix. J'ai fait quelques lectures dans saint François de Sales avec beaucoup de satisfaction, et quelques autres. Je vous avoue avec sincérité que je n'ai rien compris dans ce qui est rapporté dans ces livres de leurs différentes oraisons et contemplations; mais je m'en suis consolé, apprenant de ces auteurs mêmes, respectés de toute l'Église, qu'il n'y a que ceux qui ont l'expérience de ces choses, qui puissent les entendre. Je ne comprends point la signification et la valeur de

ces termes des auteurs mystiques : *mort spirituelle, transformation, dernières épreuves, passiveté,* et une infinité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter. Un juge ou un avocat qui ne sait pas le droit peut-il prononcer, peut-il dire son avis?

4° Peut-on en conscience rendre un témoignage qui doit être rapporté devant un juge supérieur, sans avoir examiné ce que l'on doit dire, et les suites des choses qu'on aura dites? On fait signer cette censure pour la présenter au Pape : c'est ce que m'ont assuré les deux docteurs qui me l'ont présentée, et que vous connoissez. Ainsi c'est un témoignage qui doit être porté à Rome, et qui doit servir à la condamnation du livre de M. de Cambrai. C'est un archevêque vivant, duquel on dit beaucoup de bien, qui explique lui-même le sens de son livre, qui déteste le mauvais sens que l'on donne à ses paroles. Quel droit ai-je de le censurer? car, en censurant son livre, il faut le noter, puisqu'il défend son livre. Ne paroît-il pas que je pécherois contre la justice et la charité, de concourir à cette condamnation, n'y ayant aucune nécessité? Me conseilleriez-vous, après cela, de porter le témoignage qu'on m'a demandé? De plus, un auteur qui met dans les endroits qu'on veut censurer, et dans la suite de son texte, des paroles qui expliquent son véritable sens, tout contraire à celui qu'on lui impute, ne peut être censuré en conscience. Or, est-il que M. de Cambrai met dans la suite de son texte, et dans les endroits mêmes contestés, des paroles qui expliquent son véritable sens, tout contraire à celui qu'on lui impute. Donc il ne peut être censuré en conscience.

J'ajoute à toutes ces réflexions, que la manière honteuse dont on mendie les suffrages des docteurs m'a donné un violent soupçon contre ceux qui ont pris cette commission. J'ai vu beaucoup de nos maîtres qui ont signé, qui l'ont fait à contre-cœur par pure déférence, quelques-uns par autorité; on en a intimidé plusieurs qui s'en sont plaints. Il y en a qu'on a traité avec tant de hauteur, qu'on ne leur laissoit pas lire ce qu'ils signoient. Les instances que l'on a faites à quelques-uns ont été mêlées de mensonges que j'ai vérifiés. Est-ce ainsi qu'une matière si sérieuse et d'une telle conséquence doit être traitée? Où est la fermeté que doit avoir un docteur, qui a juré de défendre la vérité jusqu'à la mort? Si ces propositions sont évidemment mauvaises, pourquoi extorquer ces signatures par des sollicitations si irrégulières et si indignes?

D'ailleurs nous avons juré que nous soutiendrions les droits de la Faculté. Il est de notre honneur de ne pas l'exposer au mépris. N'est-ce pas contribuer à l'avilir et à la mettre en servitude, de prendre part à cette espèce de censure que je regarde comme l'ignominie de la Faculté? Ne peut-on pas lui faire dire tout ce qu'on voudra par une pareille conduite?

Je fais encore une réflexion, en vous écrivant cette lettre, qui me confirme dans ma résolution de ne me pas embarrasser à consulter dans la suite, si je serai obligé à me rétracter et à réparer ce que j'ai fait. Je vois quelques-uns de messieurs nos maîtres, qui, par politique, n'osent dire qu'ils ont signé à ceux qui ont refusé de le faire. J'en vois d'autres dont la conscience est timorée, et qui ont des remords

considérables, se repentir et se plaindre d'avoir été surpris, je n'ose dire trompés, par de belles paroles. Un évêque docteur m'a dit en propres termes que quelques-uns de ces messieurs les docteurs l'ont assuré avoir signé contre ce qu'ils croyoient, et qu'ils étoient prêts à enseigner et souscrire le contraire. Mais ce qui passe toute imagination, un prêtre digne de foi, et qui a une place considérable dans le clergé de cette ville, m'a dit avoir entendu de la bouche d'un des trois prélats qui ont le plus d'intérêt dans cette affaire, et qui, affectant, pour son honneur, d'ignorer la manière irrégulière dont on avoit fait signer cette belle censure, disoit qu'il ne concevoit pas comment ces docteurs avoient pu signer en conscience, et qu'on n'avoit pas pu le faire en bonne théologie sans pécher, n'ayant pas auparavant examiné la matière à fond pour en juger. Je n'avance rien dont je ne sois très-sûr, et Dieu sait que je ne voudrois pas mentir. Ce qui est surprenant, c'est que ce même prélat vouloit faire entendre qu'il n'avoit pas même vu la censure, qu'après qu'elle avoit été souscrite par le plus grand nombre des docteurs, et qu'il n'avoit aucune part dans ce manège. Je finis cette trop longue lettre en vous demandant si, après des raisons si décisives fondées en bonne théologie, je n'ai pas dû refuser de souscrire à une censure faite par quelques docteurs, présentée clandestinement, et à la honte de la Faculté, (dont je suis obligé de soutenir l'honneur par un serment solennel) que la plupart n'ont souscrite que par crainte, ou sur de fausses allégations, et souvent des mensonges, ou sur de vaines espérances. Sera-ce passer pour Quiétiste, que

de ne pas faire ce que les plus désintéressés, de notoriété publique, font gloire d'avoir fait, gémissant dans leur cœur de la faute de leurs confrères? Pour moi, plus j'y pense, plus je remercie Dieu de m'avoir donné la fermeté de ne me pas laisser aller aux instançes qui m'ont été faites d'une manière si indigne, que je n'ose y penser sans rougir. Quand on me pressoit, il me vint en pensée : A l'heure de la mort, voudrois-je avoir menti, et rendu témoignage contre un archevêque sans un examen sérieux, et sans aucune nécessité? Je me sais bon gré de n'avoir jamais besoin de consulter messieurs nos maîtres pour savoir si je serois obligé à quelque rétractation. Je craindrois que, si je le demandois aux anciens de la maison de Sorbonne, ils ne m'obligeassent à faire pénitence de la faute que j'aurois faite. Je prie Dieu qu'il éclaire et ceux qui ont signé, et ceux qui sont les auteurs d'une souscription si hors de saison; elle ne leur attirera jamais que de la confusion devant Dieu et devant les hommes. Je vous ai écrit mes pensées comme vous me l'avez ordonné. Faites-en l'usage que vous jugerez à propos (2).

(2) A la suite de cette lettre, le docteur joint les *Remarques* d'un de ses confrères, *qui a refusé de signer* aussi bien que lui. Ces *Remarques* contiennent une justification des propositions attaquées, dont l'auteur montre la conformité avec les écrits des saints, et en particulier avec plusieurs passages de Bossuet dans son *Instruction sur les états d'oraison.* Il ajoute à la suite *quelques propositions extraites des ouvrages de* l'évêque *de Meaux, qui,* dit-il, lui *paroissent aussi dangereuses que celles de M. de Cambrai sont louables dans leur entier.* Fénelon a indiqué ces divers passages dans ses défenses : on peut voir, entre autres, la *Dissertation sur les véritables oppositions,* etc. tom. V des *Œuvres;* la conclusion de la *IVe Lettre en réponse aux Divers Écrits;* les trois *Lettres en réponse à celle de M. de Meaux,* tom. VI ; les deux *Lettres sur douze propositions,* etc. t. IX, etc. etc.

495.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Entrevue qu'il a eue avec l'abbé Bossuet chez le cardinal de Bouillon. Combien les écrits latins de Bossuet font peu d'effet. Difficultés qu'on fait à l'abbé de Chanterac contre le système de Fénelon sur le désintéressement des parfaits. Conversations qu'il a eues avec plusieurs cardinaux.

A Rome, 25 octobre 1698.

J'AI reçu, monseigneur, votre lettre du 3 de ce mois, qui me marque le retour de Dubreuil, dont j'ai eu grand plaisir. Nous continuons de marcher notre petit train, en attendant que le mois de novembre rassemble les cardinaux de notre congrégation. J'étois allé jeudi dernier à Frescati voir M. le cardinal de Bouillon. Il sembloit que M. l'abbé Bossuet et moi nous nous y étions donné rendez-vous. Il y vint avec un abbé italien [1], homme de beaucoup d'intrigues, qui écrit au Roi, et qui en reçoit des lettres, qui voit regulièrement le Pape une fois toutes les semaines, et qu'il a cherché depuis long-temps d'engager dans ses intérêts. Nous y dînâmes ensemble, et je ne dis qu'un mot à M. le cardinal touchant les affaires de Carenac, où les moines font pis que jamais. Le fameux Lachiniac, dont vous connoissez le mérite particulier, a fait saisir tous les revenus, sous prétexte des réparations nécessaires. J'espère pourtant que Mme de l'Hospital trouvera les moyens de se défendre. L'affaire sera portée au Grand-conseil. M. l'abbé Bossuet et moi nous sommes trouvés ainsi trois ou quatre

(1) C'étoit un prélat nommé *Giori*, qui entretenoit aussi correspondance avec l'archevêque de Paris et avec Bossuet.

fois à dîner chez M. le cardinal. Il prend grand soin de me servir à table ; il boit à ma santé ; rien de plus honnête, et de ma part je fais aussi tout de mon mieux à son égard. On me dit que M. le cardinal étoit fort occupé à lire tous les écrits qui regardent notre affaire ; le *votum* de chaque examinateur, les ouvrages de M. de Meaux, de M. de Chartres, et les vôtres aussi.

Je vous envoie une copie d'un nouvel écrit de M. de Meaux, que l'on donne ici imprimé. Peut-être ne sera-t-il pas si tôt publié à Paris. Il me semble qu'il défend bien mal son opinion, et qu'il attaque encore plus mal la vôtre. Je ne vous avois rien dit des deux premiers traités latins de M. de Meaux, *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*, parce que je voyois que tout le monde gardoit un profond silence sur ces deux ouvrages ; les amis même les plus zélés et les plus attachés au parti disoient qu'il auroit mieux fait de ne les publier pas. Le *Quietismus redivivus* réveilla d'abord un peu la curiosité, mais ce fut par le titre seul ; car dès-lors qu'on en avoit lu les premières pages, chacun en paroissoit lassé et dégoûté. Ce ne sont que des répétitions continuelles, et des injures qui font honte pour lui à ses amis. Néanmoins il sera bon que vous y répondiez, surtout à la conformité qu'il veut trouver entre vos expressions et celles de Molinos. Je vous mandois dès le commencement, que ceux qui l'avoient vu m'assuroient beaucoup qu'il ne vous feroit pas grand mal. Une des personnes des plus entêtées pour M. de Meaux que j'aie vue ici, avouoit l'autre jour, de bonne foi, que son style dans tous ses ouvrages étoit lassant et embarrassé, et que dans les derniers il paroissoit toujours plus vieux et plus

plus languissant ; que toute sa vivacité n'alloit qu'à dire des injures ; qu'il ne proposoit rien de clair, ni pour établir son système, ni pour détruire le vôtre ; et qu'à la fin l'on savoit encore moins qu'au commencement quelle étoit son opinion ou sa doctrine : que dans vos écrits, au contraire, on y voyoit ce feu, cette force et cette vigueur de la jeunesse ; un système suivi, toujours soutenu sur les mêmes principes, dont on connoît la liaison et l'étendue à mesure que vous l'expliquez davantage dans les conclusions particulières que l'on veut attaquer, et que vous êtes obligé de défendre.

Vos trois dernières *Lettres* à M. de Meaux ont donné tant de jour à votre système, et ont si bien fait voir son opposition naturelle à toutes les fausses conséquences que les trois prélats en ont voulu tirer, qu'il sembleroit qu'il n'y auroit eu rien plus à ajouter pour l'éclaircissement de la doctrine : mais il est pourtant vrai que votre réponse à M. de Chartres a fait grand plaisir à beaucoup de gens qui n'avoient pas pénétré toute votre pensée sur l'amour naturel. Il m'a paru que le P. Massoulié s'étoit appliqué tout entier à obscurcir cette matière, en vous faisant dire, malgré vous, que vous vouliez détruire et arracher *radicitus* tout acte naturel délibéré de la volonté de votre juste parfait ; au lieu que vous voulez seulement, comme tous les théologiens, que cet acte ne soit plus appelé simplement naturel, lorsqu'étant commandé par la charité prévenante, elle l'élève en le faisant sortir de l'ordre naturel, et le faisant passer dans l'ordre surnaturel. On voit à présent distinctement et nettement toute votre pensée, et l'on

convient que c'est celle de tous les docteurs. Plusieurs d'entre eux, qui veulent que nos actes immanens aient quelque durée, quoi qu'en puisse dire M. de Meaux contre les Quiétistes, et qui ne les reconnoissent pas si passagers ou *instantanés*, comme vous le dites dans votre livre, enseignent assez communément qu'un acte tout naturel en sa substance, et déjà tout complet par son propre motif naturel, peut être rapporté et élevé par la charité à sa première fin ou à son motif spécifique de la gloire de Dieu. M. de Chartres semble vouloir raisonner sur ce principe. C'est aussi la manière dont le P. Massoulié explique ce rapport actuel de la charité, ou cette élevation des actes naturels en leur substance, et qui deviennent par là surnaturels *quoad modum*. M. le cardinal Ferrari raisonnoit de même; mais je lui fis remarquer que M. de Meaux accusoit de quiétisme cette continuité d'acte, et que, pour lui ôter tout prétexte, vous aviez raisonné sur les principes d'une autre philosophie, qui veut que nos actes soient aussi instantanés que notre être, qui peut périr à tout moment. *Operari sequitur esse.* Il en convint, et témoigna même que ce sentiment lui paroissoit plus précis et plus solide que l'autre. De cette sorte, l'acte déjà complet, et périssant dans ce moment, ne peut plus être élevé par la charité, puisqu'il ne subsiste plus. Il est donc nécessaire qu'elle prévienne l'acte et qu'elle le commande, afin de pouvoir le rapporter à sa propre fin. Donc si je dois, selon l'apôtre, manger et boire, etc. *in gloriam Dei*, il faut que le motif de la gloire de Dieu prévienne l'acte, et détermine la volonté à agir : donc l'acte fait par un motif surnaturel, et rapporté

actuellement par la charité prévenante, ne peut plus être appelé un acte naturel; il est véritablement de l'ordre surnaturel. Il me paroît que M. le cardinal Ferrari entre présentement tout-à-fait dans notre système; il le comprend, il le goûte. Dans la fin de notre conversation, il s'écria tout d'un coup : Eh! pourquoi M. de Cambrai n'a-t-il pas parlé dans son livre aussi clairement qu'il parle à présent: deux ou trois petits mots en ôteroient toutes les difficultés. Depuis l'*Instruction pastorale* jusqu'à ses derniers écrits, son système est net, suivi, solide et uniforme partout; il n'y a rien à dire: toute la théologie parle de même, à se bien entendre : tout notre embarras est de voir s'il est vrai, comme on lui oppose, que la doctrine de tous ses écrits ne convient pas avec le livre original. Je lui répétai là-dessus toutes les raisons de vos réponses : que votre livre n'auroit aucun sens; que ce seroient des contradictions et un délire inoui; que toutes les conséquences tirées d'un sens contraire au vôtre se voient condamnées en termes formels dans l'*Article faux;* que M. de Meaux lui-même a pris les termes qu'il vous oppose, dans le même sens que vous les prenez, et qu'il dit que c'est une erreur de les prendre autrement. Je n'oubliai rien là-dessus. A l'autre chef, je lui répondis : Comment pouvoit-il prévoir les objections de M. de Meaux? Que pouvoit-il faire de plus, selon la prudence et selon la piété, que de donner son livre à des examinateurs aussi précautionnés contre les erreurs qu'on lui impute à présent, que M. de Paris, M. Pirot, etc.? Je lui fis encore remarquer qu'on ne pouvoit plus séparer sans injustice le livre d'avec les explications si publiques, si

..

répandues, et j'ajoutai tout ce que je vous ai dit ailleurs sur le même sujet. Après cela, pour l'égayer un peu, je lui dis en riant que, puisqu'il me traitoit avec tant de bonté aujourd'hui, je devois encore espérer bien davantage pour l'avenir, parce que, selon les apparences, il devoit être fort mal disposé pour votre doctrine après les deux audiences qui avoient précédé la mienne. C'étoit le P. Massoulié et le maître du sacré Palais. Il trouva la réflexion assez bonne, et en rit de tout son cœur. Ensuite il me dit bien sérieusement, et d'une manière qui exprime un grand fonds de droiture et de religion, que je fusse assuré qu'il étudioit par lui-même, et qu'il cherchoit sincèrement la vérité, en la demandant plus à Dieu qu'aux hommes, et qu'il voudroit néanmoins parler de ces matières avec tous ceux qui pourroient davantage lui expliquer vos sentimens, et que je voyois bien qu'il avoit toujours plaisir d'en conférer avec moi, etc. Il est estimé de tout le monde, comme un homme d'une piété solide.

Un autre cardinal, dont je ne veux pas vous dire le nom, me demanda qu'est-ce que les trois prélats diroient du jugement du Pape. Je lui dis qu'ils s'y soumettroient tous sans oser dire mot, sans souffler seulement, parce que le Roi avoit promis de faire exécuter le décret du saint Père; que sa piété et sa religion devoient donner là-dessus une parfaite confiance en ses promesses, et que son respect pour le saint siége étoit au-delà de tout ce qu'on pouvoit penser; que, pour M. de Meaux, il suivroit, sans aucune résistance, les mouvemens de la cour, et même que par lui seul il n'étoit rien; que, pour M. de Paris,

il seroit assurément encore plus docile, s'il se pouvoit, parce que ni lui ni sa famille ne pourroient point oublier l'exemple de son prédécesseur, lequel, en donnant quelque sujet de chagrin à Rome, avoit rendu sa nomination au cardinalat tout-à-fait inutile, etc. Cette réflexion n'étoit point nouvelle pour lui. Je ne sais si quelque autre la lui avoit déjà fait faire; mais il étoit aisé de voir qu'il y avoit déjà pensé plus d'une fois.

Dans mon audience de M. le cardinal Casanata, je m'attachai d'abord aux raisons qui font voir que l'on ne peut pas séparer le livre des explications. Il répondoit aux premières : Cela regarde la personne. On voit que ses intentions ont été bonnes, et qu'il n'a point cherché à favoriser l'erreur. Aux secondes, Cela regarde la doctrine. On voit que son *Instruction pastorale* et toutes ses réponses sont conformes à la doctrine des saints et des docteurs; mais il s'agit du livre. Oui; mais ses explications sont prises du livre même. S'il y a quelque endroit du texte qui soit obscur, il l'explique par un autre endroit du texte même qui les éclaircit et qui ôte toute équivoque. Si l'on veut tirer, contre le vrai sens de ses paroles, quelque mauvaise conséquence de ces endroits qu'on appelle obscurs ou équivoques, il fait voir cette même conséquence condamnée en termes formels dans le texte même du livre. Comment donc séparer ses réponses de son livre? Il s'arrêta tout court, comme s'il avoit été convaincu, et un moment après, il me dit, avec assez de feu, comme des personnes qui disputent, car moi-même j'en avois, et le pressois vivement; il me dit donc de ce ton animé : Pourquoi n'a-t-il pas fait réimprimer son livre avec quelques

explications, ou même avec des notes marginales? C'est qu'on ne lui en a pas laissé la liberté. Pourquoi non? Il a bien pu faire imprimer sa Lettre pastorale et ses réponses. N'a-t-il pas la Hollande, où il peut faire imprimer tout ce qu'il veut? Alors je me radoucis tout de bon, et je lui racontai tout ce qui s'étoit passé à Paris, ce que j'avois négocié moi-même avec M. de Chartres, ce que vous aviez dit à M. de Paris, etc. et enfin je réduisis toute l'affaire à votre lettre de soumission au Pape, où vous vouliez expliquer tout ce qu'il jugeroit à propos. Cela est vrai, me dit-il, et il me paroît que cette réflexion le changeoit entièrement. J'aurois bien pu me servir de cette occasion, qui me paroissoit si naturelle, pour lui faire quelque proposition conforme à vos dernières lettres; mais deux choses m'arrêtèrent sur-le-champ. La première, que tout le monde croit qu'il est dans une grande liaison avec M. de Meaux, et par là je craignois de m'ouvrir trop à lui. La seconde, que je fis cette réflexion, que, puisqu'ils sont contens de la doctrine, et qu'eux-mêmes voudroient qu'une nouvelle édition de votre livre les mît hors d'embarras, il étoit encore mieux que le Pape vous l'ordonnât; car en vous marquant de faire cette explication selon la doctrine de vos réponses, c'étoit approuver publiquement vos réponses mêmes; ou bien s'il se contentoit de vous ordonner les notes marginales, c'étoit encore réduire toute l'affaire à quelque chose de moins. Je revins donc deux ou trois fois à votre lettre de soumission au Pape, qui comprend tout cela, non-seulement en général, mais encore, ce semble, en détail; et ensuite je lui expliquai

comment le respect de la cour vous avoit empêché d'écrire et d'imprimer, jusqu'à ce que vos parties vous y eussent contraint publiquement en faisant imprimer leur *Déclaration*, etc. Je fis remarquer ce manquement de respect au saint siège, etc. Ensuite le voyant, ce me semble, assez bien disposé, je lui parlai fortement sur la doctrine de M. de Meaux, qu'il ne nous étoit plus permis d'aimer la bonté infinie de Dieu pour elle seule; que, pour être chrétien, il falloit chercher notre plaisir en toutes choses. Je me fis Quiétiste avec les principes de M. de Meaux sur la béatitude et sur l'oraison passive. Enfin je lui en dis tant, qu'il en paroissoit véritablement effrayé, et dans un mouvement de zèle il me dit : Pourquoi M. de Cambrai ne le dénonce-t-il pas? En cela, on ne peut que louer sa modération. Il ne veut point s'élever contre son frère; il se contente d'exposer simplement à l'Eglise ce qui lui paroît dangereux dans cette doctrine. Vous avez raison, me dit-il, comme en se reprenant; on doit admirer sa modération. Je finis par ce qui regarde la politique: il m'a toujours paru moins sensible qu'aucun autre à tout ce qui vient de la France. Mais j'oubliois une chose essentielle; lorsque je lui disois qu'on ne vous avoit pas voulu permettre de faire une nouvelle impression de votre livre, où vous auriez expliqué les endroits obscurs. Que vouloient-ils donc? me demanda-t-il. Ils vouloient, lui dis-je, qu'il condamnât son livre. *Cela n'est pas juste,* me répondit-il avec empressement, et ce fut là-dessus que je fis une grande réflexion pour ne m'ouvrir pas trop à lui sur des moyens particuliers de leur rendre plus facile le jugement qui les embarasse; car s'il n'est

pas juste que vous condamniez votre livre, il n'est pas, ou du moins il ne leur paroît pas condamnable.

Avec M. le cardinal Spada nous parlâmes beaucoup de politique. L'exemple de feu M. de Paris le réjouit, et le bon usage que celui-ci en feroit par le conseil de sa famille, qui ne voudroit pas laisser inutile la faveur présente, le fit encore rire sans ménagement, disant quelque mot à son tour, pour rendre l'histoire meilleure.

Le cardinal Carpegna me parut indigné que M. de Chartres eût osé parler de votre livre avant que le Pape eût prononcé.

Il y auroit encore d'autres choses qui me paroissent agréables à vous mander, et qui vont toutes à faire connoître que votre doctrine paroît être celle des saints et des docteurs, et que M. de Meaux effraie bien des gens. On me disoit l'autre jour que la Providence avoit conduit cette affaire en sorte qu'il y avoit maintenant de l'impossibilité que la bonne doctrine fût condamnée.

Il faut encore vous dire que l'on répand ici la *Relation du Quiétisme* en italien ; mais la traduction n'en plaît pas pour le langage, qui tient trop du vieux toscan pour certains mots, et qui, en d'autres phrases, est un vrai gallicisme. Je vous enverrai la *Réponse* en italien afin qu'elle soit imprimée. Nous avons tenté ici bien des voies inutilement.

Le livre de M. Boudon, archidiacre d'Evreux, *Dieu seul*, est mis ici à l'*Indice*, quoique approuvé par M. de Meaux et M. de la Brunetière, docteurs de Sorbonne. Nos amis me l'ont envoyé ; mais je crois qu'ils ignorent la censure de l'*Indice*.

Ils me mandent aussi que M. de Paris veut imprimer et publier une réponse à votre *Lettre* latine [2], et là-dessus ils me conseillent de répandre ici à nos cardinaux les exemplaires que j'avois tenus cachés ou que j'avois même retirés. Ils ajoutent même que ce changement nuit à notre affaire en France, parce qu'on dit en France que vous avez avancé des faits, dans cette lettre, que vous n'osez plus soutenir. Toutes ces raisons me paroissent invincibles pour m'empêcher de la supprimer après avoir commencé de la répandre; mais à présent ce seroit un contre-temps presque aussi fâcheux que le premier, jusqu'à ce que je verrai qu'on distribuera ici cette *Réponse* de M. de Paris. Peut-être que l'avis qu'on leur a donné ne se trouvera pas véritable, ou quelque nouvelle réflexion empêchera que M. de Paris ne suive ce dessein; mais enfin nous serons à temps pour parer aux coups de cette réponse lorsqu'elle paroîtra ici, et alors il paroîtra toujours que vous avez évité, autant qu'il a dépendu de vous, tout éclat avec M. de Paris, et que c'est lui seul qui vous attaque sans ménagement. Nos amis me disent que je dois juger là-dessus selon les connoissances particulières que j'ai des choses sur les lieux. Cela me rend plus hardi.

Je n'ose point trop penser à ce nouvel appartement que vous me destinez auprès du vôtre. La consolation de me retrouver auprès de vous est sans doute la joie la plus sensible dont je puisse être touché; mais il faut attendre cet heureux moment que la Providence saura bien me marquer elle-même, sans que je le

(2) Voyez les lettres de l'abbé de Chanterac du 28 octobre et du 8 novembre, ci-après.

prévienne par des désirs inquiets. N'est-ce pas être toujours avec vous, que de vous donner constamment et tranquillement des marques de mon respect pour vous et de mon attachement inviolable?

496.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Bruit d'une réponse de M. de Noailles; effet que produisent les apologies de Fénelon; travail des cardinaux.

A Rome, 28 octobre 1698.

J'Ai reçu, monsieur, votre lettre du 11 de ce mois et celle de monsieur votre cousin. Le petit livre de *Dieu seul*, par M. Boudon, archidiacre d'Évreux, a été mis ici à l'indice en 1696 : j'ai voulu m'en assurer de mes propres yeux. Je n'ai rien ouï dire jusqu'à présent des réponses de M. de Paris à la *Lettre* latine de M. de Cambrai, et le P. zéleur des Minimes, qui est ici son agent, m'assura, il y a près d'un mois, qu'il n'imprimeroit rien, mais qu'il pourroit seulement lui envoyer quelques notes marginales (1) à cette lettre, qu'il feroit voir à ceux qu'il jugeroit à propos. Cela peut être pire qu'une réponse imprimée, parce qu'on ne peut pas les contredire; mais, dans un autre sens, il n'y a rien de plus contraire aux règles de la justice que d'ajouter foi à ces sortes d'allégations secrètes. Elles ne doivent jamais servir de preuves, ni même persuader les juges; ils n'y doivent avoir au-

(1) M. de Noailles envoya en effet ces notes; mais l'abbé Bossuet, les trouvant *très-foibles*, manda à son oncle qu'il étoit *convenu avec le P. Roslet de n'en faire aucun usage*. Lettre du 21 octobre; tom. XLI, pag. 547.

cun égard. Il me semble donc qu'on doit attendre de voir ici si l'on y répandra cette réponse, avant que de rien innover sur l'état présent où se trouve la *Lettre* latine de M. de Cambrai. Plusieurs cardinaux l'ont vue : ils ont dit, après avoir lu la *Réponse à la Relation*, que celle-ci disoit tout ce qu'il y avoit de nécessaire dans la première, et que l'on voyoit assez que M. de Cambrai cherchoit seulement à ménager M. de Paris, et qu'il craignoit plus sa faveur que la doctrine de M. de Meaux. Cette situation des esprits ne paroît point mauvaise. Cette conduite modérée de M. de Cambrai a toujours beaucoup plu ici. Si l'on le met dans la nécessité de se défendre en lui faisant une nouvelle insulte, on n'en aura que plus de plaisir ensuite de voir qu'il est toujours prêt à justifier sa conduite aussi bien que sa doctrine.

L'aventure des exemplaires de la réponse à M. de Chartres, arrêtés par M. d'Argenson, n'est pas encore fort publique ici ; mais cet ordinaire en répandra sans doute la nouvelle. On s'étoit fort vanté ici, aussi bien qu'à Paris, que M. de Meaux emploieroit toute sa faveur, pour laisser une liberté entière à M. de Cambrai de publier ses réponses. Peut-être aimera-t-on mieux à présent persuader, par ce fait d'autorité, combien la cour est toujours mal disposée contre le livre de M. de Cambrai ; car bien des gens croient que c'est la plus forte raison, et presque la seule, par où on puisse l'attaquer : du moins, c'est en celle-là que les parties de M. de Cambrai témoignent avoir plus de confiance. Ils s'aperçoivent que les trois *Lettres* à M. de Meaux ont fait revenir autant de personnes sur la doctrine, que la *Réponse*

à la Relation en avoit fait revenir sur les faits. Les deux *Lettres* à M. de Chartres ont été reçues avec le même applaudissement. Tout y fait plaisir : les raisons qui devoient l'empêcher d'écrire, le fait de la variation, la doctrine de l'amour naturel si clairement expliquée, la fin même en paroît si chrétienne et si touchante. Outre cela, l'on voit déjà que la doctrine de M. de Meaux sur la charité commence à importuner bien du monde. Que notre béatitude soit *la seule raison d'aimer* Dieu, peu de gens peuvent goûter cette maxime; et je sais que quelques cardinaux ont dit, sans trop de façon, que M. de Meaux se trompoit en cela. Son oraison passive ne plaît guère davantage à quelques autres; il leur paroît facile d'être Quiétiste avec cet attrait miraculeux qui ôte la liberté, et qui est presque continuel en quelques-uns, si peu que l'amour du plaisir, et de cette béatitude passagère que nous trouvons dans les choses sensibles, vienne se mêler dans tout acte conduit par la raison.

Quelques-uns commencent à dire que le mois de novembre ne suffira pas aux cardinaux pour décider cette grande affaire, et ils leur donnent encore le mois de décembre. Il faut en attendre la fin avec tranquillité, car il semble même que ce retardement ne sert qu'à mieux faire connoître la vérité. Les cardinaux s'y appliquent tout de bon à présent, et ces premières terreurs sont évanouies. On ne craint plus cette grande liaison si étroite et si secrète de M. de Cambrai avec Mme Guyon; l'apologie de ses livres n'a plus rien de réel; l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai et toutes ses réponses sont constamment

d'une doctrine très-orthodoxe et très-conforme à l'École. La seule difficulté est de voir cette même doctrine enseignée dans le livre, et dès-lors qu'on le lit sans une terrible préoccupation, on n'y peut voir que cela. C'est ainsi que parlent à présent un grand nombre de personnes qui parloient autrefois d'une manière bien différente. J'aurois un grand détail à vous dire là-dessus; mais il vaut mieux laisser parler les cardinaux et le saint Père, et vous assurer tout simplement de mon respect.

497.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Instructions propres à le diriger dans les circonstances présentes. Sur une accusation absurde d'un Protestant, citée par Bossuet dans ses *Remarques*.

A Cambrai, 30 octobre (1698.)

Votre lettre du 11 d'octobre, mon très-cher abbé, m'a rempli de consolation. L'esprit de Dieu, que je trouve dans tout ce que vous écrivez, me touche plus que toutes les raisons, et que toutes les bonnes dispositions de Rome. Voici les principales choses que je crois vous devoir dire pour aujourd'hui.

1° Défiez-vous des preuves qu'on pourroit donner en secret à Rome, pendant que M. de Meaux déclare qu'il n'a rien à me communiquer; car ce beau prétexte de m'épargner généreusement vers le public lui prépareroit plus de croyance pour me porter un coup mortel, et d'une manière d'autant plus sûre, qu'ignorant le coup, je ne pourrois m'en garantir. En ce cas, on devroit bien voir qu'il n'useroit de cette

modération apparente, qu'à cause qu'il craindroit que je ne le confondisse, si ces accusations m'étoient communiquées. Parlez fortement là-dessus, sans attendre de fondement, parce que ce langage est nécessaire pour la précaution, et ne peut être qu'utile pour marquer une pleine confiance.

2° Témoignez, sans en attendre le besoin, aux personnes capables de ce secret, qu'on doit se défier des espérances de douceur de la part de la cour, et des traitemens honorables pour moi; comme, par exemple, d'un retour auprès des princes, pourvu qu'on flétrisse mon livre, et que je paroisse bien guéri de mes entêtemens, en souscrivant à tout; que c'est même le moyen de faire une parfaite réunion de moi avec mes confrères, qui ne cherchent que mon vrai bien. Ces beaux discours seroient pernicieux. Un retour à la cour seroit un retour imaginaire; il n'auroit de réel que la honte dans ces circonstances. Mes parties n'ont que venin dans le cœur. Rome ne doit pas être leur dupe. Rappelez tout ce que je vous ai écrit là-dessus.

3° Vous voyez la hauteur des prélats. M. de Meaux dit, dans son dernier ouvrage, que M. de Paris a censuré mon livre. Voilà donc, selon lui, une censure qui a prévenu celle du Pape, lorsque le Pape étoit à la veille de juger. D'ailleurs, il fait la correction aux qualificateurs qui, depuis plus d'un an, examinent et soutiennent un livre quiétiste, sans entendre l'original, et sans vouloir s'en éclaircir. Enfin vous voyez que tout se fait par voie d'autorité. Il le fait dès qu'il croit qu'ils ont fini leurs fonctions : que ne feroit-il pas, s'il avoit triomphé? Si on souffre ce qui vient

d'être fait à Paris, la Sorbonne sera à jamais esclave des évêques en faveur, et ces évêques lâcheront contre Rome la Sorbonne, toutes les fois qu'ils voudront en prévenir les jugemens. C'est le droit chemin du schisme, pour des temps où il y aura un roi moins sage et moins pieux. Mais la pente se prend et se fortifie de jour en jour. Toute conduite qui ne va qu'à temporiser, à tolérer, à ménager, augmente un si grand péril.

4° Plus Rome attendra, plus les prélats, abusant de leur crédit, feront des coups d'éclat, pour embarquer la cour et la Sorbonne d'une manière à ne pouvoir plus reculer, et pour pouvoir dire qu'il n'y aura jamais de paix, si mon livre n'est flétri et supprimé. Mais Rome, par les raisons si souvent dites, a un intérêt pressant de me soutenir, et en le faisant elle ne risque rien. Jamais elle n'a eu une si heureuse occasion d'établir son autorité sans la commettre. Les lettres du Roi, son respect pour le saint siége, son horreur pour la division, sa lassitude sur cette affaire; le naturel de M. de Paris, sa crainte de Dieu, la passion que sa famille, puissante sur lui, a de le voir cardinal; le caractère de M. de Chartres, qui est timide, irrésolu, nourri dans des maximes assez ultramontaines, et qui a des amis attachés à Rome; M. de Meaux, aussi foible quand il n'est pas le plus fort, qu'il est hautain et implacable quand il se sent appuyé; enfin Mme de Maintenon lassée du scandale, et à qui on feroit un horrible scrupule de résister à Rome : tout cela répond du succès. De plus, quand Rome prendra des partis équitables, après tant de promesses de soumission, toute l'Europe crieroit,

si on ne lui obéissoit pas. On lapideroit mes parties, que le public supporte déjà impatiemment.

5° Hâtez-vous de faire l'écrit qu'on vous a conseillé; mais qu'il soit publié sous un nom étranger d'un spectateur indifférent, qui dira le contenu de ma dernière dépêche sur le passage de M. de Meaux : *La présomption est pour l'auteur, surtout quand l'auteur est évêque*, etc. Ces raisons, bien déduites, avec l'intérêt de Rome pour l'honneur des examinateurs favorables à mon livre, peuvent avoir une force infinie.

6° Souvenez-vous de tout ce que je vous ai si souvent mandé, le printemps dernier, touchant les propositions qu'on extrairoit de mon livre, sans les joindre aux correctifs innombrables répandus dans tout le livre, et qui en font tout le vrai esprit. Chaque expression même, loin d'être nouvelle, est très-ordinaire, moins adoucie et moins précautionnée dans les saints. Que si on vouloit extraire et qualifier des propositions, (quoiqu'on ne le pût vouloir que pour me flétrir indirectement à pure perte) au moins faudroit-il qualifier pareillement des propositions de l'autre côté, telles que celles que je vous ai envoyées autrefois, et que vous pourriez choisir et retoucher avec des théologiens de Rome. Pour le parti de supprimer mon livre français, et d'approuver le latin, c'est un jeu peu digne de la gravité de l'Église Romaine, qui a autorisé les ouvrages de tant de saints en langue vulgaire. On concluroit que le français est hérétique, et que le latin est falsifié. Il n'en faut pas tant à des esprits passionnés et artificieux, qui ne cherchent qu'à me diffamer.

7°

7° Vous pouvez tirer des avantages infinis du silence de MM. de Paris et de Chartres sur les faits. M. de Chartres n'ose nier ce que M. de Meaux nie de sa part sans procuration. Vous avez la lettre du docteur qui m'écrivit de sa part [1], et ma réponse pour faire l'offre que M. de Meaux nie. D'un autre côté, M. de Paris, qui a ma *Réponse* latine, n'y répond rien; et M. de Meaux, quelque ton triomphant qu'il prenne, est bien embarrassé de ce silence. Si mes faits étoient faux, M. de Paris les contrediroit par une réponse que je pusse voir, comme il a vu la mienne. Les vingt articles de Saint-Cyr [2] demeurent donc sans contradiction. Il demeure constant tout de même que M. de Paris avoit arrêté avec moi, que nous examinerions ensemble mon livre sans M. de Meaux, et beaucoup d'autres choses décisives. Mais il y a manière de faire valoir tout cela contre M. de Meaux, sans faire un éclat qui aigrisse les autres, et qui les pousse à faire des réponses, sur lesquelles leur conscience les retient encore.

8° Quand Rome voudra donner une décision, ou prendre un parti pour finir, il est capital, ainsi que je vous l'ai mandé souvent, qu'on ne veuille point y préparer la cour. Ces ménagemens ne serviroient qu'à leur donner le temps de prévenir la décision, de brouiller, de traverser, et de détourner le coup par quelque nouvelle entreprise. Il faut que le nonce porte au Roi une décision toute faite, ou du moins une résolution absolument prise. Dès qu'on n'aura

(1) Voyez les lettres 246, 247, 251, ci-dessus tom. VIII, pag. 6, 7 et 18.

(2) Voyez ces *vingt Questions*, tom. IV des *Œuvres*, pag. 105 et suiv.

plus d'espérance d'entraîner Rome, on tournera tout court, et le calme suivra de près la tempête, qui n'est excitée qu'à cause qu'ils espèrent de faire la loi à Rome, ou du moins de se faire justice à eux-mêmes, pendant que Rome balancera.

9° Dans cette décision, il sera capital d'imposer silence aux parties, de manière que M. de Meaux ne puisse pas publier quelque libelle diffamatoire entre ce que le nonce dira au Roi de la résolution prise, et le jugement publié. Alors je me trouverois d'un côté accusé par un écrit atroce, et de l'autre, dans la nécessité du silence que le Pape m'auroit imposé. Il faudroit qu'on mît pour condition qu'il ne publieroit plus rien après le jour que le nonce auroit parlé au Roi, et que je serois libre de répondre à ce qu'il pourroit avoir avancé jusqu'à ce jour sur les choses personnelles.

10° Enfin n'oubliez rien, mon cher abbé, pour faire attendre ma *Réponse aux Remarques :* je vous promets qu'elle sera claire et pressante. Voudroit-on refuser cette consolation à un archevêque soumis et zélé, qui ne veut que justifier sa foi par un dernier écrit. Il s'avance; très-peu de jours le finiront, et vous pouvez compter qu'un courrier extraordinaire vous le portera dès qu'il sera prêt. Promettez-le aux bons amis et aux principales têtes, sans néanmoins faire éclater une demande de délai. Il ne convient ni de paroître retarder, ni de faire trop de bruit de ma réponse; car il est bon qu'elle aille à Rome sans que mes parties l'attendent, et qu'elle ne puisse être connue en France que quand il ne sera plus temps d'y répondre avant la décision.

Il y a, dans ces *Remarques* de M. de Meaux (3), un article bien étonnant, c'est qu'il cite le livre d'un Protestant, qui me dépeint comme favorable à Molinos. Voici le fait. Il y a environ douze ans, ou peut-être quatorze, car je ne me souviens pas de la date, qu'un Protestant de Hollande fit imprimer un *Recueil de pièces sur le Quiétisme* (4), pour montrer que les Quiétistes étoient, comme les Protestans, des réformateurs du culte, et des censeurs des superstitions romaines. J'étois alors chez M. de Meaux. On nous dit que ce livre citoit M. de Meaux, plusieurs autres, et moi aussi. Je lus l'endroit qui me regardoit, et par occasion je lus quelques chapitres de *la Guide* de Molinos. Avant ce temps-là, je n'avois rien lu ni de Molinos ni même des bons mystiques. Depuis ce temps-là, je n'ai rien lu de Molinos, ni songé à en lire. Je n'avois alors aucune connoissance de Mme Guyon : je ne l'ai connue que plusieurs années depuis ce temps-là. Alors j'étois très-éloigné de toute mystique, et très-préoccupé, comme M. de Meaux, contre tous ceux qui en faisoient quelque cas. Cet auteur protestant dit (pag. 293) que « les Quiétistes avoient en » horreur les superstitions romaines, et qu'ils vou- » loient les ensevelir dans l'oubli, en ne les ensei- » gnant et ne les pratiquant point, aussi bien que » l'abbé Fénelon, *Éducation des Filles*, pag. 144 et

(3) *Remarques*, art. VII, n. 16; tom. XXX, pag. 94 : voyez la *Réponse* de Fénelon, art. V; tom. VII des *Œuvres*, pag. 36.

(4) Ce livre, intitulé : *Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme et les Quiétistes, ou Molinos, ses sentimens et ses disciples*, Amsterdam, 1688, avoit été publié par Burnet, depuis évêque anglican de Salisbury. Voyez à ce sujet la note (5) de la lettre 254, ci-dessus tom. VIII, pag. 31.

suiv. (5). » Il ne dit point que je sois Quiétiste, ni fauteur de cette secte, ni en liaison avec Molinos, ni persuadé de ses principes; il veut seulement que je sois, comme ces gens-là, contraire aux *superstitions romaines*. Mais il dit, dans un autre endroit, à peu près la même chose de M. de Meaux autant que de moi. Voici ses paroles touchant les Protestans de France qui ont signé des abjurations, qu'ils prétendent avoir été contraintes (pag. 501) : « Je sais bien qu'on les » a éblouis de belles espérances, qu'on en a même » fait des livres qui semblent tendre à la réformation » de quelques abus. » A la marge il y a une étoile * avec ces paroles : « Tels sont le traité de l'*Exposi-* » *tion du saint Sacrement* du sieur Thiers, l'*Expo-* » *sition* et le *Catéchisme* de l'évêque de Meaux, le » *Catéchisme* et la *Lettre* de l'évêque de Grenoble, » l'*Éducation des Filles* de l'abbé Fénelon, le pre- » mier volume de la *Bibliothèque des Pères* de Du- » pin, ses *Dissertations*, etc. »

Vous voyez que tout se réduit à dire que ce retranchement des *superstitions romaines*, auquel les Quiétistes tendent comme les Protestans, est approuvé par M. de Meaux et par M. de Grenoble, etc. aussi bien que par moi. Pour le petit livre de l'*Éducation des Filles*, je ne l'ai pas ici. Vous savez que tous mes anciens livres ont été brûlés; mais j'ai mandé à Paris qu'on vous l'envoyât promptement. Produisez-le, je vous conjure, pour le soumettre, comme tout le reste, au jugement du saint siège. On verra si j'ai jamais rien dit ni dans l'endroit cité par le Protestant,

(5) L'endroit indiqué par Burnet est à la fin du chap. VII de l'*Éducation des Filles*; tom. XVII des *Œuvres*, pag. 63, 64.

ni dans tout le corps de l'ouvrage, qui ne soit très-opposé au quiétisme.

Il faut que M. de Meaux ne sache guère modérer sa passion, pour recourir à des moyens si odieux et si frivoles de me noircir. Il dit qu'il est mon meilleur ami, et qu'il n'attaque que mon livre, dont la doctrine est inexcusable, en aimant toujours ma personne. La citation du Protestant regarde-t-elle mon livre? et n'est-il pas étrange qu'il veuille me faire passer pour un ancien Quiétiste, sur la parole d'un Protestant qui ne le dit point, et qui cite seulement, sur les *superstitions romaines,* un endroit de mon livre qui n'a aucun rapport au quiétisme? On peut juger par là si M. de Meaux est croyable sur des faits qu'il avance sans preuve, sans vraisemblance, et sur lesquels je prends Dieu à temoin qu'ils n'ont aucun fondement. S'il prouve que j'aie enseigné ou cru ce qu'il m'impute, je prends la liberté de parler, moi indigne, comme saint Chrysostôme, dans sa querelle avec Théophile : *Si on le prouve, je veux bien n'être plus compté parmi les évêques.*

Dieu sera avec vous dans tout ce que vous ferez, car il est dans votre cœur; vos paroles seront les siennes. Je n'en ai point pour exprimer avec quelle tendresse, quelle reconnoissance et quelle vénération, il me fait être tout à vous *in æternum et ultrà.*

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE

DU TOME NEUVIÈME.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.

PQ 1795 L5 1827 t.9
Fénelon, François de Salignac de La Mothe
Correspondance de Fénelon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

